This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 472557

Agricultura. 18
pg. 91 — 174.
V.G.T. pg. 314/2

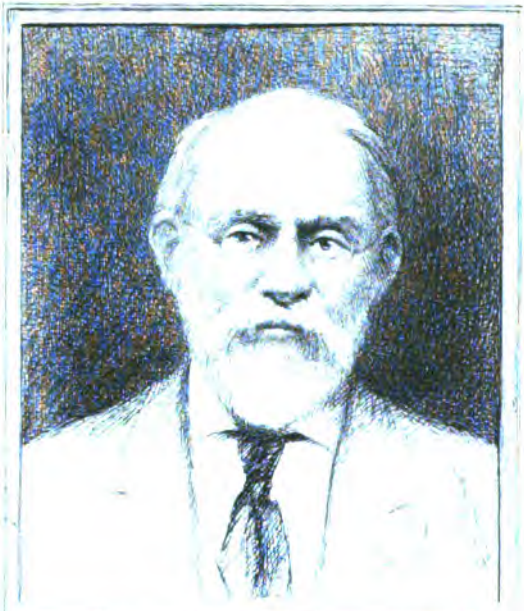

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT-DEUXIÈME. — 1880

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
Rue Chaussée Saint-Pierre.

1881

MÉMOIRES

De la Société nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT-DEUXIÈME. — 1880

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
13, Chaussée Saint-Pierre.

—

1881

Dunning
7-4-30
2-7-30
19618

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. HENRY HERMITE

MESSEIGNEURS [1],

MESSIEURS,

Je n'ai pas l'intention de vous faire un discours et je n'en aurais pas le talent. Mon but, en ce moment, est de rendre un hommage public à un ami, en faisant, devant des hommes sympathiques qui l'ont connu, apprécié et aimé, le récit de son existence déjà brillante par les qualités dont il était doué, les vertus qu'il a pratiquées, les travaux qu'il a accomplis, plus riche de promesses encore, et que la divine Providence a jugée suffisamment remplie pour en interrompre le cours. De ce simple exposé résulteront pour nous tous de nombreux enseignements, un puissant encourage-

[1] Mgr Sauvé, recteur, Mgr Maricourt, doyen de la Faculté des lettres, Mgr Bourquart, professeur de théologie.

ment à faire le bien, un zèle plus grand pour la vertu.

Je trouve quelque chose de particulièrement doux dans l'accomplissement de ce devoir que l'amitié m'impose. Il y a, en effet, quelque consolation à parler entre amis, de l'ami regretté; on est réellement heureux de se rappeler que l'on a vécu dans un commerce intime avec celui qui avait tous les droits à l'estime et à l'affection; on éprouve une véritable fierté en songeant que le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui, est de raconter simplement ce qu'il a été.

Ces sentiments, je les ressens avec vivacité au fond de mon âme, et ils ne sont pas sans faire une certaine diversion à la tristesse que me cause le souvenir de notre récent malheur.

Jean-Ferdinand-Henry Hermite naquit le 7 juillet 1847, sur notre frontière lorraine, à Longwy, de parents sincèrement catholiques. Alliée aux meilleures maisons de Nancy, la famille Hermite jouissait de l'estime et de la considération de tous, que lui méritaient son honorabilité et sa générosité bienfaisante, en même temps que l'intelligence et l'amour du travail qui semblent être héréditaires chez elle, illustraient son nom. Le père de notre collègue, ancien élève de l'École polytechnique, arrivé très jeune au grade de capitaine du génie, donna presque aussitôt sa démission pour des motifs qui font le plus grand honneur à son affectueux dévouement pour sa famille. Loin de passer désormais sa vie dans une oisiveté que ses loisirs et sa grande fortune pouvaient lui permettre, il ne cessa de travailler à de hautes questions scientifiques : physique, géologie, art militaire étaient autant de voies ouvertes à son

esprit investigateur; et de nombreuses notes adressées à l'Institut témoignent de son activité.

Quant à l'oncle de notre ami, M. Ch. Hermite, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, tout le monde sait qu'il passe à juste titre, pour l'un des premiers algébristes du monde.

C'est au milieu d'une telle famille et entourée de semblables exemples, que se passa l'enfance de notre ami. Un malheur immense frappa ses jeunes années; à peine était-il en âge de comprendre le cœur de sa mère que la mort vint la lui ravir. Mais Dieu lui ménagea une seconde mère pleine de tendresse et de dévouement, dans la sœur de celle qu'il avait rappelée à lui.

Ses premières années de collège se passèrent au Lycée de Nancy; mais soit que la méthode, la direction, le milieu ne fussent pas appropriés à ses facultés, il ne fit pas les progrès rapides que ses parents étaient en droit d'attendre de lui. « C'est une loi, dit Lacordaire, « que toute intelligence humaine doit se former par un « enseignement reçu avec respect d'une intelligence « supérieure. Nul n'est à soi-même, son principe et « son initiation; il faut que le feu de la vérité, vivant « dans un ancêtre spirituel, touche l'âme qui s'ignore « et y allume l'incendie qui ne s'épuisera que dans la « dernière leçon de l'Eternité. Jusque-là, l'intelligence « sera comme endormie, ou, si elle s'éveille par l'action « sourde de sa nature, elle n'aura que des lueurs, des « pressentiments. » Mais encore faut-il que le maître ait le don d'exercer sur l'élève une puissante attraction, pour communiquer à sa jeune intelligence l'étincelle

qui doit allumer le feu intérieur dont parle le grand orateur. Ce furent les jésuites du collège de Saint-Clément, de Metz, auprès desquels il passa ses deux dernières années d'études, qui surent communiquer à son âme le feu sacré de l'amour du travail et des grandes choses. Ces quelques mois pendant lesquels il reçut l'enseignement des Pères, eurent sur toute sa vie la plus grande influence; c'est auprès de ces maîtres vénérés qu'il acquit ou développa cette haute idée du devoir qu'il conservera toujours et pour l'accomplissement duquel il ne connaîtra pas d'obstacle, le vif désir de faire le bien partout, une foi vive que les sollicitations de l'âge et le respect humain ne pourront ni ébranler, ni même voiler aux regards des hommes.

Aussi, quel souvenir affectueux et reconnaissant n'avait-il pas gardé pour ceux qui avaient si bien su former sa jeunesse? Quelle n'était pas son indignation, quand il voyait dans nos feuilles publiques, les violences des révolutionnaires contre ceux qui lui avaient appris à respecter et à aimer tout ce qui est digne de respect et d'amour? Il vengea de la calomnie ses anciens maîtres en conservant avec eux des relations amicales, et consola leur cœur en leur demandant des conseils qu'il suivait toujours avec déférence. Ceux-ci lui rendaient bien, du reste, l'affection qu'il leur témoignait; ils lui en donnèrent pendant toute sa vie des preuves non douteuses et quelques jours encore avant sa mort.

D'ailleurs la nature d'H. Hermite était bien faite pour lui concilier la sympathie de ses maîtres; ardent à tout ce qu'il entreprenait, il avait ce courage de la persévérance que rien ne peut arrêter, soit dans les

choses de l'ordre intellectuel, soit dans les exercices physiques. « S'agissait-il du gymnase, m'écrivait dernièrement un de ses anciens condisciples, il domptait « toutes les difficultés, sans jamais se laisser rebuter; à « l'escrime, il finissait par lasser ses maîtres; à la « course, il ne s'arrêtait que le dernier. »

D'un autre côté, intelligence, franchise, droiture, esprit de camaraderie, énergie peu commune, il avait en un mot, toutes les qualités qui savent gagner les cœurs de la jeunesse; aussi se forma-t-il parmi les jeunes gens de son âge quelques amitiés solides, qu'une correspondance suivie entretint dans la suite, et qui résistèrent aussi bien à l'éloignement qu'aux vicissitudes, car elles reposaient sur le désir arrêté de s'aider à faire le bien et de se soutenir réciproquement au milieu des difficultés et des épreuves qui sont réservées à chaque existence. Il était sorti de Saint-Clément et entré à Saint-Cyr depuis quelques mois, lorsqu'il reçut de l'un de ses amis de collège une lettre accompagnée d'une petite boîte. La lettre disait : « Cette boîte con- « tient une médaille de l'Immaculée Conception attachée à une petite chaîne; garde-la et porte-la en « souvenir d'un vieil ami. Un jour, peut-être, elle te « préservera de bien des dangers, car il y en a de toutes « sortes dans la belle carrière des armes. Je compte « donc que tu ne me refuseras pas de la porter, et de « plus, que tu vas me faire la promesse de la garder « toujours. Ne considère pas le cadeau lui-même, il n'a « pas de valeur, mais songe que c'est quelqu'un qui « t'aime sincèrement qui te le fait, car l'amitié seule « peut lui donner du prix. » H. Hermite fut fidèle, et

la petite médaille était encore sur sa poitrine le matin de sa mort.

Quand nous arrivons à cet âge de transition qui sépare l'enfance de la jeunesse, il se pose pour chacun de nous une grave question. Les uns plus prompts n'attendent pas à s'être levés des bancs du collège pour la résoudre, et sûrs de leur voie, ils concentrent dès ce moment tous leurs efforts, vers un but qu'ils distinguent clairement. D'autres, au contraire, moins rapides, hésitent pendant quelque temps, tâtonnent pour ainsi dire, comme le marin qui étudie le point sur lequel il doit mettre le cap, pour que le vent fasse gonfler ses voiles. Je ne parle pas de ceux qui se décident péniblement, après avoir passé dans l'oisiveté plusieurs années employées seulement à battre le pavé de nos grandes villes. A ce moment, dis-je, qui varie pour chacun de nous, se pose un problème important, je veux parler du choix d'une carrière. Parmi elles, plusieurs réclament des qualités toutes particulières, à défaut desquelles, celui qui s'y destine manque son but et remplira mal ou incomplètement sa mission ; je vous citerai entre autres la médecine, le métier des armes, la marine et par dessus tout l'état ecclésiastique. C'est au seuil de ces carrières qu'il importe de se connaître soi-même, de savoir ce dont nous sommes capables et ce qui est au-dessus de nos forces, de songer, en un mot, au précepte du poète : *quid valeant humeri, quid ferre recusent.* Ce sont réellement ces carrières qui exigent à proprement parler une *vocation*, c'est-à-dire que nous ne devons y entrer que si nous y sommes entraînés par toutes nos aptitudes, tant physiques que morales, que si nous

nous y sentons appelés par Dieu même, comme l'indique le mot de vocation, car il ne peut nous vouloir que dans un état qui convient à l'organisation qu'il nous a donnée. C'est qu'en effet, ces carrières de choix demandent une nature plus portée à se dévouer pour ses semblables, un esprit plus complet d'abnégation de ses goûts et de ses désirs, une âme qui accepte facilement l'idée du sacrifice, fût-ce même jusqu'à la mort.

La nature ardente et généreuse d'H. Hermite était bien faite pour l'incliner vers l'une de ces voies. Il entra à Saint-Clément avec l'intention de se préparer à l'École navale; son énergie, son sang-froid, sa force physique, son agilité semblaient lui promettre dans la périlleuse carrière de la marine, un brillant avenir. Malheureusement, il atteignait la limite d'âge alors qu'il n'avait que quelques mois de préparation; mais ne voulant se présenter qu'à coup sûr et redoutant un échec qui n'aurait pu être réparé, il tourna ses vues vers Saint-Cyr. Une carrière où il faut faire preuve de dévouement, où il y a des difficultés à surmonter, des risques à courir, des dangers à braver, voilà ce qui le tente. Bientôt, même, cela ne suffit plus à son âme ardente et portée au sacrifice. Une idée fixe l'obsède, le poursuit sans cesse; il veut offrir à Dieu tout ce qu'il a reçu de lui, fortune, jeunesse, aptitudes physiques, qualités morales; il veut dire adieu au monde qui s'offre à lui plein de promesses, pour se revêtir de la robe du prêtre et se consacrer au soulagement des misères humaines.

Pour soumettre sa vocation à l'épreuve du temps, sa famille lui demande de continuer à se préparer au con-

cours de l'École militaire. Il obéit et arrive dans un bon rang à Saint-Cyr en 1865.

Ce qu'il avait été chez les Jésuites de Saint-Clément, il le sera dans le nouveau milieu où il va vivre pendant deux années. Il s'y montrera l'homme du devoir, le chrétien pieux, le bon camarade que nous connaissons déjà. « A son arrivée à Saint-Cyr, m'écrivait dernière-« ment un de ses compagnons d'armes, les brimades « florissaient encore. Jamais il ne prononça une plainte, « malgré la fougue de son tempérament, tant qu'elles « ne s'attaquèrent pas à sa liberté de conscience ; mais « sur ce sujet, il fut intraitable et il préféra les vexations « de chaque jour à la satisfaction qu'il eût pu donner, « par une parole coupable, à ceux qui, ne comprenant « pas la grandeur de sa foi, attribuaient cette résis-« tance à un caractère difficile qu'ils se donnaient pour « mission de briser. Vains efforts ! Hermite lutta jus-« qu'au dernier jour et sortit vainqueur du combat. »

Sa piété semblait en effet grandir avec les obstacles qu'il trouvait à la satisfaire. A cette époque, l'esprit anti-religieux ou indifférent de la masse des élèves ne permettait pas que l'on s'acquittât ouvertement de ses devoirs envers Dieu ; et c'était par des moyens détournés que quelques jeunes gens pouvaient entrer en relation avec l'aumônier. H. Hermite non seulement fut de ceux-là, mais encore il entraîna plusieurs de ses camarades qui, abandonnés à eux-mêmes, eussent sans doute suivi le courant contraire. Un de ses anciens maîtres de Saint-Clément sait que, pendant tout le temps qu'il a passé à Saint-Cyr, il avait dans sa poche

une petite imitation de Jésus-Christ, dont plusieurs fois par jour il lisait un verset. « Une imitation dans un pantalon rouge, sur un jeune homme de dix-neuf ans ! » s'écrie avec une admiration bien justifiée, celui de qui je tiens ce détail. Un jour, pendant une étape, H. Hermite était alors au 33e régiment de ligne, la même personne le rencontre et lui demande où en était sa dévotion envers la sainte Vierge. Pour toute réponse, le jeune officier tira de sa poche son chapelet bien luisant, bien usé.

Au milieu de la vie active de Saint-Cyr, il était toujours poursuivi par l'idée d'entrer au noviciat des Jésuites, et à certaines époques il se renouvelait à lui-même la promesse de persévérer dans ce dessein. Les prières pressantes de sa famille le décidèrent à achever ses deux années d'École, avant de mettre son projet à exécution.

Enfin le voilà sorti de Saint-Cyr et libre désormais de suivre la voix de Dieu. Il part pour Saint-Acheul et y fait une retraite de plusieurs jours, pour étudier définitivement sa vocation et prendre un parti décisif. Quel ne fut pas l'étonnement de sa famille et de ses amis, quand au bout de ce temps passé dans la retraite, il revint près de ses parents et leur dit simplement qu'il ferait son devoir dans la vie ordinaire. Que s'était-il donc passé ? Quelle fut la raison de ce changement inattendu ? Le voici : dans l'intervalle, la mère de ses deux jeunes frères était tombée gravement malade, et d'un autre côté, son père, dévoré d'inquiétude, voyait sa propre santé s'altérer tous les jours. H. Hermite se vit alors chargé dans un avenir peut-être prochain, de

la responsabilité de ses jeunes frères, et, songeant qu'il pouvait être appelé à leur servir de père, il sacrifia les chères idées qu'il caressait depuis plusieurs années, pour remplir les nouvelles obligations qui paraissaient devoir lui être imposées.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là une grande et noble action, un sacrifice encore plus méritoire que celui qu'il voulait faire à Dieu en se consacrant entièrement à son service ? Après une telle conduite, ne nous est-il pas permis de lui appliquer cette parole de Lacordaire sur Ozanam qui avait eu, lui aussi, les mêmes désirs de vocation religieuse, sans avoir pu les satisfaire : « Dieu « voulut en lui un cœur de prêtre dans une vie d'homme « du siècle? »

Sorti de Saint-Cyr en qualité de sous-lieutenant, H. Hermite fut envoyé au 33e régiment de ligne en garnison à Strasbourg et un peu plus tard à Arras. Il est dans la vie de garnison plus d'un danger dont la cause principale se trouve dans l'oisiveté. Pendant les trois années où il y fut exposé, notre ami évita heureusement cet écueil. Ses remarquables qualités militaires et son ardeur au travail le firent bientôt distinguer de ses chefs qui le nommèrent Directeur des écoles du régiment. Dans cette ingrate et difficile mission de l'instruction des sous-officiers, il déploya l'ardeur qu'il mettait à tout ce qu'il entreprenait ; et de l'avis de tous, m'a dit un de ses anciens compagnons d'armes, il obtint des résultats auxquels n'était arrivé aucun de ses prédécesseurs.

Mais cela ne lui suffit pas ; sa vie ne lui paraît pas assez occupée, aussi, mettant à profit les conseils d'un de

ses anciens maîtres de Saint-Clément, qui l'engageait à toujours aller de l'avant, d'avoir constamment des visées élevées, il se met à étudier le Droit, dont la connaissance est souvent précieuse à un officier et peut aider à l'avancement ; il avait déjà pris plusieurs inscriptions à la Faculté de Nancy, quand la guerre éclata. Vers cette époque aussi, il eut comme la révélation de la science qui devait être plus tard son unique passion et au service de laquelle, hélas ! il a succombé. Voici comment un de ses amis raconte cet événement : « Un « jour, il trouve par hasard un livre de géologie, science « dont il n'avait aucune notion. Il parcourt la première « page par curiosité, devient attentif à la seconde, « trouve la troisième pleine d'intérêt, et, voulant aus- « sitôt constater *de visu* les révélations qu'il vient d'en- « trevoir, il prend un marteau, et parcourant les envi- « rons d'Arras, son livre à la main, il contracte le germe « de cette passion qui ne l'abandonnera plus..... Il « consacre tous ses moments de loisirs à cette étude « nouvelle qui, à chaque instant, lui arrache des trans- « ports d'admiration. »

Au milieu des occupations multiples qu'il sut se créer pendant les loisirs que lui laissait la vie de garnison, il conserva ses habitudes de Saint-Clément et de Saint-Cyr qui lui avaient été d'un secours si efficace pour suivre, sans jamais l'abandonner, la ligne du devoir. Mais la modestie n'était pas la moindre de ses vertus et malgré sa grande énergie, il ne laissait pas que d'avoir une grande défiance de lui-même. A l'un de ses amis qui lui propose de passer les jours gras à Paris : « Je déteste, répond-il, et j'abhorre Paris, pour une

« infinité de raisons que vous connaissez... c'est de la « prudence, et j'ai appris à me défier de moi-même. « Veuillez donc m'excuser, mon cher ami. »

En même temps, il se conciliait l'estime et l'affection de ses camarades de régiment, par son caractère serviable et son égalité d'humeur. D'un autre côté, ses sous-officiers comme ses soldats éprouvèrent souvent les effets de sa bonté, car sa bourse aussi bien que son cœur étaient toujours largement ouverts aux uns et aux autres. « Mon lieutenant, lui écrivait un jour un sous-« officier, votre bonté bien connue de tout le monde, « m'engage à vous demander un service d'argent..... « Quelle que soit votre décision, je vous prie de ne pas « me croire un débauché dont la guérison est impos-« sible..... car je vous jure que je paierai mes dettes et « romprai avec les camarades qui m'ont entraîné dans « ce gouffre. »

On pressent d'après cette lettre la double nature des services qu'il rendait à ceux qui s'adressaient à sa générosité. Les principes qui dirigeaient sa conduite étaient connus et respectés, et lui méritaient une influence heureuse sur ceux qui l'approchaient.

Enfin éclata la funeste guerre entre la France et l'Allemagne pendant laquelle il prit part à plusieurs combats qui eurent lieu dans les environs de Metz, et notamment aux batailles de Saint-Privat et de Noisseville, mais sans rencontrer l'occasion de se signaler, et fut nommé lieutenant au mois d'août de la même année. Ce spectacle cruel de deux armées se heurtant et se massacrant sans pitié, lui parut révoltant; et tout en faisant son devoir sans faiblesse, jamais il n'aurait

consenti à tuer un ennemi sans nécessité. Une nuit, il est envoyé en reconnaissance ; il approche assez des lignes ennemies pour avoir à portée de son revolver un soldat prussien ; il ajuste avec sang-froid, puis abaisse son arme. La reconnaissance pour laquelle il avait été commandé était faite, sa mission était remplie ; il se dispose à rentrer au camp, lorsque le bruit de sa retraite attire l'attention du soldat et une balle siffle à ses oreilles, mais ne l'atteint pas. Quand on lui demandait pourquoi il n'avait pas pressé la détente et fait mouche sur le Prussien, lui dont le tir était si sûr, il répondait simplement qu'il n'avait vu aucune utilité à tuer ce soldat, et qu'il trouvait un réèl plaisir à ménager une existence humaine.

Ce qui excitait vivement sa pitié et son admiration, c'était de voir, au soir d'une bataille, deux soldats blessés, l'un, français, l'autre, allemand, se soutenir et se prêter un mutuel appui, en oubliant les implacables exigences de la politique, pour ne se souvenir que d'une chose, qu'ils étaient tous deux des créatures du bon Dieu.

Lors de la reddition de Metz, H. Hermite fut fait prisonnier et envoyé dans une ville du Hanovre, à Hildesheim. Obéissant à cette activité qui lui était natu relle, il cherche à se créer, dans cette résidence forcée, d'utiles occupations, et mettant à profit son séjour en Allemagne, il se livre à l'étude de la langue de nos vainqueurs. « Je ne m'amuse pas précisement à Hil- « desheim, écrit-il, je n'ai qu'une étude, l'allemand ; « je voudrais me livrer à quelque autre travail intellec- « tuel, mais c'est impossible ; point de livres français,

« quelques romans, le rebut de notre littérature. Ah ! « mes chers livres, que n'êtes-vous là ? au moins vous « me feriez prendre patience. »

Son esprit observateur trouve à exercer sa verve sur le caractère allemand, si différent du nôtre. Il s'amuse et plaisante agréablement des ridicules du peuple dont les hasards de la guerre le contraignent à accepter l'hospitalité. « Je préférerais être, écrit-il, chez les Samoyèdes, « et condamné à manger le caviar et boire l'huile de foie « de morue, plutôt que de rester éternellement avec les « naturels de ce pays. Ils connaissent toutefois le gaz, « le bitume, les pianos ; ils ont des coiffeurs qui ont « pris des leçons à Paris, etc. ; mais ce qu'a dit de « Maistre, pour les Russes, trouve ailleurs son applica- « tion : Grattez le Russe, vous trouverez le cosaque. » Et dans une autre lettre : « Quant aux lits, ils sont d'une « antique simplicité ; imaginez-vous une serviette placée « sur un matelas, on se couche sur la dite serviette et « on met sur soi un immense édredon. Si l'on parle aux « naturels des lits français, ils sourient dédaigneuse- « ment et vous répondent : *Luxus !* Et dire que ces « gens qui ne savent pas ce que c'est qu'un bon lit, « qu'un dîner, qu'un bon cigare, nous traitent de sau- « vages ! »

Disons cependant qu'il trouva auprès d'une honorable famille d'Hildesheim des soins affectueux dont il fut touché ; il est vrai que le fils de la maison était lui-même en France et avait reçu, pendant une grave maladie, les secours empressés du grand-père de notre ami.

Parfois un certain découragement s'empare de lui, et son énergie devient presque impuissante à l'y sous-

traire. Interné dans un pays ennemi, désolé de voir la France vaincue, n'ayant que de rares nouvelles de ce qui s'y passait, éloigné de sa famille et de ses amis, pouvant à peine communiquer avec eux et leur écrire ce qu'il pense, car les lettres où il est question de politique ou de critique à l'égard de la Prusse, sont infailliblement arrêtées et n'arrivent jamais à destination : « Ah ! j'ai bien changé, écrit-il à sa mère, j'ai tant vu depuis six mois « de bassesses, de lâchetés, d'égoïsme, d'ambitions, de « sottises, de cruautés, d'infamies, que je me fais vieux ; « je n'ai cependant que vingt-trois ans, et il me semble « que je juge comme un vieillard de quatre-vingts ans « qui n'a plus, je l'imagine, qu'un profond mépris « pour l'humanité. Oh ! les hommes ! » Et plus loin : « Mon cœur est de glace maintenant pour bien des « choses; mais si certaines parties de mon âme sont « refroidies, la chaleur qui s'en est retirée, s'est reportée « plus vivement sur les affections de famille. Celles-là « du moins sont sérieuses et ce n'est pas un vain mot « comme tant d'autres grands sentiments, qui existent « parfois, il est vrai, mais qui, bien souvent, ne sont « que la ficelle à l'aide de laquelle un adroit comédien « fait mouvoir ses marionnettes..... Mais je ne puis « parler; c'est fort au XIXe siècle de ne pouvoir expri- « mer sa pensée ! Et dire que je connais un pays où « les habitants n'osent pas toujours dire ce qu'ils « pensent ! O abaissement de l'homme ! Adieu, c'est « triste. »

On sent combien il a peine à contenir son indignation, combien son âme noble et généreuse est irritée « des turpitudes, des bassesses et des courtisaneries

« qui n'ont d'égale, dit-il, que la bêtise humaine, » combien lui paraissent cruelles les vexations de la Prusse, qui vont jusqu'à l'empêcher d'écrire librement à sa famille.

Les agissements despotiques du gouvernement prussien qui allaient si directement à l'encontre de ses aspirations de justice et de liberté, influèrent vivement sur ses idées en matière politique, que modifiaient en même temps et dans le même sens, les événements qui se passaient alors dans notre malheureux pays : la ruine d'un gouvernement également absolu, tombé honteusement, après avoir lancé la France dans la plus incroyable aventure.

Dans un État où l'ordre est assuré par des institutions stables et respectées, où la liberté de chacun n'est pas abandonnée à l'arbitraire de gens intéressés à lui porter atteinte, les partis politiques sont peu tranchés et n'ont pas de chance d'agiter le pays, qui s'en remet à ses gouvernants des soucis de la politique. Il n'en est pas de même chez une nation sans cesse agitée par des transformations gouvernementales, où les révolutions apparaissent périodiquement, pour remplacer un régime éphémère par un autre, qui ne vivra pas plus longtemps. Chacun alors est, pour ainsi dire, forcément amené à se faire une opinion, qui a son point de départ, le plus souvent, dans une réaction généreuse déterminée par les excès et les fautes dont il a été témoin.

Les tristes résultats d'un régime absolu et démoralisateur en France, d'une part, l'oppression gouvernementale en Allemagne, d'autre part, inspirèrent à notre

ami une vive répulsion et le firent aspirer plus ardemment, comme beaucoup d'âmes généreuses de notre époque, vers une ère de liberté qu'il pensa trouver dans la proclamation de la République. « Je suis « devenu si républicain, écrit-il d'Hildesheim (com- « ment ne pas le devenir en Allemagne ?) que je désire « le triomphe de la France surtout parce que ce sera « celui de la République ; que ce triomphe, si elle ne va « pas trop loin dans le succès, lui permettra de s'éta- « blir solidement en France. Ce sera un premier pas « vers la République des États-Unis de l'Europe. »

Pour lui la politique, la forme du gouvernement doit être non le but à atteindre, mais un moyen d'établir la justice et la liberté. Celle-ci était en réalité son vrai drapeau. Ses idées généreuses furent cruellement déçues par l'expérience ; mais homme de principes avant tout, il abandonnera courageusement ses nobles illusions, quand il verra la République, moins que tout autre régime, accorder ce qu'il avait tant à cœur. Et dès lors, il tournera ses regards vers celui dont il est légitime d'espérer que nous viendra le salut, et qui accordera, par le moyen d'un gouvernement fort et modéré, cette mesure de liberté après laquelle tous aspirent depuis si longtemps.

Rentré en France au commencement de juin 1871, H. Hermite se décida à quitter le métier des armes. Les sollicitations pressantes de ses camarades de régiment, ses excellentes notes, ses aptitudes remarquables, son esprit de discipline, son activité au travail qui lui permettait d'aspirer aux grades les plus élevés, rien ne put le faire changer d'avis ; au mois d'août de la même

année il envoya sa démission. L'année suivante, en raison de ses bons états de service, il reçut le brevet de capitaine adjudant-major dans la réserve de l'armée active.

Libre désormais de toute entrave, maître d'une belle fortune qui pouvait lui permettre de satisfaire ses moindres caprices, que va devenir notre ami? Pour plusieurs, il y aurait eu là un écueil sérieux, et sans doute à lutter contre la tentation de remplacer par une douce oisiveté, la vie active de la période précédente. Mais ce serait mal connaître H. Hermite que de le supposer capable de s'arrêter un instant à cette pensée. Il donnait sa démission parce que la guerre répugnait à sa nature délicate et sensible, mais surtout pour se livrer sans entrave à l'étude d'une science qu'il avait commencé à apprécier pendant les loisirs de la vie de garnison.

Il faut de l'énergie, Messieurs, et aujourd'hui plus que jamais, pour se créer, au moyen de son travail, une honorable position; il faut une volonté courageuse et persévérante pour acquérir le diplôme qui ouvre la carrière ambitionnée. Après de laborieux efforts, après beaucoup de déboires, de fatigue et de peine, enfin on arrive. Or, si l'homme doit faire preuve d'une telle énergie pour obtenir ce résultat, que pensez-vous de celui qui, brillamment arrivé au terme désiré, oublie toutes ses fatigues et se remet courageusement à l'œuvre, pour édifier un nouvel échafaudage de connaissances et atteindre un but tout différent? C'est ce que fit H. Hermite. Lui, brillant élève de Saint-Cyr, officier distingué, après avoir consacré une année à parcourir la

Lorraine, pour rassembler les éléments d'une étude géologique de cette région, il vient à Paris, se remet sur les bancs et commence à suivre la longue série de cours nécessaire aux jeunes gens qui se destinent aux carrières scientifiques. Ceux de vous qui se préparent à une licence ès-sciences, savent si la matière est abondante et le travail ardu. Cependant il lui suffit de deux années de laborieux efforts, pour recevoir en Sorbonne le diplôme de licencié ès-sciences naturelles. C'est alors que l'éminent professeur de géologie de la Sorbonne, M. Hébert, témoin de ses aptitudes spéciales, l'attacha comme aide à son laboratoire. Le temps qu'H. Hermite passa dans ces modestes mais utiles fonctions, sous les regards d'un maître illustre et la direction éclairée d'un ami savant et dévoué, fut activement employé à augmenter ses connaissances géologiques et à le préparer à devenir un professeur distingué.

Les idées libérales que notre ami conservait avec amour au fond de son cœur, trouvèrent un commencement de satisfaction dans la loi de 1875, qui proclamait l'Enseignement supérieur libre. Assurément, il fut heureux de l'échec fait à la prétention de l'Etat absolu, qui veut s'emparer de l'homme dès son berceau, pour le former, le façonner, le jeter dans un moule uniforme et légal. Sa reconnaissance pour les services que lui avait rendus l'Université, son dévouement pour ses anciens maîtres, ne lui faisaient pas perdre de vue que le monopole est préjudiciable à l'Enseignement même et consacre une injustice.

A peine la loi fut-elle promulguée, qu'aussitôt se formèrent sur différents points de la France des centres

d'enseignement libre. Angers vit s'élever ce magnifique palais dont l'achèvement devait coïncider avec la création de la Faculté des sciences. Je suis fier, Messieurs, d'avoir été appelé à prendre part à l'enseignement libre dès sa création; je suis plus fier encore d'avoir eu l'honneur d'attirer l'attention de notre grand Evêque sur H. Hermite, qui était déjà mon ami et qui allait devenir mon collègue.

Le jeune professeur avait un nom qui était à lui seul une recommandation, un nom déjà illustré par son oncle, M. Ch. Hermite. Ses titres universitaires parurent suffisants à Sa Grandeur, le Chancelier de notre Université, qui me chargea de lui offrir la chaire de Géologie. La modestie et une certaine préoccupation bien légitime empêchèrent H. Hermite d'accepter sur-le-champ cette honorable proposition. « Il faut, me « disait-il, que l'enseignement catholique soit à la hau- « teur de celui de l'Etat; nous ne devons être inférieurs « en rien à celui-ci. Il nous faut des collections aussi « riches, des bibliothèques aussi nombreuses, des « laboratoires aussi bien montés que ceux de l'Univer- « sité de l'Etat. Sommes-nous prêts et aurons-nous tout « cela? »

Mais quand il connut les plans grandioses de l'illustre fondateur de l'Université d'Angers et apprit que la réalisation commençait à remplacer de simples projets, ses craintes firent place à la confiance. Enfin le désir de se dévouer pour la bonne cause eut raison de ses modestes appréhensions, vainquit ses derniers scrupules. C'était, j'ose le dire, une véritable conquête pour l'Université catholique d'Angers. C'est qu'ils ne sont pas communs

les hommes qui ont une si haute idée de la science, qu'ils sont décidés à lui sacrifier leur fortune, leur repos, leur vie même, qui se privent des distractions les plus légitimes, pour ne rien supprimer du temps qu'ils croient dû à leurs travaux.

Vous l'avez tous plus ou moins connu ; vous avez vu cette noble figure à l'aspect tout militaire qui respirait la franchise, et sur laquelle se réflétait la beauté de sa belle âme. Vous avez vu cette démarche hardie et dégagée qui indiquait un homme solide et sans peur, et qui inspirait la confiance. Vous l'avez rencontré, le marteau à la main, sous ce costume de géologue, sous cette livrée du travail et de la science qu'il portait fièrement et dont il se sentait ennobli.

Mais ceux qui l'ont connu dans la vie intime, n'oublieront jamais cette loyauté, cette bonté, cette simplicité qu'il apportait dans ses relations amicales. Son esprit original, ses vues piquantes, ses idées larges et élevées rendaient sa conversation intéressante et nourrie ; il apportait dans ce qu'il avançait cette conviction qui inspire la confiance et donne l'autorité. Sans mollesse, peu exigeant au sujet des commodités de l'existence, fuyant toute recherche du luxe, simple dans sa vie alors qu'il pouvait se permettre toutes les douceurs que peut procurer la fortune, il avait un caractère obligeant qui ne savait jamais refuser à un ami un service quelconque, une générosité sans ostentation, qui lui faisait toujours ouvrir largement sa bourse à toutes les infortunes.

Il y avait peu de temps qu'il était au milieu de nous que, déjà, il s'était concilié bien des cœurs ; c'est même

un fait bien remarquable que ce grand nombre d'amis qu'il avait su se créer dans le cours de son existence ; je ne parle pas de liaisons banales et de rencontre, décorées, sans raison, du doux nom d'amitié, mais de réelles affections que lui attiraient ses nobles qualités, ce parfum d'honneur, de sincérité, de justice et de droiture que l'on respirait auprès de lui.

En tout l'homme du devoir, il avait la plus haute idée des obligations du citoyen, et, à un moment d'élections générales, il n'hésita pas à faire un voyage de deux cents lieues, pour aller déposer son bulletin de vote en Lorraine, où il était inscrit, ne voulant pas, disait-il, dans le cas où les choses tourneraient mal, se faire le reproche d'y avoir contribué par son abstention.

A peine installé au milieu de nous, notre collègue se proposa de faire un examen approfondi et détaillé des terrains de l'Anjou encore mal connus et d'une observation difficile. Dans une *Etude préliminaire du terrain silurien des environs d'Angers*, adressée à la Société géologique de France, il complète sur un bon nombre de points, les observations de ses prédécesseurs et signale un certain nombre de faits qui leur avaient échappé. Dans une autre note, adressée à la même Société, il constate *la présence du silurien supérieur dans le département de Maine-et-Loire, à la Meignanne,* fait important, qui n'avait pas été reconnu avant lui. Bientôt il rencontra une belle occasion de faire preuve de sagacité. Un paléontologiste de mérite avait représenté au frontispice d'un livre d'une réelle valeur scientifique, une empreinte trouvée sur une ardoise provenant des

carrières d'Angers. Cette empreinte, dont les contours étaient nettement accusés par une couche de sulfure de fer, était considérée par l'auteur comme ayant appartenu à une fougère, la première plante terrestre qui serait apparue sur le globe, d'après les observations faites jusqu'ici. La question avait une réelle importance à plus d'un point de vue, l'auteur trouvant, entre autres résultats, dans cette découverte, un moyen de confirmer les théories transformistes, car il faisait dériver de cette nouvelle plante, qui reçut le nom d'*Eopteris*, deux autres genres de fougères apparues plus tard, et déjà décrites sous les noms de *Cardiopteris* et de *Cyclopteris*. C'était, en quelque sorte, le premier jalon de la flore terrestre qui manquait jusqu'ici au plan transformiste et que l'on venait de poser. Notre collègue n'eut pas de peine à rencontrer un grand nombre d'échantillons de la prétendue fougère fossile, dont un examen attentif l'amena à des conclusions bien différentes. S'appuyant sur des considérations qu'il est inutile de rappeler ici, il montra que l'on n'était pas en présence d'une plante, mais bien de simples arborisations ou dendrites, formées de sulfure de fer. Son interprétation fut unanimement adoptée par ses confrères de la Société géologique et même par le savant dont il combattait les idées.

Avide d'amasser de la science, et désireux en même temps de conquérir le titre de Docteur qui lui manquait encore, H. Hermite se dirigea du côté des Baléares, îles jusqu'ici incomplètement explorées, au point de vue géologique. Parti d'Angers le 3 juin 1878, moins de six mois lui suffirent pour tracer la carte géologique de

Majorque et de Minorque, et réunir les éléments d'un ouvrage important.

Il sut mettre doublement à profit ses courses dans l'intérieur de ces îles, en joignant, comme ses lettres en font foi, les observations du touriste à celles du savant. La simplicité des mœurs des habitants l'étonne et le charme, leur foi vive le touche profondément, et il raconte avec admiration comme quoi, pendant les six mois qu'a duré son voyage, il n'a pas entendu une seule fois, parmi les gens du peuple, un de ces mots que, chez nous, l'oreille la plus pudique est obligée d'entendre à chaque instant. « Si j'étais littérateur et philosophe, « m'écrivait-il, je ferais une étude comparée des Ba- « léares et d'une province quelconque de la France. « Quel beau sujet à développer, pour montrer comment « l'observation des lois chrétiennes conduit au bonheur. « Figurez-vous que dans ce pays il n'y a pas de men- « diants; on travaille modérément, on a des fêtes toute « l'année et on trouve moyen de nourrir et d'entretenir « une multitude d'enfants. Il y a là des problèmes bien « curieux au point de vue économique. L'observation « des faits m'a rendu, depuis quelque temps, l'ennemi « acharné de la civilisation industrielle de l'époque. « D'instinct j'étais réactionnaire, mais aujourd'hui « l'expérience me démontre que le développement de « la richesse amène la pauvreté absolue d'un grand « nombre. Ce n'est pas à Paris, à Londres, que la « majorité des hommes est heureuse matériellement; « c'est sur quelques rochers perdus au milieu de la « Méditerranée, que vous trouverez la plus grande « somme de bonheur, et cela, parce que les lois géné-

« rales, dont les Parisiens s'écartent, y sont observées. »

Rentré en France le 5 décembre 1878, il reprend ses cours et s'occupe en même temps, avec une grande activité, de coordonner les nombreux matériaux qu'il avait amassés dans son voyage, au prix de tant de fatigues. Les ressources du laboratoire de son ancien maître, à la Sorbonne, furent mises libéralement à sa disposition. Tout en se posant en champion décidé de la liberté d'enseignement, H. Hermite sut en effet garder l'estime et l'affection des professeurs de l'Etat qui l'avaient formé, ce qui montre une fois de plus, combien sont chimériques les craintes de ceux qui paraissent redouter entre les deux enseignements un antagonisme inévitable.

Sa thèse, qu'il présenta devant la Faculté de Paris, au mois de juillet 1879, reçut l'approbation unanime du jury d'examen dont le président, en lui conférant le titre de docteur, lui adressa ces élogieuses paroles : « Vous êtes, Monsieur, de ces hommes dont les travaux « honoreront la France savante. »

Bien loin de s'endormir sur ses lauriers, H. Hermite ne prend aucun repos et repart aussitôt vers les Baléares, pour employer les vacances à terminer son étude sur Majorque et Minorque, puis, parcourir dans le même but, les petites îles groupées autour de celles-ci, Iviça, Cabrera, Formentera. Il réunit ainsi les éléments d'un second volume qui devait compléter la géologie des Baléares [1].

[1] Nous avons l'espoir que les matériaux amassés par H. Hermite au prix de tant de fatigues, ne seront pas perdus pour la science et que son œuvre ne restera pas inachevée. Un de ses

C'est à ce même voyage qu'il trouva l'occasion de rendre un important service à l'île Majorque, où les pluies sont d'une excessive rareté et les sources très peu abondantes. La Députation provinciale s'étant résolue à faire creuser des puits artésiens, s'adressa à un ingénieur qui exécutait en ce moment des travaux de ce genre en Espagne, et qui, après un examen superficiel, garantit le succès de l'opération. Notre collègue, qui avait acquis par ses explorations répétées, une connaissance approfondie de la constitution du sol, déclara que la disposition et la nature des roches s'opposaient à ce que l'on obtînt de l'eau. Ce fut l'occasion d'une polémique assez vive qui eut pour organes les journaux de la localité. H. Hermite publia alors une première brochure en espagnol ayant pour titre : « *Est-il possible d'obtenir des eaux jaillissantes à Majorque?* [1] » dans laquelle il expose brièvement les raisons qui le portaient à croire que tout serait inutile; puis un second travail intitulé : « *Les puits artésiens à Majorque* [2] », où il établit fortement les preuves qui appuient son opinion. La Députation provinciale adopta ses conclusions, suspendit ses dépenses et évita de la sorte la perte de sommes considérables [3]. Hâtons-nous

amis les plus chers a recueilli son héritage scientifique et aura à cœur de s'acquitter d'une mission que l'amitié lui impose.

[1] *Es possible obtener aguas ascendentes en Mallorca*, traducido al Castellano, por D. Pedro Estelrich. (Extr. du *Porvenir Balear*, 1879.)

[2] *Los pozos artesianos en Mallorca...*, por D. Enrique Hermite, traduccion castellana de D. Antonio Jaume y Garau. Palma, 1879.

[3] Voir tous les journaux de Palma de cette époque, et particulièrement : *El Isleño*, des 4 et 5 août, *El Diario de Palma*, du 6 août, *El Democrata*, du 13 septembre.

d'ajouter que notre ami joignit un nouveau bienfait au service qu'il venait de rendre, en vendant sa brochure sur les puits artésiens au profit des inondés de Murcie, désintéressement qui contribua à lui acquérir une véritable popularité.

Mais ce climat trop chaud devait lui être fatal; mal nourri, épuisé par les fatigues que lui causaient ses courses de chaque jour, que rien ne pouvait ralentir, et qu'excitait encore le désir de rentrer à Angers au commencement de l'année scolaire, pour reprendre ses leçons, il n'eut malheureusement pas assez présentes à l'esprit ces paroles prophétiques de son père : « Ne te « fatigue pas trop sous un climat aussi rude, afin de ne « pas le payer plus tard. » Il sentait cependant ses forces diminuer, mais n'osait en convenir. Parfois il invitait le jeune et fidèle compagnon de voyage [1] qu'il initiait aux mystères de la science, à se diriger d'un côté, pendant que lui-même devait en explorer un autre; c'était un moyen de ne pas avouer sa fatigue, car bientôt on le retrouvait à l'ombre d'un talus et accablé de lassitude. Enfin l'apparition d'un symptôme grave dont l'importance fut méconnue, marqua le début d'une de ces maladies qui ne pardonnent guère.

Rentré en France le 12 décembre 1879, il fut obligé de garder un repos absolu et reçut les soins éclairés et dévoués d'un médecin qui était son ami. Mais tout devait rester inutile.

[1] M. Sauvageau, étudiant de notre Faculté des sciences, qui suivit avec un grand zèle et un dévouement à toute épreuve notre regretté H. Hermite.

Pendant cette maladie qui ne lui enlevait ni sa présence d'esprit, ni son amour du travail, il resta ce que nous l'avions connu jusqu'ici, supportant avec patience et courage les souffrances et les ennuis du traitement, bon et aimable pour chacun, toujours aussi vivement impressionné et intéressé par les questions d'enseignement ou les idées scientifiques à l'ordre du jour. Sa préoccupation était extrême au sujet des projets de loi portant atteinte à la liberté de l'enseignement supérieur, et menaçant de l'expulsion les maîtres dévoués qui avaient formé sa jeunesse. La veille même de sa mort, s'adressant à la religieuse qui lui servait de garde-malade: « Ma sœur, disait-il, si vous apprenez quelque chose « sur l'article 7, vous me réveillerez, n'est-ce pas? »

Cependant, tandis que le mal augmentait, le pauvre patient ne semblait pas se rendre compte de la gravité de son état. Huit jours avant sa mort, je lui demandais : « Eh! bien, quand ferez-vous votre première excursion? « — Mon cher, me répondit-il sans hésiter, dans deux « mois je serai aux carrières. » Toutefois, dans les derniers jours de sa maladie il sentait que ses forces diminuaient; il recommanda à plusieurs de ceux qui venaient le voir, de prier pour lui. Dans ces moments, avait-il le pressentiment de sa fin prochaine? comprenait-il ce que Dieu demandait de lui? Nul ne le sait. En tous cas, il aurait fait son sacrifice avec ce courage, cette entière soumission, cette idée du devoir qui ne l'abandonnèrent jamais.

Et pendant tout ce temps que la cruelle maladie l'enchaînait, ses sentiments de piété restèrent les mêmes qu'autrefois; sa confiance en la sainte Vierge,

pour laquelle il avait un culte particulier, ne l'abandonna pas un instant et l'aida puissamment à supporter ses épreuves, en même temps que les sacrements lui communiquèrent une nouvelle force morale qui le soutint jusqu'au bout. C'était toujours le même chrétien que nous avons vu au collège de Metz, à Saint-Cyr et au régiment.

Le 8 mars 1880, au matin, H. Hermite, à l'âge de 32 ans, rendait sa belle âme au Seigneur, sans souffrance, sans agonie, sans aucune de ces terreurs qui, le plus souvent, accompagnent les ombres de la mort.

A cette nouvelle, il n'est personne de nos Facultés catholiques d'Angers qui n'ait compris qu'un grand malheur venait de nous frapper. Ceux mêmes d'entre vous qui le connaissaient peu, savaient que la science venait de perdre un de ses adeptes les plus dévoués et notre Faculté, un professeur éminent.

Les regrets unanimes et les preuves de sympathie qui se manifestèrent de tous côtés, vinrent apporter à sa famille et à ses amis une suprême consolation.

Le prix Viquesnel que la Société géologique de France a coutume de décerner chaque année, à celui de ses jeunes membres qui a publié les meilleurs travaux, vient d'être offert à la mémoire de l'ami que nous pleurons, témoignage éminent de l'estime qu'il a su inspirer à ceux qui furent à même d'apprécier son caractère et son talent.

Ce n'est pas seulement en France que la mort d'H. Hermite a été déplorée ; ces îles espagnoles qui lui ont été si funestes, ont voulu rendre un hommage à celui qui était venu sous leur ciel brûlant, au prix de grandes

fatigues, étudier leur sol et le faire connaître au monde savant ; elles ont voulu honorer d'une façon éclatante la mémoire de celui qui leur avait rendu un service si désintéressé au sujet de la question des puits artésiens. Dès que sa mort y fut connue, plusieurs personnes résolurent de faire célébrer un service funèbre pour le repos de son âme. Aussi, le 8 avril, jour anniversaire de son décès, s'élevait dans l'église de Saint-Philippe-de-Néris, à Palma, un magnifique catafalque, autour duquel prenaient place les personnages les plus éminents de la cité, des délégués des corps savants, de la Députation provinciale, de la presse, tous voulant donner une marque de l'admiration qu'ils avaient pour ce jeune homme, venu de si loin pour étudier leur pays et mort au service de la science. Le vénérable évêque de Palma retenu par ses infirmités, qui ne lui permettaient pas d'officier lui-même, se fit représenter par son vicaire général.

Cet éclatant témoignage public de la reconnaissance des habitants des Baléares ne parut pas encore suffisant, et la presse demanda que l'on accordât à H. Hermite la plus haute distinction qu'un pays puisse conférer à un homme dont il veut récompenser les services. Nous avons eu la joie d'apprendre que la proposition avait été prise en considération et que notre regretté ami venait de recevoir le titre de *fils adoptif de la ville de Palma*, noble et touchant témoignage de la reconnaissance, que la mort elle-même a été impuissante à arrêter.

Tous ces honneurs rendus à notre collègue sont bien de nature à nous émouvoir profondément et à mettre un certain baume sur notre douleur, mais ils nous font

aussi, pour ainsi dire, plus vivement sentir la perte que nous venons de faire, en nous montrant l'estime que tous avaient pour son noble caractère et son jeune talent. Aussi, l'âme pleine de regrets, sommes-nous tentés de nous demander jusqu'où se serait élevé cet homme encore au seuil de la carrière, avec ce jugement sûr, cet esprit ouvert, ce feu sacré de la science qui l'animait. Mais Dieu n'a pas voulu nous accorder de voir la réalisation de si riches promesses. Il l'a rappelé à lui, jugeant sa mission suffisamment accomplie, et le dégageant désormais de toute responsabilité.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi une réflexion qui se présente naturellement à l'esprit comme conclusion de ces quelques pages dans lesquelles j'ai si incomplètement fait connaître cette noble existence et donné une idée si insuffisante de ce beau caractère. Permettez-moi de souhaiter que cette vie si courte et si bien remplie soit pour nous un enseignement, un modèle toujours présent à notre pensée. Gardons-en la mémoire au fond de nos cœurs pour qu'elle nous guide et nous soutienne constamment ; ne perdons pas de vue la trace qu'elle a laissée, et nous sommes assurés de ne pas faire fausse route. H. Hermite était en effet, de la race de ces hommes résolus, de ces hommes taillés à l'antique, faits pour inspirer la confiance et entraîner les autres à leur suite, quelle que soit la voie qu'ils parcourent, qu'ils se trouvent sur un champ de bataille ou sur le terrain plus pacifique de la science, destinés à faire des conquêtes à la tête d'une armée ou dans les voies encore inconnues livrées à l'intelligence humaine. Il peut représenter pour nous le type de l'homme d'hon-

neur et de devoir, profondément religieux sans ostentation, faisant le bien partout où il a passé et autant qu'il l'a pu. Son souvenir nous aidera à suivre à notre tour le chemin qu'il a si vaillamment parcouru et nous inspirera davantage l'ardeur pour le travail, l'esprit de dévouement et l'amour de la religion.

Dr P. Maisonneuve.

Nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt de donner, à la suite de cette notice biographique, outre le compte rendu, déjà publié dans les journaux, de la cérémonie funèbre qui a été faite à Angers en l'honneur d'H. Hermite, quelques extraits des journaux de Palma, qui montrent l'estime et la haute opinion que l'on avait du jeune professeur, dans ces contrées qu'il aimait tant et à l'étude desquelles il s'était dévoué.

Notice nécrologique publiée par les journaux d'Angers après les obsèques de M. Hermite.

Il y a quelques jours, nous avions la douleur de suivre le convoi funèbre de M. Henry Hermite, docteur ès-sciences naturelles, professeur à la Faculté des sciences de l'Université libre d'Angers, âgé de 32 ans, qu'une maladie gagnée au service de la science venait d'arracher, le 8 mars au matin, à l'affection de sa famille et de ses amis. Son corps, conduit de l'église Saint-Joseph à la gare, pour être transporté à Nancy, dans le caveau de sa famille, était accompagné d'une nombreuse et sympathique assistance, témoignage manifeste de l'estime générale dont jouissaient à Angers le talent et la science du jeune professeur.

Les cordons d'honneur du char funèbre étaient tenus par quatre professeurs en costume officiel, le R. P. Billot, de la

Faculté de théologie, M. Hervé-Bazin, de la Faculté de droit, M. Loir-Mongazon, de la Faculté des lettres, et M. Maisonneuve, de la Faculté des sciences.

Derrière le char, deux étudiants portaient une magnifique couronne offerte par les professeurs de la Faculté des sciences. Le deuil était conduit par M. Hippolyte Hermite, père du défunt, accompagné d'un de ses fils, et par M. Ch. Hermite, son oncle, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne. Puis venaient Mgr Sauvé, recteur de l'Université, le doyen et les professeurs de la Faculté des sciences, en robes, enfin les professeurs des autres Facultés, les étudiants et les nombreux amis du défunt, dont plusieurs n'avaient pas hésité à faire un voyage de cent lieues, pour lui rendre les derniers devoirs.

L'Université catholique d'Angers vient de faire, dans la personne de M. Hermite, une perte à laquelle aucun de ceux qui s'intéressent à cette grande œuvre, ne saurait demeurer indifférent. Malgré sa jeunesse, M. Hermite a eu en effet une vie des mieux remplies, et il a su accomplir de grandes et nobles choses pendant le petit nombre d'années que le Seigneur lui a accordées.

Ancien élève des Jésuites de Saint-Clément de Metz, il emporta avec lui, dans le monde, les solides principes de religion et d'honneur que les Pères savent inculquer à la jeunesse de leurs écoles; et, dans toutes les circonstances de sa vie, il conserva une fidélité inébranlable à sa foi chrétienne.

La carrière des armes le tenta d'abord. Admis, à l'âge de dix-sept ans, à l'École militaire de Saint-Cyr, en 1866, il en sortit deux ans avant la guerre de 1870, pendant laquelle il fit noblement son devoir, reçut les épaulettes de lieutenant, et fut fait prisonnier au siège de Metz.

Mais déjà le goût de la science s'éveillait en lui, et, pendant le peu de temps qu'il mena la vie de garnison, il occupa ses loisirs à des recherches géologiques; bientôt ce qui, chez lui, n'était qu'un goût, devint une passion véritable. Aussi, malgré le brillant avenir militaire que devaient lui réserver son intelligence, sa loyauté et son esprit de discipline, cédant à l'attrait que lui offraient les sciences naturelles, il n'hésita pas à donner sa démission, pour suivre une nouvelle carrière et acquérir une nouvelle position. Il se lança avec

ardeur dans la voie qu'il venait de choisir et en fut bientôt récompensé par le grade de licencié qu'il obtint en Sorbonne. C'est alors que, distingué par le professeur de géologie de la Faculté des sciences de Paris, il fut attaché comme aide à son laboratoire. C'est là que le trouva la formation de la Faculté des sciences d'Angers, dont la chaire de géologie lui fut offerte.

Persuadé que les Universités régionales que les catholiques venaient de créer, devaient avoir pour principal rôle, dans leur enseignement scientifique, d'étudier la région au centre de laquelle elles sont placées, le jeune professeur, à peine installé, entreprit de déterminer la constitution des terrains de l'Anjou encore incomplètement connus, et forma le projet de dresser ultérieurement la carte géologique de notre contrée. Déjà il avait découvert plusieurs faits fort intéressants qui ont été consignés dans quelques communications adressées à la Société géologique de France, ou à l'Institut.

Son nom est désormais inséparable de la fameuse empreinte que l'on trouve en quantité sur les feuillets du schiste ardoisier d'Angers, et qu'un auteur, fort connu dans la science, a décrite comme une fougère fossile, la première qui, d'après lui, serait apparue sur le globe et de l'existence de laquelle il tirait des arguments pour appuyer la théorie transformiste. M. Hermite a surabondamment montré qu'il n'y avait là qu'une dendrite, c'est-à-dire des arborisations tenant à des infiltrations de sulfure de fer. Ses conclusions furent unanimement acceptées par les membres de la Société géologique de France.

A la recherche d'un important sujet de travail, M. Hermite crut le trouver dans l'étude de la constitution géologique des îles Baléares. Après un séjour de six mois dans ce pays, pendant lesquels il se livra à un travail assidu, il revint en France avec d'abondants matériaux, au moyen desquels il put établir, d'une façon très détaillée, la structure géologique des îles Majorque et Minorque. L'important ouvrage dans lequel M. Hermite consigna les résultats de ses explorations en Espagne, lui fit le plus grand honneur auprès des maîtres de la science, et l'un d'eux ne craignit pas de dire en pleine Sorbonne, devant un public de choix, que c'était « un de ces ouvrages qui honorent notre pays et la science ».

Entraîné par cette ardeur passionnée pour le travail, que lui connaissaient tous ceux qui le fréquentaient, sans prendre de repos, il repartit aussitôt pour compléter son exploration scientifique des Baléares; il lui restait encore à connaître et à décrire quelques points de ces îles, principalement Iviça et Formentera.

A ce nouveau voyage, il trouva l'occasion de rendre un signalé service aux populations au milieu desquelles il se trouvait, en leur faisant économiser quelques centaines de mille francs destinés au creusement de puits artésiens. S'appuyant sur la constitution géologique du sol, M. Hermite démontra qu'il était impossible d'obtenir de l'eau et détermina les habitants à abandonner des travaux absolument inutiles.

Pendant son second séjour aux îles Baléares, il réunit encore une abondante moisson de faits intéressants, et son œuvre allait être achevée, lorsque la maladie vint l'arrêter. Mal nourri, écrasé de fatigue, atteint déjà du mal qui devait l'arracher si promptement à l'affection de ses amis, il revint en France sans avoir atteint complètement le but de son voyage.

De retour à Angers au commencement du mois de décembre 1879, il fut obligé de garder la chambre que, malgré les soins les plus dévoués, il ne devait plus quitter.

Dans sa maladie qui dura environ trois mois, son caractère ne se démentit pas un instant. Nous retrouvons là, comme au milieu de ses occupations préférées, l'homme énergique et doux, supportant avec patience la souffrance et le repos forcé. D'ailleurs, toujours plein d'espérance en l'avenir, il ne pensait qu'à reprendre ses travaux. A peine dans les derniers jours de sa maladie a-t-il pressenti que la mort arrivait. Elle est venue d'ailleurs bien douce pour lui, sans agonie, en quelque sorte sans qu'il s'en aperçût; ce fut comme un paisible sommeil que le Seigneur lui envoya.

Et maintenant que le bon camarade, l'ami généreux, le professeur laborieux et distingué, le solide chrétien est mort, souhaitons que quelque ami dévoué continue et mène à bonne fin l'œuvre commencée par lui avec tant d'ardeur et publie le second volume de la Géologie des Iles Baléares, comme un hommage légitimement dû à sa mémoire.

La mort de M. Hermite est une perte énorme pour la Faculté des sciences de l'Université libre d'Angers, qui aurait certainement reçu un vif éclat du concours apporté par ce travailleur infatigable, aux connaissances approfondies, aux vues larges et élevées, et auquel, assurément, un brillant avenir était réservé.

Déplorons donc la perte que nous venons de faire ; mais que cette mort soit pour nous une raison de plus de travailler, un motif de nous rapprocher et de nous serrer davantage, pour mieux lutter ensemble contre les difficultés de l'existence. Que son souvenir vive au milieu de nous, soutienne le courage des professeurs dans leur laborieuse et difficile mission et encourage les élèves à suivre les nobles traces que le cher défunt a laissées dans le chemin du travail, de l'honneur et de la foi !

Dr P. Maisonneuve.

Extrait du journal *El Ancora*, publié à Palma. — N° du 12 mars 1880. — Article de M. Bartolome Ferra.

NÉCROLOGIE.

C'est avec une profonde douleur que nous avons appris, que le 8 de ce mois, mourait à Angers le Dr Henri Hermite, professeur distingué de l'Université catholique de cette ville.

En communiquant à nos lecteurs une perte si cruelle, nous devons rendre un hommage de reconnaissance et de respect à la mémoire de ce géologue qui, après avoir mérité par son talent la considération du monde scientifique, vient de lui être enlevé à l'âge de trente-deux ans.

Il y a peu de temps encore, le Dr Hermite nous honorait d'une visite dont les vrais amis de la science conserveront le meilleur souvenir. Sans être guidé par un autre mobile que l'amour de la science, il étudia les conditions géologiques de Mayorque, et réfuta plus tard l'opinion de M. Richard, sur la possibilité d'obtenir des eaux ascendantes dans notre île, dans une brochure qui jeta une grande lumière sur ce sujet. Cet opuscule fut publié à Palma, et comme nos lecteurs se le rappelleront, l'auteur abandonna le produit de l'édition

aux victimes de l'inondation de Murcie. Ce généreux procédé lui créait de nouveaux titres aux vives sympathies que son caractère simple et affable avait su lui acquérir parmi nous.

C'est alors que se manifestèrent les premiers symptômes de la terrible maladie qui mit fin à sa précieuse existence, après avoir retardé son retour dans sa patrie. Dès qu'il fut, sinon rétabli, du moins, lorsqu'il éprouva un peu de mieux, il quitta Mayorque avec l'intention de revenir plus tard compléter ses études, car il avait formé le projet de faire sur la géologie des Baléares, un travail dont il a pu seulement publier la première partie. C'est un double motif pour nous, de regretter la mort du savant professeur.

La Société géologique de France se disposait à récompenser ses travaux en lui décernant une médaille, quand Dieu, dans les impénétrables desseins de sa Providence, l'appela à une autre vie, sans doute pour récompenser ses vertus avec la couronne des Saints, car le Dr Hermite unissait à une science profonde, une piété malheureusement peu commune parmi ceux qui s'adonnent à l'étude des sciences. S'il ne nous en avait donné plus d'une fois la preuve, pendant son séjour en notre île, il suffirait pour nous en convaincre de lire les paragraphes suivants que nous traduisons d'une lettre d'Angers, qu'a reçue un de nos amis.

« M. Hermite est mort aujourd'hui, sans que personne eut pu le prévoir. Il souffrait beaucoup; à peine avait-il pu dormir durant la nuit précédente, et le crucifix entre les mains, il s'écria par trois fois consécutives : Mon Dieu, donnez-moi du sommeil ! et il était mort.

« Pendant tout le temps que dura sa maladie, il fut pour nous un véritable modèle de patience, de résignation et de foi. Unissez cependant vos prières aux nôtres pour l'éternel repos de son âme; c'est un devoir que nous impose la reconnaissance, car on peut dire que M. Hermite a donné sa vie pour les Mayorquins. »

Qu'il nous soit permis maintenant de prier nos lecteurs de recommander à Dieu l'âme du défunt, car c'est seulement de cette façon que nous pouvons nous acquitter de la dette que nous avons contractée envers le Dr Hermite.

Bartolomé Ferra.

Extrait du journal *El Isleño*, publié à Palma. — N° du 8 avril 1880. — Article du docteur Esteirich.

UN SOUVENIR AU PROFESSEUR HERMITE.

Il n'est peut-être pas de savant envers lequel Mayorque soit obligée à plus de reconnaissance qu'envers le géologue Henry Hermite. Pourvu de son marteau, il arriva pour la première fois sur le rivage des Baléares, vers la fin du printemps de 1878. Il était rempli des plus douces illusions et des plus légitimes espérances. Son but était d'établir la constitution géologique de nos îles, c'est-à-dire d'entreprendre une étude pénible, pleine de difficultés et de fatigues. Mais rien ne l'arrêtait : son amour pour l'étude et le travail, et l'ardeur de son imagination juvénile devaient triompher d'une si grande entreprise. Hermite avait alors à peine trente-et-un ans, et son nom était déjà connu par tous ceux qui s'occupent d'études géologiques, aussi bien en France, sa patrie, qu'à l'étranger. Son génie cherchait un vaste champ d'investigation scientifique, et il se fixa sur les Baléares pour en faire le sujet de ses études. Pendant six mois consécutifs, il parcourut nos montagnes, recueillant des fossiles, mesurant les hauteurs, classifiant les terrains, sans jamais donner de repos à son corps, ni de paix à son activité prodigieuse.

De retour dans sa patrie, il développa les notes qu'il avait prises, détermina les fossiles qu'il avait recueillis, et publia sous le titre de *Études géologiques sur les Iles Baléares*, la première partie de son ouvrage en un volume de 362 pages grand in-8°, chez l'éditeur Savy à Paris. Les cartes géologiques de Mayorque et Minorque, un grand nombre de coupes et deux planches de fossiles nouvellement découverts par l'auteur, accompagnaient son travail. Cet ouvrage valut au professeur Hermite les félicitations des géologues les plus distingués.

Animé par le succès qu'il avait obtenu, il revint à Mayorque au commencement du mois d'août 1879 avec l'intention d'étudier les Iles Iviça et Formentera, et de vérifier relativement à la géologie de Mayorque et de Minorque, quelques points qu'il n'avait pu complètement élucider lors de son

premier voyage. Il resta alors quelques semaines à Palma et y fit la connaissance de plusieurs personnes amies des sciences, avec lesquelles il se lia bientôt par une étroite amitié.

Hermite était de stature élevée, il avait les cheveux et la barbe blonds, sa figure était expressive et pleine de bonté, son caractère gai et franc; il était poli au plus haut degré et son extérieur était plein de distinction. Sa conversation toujours sérieuse en même temps qu'agréable, montrait les brillantes qualités dont il était doué et qui le faisaient si justement apprécier dans ses relations de société.

Il dirigea tout d'abord ses excursions au *Coll d'en Rebassa* et vers *Bendinat* [1], où il recueillit quelques fossiles qu'il croyait appartenir à des espèces nouvelles, revenant toujours très satisfait quand le sort l'avait favorisé dans ses recherches. C'est à la fin du mois d'août qu'arriva à Palma son compagnon de fatigues, M. Camille Sauvageau son préparateur, et ils entreprirent ensemble leurs excursions dans l'intérieur de l'île.

Il apprit alors que la Députation provinciale voulait employer de grandes sommes d'argent en perforations artésiennes et qu'elle avait appelé dans cette intention l'ingénieur Richard. Hermite profondément convaincu de l'impossibilité d'obtenir à Majorque des eaux ascendantes, jaillissant à la surface, écrivit un article où il expliquait très brièvement les motifs qui devaient empêcher le succès de l'entreprise [2]. M. Richard publia peu après, ses impressions sur son voyage à Mayorque. Il y émettait des idées contraires à celles du professeur Hermite sur l'existence des eaux artésiennes, et celui-ci crut alors qu'il était de son devoir d'écrire une brochure où il réfuterait l'une après l'autre les erreurs scientifiques de l'ingénieur perforateur [3]. Son travail ne laissait

[1] Ces deux localités sont situées près de Palma, la première sur le terrain quaternaire, la seconde sur le terrain néocomien inférieur.

[2] Ce petit travail a pour titre : *Es possible obtener aguas ascendentes en Mallorca ?* il fut inséré dans le *Porvenir Balear*, n° 15, 1879, après avoir été traduit par le Dr Estelrich, l'auteur de cette notice nécrologique.

[3] L'ouvrage de M. Richard portait le titre : *Los pozos artesianos en Espana;* M. Hermite y répondit en écrivant sa brochure : *Los*

plus de place au doute, et son opinion fut adoptée par tous ceux qui, à Mayorque, s'adonnent à l'étude des sciences. Au commencement d'octobre, il le donna à l'impression, et une fois les épreuves corrigées, Hermite entreprit un voyage à Minorque pour y recueillir des fossiles et y vérifier quelques observations. Avant d'entreprendre cette excursion, sa santé robuste s'altéra un peu ; les fréquentes insolations dont il était la victime dans ses courses continuelles lui occasionnèrent une affection gastrique qui fut guérie au bout de quelques jours.

Revenu de Minorque dans les premiers jours de novembre, il commença à mettre en ordre ses fossiles et à préparer ses malles pour retourner dans son pays, remettant à l'année suivante l'étude géologique d'Iviça et de Formentera. Ses recherches l'avaient complètement satisfait ; il avait réuni sept caisses de fossiles et fait beaucoup d'observations importantes. Cette joie dura bien peu, tellement sont changeantes les choses humaines ! car deux jours avant celui qu'il avait fixé pour son départ, il fut atteint d'une hémoptysie qui l'impressionna vivement et lui enleva une partie de son courage. Ses amis, qui l'appréciaient beaucoup, firent tout ce qui leur était possible pour lui faire supporter son triste état avec moins de peine, mais sans y arriver ; Hermite pressentait déjà sa triste fin, et en peu de jours il fut l'objet d'une transformation incroyable. « Je regrette seulement, nous disait-il, de ne pouvoir plus travailler, quand il me faudrait encore quelques années pour achever ce que je voulais faire. » Cependant, il croyait encore pouvoir terminer son œuvre sur les Baléares ; soutenu par cette trompeuse espérance, il quitta notre île un peu avant la moitié de décembre 1879. Il allait à Angers, où il arriva sans accident, mais son état qui devenait de plus en plus grave, l'obligea à garder le lit jusqu'au 8 mars où il mourut. Son dernier sou-

pozos artesianos en Mallorca, dans laquelle il expose d'abord une théorie générale des puits artésiens et en fait ensuite l'application à l'île Mayorque ; puis s'attaquant alors exclusivement à la partie du travail de M. Richard référente à Mayorque, il y relève et réfute une à une trente-et-une des erreurs géologiques que son auteur y avait commises. Le Dr Jaume s'était chargé de la traduction de la brochure de M. Hermite.

venir fut pour Mayorque. Il ne pensait plus qu'à ses fossiles et à ses études sur les Baléares : Sa mémoire devait lui rappeler les contrées qu'il y avait parcourues, les personnes qu'il y avait rencontrées, les heureuses trouvailles qu'il y avait faites ; il devait se la représenter à chaque instant comme sa nouvelle patrie, l'élément de sa gloire future qu'il a payée au prix de sa vie.

Que le nom du géologue Henry Hermite soit toujours prononcé avec vénération et respect par les Mayorquins ! Il les aimait tant !....

Mayorque, devait donc se montrer reconnaissante envers ce savant modeste qui prenait un si grand intérêt à tout ce qui intéressait son avenir, et qui lui a légué un monument scientifique, digne fruit de ses longues études. Mayorque, devait donner à sa mémoire un témoignage public de reconnaissance et de respect. Elle a accompli ce devoir honorablement, en unissant à la douleur que la mort du Dr Hermite lui a causée, une fervente prière au Très-Haut pour l'éternel repos de son âme, dans laquelle étaient si vigoureusement implantées les sublimes maximes du Christ.

L'église de Saint-Philippe-de-Néris, présentait hier matin un aspect grandiose, sinon par le luxe qui a pu être déployé, du moins par l'élégance et la sévérité avec laquelle elle était ornée, comme si l'on avait voulu faire comprendre qu'en de si tristes cerémonies, le faste et l'ostentation ne s'harmonisent point avec la douleur et les sentiments de l'âme. Un catafalque recouvert d'un riche drap noir, festonné d'or et de violet, portant à chacun de ses angles une H brodée, s'élevait au milieu de l'église. Quatre magnifiques couronnes étaient placées au pied du catafalque, sur les plis du drap mortuaire qui reposait sur un précieux tapis. La couronne placée du côté de l'épître était toute de pensées et offerte par la Députation provinciale ; celle du côté de l'évangile, donnée par les professeurs de l'Institut Baléar, était de fleurs champêtres et de feuilles de lierre ; celle qui faisait face à l'autel, déposée par les amis et les admirateurs d'Hermite était formée de laurier et d'immortelles ; une quatrième couronne, de laurier et de violettes blanches était placée sur l'autre côté, elle était offerte par *El Ancora* au nom des écrivains catholique de ces îles. Quatre candélabres, soutenant chacun

quatre grands cierges ornés de fleurs et de branches d'arbre, éclairaient ce modeste monument, sur lequel brillait le symbole de la Rédemption, formé du même galon qui garnissait le drap mortuaire. L'orchestre composé des chanteurs et des amateurs de musique les plus distingués, chanta la messe de *Requiem* du P. Florit, qui était célébrée par le chanoine D. Tomas Rullan.

Dans les sièges réservés, dans les chapelles latérales et sur les bancs, toutes les classes de la société étaient représentées; les arts, les sciences, la milice, les sociétés scientifiques, les corporations civiles, la littérature et la haute banque, présidées par la Députation provinciale, étaient accourues pour donner ce public témoignage de vénération et de respect au jeune professeur qu'ils admiraient encore après sa mort.

Palma s'est montrée en cette occasion, digne de ses antiques traditions. Elle a rendu un tribut de légitimes hommages au génie qui n'a pas de patrie, et a montré sa reconnaissance envers celui qui, bien qu'étranger, s'est dévoué tout à elle pour lui léguer un souvenir impérissable.

D[r] Estelrich.

Extrait du journal *El Ancora*, — N° du 9 avril.
Article de M. Bartolome Ferra.

Conformément à ce qu'avaient annoncé tous les journaux de la ville, une messe de *Requiem* était célébrée avant-hier, à onze heures, dans l'église des Pères de Saint-Philippe-de-Néris, pour le repos de l'âme de M. Jean-Ferdinand-Henry Hermite.

Nous avons rarement assisté à Palma à des cérémonies funèbres plus solennelles que celles qui furent célébrées en l'honneur du malheureux et regretté professeur de géologie, qui nous avait honoré de son amitié; et afin d'en donner une idée à ceux de nos lecteurs qui n'ont pu y assister, nous allons faire ici, en quelques mots, le compte-rendu de la cérémonie.

Au milieu de l'église, sur un grand et riche tapis, s'élevait un catafalque à la fois élégant et sévère, recouvert d'un drap noir, orné tout autour d'un galon d'or, et d'une croix au

centre ; une H brodée d'or à chacun des angles se détachait sur les larges plis du drap mortuaire. A chacune des quatre extrémités du sarcophage s'élevait un candélabre gigantesque, orné de crêpes noirs, et supportant un groupe de quatre grands cierges de cire, dont le pied était garni d'un faisceau de branches de saule. Au pied du catafalque, du côté opposé au maître autel, était placée une couronne de laurier et d'immortelles, offerte par les amis mayorquins du défunt; à gauche, on voyait une autre couronne formée de fleurs champêtres et de feuilles de lierre, hommage respectueux de l'Institut provincial ; on en voyait une troisième à droite, garnie de pensées, due à la reconnaissance des membres de la Députation provinciale des Baléares ; enfin, sur le quatrième côté, une autre couronne, garnie de laurier et de violettes blanches, avait été offerte par *El Ancora* au nom des écrivains catholiques de nos îles. Chacune de ces couronnes portait une inscription.

L'ensemble de ce catafalque montrait une sévérité mélangée à une certaine magnificence propre à une cérémonie de ce genre. La messe a été célébrée par D. Tomas Rullan, vicaire général, assisté de D. Guillermo Puig, secrétaire de l'évêque de Palma, et D. Jorge Martorell et D. Francisco Salva « beneficiados del Concordato. »

Le chœur était rempli par les chanoines, le clergé de la cathédrale, le clergé de diverses paroisses, les séminaristes et quelques professeurs et amateurs de musique. Le chant des versets, avec accompagnement d'harmonium, de flûtes et de bassons, alternait avec celui de la célèbre messe en musique de notre compatriote le R. P. Florit, religieux de l'ordre des Minimes, qui fut chantée avec une vigueur et une émotion indescriptibles.

L'assistance était nombreuse et distinguée ; on y remarquait du côté de l'Évangile, deux membres délégués de la Députation provinciale, plusieurs conseillers municipaux, M. Herreros, directeur de l'Institut Balear, et un assez grand nombre d'autres personnes appartenant à différentes académies ou sociétés savantes. De l'autre côté s'étaient placés les amis de M. Hermite, sur l'initiative desquels les obsèques avaient été célébrées, plusieurs Français résidant à Palma, les ingénieurs civils et plusieurs membres de l'Académie

palmesanne, des Beaux-Arts et du collège de *la Sapiencia*. Les autres sièges étaient occupés indistinctement par un très grand nombre de personnes appartenant aux classes les plus élevées; nous devons noter aussi la présence de beaucoup de littérateurs et d'artistes, de divers chefs militaires, du clergé séculier, de deux petites sœurs des pauvres, et d'un grand nombre de dames, qui ont répondu scrupuleusement à l'invitation de la commission et montré qu'elles savaient rendre hommage au talent et à la science du défunt.

Nous remercions bien sincèrement, au nom de la commission chargée de la célébration du service funèbre de M. Hermite, et en notre nom personnel, les Pères de l'ordre de Saint-Philippe-de-Néris, qui ont bien voulu nous prêter leur concours dans l'accomplissement de ce dernier devoir envers notre affectionné défunt.

Cet humble travail serait incomplet, si des colonnes de *El Ancora* nous n'adressions à l'illustre famille de M. Hermite, au nom de toutes les personnes qui ont assisté à ses obsèques, l'expression du profond respect et de la vive sympathie qui unissent les habitants des Baléares à sa juste douleur. Que Dieu accorde à toute sa famille et à ses collègues de l'Université d'Angers, sa résignation chrétienne et l'éternité bienheureuse qui, nous l'espérons, aura été donné en partage au vertueux et savant Henry Hermite!

BARTHOLOME FERRA.

Extrait du journal *El Demócrata*, publié à Palma. — N° du 8 avril 1880. — Article de M. P. P. Vernière.

HONNEURS FUNÈBRES RENDUS A HERMITE.

Il y a quelques heures, nous assistions à la messe qui vient d'être chantée en l'honneur du malheureux Henry Hermite. Ce doit être une grande satisfaction pour tous les habitants des Baléares, de savoir que leur pays a rendu au jeune savant envers lequel ils sont si redevables, des honneurs funèbres vraiment dignes de ses mérites et de ses travaux. La messe a été célébrée par le sympathique vicaire général du diocèse, au défaut de Mgr l'évêque, empêché par ses infir-

mités d'officier lui-même. Il était assisté de quelques autres dignitaires de l'église.

Quatre candélabres, portant chacun quatre grands cierges de cire, occupaient les angles du sarcophage. L'autel était aussi splendidement illuminé ; aux quatre côtés du catafalque correspondaient quatre grandes couronnes, l'une de laurier et d'immortelles, avec l'inscription : « Les amis de M. Hermite, professeur, etc. » ; une autre, de laurier et de pensées, avec celle-ci : « La Députation provinciale à M. Hermite » ; une troisième, portant l'inscription : « L'Institut Balear à M. Hermite », et la quatrième était offerte au nom du journal *El Ancora*.

La jolie messe de Florit a été très bien exécutée, avec un grand nombre de voix accompagnées de l'orgue et de quelques autres instruments de musique. L'assistance était nombreuse et choisie. L'église mayorquine, la Députation provinciale, l'Institut Balear et *El Ancora*, méritent sans contredit le plus grand éloge de la part de tous ceux qui savent apprécier les faits avec un esprit impartial. L'Eglise a honoré ainsi par tous les moyens dont elle dispose, le savant laborieux en même temps que le fervent catholique ; tout en l'honorant elle-même, elle s'est acquittée de la part qui lui revenait dans la dette commune de reconnaissance que tous les habitants des Baléares ont contractée envers Hermite.

La Députation provinciale, en participant à cette cérémonie, a payé une partie de la dette qui lui incombe comme corps représentatif de la province. Espérons qu'elle ne tardera pas à satisfaire pleinement les obligations qu'elle doit encore remplir envers l'illustre défunt.

L'Institut Balear, comme corps scientifique, était bien à sa place dans une cérémonie de ce genre ; et enfin *El Ancora*, en sa qualité d'organe spécial des catholiques, a dignement rempli son devoir.

Qu'ils reçoivent donc tous maintenant les félicitations et les remercîments de l'un de ceux qui furent honorés de l'amitié du distingué géologue, et eut l'occasion d'apprécier personnellement l'ardeur infatigable et les profondes connaissances du savant modeste, l'absolue sincérité, la vaillante franchise dans la défense ardente de toutes ses convictions, et les vertus peu communes de l'ami fidèle et dévoué.

Diamétralement opposé à Hermite par les convictions politiques et religieuses, l'amour de la science nous unissait ; j'admirais ses vastes connaissances en géologie, son dévouement complet et désintéressé à la science, les nombreuses qualités de son caractère.

Mais, laissant pour le moment cette très honorable amitié, ne serait-il pas indigne de toute excuse que, devant cette tombe, si prématurément ouverte et creusée par les fatigues excessives, auxquelles l'entraînait son ardeur passionnée pour le progrès scientifique, devant cette tombe ouverte par une science consacrée tout entière au service des Baléares, devant ce martyr de Mayorque et de son archipel, il se produisît des hésitations malheureusement aussi inévitables que douloureuses à constater, et qu'en gage des sentiments de vénération, d'admiration et de respect, unanimement accordés au martyr, au savant, à l'homme vertueux et à l'ami, on ne lui donnât immédiatement le titre de *Balear adoptif*? Et maintenant, pourrons-nous espérer que les corporations civiles et particulièrement les conseils municipaux des trois capitales Baléares conféreront au malheureux savant, en récompense des services qu'il leur a rendus, le titre de citoyen adoptif? Si les services rendus à un pays suffisent à un étranger pour lui mériter ce titre, personne ne le mérita jamais à l'égal d'Hermite. Qu'ils sont nombreux, les citoyens de cet archipel qui n'ont pas fait pour leur patrie une minime fraction de ce que ce savant fit pour eux au prix de sa vie!

P. P. Vernière.

En présence des témoignages de sympathie donnés à la mémoire d'H. Hermite et des honneurs funèbres qui lui ont été décernés par les habitants des Baléares, les professeurs de la Faculté des sciences d'Angers ont tenu à honneur de faire connaître les sentiments de reconnaissance qui les animent, envers toutes les personnes qui ont contribué à honorer le souvenir de leur regretté collègue. En conséquence, l'adresse suivante a été en-

voyée au Dr Jaume y Garau, l'un des principaux promoteurs de la pieuse manifestation de Palma.

Angers, 2 mai 1880.

Très-honoré Docteur,

Monseigneur le Recteur, prélat de la maison de Sa Sainteté, le Doyen et les Professeurs de la Faculté des Sciences de l'Université catholique d'Angers, vivement touchés de la pieuse et sympathique démonstration dont leur regretté et très-aimé collègue, le professeur Henry Hermite a été l'objet de la part des Mayorquins, dans l'église de Saint-Philippe-de-Néris, à Palma, vous prient d'agréer l'assurance de leur profonde reconnaissance, et d'offrir leurs sincères remerciements aux membres du comité qui a organisé la cérémonie religieuse.

Ils vous demandent aussi, de vouloir bien présenter leurs hommages respectueux et l'assurance de leur sincère gratitude à toutes les illustres corporations qui ont assisté ou se sont fait représenter à la cérémonie funèbre, à savoir : La Députation provinciale, le Conseil municipal de la noble ville de Palma, l'Institut Balear et spécialement M. Herreros, directeur de cette savante compagnie, ainsi que les autres Académies ou Sociétés savantes qui ont contribué à donner un si éclatant témoignage d'estime à la mémoire d'H. Hermite.

Ont signé :

Henry Sauvé, recteur; E. Tarnier, doyen de la Faculté des Sciences, Turquan, professeur de mathématiques; Lac de Bosredon, professeur de mathématiques; Arnaud, professeur de chimie; Hy, professeur de botanique; Dr P. Maisonneuve, professeur de zoologie; Ravain, professeur de physique.

La Société géologique de France, dans la séance solennelle qui eut lieu en l'honneur de sa cinquantaine, le jeudi 1er avril 1880, entendit le rapport fait par M. Daubrée, professeur au Muséum et à l'Ecole des Mines, membre de l'Institut, sur les principaux travaux accomplis dans l'année. Nous en extrayons le passage suivant qui concerne notre ami :

La fondation dont notre regretté confrère, M. Viquesnel, nous a doté, continue à porter d'heureux fruits.

Appelée à la décerner pour la quatrième fois, la Société a fixé son choix sur un jeune savant que nous venons hélas! de perdre.

Après avoir pris part brillamment à la guerre de 1870, d'abord comme sous-lieutenant, puis comme lieutenant d'infanterie, M. Henry Hermite avait quitté la carrière militaire pour se consacrer entièrement à la science. Il ne tarda pas à s'y distinguer par des travaux qui attestent l'observateur consciencieux et perspicace. C'est à lui que l'on doit la constatation définitive du silurien supérieur près d'Angers.

Ses études sur les îles Baléares comprennent l'Orographie, la Stratigraphie et la Paléontologie de l'Archipel espagnol. Précédé d'un historique érudit, le texte est accompagné de nombreuses coupes, de cartes et de représentations de fossiles nouveaux, qui en rehaussent l'intérêt. Ce travail nous montre une série stratigraphique nombreuse, à la base de laquelle est le dévonien qui, à Minorque, atteint près de mille mètres d'épaisseur, sur un dixième de la surface totale de l'île. Dans ce groupe, l'auteur a même rencontré de petites couches riches en *archæocalamite* et en *sphænophyllum*, fait remarquable, les végétaux terrestres se montrant jusqu'à présent très rares au-dessous du dévonien moyen.

Dans le Trias, M. Hermite a su reconnaître, outre le grès bigarré, antérieurement constaté, des assises correspondant au Muschelkalk et aux marnes irisées.

Minorque n'avait encore fourni aucun fossile liasique, M. Hermite est parvenu à y distinguer le niveau caractérisé par le *Rhynchonella meridionalis*.

Dans l'étude de Majorque il a rencontré les couches à *Ammonites transitorius*, dont l'âge véritable divise les géologues.

Passant à l'examen des terrains tertiaires, l'auteur a démontré que la formation lacustre de Majorque, que l'on croyait supérieure aux Calcaires nummulitiques, leur est au contraire inférieure. Il a reconnu, en outre, qu'au-dessus de l'éocène moyen, il s'est déposé une série d'assises appartenant à l'éocène supérieur.

Enfin, il a su rectifier et compléter, dans beaucoup de cas, les données qu'on possédait déjà sur divers autres étages, tels que le néocomien, le miocène, le pliocène et le quaternaire.

Il préparait un travail de beaucoup d'intérêt sur la limite du lias supérieur et de l'oolithe inférieure dont il avait réuni de très belles faunes pour enrichir nos collections géologiques.

Un second voyage que M. Hermite ne craignit pas, malgré les fatigues d'une première et longue exploration, de faire dans ces îles qu'il affectionnait, acheva de ruiner une santé déjà ébranlée. Peu de temps après son retour il expirait, le 8 mars, à l'âge de 32 ans, au moment même où vous lui votiez la juste récompense que nous décernons aujourd'hui à sa mémoire. Que cette marque de haute estime, déposée sur sa tombe, puisse apporter quelques consolations à ses malheureux parents!

Liste des ouvrages de M. Henry Hermite.

Note sur le genre Trochotoma (Extrait du *Bulletin de la Soc. géol. de France*, 18 juin 1877, tome V).

Etude préliminaire du silurien des environs d'Angers (Extrait du *Bull. de la Soc. géol. de France*, 29 avril 1878, tome VI).

Sur la présence du silurien supérieur a La Meignanne, près d'Angers (Extrait du *Bulletin de la Soc. géol. de France*, 29 avril 1878, tome VI).

Observations géologiques sur les îles Majorque et Minorque

(Extrait des *Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, 30 décembre 1878, tome LXXXVII).

Observations sur les iles Majorque et Minorque (Suite) (Ext. des *Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, 13 janvier 1879).

Note sur la position qu'occupent a l'ile Majorque les Terebratula Diphya et Janitor (Extrait du *Bull. de la Soc. géol. de France*, 27 janvier 1879, tome VII).

Communication à la *Soc. géol. de France*, le 19 mai 1879, sur l'Eopteris Morierei et l'E. Criei.

Etudes géologiques sur les Iles Baléares, 1re partie : Majorque et Minorque; Savy, 1879.

Es possible obtener aguas ascendentes en Mallorca? traducido al Castellano por D. Pedro Estelrich (Extr. du *Porvenir Balear*, n° 15, 1879).

Los Pozos artesianos en Mallorca, traduccion castellana de D. Antonio Jaume y Garau; Palma, Gelabert, 1879.

LES SOURCES

DES

ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS

PAR M. PAUL VIOLLET

Le XIIIe siècle n'a pas été seulement une grande époque artistique, illustrée par la construction d'un nombre considérable de magnifiques cathédrales ; c'est encore une période brillante par la rénovation des études juridiques et par le développement de la science théologique.

Le siècle qui vit naître Dante et saint Thomas d'Aquin a produit aussi nos premiers jurisconsultes. Tandis que l'Université de Paris formait des théologiens, des métaphysiciens, des canonistes, l'École d'Orléans élevait de nombreux civilistes. Le droit romain était étudié avec ardeur, surtout dans cette dernière ville. Cette législation n'a jamais été complètement abandonnée, ainsi que l'a démontré M. de Savigny ; on l'étudiait dans les couvents et dans les écoles épiscopales

pendant les premiers siècles du moyen âge; mais au XIIIe siècle l'étude du droit romain prit une extension nouvelle et des plus importantes. On voulut appliquer à la législation féodale et coutumière les principes empruntés au Digeste et au Code, interpréter l'une par l'autre ces deux législations, et les fondre ensemble; en même temps on rédigea par écrit nos coutumes provinciales. C'est alors que parurent Pierre des Fontaines, Beaumanoir, l'auteur anonyme du *Livre de Jostice et de Plet*, et avant eux Jehan d'Ibelin et Philippe de Navarre, rédacteurs primitifs de nos anciennes coutumes. Mais parmi les ouvrages, fruit de leurs études et de leur expérience des affaires, brille d'un vif éclat le livre connu sous le nom d'*Établissements de Saint-Louis*, ou comme on disait au moyen âge, les *Établissements-le-Roi*.

Quel est l'auteur de cet ouvrage?

Où et quand a-t-il été rédigé?

Est-ce une œuvre formée d'un seul jet ou une compilation? Et dans la seconde hypothèse quels sont les éléments qui auraient servi à la composer?

Est-ce un Code rédigé par l'ordre du roi, sanctionné et promulgué par lui, ou n'est-ce qu'un travail privé, dépourvu de tout caractère officiel?

Questions d'un haut intérêt pour l'histoire générale du droit français et tout spécialement pour celle du droit angevin. La divergence d'opinions qui s'est depuis longtemps manifestée entre les savants éditeurs des *Etablissements* montre que la solution de ces diverses questions offre d'assez grandes difficultés.

M. Viollet, bibliothécaire de la Faculté de droit de

Paris, prépare en ce moment une nouvelle édition des *Établissements de Saint-Louis*, et il a donné lecture devant l'Académie des Inscriptions d'un mémoire intitulé *Les sources des Etablissements de Saint-Louis*[1], qui est en quelque sorte l'introduction de son livre. Cet important travail fait l'objet de la présente analyse.

L'auteur du mémoire nous donne la date probable de la rédaction des *Établissements de Saint-Louis*, car l'un des manuscrits, celui de Montpellier, se termine ainsi : *Anno domini M°CC°LXX° tercio, die lunæ, ante festum beati Johannis baptistæ.* D'autre part une décision de Philippe le Hardi, prise au Parlement de l'octave de la Toussaint 1272, est visée aux chapitres XXIX et XXXI du livre II [2]. D'où résulte que l'ouvrage aurait été composé dans les derniers mois de 1272 ou dans les premiers de 1273.

L'auteur des *Etablissements* ne serait pas Étienne Boileau, prévôt de Paris, rédacteur du *Livre des métiers*, auquel on attribue généralement cet honneur. Ce serait un jurisconsulte d'Orléans ou qui du moins habitait cette ville. M. Viollet induit cette conclusion de ce double fait qu'en citant les usages de Paris, il ajoute les mots *et d'Orléans*, et qu'il avait la tendance de l'école juridique de cette ville, c'est-à-dire une grande prédilection pour le droit romain.

Ces raisons ne sont peut-être pas absolument probantes, toutefois on ne peut méconnaître leur valeur sérieuse. Nous verrons bientôt en effet que le rédacteur

[1] Séances des 2 février, 2, 9 et 23 mars 1877.

[2] Cette ordonnance supprime les nouvelles avoueries et défend d'en établir à l'avenir. (Isambert, *Ord.*, t. II, p. 649, n° 241.)

des *Établissements* connaissait parfaitement l'Orléanais et ses coutumes tant générales que locales. Quant à son nom, il est resté absolument inconnu. Mais cette question n'a qu'un intérêt secondaire ; passons à un point plus important.

Tous les historiens de notre droit ont remarqué le rapport intime qui existe entre les *Établissements de Saint-Louis* (le livre Ier spécialement) et les *Anciennes coutumes d'Anjou*. Sur ce point tout le monde est d'accord ; mais à qui appartient l'honneur de l'antériorité ? Quelle est la mère et quelle est la fille ? De Laurière croyait les coutumes d'Anjou, du Maine et de Touraine sorties des *Établissements de Saint-Louis*. Ducange au contraire inclinait à penser que les *Établissements* avaient été tirés des anciennes coutumes d'Anjou, et de nos jours, M. Laferrière a adopté cette dernière opinion [1].

Le travail d'analyse auquel s'est livré M. Viollet, et dans lequel il a fait preuve d'une remarquable sagacité, me paraît avoir complètement résolu la question. Notre auteur a remarqué d'abord que les nombreuses citations empruntées au droit romain et au droit canonique par le rédacteur des *Établissements* n'étaient que des gloses, des additions surajoutées à un texte primitif, souvent même des incises qui coupent maladroitement ce texte et rendent la phrase inintelligible. Supprimez l'incise et vous retrouvez le sens exact de la première rédaction. Ce procédé ainsi constaté en divers passages du livre [2] démontre d'une manière évidente que les

[1] *Histoire du droit français*, t. VI, ch. VI.
[2] Liv. I, ch. I, XXVI, CII ; liv. II, ch. XIV, XV, XX.

Établissements ne sont pas une œuvre de premier jet, mais un remaniement d'une œuvre plus ancienne, et par conséquent antérieure à 1273, date probable de la rédaction définitive.

Il y a plus : non seulement les citations extraites du droit romain et des *Décrétales* sont des interpolations, mais le texte primitif lui-même est loin de provenir d'une même origine. M. Viollet a reconnu quatre sources différentes auxquelles a puisé le rédacteur des *Établissements*.

Le chapitre Ier du livre Ier est un règlement de procédure pour la prévôté de Paris, ainsi que l'indique son contexte même.

Les chapitres II-VII sont la reproduction presque textuelle de l'Ordonnance de saint Louis contre le duel judiciaire, rendue à l'octave de la Chandeleur, en 1260 [1].

Les chapitres VIII-CLXVIII sont pour la plupart extraits d'une *Ancienne coutume d'Anjou*, ce dont il est facile de s'assurer en les comparant avec les plus anciens manuscrits des Coutumes de notre province.

Voici quelques exemples. Le chapitre XXVI des *Établissements*, relatif aux ajournements et à la détention préventive, est identique au chapitre correspondant de la *Coutume d'Anjou ;* il n'y a de différent qu'une citation de droit romain insérée par le rédacteur des *Établissements*. Il en est de même du chapitre LXV relatif aux actions possessoires, du chapitre CXXIX qui traite des Juifs, du chapitre CXXXIV où il est question des

[1] Isambert, t. I, p. 289, n° 189.

bornages. Là aussi, cet auteur n'a fait que reproduire la *Coutume d'Anjou* en y insérant des gloses extraites du droit romain ou des *Décrétales*.

Il a même commis en copiant le manuscrit qui lui servait de modèle des erreurs de transcription qui devaient passer dans le texte des *Etablissements*. Ces fautes, en altérant le sens primitif, ont préparé des tortures aux futurs commentateurs. Par exemple au chapitre LXI le compilateur a mis :

« Nule dame ne doit ne ost, ne chevauchiée déso-
« remais ; se ele est feme le roi ele doit bien envoier
« tant de chevaliers comme ses fiés doit. »

Cette rédaction n'a pas de sens, car la fin de la phrase contredit le commencement. Avant comme après le règne de saint Louis, la femme qui tenait un fief du roi lui devait le nombre d'hommes fixé par l'usage du fief. La *Coutume d'Anjou* portait : « Nule dame ne doit « ne ost, ne chevauchiée de soi (c'est-à-dire en per-« sonne), mais se elle est feme le roi, etc. » Le rédacteur avait mal transcrit son texte ; la difficulté disparaît quand on a recours à celui de la *Coutume d'Anjou* qui a dû lui servir de modèle.

Le chapitre CXVII des *Etablissements*, relatif au bail ou garde des mineurs, est presque inintelligible ; on n'en comprend le sens qu'en recourant à la *Coutume d'Anjou* qui admet un double bail de la terre et un double bail de la personne du mineur. Elle donne aux parents paternels la garde des biens paternels, aux parents maternels celle des biens maternels ; des deux tuteurs de la personne, l'un doit être pris dans la ligne paternelle et l'autre dans la ligne maternelle. Cette

organisation de la tutelle est assurément compliquée, mais le texte de la *Coutume d'Anjou* l'expose d'une manière claire et précise. La rédaction de l'auteur des *Etablissements* est au contraire obscure et confuse; elle reproduit d'une manière incomplète le texte primitif et supprime des membres de phrase indispensables pour le rendre intelligible.

Au chapitre CXXVIII il est question de savoir qui a compétence pour connaître d'une action intentée par le *mes du roi* à son débiteur. Ces mots *mes du roi* ont beaucoup fait travailler l'imagination des commentateurs. De Laurière croit qu'il s'agit du petit-fils du roi; Ducange, de l'envoyé du roi et se reporte aux *missi dominici* de Charlemagne. C'était chercher bien loin. Il ne s'agit pas plus du *missus* que du petit-fils du roi, nous dit M. Viollet. Le rédacteur des *Etablissements* a mal transcrit le texte de la coutume d'Anjou qui parle tout simplement du *Juef du roi*, c'est-à-dire du Juif qui a le roi pour unique seigneur, dans un chapitre correspondant à celui dont nous nous occupons.

Si l'auteur des *Etablissements* a souvent mal reproduit les textes de la *Coutume d'Anjou*, il arrive quelquefois aussi qu'il les rend mieux que les manuscrits de cette coutume actuellement connus et qui ne datent que du XIV^e^ siècle.

Les chapitres XLIV, CVI et CXVI des *Etablissements*, relatifs à la tenure en parage, au partage et à la cession de l'hommage féodal, présentent une leçon plus correcte que celle des manuscrits de notre ancienne coutume et peuvent servir à les rectifier.

De ces diverses observations il résulte que le livre I^er^

des *Etablissements* de saint Louis a été extrait presque entièrement (sauf les huit premiers chapitres) de l'*Ancienne coutume d'Anjou*, déjà rédigée avant les *Etablissements* et que la priorité appartient à la coutume de notre province. Le texte exact de l'*Ancienne coutume d'Anjou* et la *Compilatio de Usibus Andegaviæ*, publiée par M. Marmier, renferment des dispositions favorables au duel judiciaire qui montrent que la première rédaction de cette coutume n'avait pas subi l'influence de l'Ordonnance de 1260 sur ce sujet; c'est encore une preuve bien forte de son antériorité sur les *Etablissements* qui reproduisent au contraire toutes les dispositions de cette même ordonnance.

Qu'il me soit permis de corroborer cette conclusion par le témoignage de deux chartes, l'une du mois de juin 1262, l'autre de l'année 1270, toutes deux antérieures par conséquent à la rédaction des *Etablissements* et dans lesquelles la *Coutume d'Anjou approuvée* se trouve mentionnée [1].

M. Viollet se propose de reconstituer cette primitive *Coutume d'Anjou* à l'aide des *Etablissements* de saint Louis, dégagés du bagage un peu lourd de *Décrétales* et de droit romain qu'y a inséré le compilateur et des fautes de transcription qu'il a commises. Ce sera pour l'histoire du droit de l'Anjou un travail des plus intéressants [2].

[1] « ..... Secundum consuetudinem Andegaviæ approbatam. » (Charte originale du mois de juin 1262, du château d'Epinats.) « .... Segont l'usage et la coustume de *Anio aprovée*. » (Charte originale datée du dimanche d'après Quasimodo, l'an de grâce mil dous cenz saisante et dez, du même chartrier.)

[2] M. Beautemps-Beaupré, vice-président au tribunal de la

Nous passons au livre II des *Etablissements* dont la source jusqu'ici n'avait pas été trouvée et que notre auteur a indiquée. Cette seconde partie a été copiée sur une ancienne coutume d'Orléans. Voici les raisons qui le prouvent.

Le chapitre XVII du livre II traite de la procédure usitée pour réclamer en justice une chose volée; le chapitre XXIII, de celle adoptée contre un homme qui en a blessé un autre. Ces deux chapitres portent dans les meilleurs manuscrits ces mots : *selon la teneur de la charte,* défigurés dans les éditions, et font allusion à une charte donnée en 1168 à Orléans et qui règle précisément ces mêmes matières. Dans le premier de ces chapitres on mentionne même la foire de Pâques ; or, il se tient à Orléans une foire à cette époque. Les chapitres XXIV (des injures), XXVI (de la sommation à comparaître devant le prévôt), XXXIX (de la confiscation des biens des voleurs et des meurtriers), XLI (de l'irruption à main armée sur la terre d'autrui) se réfèrent à d'anciens textes de droit pénal orléanais déjà publiés comme tels par La Thaumassière. Leur origine ne peut donc faire aucun doute.

Le chapitre XXXI du même livre, qui traite des mariages entre personnes de condition différente, c'est-à-dire entre un homme libre et une serve, entre un serf et une femme libre, est encore plus évidemment d'origine orléanaise, car on y fait mention des serfs de

Seine, publie un recueil complet de toutes les rédactions de la coutume d'Anjou depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à la rédaction officielle du XVI^e^ siècle. Cette collection sera un monument d'une haute importance élevé à l'histoire du droit de notre province.

Sainte-Croix et de Saint-Aignan qui sont, comme on sait, deux églises d'Orléans. Aux chapitres XXXII, XXXV, XXXIX, XL et XLII, et dans certains manuscrits, au chapitre XX du livre II, l'auteur se refère textuellement à l'usage d'Orléans. Il en est de même au chapitre XCVIII du livre Ier relatif à la succession des bâtards.

Divers passages mentionnent aussi l'usage de Sologne. Enfin, dans l'ensemble de ses dispositions, le livre II présente une grande ressemblance avec le *Livre de Jostice et de plet*, qui est certainement d'origine orléanaise. M. Viollet n'a pas de peine à le démontrer par le rapprochement d'un grand nombre de passages extraits des deux ouvrages. Reste à savoir si c'est le rédacteur des *Etablissements* qui a fait des emprunts au *Livre de jostice et de plet*, ou si c'est celui de ce dernier ouvrage qui a puisé dans les *Etablissements*. Contrairement à l'opinion de Klimrath et de Laferrière, M. Viollet accorde la priorité au *Livre de jostice et de plet*, par ce motif que les derniers arrêts datés, recueillis par l'auteur, sont bien antérieurs aux *Etablissements ;* ils paraissent même avoir été ajoutés après coup et n'avaient pas encore revêtu la forme que l'auteur des *Etablissements* devait leur donner plus tard.

M. Viollet espère pouvoir reconstituer avec le texte des *Etablissements* et les documents déjà connus l'ancienne coutume d'Orléans, œuvre plus difficile encore que la reconstitution de la primitive coutume d'Anjou. Ce seront deux appendices d'un haut intérêt qui, mis à la suite du texte des *Etablissements*, feront toucher du doigt le procédé usité pour la rédaction de cet ouvrage.

L'auteur des *Etablissements* renvoie aussi dans un

passage relatif à la procédure en cas de meurtre, à l'*Usage de France*[1]. Un titre de la table du *Livre de jostice et de plet* est ainsi conçu : « Ci commencent les titres de la première partie des costumes de France. » Qu'étaient ces coutumes de France et l'usage de France auxquels renvoient les *Etablissements?* On l'ignore. M. Viollet indique seulement l'existence de ce problème sans chercher à le résoudre.

La conclusion de toutes ces remarques est facile à tirer. Les *Etablissements* de saint Louis ne sont point une œuvre originale et créée d'un seul jet. C'est un travail de seconde main, une compilation rédigée à l'aide de documents d'origine très diverse, à savoir : deux textes d'anciennes coutumes, un règlement de procédure emprunté aux usages de Paris, une ordonnance de saint Louis sur le duel judiciaire, et de nombreux emprunts faits au droit romain et aux *Décrétales* et insérés au travers des vieux documents coutumiers. Quelques chapitres du livre II paraissent seuls à M. Viollet être l'œuvre personnelle du rédacteur[2].

Cette conclusion me semble parfaitement légitime et je n'hésite pas à l'adopter. Les raisons de M. Viollet me paraissent convaincantes sur ce point : les *Etablissements* sont une œuvre de seconde main, une vraie compilation.

Aux sources qu'il a indiquées, il me semble qu'il faudrait en ajouter une autre : les usages non écrits

[1] Liv. I, ch. CLXIV.

[2] Ce sont : un chapitre inséré entre le XXXIII[e] et le XXXIV[e], le chap. XLII, et peut-être aussi le chap. I[er].

de procédure des cours laïques, car on lit à chaque instant cette formule dans les *Etablissements :* « selon l'usage de court laie, selon l'usage de court de baronnie, » qui me paraissent se référer à des usages traditionnellement suivis plutôt qu'à des coutumes ou *styles* déjà rédigés. Au chapitre XIX du livre II, le rédacteur cite « l'usage de la court laie et de l'hostel du roi. »

Mais en résulte-t-il que les *Etablissements* soit un travail purement privé et dépourvu de tout caractère officiel ? Le roi y serait-il resté complètement étranger? Jusqu'ici tous les historiens de notre législation, tous les éditeurs de ce livre avaient cru le contraire.

En tête de plusieurs manuscrits des *Etablissements* on lit une préface qui commence ainsi : « L'an de grâce « 1270 li bons Roys Loeys fit et ordena ces establis- « sements avant ce que il allast en Tunes, en toutes les « cours layes du royaume et de la prévôsté de France, « et enseignent ces Establissements comment tous juges « de court laie doivent oir et jugier et terminer toutes « les querelles qui sont tretiées pardevant eux, et des « usages de tout le royaume et d'Anjou et de court de « baronnie, etc. »

Ce document n'est évidemment qu'une addition postérieure à la rédaction du texte, mais il est ancien cependant et montre que peu d'années après la mort de saint Louis on considérait les *Etablissements* comme une œuvre législative édictée par son ordre.

La préface est suivie dans les mêmes manuscrits d'une formule de promulgation ainsi conçue :

« Loyes roys de France par la grâce de Dieu, à tous « bons chrétiens habitans el royaume, et en la seigno-

« rie de France et à tous autres qui y sont présents et « à venir, salut en Nostre Seigneur.

« Pour ce que malice et tricherie est si porcreue « entre l'umain lignage.... avons ordené ces establis- « sements selon lesquiex nous volons que len use ès « cours laies par tout le reaume et la seigneurie de « France. »

Cette formule de promulgation manque dans plusieurs manuscrits ainsi que la préface. Malgré cela, on l'avait jusqu'ici considérée comme authentique. Laferrière attache même une grande importance à ce document et regarde comme impossible qu'il soit l'œuvre d'un faussaire. M. Viollet est d'un avis contraire et rejette complètement cette formule parmi les *Spuria;* l'état des manuscrits ne permet pas, dit-il, de la considérer comme l'œuvre authentique et officielle du roi. Peut-être, toutefois, n'insiste-t-il pas assez sur les motifs qui lui font classer ce document comme apocryphe.

M. Laferrière cite cependant trois documents à l'appui de l'authenticité des *Etablissements.*

1° Par lettres patentes du mois de décembre 1274, Philippe le Hardi prescrit d'exécuter l'ordonnance du roi, son père, contre ceux qui sont restés excommuniés pendant un an et un jour [1]. Le chapitre CXXIII du livre Ier des *Etablissements* renferme la même disposition. M. Laferrière en conclut que le roi Philippe le

[1] « Et primo super excommunicatis compellendis qui sustinuerunt excommunicationem per annum, scire volumus quod constitutionem domini et genitoris nostri probamus et nolumus in aliquo contraire. » (Isambert, t. II, n° 249, p. 655.)

Hardi considérait les *Etablissements* comme une ordonnance royale. Mais cette raison n'est pas absolument probante, car Philippe le Hardi avait peut-être en vue non le texte même des *Etablissements*, mais l'ordonnance rendue en 1228 contre les hérétiques albigeois, ordonnance qui a servi de modèle au chapitre en question des *Etablissements* [1].

2° Beaumanoir, dans son chapitre sur la *Nouvelle dessaisine* se refère aux Établissements-le-Roi qui punissent celui qui s'est rendu coupable d'une dépossession violente d'une amende de 60 livres s'il est gentilhomme, et de 60 sols s'il est vilain [2]. Il existe, il est vrai, deux ordonnances de saint Louis contre les guerres privées, des années 1245 et 1257 ; mais ces ordonnances ne parlent pas de cette amende de 60 livres ou de 60 sols, suivant la condition du coupable [3]. Ce n'est pas au texte de ces ordonnances que Beaumanoir fait allusion, mais à celui des *Etablissements*, comme il est facile de s'en convaincre en comparant les passages cités.

Beaumanoir regardait donc les *Etablissements* comme l'œuvre du roi ayant force législative. Or, ce jurisconsulte a composé son ouvrage vers 1280, c'est-à-dire dix ans après la mort de saint Louis ; il était bailli de

[1] Ordonnance d'avril 1228, art. 7, Isambert, t. I^er^, n° 144, p. 233.

[2] « Et est li establissemens tex que... et sui queus en l'amende le roi... de tant fet il plus grant despit au roi quant il va contre l'establissemens que li rois a fet por le commun porfit de son roiaume. » (Beaumanoir, *Cout. de Beauvoisis*, ch. XXXII, n° 28. Comp. *Établissements de Saint-Louis*, liv. II, c. XLI.

[3] Isambert, t. I^er^, p. 247 et 280.

Clermont en Beauvoisis et très versé dans tous les travaux législatifs du temps. Donc il n'a pu se tromper sur l'origine du livre en question.

Une aussi grave autorité est encore pour Laferrière une preuve certaine de l'authenticité des *Etablissements*. M. Viollet ne nous paraît pas avoir suffisamment réfuté cet argument qui a une grande valeur.

Il faut observer toutefois que l'amende de 60 livres était déjà prononcée par l'ancienne coutume d'Orléans, publiée par La Thaumassière, et se retrouve dans le *Livre de jostice et de plet* pour un cas analogue; le compilateur des *Etablissements* ayant fondu ensemble diverses dispositions législatives empruntées tant à cette coutume qu'aux ordonnances royales, Beaumanoir a donc pu être trompé sur la provenance originaire de cette disposition, ce qui affaiblirait ici son autorité.

3° Le § 7, n° 2 (p. 12), du *Livre de jostice et de plet* porte textuellement : « Li roi par le conseil de ses « barons fit tel établissement, quant len ara soupcenos « un home de bogrerie (hérésie), etc.... » Or, ce passage est copié sur le chapitre LXXXV du livre Ier des *Etablissements*. Pour l'auteur de *Jostice et de plet*, qui écrivait vers la fin du XIIIe siècle, les *Etablissements* étaient donc, dit M. Laferrière, une œuvre législative, officielle, promulguée en Parlement avec l'assistance des barons.

Remarquons toutefois que ce passage est extrait de l'ancienne coutume d'Anjou, qui elle-même l'avait probablement emprunté aux ordonnances royales contre les hérétiques, ce qui expliquerait l'allusion faite par le

Livre de jostice et de plet à l'intervention des barons [1]. Pour M. Viollet d'ailleurs, le *Livre de jostice* est plus ancien que les *Etablissements*, et c'est le rédacteur de ceux-ci qui a emprunté au premier.

M. Viollet rejette donc comme peu concluantes les raisons apportées par l'auteur de l'histoire du droit français. Pour lui, les *Etablissements* sont dépourvus de tout caractère officiel, de toute valeur législative ; c'est une œuvre purement privée. Cette conclusion, je dois le dire, bouleverse toutes les idées reçues jusqu'à présent. Aussi M. Viollet devrait peut-être donner un plus grand développement aux arguments qu'il invoque en faveur de sa thèse sur ce point difficile.

Si saint Louis est resté étranger à la rédaction des *Etablissements*, comment expliquer d'où vient le titre *Etablissements-le-Roi* que ce livre a toujours porté ? Il est même bon de remarquer que le manuscrit cité par de Laurière, et dans lequel manquent la préface et la promulgation, débute cependant par ces mots :

« Ci ce commencent li Establissement le roy de « France, selonc l'usage de Paris et d'Orliens et de « Touraine et d'Anjou et de l'office de chevallerie et « court de baron. »

M. Viollet ne nous explique point ici l'origine de ce titre, peut-être nous le fera-t-il connaître dans son grand ouvrage. Qu'il me soit permis en attendant d'émettre comme hypothèse une explication sur ce sujet. Le mot *établissement*, dans la langue juridique

[1] Comparez l'article 4 de l'ordonnance de 1228, déjà citée, et l'art. 94 de l'ancienne coutume d'Anjou.

du moyen âge, veut dire ordonnance. Les *Etablissements-le-roi* sont donc le recueil des ordonnances royales. Or, le livre dont nous nous occupons se refère souvent aux établissements ou ordonnances du roi ; celle de 1260 sur le duel judiciaire n'est pas la seule que cite le compilateur [1]. De là sans doute le nom donné à son œuvre. Lui-même paraît du reste avoir adopté ce titre [2]. Quant à la formule de promulgation, elle peut avoir été empruntée par un copiste à quelque ordonnance particulière et mise en tête du recueil, sans aucune pensée de fraude.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas sans quelque regret d'une illusion perdue que nous voyons enlever à saint Louis l'honneur d'avoir tenté le premier la fusion des coutumes de France tant entr'elles qu'avec le droit romain et la législation canonique. Le vif amour que saint Louis portait à la justice est attesté par Joinville dans son style si plein de charmes :

« Le roy n'oublia pas cest enseignement, ainçois gou-
« verna sa terre bien et loialement et selonc Dieu, si
« comme vous orrez cy-après....

« Maintes foiz avint que en esté, il aloit seoir au boiz
« de Vinciennes après sa messe, et se acostoioit à un
« chesne et nous fesoit seoir entour li, et touz ceulz qui

[1] Le chapitre XXXVII du livre Ier fait allusion à l'ordonnance de 1245 sur la trêve du roi; les ch. LXXXV et CXXIII aux ordonnances contre les hérétiques; les ch. XXIX et XXXI du liv. II, à celle contre les nouvelles avoueries. — En divers endroits du livre des *Établissements* on lit cette formule : « Selon les establissements le roi. (Voir notamment liv. II, ch. II, X, XX, XXXVIII, XLII.)

[2] « Si come il est dit dessus el commencement des establissements le roi. » (Liv. II, ch. XI.)

« avoient à faire venoient parler à li sans destourbier « de huissier ne d'autre. Et lors il leur demandoit de « sa bouche : a yl ci nullui qui ait partie?...

« Et tout le peuple qui avoit à faire par devant li, « estoit entour li en estant, et lors il les faisoit délivrer, « en la manière que je vous ai dit devant du bois de « Vinciennes. »

Les ordonnances de saint Louis montrent toutes son désir de faire entrer l'esprit vraiment chrétien dans la loi et de refréner la barbarie qui dominait encore dans les usages judiciaires [1]. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ait cru facilement qu'il était l'auteur du livre des *Etablissements-le-Roi*.

Nous attendons avec une vive impatience la publication du grand ouvrage de M. Viollet. Son étude sur les *Sources des Etablissements* est bien faite pour donner une haute idée de ce que sera l'ouvrage complet auquel elle sert d'introduction. On admire la science profonde et l'esprit pénétrant de l'auteur, la clarté, la méthode, le talent d'exposition dont il fait preuve. Il a su répandre la lumière sur un des points les plus difficiles, mais aussi les plus importants de l'histoire du droit français.

G. D'ESPINAY.

[1] Telles sont ses ordonnances sur le duel judiciaire, la quarantaine-le-roi, les guerres privées, etc. — Il prescrivit aux baillis la recherche des coutumes usitées dans leurs territoires. (Cartulaire de saint Louis cité par Isambert, t. I^er^, p. 358.)

NOTE

SUR

LES HERBORISATIONS

DE LA

Faculté des Sciences d'Angers

En venant vous présenter cet aperçu de nos excursions, je ne fais que renouer une chaîne de traditions chères aux botanistes angevins. Si le soin d'explorer le sol natal pour en signaler les richesses naturelles est un des devoirs qui s'imposent des premiers au naturaliste, les amateurs de l'Anjou ont de tous temps compris et rempli cette obligation.

La nouvelle Faculté des sciences ne pouvait laisser en dehors de ses études le point de vue si intéressant de la flore locale; sans oublier l'objet propre de l'enseignement de la botanique qui doit être l'organisation générale des plantes, l'histoire de leur vie et de leur développement, elle a fait entrer pour une part importante dans son programme l'étude descriptive appliquée aux végétaux indigènes. Ce sont les principaux

résultats obtenus en cette voie que je me permettrai de vous présenter ici, en les faisant précéder de quelques remarques sur l'état actuel de nos connaissances relatives à la flore de l'Anjou.

S'il est peu de régions en France qui aient été explorées par un plus grand nombre d'amateurs et de savants que notre pays, nul ne peut s'en étonner, car la richesse d'une contrée en productions naturelles est le meilleur excitant pour déterminer les vocations de naturalistes. Sans présenter sur son territoire aucune de ces stations exceptionnelles, qui, telles qu'un littoral maritime ou une chaîne de montagnes constituent pour les amateurs un champ d'exploration toujours envié, le département de Maine-et-Loire compense par la variété de sa constitution géologique ce qui peut lui manquer sous le rapport de l'altitude. Sa position géographique elle-même au centre de régions disparates constitue une des conditions principales de la richesse de sa flore, qui est essentiellement une flore de transition. Tandis que les landes et les tourbières de l'Ouest présentent la physionomie propre de la Bretagne, la végétation méridionale étale une partie de ses richesses dans les plaines du Saumurois; plus d'une espèce des coteaux de Normandie se retrouve sur notre plateau calcaire de Baugé, et maintes fois descendues des montagnes de l'Auvergne, certaines plantes, suivant le cours de la Loire, sont venues s'acclimater sur ses rives. A cet ensemble déjà si varié, que l'on ajoute la flore particulière aux environs de notre ville, celle qui constitue son caractère le plus original, cette foule de plantes spéciales qui recouvrent au printemps comme

un riche manteau les pentes des phyllades et des micaschistes, et l'on aura une idée du vaste sujet d'études qui s'est offert depuis un siècle aux recherches des botanistes angevins. Aussi, bien que des travaux importants et beaucoup de découvertes isolées aient apporté successivement leur part de lumières, il ne faut pas s'étonner si le tableau de la flore locale est réellement encore fort incomplet.

Une telle assertion peut, au premier abord, paraître étrange et j'éprouve aussi le besoin de la justifier.

Trois flores successives dues à des botanistes de valeur, et surtout les publications plus récentes de M. Boreau, ce vétéran regretté des botanistes de l'Ouest, ont sans doute avancé très loin nos connaissances, mais il est toute une partie importante, celle des plantes inférieures, qui est restée presque entièrement dans l'oubli.

Celle même des phanérogames, nonobstant le grand nombre des travaux qui en ont fait l'objet, se trouve loin d'être terminée. Un système inauguré par une école récente a fait mettre en doute dans une foule de genres la délimitation jusqu'alors admise entre les espèces. Les partisans de cette école n'ont fait au fond que poser un problème; ce n'est pas à des observations passagères, mais à l'expérience de longues années qu'il appartiendra d'en donner la solution. Pour avoir trop méconnu ce principe et voulu prendre *a priori* parti pour l'un ou l'autre système, les luttes ont été très vives à ce sujet, mais l'on peut dire sans résultat. Et pourtant un de nos illustres compatriotes, qui, plus d'une fois, a porté dans les sciences naturelles

la lumière, que la logique des faits l'avait de longue date habitué à trouver dans le domaine de la chimie, M. Chevreul avait, dès 1846, signalé la marche à suivre lorsqu'il écrivait ces lignes dignes de toute attention : « Quoique dans l'opinion commune les travaux des naturalistes se rattachent au groupe des sciences qualifiées de *pure observation*, nous devons faire remarquer la part de l'expérience dans ces mêmes travaux... Lorsque les naturalistes ont atteint le but de leurs recherches en donnant des descriptions parfaites des espèces, c'est que leurs travaux se sont trouvés assis sur une base fournie par l'expérience... Toutes les fois au contraire que la base vraiment expérimentale dont nous parlons manque au naturaliste, il se trouve exposé à l'erreur, en ce qu'il pourra prendre pour une espèce particulière, soit des variétés, soit des individus jeunes ou vieux appartenant à des espèces déjà connues ou s'ils appartiennent à des espèces qui ne le sont pas encore, il se trompera en énonçant comme caractères spécifiques essentiels des caractères exclusivement particuliers aux individus qu'il a sous les yeux [1]. »

Ces paroles renferment toute une méthode, celle qui, par une critique motivée, permettra seulement d'éclaircir le sujet ; vouloir accumuler des descriptions sans contrôle, ce serait ajouter à un chaos de nouveaux éléments de confusion.

Les données les plus récentes de la physiologie viennent encore donner à cette idée un appui des plus

[1] Rapport sur l'Ampélographie du comte Odart (Mém. de la soc. royale d'agriculture, 1846, 2e partie, p. 293.)

solides. Il n'est plus permis aujourd'hui de voir dans les phénomènes de croisement et d'hybridation des faits rares et exceptionnels que la nature tolère parfois mais du moins qu'elle ne présente jamais sans le concours de l'industrie humaine.

Les observations journalières montrent que l'intervention inconsciente mais efficace du vent et des insectes suffit à les produire, avec une abondance proportionnée à la multiplicité même des agents employés. Dès lors si les causes de variations entre espèces ou races voisines sont faciles et fréquentes, on peut douter avec quelque motif de la valeur spécifique de ces formes que l'on a décrites sans avoir suivi leurs générations successives, sans avoir établi leurs degrés de parenté ou d'affinité.

Sans préjuger la question, ni condamner irrévocablement toutes les nouvelles espèces récemment proposées, il est au moins prudent d'attendre avant de les admettre que l'épreuve indispensable de l'expérience ait assuré leurs droits. C'est cette marche lente mais sûre que l'on compte suivre à la Faculté des sciences d'Angers, et tous les soins seront mis à exposer comme à appliquer cette méthode. Bien qu'à peine sortis des soins matériels d'une première installation de jardin botanique, quelques jalons ont été plantés dans cette voie, mais naturellement les résultats se feront attendre, car la révision complète de la flore suppose une série de petites monographies des principaux genres basées sur la culture comparée de leurs espèces.

Pour l'addition de plantes nouvelles au catalogue des

phanérogames signalées en Anjou, elle ne peut être désormais importante, après que tant d'explorateurs ont pris notre région comme champ de leurs travaux : je ne puis signaler ici qu'une espèce, *Galium glaucum* L. (Asperula galioides M. B.) qui abonde dans la prairie de la Chaussée à Saint-Lambert-la-Potherie.

Dans le sous-règne des plantes cryptogames le champ d'observation se présente plus vaste encore au botaniste. A l'exception de quelques familles qui forment le groupe des vasculaires et que les floristes ont, pour la plupart, comprises dans leurs ouvrages, les autres classes si nombreuses des muscinées et des végétaux sans feuilles n'ont encore été l'objet d'aucun travail d'ensemble Cependant l'intérêt qui s'attache à cette étude ne peut plus être méconnu de personne ; le reproche de n'ajouter rien à nos connaissances pratiques ne saurait même lui être justement adressé. Quelques familles sans doute par la petitesse et l'innocuité de leurs représentants semblent ne jouer qu'un rôle mesquin, ou du moins très uniforme à la surface de la terre, mais lorsque l'on réfléchit à la multiplicité de leurs espèces, à la diversité de leurs stations, on reconnaît bien vite que pour être très humble leur rôle n'en est pas moins appréciable à cause de l'abondance et de la répétition des effets qu'il produit. Du reste n'y eût-il dans l'étude de ces petits êtres qu'une matière à contemplation ponr le naturaliste et le philosophe, la merveilleuse élégance des tissus, la perfection étonnante des organes que le microscope révèle seraient encore une ample compensation aux recherches qui en font l'objet. Virgile autrefois cherchait une excuse pour

prendre comme sujet de ses chants les travaux rustiques : *Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ*; le naturaliste doit-il donc s'excuser aussi d'appliquer ses recherches à des objets mille fois plus humbles que les géants de nos forêts ? Cette ressource du moins ne lui fait pas défaut, et l'on a pu voir dans notre siècle un homme d'État des plus connus consacrer ses loisirs à l'étude d'une famille dédaignée entre toutes. Les Hépatiques sont peut-être en effet les seuls végétaux dont on ne puisse indiquer aujourd'hui les propriétés utiles, et pourtant M. Barthélemy du Mortier, président de la Chambre belge, dans une série de publications dont la plus ancienne remonte à 1822 et qui s'est poursuivie jusqu'à sa mort, n'a pas craint d'attacher son nom à l'histoire naturelle de ces petits êtres négligés, qui semblent se cacher aux yeux du vulgaire pour révéler aux observateurs patients le secret de leur délicatesse et de leur élégance.

Les travaux publiés jusqu'à ce jour sur les cryptogames de l'Anjou sont assez peu nombreux pour qu'on puisse les énumérer ici brièvement.

En 1809, Bastard donnait dans son *Essai sur la flore du département de Maine et-Loire* une simple énumération des espèces appartenant aux groupes inférieurs qu'il avait observées dans notre région, énumération du reste très incomplète et qui ne peut que faire connaître les plantes les plus saillantes ; ainsi les algues, par exemple, n'y figurent que pour vingt-trois espèces. Les *Observations sur les plantes des environs d'Angers* en 1827 par Desvaux ont donné plusieurs localités de plantes intéressantes, mais la plupart avec trop peu de

précision. Quelques-unes n'ont même pu être retrouvées : ainsi j'ai vainement recherché près de l'étang de la Forge à Pouancé *Blasia pusilla* que l'auteur indique y existant en grande quantité, et *Dicranum ovale* (*Grimmia commutata. Brid*) qui, d'après lui, couvre les rochers avoisinant la Pierre Bécherelle. Les descriptions si incomplètes et sans indications de localités de 147 espèces cellulaires dans la *Flore de l'Anjou* n'ajoutent à peu près rien au tableau.

Guépin avait réuni dans les cartons de son herbier de nombreux échantillons de plantes inférieures récoltées autour d'Angers, mais les indications manquent aussi de la précision que l'on désirerait y trouver. D'autre part ses publications se bornent à une simple liste d'espèces en appendice à la troisième édition de sa flore ; c'est donc un résultat bien insuffisant quand on songe à la réputation européenne que s'était acquise notre savant compatriote dans la recherche de ces plantes.

C'est vraiment le lieu de regretter que parmi les élèves de ce professeur, il ne se soit trouvé aucun botaniste assez intelligent et dévoué à la mémoire de son maître pour tirer parti des riches matériaux amassés par lui. Aujourd'hui cette collection privée d'indications suffisantes, où les espèces exotiques sont confondues avec les plantes du pays, ne peut être d'aucun secours, et l'abandon où elle est restée depuis la mort de son auteur, n'a fait qu'ajouter à un désordre déjà trop grand.

L'*Indicateur de Maine-et-Loire* par M. Millet fournit çà et là quelques bons renseignements qui, d'ailleurs,

se bornent généralement aux espèces les plus communes et les plus apparentes.

En 1867, M. Trouillard donnait la première publication sérieuse et réellement intéressante dans le *Catalogue des mousses et hépatiques des environs de Saumur*.

Les localités indiquées avec soin, un grand nombre d'espèces rares constatées pour la première fois avec exactitude donnent à ce travail une valeur qu'il conserve encore.

M. Bouvet s'est largement servi de ces documents dans le *Catalogue des mousses et sphaignes du département de Maine-et-Loire* publié en 1873. L'auteur a, du moins, eu le mérite de faire connaître quelques bonnes espèces avec des localités sûres, et surtout de réunir en un ensemble des renseignements qui jusqu'alors étaient restés épars. On y voit mentionnées notamment les mousses trouvées à Combrée par M. l'abbé Ravain, aux environs d'Angers par H. de la Perraudière, et autour de Baugé par le docteur Chevalier. Une note supplémentaire insérée au *Bulletin des études scientifiques d'Angers*, a redressé quelques erreurs de cette première publication et ajouté plusieurs détails du reste peu importants.

En tenant compte de ces diverses publications je me bornerai ici à présenter quelques détails supplémentaires pour les mousses proprement dites, et à donner un catalogue des hépatiques récoltées dans le département. Une série de petites notes ultérieures me permettront, j'espère, de vous indiquer les espèces appartenant aux groupes inférieurs des thallophytes.

Supplément au catalogue des mousses de Maine-et-Loire.

PHASCACÉES.

EPHEMERUM SERRATUM. Hampe. — « R. stérile Bouv. *Cat.* » est au contraire une des plus répandues autour d'Angers où tout l'automne on peut la trouver chargée de sporanges. Abonde surtout le long des rivières, au bord de l'étang Saint-Nicolas, dans les champs de luzerne en Frémur, etc.

EPHEMERUM STENOPHYLLUM. Sch. — Bords de la Maine à Angers, et à Cantenay-Épinard.

Diffère du précédent par ses feuilles d'un tissu beaucoup plus ferme, étroites, dressées, presque entières et nerviées.

N. B. EPHEMERELLA RECURVIFOLIA. Sch. — Est notée par M. Bouvet (*Cat.* mousses de M. et L.) comme croissant dans une boire desséchée à Montreuil-Belfroi. Cette indication est au moins surprenante, et sans avoir vu la plante de Montreuil on peut *a priori* douter qu'il puisse croître dans cette station une espèce des champs calcaires. *Ephemerella* est peut-être indiquée par confusion avec la précédente.

PHYSCOMITRELLA PATENS. Sch. — AC. Étang de Beauce près Chaloché, Saint-Barthélemy, etc.

MICROBRYUM FLORKEANUM. Sch. — Près des anciennes carrières de Saint-Augustin.

PHASCUM RECTUM. Smith. — Rochers calcaires de Beaulieu.

PLEURIDIUM ALTERNIFOLIUM. Br. — Champs de luzerne en Frémur.

ARCHIDIUM ALTERNIFOLIUM. Sch. — Fructifie sur la rive droite de l'étang Saint-Nicolas.

BRYACÉES.

Gymnostomum rostellatum. Sch. — Bords de la Maine à Épinard, en Reculée.

G. squarrosum. Wils. — Bords de l'étang Saint-Nicolas.

G. tenue. Schrad. — Le Guédeniau, sur les rochers de craie tuffeau.

Weisia fugax. Hedw. — Fissures des rochers schisteux sur la rive droite de l'étang Saint-Nicolas. Bords de la Divatte.

Dicranella cerviculata. Sch. — Landes de Boudré à Seiches, où elle recouvre de larges espaces.

Dicranum montanum. Hedw. — AC. sur les souches pourries dans les bois montueux. Noyant-la-Gravoyère. Bois de Mollières, etc.

D. Flagellare. Hedw. — Bois de Mollières.

Dicranodontium sericeum. Sch. — C. sur les schistes en décomposition, rive droite de l'étang Saint-Nicolas.

Campylopus flexuosus. Brid. — Fructifie dans la forêt d'Ombrée.

C. turfaceus. Br. — C. Fructifie sur l'humus des bois et surtout dans les tourbières. Loiré, landes de Seiches, Juigné-sur-Loire, bois de Mollières, etc.

C. brevifolius. Sch. — Rochers de Saint-Nicolas.

Conomitrium julianum. Mont. — AC. Étang de Pouancé, de Noyant-la-Gravoyère, la Mayenne au déversoir de Sautré, La Maine à Angers.

Pottia minutula. Sch. — Champs argilo-calcaires à Coutures.

Est bien voisin de *Anacalypta starkeana,* qui n'en diffère que par la présence très fugace d'un péristome.

Didymodon rubellus. Sch. — Espèce rare en Anjou. Se trouve à mi-route d'Angrie à Candé, sur les rochers schisteux désagrégés.

D. luridus. Horns. — Angers, en Reculée.

Leptotrichum flexicaule. Hampe.

Observée jusqu'ici seulement à l'état stérile en Anjou, elle montre pourtant dans la forêt de Chandelais la plante mâle chargée d'anthéridies.

Barbula brebissoni. Brid. — Rochers de Mûrs. Bords de la Divatte.

B. ruraliformis. Besch. — Çà est là mêlée aux touffes de B. ruralis. Chaumont.

Grimmia crinita. Brid. — C. sur les murs et rochers calcaires. Angers, Villevêque, Seiches, Baugé, etc.

Gr. montana. Sch. — C. autour d'Angers, sur les rochers exposés au midi. La Plesse, Saint-Nicolas, Pruniers, Mûrs, etc.

Amphoridium mougeoti. Sch. — Bords de la Divatte, près Landemont.

Zygodon viridissimus. Brid. — Fructifie à Combrée, à Chazé-Henry.

Ulota crispa. Brid. — Fructifie communément dans les futaies. Forêts d'Ombrée, de Chandelais, Chaumont.

Physcomitrium sphœricum. Brid. — Étang de la Gravoyère, bords de la Loire aux Ponts-de-Cé.

Mnium undulatum. Dill. — Fructifie à Combrée, route du Bourg d'Iré.

POLYTRICHUM COMMUNE. L.

Cette espèce croît ordinairement dans les tourbières, et il est intéressant de la retrouver sur les points les plus élevés des coteaux Saint-Nicolas. Bien que la plante s'y trouve stérile, on la reconnaît à l'aspect que présente au microscope la section transversale des feuilles dont les lamelles sont distinctement canaliculées. Cette localité, du reste, est anciennement connue comme on peut le voir par un curieux échantillon que renferme l'herbier de mousses donné par M. Trouillard à l'Université catholique. L'étiquette porte : « *P. commune*, recueilli par Bastard, au bois de la Haie, et déterminé par la Pylaie. »

FONTINALIS SQUAMOSA. Dill. — Croît à Argenton-Château dans un affluent du Thouet. Bien que cette rivière coule en Anjou sur un fond calcaire, on peut espérer y rencontrer plus bas cette même plante.

LEPTODON SMITHII. Mohr. — Indiqué par erreur à Combrée, a été découvert par M. l'abbé Ravain à Chazé-Henry, où il fructifie abondamment. Çà et là aux environs on trouve la plante mâle ou stérile et alors beaucoup plus grêle.

NECKERA COMPLANATA. Sch. — Fructifie bien sur les troncs d'arbres dans les lieux couverts. Forêt de Chandelais, Loiré, Chazé-Henry.

LEUCODON SCIUROIDES. Schwag. — Fructifie à Nyoiseau, dans la forêt de Chandelais, près de la colonne, à Pontigné, à Lasse.

HETEROCLADIUM HETEROPTERUM. Sch. — Bords de la Divatte près Landemont.

PYLAISIA POLYANTHA. Sch. — C. dans la région des vignes sur les vieux ceps. Croît aussi sur le tronc des arbres, à Saint-Barthélemy, Angers en Frémur, Coutures, Montilliers.

Cette espèce ne ressemble réellement qu'aux formes grêles de

Homalothecium sericeum. Les autres analogies qu'on indique sont très éloignées et ne donnent pas l'idée de la plante.

BRACHYTHECIUM PLUMOSUM. Sch. — Bords du ruisseau des étangs à Noyant-la-Gravoyère.

EURYNCHIUM CIRCINATUM. Sch. — Roche d'Erigné.

EUR. CRASSINERVIUM. Sch. — Bords de la Divatte.

SCLEROPODIUM CŒSPITOSUM. Sch. — C. autour d'Angers, fructifie abondamment à Montreuil-Belfroi.

AMBLYSTEGIUM RIPARIUM. Sch.

Parmi les formes que revêt cette plante polymorphe il en est une des plus remarquables que je signalerai ici. Elle croît sur les plateaux de Frémur aux endroits déclives où l'eau séjourne l'hiver. Son port extérieur la rapproche d'*Hypnum cordifolium*, mais après une étude attentive je n'y puis voir qu'une forme non décrite de *A. riparium*.

HYPNUM EXANNULATUM. Gümb. — Landes de Seiches.

H. FLUITANS. Dill. — Fructifie à Juigné-sur-Loire.

H. REVOLVENS. Swartz. — Landes de Seiches.

H. CORDIFOLIUM. Hedw. — Fruct. dans la forêt d'Ombrée.

H. GIGANTEUM. Sch. — Landes de Seiches.

H. SCORPIOIDES. Dill. — Landes de Seiches.

SPHAGNACÉES.

Toutes les espèces de Sphagnum signalées en Anjou y fructifient, excepté le S. subsecundum.

S. ACUTIFOLIUM. — C.

S. FIMBRIATUM. With. — A Juigné.

S. CUSPIDATUM. Ehr. — A Juigné.

S. RIGIDUM. Nees. — Landes de Seiches.

S. CYMBIFOLIUM. — C.

Il est étonnant que des auteurs qui ont traité si minutieuse-

ment des sphaignes aient laissé dans l'oubli une variété remarquable de cette dernière espèce, autrefois décrite par Persoon et figurée par Hornschuch (Bryologia germanica) sous le nom de *Sph. tenellum*. Ses feuilles nettement squarreuses la font prendre au premier abord pour le vrai *Sph. squarrosum*. Si les autres caractères font tomber cette illusion, c'est du moins une variété bien plus distincte que la *V. compactum*.

Landes de Seiches, tourbière de la Gravoyère.

Catalogue des Hépatiques, observées aux environs d'Angers et dans le département de Maine-et-Loire.

JUNGERMANNIACÉES.

SARCOSCYPHUS EMARGINATUS. Boul. — Sur la terre, dans les bois de Mollières, rochers de Mûrs.

Semble plus rare en Anjou qu'Alicularia scalaris dont il diffère par l'absence complète des amphigastres.

ALICULARIA SCALARIS. Cord. — AC. sur les talus ombragés.

PLAGIOCHILA ASPLENIOIDES. Mont. — AC. dans les haies humides, au bord des bois.

Pl. SPINULOSA. Nees. — RR. Rochers ombragés au bord de la Divatte, près de Landemont.

SCAPANIA COMPACTA. Lindb. — C. autour d'Angers, abonde notamment sur les coteaux de Saint-Nicolas.

Sc. UNDULATA. Nees. — R. Forêt d'Ombrée dans le ruisseau qui la limite au nord.

Sc. NEMOROSA. Nees. — C. le long des fossés dans les bois.

JUNGERNANNIA ALBICANS. L. — CC. au bord des sentiers dans les bois.

J. OBTUSIFOLIA. Hook. — RR. et en petite quantité dans les bois d'Avrillé.

Ressemble en miniature à la précédente, mais les feuilles n'ont pas de nervure : on la reconnaît en excursion à ses touffes vertes et plus serrées.

J. MINUTA. Dicks. — RR. et peu abondante au bord d'un sentier dans le bois d'Avrillé.

J. CRENULATA. Sm. — C. coteaux ombragés de Saint-Nicolas, Avrillé, Juigné-sur-Loire.

J. NIGRELLA. De Not. — R. sur les rochers de craie tuffeau en décomposition, au Guédéniau. Fruct.

J. VENTRICOSA. Dicks. — AR. Bois de la Haie.

J. BICRENATA. Lind. — AC. Coteaux de Saint-Nicolas, bois d'Avrillé, Montreuil-Belfroi.

J. INTERMEDIA. Lind. — R. Sables humides sur la route de Briollay à Villevêque. Landes de Soucelles.

J. BARBATA. Schreb. — Très grande et belle espèce abondante sur la rive droite de l'étang Saint-Nicolas, AR. d'ailleurs.

Ses formes varient au point de simuler des espèces véritables. La suivante est généralement regardée comme distincte.

J. ATTENUATA. Lind. — Parmi les bruyères sur les coteaux de Saint-Nicolas. R.

J. STARKEI. Nees. — AC. mais ordt. stérile. Fructifie bien dans le Bois l'Abbé.

J. BICUSPIDATA. — CC. Dans les bois.

J. CONNIVENS. — R. Sur les souches pourries dans les bois de Montreuil-Belfroi.

J. TURNERI. Hook. — R. Dans les bois d'Avrillé et ceux de Mollières.

Espèce très remarquable par ses feuilles dentées sur le contour et qui ne se trouve guère que dans l'ouest de la France et dans l'Écosse.

J. SETACEA. Web. — R. Landes de Seiches où elle fructifie, ce qui est très rare pour cette espèce.

LOPHOCOLEA BIDENTATA. — C. dans les haies.

L. HETEROPHYLLA. Nees. — AC. dans les bois, sur les souches pourries.

CHILOSCYPHUS POLYANTHUS. Nees. — Ruisseau de la forêt d'Ombrée. Pouancé.

CALYPOGEIA TRICHOMANIS. Corda. — C. mais souvent stérile. Fr. dans les forêts de Pouancé.

C. ARGUTA. Nees. — Cette espèce, si c'en est une, se trouvait dans des exsiccata que m'a communiqués M. Trouillard et venant de Vivy.

LEPIDOZIA REPTANS. Lind. — AC. dans les bois, Montreuil-Belfroi, Angers, Noyant-la-Gravoyère, etc.

MASTIGOBRYUM TRILOBATUM. Nees. — R. Coteaux boisés à Noyant-la-Gravoyère.

TRICHOCOLEA TOMENTELLA. Dum. — R. Espèce trouvée par M. l'abbé Ravain dans une tourbière à Loiré : était indiquée aussi par Desvaux à Pouancé. Je l'ai recueillie encore sur les bords de la Divatte à Landemont.

RADULA COMPLANATA. Dum. — CC. sur les troncs d'arbres et les rochers.

MADOTHECA LŒVIGATA. Dum. — Chalonnes.

M. PLATYPHYLLA. Dum. — Troncs d'arbres et rochers C. Fruct. abondamment à la Baumette.

M. PORELLA. Nees. — AC. au bord de l'étang Saint-Nicolas, rive droite, du reste assez peu répandue.

Toujours stérile chez nous cette plante présente encore de nombreux passages avec l'espèce précédente. Ce sont ces formes plus ou moins distinctes que les auteurs ont nommées **M. *Rivularis*,** et ***M. Platyphylloidea***. On peut voir une de ces variétés au bas des rochers de la Rive à Pruniers.

LEJEUNIA SERPYLLIFOLIA. Lb. — C. sur les rochers, mais stérile.

L. MINUTISSIMA. Spruce. — R. sur les troncs d'arbres dans le parc de Pouancé, à Chazé-Henry.

FRULLANIA DILATATA. Nees. — CC. sur les écorces des arbres.

Fr. TAMARISCI. Nees. — CC. sur les rochers et au pied des arbres. Stérile.

FOSSOMBRONIA PUSILLA. — C. au bord des talus, dans les sillons humides, ou les sentiers des bois.

PELLIA EPIPHYLLA. Nees. — AC. au bord des ruisseaux surtout dans les bois.

P. CALYCINA. Nees. — R. Au bord des ruisseaux calcaires, à Coutures près de Montsabert et à Soucelles.

ANEURA PINGUIS. — AC. Lieux humides. Au bas des rochers de Mûrs. Combrée, etc.

A. PINNATIFIDA. Nees. — Forêt d'Ombrée à la Lande Blanche. Lande de la Bataille à Noëllet.

A. MULTIFIDA. Dum. — C. au bord des ruisseaux.

METZGERIA FURCATA. Nees. — C. sur les arbres, mais ordin. stérile. Fruct. à Saint-Sylvain.

MARCHANTIÉES.

LUNULARIA VULGARIS. Mich. — CC. sur les talus et les cours humides. Stérile.

MARCHANTIA POLYMORPHA. L. — Sur les cours humides entre les pavés. Fructifie plus abondamment dans les bois, sur les places à charbon.

FEGATELLA CONICA. Cord. — C. autour de Combrée, Baugé.

REBOULIA HEMISPHŒRICA. Radd. — C. autour d'Angers, Chaumont, Nyoiseau, etc.

TARGIONIA HYPOPHYLLA. L. — C. autour d'Angers et dans toutes les parties où se trouvent des rochers d'ardoise.

RICCIÉES.

SPHŒROCARPUS MICHELII. Bell. — R. Dans les champs au-dessus du Perray.

RICCIA GLAUCA. L. — CC. dans les champs.

R. BIFURCA. Hoffm. — Pelouses humides des plaines de Rosseau. Chaumont, au bord de l'étang de Malaguet.

R. MINIMA. L. — Camp de César, en Frémur.

R. CILIATA. Hoffm. — R. Bois de l'Auberdière à Bocé.

R. BISCHOFII. Hüb. — C. autour d'Angers sur les rochers d'ardoise un peu décomposés.

Nous n'avons guère que la plante stérile, cependant à Juigné-sur-Loire on recueille des frondes mâles chargées d'anthéridies.

R. CRYSTALLINA. L. — Bords de la Loire aux Ponts-de-

Cé. Landes de Chaumont, sur des sables humides.

Ricciella hubneriana. Dum. — Bords de l'étang de la Gravoyère. Pouancé.

R. fluitans. Al. Braun. — Dans les mares et les ruisseaux. C.

Les formes exondées de cette espèce présentent de larges frondes qui, au premier abord, semblent appartenir à une autre plante : c'est à cet état *R. canaliculata*. Lind.

ANTHOCERÉES.

Anthoceros lœvis. Lin. — C. dans les sillons humides et au bord des fossés.

A. punctatus. L. — AR. et dans les mêmes stations que la précédente dont elle diffère extérieurement par ses frondes vert pâle, à découpures plus étroites, frisées, et par sa taille plus grêle.

Abbé Hy.

L'AGRICULTURE EN ANJOU

DEVANT

LE LIBRE-ÉCHANGE

Le travail que nous avons l'honneur de présenter à la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers peut se diviser en quatre parties :

PREMIÈRE PARTIE.

1° Considérations pratiques sur le libre échange et le système protectionniste.

2° Distinction entre la production agricole végétale et la production agricole animale.

3° Description de l'agriculture anglaise. — Effets en 1860 du libre-échange sur la situation agricole, acquise depuis de nombreuses années par la culture anglaise. — Menaces de l'importation américaine en Angleterre.

DEUXIÈME PARTIE.

1° Description de l'agriculture française.

2° Situation de l'agriculture américaine, au point de vue de la production des céréales et de celle des bestiaux.

3° De l'engraissement des bestiaux en Anjou. — Sa possibilité, sa nécessité.

4° Influence de la question des transports, sur la production de la viande. — Bouleversements que l'économie qu'ils apportent, produit sur l'économie rurale des pays de production.

TROISIÈME PARTIE.

1° Études comparatives de l'économie agricole des départements du Calvados, de Maine-et-Loire et du Nord.

2° Étendue de la sole céréale et de la sole fourragère.

3° Étendue des cultures épuisantes et des cultures qui restituent, c'est-à-dire améliorantes.

4° Infériorité de notre culture dans l'Anjou et comme productrice de viande et comme productrice de céréales.

5° Rendement maximum de toutes nos cultures.

6° Mesure de notre infériorité.

7° Coup d'œil sur l'agriculture internationale. — Rang très secondaire qu'occupe la France. — Conséquences morales et de dépopulation qui en résultent, notamment en Anjou.

QUATRIÈME PARTIE.

1° Résumé de la culture générale comparée des trois départements.

2° Étendue relative des soles cultivées en plantes épuisantes et en plantes demi-épuisantes.

3° Considérations techniques sur la culture de la betterave et des graines oléagineuses.

4° Étendue de cette dernière culture. — Exportations et importations.

5° Rendements comparés des graines et de l'huile de ces graines.

6° Importance des fumiers. — Valeur de leur emploi dans les trois départements.

7° Les proportions employées en Anjou dénotent une culture pauvre et dépérissant.

8° Assolements divers dans l'Anjou. — Coup d'œil sur la culture des divers cantons.

9° Rapports internationaux entre les cultures industrielles.

10° Rendements comparés des récoltes-blé en Europe.

11° Notre rang — dans l'élevage des bestiaux de tous genres — notre infériorité.

12° Tableau résumé de nos comparaisons entre les trois départements. — Conclusions.

PREMIÈRE PARTIE

Le libre-échange devant l'agriculture générale.

Une loi du monde moral veut que ce soit par la peine qu'on s'est donnée que nous arrive la récompense.....
Sans le feu comment tremper le fer?

(*Pensées de* Mme DE SCHWETCHINE.)

I.

Tout le monde s'intéresse à la question des douanes, toutes les industries en ont discuté les tarifs; l'agriculture seule mise à l'écart depuis 1860 paraît devoir de nouveau être sacrifiée, car si on ne lui refuse pas le droit de parler de ses intérêts, on semble s'en inquiéter très peu.

L'agriculture cependant a des charges bien lourdes à payer, des impôts de tout genre; elle paie la main-d'œuvre à des prix de plus en plus élevés, et si l'économie des cultivateurs et leur prévoyance ne venaient parer à la fausse situation qui lui est faite, nous verrions bientôt délaisser encore plus l'industrie agricole.

La vente de ses produits est donc pour elle une *question vitale.*

Autrefois — il y a vingt ans — le libre-échange avait une doctrine bien simple : Suppression absolue des douanes! Cette doctrine est séduisante *a priori;* il semble qu'elle soit providentielle, ne séquestrant plus

les peuples, les rendant dépendants les uns des autres. C'est, à première vue, la *loi de l'avenir*.

Dans ces derniers temps on a modifié ce que cette doctrine avait d'exclusif et d'absolu : on a cru devoir distinguer les droits *fiscaux* d'avec les droits *protecteurs* que dernièrement on a plus heureusement qualifiés de *droits compensateurs* : c'est changer uniquement les termes de la question. Aujourd'hui, les douanes (pour les partisans du libre-échange obligés d'amener leur pavillon) seraient une institution purement fiscale, mais nécessaire ; néanmoins on la trouve détestable et empirique lorsqu'on la considère comme devant protéger une branche indigène de la production nationale.

Il est difficile de saisir *a priori*, la nuance qui sépare ces deux sortes de droits : Fiscaux par leurs résultats, ils sont une ressource précieuse de revenus publics : mais selon nous, leur rôle principal est, *avant tout*, de protéger toutes nos industries nationales contre leurs rivales mieux partagées.

Ce droit de douane est toujours juste et toujours bon puisqu'il sauvegarde l'existence de nos industries.

La raison se refuse en effet à comprendre le libre-échange entre deux nations placées dans des conditions différentes sans que dans la lutte, l'une des nations ne succombe. Nous en prenons la preuve dans l'histoire du Portugal ; le traité de *Metuen* a été si funeste à ce pays qu'une partie de son sol (notamment toutes les vignes de Porto) appartient actuellement aux Anglais. Que peut être la nation dans une telle situation, que devient alors l'idée de la Patrie ?

On s'explique difficilement tout un système écono-

mique qui prétend qu'on s'enrichit à la fois en important et en exportant, en un mot de toutes les manières:..

Si le libre-échange accepté — (quand ?) — par toutes les nations, représente la division du travail appliquée à l'humanité tout entière, produisant partout à bas prix, répandant dans chaque pays un *prétendu* bien être; avouons de suite (sans craindre d'être classé parmi les arriérés) que c'est un grand mal au point de vue intellectuel, moral et physique.

Si les droits des douanes doivent finalement servir à augmenter les revenus des États, ils doivent permettre *avant tout*, la création, la vie et la prospérité de toutes les industries qui doivent satisfaire les besoins de chaque peuple, pris isolément.

C'est de cette seule façon que leur action, considérée à un point de vue philosophique, répondra à un plan divin.

Il sera ainsi permis à chaque race, à chaque peuple (nous allions dire à chaque nationalité !) d'exercer son génie propre dans la culture, puis dans les transformations des richesses naturelles mises à sa disposition.

Qu'importent vraiment les causes d'infériorité avec lesquelles il faut lutter !

Dans de fâcheuses conditions, l'homme devient plus industrieux et plus travailleur; avec plus d'industrie et plus d'habileté il peut arriver à faire mieux et plus économiquement qu'il ne fait dans les meilleures conditions naturelles. C'est un concours offert entre les nations à la *variété* dans l'*unité*; c'est la lutte pacifique pour les exigences de la vie, c'est un champ ouvert au développement de l'intelligence de chaque race;

c'est (si l'on veut) un des desseins de Dieu, d'arriver par des voies parallèles et comparatives, dans lesquelles il y a à la fois différence et rapport, à une perfectibilité qu'il nous a ordonnée tout aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue moral et religieux. *La nation est un être moral qui doit être impérissable.* Nous n'avons ni le droit ni le devoir d'effacer cette individualité des races et des êtres, individualité que la Providence nous a chargés uniquement de redresser comme d'élever. La fraternité générale qui semble être le programme officiel des libre-échangistes ne doit pas nous faire oublier que ce qui rapproche les hommes les expose souvent et qu'on ne se touche guère sans se heurter. Quand il s'agit de l'avenir de l'humanité il faut viser plus haut et plus loin que le point matériel qu'il semble indispensable d'atteindre et ne pas se borner à l'appréciation du *nécessaire.*

Voici l'opinion d'un éminent agronome, *M. Bella* :

« Cette expérience que l'on a voulu tenter en 1860 « est faite depuis longtemps. Nous avons eu en France « des provinces administrées séparément, ayant leurs « états, leurs douanes et formant autant de petites « nations distinctes. Les provinces fonctionnaient entre « elles comme les grands états fonctionnent aujourd'hui « entre eux ; il y en avait de riches, il y en avait de « pauvres. Il y en avait qui étaient douées de terres « fécondes, d'autres qui avaient plus de landes que de « terres cultivées. La révolution a détruit ces délimita- « tions des provinces ; elle a supprimé les frontières qui « séparaient ces populations parlant un autre langage « et ayant d'autres coutumes. La révolution a établi

« entre elles la liberté de circulation et d'échange la « plus complète qu'on puisse imaginer. Bien plus, elle « a organisé entre ces diverses populations, entre ces « diverses régions d'un même pays, une solidarité aussi « parfaite que possible, puisque par l'intermédiaire de « l'Administration centrale et de l'impôt, les popula- « tions riches et prospères viennent à l'aide de celles « qui sont pauvres et souffrantes. C'est, en un mot, la « réalisation complète et sur une échelle déjà fort « vaste, du système libéral que demandent les libre- « échangistes, de ce système qui doit égaler la fortune « des nations par la péréquation de leurs fortunes « échangeables ! Eh bien ! il est pénible de l'avouer : « ces différences de prospérité qui séparaient nos pro- « vinces subsistent encore, aussi tranchées qu'elles « l'étaient il y a cinquante ans ; les unes sont riches, les « autres sont restées très misérables. Voyez la Cham- « pagne, la Sologne, la Bretagne, le Berry lui-même et « tant d'autres provinces. »

Le Zolwerein lui-même n'a pas enrichi la Poméranie, et la Bavière, sous la main de fer du Chancelier, n'est pas plus riche qu'à l'époque où s'administrant elle-même, elle tirait de chacune de ses richesses naturelles des industries florissantes nées à l'abri du système protecteur !

On doit donc protéger l'industrie d'un pays contre ses rivales mieux favorisées. Cette protection doit d'abord et surtout s'appliquer à l'industrie la plus importante d'un peuple, la production agricole indigène. En agriculture, deux grandes industries ont dans leur existence

et dans leurs fins une influence opposée, quoiqu'ayant les même bases, la production animale et la production végétale.

II.

PRODUCTION VÉGÉTALE, PRODUCTION ANIMALE.

On ne produit des végétaux qu'avec un appauvrissement proportionnel mais relatif du sol : les animaux, au contraire (quoique en dernière analyse tirés du sol), ne sont créés qu'avec une *création simultanée* d'engrais réparateurs.

La production végétale est impuissante à se soutenir d'elle-même; l'autre au contraire accroît d'année en année la fécondité du sol. Aussi la production animale est-elle la base de toute culture, améliorante et rationnelle. Sans animaux, pas de céréales, pas de plantes industrielles; la vigne elle-même, épuisée, disparaîtrait bientôt; assez d'ennemis, chaque jour nouveaux, la combattent !

Dans l'Amérique du Nord (dans la Virginie et dans la Caroline) l'agriculture avait résolument abordé la culture du tabac et celle du coton. Partant, pas de bétail, pas de fumier; bientôt les forêts vierges furent épuisées. Il y a déjà trente ans, la stérilité était tellement grande que la moitié du sol de la Virginie était à vendre; dans les deux Carolines, les voyageurs étaient étonnés de voir des bâtiments gigantesques complètement abandonnés; on avait à la fois enlevé les serrures, les portes et les fenêtres, pour aller ailleurs épuiser d'autres terrains. C'était la vie nomade des peuples pasteurs, mais avec

tous les perfectionnements de la science et — disons-le — de la spéculation !

Il résulte de ce premier aperçu, que toutes choses égales d'ailleurs, si la libre entrée des produits agricoles est reconnue nécessaire pour la vie à bon marché de toute une population, on peut réserver la question des droits d'entrée sur les produits végétaux, mais réclamer *impérieusement* la protection sur les produits animaux.

Si nous arrivons à augmenter par ce moyen le bétail de la France du double, nous aurons doublé en quelques années, la production végétale par hectare.

La culture des pays du Nord, en mettant en pratique ce principe et grâce à de certaines conditions particulières, est arrivée à produire trente hectolitres de blé à l'hectare. La production de la viande vient donc augmenter d'une façon mathématique et indiscutable la production des céréales.

III.

Combien de contrées en France, n'obtiennent encore que dix à quinze hectolitres, qui, par des labours profonds et l'emploi plus rationnel et plus abondant de fumures naturelles ou chimiques s'il le faut, arriveraient au résultat plus haut indiqué ! Rendement qui, s'il n'est pas obtenu encore, doit l'être à tout prix sous peine de compromettre les sources vitales de notre fortune territoriale. Nous le disions dans un récent travail :

« Un peuple peut adopter sur son territoire des com-
« binaisons artificielles, négliger ses richesses, ses cul-
« tures, en ne leur donnant pas toute leur valeur ; mais

« dans ses relations avec les autres peuples, la réalité « des faits commerciaux apparaît et met en évidence le « vice des dispositions adoptées. »

Or, nos cultivateurs n'ont pas assez considéré que le prix de revient des récoltes se divise en deux parties : une *constante* (frais de labour, semage, hersage ; dans certains cas la rentrée et le battage) qui est toujours considérable et le rendement qui est la *variante*.

Le prix de revient est inversement proportionnel au rendement ; en augmentant ce dernier, la *constante* ne variant pas, on arrive (dans le *Nord* notamment) à diminuer à ce point le prix de revient que l'étranger ne peut lutter avec cette admirable contrée !

IV.

Notre conclusion, précédemment établie, de mettre un droit d'entrée important sur les produits animaux, blessera peut-être les intérêts de ceux qui emploient les produits animaux et qui demandent qu'on favorise l'entrée des bestiaux étrangers pour diminuer le prix de la viande. On a invoqué, à cet égard, des arguments dont la valeur est nulle — nous allons le prouver — mais dont le but était de frapper l'imagination.

On a dit qu'en 1700, on mangeait plus de viande par individu et on attribuait ce fait à ce qu'à cette époque, il n'y avait pas de droits d'entrée sur les bestiaux étrangers. On a même été jusqu'à prétendre que l'abaissement de la taille de nos soldats tenait à l'absence de nourriture animale dans nos campagnes.

Constatons bien vite que c'est une erreur et que la prétendue mauvaise nourriture actuelle de nos habitants n'est point cause de ce fait physiologique. En 1700 et plus, la nourriture des campagnes était INOUIE ; voilà ce que dit l'histoire : *on mangeait peu de viande et dans beaucoup de localités on n'en faisait aucun usage.*

Si la taille de nos soldats est diminuée, la cause en est aux grandes guerres qui ont enlevé la portion la plus vigoureuse de nos populations agricoles. L'industrie a contribué pour sa part à cet état de choses, elle a écrêmé la population de la campagne qu'elle ne lui rend pas, ou, tout au moins, qu'elle lui rend infirme et au physique et au moral.

Autrefois le paysan, mal nourri, travaillait à peine ; aujourd'hui, sous l'empire de stimulants de tous genres et surtout *de l'amour de la propriété*, il travaille bien plus et compromet ses forces. Le petit propriétaire de nos villes, l'ouvrier des usines, vivent de privations quoique se nourrissant mieux qu'autrefois. Ils souffrent dans leurs descendants aussi ; car l'enfant est astreint dès son jeune âge à de rudes et lourds travaux. Ce n'est pas tout en effet que d'économiser, il faut avec toutes ses forces vives, augmenter la recette, augmenter le travail, augmenter la nourriture. Et malheureusement la seconde condition est la seule facile !

Disons aussi que le *chiffre moyen* de la mortalité *s'élève* de plus en plus et que les soins plus assidus et plus intelligents des mères, conservent presque tous les enfants qui, chétifs, mouraient autrefois. Il ne faut donc pas soulever cette question sociale et humanitaire devant

la nécessité reconnue d'empêcher l'entrée des bestiaux ou d'augmenter les droits d'entrée !

Nous allons maintenant examiner les effets que le libre-échange a produits sur l'agriculture anglaise.

V.

LE LIBRE-ÉCHANGE AGRICOLE EN ANGLETERRE.

Autrefois, en Angleterre, l'échelle mobile existait de façon à conserver un prix rémunérateur pour les cultivateurs récoltant le blé et l'entrée du bétail était absolument prohibée. Robert Peel fit décider l'adoption du libre-échange pour les denrées agricoles.

Une enquête faite avant 1860, pour connaître les résultats donnés par cette liberté des échanges, prouva qu'ils avaient été favorables pour l'agriculture ; comme ils l'ont été depuis 1860 pour l'industrie anglaise, au point de vue de l'échange des produits fabriqués.

Les moyens employés furent énergiques et un point est acquis dans l'histoire de cette révolution : c'est que l'aristocratie anglaise, seul possesseur du sol, consentit pour favoriser la concurrence industrielle dans laquelle sa fortune était également engagée, à baisser la valeur des baux de ses propriétés foncières ; la vie matérielle de la population ouvrière s'obtint ainsi à meilleur compte.

Il y a eu une lutte très vive entre les deux partis en présence, l'un voulant le libre-échange, l'autre la protection : des meetings nombreux se formèrent. Bref le

parti agricole a été vaincu. Les Anglais, disons-le à leur louange, acceptèrent le fait accompli sans arrière-pensée comme sans plaintes.

L'Anglais met de la vanité à ne pas étaler ses misères, le parti vaincu voyant que le retour aux droits protecteurs était impossible, a pris son parti en brave et dès lors il n'eut plus qu'un espoir et qu'une pensée : l'enrichissement de son sol qui lui permettra de réduire son prix de revient et toutes ses forces vives eurent comme objectif la prospérité et le développement de l'industrie qui achète et consomme.

C'est pour ces grandes questions et non pour la politique que se passionne l'intelligence du peuple anglais !

Le parti agricole s'unit au parti industriel ; ils combinèrent leurs efforts, comprirent que leur salut était dans l'adoption de ce système par les autres pays et les traités de 1860 nous entraînèrent dans cette voie dont nous devions être les victimes.

L'agriculture anglaise est sortie de cette crise ; elle a le droit d'en être fière ! Ce n'est rien, a-t-elle dit, j'en ferai beaucoup plus ! Mais malgré ces expressions d'amour-propre satisfait, il est incontestable que le fardeau a été lourd. Or *tel travail supporté par un homme fait, tue un enfant ;* des crises tuent les petits commerçants et ceux qui restent debout s'ingénient pour lutter contre la mauvaise fortune. En effet, nous verrons plus loin quelle situation nouvelle est faite à l'agriculture anglaise par suite de l'importation des produits agricoles américains.

VI.

L'enquête faite avant cet événement, avons-nous dit, avait prouvé que dans la lutte entre l'agriculture du Continent et celle de l'Angleterre, les idées libre-échangistes avaient eu gain de cause. Ces résultats étaient graves. Peuvent-ils s'appliquer à la France? Par quels moyens est-elle arrivée à soutenir cette lutte? Quels points de ressemblance et de dissemblance a notre agriculture comparée à celle de l'Angleterre? Quels exemples devons-nous en tirer?

En dehors de la question du capital, l'agriculture anglaise est tout autrement armée que la nôtre pour résister dans une lutte aussi hardie.

Son agriculture a un caractère fondamental; partout elle fait des denrées alimentaires, elle rejette les récoltes industrielles. Il faut incontestablement admirer son organisation. Placés sur un terrain restreint, peu propre à la culture (comme en Irlande), peu favorable comme climat à *toutes* les productions, les Anglais ont compris que placés près des villes, dont la population est dense, il fallait donner à manger à tout un peuple dépensant et consommant beaucoup. Ce principe, bien admis, avait d'autant plus sa raison d'être que les Anglais ont un goût prononcé pour la viande, trouvant que dans cette *opération* de la nutrition *le temps est encore de l'argent!* et qu'il était plus simple et plus méthodique de n'avoir qu'à s'assimiler rapidement des aliments élaborés longuement dans l'estomac des herbivores. Or, nous savons que la production céréale épuise la culture,

que celle de la viande donne de l'engrais. Fabriquant de la viande, leur système agricole put donc enrichir à chaque instant le sol et la prohibition absolue qui existait alors, contribua ainsi pendant de longues années à la prospérité générale de leurs cultures.

Leur climat n'est favorable ni aux vignes, ni aux céréales, ni aux récoltes industrielles, à cause de la rouille et de la verse (et cependant toujours ingénieux et pratiques, les Anglais ont créé des races de céréales résistant à la verse, à la rouille), mais il est favorable à la tenue économique du bétail et à la conservation des fourrages.

La stabulation semble être en France, le meilleur mode d'élevage qui existe. La simplicité de ce système n'est qu'apparente; son organisation, belle à première vue, donnant un certain cachet industriel à la ferme est un leurre; sa cherté est indiscutable, les calculs qui en décuplent les avantages sont tous erronés; malheureusement chez nous ce système est souvent obligatoire.

Aucune nourriture ne peut lutter d'économie avec la nourriture au pâturage; l'animal est à la fois bouvier et faucheur. Il prend cette nourriture avec économie et prévoyance. Les plantes fourragères coupées à peu de hauteur (le raygrass notamment) arrivent à des hauteurs, ou mieux à des longueurs inimaginables à priori.

(Biot a calculé que si l'on coupe la luzerne, chaque fois que ses tiges atteignent 10 centimètres, on arrive ainsi en additionnant les longueurs successivement coupées, à la mesure de 2 mètres; la même plante n'aurait donné que 1 mètre dans les deux coupes habituellement faites.)

Les fourrages poussent donc très rapidement sous la dent des bêtes et en Angleterre on est arrivé à des données plus étonnantes encore que celles que nous venons de signaler. N'insistons pas.

Or, en Angleterre, le pâturage peut exister toute l'année, pas de bergeries, pas de bergers; un modeste enclos suffit. Tel est le matériel d'exploitation. Voilà dans toute sa simplicité *la production sans travail.* Or, à une époque où on mesure presque complètement par les *frais du travail donné* la valeur d'une culture, n'est-ce pas une admirable conception que cette production sans travail, si favorable à la grande culture qui exige de si énormes capitaux, quand elle opère comme chez nous! Incontestablement c'est cette production sans travail qui à son tour a favorisé le développement de l'industrie, et a été la cause de la richesse du sol de l'Angleterre, richesse qui a permis à l'agriculture anglaise de lutter avec succès contre toutes ses rivales du continent.

Les Anglais ont encore d'autres points de supériorité sur nous. Le *prix de revient* d'une culture dépend non seulement du *rendement,* mais aussi de l'*étendue* du terrain cultivé. Ce qui en effet est vrai pour l'économie de la grande culture l'est aussi pour les cultures comparées de pays rivaux. Or, tout système améliorant doit avoir en vue la production à meilleur marché et bientôt le sol de l'Angleterre a été partout défriché, étendu, les marais assainis par de grands propriétaires, qui mirent sous la même main de vastes exploitations. Cette mise en valeur de terres de moindre valeur fut facile puisque dans le système général de culture adopté par eux,

on se préoccupe relativement moins qu'en France du travail des terres et le capital d'exploitation fut toujours suffisant.

On comprend alors comment devant cette simplicité de moyens industriels et financiers, toutes les intelligences, tous les efforts se portèrent vers la spécialisation des animaux pour la boucherie, vers la création de ces races remarquables, travail merveilleux par lequel la machine animale, reprise à nouveau, fut assouplie, façonnée et pétrie, par de nouveaux et audacieux créateurs. Et nous devons nous incliner devant les résultats acquis!

Le libre-échange est donc venu sortir l'agriculture anglaise, non de sa *torpeur*, mais de cet *état magnifique*. Mais si aujourd'hui la lutte venait la surprendre comme il y a une cinquantaine d'années, *comme en flagrant délit d'organisation*, elle ne transformerait plus son sol, ne dessècherait plus ses marais, ne fertiliserait plus ses rochers. Quoique armée, comme elle l'est, de toutes pièces, elle voit néanmoins dans l'Amérique un ennemi dangereux qu'il faut combattre.

VII.

L'Angleterre ne faisant donc qu'accessoirement des céréales, le libre-échange n'a fait que restreindre davantage cette production. Tous les agriculteurs sont devenus *producteurs de viande*.

Aujourd'hui, les bestiaux étrangers sont admis sans droits et si les arrivages d'Amérique n'inquiétaient pas à juste titre et depuis quelques années seulement la culture anglaise, l'étranger ne pourrait rien faire vis-à-

vis les moyens économiques de ce pays producteur.

La Normandie pourrait seule lutter contre lui, à la condition cependant d'avoir recours largement à la race Durham, qui utilise la nourriture au double et jouit d'une *précocité* remarquable. Les Anglais veulent de la viande *jeune* et très grasse parce que c'est le rostbeaf et non le pot au feu qui constitue la nourriture journalière du peuple. Le bœuf même très gras, a très peu de viande entrelardée, s'il est âgé.

Nos races ne sont pas aussi précoces que les races anglaises. En Angleterre on tue à 4 ans; chez nous à 8 ans. Et ces conditions dernières sont celles où se trouvent tous les peuples qui peuvent importer en Angleterre. Cependant les Américains nouvellement intervenus dans la lutte (par suite du bas prix d'achat des bestiaux chez eux) peuvent malgré le prix du transport, entreprendre une lutte que les Anglais refusent par les raisons les plus ingénieuses et les plus diplomatiques.

Autrefois, la mer était peu favorable au transport des bestiaux, mais aujourd'hui les aménagements intérieurs des navires sont venus éloigner cette cause d'infériorité. Autrefois, quarante et quatre-vingts lieues de transport par la marche semblaient être une barrière contre les importations de nos voisins du continent. Actuellement les chemins de fer ont nivelé les situations et les dispositions intérieures des wagons et des navires se perfectionnent de telle façon que des difficultés encore pendantes aujourd'hui disparaîtront bientôt.

Nous avons vu qu'en Angleterre le libre-échange n'a pas modifié les errements de la culture. S'il avait fallu lutter, le fermier riche par lui-même aurait trouvé

partout de l'appui, partout à emprunter de l'argent. Aujourd'hui que la lutte avec l'Amérique s'accentue davantage, il compte trouver dans son gouvernement et réclame énergiquement une protection de quelque nature qu'elle soit. Il sait que le gouvernement anglais dépense sa vitalité et son intelligence dans des conceptions pratiques et non dans ces luttes stériles des partis et de la tribune qui énervent notre pays.

En attendant, la crise est grande et intense; il est plus que temps qu'à ce grand mal soit porté un grand remède. Voici ce que disait M. Pouyer-Quertier dans son discours de Toulouse :

« En Angleterre, où le libre-échange a été préconisé, « les fermes ne peuvent se louer; l'agriculture est aux « abois, malgré les procédés ingénieux introniséś à « l'aide d'instruments perfectionnés et d'engrais chi- « miques appliqués sous toutes les formes. Mais le mal « est si profond et la misère si grande, qu'un cri de « détresse a retenti d'un bout à l'autre du Royaume-Uni. « Le gouvernement de la reine a fait une enquête ; une « Commission s'est rendue aux États-Unis, elle a cons- « taté des résultats merveilleux tels, que si nous ne « prenons pas des mesures préservatrices, notre agricul- « ture sera réduite à la plus triste et la plus déplorable « des situations comme celle de l'Angleterre elle-même. « Le 4 juillet, dans la Chambre des Communes, il a « été établi que « les fermiers ne pouvant payer leurs « termes étaient condamnés à l'émigration. »

Comment l'Angleterre évitera-t-elle les conséquences de cette lutte terrible. C'est ce que l'avenir nous montrera !

DEUXIÈME PARTIE

Tableau de l'agriculture française.

I.

M. de la Vergne, dont le monde scientifique porte en ce moment le deuil, a prétendu dans son remarquable travail sur l'*agriculture anglaise*, que le climat de l'Angleterre est moins favorable que le nôtre à la culture; nous croyons avoir suffisamment établi dans les considérations précédentes, que (à considérer avant tout les bénéfices à réaliser, c'est-à-dire la prospérité réelle) notre climat est au contraire défavorable à la spéculation agricole, en rapport avec les exigences actuelles du commerce et de l'industrie.

La Normandie qui se rapproche de l'Angleterre par ses conditions climatériques, est la plus riche contrée de la France; et peut-être a-t-elle tort de faire des céréales.

S'il est plaisant de rire du soleil de *fer-blanc* de l'Angleterre, il est plus pratique et plus sérieux de constater que ce soleil est admirable pour la caisse du cultivateur.

Quel est donc le caractère particulier de notre agriculture ?

La nature de notre sol, nos moyens de culture conséquemment, sont des plus variables.

En France, un caractère domine (excepté toutefois en

Normandie) c'est la *production par le travail*, au lieu de la *production par les engrais*; principe faux et déplorable dont la conséquence est l'appauvrissement du sol.

Si nous voyons, dans le Nord notamment, un retour vers une situation de fortune meilleure, c'est que la production par le travail tend de jour en jour à en disparaître. De là ces études, ces essais continuels, ces créations d'usines spéciales à la fabrication des engrais; ces installations de sucreries et de distilleries qui restituent *intégralement* au sol par l'intermédiaire des bestiaux, les principes salins enlevés par la culture de la betterave : le sucre et l'alcool étant en effet des produits enlevés à l'atmosphère et seuls exportés.

Si, en dernière analyse, nous remontons aux motifs qui nous obligent à varier à l'infini nos cultures, nous verrons que notre climat est la cause de notre décadence agricole, si nous ne modifions notre système cultural.

Tout a donc changé depuis Young, qui disait le contraire ?

Non, mais notre climat facilite avant tout les cultures qui n'exercent qu'une influence fâcheuse sur notre système agricole, *tel* que les conditions actuelles de la vie et les exigences du libre-échange nous obligent à le développer.

Notre climat ne favorise pas la production fourragère, il est beaucoup trop froid en hiver; de là ces constructions indispensables d'étables, de greniers à fourrages et la production à un prix trop élevé de la nourriture du bétail.

Nous avons bien quelques prés naturels, quelques fourrages artificiels et enfin les racines, sur lesquelles

on a malheureusement et peut-être forcément basé notre amélioration du sol.

Mais les racines (il faut le dire) sont le plus coûteux de tous nos aliments et nos meilleurs fourrages, même les luzernes, ne valent pas un pâturage. Quand on donne du foin à 70 fr. au bétail, c'est trop cher, surtout quand, par le système de la stabulation, il faut gréver cette valeur déjà surfaite des prix de transport, d'emmagasinement et de distribution, valeurs qui viennent singulièrement augmenter le coût du fumier.

En résumé donc, notre climat nous conduit forcément à des cultures n'enrichissant pas le sol et réclamant des engrais, que malheureusement nous ne leur donnons pas en quantités bien mesurées. Vignes, muriers, capriers et toutes les cultures industrielles (notamment le chanvre, le colza, le lin, la garance), sont éminemment des cultures épuisantes et nous ne savons pas restituer au sol ce que nous lui enlevons.

Une autre cause de notre infériorité dans cette lutte est notre *pauvreté* agricole, conséquence de la production par le travail. C'est un de ces malheurs auxquels n'a pu parer (et pour cause) aucune des combinaisons financières, malentendues et arbitraires de la Bourse. Nous devons donc, tout aussi bien devant l'agriculture anglaise, si savamment entendue, que devant l'agriculture américaine (qui exploitera encore longtemps un fond de richesses qu'elle épuise) nous considérer comme l'enfant et il est à craindre que la crise actuelle ne soit trop forte pour nos épaules.

II.

MENACE DES IMPORTATIONS AMÉRICAINES.

Si pendant les dernières années, malgré l'entrée libre des céréales et des bestiaux, les prix des produits agricoles se sont maintenus, il n'en est plus de même aujourd'hui depuis l'inondation des produits de l'Amérique.

Non-seulement les céréales nous arrivent de la *nouvelle Amérique agricole* que nous ne connaissions pas et dans des conditions ruineuses pour notre culture, mais encore les bestiaux des États-Unis et du Canada, inondant l'Angleterre, ferment le *débouché* que nous y trouvions parfois pour *les nôtres*.

Cette importation n'a pas acquis en France une si grande importance qu'en Angleterre, parce que notre marine marchande, affaiblie et mourante, ne peut faire de pareils transports. Mais les temps approchent où l'Amérique y remédiera et trouvera des frêts de retour qui lui permettront de porter à notre économie agricole ce coup fatal.

Si donc le libre-échange a pu ne pas paraître un monstre énorme pour notre agriculture, il n'en est plus de même aujourd'hui, que l'attaque a lieu de tous côtés.

En 1878, nous avons importé 5,777,308 quintaux de blé et pour les neuf premiers mois de l'année 1879 nous en sommes à 8,920,324 quintaux. C'est 150 millions de francs pour l'an dernier et déjà 250 millions pour les neuf premiers mois de l'année courante, que nous payons à l'étranger.

Quant aux salaisons, nous en avons importé 30,000 tonnes l'an dernier, et nous sommes à 27,413 tonnes pour les neuf premiers mois de l'année 1879. C'est un tribut d'environ 50 millions par an.

Il y a maintenant en Amérique 60,000 ares de vigne (en Californie), représentant 45 millions de pieds de vigne.

C'est un marché entièrement fermé, pour nos exportateurs du Midi.

Nos importations en bestiaux de tous pays suivent une progression terrible.

Depuis le commencement de l'année, nous avons reçu et exporté :

1er *novembre* 1879.

IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.
190,490,000 f.	(bestiaux).	19,714,000 f.
67,396,000 f.	(viandes fraîches et salées).	6,844,000 f.
65,615,000 f.	(graisses).	25,126,000 f.
322,500,000 f.	d'importations,	contre 51,680,000 f. d'export.

Et voici le *crescendo* terrible de nos importations en bestiaux depuis 1859 :

	Bœufs.	Vaches.	Agneaux, Brebis, Moutons.
En 1859 il a été importé	1,000,000	2,000,000	4,600,000
En 1878 —	55,000,000	30,000,000	117,000,000

Cette importation est encore accrue par l'action des Compagnies des chemins de fer, qui transportent les produits venant de l'étranger sur Paris, à 10 ou 12 fr. par tête meilleur marché que ceux provenant du pays même. Aussi la Normandie a-t-elle été vivement atteinte par cette invasion de produits étrangers venant d'Alle-

magne, d'Italie et de Suisse, de partout en un mot. *Il faut donc que des compensations soient accordées aux cultivateurs français afin d'éviter qu'ils ne laissent le sol en friche.*

Les conditions de la production animale en Amérique sont bien faites pour décourager notre agriculture.

En 1876, à la Plata, l'usine Fray-Bentos payait le bœuf gras à raison de 12 piastres fortes, celle de Ropicua à 14 piastres, les autres saladeros de l'Arroyo-Négro, de la Conception, de Guavyu de 13 à 14 piastres, soit donc une moyenne de 67 fr. 60 c.

Dans ces pays tout est abandonné à la nature; les animaux engraissent quand la végétation commence et maigrissent quand elle s'arrête. C'est ainsi que de novembre à mai il est difficile d'avoir et d'embarquer *autre chose* que des animaux gras.

L'état d'embonpoint importe peu cependant, attendu que les animaux embarqués, à cause de leur *impressionnabilité*, arriveront maigres ou bien diminués en Europe. Si on les achète maigres, les conditions d'achat sont donc encore meilleures pour l'importateur.

Les Estancieros de l'Uruguay, qui se livrent à la pratique de l'engraissement, payent à l'entrée de l'hiver pour cette catégorie de bestiaux maigres qu'on leur amène du Brésil, de 7 piastres à 7 piastres et demie, c'est-à-dire de 36 fr. 40 à 39 fr. pour les vaches; de 9 piastres à 9 piastres et demie, c'est-à-dire de 46 fr. 80 à 49 fr. 40 pour les bœufs, tous animaux de 2 ans à 3 ans et demi, ce qui fait une moyenne de 42 fr. 90 par animal maigre. En mettant le prix de l'animal gras à 67 fr. 60, nous aurons pour prix moyen d'achat

pour toute l'année 55 fr. 25. Les pertes sont évaluées à 7,5 %, ce qui remet le prix d'un bœuf à 60 fr. La nourriture étant évaluée à 1 fr. par jour de traversée, il en résulte que sans compter les frais de transport qui sont un facteur que l'industrie des transports arrivera à diminuer de plus en plus, on arrive au prix de :

$$60 + 38 = 98 \text{ fr.}$$

C'est dans ces conditions que la lutte vient s'offrir !

Ajoutons qu'aux États-Unis, il existe des espaces immenses pour les travaux de l'agriculture (que le gouvernement favorise de tout son pouvoir) et dans lesquels la culture des céréales s'étend bien plus que celle des pâturages encore surabondants.

Que d'éléments pour lasser longtemps encore notre espérance et éloigner l'époque du nivellement des conditions de la lutte ! !

Pour le bétail, jusqu'à l'âge de 4 ans, l'élevage coûte 6 dollars ou 30 fr. par tête, plus 40 fr. pour le rendre aux ports d'embarquement de Boston à Chicago. Nous ajoutons 75 fr. pour le transport jusque dans nos ports, soit en tout 145 fr. par bête toute prête, morte et dépouillée, rendue dans un port anglais ou français, sous forme de viande conservée.

Dans ces conditions, il a été importé en Angleterre en 1879 pour plus de 1 milliard de viandes fraîches, salées, jambons, etc., etc., sous toutes les formes.

Pour compléter ce tableau plein de menaces pour l'avenir ajoutons que, malgré la crise industrielle actuelle, la culture américaine a fait des progrès inouïs dans les sept dernières années.

Il résulte en effet des chiffres de l'année 1877, comparés à ceux de 1870, qu'une augmentation a eu lieu de :

34 °/₀ dans les terres en culture ;
22,50 °/₀ pour la production des blés ;
50 °/₀ pour la production des blés gros grains ;
35 °/₀ pour la production des orges ;
34 °/₀ en poids pour le foin ;
91 °/₀ pour le tabac ;

Et enfin, il y a eu augmentation de 25 millions de têtes de bétail pendant ce laps de temps!!

Nos agriculteurs, aux abois, peuvent-ils compter sur un concours semblable à celui que le gouvernement anglais se propose de prêter à son agriculture en détresse? Nous ne savons et nous en doutons.

Voici dans quelle mesure marchent les importations américaines :

Statistique agricole.

Importations américaines pour les quatre premiers mois des années 1877-1878-1879 :

Blé,	1877	15,292	quintaux métriques
—	1878	197,334	—
—	1879	444,563	—
Viande,	1877	29,369	viande de bœuf.
—	1879	28,728	—
—	1877	152,434	viande de mouton.
—	1879	248,283	—
Salaisons,	1877	6,020,500	kilogrammes.
—	1879	13,901,000	—

Beurre,	1877	1,307,200	kilogrammes.
—	1879	1,746,200	—
Fromages,	1877	3,059,600	—
—	1879	4,409,600	—
Œufs,	1877	1,644,400	—
—	1879	2,236,000	—
Têtes de bœufs,	1877	88,107	Total d'une année.
—	1879	86,184	—
Têtes de moutons,	1877	457,302	—
—	1879	744,849	—

L'Angleterre, pour garantir son agriculture menacée et ses producteurs de viande, n'a pas hésité à fermer impitoyablement ses portes au bétail étranger envahissant ses marchés. Elle comprend le danger de sa position devant l'augmentation croissante du nombre des bestiaux qui, en Amérique, seront de longtemps encore trop abondants pour la nourriture de la population de ce pays si merveilleux, dont la culture marche à pas de géant et dont la fortune publique s'accroît d'une façon si remarquable.

Voici un relevé exact du nombre des animaux de ferme des États-Unis en 1874 :

Chevaux,	9,333,800
Mulets,	1,339,350
Bœufs et bêtes à cornes,	16,218,100
Vaches laitières,	10,705,300
Moutons,	33,938,200
Porcs,	30,860,900

L'Angleterre sent que cette concurrence est une menace perpétuelle pour son agriculture, basée sur

l'élevage des bestiaux; pour nous, elle nous attaque plus complètement encore, car elle mine aussi notre *culture céréale*. En 1873 les États-Unis d'Amérique produisaient 14 hectolitres par habitant, l'Europe entière ne produit que 6 hectolitres. La France produit 6 hectolitres 9 par habitant. Voilà trois données bien différentes pour résoudre ce problème, d'où dépend notre existence agricole !

III.

En résumé donc, les Anglais au lieu de s'amuser à faire de la culture extensive en céréales et en racines, ont fait des herbages spontanés ou naturels. Ils ont avec un sol moins bon qu'en France, tiré un parti excellent de leur climat inconfestablement supérieur au nôtre. Les racines leur ayant paru un fourrage très cher, leur rentrée étant excessivement difficile puisqu'il peut s'agir de 50,000 à 60,000 kilogr. par hectare, ils ont fait consommer leurs turneps sur place.

De ce fait, la ferme est dépoétisée; la nourriture est moins soignée, c'est vrai, mais qu'importe ! l'Anglais sait compter. Devant nos concurrents notre position est donc aussi difficile et dangereuse au point de vue agricole qu'au point de vue industriel; car si, fabricants de fourrages *artificiels*, grâce à notre climat, nous pouvons lutter avec nos voisins, ce n'est que moyennant du travail et des dépenses : c'est *une loi fatale !* Et malheureusement notre culture française est celle qui exige le plus de capitaux, tandis que la culture anglaise en exige moins; c'est précisément l'inverse qui devrait exister, car chez nous les capitaux sont rares et cher.

Faire de la viande tel est donc le programme que nous soumettons comme conclusion à notre comparaison entre l'agriculture française et ses rivales. Si ce programme est réalisable dans des pays d'engraissement, dans les pays aux *herbages*, aux prés d'*embouche*, dans la vallée d'Auge, dans le Calvados, dans le Nivernais, l'est-il en particulier pour l'Anjou ?

IV.

L'ANJOU ET L'ENGRAISSEMENT DES BESTIAUX.

Nous ne pouvons aborder cette question et surtout la résoudre sans entrer dans quelques développements dont la longueur sera excusée par l'intérêt qui s'y attache.

Puisque les traités de commerce nous font une obligation de fabriquer de la viande, nous allons examiner dans quelles conditions il y a avantage à entreprendre l'engraissement. Nous croyons inutile d'insister sur ce fait que la *précocité* est le caractère des meilleurs animaux de boucherie et qu'on ne peut arriver à un résultat pratique qu'en ayant recours d'abord à des races spéciales déjà existantes, *malheureusement* presque toutes *étrangères*. Ensuite en spécialisant, à notre tour et avec intelligence, nous pourrons arriver à créer sur notre sol des races de boucherie, plus précoces que celles sur lesquelles nous opérons.

Pour arriver à un résultat, il faut tenir compte de trois conditions :

1° Possibilité de disposer à un moment donné de beaucoup de fourrages ;

2° Connaissance nécessaire de la machine animale;

3° Pouvoir acheter maigre et vendre gras.

Cet ensemble de conditions se trouve dans plusieurs parties de la France. Rappelons que nous avons déjà examiné la préférence qu'il faut donner à l'engraissement en pâtures, sur celui par la stabulation dans les étables.

Il sortirait du cadre de ce travail, de passer en revue les modes de faire de tous les pays français d'engraissement, d'examiner les conditions climatériques dans lesquelles ils se trouvent et dans quels pays d'élevage les éleveurs s'adressent pour obtenir à meilleur compte les animaux maigres[1]. Mais, encore ici, nous voyons une révolution, nous aimons mieux dire une évolution s'opérer.

C'est dans les pays d'élevage que jusqu'à ces derniers temps on a été chercher les bœufs maigres pour l'engraissement; il y a là une division manifeste de la production : l'élevage et l'engraissement occupent deux pays; l'élevage dans les pays pauvres, l'engraissement dans les pays riches.

Cet état de choses durera-t-il? Non, car une réaction s'opère depuis vingt ans. Cette industrie de l'engraissement était en définitive fondée sur la fertilité naturelle du sol et aujourd'hui que par les progrès obtenus par l'extension des plantes fourragères et sarclées, l'engraissement est partout facile, une modification devait en résulter; en effet les éleveurs ayant sous leurs mains les fourrages nécessaires et leurs élèves, la division qui

[1] Cet historique pourra être l'objet d'une note particulière.

existe entre l'élevage et la production de la viande devait s'effacer et s'est effacée.

L'exemple de l'Écosse nous a servi de leçon.

Autrefois, à l'époque naturelle (dirons-nous) de la culture, c'était un pays d'élevage pour l'Angleterre, dont presque tous les comtés du centre (Norfolk et Suffolk) étaient des pays d'herbages, conséquemment des pays d'engraissement.

L'Écosse ayant fait des progrès agricoles énormes depuis la culture du turneps (point de départ de l'assolement du Norfolk) la conséquence en a été la possibilité d'engraisser les bestiaux qu'elle élevait.

Cet assolement consiste dans une rotation bis-annuelle et dans l'application des engrais à la culture des récoltes vertes. Il s'agit de fumer considérablement une première sole, d'y récolter des fourrages verts, puis enfin des céréales. Les engrais ont pour effet de pousser à la formation des parties végétatives; on utilise leur *feu* par une « *exagération* » herbacée; aux céréales on ne laisse comme matériaux à s'assimiler que ce qui est strictement nécessaire, c'est-à-dire les restes de la première fumure.

La culture des turneps fit donc faire de grands progrès à l'Écosse; il en est résulté des changements profonds dans la fortune de ce pays. La transformation de la race d'*Angus* fut une des conséquences principales de cette modification qui devint *un fait social.* Les rapports commerciaux ont changé et aujourd'hui l'Écosse élève et engraisse; les races se sont spécialisées, on ne poursuit plus qu'un but : les faire servir à la boucherie.

Les chemins de fer, que nous possédons nous aussi mais insuffisamment, sont venus améliorer encore cette situation. Le bétail écossais parcourait autrefois près de 800 kilomètres à pied et cinq semaines de parcours étaient nécessaires pour arriver au lieu de consommation. En deux jours, aujourd'hui, il est transporté d'Écosse en Angleterre ; cela ne coûte que 32 fr. par tête de bétail.

Ils perdent ainsi bien moins de leur poids et de leur qualité.

Autrefois les engraisseurs du Norfolk, eux aussi, envoyaient leurs animaux à pied, vers les lieux de consommation, à Londres surtout, c'est-à-dire à environ 90 kilomètres. Les moutons perdaient 3 kilogrammes de leur poids, les bœufs 13 kilogrammes.

Aujourd'hui ces ennuis ont disparu, ces pertes ont été évitées.

V.

INFLUENCE DES CHEMINS DE FER SUR LA FORTUNE AGRICOLE.

Il nous a paru intéressant d'examiner l'influence que les chemins de fer ont, dans ce sens, exercé sur l'approvisionnement de Paris et quelle perte résulterait pour le commerce des bestiaux, si l'obligation existait encore d'amener à pied sur Paris et dans un rayon de 90 kilomètres, les animaux nécessaires à la consommation de la capitale.

Voici d'abord un tableau qui montre la progression

qui a eu lieu depuis 1868 jusqu'en 1879 dans l'alimentation de Paris :

1868 Bestiaux arrivés en 1868 à destination de Paris, tant sur les anciens marchés qu'au marché central.		1878-1879 Bestiaux arrivés en destination de Paris au marché central de la Villette (non compris les anciens marchés). Dernier semestre 1878 — premier semestre 1879.	
Bœufs et taureaux Vaches	289,654	(Moyenne) 300,244 — 66,196	366,440
Veaux	179,276		195,520
Moutons . . .	1,514,284		1,971,216
Porcs	193,166		286,520

C'est sur ces derniers chiffres que nous basons les calculs suivants :

Les moutons, avons-nous vu, perdent 3 kilogr. par tête et les animaux de la race bovine 13 kilogr. ; c'est là notre point de départ. Si donc nous recherchons la perte totale qui serait résultée du transport à pied de tous les animaux qui servent à l'alimentation de Paris nous sommes conduits au tableau suivant :

	Moutons.	Bœufs, Vaches, Veaux.
Perte de poids par tête . . .	3 kil.	13 kil.
Rendement en poids vif . . .	60 °/₀.	57 °/₀.
Perte réelle en viande . . .	1,800 grs.	6,400 grs.
Nombre de têtes de chaque espèce	1,971,216 têtes.	366,440 têtes.
Perte en kilogrammes . . .	3,548,188 kil.	2,345,210 kil.

Il en résulterait donc une perte totale de 5,893,398 kil. en viande n'entrant pas dans la consommation.

Prenant maintenant comme moyenne du prix de la viande de mouton 2 fr. 40 et 1 fr. 80 pour prix de vente de la viande de bœuf, nous arrivons à :

8,515,648 frs.
4,221,378
12,737,026 frs.

c'est-à-dire à un chiffre de 12,737,026 fr. comme économie faite. Il conviendrait d'ajouter encore la *plus-value* de la valeur d'une viande provenant d'animaux plus sains, moins fatigués, plus en *état*.

Nous négligeons dans cet aperçu les porcs, qui sont encore, pour la majeure partie, transportés par voiture comme autrefois; car ils proviennent plus directement des environs de Paris.

Ces résultats peuvent être envisagés d'une autre façon. Remarquons, en effet, que cette conservation de produits alimentaires (provoquée par des transports plus faciles) de 5,893,000 kilogr. de viande, représente, en raison d'une consommation annuelle de 65 kilogr. de viande par tête, la nourriture de 85,400 habitants pendant une année. Ce chiffre nous montre suffisamment l'influence de l'amélioration des moyens de transports de tout genre, sur la fortune agricole d'un pays. Ce serait sortir du cadre que nous nous sommes tracé de montrer que le département de Maine-et-Loire a encore, de ce côté, beaucoup à attendre de ses administrateurs et de ses élus. Contentons-nous de faire remarquer que le département de Maine-et-Loire ne possède que 352,031 kilomètres de lignes ferrées et figure au 26^{me} rang parmi tous les départements de la France.

Voici en effet le relevé pour plusieurs départements des longueurs de chemins de fer exploités ou à construire au 31 décembre 1879.

(Ne sont pas compris les chemins de fer industriels et les lignes dont l'étude est prescrite par la loi.)

Tableau a.

Départements.	Exploités.	En construction ou à construire.	Total en kilomètres.	Rang en France. Lignes exploitées seules comptées.	Rang en France. Lignes exploitées et lignes en construction terminées.	Territoire en hectares.	Nombre de kilomètres par hectare.
Nord.....	734,488	193,759	1,079,283	1	1	568,086	1,70
	IL[1] 32,799	IL 118,237					
Calvados.....	308,024	» »	478,046	18	27	552,073	0,86
	IL 94,564	IL 75,438					
Maine-et-Loire.	352,031	168,400	614,006	26	13	713,092	0,86
	IL » »	IL 93,575					
Sarthe.....	297,799	97,609	584,350	10	16	620,667	1,06
	IL 170,442	IL 18,500					
Loire-Inférieure	409,409	184,462	618,871	17	12	687,457	1,11
	IL » »	IL 26,000					

Le département de Maine-et-Loire figure actuellement au 26e rang et quand toutes les lignes en construction et à construire seront terminées, il montera au 13e rang. Mais à côté des départements voisins, il possède actuellement bien moins de kilomètres par hectare !

Cette question des chemins de fer est évidemment la plus importante parmi celles dont doivent s'occuper nos Conseils généraux !

VI.

Nous venons de voir le concours bienfaisant des chemins de fer sur l'alimentation publique ; nous avons vu dans un chapitre précédent, les facilités très grandes qu'ils offrent à l'étranger (et non à nous) pour l'importation des bestiaux.

Ce concours prêté, par les administrations des che-

[1] IL veut dire intérêt local.

mins de fer, au détriment de notre agriculture, aux importations étrangères, excitées déjà par le libre-échange, amène les résultats suivants, que nous n'avons pu nous procurer pour 1878; ils sont certainement encore plus instructifs :

Expéditions faites à Paris en 1868.

Lieux de provenance.	
Allemagne,	629,342 moutons.
Italie,	1,950 bœufs.
Espagne,	1,501 —
—	2,604 moutons.
Hongrie,	178,280 —
Tyrol,	2,183 —
Suisse,	1,239 veaux.

Devant ces chiffres et les précédents, ne pouvons-nous pas dire que la question de la consommation de la viande de boucherie deviendra une question sociale? En tous cas, nous avons suffisamment prouvé que le sort de notre agriculture en dépend. Revenons à notre sujet pour conclure. Cette courte digression nous a paru instructive, car si notre avenir agricole dépend de la transformation de notre système cultural, cette dernière ne peut s'opérer que si de nombreux moyens de transport assurent l'écoulement des produits animaux vers les grands lieux de consommation.

VII.

CONCLUSIONS.

Nous croyons donc que dans l'Anjou les cultivateurs devraient cumuler l'élevage et l'engraissement. Déjà,

en Normandie, les marchands normands qui vont *au maigre* n'en trouvent presque plus.

Ils s'approvisionnaient autrefois et facilement dans la Manche, le Calvados, l'Eure, la Seine-Inférieure, la Meurthe, l'Ille-et-Vilaine et enfin jusque dans le Poitou. Mais, actuellement, dans tous ces pays on cultive de plus en plus les plantes fourragères, on y engraisse davantage. Ces marchés deviennent donc moins importants pour les engraisseurs normands.

Tous ces faits sont intéressants à citer, au moment où la libre entrée des blés, des chanvres, la menace perpétuelle des importations américaines, l'approche du phylloxera viennent dérouter les plans les mieux entendus de la petite et de la grande culture en Anjou.

Devant ces véritables calamités, dont il dépendrait d'un gouvernement sage (non imbu d'idées de cosmopolitisme) de diminuer l'intensité, il faut prendre une résolution et songer au salut et à l'avenir! — Il est, pensons-nous, dans la *production de la viande* et l'Anjou possède un territoire assez riche, des conditions climatériques assez avantageuses pour pouvoir tenter, non pas une aventure, mais une révolution agricole dans laquelle le succès lui est assuré.

Cette question du libre-échange est et sera toujours menaçante; c'est presque un système de gouvernement avec lequel on entraîne les masses, en les trompant sur leurs vrais intérêts.

Obtenir une protection pour nos produits agricoles est une première victoire à remporter, mais en admettant même qu'on donne droit aux réclamations si sages formulées par l'assemblée générale des Agriculteurs de

France, demandant un droit d'entrée de 3 fr. sur l'hectolitre de blé, le mal ne sera pas conjuré ! Notre système cultural tel qu'il est entendu, nous laissera dans un état relatif d'infériorité vis-à-vis de nos concurrents. C'est ce que nous devons reconnaître et avouer.

Pour compléter ce travail, nous avons tenu à montrer par quelques chiffres combien *la question des transports* est venue bouleverser toute l'industrie agricole, soit qu'on l'envisage au point de vue de l'importation des céréales et des bestiaux, soit que nous la considérions par ses effets dans un cercle plus restreint, l'approvisionnement de Paris, par exemple, par notre production animale.

Une révolution économique et sociale s'opère donc sous nos yeux et les termes nous en sont connus. Un profond et rapide changement doit en résulter dans notre système cultural comme conséquence des modifications apportées à chaque heure par l'industrie, la facilité des transports et les importations.

En admettant même que les importations des bestiaux étrangers cessent, nous devons néanmoins agir : nous suivons un chemin qui nous conduit à la ruine.

Une voie de salut nous est ouverte : la *production de la viande*, c'est-à-dire la production *sans travail*, et par cette expression nous voulons dire la production par l'*utilisation au maximum des forces vitales* que la Providence a mises généreusement à notre disposition !

Et cette réforme urgente ne nous conduit qu'à *un état de transition*, ne le cachons pas !

La pauvreté agricole de notre département, résultat

de nos errements culturaux, nous oblige d'avoir recours à cette demi-mesure en attendant que nous soyons assez riches pour faire un pas de plus vers le progrès en pratiquant dans tout ce qu'elle a de merveilleux, la culture par la *restitution complète*, c'est-à-dire par les *engrais chimiques*.

La nécessité, l'indispensabilité des animaux pour augmenter le rendement des fermes, a rendu d'immenses services à la France et la gloire d'avoir énoncé ce principe fertile revient à Mathieu de Dombasle qui, ainsi, a empêché la France de tomber au niveau de l'Italie, de l'Espagne, de la Sicile autrefois si riches et si prospères. — Aujourd'hui il faut aller plus loin, viser plus haut et profiter des ressources considérables que la science agricole a mises à notre disposition, en nous apprenant que dans la nature « *rien ne se crée, rien ne se perd.* »

Nous avons en Anjou un vieux compte à régler avec nos terres ; le moment de la restitution est arrivé, il faut en prendre notre parti !

TROISIÈME PARTIE

Étude des trois départements : Nord, Calvados, Maine-et-Loire,

AU POINT DE VUE DE L'ENGRAISSEMENT DES BESTIAUX ET DE LEUR SYSTÈME CULTURAL.

L'amendement suivant au projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des Douanes a été présenté par M. Keller.

ARTICLE 6.

Aucun traité ou convention ne pourra abaisser les droits au-dessous du tarif général fixé par les articles 1 et 4 de la présente loi.

Tableau A. — *Animaux vivants.*

Bœuf	(par tête)	30 f.
Vaches	—	20
Veaux	—	2
Moutons	—	5
Porcs	—	10

Produits et dépouilles d'animaux.

Viandes fraîches ou salées,	les 100 kil.	10 f.
Graisses,	les 100 kil.	10
Laines en masse,		12

Farineux alimentaires.

Céréales, riz, légumes secs, les 100 kil. 2 f.

Cette demande urgente d'une protection indispensable démontre suffisamment l'étendue du danger qui nous menace et nous conduit à examiner la voie que nous avons à suivre pour remédier, dans la mesure de nos moyens, au mal qui nous étreint. Qu'avons-nous à faire pour nous mettre au niveau des départements qui s'occupent de la production de la viande ?

A cet effet, comparons l'économie agricole de trois départements que nous avons choisis parmi ceux auxquels l'Anjou, à la fois agricole et manufacturier,

peut en tout honneur se mesurer : le *Calvados*, pays d'engraissement, le *Nord*, pays industriel, pays à la fois d'élevage et d'engraissement, le département de *Maine-et-Loire*, pays bien plus d'élevage que d'engraissement et pays industriel.

Voici pour 1875 une statistique du nombre des animaux existants dans chacun de ces trois départements :

Tableau b.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Chevaux	65.639	55.000	83.124
Mulets	245	180	2.607
Anes	2.574	1.300	4.122
Bœufs et taureaux	32.647	90.000	12.168
Vaches et génisses	173.658	130.000	201.004
Veaux	51.739	35.000	42.867
Moutons du pays	109.434	50.000	109.381
— races perfectionnées	18.149	8.500	12.348
Races porcines	76.134	100.000	74.940
Races caprines	2.235	4.300	28.715

Récapitulons (dans ces documents officiels) les animaux de la *race bovine*, car ceux de la race ovine nous intéressent peu pour l'objectif que nous avons en vue attendu qu'ils ne sont d'élevage profitable que dans des conditions toutes particulières de pacage à bon marché ; nous arrivons donc à dresser le tableau suivant :

1875.

Bœufs, vaches, génisses et veaux.

Calvados,	258,044
Maine-et-Loire,	255,000
Nord,	256,039

Cette comparaison, ainsi établie, ne nous donne aucun élément de discussion. A première vue, elle nous montre une égalité apparente, qui se détruit, lorsqu'en pénétrant plus à fond, nous tenons compte non seulement de l'étendue de chaque département mais encore de l'étendue des terres labourables, dans chacun d'eux.

Statistique agricole comparée du Calvados, de Maine-et-Loire et du Nord.

Tableau A.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
L'étendue totale d'après le cadastre est de.....	552.073h.	713.092h.	568.086h.
Il convient de déduire :			
Superficies bâties, chemins, cours d'eau, terres incultes, bois, étangs, forêts.....	70.380	106.060	92.009
Pâturages, landes, bruyères, pâtis	11.314	27.723	4.553
Cultures arborescentes (bois, forêts non-compris)	31.813	1.034	2.302
Total.....	113.507	134.817	98.864
Différence entre étendue totale ou terres labourables	438.566	578.275	469.222
Prairies naturelles.....	121.213	86.150	87.396
Prairies artificielles.....	46.952	45.158	43.573
Total.....	168.165	131.308	130.969
Céréales	187.735	235.000	205.151
Racines et légumes secs..	10.552	58.406	68.713
Cultures diverses.....	37.130	24.305	48.573
Jachères	34.924	97.697	19.427
Quantités relatives pour 100 de l'étendue labourable :			
Prairies des deux sortes..	38 °/o	22 °/o *	27 °/o
Prairies naturelles	27.5 °/o	15 °/o	18.5 °/o
Prairies artificielles	10.5 °/o	7 °/o	5.5 °/o
Céréales	43 °/o	41 °/o	43.7 °/o
Jachères	7 °/o	17 °/o	4 °/o

* En déduisant les vignes on aurait 24 °/o.

Quoique ce tableau, véritable dénombrement, ne tienne qu'un compte relatif du mouvement commercial qui s'opère de chaque département vers les régions voisines, par suite de l'échange qui a lieu entre les pays d'élevage et ceux d'engraissement, nous pouvons en tirer quelques déductions pratiques.

Examinons d'abord quelles sont les quantités de têtes de bétail, de la race bovine, de la race ovine et des races caprines et porcines qui existent par 100 hectares dans chacun de ces trois départements.

Tableau B.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
La quantité de terres cultivables étant.....	438.513h.	578.235	469.532
Le nombre d'animaux de la race bovine étant....	258.044	255.000	256.039
Nombre de têtes par 100 hectares cultivés..... (La vigne étant exceptée pour Maine-et-Loire).	58	44	54
Le même travail exécuté pour les moutons donnerait.....	127.583	58.500	121.729
Nombre de têtes par 100 hectares cultivés.....	29	10	26
Le même travail exécuté pour les races porcines et caprines donnerait...	78.369	143.000	103.635
Nombre de têtes par 100 hectares cultivés.....	17	25	22

Au point de vue de la production de la viande, il résulte de cette comparaison un fait important à constater, c'est l'état d'*infériorité marqué* dans lequel se trouve le département de Maine-et-Loire. Par 100 hec-

tares, 14 bêtes bovines lui manquent pour être à la hauteur du Calvados.

Nous n'avons pas voulu, afin de ne pas nous éloigner du sujet que nous traitons, continuer cette comparaison en faisant intervenir en détail la production des chevaux, celle des mulets et celle des ânes. Néanmoins il est intéressant de la constater au point de vue de la perte d'engrais qui en résulte pour notre culture, perte qui signifie un appauvrissement lent, mesuré et fatal de notre sol, si nous n'y portons un prompt remède, soit en augmentant le nombre de nos animaux, soit en ayant recours aux engrais artificiels extérieurs.

Tableau C.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Chevaux, mulets, ânes....	68.458	56.480	89.853
Race bovine.....	258.044	255.000	256.039
Total.....	316.502	311.480	345.892
Grands animaux par 100 hectares	72	54	73

Nouvelle et désolante infériorité.

Les tableaux A et B que nous avons dressés, sont ceux qui d'une façon indiscutable nous montrent dans quelle proportion se trouvent établies la culture des céréales et la production de la viande.

Il nous permet d'affirmer que si nous voulons devenir un pays d'engraissement comme le Calvados et parvenir à sa richesse agricole, nous devons augmenter des

trois quarts le nombre de nos prairies naturelles et artificielles, principalement ces dernières, *ce qui est toujours possible!* Nous voulons dire qu'au lieu de 100 hectares de prairies, il en faudrait 175.

Nous pouvons d'autant mieux apporter dans nos assolements cette modification profonde et urgente, que sans *diminuer* la sole-céréale, il nous est facile d'abandonner le déplorable système des jachères, qui ne s'explique, *dans l'Anjou*, que par l'insuffisance des engrais, insuffisance provenant du nombre trop restreint des animaux de nos fermes et des prairies naturelles ou artificielles que nous cultivons.

C'est un cercle vicieux dans lequel nous tournons depuis trop longtemps, il faut en sortir; pendant en effet que le Nord n'a en jachères que 4 % de ses terres cultivables, le Calvados n'en a plus que 7 % et l'Anjou 17 %.

Dans toutes les considérations précédentes, nous nous sommes strictement renfermés dans les principes que nous avons développés dans un chapitre précédent, c'est-à-dire que la *nourriture des bestiaux par le pâturage* est le système le plus économique et nous avons montré le chemin à suivre *et long à parcourir* pour atteindre le système cultural des pays d'engraissement.

Mais la culture des racines et des légumes tels que les navets, les carottes et les choux, ainsi que celle des betteraves, doit entrer à son tour en ligne de compte, puisque en Maine-et-Loire cette culture entre largement dans tous les assolements.

Ces données nouvelles vont-elles modifier nos conclusions précédentes?

Voici les résultats de statistique que donne la *culture des racines et légumes divers* (choux, carottes, navets).

Tableau D.

	NORD.	MAINE-ET-LOIRE.	CALVADOS.
Étendue en hectares.....	5.230	32.362	1.024
Produit moyen par hectare	232qx 37	306qx 38	272qx 15
Quantité récoltée dans chaque département....	121.529.810	991.506.956	27.868.160
Quantité consommée par les animaux.....	76.197.000	945.709.200	109.381
Valeur en francs des quantités produites.....	4.018.640	9.647.076	566.042
Frais de culture d'un hectare y compris la récolte	202	163	161

Il résulte donc que sur une production de 991,506,956 kilogr. en Maine-et-Loire, 945,709,200 kilogr. sont consommés par les bestiaux, c'est-à-dire les 9/10 de la totalité.

Voici dans quelle proportion chaque arrondissement participe à cette culture :

Angers,	5,020	hectares.
Baugé,	1,841	—
Cholet,	17,538	—
Saumur,	2,780	—
Segré,	4,283	—

En tenant compte des quantités consommées dans chaque département et en évaluant ce qu'elles représentent en hectares, nous trouvons qu'elles donnent pour chaque département les quantités suivantes :

Pour le Calvados,	3,242	hectares.
Pour le Maine-et-Loire,	30,743	—
Pour le Nord,	409	—

Si nous faisons le même travail pour la betterave et si nous ne l'envisageons que comme plante fourragère pour le Nord, nous trouvons que la culture de la betterave se répartit ainsi :

Culture de la betterave.

Tableau E.

1852	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Étendue des cultures en hectares.....	891	2.211	24.432
Produit moyen par hectare	276qx 68	125qx 90	389qx 74
Quantités produites dans chaque département....	254.973	364.887	9.496.832
Prix moyen par quintal métrique.....	1.99	1.52	1.82
Valeur en francs des quantités produites.....	507.052	540.761	17.202.236
Quantités employées dans les fabriques de sucre..	»	»	8.720.764
Frais de culture d'un hectare	150	105	223

Le Maine-et-Loire figure par chaque arrondissement pour les quantités suivantes :

Angers,	380	hectares.
Baugé,	343	—
Cholet,	1,136	—
Saumur,	155	—
Segré,	201	—

En examinant ce tableau, constatons de suite (et c'est un fait bien triste à signaler) que le produit moyen par hectare n'est que de 12,590 kilogr. dans l'Anjou, tandis que dans le département du Nord le rendement est de 38,974 kilogr. également par hectare.

Si donc nous faisons entrer dans la discussion ces

dernières données, nous arrivons au tableau suivant, qui établit d'une manière définitive le rapport qui existe entre la sole cultivée labourable et l'étendue des terres cultivées en vue de la production des fourrages de tout genre pour les bestiaux.

Tableau comparatif. — Rapport de la sole fourragère dans les trois départements.

Tableau F.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Terres labourables non en prairies.....	438.513	578.275	469.522
Prairies artificielles ou naturelles.....	168.165	131.308	130.969
Racines et légumes (choux, navets, carottes).....	3.242	30.743	409
Betteraves fourragères....	891	2.215	11.724
Total des cultures fourragères	172.298	164.266	143.102
Rapport entre les cultures fourragères et la totalité des terres labourables (non déduite la vigne)..	39 °/o	28 °/o	32 °/o

Cette situation a-t-elle changé depuis 1852? Quels changements ont été apportés depuis les traités de commerce?

Faisons de suite remarquer que la différenee de 28 °/o à 32 °/o entre le Nord et le Maine-et-Loire augmente considérablement, quand on ajoute comme valeur fourragère les pulpes provenant des fabriques de sucre.

En examinant le tableau qui suit G, nous voyons d'abord que nous cultivons moins la betterave et que le rendement par hectare est resté le même, suivant de bien loin la richesse de la production du Nord qui

dans ces dernières années a obtenu par l'emploi de graines spéciales créées aux environs de Templeuve, des rendements de 50,000 kil. par hectare.

1876.

Culture de la betterave.

Calvados. — Nombre d'hectares cultivés, 4,000; rendement, 25,000 kilogr.

Maine-et-Loire. — Nombre d'hectares cultivés, 2,000; rendement, 15,000 kilogr.

Nord. — Nombre d'hectares cultivés, 34,584; rendement, 38,000 kilogr.

Ceci constaté et continuant l'examen du tableau G, nous verrons quelles ont été les modifications heureuses ou malheureuses apportées de 1852 à 1876.

Tableau G.

		CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
		Hectares.	Hectares.	Hectares.
Terres labourables.....		438.513	578.232	469.522
Céréales.....	1852	187.735	235.000	205.151
	1876	182.723	231.000	214.595
Betteraves.....	1852	891	2.215	24.432
	1876	4.000	2.000	34.584
Pommes de terre.	1852	1.906	20.240	21.513
	1876	2.800	30.000	24.253
Légumes secs....	1852	6.731	1.589	25.538
	1876	840	2.000	9.745
Vignes.....	1852	»	30.499	»
	1876	»	32.700	»
Chanvre.....	1852	620	7.710	285
	1876	450	8.000	315
Lin.....	1852	306	2.863	9.252
	1876	300	4.000	10.166
Colza, Œillette...	1852	26.981	1.584	20.968
Navette, Cameline	1876	32.240	2.000	10.118

Le Nord ayant en plus comme grande culture industrielle :

	1876	1852
Houblon.....	1.256	1.023
Tabac.....	397	»

Nous voyons dans notre département diminuer d'une quantité bien faible la sole céréale, mais augmenter dans une forte mesure les cultures épuisantes des pommes de terre, de la vigne, du chanvre, du lin et des graines d'œillette, navette ou cameline.

Par contre, la culture des légumes secs et celle des betteraves diminue.

La sole-céréale diminue de 4,000 hectares, soit de 1,7 °/₀ de ce qu'elle était; sur la totalité des terres labourables, de 6,8 °/₀ pour mille.

La sole des légumes secs diminue de 1,589 hectares, soit de 44 °/₀ et de 2,7 sur mille des terres labourables.

La sole des cultures épuisantes (sus-mentionnées) augmente de 13,804 hectares, soit 22 °/₀ et sur mille 2,3 mêmes conditions.

Celle de la betterave diminue de 215 hectares, soit de 10 °/₀ et de 0,3 sur mille des terres labourables.

On voit, non sans inquiétude, dans quelle mesure la culture des plantes épuisantes s'est propagée !

Quant aux prairies (question principale qui nous occupe) voici les modifications apportées jusqu'en 1873, la dernière année pour laquelle nous ayons des renseignements précis.

Tableau H.

	CALVADOS.		MAINE-ET-LOIRE.		NORD.	
	1852	1873	1852	1873	1852	1873
Prairies artificielles (trèfle, sainfoin, luzernes, mélanges, raygrass).....	46.952	51.000	45.458	49.000	43.503	30.847
Fourrages annuels herbacés (légumineuses et racines).....	7.242	4.500	32.743	19.328	17.009	5.719
Prés naturels y compris vergers..... ...	121.215	97.000	85.850	80.403	87.396	55.312
Totaux.....	»	152.500	»	148.731	»	91.878
Pacages (non compris dans le recensement de 1852).....	»	6.000	»	5.103	»	4.453

Nous constatons dans les départements du Calvados et de Maine-et-Loire une augmentation de prairies *artificielles*, 4,000 hectares pour l'un et pour l'autre et une diminution de 13,000 hectares dans le Nord.

Pour les fourrages annuels, herbacés (légumineuses et racines) la diminution est partout importante, principalement pour le Maine-et-Loire.

Voici le relevé de cette diminution :

Calvados,	2,742 hectares.
Maine-et-Loire,	13,415 —
Nord,	11,290 —

Pour les prés naturels, y compris les vergers, nous arrivons à des résultats encore plus désastreux, à des diminutions qui sont :

Pour le Calvados,	22,215 hectares.
Pour le Maine-et-Loire,	5,447 —
Pour le Nord,	32,084 —

Examinons donc, dans ces conditions nouvelles, dans quelles proportions l'étendue de la sole en *prairies-fourrages*, peut se comparer à la totalité des terres cultivées.

Nous négligeons les pacages qui, nous l'avons dit, ne sont pas compris dans le tableau 1852.

Tableau I.

1873.	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Terres labourables.....	438.513	578.232	469.222
Prairies, fourrages herbacés, légumineuses, racines (moins pacages).	154.500	148.328	91.873
Rapport.....	34 °/o	25 °/o	20 °/o

Il semblerait à première vue que nous avons dépassé, dans cette culture des fourrages, le département du Nord, mais il n'en est malheureusement pas ainsi.

En effet, on peut remarquer que la culture de la betterave qui était dans le Nord

en 1852 de 24,432,

est en 1876 de 34,584

et qu'elle rapporte dans le Nord 35,000 kilogrammes en moyenne par hectare dans les dernières années, et actuellement 50,000 kilogr. dans les terres où l'on ensemence la graine perfectionnée et spéciale, dite graine *Despretz*. On se trouve devant un total (le rapport étant 35,000) de : 1,210,440,000 kilogrammes et quand toutes les terres à betteraves du Nord seront ensemencées avec cette graine, devant un total de 1,729,000,000 kilogrammes de rapport annuel.

En effet on peut remarquer qu'une partie de ce poids

énorme, la *pulpe*, sert à la nourriture des animaux et à leur engraissement; l'autre sous forme d'écumes et de sels de potasse retourne comme engrais à la terre. On comprend donc par quels moyens habiles la culture du Nord a pu s'élever aussi haut : restituant tout à la terre et réservant comme produits vendables l'alcool et le sucre, produits organiques composés uniquement de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, produits enlevés non à la terre, mais à l'atmosphère.

De nombreuses distilleries de grains viennent encore pour leur part concourir à l'engraissement des bestiaux en restituant aussi à la terre les matières salines enlevées, comme si ces corps organiques ne servaient que de véhicules, à des produits plus riches, plus parfaits et ne devant *rien* à la terre qui les a fournis.

Souhaitons que la culture de l'Anjou marche dans cette voie et atteigne le degré de prospérité auquel est parvenue la culture Flamande.

Nous pouvons donc, sans hésiter, considérer la culture industrielle de la betterave comme entrant pour une large part dans la production des fourrages herbacés. Aussi, nous considérons toutes les betteraves cultivées dans le Nord comme betteraves fourragères, pour continuer notre comparaison.

En effet, dans le Nord le rendement est plus du double de ce qu'il est en Anjou et les pulpes de betteraves nourrissant les bestiaux, les matières salines retournant à la terre, tout ce qui est tiré de cette dernière lui est intégralement restitué.

Le rapport de 20 % indiqué dans le tableau G, devient par ce fait 27 %.

Nous verrons plus loin comment dans le Nord, par l'achat d'engrais étrangers on est arrivé à élever ce rapport au *maximum*, car en définitive le but que l'on poursuit par l'élevage des bestiaux, c'est la fumure *intensive* des terres de la ferme, qui ne sont pas en prairies.

CHAPITRE VI.

COMPARAISON DES CULTURES INTERNATIONALES.

Nous avons cru ne pas devoir borner là nos recherches et quoique les dénominations de terrains, ne correspondent pas strictement à celles spécifiées dans l'enquête de 1852, nous donnons en entier la statistique de 1873.

Étendue approximative du terrain agricole, 1873.

Tableau J.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Céréales	182.491 h.	249.021 h.	212.936 h.
Farineux	2.987	29.104	34.775
Cultures potagères et maraîchères	4.000	7.541	16.434
Cultures industrielles	34.850	15.655	69.091
Prairies artificielles	51.000	49.153	30.847
Fourrages annuels	4.500	19.328	5.719
Cultures non dénommées, jachères mortes	28.000	86.300	8.764
Total	307.828	456.092	378.566
Autres superficies productives.			
Vignes	» h.	30.930 h.	» h.
Bois et forêts (y compris forêts de l'État)	36.151	54.407	41.189
Prairies naturelles et vergers	97.000	80.403	55.312
Pâturages et pacages	6.000	5.103	4.454
Total	139 151	170.843	160.955

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Total des terres labourables et autres superficies productives.....	446.979 h.	626.935 h.	479.521 h.
Terres incultes.....	31.219	15.400	1.767
Territoire agricole.....	478.198	642.335	481.288
Superficies bâties, voies de transport.....	73.874	69.758	86.799
Total général du territoire.	552.072	712.093	568.087

Nous en retirerons quelques conclusions intéressantes.

Nous pouvons examiner dans quel rapport les jachères ont augmenté ou diminué et faire remarquer que des terres incultes existent encore nombreuses, moins chez nous cependant que dans le Calvados.

Calvados,	31,219 hectares	ou 70 °/₀₀	(mille.)
Maine-et-Loire,	15,400	— 24 °/₀₀	—
Nord,	1,767	— 36 °/₀₀	—

du total des terres labourables et autres superficies productives.

Il nous paraît également intéressant pour compléter ce travail, de nous demander si le rapport que nous avons signalé entre les prairies de toute nature et le terrain productif (Recensement 1873) est inférieur ou supérieur à celui des autres nations. Dans cette comparaison il ne s'agit plus, comme récemment nous l'avons fait, du rapport avec les terres labourables.

	Calvados.	Maine-et-Loire.	Nord.
Prairies naturelles, y compris les pacages (betteraves et racines non comptées) . .	158,500	153,834	96,331
Total des terres labourables et autres superficies productives.	446,979	626,935	479,521
Rapport.	35 °/₀	24,5 °/₀	20 °/₀

Il nous suffira de jeter les yeux sur le tableau qui suit et sur le tableau J, pour voir que si le Calvados arrive comme richesse en pâturages en même ligne que l'Autriche, le Maine-et-Loire se trouve classé entre la France et la Belgique. Or, nous n'avons pas comme la Belgique, les cultures industrielles et vraiment fourragères de la Belgique et du Nord de la France. Derrière nous apparaissent des pays réputés pour leur pauvreté.

Rapport des prairies de toute nature au terrain productif.

Tableau K.

Irlande..... 79.4	Autriche..... 35.3	Saxe-Royale... 29.4
Grande-Bretagne 61.2	Roumanie..... 31 2	Wurtemberg.... 27.3
Hollande..... 56.0	Hongrie..... 29.5	Duchés Allem.. 27.0
Bavière..... 26.0	Belgique..... 23.3	Norwège..... 11.3
France..... 23.4	Suède..... 12.2	Firlande..... 8.1

Dans ce même ordre d'idées, nous pourrions établir un tableau, représentant la répartition proportionnelle du territoire productif (dans les divers pays d'Europe) en y détaillant les diverses cultures principales, laissant de côté les terres incultes et ne tenant compte que des terres labourables et autres terres productives.

De ce tableau résulterait les conclusions suivantes :

Pays renfermant le plus de terres labourables :

1° Belgique, 2° France, 3° Grande-Bretagne.

Pays de céréales et farineux :

1° Belgique, 2° Danemarck, 3° France, 4° Roumanie.

La Belgique a le plus de plantes potagères et maraîchères.

Pays de cultures industrielles :

1° Hollande, 2° Duchés Allemands.

Pays de prairies artificielles :

1° Grande-Bretagne, 2° Irlande.

En considérant les jachères auxquelles les prairies artificielles tendent à se substituer dans les pays de culture intensive, nous venons après le Portugal :

1° Portugal, 2° France.

La culture des vignes nous classe au premier rang :

France, Portugal, Hongrie, Roumanie.

Nous voyons donc, d'une façon évidente, que les pays les plus riches au point de vue agricole, sont ceux qui, comme la Grande-Bretagne, ont développé la culture fourragère et ont eu en vue la production des bestiaux, expression pratique de la culture par les *engrais* et sans *travail.*

Même avant que le libre-échange nous en ait fait et nous en fasse encore une obligation, nous avons cédé à ce mouvement fatal de diriger notre système cultural vers la production de la viande.

Le tableau suivant nous le montre. Nous avons eu soin de ne pas comprendre dans ce tableau les pacages naturels, parce que dans les statistiques 1840-1852-1862 il y a eu une confusion regrettable entre les pacages naturels et les terres entièrement incultes ; il est donc impossible de les comprendre dans des tableaux comparatifs.

Superficie en milliers d'hectares.

Tableau L.

ANNÉES.	PRAIRIES ARTIFICIELLES.	FOURRAGES ANNUELS.	PRÉS NATURELS y compris les VERGERS.	RAPPORT AU TERRITOIRE DE LA FRANCE		
				Prairies artificielles.	Fourrages verts.	Prés naturels.
1840	1576	»	4198	3.0	»	8.0
1852	2563	»	5057	4.9	»	9.6
1862	2773	386	4198	5.1	0.7	7.7
1873	2586	508	4224	4.9	1.0	8.0

En considérant les prairies artificielles, nous voyons que depuis 1840 l'augmentation est sensible.

Depuis 1862 jusqu'en 1873, est-ce l'influence du libre-échange qui en est cause ? nous avons diminué, il est vrai, nos prairies artificielles, mais augmenté nos prés naturels et les fourrages annuels, de telle façon qu'il y a compensation.

1862.	1873.
2,773	2,586
386	508
4,198	4,224
7,357	7,318

CONCLUSIONS.

Donc et pour conclure, nous voyons que tout autant pour la France en général que pour l'Anjou en particulier, notre système général de culture est en défaut. Nous sacrifions l'avenir aux nécessités du jour, sans nous préoccuper de l'épuisement de nos terres, et sans préparer nos armes pour la lutte inévitable que nous aurons fatalement à subir, un jour, avec les importations Américaines.

Constatons en effet avec peine (par l'étude des statistiques officielles,) que de tous les pays d'Europe, c'est la France qui sur 100 hectares de territoire agricole labourable, renferme le plus de jachères, 9,9 %. Après elle vient le Danemarck, puis le Portugal. Nous ne tenons pas compte évidemment des terres *incultes*, mais de celles laissées sciemment en jachères.

Livrée à la spéculation agricole, sans ménager ses ressources, sans enrichir son sol, la France cultive démesurément les plantes épuisantes qui, comme le blé, le chanvre, le lin, toutes les céréales, tous les légumes secs, s'exportent sans rien restituer à la terre.

Si c'est la Belgique industrielle cultivant la betterave, riche d'engrais chimiques qu'elle achète, d'engrais animaux et humains qu'elle soigne avec excès, qui cultive le plus de céréales; c'est après elle la France et la Prusse, qui consacrent la plus grande proportion de leur territoire à cette même culture.

Mais la France comme rendement par hectare n'occupe que le 11e rang sur 24. Nous arrivons en ligne de compte après la Finlande et la Suède ! La Grande-Bretagne récolte en moyenne 32 hectolitres par hectare, la France 16,7 ; la moitié seulement !

Pour le chanvre si épuisant, dont la culture intéresse l'Anjou, c'est la Hongrie qui arrive en première ligne, elle est suivie de près par l'Allemagne après laquelle viennent la Finlande, puis la France ! — Nous entendons ici la surface cultivée et non le rendement, sur lequel nous n'avons pu nous procurer aucun document à l'étranger. Nulle part dans toute comparaison internationale nous n'occupons un rang digne de nous !

Si nous recherchons le *rapport qui existe entre les animaux de ferme et le territoire arable* se composant des terres labourables et des prairies naturelles (pacages compris), ce rapprochement entre les divers pays d'Europe nous donnera des renseignements précieux. Les ressources herbacées dont chaque pays dispose, se pourront déduire du nombre de têtes que chaque pays peut nourrir sur une surface donnée ; nous arrivons ainsi aux résultats suivants :

Nombre de têtes par kilomètre carré de territoire arable.

La France a 348 têtes d'espèce bovine, elle occupe le 10e rang sur 14 états ; après elle, viennent le Portugal, la Hongrie, la Roumanie. Le 1er rang est occupé par la Hollande, qui possède 703 têtes.

La France a 744 têtes de moutons par kilomètre carré, elle occupe le 7e rang sur 14 états. La Grande-Bretagne qui occupe le 1er rang a 232 têtes de moutons par kilomètre carré.

La France a 171 têtes d'espèce porcine par kilomètre carré, elle a le 8e rang sur 14. La Belgique a 323 têtes par kilomètre carré.

Si nous examinons maintenant ce rapport en considérant seulement l'étendue du territoire *productif*, nous arrivons aux conclusions suivantes :

La France n'a que 22 têtes 1 d'animaux de race bovine par KQ, elle est au 12e rang sur 23.

La France n'a que 47 têtes 3 d'animaux de race ovine par KQ, elle est au 4e rang sur 23.

La France n'a que 10 têtes 9 d'animaux de race porcine par KQ, elle est au 10e rang sur 23.

Cette question de la production de la viande qui engage la fortune publique de notre pays est au point de vue social comme au point de vue politique à résoudre de suite.

Si l'industrie, comme Saturne, dévore ses enfants, l'agriculture au contraire nous fournit les saines et fortes races qui viennent continuellement réparer le mal fait par l'industrie. La vie malsaine des usines, l'existence fiévreuse et accablante des villes, dépeuplent la France.

Les campagnes seules viennent contrebalancer cette dépopulation, non seulement par la vigueur des *fils du pays*, c'est-à-dire des *paysans*, mais par leur nombre, car les familles agricoles regardent encore comme une bénédiction du ciel d'avoir de nombreux enfants.

Ne devons-nous pas attribuer à la décroissance de notre richesse agricole de l'Anjou la dépopulation du département de Maine-et-Loire ?

Si depuis 1866 la population du département du Nord a augmenté de 52,922 habitants, si celle du Calvados a augmenté de 21,240, celle du département de Maine-et-Loire a diminué de 14,084.

Au dernier recensement de 1872, les populations des trois départements étaient ainsi établies :

Calvados,	452,398
Nord,	1,438,252
Maine-et-Loire,	515,390

Il y a là un fait social à expliquer, c'est en le citant que nous terminons ce chapitre, le livrant aux méditations des économistes et plus encore peut-être à celles des moralistes !

QUATRIÈME PARTIE

Étude des cultures industrielles.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Nous avons vu précédemment quel rang secondaire, l'Anjou, comme la France en général, tiennent devant les autres pays de l'Europe, à considérer principalement leurs *richesses comparées* en bestiaux, en prairies, en fourrages artificiels : trois termes qui sont pour nous l'expression de la fortune agricole d'un pays.

Dans les chapitres précédents nous avons établi l'infériorité dans laquelle, l'agriculture de l'Anjou se trouvait devant les départements du Calvados et du Nord au point de vue de la production de la viande.

Le tabeau suivant résume les faits appréciés.

Tableau M.

1852. (Enquête agricole.)	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Prairies des deux sortes..	38 °/o	22 °/o	27 °/o
Racines et légumes (choux, navets, carottes et betteraves fourragères)	0.93	5.7	2.5
Céréales	43 °/o	41 °/o	43.7 °/o
Jachères	7 °/o	17 °/o	4 °/o
Cultures industrielles et autres	11.7	14.3	22.8

Nous avons vu les modifications peu importantes y apportées depuis 1852 jusqu'en 1876.

Poursuivant nos recherches comparatives, nous allons détailler les cultures industrielles qui, considérées comme épuisantes, figurent en 1876, dans les statistiques, pour les chiffres suivants.

Tableau N.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Pommes de terre.....	2.800	30.000	24.253
Légumes secs.....	840	2.000	9.475
Vignes.....	»	32.700	»
Chanvre.....	450	8.800	315
Lin.....	300	4.000	10.166
Houblon.....	»	»	1.256
Tabac.....	»	»	397
	4.390	76.700	461.300
Qui représentent....	1 °/o	13 °/o	10 °/o
Sur des étendues labourables.....	438.513 h.	578.000 h.	469.522 h.

Nous n'insistons pas autrement sur les conclusions à tirer de cette comparaison :

Le département de Maine-et-Loire, le moins riche en bestiaux, en fourrages et en engrais, est celui qui posssède le plus de cultures épuisantes.

Si maintenant nous examinons les cultures moins épuisantes, les cultures industrielles, notamment celle de la betterave, nous aurons à examiner deux cas par-

ticuliers : celui où les betteraves sont consommées dans la ferme et celui où elles servent à la fabrication du sucre.

Envisageant ensuite la culture d'autres plantes industrielles, celles par exemple donnant de l'huile, nous aurons à considérer si les graines sont exportées du pays ou si elles servent à la fabrication de l'huile. Dans ce dernier cas elles épuisent moins le sol, restituant ce qu'elles ont pris *à la terre* sous forme de tourteaux ou de détritus de tous genres.

Betteraves. — Les betteraves consommées dans la ferme donnent à peine le fumier nécessaire au maintien de la fertilité : 48 unités au lieu de 50 d'après les expériences de M. Moll — plus récemment on a évalué que la betterave dite Globe jaune donnait plus que ces 50 unités. — La pulpe de betteraves ne donne que 20 unités au lieu de 50.

Ce sont des faits résultant de nombreuses expériences que nous n'avons pas à relater ici.

Ils veulent dire que 50 hectares de betteraves cultivées pour en extraire le sucre, ne représentent que 20 hectares cultivés en vue de l'amélioration de la terre et de la nourriture des bestiaux.

Précédemment nous avons pu (le rendement par hectare en Anjou étant de 15,000 kilos, celui du département du Nord 35,000 kilos) ne pas tenir compte de cette différence estimée à 20/50.

Plantes à huile. — Si l'huile seule est exportée, il ne sort de la ferme qu'un produit hydro-aérien, composé de carbone, hydrogène et oxygène, qui n'enlève rien à la terre, car les tourteaux sont consommés sur

place et la paille sert de litière et restitue sous cette forme les produits qu'elle a puisés dans le sol.

Si au contraire la graine tout entière est exportée, il en résulte une perte importante pour la richesse du sol.

Le tableau suivant nous montre dans quelle mesure et dans quelles proportions les trois départements que nous étudions, extraient l'huile ou exportent la graine de ces plantes.

Tableau O.

		CHENEVIS.			LIN.			COLZA.			CŒILLETTE, NAVETTE, CAMELINE.		
		Calvad.	M. et L.	Nord.	Calvad.	M. et L.	Nord.	Calvados.	M. et L.	Nord.	Calvad.	M. et L.	Nord.
Superficie ensemencée.....	Hectares.	450	2000	315	300	4000	10416	32000	2000	7238	440		2680
Quantité de semence par hectare.	Hectolit.	2.00	1.50	1.30	2.30	2.00	2.40	0.06	0.75	0.18	0.19		0.80
Produit moyen par hectare.....	Hectolit.	9.00	6.00	22.82	8.00	6.00	25.41	18.00	14. »	15.89	11.00		16.90
Production totale.....	Hectolit.	4050	12000	7188	2400	24000	258318	576000	28000	115041	4840		45672
Prix moyen d'un hectolitre.....	Francs.	16.00	20.00	15.30	21.00	25.00	22.20	23.00	22.00	25.00	18.00		32.00
Valeur totale de la production.	Francs.	64800	240000	109976	50400	600000	5734659	13248000	616000	2875375	87120		1557504
Quantité de graines employées à faire l'huile.....	Hectolit.	2700	8000	450	1750	32000	23800	570000	25000	120470	4200		27400
Rendement de 1 hecto de graines. Huile....	Kilos.	17.00	12. »	25.00	16.00	20.00	23.52	25.00	22.00	24.00	20.00		22.00
Rendement de 1 hecto de graines. Tourteaux	Kilos.	40.00	38.00	45.00	39.00	36.00	445.9	37.00	40.00	35.02	32. »		40. »
Production totale.. Huile....	Kilos.	45000	96000	11250	28000	640000	559.776	14.250.000	550000	2.891.280	84000		602800
Production totale.. Tourteaux	Kilos.	108000	304004	20250	68250	1152000	1.061.242	21090000	1000000	4218859	134400		1.096.000
Prix moyen d'un kil. Huile....	Francs.	1.15	1.10	0.93	1.00	1.25	0.93	0.87	1.10	0.82	0.80		1.32
Prix moyen d'un kil. Tourteaux	Francs.	0.15	0.20	0.22	0.10	0.30	0.22	0.16	0.30	0.23	0.10		0.20
Valeur totale de la production.... Huile....	Francs.	52785	105000	10462	28000	800000	520.590	12397500	605000	2370489	67200		795696
Valeur totale de la production.... Tourteaux	Francs.	16785	60800	4445	6825	345600	233.473	3374400	300000	970337	13440		219200
Production totale en graines...	Hectolit.	4050	12000	7188	2400	24000	258318	576000	28000	115000	4840		45672
Graines employées pour semences	Hectolit.	900	3000	379	690	8000	24378	1600	1500	1300	83		2304
Graines à employer.....	Hectolit.	3150	9000	6809	1710	16000	233940	574400	26500	113711	4727		43368
Quantités employées à faire de l'huile	Hec.	2700	8009	450	1750	32000	23800	570000	250000	120470	2200		27400

Tableau P.

TABLEAU RÉSUMÉ.

	CALVADOS.		MAINE-ET-LOIRE.		NORD.	
	Production.	Employé pour l'huile.	Production	Employé pour l'huile.	Production.	Employé pour l'huile.
	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.
Chenevis.....	3.150	2.700	9.000	8.000	6.809	450
Lin.....	1.710	1.750	16.000	32.000	233.940	23.800
Colza.....	574.400	570.000	26.500	25.000	113.711	120.470
Œillette, Navette, Cameline.....	4.227	4.200	»	»	46.368	27.400
Total de la production.	583.527	578.650	51.500	65.000	390.818	172.120
Graines employées pour extraire l'huile.....	578.650	»	65.000	»	172.120	»
Graines exportées.....	4.877	»	»	»	218.698	»
Graines importées.....	»	»	13.500	»	»	»

L'exportation des graines du Calvados et du Nord laisse à la terre les tiges qui forment litière ; l'importation des graines de lin, en Maine-et-Loire, ne lui donne que des tourteaux.

L'exportation des graines de lin, de chenevis, et d'œillette et congénères, enlève au Nord une quantité considérable de tourteaux représentée par 218,698 kilogrammes.

A ce titre donc l'industrie de la fabrication de l'huile méritait de fixer notre attention, et nous constatons que son existence a des effets favorables pour l'agriculture de notre département.

Le tableau suivant nous montre maintenant dans quelle mesure nous cultivons les plantes industrielles moins épuisantes; nous réservant de faire intervenir, plus loin, dans la discussion, les éléments à tirer de la culture du chanvre et du lin dont l'influence n'est pas la même que celle des autres plantes oléagineuses.

Tableau Q.

HECTARES CULTIVÉS EN	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Betteraves.....	4.000	2.000	34.584
Colza, Œillette, Navette..	32.440	2.000	10.118
	36.440	4.000	44.702
Rapport au territoire labourable.....	8.2 °/o	0.6 °/o	9.5 °/o

En remarquant que les betteraves du Nord ne devraient figurer que dans le rapport signalé plus haut, soit 20/50, il n'y aurait plus que 13,832 hectares destinés en réalité à la nourriture des bestiaux dans ce département. Le chiffre 9,5 °/o devient de ce fait 5,1 °/o. La différence reste encore considérable; or, nous avons vu qu'on peut considérer, dans la comparaison, toutes ces betteraves comme fourragères.

L'exportation ou l'importation des graines de colza, d'œillette et autres, modifie-t-elle ces termes du problème ?

Tableau R.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Exportation de colza.....	4.427 h.	1.500 h.	»
Importation de colza.....	»	»	6.709
Exportation des autres graines oléagineuses ...	»	»	18.968
Correspondant en hectares.	247	107	(+ 350) diff. (— 1.116) 766 h.

Voici, dans le tableau suivant, la valeur des modifications apportées au tableau Q, en tenant compte des importations et des exportations.

Tableau S.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Betteraves.....	4.000	2.000	34.584
Colza, œillette, navette ...	32.293	1.893	9.352
»	36.293	3.893	23.184
Les rapports deviennent..	8.2	0.67	10 °/₀

Cette modification ne change guère les termes de la question.

Si maintenant nous voulons faire intervenir comme nouveaux éléments d'appréciation, *le lin et le chanvre,* et que nous supposions que tous les tourteaux prove-

nant de la fabrication des huiles indigènes et ceux des graines importées soient consommés sur place, nous arrivons à une évaluation comparative, en hectares, qui est la suivante.

Tableau T.

	CALVADOS. CHENEVIS.	MAINE-ET-LOIRE. CHENEVIS.	NORD. CHENEVIS.	NORD. LIN.
Production en graines...	4.860 h.	25.000 h.	6.809	233.940
Fabrication en huiles....	4.450	40.000	450	23.800
Exportations chenevis...	390	»	6.359	210.140
Importations graines lin.	»	15.000	»	»
Rendement par hectare..	9	6	23	25
Valeur en hectares.....	43	2.500	276 h.	8.500 h.

Nous arrivons donc à modifier comme suit le tableau précédent S.

Tableau U.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Hectares cultivés.....	36.293 h.	3.893 h.	23.184 h.
(Exportation) à diminuer..	43	»	8.776
(Importation) à ajouter....	»	2.500	»
Total.....	36.250	6.393	14.408
Rapport au territoire labourable.....	8.2	1.1 °/₀	3.05

Nous avons donc, en faisant entrer en ligne de

compte la fabrication des huiles de lin et de chanvre 1 °/₀ seulement de nos terres labourables en ces récoltes moins épuisantes, en ne considérant évidemment les plantes que comme produisant de l'huile.

Le Nord a 3,05 °/₀ dans les mêmes conditions. Bien plus, toute la paille de 216,499 hectolitres qu'il exporte lui reste, tandis que nous n'avons rien des pailles des 15,000 hectolitres de graines de lin que nous importons ; et tous les tourteaux qui proviennent de l'extraction de ces huiles de lin restent-ils bien acquis à notre culture??

Après avoir constaté d'abord dans quelle proportion relative énorme nous cultivons les plantes épuisantes, nous venons de voir notre infériorité dans la culture des plantes industrielles moins épuisantes.

Il faut maintenant examiner les résultats désolants que nous tirons du tableau général de la page 67.

Tableau V.

RENDEMENT EN HECTOLITRES.	Rendement à l'hectare.			Rendement en huile par hre		
	Calv.	M. et L.	Nord.	Calv.	M. et L.	Nord.
Chenevis.....	9	6	22.82	17	12	25
Lin.....	8	6	25.41	16	20	23 52
Colza.....	18	13	15.89	25	22	24
Œillette, Cameline, Navette	11	»	16.90	20	»	22

L'exportation considérable de graines que fait le Nord s'explique non seulement, par le rendement important de graines à l'hectare, mais aussi par le rende-

ment non moins considérable en *huile* que donne un hectolitre *de graines.*

C'est par l'emploi des ENGRAIS bien mesurés et spéciaux, que le Nord arrive à ces résultats considérables; cela nous engage à aborder cette question vitale pour notre agriculture.

III.

QUESTION DES ENGRAIS.

Dans quelles mesures employons-nous l'engrais dans nos cultures?

Voilà la statistique des engrais et amendements employés dans les trois départements.

Tableau W.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
AMENDEMENTS			
Chaux	1.331.494 qx	960.000	596.840
Plâtre	87.674	18.000	540
Marne	»	6.500	519.433
Cendres	37.715	129.700	122.525
Autres	5.315	12.000	744.362
ENGRAIS			
Engrais d'étable	21.462.780	13.882.000	31.332.391
Récoltes fourragères enfouies	120.217	96 000	988.933
Guano	251.309	26.124	949.228
Autres engrais commerciaux	60.417	50.000	2.162.746

Pour évaluer, comme il convient, la valeur de ces engrais il faut les réduire tous en leur valeur *fumier d'étables*.

Voici les bases sur lesquelles nous nous appuyons, et qui sont celles adoptées par tous les chimistes qui ont traité cette question.

Tableau X.

1° RÉCOLTES FOURRAGÈRES ENFOUIES Équivalence en fumier.		2° AUTRES ENGRAIS COMMERCIAUX Équivalence en fumier.	
Navette en fleur.....	180	Colombine	2.000
Fèves en fleur.....	120	Poudre d'os.....	1.800
Lupin	110	Pain de croton	2.900
Spergule en fleur.....	100	Tourteaux divers.....	1.400
Sarrazin en fleur.....	40	Noir animal.....	350
Trèfle	»	Vidanges.....	330
Moyenne $\frac{640}{6}$ = 107.....		Urines.....	180
		Crottins de moutons.....	180
		$\frac{1.143}{8}$ = 960 ou 1000.....	

3° GUANOS.

Guano du Pérou.. 3.500
Guano d'Ichaboe.. 2.200 } $\frac{7.200}{3}$ = 2.400 kil.
Guano du Chili... 1.500

Transportant ces valeurs nouvelles dans le premier tableau et remarquant que 1,000 kilogrammes de guano du Pérou correspondent à 3,500 kilogrammes de fumier de ferme, nous arrivons aux résultats suivants :

Tableau Y.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Fumier d'étables.....	21.462.780 qx	13.882.000 qx	31.322.391 qx
Fourrages verts enfouis...	132.228	105.600	1.086.800
Guano.....	6.031.416	626.880	22.781.472
Autres engrais.....	60.417	59.000	2.162.746
Total en fumier d'étables.	27.686 841	14.673.480	57.353.409
Nombres proportionnels...	2	1	5

C'est dans ce rapport que la fumure a lieu, c'est-à-dire dans le Nord 5 fois plus considérable que chez nous.

Si nous rapportons cette quantité au territoire agricole, y compris les prairies, et c'est là le point essentiel de la comparaison; nous arrivons aux conclusions suivantes :

Tableau Z.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Terres labourables avec prairies.....	438.513	578.232	469.522
Prairies naturelles et artificielles.....	568.165	131.308	130.969
Terres labourables sans prairies.....	270.358	446.924	338.553
Fumier sur un hectare de terre labourable y compris les prairies.....	64 qx	26 qx	263 qx
Fumier sur un hectare de terre non compris les prairies.....	104 qx	34 qx	227 qx

Disons encore que dans le Nord, on fume les prairies en les arrosant à l'engrais humain délayé, engrais gé-

néralement négligé dans notre pays, et que nous n'avons pas dans notre comparaison fait entrer en ligne de compte.

En résumé donc, nous voyons que par la culture des céréales, par celle du chanvre, par celle de le vigne, par celle des cultures potagères et maraichères, nous enlevons beaucoup à la terre sans lui confier abondamment, comme dans le Nord, des engrais que nous ne savons ni bien faire, ni soigner, ni acheter.

Prendre beaucoup et rendre peu, est chose facile en agriculture comme ailleurs.

Le seul point délicat est de ne pas dépasser certaines limites qui sont données par la quantité d'engrais qu'on peut tirer du dehors, ou par l'étendue des prés dont on dispose. Or, nous achetons très peu d'engrais au dehors et nous manquons de prés. Comment sortira notre agriculture angevine de cette voie désastreuse?

Nous savons que de toutes les cultures voici celles qui figurent parmi les plus épuisantes :

Tableau 2.

PLANTES RÉCOLTÉES. RÉCOLTE MOYENNE.	MATÉRIAUX ENLEVÉS PAR UNE RÉCOLTE.			
	AZOTE.	ACIDE PHOSPHORIQUE.	POTASSE.	CHAUX.
BLÉ. — Grains, 1216 kil. Paille, 3200 kil.....	35.54	17.30	22.35	8.95
POMMES DE TERRE. — Tubercules, 26000 kilog. Fanes, 3000 kil.....	92.80	52.20	16.25	5.80
BETTERAVES. — Racines, 30000 k. Feuilles, 11000 k.	69.70	32.80	176.30	16.40
CHANVRE. — Graines, 300 k. Tiges, 13840 kil..... Filaments, 900 kil.....	81.60	53.95	79.60	181.80

N'est-il pas évident que les assolements dans lesquels figurent la vigne, le chanvre, les pommes de terre, les légumes secs sont des assolements très épuisants? Pour nous, ils le sont d'autant plus que nous manquons de fourrages; et maladroitement, nous choisissons des cultures commerciales qui ne laissent rien au sol, pas même la litière, car ni le chanvre, ni le lin, ni la vigne, ne nous procurent cet avantage.

Riche assolement et gros bénéfices ne sont pas synonymes; il faut qu'il se rencontre des conditions exceptionnelles, comme celles où l'on se trouve dans les alluvions de la Loire, pour pouvoir s'expliquer que l'assolement : 1° chanvre; 2° blé, n'ait pas encore ruiné une partie de notre territoire *agricole*. En Alsace, on trouve : 1° chanvre; 2° blé; 3° 1/2 trèfle, 1/2 avoine, et on emploie largement des engrais artificiels.

Les méthodes pour épuiser la terre abondent, on n'a que l'embarras du choix. La lutte entre l'exploitant et le sol rappelle involontairement, pour ses conséquences, la lutte des membres contre l'estomac. — Ne l'imitons pas et revenons à une saine pratique.

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail d'indiquer non seulement les quantités d'azote, mais encore les quantités considérables de substances minérales enlevées chaque année au sol par certaines récoltes : on trouvera dans les livres spéciaux ces indications qui prouvent surabondamment la nécessité de la restitution.

Néanmoins voici, suivant l'épuisement plus ou moins grand du sol qu'elles occupent, l'ordre dans lequel on pourrait placer les diverses cultures :

1° *Récoltes très améliorantes.* — Prés naturels non fumés.

2° *Récoltes améliorantes.* — Fumures vertes, luzernes, trèfle, sainfoin, lupuline, en supposant le produit entièrement consommé à la ferme; toutes les autres cultures fourragères.

3° *Récoltes conservatrices.* — **A.** Racines tubercules. — **B.** Autres plantes, dont on a exploité certains produits hydro-aériens (sucre, alcool, fécule, huile) et dont les résidus servant d'engrais ou à la nourriture du bétail restent à la ferme. — **C.** Graminées.

4° *Plantes peu épuisantes.* — Farineux (haricots, pois, lentilles, sarrazin); grain exporté, pailles consommées.

5° *Plantes épuisantes.* — Céréales (grain exporté, pailles consommées); choux, racines, et tubercules exportés. — Les oléagineux, le lin, la gaude, la cardère.

6° *Plantes très épuisantes.* — Tabac, chanvre, garance, chicorée à café.

IV.

COUP D'ŒIL SUR LE SYSTÈME AGRICOLE ACTUEL DE L'ANJOU.

Parmi les plantes très épuisantes que nous cultivons se trouve le chanvre et livrés outre mesure à la culture de ce textile, surtout en dehors de la vallée, nous n'avons pas su, faute d'engrais, faute d'un bon choix dans la graine, amener cette culture à son maximum : ré-

sultat qui seul permet un bénéfice au cultivateur.

Parmi les assolements épuisants adoptés en Anjou figurent presque tous ceux à céréales sans fourrages, ou avec peu de fourrages, mais productifs de litière, ce qui est fort important, et ce sont ceux-là que nous avons adoptés en prenant le froment comme base de notre culture.

Dans les terres fertiles de la vallée de la Loire on voit figurer souvent l'assolement : chanvre, froment, fèves, froment.

A Baugé, à Saumur, on emploie l'assolement triennal. Les arrondissements d'Angers et de Segré placent le chanvre et le lin dans leurs assolements.

A Segré, la terre est encore livrée aux jachères, tous les deux ans.

Dans l'arrondissement de Cholet (anciennement couvert de genêts) la terre, aujourd'hui, produit sans repos; grâce à la chaux, le froment y alterne avec les fourrages qui permettent l'engraissement des bestiaux.

Au nord-est de la Loire (Longué-Varennes) il y a une culture mixte; on met le blé, le millet, le maïs, les navets, les pommes de terre, les courges, entre les rangs de vignes espacés de 6 à 10 mètres.

A Mazé, il y a une culture champêtre maraichère très étendue.

Dans les terres de Saint-Laud on cultive un excellent froment avec les artichauts, les choux brocolis, le melon, les choux-fleurs, les salsifis, les pois, les haricots, les fraises, les lins d'hiver et le chanvre.

Ces légumes sont expédiés à Paris.

A Corzé, à Seiches, on cultive le sorgho, ou mil.

à balais qui produit de 1,000 à 1,200 balais par hectare.

Quant aux engrais, nous les voyons partout négligés.

Engrais.

Le fumier est partout préparé très négligemment.

Dans la vallée on enfouit le trèfle vert, ou les fèves en fleurs qui donnent de la fraîcheur au chanvre.

Les composts sont très nombreux.

Quelquefois on a recours à la poudrette, au noir animal, à la charrée.

Le guano n'est employé par quelques rares propriétaires exploitant eux-mêmes.

La chaux est usitée dans les arrondissements d'Angers, Cholet, Segré, elle forme la base des composts terreux à l'état de chaux vive et à raison de 36 hectolitres à l'hectare.

La marne est rare dans le pays, on la remplace par la craie tuffeuse très molle.

V.

NOTRE RANG DANS LES CULTURES INTERNATIONALES COMPARÉES.

On comprend très bien que devant cette pénurie d'engrais nous épuisions notre sol, et que nous ne puissions sans dangers nous livrer aux cultures industrielles, qui, dans les autres pays, sont, comme dans le Nord, la base de la richesse agricole. Nous devrons y arriver, à peine de périr dans la lutte.

Tableau 3.

CULTURES INDUSTRIELLES						
	PRODUCTION POUR 1.000 HABITANTS					
	Colza hecto.	Chanvre Filasse qx	Betterav. qx	Lin. qx	Houblon. qx	Tabac. qx
Grande-Bretagne...	»	»	2	2	19	»
Irlande	»	»	»	63	»	»
Danemark.....	16	2	»	13	3	1
Hongrie.....	73	278	402	2	1	23
Allemagne.....	51	227	337	7	19	20
Hollande.....	96	26	1116	33	1	9
Belgique..	122	40	1060	46	9	1
France.....	79	148	2412	14	1	5
Roumanie.....	313	58	»	2	»	7

Si pour le chanvre nous voulons établir un point de comparaison avec les autres pays d'Europe, nous voyons que la production de Maine-et-Loire étant obtenue sur 40,000 hectares rapportant 530 kil. soit 21,200,000 kil. pour une population de 515,390 habitants, c'est par 1,000 habitants 410 quintaux au lieu de 148 moyenne de la France, et 278, chiffre le plus élevé en Europe et donné par la Hongrie. De cette production nous pourrions nous enorgueillir, s'il ne fallait nous en attrister.

A l'épuisement provoqué par une culture aussi *intensive* d'une culture très épuisante doit correspondre un rendement très faible des produits des autres cultures, notamment des céréales, le fumier étant presque entièrement sacrifié à la culture du chanvre; en effet,

Tableau 4.

BLÉ.	PRODUIT 1873.	PRODUIT MOYEN.
Calvados.....	11.75	16.40
Maine-et-Loire.....	13	16
Nord.....	17	23
Seine.....	26	26
France.....	»	15

Nous dépassons à peine la moyenne de toute la France et si nous nous comparons aux autres pays d'Europe,

Tableau 5.

Rapport °/₀ de la superficie céréale aux terres labourables.		Rendement en blé.	Rendement °/₀ de la superficie céréale aux terres labourables.		Rendement en blé.
Autriche.....	88	13.6	Duchés allema..	51.5	20
Roumanie.....	83	12	Hollande, Saxe Royale.....	50.7	23.5
Danemark.....	74	17	Suède.....	49.2	18
Hongrie.....	70	11	Grande-Bretagne.	46.9	26
Belgique.....	60.9	24.3	Irlande.....	36.3	20
Finlande.....	60.4	15.5	Calvados.....	43	16.4
Wurtemberg...	59.9	29	Maine-et-Loire..	41	16
Bavière.....	58.2	18	Nord.....	43.7	23
France.....	57.1	15	»	»	»
Portugal.....	56.7	11.5			

Nous sommes donc en Anjou, au-dessous de la moyenne de beaucoup de nos départements. Nous n'occupons que le dixième rang en Europe, ne représentant que la moyenne de la France.

Nous le voyons, nous sommes toujours dans le même cercle vicieux, car c'est le manque d'engrais qui nous oblige à cette culture des céréales peu rémunératrice, parce qu'elle n'est pas d'un rapport assez élevé.

Nos bestiaux d'élevage vont s'engraisser dans les herbages normands ou à Cholet, ils viennent principa-

lement de Segré (terrain calcaire). Les bestiaux gras sortent de l'arrondissement de Cholet, au nombre de 80,000 têtes par an et vont au marché de la Villette.

L'arrondissement de Segré élève et exporte à peine 40,000 têtes de bétail par an.

Nous l'avons déjà dit dans un chapitre précédent; — ni en France, ni en Anjou nous n'avons assez d'animaux par kilomètre carré, le tableau suivant de recensement international nous le prouve.

Tableau 6.

	ANIMAUX PAR KILOMÈTRE CARRÉ DE TERRITOIRE ARABLE.		
	Race bovine.	Race ovine.	Race porcine.
France	348	744	171
Norwége	771	1.380	1.178
Grande-Bretagne	472	2.320	198
Belgique	635	300	343
Calvados	580	290	170
Maine-et-Loire	440	100	250
Nord	540	260	220
Portugal	144	748	215
Hongrie	273	780	230
Autriche	433	293	149
Roumanie	305	791	138
Danemark	509	757	182
Allemagne du Sud	683	316	244
Irlande	652	705	164

Ce recensement nous prouve que nulle part nous n'occupons le premier rang, laissant aux étrangers les premières places auxquelles la variété de nos cultures, la richesse de notre sol, l'intelligence de nos populations nous donnent le droit de prétendre.

Faute d'engrais, faute d'animaux de tous genres, faute d'une spécialisation mieux entendue de nos efforts, faute de n'avoir pas compris encore que la production de la viande était la voie de salut offerte à notre agriculture en détresse, nous n'arrivons qu'à un rang dérisoire au milieu des autres contrées de l'Europe.

Voici, en ne considérant que le gros et le petit bétail, le rang que nous occupons.

Tableau 7.

PAYS.	Rang occupé.	Gros bétail chevaux, ânes, bœufs	Petit bétail races ovine, caprine et porcine.	Rang occupé.
France.....	12e sur 14	443	968	5e rang
Norwége.....	1er rang	892	—	—
Grande-Bretagne....	—	—	2.518	1er rang
Nord.....	6e rang	730	480	13e rang
Maine-et-Loire.....	9e rang	540	350	dernier r.
Calvados.....	7e rang	720	460	13e rang

Il est temps de modifier une telle situation en y apportant les changements qu'elle comporte.

CONCLUSIONS DERNIÈRES

En comparant le département de Maine-et-Loire à ceux du Nord et du Calvados dont la richesse agricole est aussi incontestable qu'incontestée, nous avons mis à jour quelques renseignements précieux, dignes de l'attention et des réflexions des agriculteurs et des économistes que ces questions intéressent.

Dans le tableau ci-après nous avons groupé tous les chiffres auxquels nous avons été conduit par les diverses comparaisons que nous avons faites.

Ils sont pleins d'enseignements pour qui veut les étudier sans parti pris d'amour-propre mal placé.

Tableau 8.

	CALVADOS.	MAINE-ET-LOIRE.	NORD.
Prairies des deux sortes cultivées ; sur 100 de l'étendue labourable....	38 °/o	22 °/o	27 °/o
Prairies naturelles.....	27.5	15 °/o	18.5
Prairies artificielles.....	10.5	7 °/o	5.5
Céréales	43 °/o	4 °/o	43.7 °/o
Jachères	7 °/o	17 °/o	4 °/o
Nombre de têtes de la race bovine par 100 hectares cultivés.....	58	44	54
De la race ovine.....	29	10	26
Race porcine.....	17	25	22
Grands animaux (chevaux, ânes, bœufs), par 100 hectares cultivés.....	72	54	73
Rapport par hectare des racines et légumes	232 qx	306 qx	272 qx
Rapport moyen d'un hectare de betteraves	276 qx	126 qx	390 qx
Rapport de la sole fourragère à la totalité des terres labourables.....	39 °/o	28 °/o	32 °/o
Variations de la population, 1866-1872. Augmentation....	21.240	»	52.922
Variations de la population, 1866-1872. Diminution.....	»	14.084	»
Rapport des cultures épuisantes industrielles sur 100 de l'étendue labourable	1 °/o	13 °/o	10 °/o
Rapport des cultures moins épuisantes, telles que les betteraves et les graines oléagineuses.....	8.2 °/o	6	10.5
Rendement par hectare des graines oléagineuses....	9 h.	6	23
Rendement par hectolitre des huiles de chenevis..	17	12	25
Fumiers et engrais employés dans le département.....	2	1	5
Fumier et engrais employés par hectare de terre labourable	64 qx	26	263 qx
Produit moyen d'un hectare en blé.....	16.40	16 h.	23 h.

Etonnés de la stérilité de leurs campagnes autrefois si fécondes, les Romains du temps de Néron disaient que la terre avait vieilli et qu'elle avait perdu sa vertu première.

La terre, répondait Columelle, ne vieillit pas, ni ne s'épuise, si on l'engraisse.

Vérité incontestable, qui alors était une révélation! Celle de la nécessité des engrais fertilisants!

Rien ne se perd, rien ne se crée dans la nature, dit la science moderne. — C'est par l'élevage des bestiaux que nous pourrons lutter avec avantage contre la concurrence étrangère qui nous étreint. — C'est par une révolution complète dans l'emploi des fumures et des engrais, que l'Anjou pourra marcher vers le progrès atteint par d'autres départements français.

C'est à cette *réparation*, à cette *restitution* due à un sol qui nous est cher à bien des titres que nous convions tous les agriculteurs qui ont quelque souci de la fortune de notre Anjou!

G. DE CAPOL.

DEUX PROMENADES

MESSIEURS,

Un ancien ami, ayant, en 1830, pris part, comme sous-lieutenant, à la conquête d'Alger et étant resté depuis ce temps en Afrique, nous adresse, à son retour en France, la lettre qui suit :

Bagnères de Bigorre, 2 décembre 1880.

« Monsieur et ami,

« Me voici donc, après un demi-siècle, revenu près de vous! Et, encore, je me trompe, car, désirant répondre à l'invitation pressante d'un riche habitant de Bagnères, je ne reverrai pas l'Anjou avant une quinzaine.

(Ici, Messieurs, je passe une demi-page consacrée au souvenir de nos anciennes relations).

« Ce riche Lyonnais, devenu Basque, continue la lettre, se nomme Valdès et pourrait, mieux encore, se nommer Fugantini. Dans son vaste salon on ne voit que piano, orgue, violoncelle, des partitions de tout format. Sur la pendule, un Beethoven à l'air sombre;

sur les parois, vingt portraits d'artistes renommés : la belle Pasta, le puissant Lablache, l'homme-fantôme, Paganini. Je me croirais volontiers chez cet amateur de votre ville, M. Aubin de Nerbonne, dont vous m'avez plus d'une fois parlé jadis.

« Vous devinez que l'art musical doit faire ici les principaux frais de l'entretien. Or, il y a peu de jours, mon hôte, son journal à la main, me dit d'un air soucieux : « Les wagnéristes gagnent du terrain !... — Pardon ! répondis-je, j'ai entendu parler des Gluckistes et des Piccinistes, mais je ne sais pas ce que l'on nomme un wagnériste. — Je vais vous l'expliquer. La *mélodie* étant la pensée, l'*être musical*, peut-on dire, si l'on exagère l'importance de l'*harmonie*, qui fournit l'accompagnement... — Mais, Monsieur, je ne sais pas la musique. — Vraiment ! Alors, remettons la question à un autre instant et sortons un peu.

« Non loin de la riante demeure où je suis accueilli et à mi-côte d'une colline verdoyante, nous gagnons un site enchanteur. Son élévation modérée permet de voir distinctement les objets d'alentour ; des arbres de tout âge et de tout pays y forment un riche paysage, qne l'on parcourt sur un tapis velouté. — Ces arbres, me dit mon hôte, je me suis plu à les nommer suivant leur analogie avec la nature de nos grands maîtres. Quelques-uns, malheureusement, ont péri ; d'autres ont bravé le temps. Voici, par exemple, un Grétry qui, malgré ses feuilles un peu jaunies, n'a rien perdu de sa grâce. Près de lui, vous voyez un long espace rempli par des Nicolo, des Boïeldieu, des Hérold, des Auber, des Bellini. Remarquez surtout ce

majestueux Hændel, ce Gluck à fortes ramures et ce beau Mozart *semper virens* ! A sa gauche s'élève un Rossini dont la tige est peut-être moins consistante, mais dont le feuillage est plus éblouissant encore...

« En devisant ainsi, nous arrivons à un riche château où l'on s'empresse de fêter mon guide selon sa passion bien connue, en ouvrant le piano. Une voix habile chante la délicieuse mélodie de Grétry : *Je crains de lui parler la nuit*, puis (quelle distance !) l'andante : *Sombres forêts*, de *Guillaume Tell*. Après elle, le maître de la maison, que l'on me dit avoir pris, non en courant, quelques leçons de goût, mais, pendant longtemps, des leçons sérieuses de musique, nous fait entendre l'air des *Voitures versées* (*Apollon toujours préside*) et le songe de Magnifico, dans la *Cenerentola* (*Miei rampolli, miei rampolli feminimi*). Je me croyais encore aux Italiens de 1828 !

« Nous revînmes enchantés et louant hautement cette excursion, qui nous avait causé un vrai plaisir, sans aucune fatigue.

« A demain ! dit mon guide enthousiasmé.

— « Ce jour, plusieurs promeneurs se joignirent à nous.

« Après avoir suivi pendant longtemps un chemin dont l'aspect était assez insignifiant, nous commençons à gravir d'âpres sentiers qui conduisaient, non sans une fatigue extrême et sans quelque danger de chute, au sommet d'une montagne. Là, un horizon immense se déroule à nos yeux; seulement, l'élévation était telle que nous ne voyions rien distinctement. Une légère brume nous empêchait, en outre, de bien défi-

nir les objets. Ce genre d'excursion, nous dit notre guide, est très recommandé depuis quelques années par un Allemand nommé Wagner et par plusieurs de ses partisans, au premier rang desquels il faut placer Robert Shumann, qui, pourtant, ne lui est pas toujours fidèle. Ces novateurs ne souffrent pas qu'on soit à moitié de leur goût et refusent presque le salut à Meyerbeer qui, longtemps, cependant, nous avait semblé, au milieu de ses magnificences, s'égarer de temps en temps dans les brouillards d'outre-Rhin. Sur la fin de ses jours, Beethoven a voulu se joindre à eux, mais on pense généralement qu'il n'y a nullement gagné. « Je le crois facilement, dit l'un de nous; c'est très bien de voir loin; mais il vaut mieux encore voir clairement, et j'ai assez de ce paysage indécis! — A ce mot, un regard s'échange, nous descendons le rude chemin de la montagne et rentrons courbaturés au logis.

« Eh! bien, me dit à cet instant notre aimable hôte : vous avez réponse à votre question de l'autre jour !... Appliquez à l'audition ce que votre vue vient d'éprouver, et vous comprendrez ce qu'est un wagnériste. L'élévation, quand elle devient exagérée, s'atteint péniblement et aux dépens de la netteté. Vous venez d'en faire l'essai; seulement, à quel point commence l'exagération ? c'est une question d'appréciation et de temps. Wagner, qui est un homme de grande science, s'est dit, sans doute, que Rossini, aux premières auditions de son *Barbier*, succédant à celui de Paësiello, avait été taxé d'audace blâmable; qu'en 1824, le premier acte du célèbre *Freischutz*, de Weber, avait

failli sombrer à l'Odéon; que, plus tard, le *Robert-le-Diable* de Meyerbeer, avait été vivement attaqué ; il a élevé, tendu son style en conséquence. Faut-il trop s'en plaindre ? Ses savants travaux et ceux de ses adeptes ont, dès à présent, une certaine utilité. La musique trop légèrement écrite, la musique d'opérette inonde plus d'une de nos scènes : Offenbach a dépensé en menue monnaie un véritable trésor. L'audition, puis l'étude des œuvres d'outre-Rhin, doivent être un remède à ce fâcheux sans-façon. Seulement, il faut user de ce remède avec une sage réserve, car bien des gens affirment, après expérience, qu'il contient parfois une certaine quantité d'opium.

Cela l'empêchera-t-il de devenir, comme on s'est plu à le dire, la musique d'un prochain avenir? Bien des efforts sont tentés pour atteindre ce but, des princes même s'en sont mêlés; sur la plupart des programmes, dans votre Anjou comme ailleurs, figure, à titre d'éclectisme, quelque fragment de Wagner ou de Shumann. La conquête, pourtant, n'est pas achevée, car, aux concerts parisiens de Pasdeloup, ces maîtres, si j'en crois mon journal, rencontrent une vive opposition, et, dans une feuille de votre ville, l'*Union de l'Ouest*, un chroniqueur, justement estimé, Victor Fournel, écrivait, il y a quelques jours, en parlant du *Comte Ory*, de Rossini : « La pièce nous a fort agréablement « reposé de la solennité pompeuse et de la science « pédantesque des compositions germaniques. »

« Au milieu de ces courants contraires, il me semble, ajoutait-il, que les quatre compositeurs dont les œuvres marquent le plus fidèlement le niveau *maximum* de la

musique actuelle chez nous, sont Gounod, Ambroise Thomas, Massenet et, depuis hier, dit-on, Léo Delibes. Mais, encore une fois, je ne prononce rien sur l'avenir, qui verrait alors la musique française ne plus être française.

« En attendant cet avenir, allons prendre quelque repos, non, toutefois, sans être convenus d'un rendez-vous pour demain. — Ah ! s'il est possible, m'écriai-je alors, revenons à notre première promenade!.....

« Me rappelant, Monsieur et ami, qu'à Paris, vous me parliez parfois musique, j'ai voulu vous faire connaître ce petit épisode artistique ».

— A notre tour, Messieurs, nous avons espéré que vous accorderiez quelqu'intérêt à la communication de cette missive ; elle peut, croyons-nous, se passer de commentaire.

E. Lachèse.

LA FÉE MÉLUSINE

Si Peau d'âne m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.
LAFONTAINE.

L'illustre maison de Lusignan, originaire du Poitou, porte pour cimier de ses armes une sorte de sirène, femme par le haut du corps et poisson par la partie inférieure. On appelle cette image Mélusine et l'on dit que la fée Mélusine est du nombre des ancêtres des Lusignan. Ce serait en son honneur qu'ils auraient adopté cette sirène pour emblème [1].

L'histoire de Mélusine a été rapportée très au long par Jean d'Arras, secrétaire du roi Charles V, vers la fin du XIV^e^ siècle, dans le style naïf et plein de charmes de ce temps :

« Il est vray, dit Jean d'Arras, qu'il y eut en *Albanie*, « un roi qui fut moult vaillant homme et dit l'istoire « qu'il eut de sa première femme plusieurs enfants, « dont dist l'histoire que Mathatas qui fut père de

[1] Voir : *Histoire du Poitou*, par Thibaudeau, tome II. — *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau, art. Lusignan, etc.

« Florimont, qui fut son premier filz, et ce roi eut nom « Élinas et fut moult puissant et preux chevalier de la « main... »

Or, il arriva que le roi Élinas chassant un jour dans une forêt fut pris d'une grande soif et qu'il s'approcha d'une fontaine qui étoit moult belle ; il ouït une voix qui chantoit si mélodieusement que d'abord il cuyda pour vrai que c'étoit une voix angélique ; mais cette voix d'une si grande douceur étoit simplement celle d'une femme. S'étant approché de la fontaine, il aperçut la plus belle dame qu'il eut oncques vue en jour de sa vie. Inutile de dire que le roi Élinas devint éperdûment amoureux de cette belle dame et de sa douce voix. J'abrège les conversations du roi Élinas et de la belle dame de la fontaine. Élinas proteste de la pureté de ses intentions et la demande en mariage ; la belle dame, sans se faire trop prier, accepte, mais sous une condition : je reproduis textuellement le passage de Jean d'Arras :

« Se me voulez prendre en femme par foy, par la foy « du mariage ensemble que vous ne metterez ja paine de « me veoir en ma gessine, ne ne ferez pas voie quel- « conque que vous me voiez ; et se ainsi le voulez faire, « je suys celle qui obéiray à vous ainsi comme femme « doibt obéir à son mari. Hors le roy lui va jurer : « ainsi le vous feray-je. Sans long parlement ils furent « épousez et menèrent longuement bonne vie en- « semble. »

N'oublions pas le nom de la femme du roi Élinas ; elle se nommait Pressine. Elle mit au monde trois filles jumelles qui furent appelées Mélusine, Melior et

Palatine, toutes trois belles à merveille. Le roi était absent lorsqu'elles naquirent; cette nouvelle lui fut annoncée par Mathatas son fils du premier lit, qui détestait Pressine. « Sire, dit-il à Élinas, madame la « royne Pressine vostre femme vous a porté les trois « plus belles filles qui oncques furent veues ; venez les « veoir. » Mais le malheureux roi ne comprit pas qu'on lui tendait un piège. « A doncques le roi Élinas « auquel ne souvenoit de la promesse qu'il avoit faicte « à Pressine, sa femme, si ferai-je, et s'en vint aperte- « ment et entre dans la chambre où Pressine baignoit « ses trois filles. Et quant il les vit, il dist en ceste « manière : Dieu bénoit la mère et les filles, et eut « moult grand joye. Et quand Pressine l'ouyt, elle lui « répondit : faulx roy, tu as failli ton convenant, dont « moult grant mal il vous viendra et m'a perdue a « toujours mais ; et scay bien que c'est par ton filz « Mathatas et me faut partir de vous soudainement, mais « encore serai-je vengée de votre filz, par ma seur et « compagne madame de l'Isle perdue ; et ces choses « dites print ses trois filles et s'en alla o tout icelles, et « oncques puis ne fut veue au pays. »

Le pauvre roi fut fort ébahi, et pendant sept ans ne fit que gémir et pleurer, mais sa femme et ses filles étaient à jamais perdues pour lui : Pressine quitta l'Albanie et se retira à l'île Perdue où elle éleva ses filles ; souvent elle montait sur une haute montagne d'où l'on découvre l'Hibernie ; elle montrait à ses filles, alors âgées de quinze ans, la terre où elles étaient nées et qu'elles auraient dû habiter ; elle leur disait l'estre du pays, les noms des villes et des châteaux d'Albanie ;

elle eut même l'imprudence de leur raconter la triste aventure qui les avait obligées à quitter leur terre natale. Mélusine irritée contre son père tint à ses sœurs ce langage : « Mes chières sœurs, or regardons la « misère où nostre père a mis nostre mère et nous qui « eussions esté en si grant aise et si grant honneur en « nostre vie ; que vous est-il advis qu'il en soit bon de « faire ? car quant de moy je m'en pense vengier... »

Les sœurs de Mélusine acceptèrent sa proposition, et toutes les trois d'un commun accord renfermèrent le malheureux Élinas, leur père, dans une montagne du Northumberland, et s'applaudirent d'avoir ainsi vengé leur mère ; puis elles vinrent lui annoncer cette nouvelle. Mais Pressine les reçut fort mal et condamna très sévèrement la conduite de ses filles :

« Comment l'avez osé faire, mauvaises filles et dures « de cuer ? Vous avez très-mal fait, quant celluy qui « vous a engendrées vous avez ainsi pugny par vostre « orgueilleux couraige ; car c'estoit celluy où je prenoie « toute la plaisance que j'avoie en ce mortel monde « et vous me l'avez tolu. Si sachiez que je vous pugni- « ray bien du mérite selon le desserte. Toy, Mélusine, « qui es la plus ancienne et qui de toutes deusse être « la plus cognoissant, et tout ce est venu par toy, car « je scay bien que ceste chartre a esté donnée par toy « à ton père, et pour ce tu en seras la première « pugnie... et désormais je te donne le don que tu « seras tous les samedis serpente dès le nombril en « abas, mais se tu trouves homme qui te veuille prendre « en espouse et qu'il te promette que jamais le samedi « ne te verra ne descelera, ne revelera ou dira à per-

« sonne quelconque, tu vivras ton cours naturel et « morras comme femme naturelle, et de toy viendra « moult noble lignée qui sera grande et de haulte « proesse ; et par adventure, si tu étois descellée de ton « mary, sachiex que tu retourneroyes au tourment « auquel tu estoies par avant, et seras toujours sans « fin jusques à tant que le très-hault juge tiendra son « jugement, et toy aperas par trois jours devant la « forteresse que tu feras et que tu nommeras de ton « nom, quant elle devra muer seigneur ; et par le cas « pareil aussi quant ung home de ta lignée devra « morir. »

Melior et Palatine reçurent aussi leur châtiment pour le crime qu'elles avaient commis contre leur père à l'instigation de Mélusine[1]. La suite de l'histoire est bien connue.

Mélusine épousa plus tard Raymondin, preux distingué entre tous les preux et neveu d'un comte de Poitou, duquel elle eut neuf enfants. Chacun d'eux fut remarquable par une monstruosité particulière ; l'aîné avait un œil rouge et l'autre bleu, le second, des oreilles d'éléphant, le troisième une griffe de lion, un autre fut Geoffroy-la-grand-dent, etc.

Longtemps Raymondin obéit à la défense qui lui avait été faite de voir sa femme le samedi ; mais enfin cédant un jour à la curiosité et peut-être aussi à un certain mouvement de jalousie maritale, il enfreignit

[1] Extrait de *Mélusine*, par Jean d'Arras. Nouvelle édition conforme à celle de 1478. Paris, 1854. — Je suis heureux de remercier M. G. Tribert, de Vivonne, qui a bien voulu me communiquer ces Extraits du livre de Jean d'Arras.

la défense, viola sa promesse, et pénétra dans l'appartement de sa femme, tandis que celle-ci, soumise à la métamorphose que sa mère lui avait imposée, prenait ses ébats dans un baquet. A l'instant Mélusine s'élança par une fenêtre hors de la chambre et disparut pour jamais aux regards de son époux trop indiscret. Depuis lors elle erre sur les créneaux de son palais, effrayant par ses apparitions nocturnes les populations voisines et annonçant par ses gémissements et ses cris les malheurs qui menacent sa lignée. De là est venu le dicton poitevin : pousser des cris de Mélusine.

Rien de plus populaire que Mélusine dans certaines parties du Poitou ; on lui attribue toutes les constructions imposantes et anciennes du pays ; c'est elle qui a élevé les vieux châteaux et notamment l'immense château de Lusignan, la merveille féodale du Poitou ; on lui attribue même les œuvres des Romains et dans certains endroits on appelle *Mélusine* ou *Merlusine* les blocs de ciment romain, débris encore subsistants des anciens aqueducs.

Mélusine n'a pas seulement construit les vieux manoirs du Poitou ; d'après les traditions locales elle les protége et les sauve de la destruction. Lorsque saint Louis, marchant contre les Anglais et le comte de la Marche, leur allié, en 1242, se fut emparé de la tour de Béruges, en Poitou, il donna ordre de la démolir. Mais un cri douloureux retentit dans les airs, traînant des sons plaintifs et suppliants. Les guerriers ébahis s'arrêtent, tournant leurs regards vers le roi. Louis se souvient de Mélusine et leur dit : « Amis plus ne défaictes. »

Joinville, il est vrai, a ignoré ce fait et se borne à dire que le roi fit démolir la tour ; mais d'autres chroniqueurs, sans doute mieux informés, l'ont soigneusement consigné dans leurs récits.

La légende de Mélusine a subi des altérations et revêtu des formes diverses, comme tous les récits populaires qui ont passé de bouche en bouche aux veillées de village. Voici une autre légende qui me paraît n'être qu'une variante de celle de Mélusine.

Au château de Marçay, situé à sept kilomètres au sud de Chinon, sur les confins de la Touraine et du Poitou, vivait à une époque inconnue, mais postérieure cependant à l'invention de la poudre, une châtelaine appelé Mme de Badou[1], qui une fois par semaine courait le loup-garou pendant la nuit. Une de ces nuits le fermier entend un grand bruit, il ouvre la fenêtre et aperçoit dans sa cour une truie monstrueuse ; il saisit son fusil et tire, mais il n'ose sortir et se barricade dans son logis. A l'aube du jour il s'enhardit et se rend dans sa cour ; mais, ô surprise ! il aperçoit, au lieu du loup-garou, une femme couverte d'un linceul blanc étendue sans vie sur le sol ; il avait tué la châtelaine qu'il n'avait pu reconnaître la nuit sous sa singulière métamorphose. Il se hâte de l'enterrer, et depuis cette époque la malheureuse châtelaine, morte sans secours religieux, revient errer sur les machicoulis du château en poussant des cris plaintifs. Cette légende est assurément moins poétique que celle de Jean d'Arras ; elle a passé

[1] Aucune famille de ce nom n'a cependant possédé le château de Marçay depuis le XIIIe siècle jusqu'à notre époque.

par la bouche des paysans qui l'ont appropriée à leurs idées et à leurs habitudes. Le poisson s'est grossièrement transformé, mais au fond l'idée est à peu près la même.

Les vieux châteaux d'Écosse ont aussi leurs fées protectrices ; une fée veille avec sollicitude sur le sort des anciennes familles et vient à leur secours lorsqu'elles sont en grand danger. Tout le monde connaît la dame blanche d'Avenel, protectrice de la famille de ce nom, et qui joue un si grand rôle dans le charmant roman de Walter Scott, le *Monastère*. Bien qu'il y ait entre la Mélusine du Poitou et la dame blanche d'Avenel de fort grandes différences, cependant elles ont un rôle analogue. Ce sont de bonnes fées attachées à une famille et qui protègent ses domaines.

Il nous reste à chercher quelle peut être l'origine de la fable de Mélusine. Je la crois assez complexe.

Foulques, comte d'Anjou, prit la croix en 1129 et se rendit en Palestine où déjà il avait fait plusieurs voyages. Il épousa en secondes noces Mélisende (par corruption Mélusine), fille de Baudouin II, roi de Jérusalem, et succéda à son beau-père. De ce mariage naquirent Baudouin III et Amaury. Baudouin III eut pour successeur son neveu Baudouin IV, fils de son frère Amaury. Celui-ci avait aussi laissé une fille appelée Sibylle, qui devint, comme son aïeule Mélisende, reine de Jérusalem et apporta la couronne à son mari Guy de Lusignan. Elle avait lors de son mariage reçu en dot les cités d'Ascalon et de Joppé. Guy, prince indolent et peu capable, perdit la bataille de Tibériade, après laquelle Saladin s'empara de Jérusalem et vint

assiéger Ascalon, qui fit une héroïque résistance. Sibylle alla s'enfermer dans Tortose et obtint de Saladin qu'il lui rendît son mari fait prisonnier à Tibériade. Plus tard elle alla le retrouver au siège de Ptolémaïs, où il combattait à côté de Richard Cœur-de-Lion. Sibylle mourut avec ses enfants, en 1190, au cours du siège, laissant la réputation d'une femme remarquable par son énergie, son activité, son dévouement. Elle avait eu le malheur d'épouser un homme qui lui était bien inférieur sous le rapport du caractère et de la capacité.

Ni le mari de Sibylle, ni celui de Mélisende n'a porté le nom de Raymondin, comte de Poitiers ; mais l'histoire mentionne un Raymond, fils de Guillaume IV, comte de Poitou, qui vivait au XII^e^ siècle. Il fut appelé en Syrie par le roi de Jérusalem, qui lui fit épouser la princesse d'Antioche, vers 1131, et joua un certain rôle aux croisades. Il ne faut pas oublier enfin que Hugues de Lusignan, père de Guy, l'un des principaux vassaux de Guillaume IV, se croisa aussi en 1165. Tels sont les personnages historiques qui paraissent avoir figuré dans la légende.

D'après les généalogistes de la maison de Lusignan, la Mélusine légendaire serait un composé des deux femmes dont nous venons de parler : Mélisende, femme de Foulques le hiérosolomitain, et Sibylle, femme de Guy de Lusignan. D'autres veulent qu'elle ne soit autre que Eustache Chabot, femme de Geoffroy de Lusignan et mère de Geoffroy-la-grand-dent, trop connu par ses violences dans le Bas-Poitou. D'autres enfin proposent les étymologies suivantes : *Mère-Lusine*, la mère des

Lusignan, ou *Mater-Lucina*, la mère ou déesse de l'enfantement, etc. Mais de ces diverses hypothèses la première me semble la plus vraisemblable à cause de l'identité du nom.

On comprend aisément que les Lusignan aient voulu rappeler le souvenir de Mélisende et de Sibylle et qu'ils soient fiers des grands souvenirs attachés à cette alliance avec la famille royale de Jérusalem. Mais ceci n'explique pas pourquoi la reine Mélisende s'est transformée en fée et surtout en sirène. Je crois pouvoir proposer une explication qui me paraît vraisemblable quoique tirée d'un peu loin.

Suivant une vieille légende mythologique il y avait en Syrie près de la ville d'Ascalon un grand et profond lac, abondant en poissons, et sur les bords de ce lac le temple d'une déesse appelée Derceto par les Syriens [1]. Elle avait le visage d'une femme, mais le reste du corps était d'un poisson. On rapporte en outre que Vénus offensée par elle s'en vengea en lui inspirant une vive passion pour un jeune sacrificateur qui desservait son temple. De leur union naquit une fille. Regrettant sa faiblesse pour un mortel, la déesse Derceto tua le jeune homme et exposa dans un lieu désert et pierreux l'enfant née de cette union ; puis accablée de honte et de chagrin, elle se précipita dans le lac et fut transformée en poisson. De là vient que les Syriens voisins du lac ne mangent pas les poissons qu'il renferme et les honorent comme des dieux. Quant à l'enfant née de

[1] Quel peut être ce lac ? Serait-ce le lac Tibériade ou la mer Morte ?

Derceto, et qui était une jeune fille, elle fut élevée par des colombes et devint l'illustre reine Sémiramis [1].

On sait quel rôle important joue le poisson à tête humaine dans les mythologies phénicienne, syrienne et assyrienne. Dagon, le dieu des Philistins, si souvent mentionné dans la Bible, était un être moitié homme et moitié poisson, ainsi que l'ont démontré les découvertes modernes. C'est un poisson à tête humaine, appelé Oannès, qui, d'après Bérose, a révélé aux hommes la religion et les arts. Sur les médailles syriennes on retrouve le type du dieu-poisson ou du dieu-serpent.

D'après Hygin, Vénus naquit d'un œuf tombé du ciel dans l'Euphrate et que des poissons portèrent sur la rive où il fut couvé par des colombes.

La légende de Mélusine donne lieu à plusieurs rapprochements curieux avec la mythologie orientale. Mélusine a deux sœurs ; Derceto, outre son nom phénicien, porte encore les deux noms d'Athara et d'Athargatis, qui paraissent signifier le divin poisson. N'y aurait-il pas aussi quelque rapport entre elle et *Céto*, le monstre marin vaincu prés de Joppé par Persée ? Une divinité orientale, Mylitta, apparaissait aux mères sur le point d'enfanter et apportait avec elle les cris, les douleurs et les sombres pressentiments. Cette déesse, de sinistre augure, n'est pas sans rapport avec la mère de Mélusine dont les couches étaient entourées d'un sombre mystère et devaient être suivies de si grands malheurs.

[1] Diodore de Sicile, l. II, c. IV.

Chez les Grecs, Eleutho, Ilythia, Brimo sont trois noms portés par la déesse de l'enfantement. A Rome, elle prenait le nom de *Juno Lucina*, quand elle présidait aux enfantements. Creutzer a reconnu des rapports entre la Diane d'Ephèse et la déesse syrienne Derceto [1].

Cérès elle-même, la déesse des moissons, n'est pas sans rapports avec le culte des divinités poissons, car sur les médailles de Syracuse, elle est représentée couronnée d'épis entre quatre poissons. Enfin serait-ce trop forcer les étymologies que d'apercevoir un rapport lointain entre les mots *Mélusine* et *Eleusine*, nom de la déesse d'Eleusis ? Je me borne à indiquer ce rapprochement, sans chercher à le faire prévaloir [2].

La légende mythologique a dû se perpétuer à Ascalon à travers les âges et jusqu'aux croisades. Guy de Lusignan, devenu comte d'Ascalon et de Joppé par sa femme, aura adopté pour emblème l'image de la Sirène qui présidait au lac voisin du chef-lieu de son fief (lac qui n'est peut-être autre que la mer) ; puis on a confondu le personnage mythologique avec la reine Mélisende, aïeule de Sibylle et chef de la lignée des rois de Jérusalem. C'est ainsi que la déesse Derceto est devenue l'emblème des Lusignan et que la reine Méli-

[1] Chez les Latins, la déesse des enfantements paraît s'être confondue avec la Lune (Luna dicta est primum Jana, ut sol Janus, deinde Diviana, quasi diva Jana, tandem Diana.)

[2] Je remercie avec un vif plaisir M. Talbert, professeur au Prytanée de la Flèche, des renseignements qu'il a bien voulu me fournir sur la mythologie orientale, qu'il possède aussi bien que la littérature du moyen âge.

sende est devenue la fée Mélusine. Que l'adoption de cet emblème mythologique par un prince des Croisades ne nous étonne pas ; le blason renferme bien d'autres emblèmes païens et toute la littérature du moyen âge est pleine de souvenirs et d'allusions mythologiques.

Une autre fusion s'opéra plus tard ; la légende de Derceto-Mélusine transportée d'Orient en Occident y subit une nouvelle métamorphose. La croyance aux dieux protecteurs du foyer est fort ancienne. Les Romains avaient leurs dieux lares, leur pénates ; les Gallo-Romains, leurs déesses-martres ou mères. Nous avons parlé déjà des fées protectrices des châteaux et des grandes familles écossaises. Il est à croire qu'il y avait aussi chez nous des fées protectrices des vieux manoirs. Les romans de chevalerie nous montrent souvent en action tout un monde imaginaire de fées, de nains et de géants, anciennes divinités des Celtes et des Germains, plus ou moins transformées par la poésie du moyen âge [1]. Combien de châteaux habités par des êtres fantastiques ! Mélusine arrivée de Syrie avec les Lusignan est devenue pour eux ce qu'était en Écosse la Dame blanche d'Avenel, pour cette maison, la protectrice de leurs châteaux et de leurs domaines.

Le récit de Jean d'Arras, qui ne date que de la fin

[1] Il est probable que Gargantua n'est lui-même qu'une ancienne divinité, peut-être l'Hercule gaulois transformé par l'imagination populaire. Rabelais aura sans doute emprunté la donnée de son personnage aux légendes des paysans du Chinonais. C'est aux environs de Chinon, à Lerné, Seuilly, la Roche-Clermault que se passent les aventures du premier livre de Gargantua.

du XIVe siècle, a d'ailleurs imprimé à la légende de Mélusine un caractère complètement celte. C'est un vrai roman du cycle breton ou gallois. Le roi Élinas semble être un cousin-germain des Tristan, des Lancelot, des Perceval. La scène principale se passe en Albanie, dont Élinas est roi, c'est-à-dire dans les hautes montagnes d'Écosse[1]; on y mentionne l'Hibernie (Irlande) et le Northumberland où se passe la scène la plus terrible du roman. En un mot Jean d'Arras est un disciple de Geoffroy de Montmouth, un lecteur des romans dérivés des légendes gallo-bretonnes. Mais il faut bien remarquer toutefois que le fond de la légende de Mélusine paraît étranger à la mythologie celte ; les traditions galloises proprement dites ne mentionnent point le dieu ni la déesse-poisson. Jean d'Arras n'a donc fait qu'accommoder la légende aux idées de son temps ; il a prêté la couleur bretonne à une tradition orientale, le langage, les mœurs et les habitudes chevaleresques à des divinités païennes. Si la forme de son récit est empruntée aux romans de chevalerie, le fond est venu d'une source toute différente, je veux dire de la mythologie syrienne.

On peut donc penser que Mélusine est née en Orient de la confusion faite entre la Mélisende historique et la Sirène d'Ascalon, prise pour emblème par la maison de Lusignan; transportée d'Orient en Poitou, elle a

[1] Dans les romans de chevalerie, comme dans le récit de Geoffroy de Montmouth, la haute Écosse est appelée Albanie (*Albania*) du mot celte *alb* ou *alp* qui signifie montagne. Il y a encore dans la haute Écosse le duché d'Albany.

pris la place des fées gauloises, puis Jean d'Arras lui a donné un vêtement à la mode du XIVe siècle

Il est curieux de suivre ainsi les transformations d'une semblable légende et de voir comment une croyance populaire se modifie, s'altère, se confond avec une autre. C'est une étude à la fois historique et psychologique qui permet de suivre la marche de l'imagination humaine dans ses créations les plus aventureuses.

G. D'ESPINAY.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

DU 1er JUIN 1880

Visite de la Société d'agriculture, sciences et arts au Musée Saint-Jean

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

Dans l'attente où j'étais que vous ne pouviez tarder à visiter le Musée Saint-Jean, j'avais eu l'honneur, à la date du 26 mai dernier, d'en informer M. Guitton en ces termes :

« Monsieur le Maire,

« Je crois savoir que la Commission archéologique « (section de la Société d'agriculture, sciences et arts), « serait prochainement dans l'intention de visiter le « Musée Saint-Jean. S'il en est ainsi, loin d'y voir des « inconvénients, je n'y trouve que des avantages au « point de vue de l'étude.

« Toutefois, comme à l'occasion de ces visites scien- « tifiques, j'ai pris sur moi d'en informer, le plus ordi-

« nairement, vos prédécesseurs, j'ai pensé qu'il était « de mon devoir de ne pas déroger à cet usage, surtout « à l'égard d'une Administration qui n'a jamais cessé « de témoigner de sa vive sympathie pour le dévelop- « pement du Musée d'antiquités.

« Agréez, etc. »

Ce devoir accompli, j'ose dire que vous êtes ici un peu chez vous, puisque le Musée renferme un assez grand nombre d'objets donnés par votre Société ; sans compter les frais d'impression de l'*inventaire de nos antiquités*, qu'elle prit à sa charge, inventaire publié dans son *Répertoire*, en 1867, et qui alors ne renfermait que neuf cent trente-huit numéros, tandis que, soit dit en passant, le nouveau catalogue (médailles comprises) en contiendra plus de trois mille ; enfin, sans compter aussi les généreux sacrifices qu'elle a faits tout récemment pour le transport et le rétablissement en ces lieux, de l'hypocauste-baptistère de la place du Ralliement.

Vous le voyez, c'est bien le moins que votre Société à laquelle je suis fier d'appartenir, ait ici un certain droit d'asile.

Or, cet asile, il nous faut maintenant chercher à le connaître, sinon dans ses détails, du moins dans son ensemble. Il appartient à ce que l'on est convenu d'appeler en Anjou style Plantagenet.

La caractéristique de ce style est facile à saisir ; c'est notamment une voûte *surhaussée* où le sommet des arcs diagonaux est toujours plus élevé que la pointe des arcs

doubleaux et que celle des formerets. Cette disposition donne de la profondeur aux voûtes qui, dans ce système, se confondent avec leurs pendentifs, lesquels se prolongent jusqu'à l'abaque des chapiteaux des colonnes, établies quatre par quatre, sur plan carré. Bref, afin de couper court aux termes techniques, disons que la caractéristique de cette voûte ressemble à une coupe renversée, ou, si vous l'aimez mieux, à un petit dôme ; aussi le célèbre anglais Parker la nomme-t-il *voûte domicale.*

Malgré de nombreuses modifications, ce type de voûte dérive de la coupole byzantine, sans qu'il soit permis de lui appliquer, comme aux étymologies de Ménage, les fameux quatre vers :

Alphana vient d'*équus* sans doute,
Mais il faut convenir aussi
Que pour arriver jusqu'ici
Il a bien changé sur la route.

Non, la voûte Plantagenet n'a pas tant changé que ça, car il lui reste de commun avec la voûte byzantine, son aspect cupuliforme et ses appuis sur plan carré.

Au reste, ne nous plaignons point de ses modifications auxquelles nous devons la pénétrante originalité du style Plantagenet. M^me^ de Sévigné ne disait-elle pas qu'elle faisait sa langue avec la langue de tous ? Eh bien, l'architecture angevine a fait son style avec des styles divers empruntés d'abord à l'Orient, nous venons de le voir ; puis au Midi par son plein cintre roman ; puis au Nord par ses ogives.

En effet, jetez les yeux autour de vous, le plein

cintre vous apparaîtra dans ses moyennes et basses-œuvres, comme aussi l'ogive dans les parties plus élevées. Les mêmes caractères se retrouvent dans le chœur de Saint-Serge, dans la nef de la cathédrale, et en beaucoup d'autres endroits de l'Anjou : église de la Jaillette, chapelle Saint-Jean à Saint-Rémy-la-Varenne, chapelle Saint-Jean à Saumur, église de Bourgueil et église d'Asnières, etc.

Notons, en outre, que la plupart de ces édifices ont des absides carrées, forme de chœur peu coûteuse et dont l'Anjou, à la fin du XII^e^ siècle, ainsi qu'au commencement du XIII^e^, fit un excellent usage.

Ajoutez à tout cela l'emploi des nervures cylindriques, dites tores, courant avec élégance aux voûtes, aux fenêtres, aux portes, quelquefois sur les grandes baies des murs internes, où elles s'épanouissent souvent en triple cintre (celui du milieu toujours plus élevé), et vous aurez un ensemble assez caractéristique du style Plantagenet (chapelle voisine).

Cette architecture charmante et si sobre dans ses détails, quoiqu'elle soit composite, eut, sans doute, sa raison de naître en Anjou, plutôt qu'ailleurs. Notre situation topographique n'y fut peut-être pas étrangère. Cette province, en effet, n'eut point, comme la Bretagne, de puissante autonomie ; au nord de la Loire, elle se rattachait à ce qu'on appelait autrefois le Duché de France, dont Angers était une limite ; vers sud, à ce qu'on nommait l'Aquitaine. Naturellement elle était une province de *trait d'union*, tenant à la fois du pays de langue d'*Oil* et du pays de langue d'*Oc ;* notre beau

fleuve en faisait la séparation [1] ou plutôt l'alliance.

Or, il est aisé de concevoir que par l'influence des milieux dans lesquels un pays se trouve placé, les esprits se laissent modifier aussi bien en matière d'architecture qu'en d'autres points. De là, ce style gracieux et mélangé qui, de même que le caractère angevin, s'est formé des influences voisines, sans cesser pourtant d'avoir sa vie propre : *Andegavi molles*, ce qui peut vouloir dire, Messieurs, que l'esprit angevin est courtois et poli.

Il y a quarante ans que le nom de Plantagenet fut donné pour la première fois à notre architecture angevine ; vous devinez, sans peine, qu'elle le doit à cette circonstance qu'elle naquit et se développa sous les grands règnes des comtes d'Anjou Henri II et Richard Cœur de Lion, rois d'Angleterre ; aussi, Messieurs, vous ne vous étonnerez pas d'apprendre qu'il ne se passe guère de semaine sans que cette salle ne soit visitée, comme une salle d'ancêtres, par des voyageurs anglais, et ils le font avec un pieux et touchant respect. Par exemple, il en est plusieurs que notre zélé surveillant ne veut jamais perdre de vue.

Quoi qu'il en soit, ce n'est point un mince honneur pour l'Anjou, que celui d'avoir donné des rois à l'Angleterre, mais à quelle contrée notre province n'en a-t-elle pas donnés ? Inépuisable pépinière royale, n'a-t-elle pas distribué des souverains à Jérusalem, à Naples, à la Sicile, à l'Espagne, à la Pologne, à la Hongrie, que sais-je ?

[1] *Dictionnaire* de Bouillet au mot Languedoc, *in fine*.

Ce n'est pas tout . son architecture florissait à Naples dès le XIII^e^ siècle, sous le nom de : *Architettura angioina*. Et l'Angleterre que nous ne pouvons quitter sans que les murailles de ces nefs ne nous y ramènent, à qui doit-elle l'un de ses plus beaux fleurons d'architecture ? Laissons parler le savant Parker : « L'hôpital « d'Angers, dit-il, me semble être l'édifice du style le « plus avancé de son époque... Il a été fondé par « Henri II... La voûte avec ses arceaux est remarqua- « blement belle ; elle a une *ressemblance parfaite avec « le style anglais primitif*, ressemblance trop étroite « pour n'être que purement accidentelle ; et comme « Henri II tint souvent sa cour à Angers, et que sa « cour était fréquentée par un grand nombre de sei- « gneurs et de prélats anglais, il semble très probable « *qu'ils rapportèrent avec eux dans leur pays, de nou- « velles idées*. L'architecture étant alors une passion « dans toutes les classes de la société....

« L'observation de M. Viollet-le-Duc, qu'il y eut à « toutes les époques un élément byzantin *dans le « gothique anglais provenant de l'Anjou*, me paraît « bien fondé.... »

« Il existe, continue M. Parker, dans cette province, « une classe particulière d'édifices que les antiquaires « français désignent sous le nom de *style Plantagenet*, « et quoique ce style ne soit pas anglais, il *peut avoir « beaucoup servi à l'instruction des architectes de la « Grande Bretagne*[1] »

[1] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1860, pages 189-190.

Ailleurs, le même savant s'exprime ainsi : « Nous « rencontrons dans le style de l'Anjou un curieux mé- « lange de byzantin et de roman. Ses voûtes *domicales* « participent beaucoup du caractère byzantin...

« L'hôpital d'Angers fut bâti par Henri II... Et « comme il y avait alors de grands rapports entre le « peuple d'Anjou et celui d'Angleterre, il me semble « probable que dans la constitution du nouveau style, « cette province *se prêta à plus d'emprunts qu'aucune* « *autre.* »

Plus loin, M. Parker ajoute : « Il me paraît qu'il y a « plusieurs raisons de penser que *le style gothique* « *anglais a son origine en Anjou.* — La première et la « plus importante est la raison historique qui présente « une grande probabilité. — Le règne de Henri II était « précisément l'époque de la grande transition des « styles d'architecture et à cette époque le *tiers du sol* « de la France appartenait à l'Angleterre.

«... Henri II était comme héréditaire d'Anjou et du « Maine, ainsi que roi d'Angleterre... Il tint fréquem- « ment sa cour à Angers, et les évêques et les nobles « de tous ses États, du Nord au Midi, devaient y « assister...

« D'un autre côté, les différents peuples appartenant « au même royaume, avaient toutes facilités pour des « rapports amicaux. La liberté de commerce entre eux « tournait au profit de toutes les parties... Aussi les « bâtiments qui nous restent témoignent du *bien-être de* « *ces peuples.* Construire des églises était alors la ma- « nière de dépenser son argent, et jamais plus d'églises ne « furent bâties que pendant le règne de Henri II, en

« Angleterre et dans les provinces anglaises de la « France...

« La troisième raison est le mélange de caractère « byzantin, surtout dans les voûtes [1]. »

Ainsi, Messieurs, d'après le savant Parker, auteur d'une étude sur les *Progrès comparés de l'architecture en Angleterre et en France*, le style anglais primitif serait originaire de l'Anjou ; d'un autre côté, le style Plantagenet, parfaitement développé à l'hôpital d'Angers, émanerait, suivant le même auteur, de la nef de Saint-Maurice ; et ce que notre cathédrale a de byzantin émanerait à son tour de la nef de Fontevrault, d'après M. de Verneilh (page 283 de son *Architecture byzantine en France*) ; puis la nef de Fontevrault, bâtie de 1101 à 1120, émanerait de l'école byzantine du Périgord (de Verneilh, p. 275), en passant par la cathédrale d'Angoulême.

Inutile de dire que le style périgourdin qui a, pour très nette expression, l'église de Saint-Front de Périgueux, paraît être une imitation de Saint-Marc de Venise qui a fait de grands emprunts à Sainte-Sophie de Constantinople. De cette filiation mêlée d'ogive et de roman, naquit le style Plantagenet qui, de nos jours, par le développement des études archéologiques, s'est revivifié d'une remarquable façon, sur divers édifices religieux de nos contrées ; car nous devons le dire à leur louange, la plupart des architectes tiennent à honneur et profit d'aller se retremper dans l'art si charmant de nos ancêtres.

[1] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861, pages 30 et 31.

Vous le voyez, Messieurs, l'archéologie n'est point une vaine science, une lettre morte ; et tous ces fragments épars autour de nous, que vous allez bientôt visiter, ont une langue à laquelle il suffit de prêter l'oreille, pour l'apprendre et pour l'aimer : *Te saxa loquuntur*, devise de notre tant regretté maître Arcisse de Caumont.

Salle Saint-Jean. — Croix à double traverse.

Permettez-moi, Messieurs, d'attirer votre attention sur les six travées de fond, vers ouest, de notre grande salle et sur leurs douze colonnes dont huit sont engagées dans les murs et quatre posées dans le vide. Que voyons-nous au-dessous de leurs chapiteaux ? Des croix à *double traverse*, forme essentiellement orientale.

Que peuvent-elles signifier ? Tel est le problème à résoudre, en croyant devoir écarter, d'ailleurs, par des motifs qu'il serait trop long d'énumérer, toute idée de croix de consécration, car si nos croix appartenaient à cette catégorie nous en verrions des traces dans toute l'étendue de la salle ; et, d'ailleurs, les croix de consécration sont à branches égales.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, ne balançons pas à dire que si les murailles de la grande salle Saint-Jean, avec leurs fenêtres et leurs colonnes romanes, sont incontestablement de construction de la fin du XII^e^ siècle (circa 1174)[1], il en est autrement de la

[1] M. Port, page 10, *Hôpital Saint-Jean.*

construction de leurs belles voûtes qui, d'après les plus récentes données archéologiques, appartiennent au premier tiers du XIII^e^ siècle.

Qui les fit commencer ? Ce ne peut donc être Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, décédé en 1189, ni son sénéchal Étienne de Marchay, mort vers 1190, tous les deux fondateurs de l'Hôpital [1].

Ici nos croix à *double traverse* vont pouvoir jeter quelque clarté par rapprochement de faits consignés dans une brochure intitulée : *Trois lettres à Messieurs les Administrateurs des hospices d'Angers* [2]. Nous y voyons que les hospitaliers de Jérusalem, ailleurs qualifiés par Péan de la Tuillerie, de *chevaliers du Temple* [3], qui résidaient à Angers, *dans un angle formé par les rues Saint-Blaise et de l'Hôpital*, s'étaient emparés de l'*Aumônerie de Saint-Jean*, antérieurement à l'an 1200 ; qu'ils *l'avaient, quelque temps, possédée en paix* et n'avaient cru devoir y renoncer qu'au mois de novembre 1232. Or, cette possession trentenaire répond parfaitement au premier tiers du XIII^e^ siècle, époque à laquelle, archéologiquement, se réfère le style de la construction de nos voûtes. De là une grande présomption qu'elles commencèrent à être bâties par les Hospitaliers de Jérusalem. La valeur de cette présomption s'augmente de la présence des croix à *double traverse* qui semblent être là, comme le cachet spécial, le sceau de

[1] M. Port, page 12 de sa *Notice historique sur l'hôpital Saint-Jean.*

[2] M. Marchegay, pages 19-22.

[3] Péan, édition Port, page 166.

cette milice. On sait, en effet, qu'à l'origine, la plupart des religieux orientaux portaient cette forme de croix [1] qui était aussi celle de beaucoup de vraies-croix [2].

Il vous paraîtra donc probable, je le répète à dessein, que les voûtes de nos six travées vers l'ouest, furent construites par les Hospitaliers et qu'en mémoire de ce fait, ils ont marqué de leurs croix, le sommet des colonnes chargées de recevoir la retombée des arcs ogives. Quant aux dix-huit autres voûtes, il va de soi, qu'elles furent bâties de même style, et les dernières en date, par cela même qu'elles se sont trouvées plus éloignées de leur centre naturel, c'est-à-dire de la chapelle contiguë à la grande salle, chapelle de style Plantagenet couverte de voûtes surhaussées, dites *domicales*.

En somme, j'oserais dire, à moins de preuve contraire, que la grande salle fut, jusque vers la fin du XII[e] siècle, uniquement protégée par une toiture en charpente, et qu'elle fut voûtée, seulement dans le premier tiers du XIII[e] siècle.

De l'examen de ses divers membres d'architecture, il résulte que cette salle est dans son ensemble, l'un des plus précieux monuments de l'époque de transition, allant de 1174 à 1230. — C'est dans cet intervalle de cinquante années que s'opéra cette alliance du roman, du

[1] *Dictionnaire* de Trévoux, au mot *Croix*.

[2] Vraie-Croix de Baugé et vraie-Croix de la Roche-Foulques. Il se pourrait aussi que les croix à double traverse de nos colonnes indiqueraient l'enceinte réservée à l'exposition d'une vraie-Croix.

byzantin et de l'ogive, sous cette forme spéciale à l'Anjou que nous venons ensemble d'étudier.

Et maintenant souffrez, Messieurs, que je me tienne à votre disposition, dans la mesure de mes forces, pour vous signaler les principaux débris que renferme cette salle, toujours hospitalière. Parcourons ses nefs et tâchons que de cette visite, renaisse plus laborieuse que jamais la Commission archéologique. Il le faut bien dire, la mort, les infirmités de l'âge et certains changements de domicile de ses principaux membres avaient fait le désert autour d'elle ; la jeunesse lui manquait, mais elle lui revient et avec vous, Messieurs, reviendra le succès.

Quant à vous, Mesdames, qui nous faites l'honneur de votre gracieuse visite, merci ! Nous ne souhaitons rien tant que d'en voir le retour. Nos études cesseront d'être arides, le jour où vous les accueillerez par votre présence.

Notre cher collègue, M. d'Espinay, l'apprit à son avantage, lorsqu'il sut, naguère, captiver l'attention et piquer la curiosité des dames de Loches, par sa charmante conférence sur *La vie privée au XII^e siècle*. Or, ce qui s'est fait en Touraine, pourquoi ne réussirait-il pas dans notre contrée ? Avis à nos jeunes archéologues !

Hypocauste. — Baptistère.

Sur l'édicule, au transport et rétablissement duquel notre Société a contribué de ses deniers, il existe trois hypothèses, mais qui ont cela de remarquable qu'elles se réfèrent toutes à un monument chrétien des premiers siècles.

Les uns y voient deux *cuves baptismales*, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes (Dictionnaire de Trévoux; M. de Bertou); quelques-uns y voient *une cuve baptismale* et un *bassin oblong pour le bain sacré* qui précédait le baptême par immersion (Dictionnaire de Martigny). Plusieurs veulent voir dans la piscine ellipsoïde *une réserve d'eau* et dans le bassin oblong *le bain liturgique* (Paciaudi; M. Palustre).

Quant à la troisième piscine à main droite, mais en dehors, on ne peut guère l'expliquer que par ce texte de M. d'Arbois de Jubainville, inséré dans l'un des Bulletins du Ministère de l'Instruction publique : « *ita « ut baptisandi infantes possent mijere* (*mingere*) *in « alterum latus.* »

Pour ce qui est de l'hypocauste rien ne s'oppose à sa présence dans un baptistère, depuis que nous avons eu la chance de rencontrer dans D. Martène (*de Antiquis ecclesiæ ritibus*), le texte suivant : « *Sacerdos qui ad « cuppam stabat... hieme vero... in stubis calefactis et « in aqua calida... veneranda baptismi confecit sacra- « menta.* »

Traduction : « Le prêtre (c'est-à-dire saint Otton,

» apôtre de Poméranie), qui se tenait près de la cuve, « administre le baptême dans l'eau chaude l'hiver « après que les étuves ont été chauffées. »

Est-ce assez clair ? En outre, les cuves où le saint baptisait par immersion, *ne s'élevaient de terre que jusqu'à la hauteur du genou.* Or, cette différence de niveau est, à quelque chose près, celle que l'on remarque à notre édicule entre le dallage du dessus de l'hypocauste et les bords de la cuve ellipsoïde. Un escabeau était nécessaire pour y monter, comme nous le fit remarquer M. J. Quicherat lors de sa visite au Musée Saint-Jean, en septembre 1879.

Il y a loin de ces misérables cuves si semblables aux nôtres et dont se servait en Occident saint Otton, au baptistère de Constantin. Cela répond à ceux qui pourraient objecter que ces petits baptistères n'existaient qu'en Orient.

Bref, tout concourt à nous faire voir dans notre édicule un baptistère complet par immersion avec sa cuve, son *bain sacré*, son *bassin infime* et *son hypocauste.* Du reste, le tronçon de colonne qui s'y trouve en dehors, vers l'est, et quelques petits cubes de mosaïque en verre qui furent rencontrés à l'entour, prouvent qu'un certain luxe byzantin ornait ce monument si rare et si respectable à tous égards. C'est votre honneur, Messieurs, d'avoir contribué à le sauver.

Ailleurs, nous ferons connaître les noms des autres Sociétés et des personnes qui se sont associées à la réussite de cette œuvre ; mais sans attendre plus longtemps, nous ne pouvons résister au plaisir de vous citer M. Rohard, employé aux travaux municipaux de

la Ville, qui, d'accord avec M. le Maire, a su diriger, non sans une parfaite entente, le rétablissement si difficile de notre édicule. Je ne puis oublier non plus M. Boireau, surveillant du Musée, qui s'est prêté avec la meilleure grâce à réunir les matériaux, à les juxtaposer dans leur ordre voulu ; opération d'une extrême délicatesse.

Que tous les deux veuillent bien recevoir ici, en votre présence, Messieurs, nos sincères remerciements.

V. Godard-Faultrier.

TRANSPORT

DU

BAPTISTÈRE AVEC SON HYPOCAUSTE

DE LA PLACE DU RALLIEMENT

AU MUSÉE SAINT-JEAN

REDDITION DES COMPTES

A Messieurs les Membres des Sociétés savantes qui ont contribué de leurs deniers à cette œuvre.

MESSIEURS,

Maintenant que cet édicule a été reconstitué à main droite, dans le parterre qui précède la grande salle Saint-Jean (fin de juillet 1879), il est bon de vous rendre compte de l'emploi des crédits que vous avez bien voulu ouvrir à cet effet.

Le 31 mai il a été remis à M. Delcour fils, entrepreneur, pour transport de l'édicule, montant à quatre cents francs, la somme de . . . . . 200 fr. »

Le 12 juillet, à M. Onésime Lorin, pour

Report. . . .	200 fr.	»
fourniture de 30 hectolitres de chaux, les 6 mars, 14 mai et 5 juin	57	»
Le 23 juillet, aux sieurs Butteaux frères, pour douze mètres de sable et chaux en pâte.	49	49
Pour fondation de murs	9	»
	315 fr.	49

Lesdits trois cent quinze francs payés par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Vous saurez, Messieurs, que le travail de reconstitution commencé le 5 mai, a été très heureusement achevé, sur les données comparées de MM. Demoget, Parrot et Godard fils, comme aussi d'après diverses photographies, sous l'habile direction de M. Rohard, attaché au bureau de l'Ingénieur de la Ville et avec l'aide d'un très adroit maçon, l'un et l'autre, généreusement mis à notre service, par l'Administration municipale ; aussi avons-nous pensé qu'il convenait de donner à ces deux derniers, en témoignage de reconnaissante satisfaction, un souvenir, ou plutôt la valeur de deux médailles, l'une de 40 fr. à M. Rohard et l'autre au maçon Blaise, sans oublier notre actif et intelligent gardien du Musée, le sieur Boireau, auquel nous avons cru devoir remettre, pour ses bons soins, en cette délicate affaire, une légère gratification de 15 fr. : total 80 fr., qui ont été prélevés sur les 300 fr. accordés par la Société française que fonda M. de Caumont, et que dirige aujourd'hui M. Léon Palustre, avec non moins de succès.

Ceci nous mène à dire que les 300 fr. accordés par la Société française ont été employés comme suit :

1° A M. Delcour fils, entrepreneur, pour transport de l'édicule, deux cents francs, ci . 200 fr.

2° A MM. Rohard, Blaise et Boireau, précités 80

Total se référant au crédit de la Société française . . . . . 280 fr.

Il reste donc en caisse, provenant de cette Société, 20 fr.

Ce n'est pas tout ; M. André Joubert, littérateur distingué, fils du sénateur, ayant voulu participer à la conservation de notre édicule, a remis 100 fr.

C'est donc un total de 120 fr. qui seront employés à l'entretien du petit monument, jusqu'à ce que d'autres fonds puissent permettre de couvrir l'édicule, en son entier, d'une toiture à la façon de celles du Bas-Empire : tuiles plates à crocettes avec enfaiteaux.

A cet effet, nous avons lieu de compter, au besoin, sur le bon vouloir de la Société académique d'Angers, qui, elle aussi, s'est empressée déjà de fournir à ses frais, d'intéressantes photographies, données au Musée Saint-Jean, par l'entremise de M. Parrot.

L'intention de celui-ci, serait également de proposer à ladite Société qu'il dirige, un projet d'inscription lapidaire, relatant, en quelques mots, les noms des Sociétés, comme aussi ceux des personnes qui ont bien voulu s'intéresser à la conservation de notre édicule.

A ce propos, qu'il me soit permis de citer ici spécialement M. Ernest Dainville, l'un de nos collègues, sans

l'intervention duquel d'assez délicates difficultés auraient pu s'élever avec l'entrepreneur du transport, difficultés qu'il a su prudemment nous faire éviter, à la satisfaction de tous.

M. Dainville, soit dit en passant, est connu par son œuvre la plus remarquable : l'église Saint-Laud, de laquelle M. du Sommerard me disait, lors de son récent voyage à Angers, que cette construction très bien réussie, faisait grand honneur à l'architecte.

Revenons à notre édicule, pour vous prier, Messieurs, de le visiter, afin de bien vous rendre compte si les éloges décernés à cette œuvre de restauration, sont réellement mérités.

V. Godard-Faultrier.

LES

SERMONS LATINS RIMÉS

AU MOYEN AGE

MESSIEURS,

Je n'ai qu'une petite communication à vous faire.

Ces jours derniers, je parcourais les manuscrits de la Bibliothèque d'Angers : travail facile, grâce aux catalogues de notre savant bibliothécaire, M. Albert Lemarchand. En feuilletant donc un manuscrit qui a pour titre : *Sermones varii* (manuscrit latin, 245, XV^e^ siècle, papier, in-folio, 2 col.), je tombe, folio 22 (nouvelle pagination), sur ces quelques lignes écrites confusément au haut de la page : *Sermo factus per dominum Petrum Rogerii cardinalem Rothomagensem in die Sanctorum Petri et Pauli, in capitulo.*

Quel est ce Pierre Roger, cardinal de Rouen ? Je recours au *Gallia christiana*, et t. XI, col. 78, j'apprends

que Pierre Roger est né dans le Limousin, qu'il est mort à Villeneuve d'Avignon, en 1352, et que dans sa vie il a fait de grandes choses. Il a été successivement moine de la Chaise-Dieu, archevêque de Rouen, cardinal sous le titre de saint Nerée et saint Achille, il a succédé au pape Benoît XII, en 1342, sous le nom de Clément VI, et c'est lui-même qui a acheté, le 9 juin 1348, la ville d'Avignon et son territoire de Jeanne, reine de Naples... Je recours à Trithème, à Possevin, je recours à Wading : tous ces auteurs le louent, louent surtout sa mémoire prodigieuse. Je recours à Fleury, et Fleury, livre XCIII, t. XX, s'inspirant de certaines sources reconnues aujourd'hui pour mensongères, ne loue nullement ses mœurs... Mais personne ne me parle des œuvres de Pierre Roger ni de notre sermon.

Enfin, je m'adresse à Baronius, et je lis ces mots précieux, *Annal.*, t. XXV, col. 277 (dernière édition) : « *Plurima reliquit illustria monumenta ob quæ inter scriptores ecclesiasticos annumerandus est... Ingens volumen manuscriptum evolvimus in quo plures extant illus homiliæ de præcipuis Christi, Deiparæ et Sanctorum festivitatibus*, *apud* Bibl. Vatic., nº 4006, folio 224. »

Je conclus que Pierre Roger, ayant joué toute sa vie un grand rôle dans l'Église, mérite qu'on s'occupe de lui ; je conclus que, ses sermons étant inédits et renfermés dans la Bibliothèque du Vatican, le sermon de la Bibliothèque d'Angers ne manque pas de valeur.

Ne vous imaginez pas, Messieurs, que nous allons trouver dans ce sermon la langue de la chaire, cette

belle langue de la science théologique, du zèle et de l'onction. Les mouvements oratoires, les élans du cœur, l'inspiration créatrice, vous les chercheriez en vain, dans les sermons *latins* du XIV^e^ siècle et du XV^e^ siècle, adressés, comme le nôtre, à des religieux. L'éloquence sacrée n'existe plus dans les monastères. Depuis la seconde moitié du XIII^e^ siècle, les subtilités l'ont fait périr. On appelle sermon, alors, une certaine combinaison de puérilités laborieuses.

C'est précisément à cet égard que le sermon du moine Pierre Roger me semble offrir de l'intérêt. Vous en jugerez par les premières phrases et les derniers mots.

Principes apostolorum congregati sunt cum Deo Abraham (Ps. 46). *Videtur michi quod libenter consueverunt congregari discipuli cum magistro, propter perfectionem scientie aquirendam ; amici cum amico, propter consolationem mutue benivolentie impendendam ; ministri cum domino, propter jussionem sue complacentie exequendam ; stipendarii cum rege, propter remunerationem justitie consequendam ; filii cum patre, propter portionem hereditarie substantie obtinendam. Desiderant enim boni discipuli instrui et profici utiliter et sapienter ; desiderant veri amici consolari dulciter et mutuo dulciter et frequenter ; desiderant boni ministri jussum Domini exequi fideliter et ferventer ; desiderant boni stipendarii remunerari liberaliter et decenter ; desiderant filii hereditari nobiliter et potenter. Scriptura enim hoc docet. Propter primum dicitur : Congregate vos in domum discipline* (Ec. XI) ; *propter secundum dicitur... ; propter tertium dicitur... ; propter quartum dicitur... ;*

propter quintum dicitur... Modo videtur michi quod isti gloriosi apostoli principes apostolorum, in ordine ad Deum :

Fuerunt discipuli clarioris splendoris,
Fuerunt amici fervencioris ardoris,
Fuerunt ministri valencioris vigoris,
Fuerunt stipendarii amplioris laboris,
Fuerunt filii dulcioris amoris.

Pierre Roger continue ainsi, sans trop détonner, pendant vingt colonnes in-folio. Voici les derniers mots :

Ergo, Karissimi, secundum doctrinam beati Augustini in sermone hodierno, festum sanctorum Apostolorum diem qui adversus peccatum usque ad sanguinem certaverunt, et, domino suo donante et adjuvante, vicerunt, sic celebremus ut amemus, sic amemus ut imitemur, ut imitati ad eorum premia pervenire mereamur. Quod nobis concedat qui est benedictus in secula seculorum. Amen.

Cet amphigourique sermon n'a rien d'étrange pour l'époque : il est composé selon les règles.

Au XII^e^ siècle, les prédicateurs, qui ont alors cultivé l'éloquence sacrée avec tant de zèle, remarquant certaines rimes dans saint Augustin, dans saint Grégoire-le-Grand et dans Bède le Vénérable, leurs principaux modèles, s'appliquèrent à faire passer ces rimes dans leurs homélies. Quelques prédicateurs même firent des sermons rimés depuis le premier mot jusqu'au dernier.

Les jours de grande fête, ils exposaient la morale, démontraient le dogme avec des cadences ; et, dans un temps où les vies de saints versifiées étaient à la mode, ils trouvaient de bon goût de faire des complaintes sous le nom de panégyriques. Par exemple, saint Anselme de Cantorbéry chante ainsi (Bibliothèque nationale, ms. lat. 2,662, folio 12) la douleur de sainte Madeleine au tombeau du Christ :

Audivimus, fratres, Mariam
Ad monumentum foris stantem,
Audivimus Mariam
Floris plorantem :
Videamus, si possumus, cur staret,
Videamus et cur ploraret ;
Prosit nobis illam stare,
Prosit nobis illam plorare.
Stabat et circumspiciebat
Si forte videret quem diligebat :
Plorabat vero quia sublatum estimabat
Quem querebat.

Or, Messieurs, le XII^e^ siècle fit autorité dans tous les âges suivants : autorité pour la latinité, autorité pour la grammaire, autorité même pour la théologie, puisque, d'après la Réforme de 1366, les étudiants de la Faculté de théologie devaient porter ou faire porter aux leçons, pendant les quatre premières années, le texte de la Bible ou le texte du Livre des Sentences de Pierre Lombard, évêque de Paris, mort en 1160. Encore les théologiens du moyen âge s'appliquaient moins à la

Bible qu'aux commentaires sur le Livre des Sentences, qui préparaient beaucoup mieux à la dispute, le plus important de tous leurs exercices (*Vet. Stat. d'Arg.*, 464 ; ap. Ch. Thurot, *De l'organis. de l'Enseignement*, 140). Eh bien, le XII^e^ siècle fit aussi autorité pour la prédication, et l'on ne tarda pas, ce qui arrive toujours dans les âges de décadence, à raffiner sur ses défauts. Les rimes que les prédicateurs du XII^e^ siècle avaient combinées par fantaisie furent soigneusement rédigées en préceptes.

Je viens de découvrir, à la Bibliothèque nationale de Paris, deux traités, l'un sur les rimes et l'autre sur le vocabulaire à l'usage des prédicateurs. Ces deux traités sont une trouvaille, parce qu'ils nous expliquent, à eux seuls, les bizarreries de la plupart des sermons latins prononcés, dans les cloîtres, pendant la dernière partie du moyen âge.

Le traité sur les rimes (Bibliothèque nationale, ms. lat., 15,965, XIV^e^ siècle, 2 col.) a été composé par un moine franciscain du nom de Thomas Thudert. Il nous vient d'Italie. « Il a été acheté à Rome, lit-on à la rubrique, le 6 septembre 1406, par M. Pierre de Bruxelle. Il a été écrit le 19 septembre 1401. » Je ne sais comment il est venu à la Bibliothèque nationale.

C'est dans le chapitre VII de ce traité que sont contenues les rimes (folio 138, recto : *Sequitur septima et ultima particula que versatur circa ritimorum formacionem*). Mais, d'abord, avant de rimer, comment faut-il diviser ? Rien n'est plus simple. Vous ramènerez votre sermon à un seul mot qui vous servira de sujet. Vous prêchez sur la fête de saint Jean-Baptiste, par exemple,

vous prendrez le mot *Johannes ;* vous prêchez sur la fête des saints Anges Gardiens, vous prendrez le mot *Angelus.* Or, autant vous avez de lettres dans le mot choisi, autant vous compterez de divisions. Ce sont des acrostiches. Ainsi, dans le mot *Johannes*, nous avons sept lettres, car la lettre *h* ne compte pas : « *H non debet inter litteras vel pro littera alicujus nominis numerari, et hoc racione sue imperfectionis, et per consequens non expedit quod pro ea aliquis ritimus derivetur ; est hic tantummodo nota aspirationis.* » Donc sept lettres, donc sept divisions *seulement.* Quel sera le sens de ces divisions ? Le sens de chaque division sera déterminé par le sens du mot correspondant à chaque lettre du mot sujet. Ainsi, la lettre *J* commençant le mot *Johannes*, le sens de ma première division sera *Justus...* Enfin, règle toute naturelle encore, chaque division rimera ou avec la division précédente ou avec la suivante : plus les divisions rimeront entre elles, mieux le sermon s'annoncera. Reprenons le mot *Johannes :* « *Per* J *denotatur quod Johannes est* justus *in operacione ; per* o *denotatur quod Johannes est* honestus *in conversacione ; per* a *denotatur quod Johannes est* amicus *in exhibicione ; per* n *denotatur quod Johannes est* nominatus *a parentibus ; per* n *denotatur quod Johannes est* nutritus *in virtutibus ; per* e *denotatur quod Johannes est* electus *excellenter ; per* s *denotatur quod Johannes est* subditus *reverenter.* » Il ne reste plus qu'à faire les sept développements.

Ces divisions viennent d'elles-mêmes : mais les rimes demandent un peu plus d'attention. Il y a, en effet, sur les rimes cinq règles générales et douze règles particu-

lières. « Je n'en donne que *douze*, dit modestement l'auteur ; il y en a beaucoup d'autres, sans doute : mais avec douze un prédicateur sérieux (*sermocinator seriosus*) avec un peu d'esprit (*si fuerit expediens*) se tirera d'affaire. »

En résumé, d'après les cinq règles générales : 1. il faut que la rime flatte l'oreille ; 2. il faut que le nombre des syllabes soit égal dans les phrases qui riment (c'était le nombre des syllabes qui faisait loi, et non pas la quantité) ; 3. On tolère que le nombre des *lettres* des mots qui riment soit inégal ; 4. Il faut que les deux dernières voyelles des mots qui riment soient semblables ; 5. On tolère qu'un mot soit remplacé par deux, pourvu que le nombre des syllabes des deux mots réunis soit égal au nombre des syllabes du premier mot.

Du reste, Messieurs, pourquoi ne vous citerais-je pas le texte ? Il vous donnera quelque idée des libertés que prenait bravement le latin d'alors.

Prima regula : Ritimus sic debet esse formatus quod quadam sui dulcedine et delectacione auditorum alliciat aures.

Secunda regula est : Omnes ritimi membri debent esse equalium diccionum et quoad numerum et quoad mensuram. Ita quod si primus ritimus sit trium diccionum, eodem modo 2^us^, 3^us^, *et etiam* 4^us^, *si tot essent. Et si prima diccio primi ritimi est bisillaba, prima diccio* 2^i^ *ritimi debet esse bisillaba ; et similiter prima diccio* 3^i^ *ritimi sit bisillaba et sic de ceteris, si plures in una*

serie essent. Item si secunda diccio primi ritimi est trisillaba, 2ª *diccio* 2ⁱ *ritimi debet esse trisillaba, et sic de* 3ª *et* 4º, *si tot essent. Item si* 3ª *diccio primi ritimi esset quadrisillaba,* 3ª *diccio* 2ⁱ *ritimi debet esse quadrisillaba, et sic de singulis, ut in hoc exemplo habetur :*

Salus hominis proponitur,
Sensus demonis confunditur,
Cursus sideris dirigitur.

Tertia regula est quod sillaba aliquando est unius littere, aliquando duarum, aliquando trium, aliquando vero constat ex 4ºr. *Exemplum primi et secundi in hac diccione :* amo, *que est bisillaba, seu duarum sillabarum, quarum prima est una littera, videlicet* a ; 2ª *vero sillaba constat ex duabus litteris, videlicet* m *et* o. *Exemplum* 3ii *in hac diccione* sensus *que est duarum sillabarum, quarum quelibet constat ex tribus litteris. Exemplum quarti in hac diccione* scrutabor *que constat ex tribus sillabis, quarum prima est quatuor litterarum,* 2ª *duarum,* 3ª *trium, ut expresse videtur. Et tunc patet quod, quamvis una sillaba plures continetur* [*contineat*] *litteras quam alia, tamen non variat mensuram diccionis, ut patet in hiis duabus diccionibus* amabor *et* scrutabor, *quarum quelibet est trisillaba. Et prima hujus diccionis* amabor *constat ex una littera, et prima hujus diccionis* scrutabor *constat ex quatuor litteris.*

Quarta regula est quod sermocinator debet conari pro posse quod in diccionibus, que in vi ritimi proponuntur, vocales sint similes. Que regula intelligi debet maxime in penultima et finali de vocalibus. Et si regula non

servatur de penultima et ultima, servetur sine fallo (?) *de ultima. Unde non bene sociarentur iste due dicciones* deficiens et contaminans, *nec in principio aliquorum ritimorum, nec in medio, nec in fine, quia ultima vocalis prime diccionis est* e, *ultima vero* 2ᵉ *diccionis est* a. *Sed iste due dicciones* deficiens *et* subjiciens *bene sonarent in principio ritimorum, et in medio, et in fine, quoniam penultime et ultime vocales utriusque diccionis sunt similes.*

Quinta regula est quod ritimis licet ponere duas dicciones loco unius, ita quod quando in uno ritimo ponitur diccio trisillaba, in alio possunt poni due quarum una sit monosillaba, alia bisillaba, ut in hoc exemplo: Justus quilibet summo opere coronari [*conari*] *tenetur :*

Animi [*animum*] *dirigere : nam hoc est utilitatis,*
Ad Deum recurrere : nam hoc est necessitatis,
Mundumque despicere : nam hoc est salubritatis.

Ubi apparet quod in principio primi ritimi ponitur illa diccio animi [animum] *que est trisillaba. Et in principio* 2ⁱ *ritimi ponuntur due dicciones loco unius, videlicet ista diccio* ad *et ista diccio* Deum, *quarum prima est monosillaba et* 2ª *bisillaba, ut apparet. In principio vero* 3ⁱ *ritimi ponuntur due dicciones, scilicet ista diccio* mundum, *et ista diccio* que. *Similiter potest fieri quando in uno ritimo ponitur diccio quadrisillaba: in alio ritimo possunt poni duæ quarum quelibet est bisillaba, vel quarum una sit monosillaba et alia trisil-*

laba, ut in istis exemplis : Apostoli in hoc mundo viderunt :

Verbum patris revelatum humanata deitate,
Signum legis mundo datum prophetata veritate.

Ubi videtur quod ista diccio revelatum *posita in primo ritimo* est quadrisillaba, *et alie due in* 2° *ritimo correspondentes, scilicet ista diccio* mundo *et ista diccio* datum, *sic se habent quod quelibet est bisillaba. Item : Apostoli in hoc mundo viderunt :*

Verbum patris revelatum deitate humanata,
Signum legis jam firmatum veritate prophetica.

Ubi apparet quod ista diccio revelatum *in primo ritimo posita est quadrisillaba, et alie due in* 2° *ritimo correspondentes. Sed ista diccio* jam *et ista diccio* firmatum *sic se habent quod prima monosillaba et* 2ª *trisillaba.*

Deinde notandum quod de ritimis, seu de formacione ritimorum, non potest tradi plena tradicio, eo quod ritimi modis innumerabilibus possunt sine dubio variari.

Des douze règles particulières, neuf établissent irréfutablement qu'une phrase bien composée doit comprendre deux mots au moins et pas plus de dix. Pas plus de dix ! C'est l'usage qui le veut : « *Quia non habentur in usu tales ritimi, ut apparet in sermonibus qui cotidie fiunt.* » Les trois autres enseignent des tours qui

ne regardent que les prédicateurs expérimentés. Les voici :

Decimum genus ritimorum est quando sermocinator in secunda parte ritimi conatur corrigere alios, erigere alios auditores ad consideracionem eorum que in prima parte continentur, ut in hoc exemplo :

Coles [*caules*] *almi* [*alvi*] *singularis gignunt liberacionem : obsecro, respice.*

Vites claustri virginalis ferunt benedictionem : obsecro, suscipe.

Patet in istis ritimis quod dicebatur.

Undecimum genus ritimorum est quando in 2ª *parte ritimi redditur causa prioris partis ritimi, ut in hoc exemplo superius posito, videlicet isto : In suis quilibet summo opere conari tenetur :*

Animum corrigere : nam hoc est utilitas [*utilitatis*],

Mundum despicere : nam hoc est salubritatis.

Duodecimum genus, et ultimum quantum pertinet ad hoc ritimorum genus, est quando ex prima parte ritimi infertur aliquid in 2ª *parte per modum conjunctive, ut in hoc exemplo : Qui mihi ministrat me sequatur, et ubi ego sum, illuc* [*illic*] *minister meus erit* (*Johannes* 4º *Capitulo*). *In quibus verbis :*

Aliquid promittitur, quod est dulcoris : Igitur incipiamus.

Aliquid subjungitur, quod est honoris : Igitur non desistamus.

Aliquid concluditur, quod est valoris : Igitur perveniamus.

Primum ibi : Qui mihi ministrat ;
Secundum ibi : Me sequatur ;
Tertium ibi : Et ubi ego sum, illic minister meus erit.

Vous souriez de pitié, Messieurs. Mais un docteur, dit Thomas Thudert, ne doit pas prêcher autrement ! « *Nam unusquisque doctor sic dicere tenetur.* »

Ces règles que je viens de vous énumérer ne sont encore que les règles élémentaires. Ne croyez pas, Messieurs, que le prédicateur ait le droit de recourir à tous les mots. Non, non ; il y a des mots réservés pour la chaire, et ces mots réservés ne peuvent entrer que dans certaines combinaisons réservées, et ces combinaisons réservées ne peuvent entrer qu'à certains cas réservés de la déclinaison.

Ici j'emprunte mes renseignements à un autre traité de prédication, également inédit, également tiré de la Bibliothèque nationale et du même manuscrit latin et composé par le moine Astazius, également de l'ordre de Saint-François (Ms. lat., 15,965, folio 135, recto : *De arte sermocinandi secundum aliam edicionem fratris Astazii magistri in theologia, ordinis fratrum minorum*). Peut-être cet Astazius est-il un de ces Astesanus, prédicateurs du XIVe siècle, dont parle Wading (*Script. ordin. min.*, p. 42 et 43). Quoi qu'il en soit, Astazius, docteur en théologie, et scotiste sans doute, est un fort savant homme.

D'abord, règle générale : Le prédicateur ne peut pas se servir de l'Écriture sainte, telle qu'elle est ; il faut qu'il prenne la peine de l'orner, de l'arranger, enfin de l'accommoder au goût des auditeurs : « *Verba Scripture*

Sacre debent esse ornata et poni curiose, ut alliciant audientes, et ut sint magis solliciti ad audiendum et intelligendum eorum informacionem et ad ea avidius retinenda. »

Puis, que le prédicateur n'oublie pas le principe des principes : ce ne sont ni les pensées, ni les sentiments, mais les mots, le choix des mots, la terminaison des mots, l'agencement des mots, qui font l'éloquence : « *Sciendum quod theologia utitur propriis vocabulis, aut nominibus plenitudinem significantibus, desinentibus in osus, ut fructuosus ; aptitudinem significantibus, desinentibus in bilis, ut amabilis ; nominibus eciam desinentibus in ivus, ut repressivus ; nominibus desinentibus in alis, ut eternalis ; nominibus eciam desinentibus in io, ut dilectio ; nominibus desinentibus in ax, ut verax,* etc., etc.

Ceci posé, il faut savoir combiner les substantifs entre eux. Les substantifs terminés en *a*, par exemple, peuvent s'allier au nominatif et au génitif de la façon suivante :

Superbie voluntas tumor,
Iracundie temeritas furor,
Accidie infirmitas torpor,
Invidie iniquitas livor.

Vel sic :

Superbia cordis,
Ire demencia,
Accidie torpor,
Invidia fratris.

Vel sic :

Avaricie cupiditas, fervor ;
Luxurie feditas, fetor ;
Malicie crudelitas, rancor ;
Gastrimergie gulositas, horror ;
Perfidie crudelitas, error.

Vel sic de hiis que pertinent ad bonos mores :

Innocentie bonitas, decor, sanctitudo ;
Misericordie pietas, dulcor et dulcedo ;
Penitentie austeritas, rigor, certitudo ;
Justitie equitas, vigor, rectitudo, etc., etc.

Il faut savoir aussi combiner les adjectifs avec les substantifs. Les adjectifs terminés en *osus*, par exemple, peuvent s'allier à des substantifs terminés en *io*, en *a*, en *as*, en *um*, *ra*, *or*, *ido*, *bra*. Je vous fais grâce des exemples, qui sont innombrables.

Lorsque les adjectifs sont ainsi unis, à quel cas est-il plus convenable de les employer ? Cela dépend du tempérament de chaque adjectif. Il y a des adjectifs qui ne sont bons qu'au nominatif, et d'autres qui ne sont bons qu'à l'ablatif, et d'autres qui sont bons au nominatif et à l'ablatif. L'auteur pousse le dévouement jusqu'à nous les donner tous par ordre alphabétique. Ainsi, pour citer les deux premiers adjectifs : *Anxiosus* s'accorde volontiers avec *contricio*, *tristicia*, *penalitas*, *metus*, *dolor*, *amaritudo*, et cela, *nominative et ablative*, au nominatif et à l'ablatif. L'adjectif *affectuosus*, qui suit, et qui va sans difficulté avec *dilectio*, *amicitia*, *caritas*, *incendium*, *nexus*, *amor*, ne s'emploie, lui, qu'au nominatif : *nominative tantum !*

Il y aurait encore à vous lire des passages curieux sur le rôle éloquent des prépositions, particulièrement de la préposition *contra*, et surtout de la préposition *per*. C'est grâce à la préposition *per* qu'Astazius a pu construire cette belle phrase, modèle de brièveté, dit-il, et, par conséquent, la perfection même : *nota enim quod quia quod* (sic) *brevius dicitur melius dicitur. Aquila est* :

In visu acutissima per *secretorum divinorum cognicionem*,
In volatu celerrima per *preceptorum divinorum implecionem*,
In gradu altissima per *subditorum regimen et prelacionem :*
Sic beatus Johannes fuit
In visu acutissimus,
Volatu celerrimus,
Gradu sublimissimus.

Ce sont des moines, ce sont des maîtres en théologie qui ravalent ainsi jusqu'au ridicule le génie de l'éloquence chrétienne ! Sans doute les moines du XII^e^ siècle recherchaient trop dans leurs sermons les rimes, les jeux de mots, les chutes de phrase amenées avec effort : mais, du moins, ils ne couraient pas toujours, aux dépens de la pensée et du sentiment, après ces procédés mécaniques d'un goût si dépravé. Dans les homélies de saint Bernard, de Hugues de Saint-Victor, d'Isaac de l'Étoile, d'Adam de Perseigne et de tant d'autres, quelle haute philosophie, que d'ineffables transports, que de larmes saintes ! Ici, il n'y a rien au delà d'une combi-

naison puérile de mots, si ce n'est la sotte vanité qui s'en attribue le mérite. Ainsi, il faut qu'Astazius, pour terminer dignement son traité, vante encore son savoir-faire ! « *Ex predictis poterit studiosus multiplicare, dilatare, ordinare et componere sermonem suum placibilem et bonum.* »

Tel est donc le sermon de Pierre Roger ; tel en est le texte, telles en sont les théories. J'ai pensé que ces extraits du manuscrit de la Bibliothèque d'Angers et du manuscrit de la Bibliothèque nationale feraient dans nos Mémoires un article de quelque nouveauté. Vous me permettrez de vous l'offrir, Messieurs, pour payer ma bienvenue.

L. Bourgain

Professeur d'Histoire à la Faculté Catholique des Lettres.

OBSERVATIONS ***sur l'abus que font certains naturalistes des termes suivants :*** **intelligence, idées, mœurs, caractère, habitudes, éducation, etc.,** ***en les appliquant aux animaux.***

Ce travail lu à la Société d'Agriculture en 1879 par Mgr Bourquard avait soulevé quelques contradictions relatées au vingt et unième volume des *Mémoires* notamment à la page 285.

L'auteur invité à nous donner communication de son manuscrit pour le présent volume, nous fait prévenir qu'il se propose de placer à la suite des *Observations*, une *Étude sur la psychologie des animaux et sur la portée de leurs facultés*, et nous prie d'insérer la note suivante :

« Les résultats de son travail donneront une éclatante confirmation aux conclusions qu'il a présentées et soutenues en 1879. Il refuse absolument d'attribuer à l'animal des idées, de l'intelligence, de la moralité, de l'art, parce que l'animal n'a pas en partage les facultés de saisir le vrai, le beau, le bien, ni les facultés d'introduire dans ses œuvres ces formes mentales d'un ordre supérieur. »

SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS [1]

CHAPITRE XI

LA JOURNÉE DES MOUCHOIRS ET L'OCCUPATION PROTESTANTE.

Nous venons d'assister à la formation des partis. Les camps se dressent; les drapeaux se déploient; les chefs sont choisis et désignés. Il nous reste à décrire l'action, qui n'est autre qu'une participation dans la grande lutte, qu'un reflet du grand drame national.

Notre cité s'émeut aux événements d'Amboise; ces événements produisent la Journée des Mouchoirs. La surprise d'Angers par les Huguenots, en 1562, n'est en France qu'une épisode de la levée générale de boucliers.

La Journée des Mouchoirs, racontée par Louvet au tome VII de ses manuscrits, me semble inédite. Elle a eu notre paroisse pour théâtre, et les principaux acteurs du drame sont des paroissiens de Saint-Michel.

L'occupation d'Angers, au contraire, a été racontée

[1] Voir les *Mémoires de la Société* (1877-1878), page 97; (1880), page 179.

par M. Godard dans son histoire *l'Anjou et ses monuments*. En dehors de quelques détails inédits, je n'indiquerai que ce qui se lie à mon sujet dans l'organisation de la paroisse.

L'incurie, la licence des mœurs, les fautes sans nombre du gouvernement de Henri II étaient de nature à favoriser l'hérésie. Mais, sous ce règne, l'autorité royale conserve encore son prestige. La fin désastreuse et soudaine du monarque précipite la France dans un vrai cataclysme.

Le roi mourant laissait quatre fils en bas âge, dont trois vont lui succéder. Le quatrième, connu sous le nom de duc d'Alençon et d'Anjou, va nous devenir familier par son règne dans la province et par son séjour en notre ville.

Mais, avant lui, un autre prince occupera notre scène, pour laisser en notre cité des traces prolongées de son passage. Ce sera le duc Louis de Montpensier, de la maison de Bourbon, l'oncle du premier Condé et d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV. Très ardent catholique, ce prince, au début de nos guerres religieuses, a le commandement des armées royales et la garde de nos provinces. Il vient, en cette qualité, réprimer nos émeutes, créer notre défense et approprier aux dangers du temps notre organisation communale.

François II, l'aîné des fils du roi défunt, arrivait au trône, comme Charles VIII, dans les plus tristes conditions de développement physique et de santé, et, lui aussi, circonscrit de révoltés non moins redoutables.

Mais il lui manque une sœur, comme Anne de Beaujeu. Il a bien pour épouse une femme énergique; mais

cette infortunée compagne est vouée au malheur dès ses plus jeunes ans : c'est Marie Stuart, la fille de Jacques V d'Ecosse et la nièce du prince de Guise.

Angers a vu cette sympathique et mélancolique figure. Notre vieille cité a hébergé cette victime aux jours de son enfance, dans sa séduction et sa candeur, quand l'auréole de trois couronnes venait s'offrir à son jeune front. C'était en 1548; elle arrivait de son pays d'Ecosse, à l'âge de huit ans, pour épouser le Dauphin, plus jeune qu'elle d'une année.

Débarquée à Brest en juillet 1548, elle se rendait à Paris à petites journées. Il lui faut deux mois pour atteindre Angers, où elle est attendue pour s'y reposer. Rien ici, d'ailleurs, n'est négligé pour sa réception. La volonté royale s'en est affirmée dans une lettre de Henri II au corps de ville, en date du 25 août. « Il ordonne qu'on ait à aller au-devant de la petite roine avec la meilleure compaignie de gens de qualité; qu'elle soit receue, honorée, traictée et accompaignée tant ainsi que si c'était sa propre fille [1]. »

Le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, recommande de recevoir la jeune reine avec le poêle et les rues tendues. « Elle entrera, dit-il, venant de Nantes, par la porte Saint-Nicolas et devra loger chez Barrault. » Tel était le cérémonial prescrit, qui fut, en effet, scrupuleusement accompli.

Au temps où nous sommes, à l'avènement du roi François II, les Guise sont les seuls protecteurs du couple royal et aussi de la foi romaine. C'est cette dernière influence qu'on veut leur ravir en leur enlevant

[1] Archives municipales, AA 4.

le roi à Amboise. Mais les conjurés les trouvent sous leur garde, entourés de partisans dévoués, accourus sur l'ordre du roi de toutes les provinces du royaume. Angers, dans ce groupe fidèle, a fourni son contingent, levé à son de trompe et rendu en six jours, sous les ordres du seigneur de Thévalles [1].

Cette manifestation et cet empressement fut loin de refroidir et de décourager les Huguenots angevins. Les yeux fixés sur le point de la lutte, ils y correspondent sur place par d'incessantes manifestations, tant de jour que de nuit. Ce n'était qu'à grand'peine qu'on arrivait à comprimer l'émeute au moyen d'un guet de nuit permanent [2] et par des mesures énergiques « contre les émotions et conspirations que aulcuns malheureux et sédicieux pourraient faire en ceste ville [3]. »

Battus à Amboise, traqués à Angers, les Huguenots ne peuvent encore résister. Des immolations nombreuses sont la conséquence de leur défaite. Mais ni potences ni bûchers n'effraient les sectaires. Toujours en action, ils profitent des faiblesses et des inconséquences du pouvoir pour créer alors le prêche des Halles. Les premiers dans nos murs et clandestinement, ils préparent une revanche que va leur offrir la journée du 14 octobre.

Ce jour est celui fixé pour la tenue des Etats de la Province, appelés à l'occasion de la convocation des Etats généraux du royaume, pour le 10 décembre, en la ville d'Orléans. Les trois Ordres devaient se rendre,

[1] Archives municipales, BB 28, fol. 206.
[2] Archives municipales, BB 28, fol. 228.
[3] Archives municipales, BB 28, fol. 208.

dès le matin, au palais de justice d'Angers, pour y élire leurs députés et formuler leurs doléances.

Déjà, par avance, toutes les paroisses du royaume avaient été mises en demeure de préparer ces doléances et de plus, à Angers, les Etats de la ville les avaient réunies, afin de les amener à une formule unique pour la commune [1].

« C'était en conséquence, nous dit Louvet, que le lundi quatorzième jour d'octobre mil cinq cent soixante, les Etats tenurent à Angers pour depulter hommes capables pour envoyer aux Etats généraux de France assignés à tenir en la ville d'Orléans à raison des troubles qui estaient au royaulme de France faicts par les Huguenots, laquelle assemblée des dicts Etats fut faicte au pallais royal d'Angers, rue Saint-Michel, où présidait noble homme Guillaume Lesrat, assisté du lieutenant général Clément Louet et du seigneur de Thévalles, commandant les Angevins à Amboise [2]. »

Deux discours, le matin, occupèrent la séance. Le premier fut prononcé, au nom de la noblesse, par le moine apostat Salvert, en sa qualité de seigneur du Riz. Le second par le célèbre avocat Grimauldet. Celui-ci était le fils de l'apothicaire Pierre Grimauldet, qui avait été échevin en 1504. François Grimauldet, dont nous parlons, demeurait rue Saint-Jacques, près le Pilori. Déjà célèbre au barreau d'Angers, il était entré au présidial en 1558 en qualité d'avocat du roi. Il avait donc, dans la circonstance, la double influence du talent et de sa haute dignité [3].

[1] Archives municipales, BB 28, fol. 231.
[2] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, p. 257.
[3] *Dictionnaire historique*, Port, t. II, p. 311.

Salvert se donnait pour le candidat chaudement patronné de la noblesse. Il arrivait, en effet, escorté d'un groupe de seigneurs initiés au complot et partageant ses idées. Il protestait, d'ailleurs, de son dévouement au roi et de la pureté de sa foi [1].

Grimauldet, plus habile encore, se montra plein de séduction. Nous trouvons dans le bénédictin Roger le récit fidèle de son discours, et ce discours, vieux de trois siècles, aurait encore aujourd'hui son succès. Il récriminine contre les privilégiés, contre les heureux du temps, contre le clergé, la noblesse, la magistrature. Il signale leurs faiblesses et stigmatise leurs vices. Puis il considère le *pauvre bonhomme de peuple*, comme il l'appelle, assujetti à toutes les misères, en proie à toutes les privations. Il s'apitoie sur son sort et sollicite des réformes. Grimauldet fut applaudi. Habilement exploité, son thème eut du succès comme il en aurait de nos jours, et c'était sous son influence qu'on devait voter l'après-midi.

Mais voilà qu'à la reprise de séance un orateur demande la parole. C'était un jeune homme du nom de Louis Marquis, bachelier en droit et praticien en cour laie.

Dans une réplique habile, il réfute les arguments de ses adversaires, démontre qu'on allait être la dupe d'un complot huguenot; que Charles du Riz, dit Salvert, le candidat à la députation, était non seulement Huguenot, mais pasteur et chef des Huguenots. Le moine apostat Salvert est alors repoussé, et soudain croule avec sa déconfiture tous les projets des sectaires.

[1] Louvet, VII, vol. M.

Dans leur désapointement, leur colère n'a plus de bornes; ils tirent leurs armes, jusqu'alors dissimulées. Munis d'épées et de pistolets, ils courent sur leur adversaire, le jeune Marquis, qu'ils saisissent et foulent aux pieds. Les catholiques indignés volent à son aide, et la mêlée se produit.

C'est alors que pour se reconnaître, et sur un mot d'ordre donné d'avance, tous les Huguenots arborent leur mouchoir à leur chapeau, d'où est venu, pour la désignation de cette émeute, le nom de Journée des Mouchoirs, que par dérision Louvet appelle la Journée des Morveux.

Dans la lutte engagée, il se fait des victimes, le sang coule en plusieurs endroits. Le pénitencier de l'église d'Angers, le chanoine Jean de la Barre, tombe percé d'une épée.

Que fait la police en ce grave moment? Elle est aux ordres du prévôt Quetier. Mais Quetier est lui-même Huguenot et dans tous les secrets de l'émeute. Aussi veut-il épargner ses frères et favoriser leurs projets. Dans le tumulte, dans la bataille, c'est la victime qu'il saisit, c'est le bachelier en droit, le jeune Marquis, qu'il relève, battu, contusionné, meurtri. Il est, pour lui, la cause du tumulte. Appréhendé et garotté par ses sergents, il le jette en prison. Heureusement qu'intervient le lieutenant général Louet, qui, de son autorité, le délivre et le rend à la liberté.

La nuit seule sépare les combattants, qui se quittent la menace aux lèvres et la vengeance au cœur, pour se retrouver le lendemain. Dès le matin du 15, en effet, le palais est assiégé de nouveau. La rue Saint-Michel et le

Pilori, nous dit Louvet, étaient encombrés de Huguenots, quand survient Montpensier à la tête de ses soldats, faisant main basse sur les sectaires, qu'on immole sans pitié. Mais les chefs ont disparu, on les recherche en vain. A défaut de leurs personnes, on saisit leurs biens, on démolit leurs maisons.

L'ordre rétabli et nos premiers besoins satisfaits, Montpensier va nous quitter. Il se hâte d'aller reprendre position devant ses ennemis ; mais, avant son départ, il tient à assurer la sécurité de la ville, à la mettre à l'abri d'une revanche. Pour cette fin, il n'a ni soldats ni armes à nous laisser ; il faut qu'il trouve, en nos murs et dans les habitants, notre propre défense, par une première création de garde municipale. L'ordonnance qui la prescrit est du 15 novembre 1560. « Nous enjoignons, dit le prince, à tout manant et habitant en général et sans aulcun excepter, prendre toutes armes offensives et défensives, même hacquebutes et pistolets, pour soy ayder et servir pour la tuition, garde et défense de la dite ville, et se tenir prêts à faire monstre [1]. »

Cette garde, aux ordres du maire, devait être composée de cinq compagnies commandées chacune par un capitaine, et chargées en outre de la garde de l'une des portes de la ville [2]. La compagnie qui avait la garde de la porte Saint-Michel devait se former sur les paroisses Saint-Maurille et Saint-Michel. Son capitaine, désigné à l'élection, fut Jehan Lemaczon, procureur du roi au

[1] Archives municipales, EE 1.
[2] Archives municipales, BB 28, fol. 282.

siége présidial[1]. La mort du roi François II, au 5 décembre, suspendit ces projets.

La royauté française, après ce règne, cesse de personnifier les intérêts de la foi romaine. Catherine de Médicis, cette nièce du pape Clément VII, si effacée au temps du roi son mari, devant l'influence usurpée de Diane de Poitiers, prend en main le pouvoir sous les règnes de ses fils Charles IX et Henri III, et la mobilité de sa direction et aussi de ses principes fera le désespoir des catholiques autant que des protestants. Cet abandon de la foi traditionnelle motivera la Ligue et donnera raison, en notre ville, à la formation d'une aristocratie municipale, que nous trouverons à l'œuvre jusqu'à la consolidation du pouvoir de Henri IV.

La délivrance de Condé, la tolérance des prêches, le colloque de Poissy et l'édit de Saint-Germain sont les gages successifs de cette politique que nous venons d'indiquer.

L'effet s'en produisit aussitôt à Angers. La rentrée des armes au château, sur un ordre du roi, vint paralyser l'organisation de la garde municipale. Le prêche des Halles supprimé par Montpensier, fut aussitôt rétabli sous la direction du prieur des Augustins, Jehan de l'Espine, qui venait d'abjurer sa foi[2]. Des assemblées nocturnes se produisaient, et les sectaires y venaient nombreux et armés, au grand effroi des catholiques, qui, eux aussi, demandaient les armes qu'on leur avait enlevées[3]. Les cordeliers, qui se voyaient plus particu-

[1] Journal de Louvet, 1854, p. 279.
[2] *Dict. historique*, t. II, p. 120.
[3] Archives municipales, BB 29, f° 14.

lièrement menacés, sollicitaient des munitions et voulaient fortifier leur couvent.

Dans ces conditions, le conflit ne se pouvait différer. Le mot d'ordre, en effet, fut donné par toute la France pour un soulèvement général au 1er avril 1562. Orléans, dès le 2, tombait aux mains du prince de Condé. Angers avait son importance comme place de guerre. Elle était pour lors vivement convoitée par les Huguenots; mais, pour la prendre de force, il fallait un siège en règle, et une surprise par intelligence clandestine était beaucoup moins hasardeuse et bien plus dans les mœurs et habitudes des Réformés. Ce fut donc ce moyen qu'ils tentèrent et qui leur réussit à souhait.

Angers se composait alors de trois parties distinctes : le château, la cité et la basse ville. Le château était sous le commandement d'un gouverneur au choix du roi, avec une garnison à ses ordres aux jours de péril. Ce gouverneur était alors un gentilhomme breton nommé M. de la Faucille.

La cité, qui possédait la cathédrale et l'évêché, intérêt de premier ordre dans une lutte religieuse, était, en termes propres, ce qu'on appelait le cloître de l'église d'Angers, c'est-à-dire l'asile et la propriété exclusive du chapitre de Saint-Maurice, de ses suppôts ou employés. Ceinte encore de sa vieille et solide muraille gallo-romaine et fermée de portes, par privilège récent du roi François Ier, elle constituait une seconde citadelle qui commandait la basse ville, avec accès facile au château lui-même.

La basse ville, c'était la capitale de l'Anjou féodal, la forteresse de Saint-Louis, la résidence du roi René,

la commune de Louis XI, de Charles VIII, de Henri II, avec ses vieilles collégiales et abbayes, son Université, ses grandes écoles, sa rivière, ses ports, ses halles, ses foires, ses marchés, sa mairie, son présidial. C'était la vraie ville, la ville civile et commerciale, mais sous l'influence d'une domination de la cité.

La surprise de la cité devait donc entraîner fatalement celle de la ville entière. Mais, dans cet asile privé et sacré, il fallait pouvoir rencontrer une intelligence, un compère qui put secrètement et ténébreusement offrir asile aux conspirateurs, recueillir et dissimuler leur armement, et manifestement on ne le pouvait trouver que dans les rangs du chapitre lui-même. Ce Judas se rencontra; ce fut le chanoine Dupineau, homme perdu de mœurs et pour cette cause disciplinairement privé de l'assistance au chœur et des gaignages incombant à chacun des membres du corps. Très froissé, très humilié d'une mesure appliquée à si bon droit, il résolut de s'en venger, fût-ce même par l'apostasie et la trahison.

Il accueillit les propositions des Huguenots, et leur vendit ses frères et son Dieu.

Ce fut en vertu de ce monstrueux contrat que, dans la soirée du samedi 3 avril et dans la matinée du dimanche 4, il recueillit isolément dans sa maison les sectaires influents qui s'y présentèrent avec leurs armes dissimulées, et l'odieux forfait se put accomplir à la grande surprise et à la grande peine des catholiques.

Je ne décrirai point le sac de Saint-Maurice, le bris des serrures, l'enfoncement des portes, l'imposante et

majestueuse résistance du doyen Jean-Hector Serpin, le pillage du trésor, la profanation et la destruction des images et des reliques. Je renvoie au 2e volume de l'*Anjou et ses monuments* de M. Godard, pages 412 et suivantes. Je dirai seulement que, après une vaine tentative sur le château, on se rabattit sur la basse ville, qui tomba sans résistance au pouvoir des Réformés. Mais si le commandant de la Faucille, aidé de quelques chanoines, fut assez heureux pour préserver sa forteresse, il ne pouvait que s'y maintenir, sans pouvoir rien oser contre la place, ainsi livrée à la merci de ses oppresseurs.

Angers tout entier se trouvait de la sorte au pouvoir des Huguenots, qui ne tardèrent pas à y constituer leur autorité.

Le seigneur de la Barbée fut établi gouverneur de la ville et de la province, ayant sous ses ordres, comme général d'armée, Hercule Saint-Aignan, seigneur Desmarais, plus connu sous la qualification de capitaine Desmarais; comme maire de la ville, un gentilhomme appelé la Ville au Faurier, qui lui-même avait dans son conseil les noms de Le Royer, Pierre Aurays, Reverdy, etc.

L'église Saint-Maurice ne fut pas la seule pillée et profanée. Celle du couvent des carmes, la chapelle Saint-Sauveur, les églises paroissiales de Saint-Samson de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, eurent le même sort. Toutes les autres églises de la ville, solidement fermées et gardées à l'intérieur par les catholiques, furent préservées, mais inabordables aux fidèles; dans ces jours de deuil, tout exercice du culte y demeurait suspendu.

Les Réformés, au contraire, triomphaient en nos rues. Trop à l'étroit dans le prêche des halles, ils approprient à leurs dévotions l'église du couvent des Augustins, à l'instigation de son prieur apostat, Jean de l'Espine. Rentré ainsi en possession de son couvent, il en fit les honneurs au grand pontife des Huguenots, à Théodore de Bèze, accouru à Angers pour y apporter ses félicitations et réglementer le culte hérétique.

Le présidial tout seul à Angers faisait de la résistance. Dès le premier jour, le lieutenant général Clément Louet avait protesté contre les violences commises et en avait dressé procès-verbal. Au 15 avril, en outre, en plein asservissement, il survient une lettre du roi défendant d'apporter aucun aide au prince de Condé ; le président Lesrat ne se contente pas d'une publication d'audience, il ordonne que le titre royal lui-même soit lu et proclamé à son de trompe par toute la ville. Chargé de la mission, le sergent Le Gauffre allait en être victime. Les Hugenots s'étaient emparés de sa personne et voulaient l'immoler, quand survinrent à son aide le lieutenant général et le maire, Gohin de Montreuil, qui furent assez heureux pour l'arracher au massacre.

Angers subissait depuis plus d'un mois un asservissement dont on ne voyait pas le terme et que Montpensier seul semblait pouvoir conjurer.

Ce prince était alors en Touraine, aux environs de Chinon, surveillant les tentatives de Condé, mais ignorant les événements survenus à Angers. Desmarais, d'ailleurs, est en mesure contre son ennemi. Il ne se contente pas de garder les murs et les issues de notre

ville; il en surveille au loin les abords. Maître des Ponts-de-Cé, possesseur du château de Rochefort, il couvre ainsi sa place de guerre et la met à l'abri d'une surprise.

Tromper sa vigilance en traversant isolément ses lignes n'était pas sans péril; mais tenter l'aventure avec un imposant renfort, c'était le comble de la plus folle audace. Ce projet pourtant, conçu par un bourgeois du nom de François Rigault, allait être couronné du plus complet succès. Rigault, qui a mûri son plan dans son esprit, vient au château pour l'y soumettre, et naturellement une idée de délivrance ne pouvait manquer de séduction pour le commandant de la Faucille. Rigault n'eut donc pas de peine à lui faire accueillir son projet, quelque aventureux qu'il fût.

Il put alors, le 5 mai, avant le jour, muni d'une lettre pour le prince de Bourbon, sortir du château et tenter sa fortune. Avant midi, il est au camp de Montpensier. Celui-ci, surpris, étonné, est séduit pourtant de l'audacieux courage de notre Angevin. Il appelle l'un de ses lieutenants, un gentilhomme gascon, Léaumont de Puygaillard; il lui adjoint soixante de ses plus intrépides soldats, et il confie le tout à la hasardeuse direction de Rigault.

Le soir du même jour, à la nuit tombante, la courageuse escorte atteint le pied du mur du château, et sur un signal de Rigault la porte des Champs s'ouvre devant eux. Les voici dans notre citadelle, parfaitement ignorés de Desmarais. Moins de vingt-quatre heures ont suffi pour ce premier succès. Enivrés de cette chance, nos aventuriers voient l'aveugle sécurité de

leurs ennemis; ils les considèrent dormant de leur meilleur sommeil, et soudain l'idée de les surprendre domine leur volonté et leur fait oublier leurs fatigues.

Le 6 mai, jour de l'Ascension, aux premières lueurs du crépuscule, ils descendent silencieusement dans la cité et tombent comme la foudre sur l'Evêché, quartier général des Huguenots. Surpris ainsi dans leur sommeil, ceux-ci, dans un instant, sont culbutés et mis en pleine déroute. Ils fuient et descendent à toutes jambes la rue Baudrière, essayant sur les ponts, derrière une barricade improvisée, une première résistance. Mais le bruit de la déroute a mis soudain les catholiques sur pied. Ce nouveau concours détermine un succès non moins foudroyant. Les Huguenots fuient encore et se voient vite acculés au mur de ville le long de la Turcie. L'escalader, le franchir est l'unique ressource, la seule chance d'échapper à la rage d'adversaires qui ne connaissent pas de quartier. Salvert donne le signal et se tue dans une chute malheureuse.

L'hôtel de ville, sous les ordres de son chef, la Ville-au-Fourier, essaye de se défendre, mais la résistance fut courte, et il fallut se rendre.

C'en était fait. Angers était délivré, et dès le même jour, nous dit Louvet, Messieurs de la ville s'assemblèrent en l'hôtel de la ditte ville, où M. de Puygaillard se trouva accompagné de gentilshommes et de capitaines et grand nombre de bons catholiques, comme aussi se trouvaient Malatery et le receveur Bouju, huguenots, accompagnés d'autres huguenots, « où il fut conclu que les dicts huguenots rendraient la ville au roy et mise entre les mains de M. de Puygaillard,

suivant les lettres de M. de Montpensier, et les armes de tous les habitants rendues de part et d'autre dans vingt-quatre heures, et rendraient les clefs des portes de la ville dans six heures, laquelle conclusion fut publiée par les quarrefours ordinaires, en une heure après midi dudict jour, en présence dudict Malatery[1]. »

Le foudroyant succès des catholiques à Angers, dans la matinée du 6 mai 1562, était un vrai coup de théâtre. L'écrasante domination huguenote disparaissait en ce jour comme frappée d'une baguette de fée. Dans les plans, dans les prévisions manifestes de Montpensier, Puygaillard ne devait que défendre le château et concourir au siège de la ville. Dans ce but, des détachements, sous les ordres d'intrépides capitaines, nous arrivaient successivement, suivis du prince lui-même à la tête de son armée. Mais, à leur grande surprise, ils n'avaient tous, à leur entrée dans nos murs, qu'à constater une victoire.

[1] Journal de Louvet, 1854, p. 263.

L. Rondeau.

RAPPORT

SUR LES

Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers

PENDANT L'ANNÉE 1880

Présenté par M. HERVÉ-BAZIN, Secrétaire général, à la Séance du 14 décembre 1880.

Nous pouvons, Messieurs, être satisfaits du résultat de nos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler. Le nombre de nos collègues s'est élevé, les lectures mensuelles ont été suivies avec intérêt, et la création du Salon de lecture a donné à notre Société une activité nouvelle.

Un rapide coup d'œil sur les onze derniers mois va vous convaincre que cette appréciation n'est point exagérée.

C'est aux mois de janvier et de février 1880 que nous avons reçu, avec une joie que vous pouvez comprendre, MM. l'abbé Brisset, Dr Duhourcau, Delahaye, Guérin de la Roussardière, Semery, René Bazin, G. Bricard, Huault-Dupuy, Bodinier, Dauge, Meignen, Clamens, Bordereau, M. l'abbé Bazin, curé de la cathédrale, MM. André

Meauzé, de Chataux, M. l'abbé Bourgain, et un peu plus tard, à la séance de mai, M. le curé de Saint-Joseph, M. Ledroit, M. Auriau, M. l'abbé Litter, et M. de Tarlé. Tous ces nouveaux collègues nous promettent un précieux concours pour l'année prochaine, et portent presque au maximum le nombre des membres titulaires prévu par le règlement.

On faisait remarquer à la séance de janvier que la plupart de ces candidatures étaient dues à la création du Salon de lecture. Vous vous rappelez, en effet, que ce Salon a été ouvert dès le début de l'année, et qu'une circulaire fut lancée à cette occasion, en même temps qu'un avis dans les journaux. Les réformes que le Bureau se propose d'apporter à l'organisation de ce Salon de lecture en augmenteront encore, nous l'espérons, l'intérêt et l'utilité; mais nous pouvons, dès à présent, constater qu'il a été régulièrement suivi toute l'année, et presque tous les jours, même pendant les vacances, par un grand nombre de membres.

Permettez-moi de laisser de côté tous les détails et d'en venir rapidement à nos séances. Le bulletin de 1879 vient de vous être distribué : il est deux ou trois fois plus considérable que celui des années précédentes. C'est une preuve de votre activité. Vous allez pouvoir juger, par l'examen des travaux de l'année 1880, que le bulletin, dont on commence l'impression ne le cèdera en rien au précédent.

A la séance de janvier, vous avez écouté avec toute l'attention qu'elle méritait, la très intéressante étude de M. de Capol sur *l'agriculture en Anjou et le libre échange*. Notre collègue, dont la compétence ne saurait

être niée en matière économique, nous a montré l'invasion croissante du bétail, des viandes mortes, des blés provenant de l'étranger et surtout d'Amérique, afin d'établir, à l'aide de statistiques officielles, que sous le régime du libre échange absolu, notre production nationale était incapable de lutter contre cette concurrence étrangère. Vous n'avez pas oublié les conseils pleins de prévoyance adressés par notre collègue aux éleveurs de bétail et aux cultivateurs de chanvre dans nos vallées. La discussion qui a suivi cette savante étude n'a fait que mettre en relief la sagesse de ces conseils.

Vous rappelez-vous, Messieurs, le froid qui sévissait alors, les orages qui jetaient bas une partie de la toiture de notre local, le vent qui soufflait en tempête, la neige qui rendait si difficile la circulation, et fondait ensuite sur nos livres et nos collections de mémoires ! Notre cher collègue, M. le Dr Grille, voulut alors reconforter notre courage et ranimer notre zèle ; le sujet que lui dicte la muse suffit à dérider tous les fronts : *Quam juvat immites ventos audire calentem!* ce que nous pourrions traduire librement ainsi : Qu'il fait bon au coin du feu, quand le vent souffle au dehors, et que le Dr Grille veut bien faire entendre ses charmantes poésies ! — et que des indiscrets pourraient interpréter encore de cette façon : Qu'il fait bon le soir au coin du feu de ce cher docteur, qui court toute la journée, dans la neige et par le vent, pour aller secourir les malades et consoler les pauvres gens !

La séance de février fut une des plus intéressantes de l'année : M. Godard-Faultrier, une des gloires de la Société d'agriculture, sciences et arts, et certainement

l'un de ceux qui lui ont procuré le plus de triomphes dans les réunions des Sociétés savantes, a bien voulu nous lire son remarquable Mémoire sur deux statues sépulcrales du XIV^e^ siècle, mémoire destiné à la réunion de la Sorbonne. C'est ainsi que chaque année M. Godard enrichit notre bulletin. Espérons que cette année encore notre savant collègue découvrira quelques débris des vieux âges, quelque morceau du vieil Anjou, que son fils gravera pour nous, et qui fera l'ornement de nos prochains mémoires.

Par une coïncidence singulière, ce même jour, M. l'abbé Hy nous entretenait de certaines familles de mousses, qui ornaient peut-être les vieilles statues dont parle M. Godard, et qui, en tout cas, étaient assez peu connues dans la science pour que M. l'abbé Hy fut assuré, en présentant son travail aux Sociétés savantes de la capitale, d'obtenir un très grand succès. Je ne voudrais pas offenser la modestie de notre collègue : qu'il me permette cependant de lui dire, au nom de tous, que la Société est fière de le compter parmi ses membres, et que le passé nous répond d'un brillant avenir.

Quelques jours après, nos deux collègues, ainsi que MM. Faligan, Perrin et Lelong, étaient délégués pour nous représenter à la Sorbonne. Votre secrétaire général n'a pas à vous entretenir de ces réunions annuelles, mais il se croit en droit de vous rappeler les éloges accordés aux travaux de M. Godard et de M. l'abbé Hy.

C'est à la séance de mars, Messieurs, que vous avez accompagné M. Loir-Mongazon dans son ravissant *voyaye à Salzbourg* et aux mines de sel, voisines de cette

ville. Quelle heure charmante nous avons passée avec ce conteur accompli, qui a le grand art de se dissimuler derrière ses personnages, de telle façon qu'on croirait vivre avec eux! Quelle poétique physionomie que celle de ces vieilles cités allemandes que M. Loir-Mongazon décrit avec tant de finesse et d'un trait si rapide. Voilà un collègue bien compromis : quand on a donné un tel travail, on est obligé d'en donner d'autres, et M. Mongazon peut être sûr qu'il n'échappera pas à nos poursuites. Il a vu la Hollande : qu'il raconte son voyage de Hollande à ceux qui, moins heureux, sont retenus au foyer!

M. Tarnier, doyen de la Faculté des sciences, présente ensuite à la Société plusieurs *portraits militaires* d'une glorieuse galerie qu'il réunit, à l'usage des écoles primaires.

A la séance d'avril, vous avez entendu Mgr Bourquard, combattant la *neutralité religieuse en matière scientifique*. Notre savant collègue prend à partie un travail publié dans les *Études religieuses* de janvier 1868, dans lequel on soutenait que les doctrines religieuses n'ont aucune influence directe sur les conditions des sciences profanes, soit qu'elles procèdent par déduction, comme les sciences mathématiques, philosophiques et morales, soit qu'elles procèdent par induction, comme les sciences physiques et naturelles. Mgr Bourquard s'est attaché à démontrer que cette thèse était contraire à la tradition et à la saine raison.

Puis, de la philosophie nous passons à la jurisprudence, et M. d'Espinay nous entretient des *Etablissements de saint Louis*. Notre Président flatte notre

patriotisme local, en nous rappelant, après M. Viollet, que cette œuvre considérable est une compilation, dont une partie, la plus importante peut-être, comprend la Coutume d'Anjou. Le reste a été copié sur la Coutume d'Orléans, avec renvois à l'usage de France et à un règlement écrit de procédure. M. d'Espinay croit, en outre, qu'il conviendrait d'ajouter à ces éléments des usages non écrits de procédure. L'ensemble paraît avoir été composé à Orléans en 1272 ou 1273.

La séance du mois de mai nous rappelle, Messieurs, un triste souvenir : la mort de notre jeune et déjà savant collègue, M. Hermite, ravi à la science par une longue et cruelle maladie de poitrine. M. le Dr Maisonneuve nous a lu une *notice biographique* du plus haut intérêt sur l'ami dont nous déplorons la perte; vous vous rappelez, Messieurs, cette longue énumération des travaux accomplis par M. Hermite à trente ans, travaux qui suffiraient à remplir une vie. La mort de ce jeune savant, comme celle de M. l'abbé Bellanger et celle de M. Bennchet, en 1879, a été une perte irréparable, non seulement pour l'Université catholique, mais pour notre Société.

A la séance suivante, la dernière de l'année, vous avez entendu, pour la première fois, M. l'abbé Bourgain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres. Notre collègue nous a donné lecture d'une *étude sur un sermon de Pierre Roger* (Clément VI), conservé à la bibliothèque d'Angers, et nous a fait connaître le caractère de l'éloquence de la chaire au XIVe siècle. M. l'abbé Bourgain nous donnera bientôt, nous l'espérons, l'occasion de l'applaudir encore.

Puis, vous avez suivi de nouveau notre cher collègue, M. Rondeau, dans ses études sur le *vieil Angers*. C'est toute l'histoire de notre cité qui se déroule devant nous, aux séances de février et de juillet ; cette étude, l'une des plus intéressantes qui aient été faites sur ce sujet, indique très clairement le mouvement des esprits à travers les siècles : ce doit être un grand charme pour notre collègue de fouiller les vieux papiers où il retrouve tant de souvenirs ; c'en est un plus grand encore pour ses collègues de l'écouter et de le suivre dans ses récits.

Le *Bâton! le bâton dans toutes ces acceptions!* Tel est le titre de la charmante pièce de vers lue par M. le Dr Grille à cette dernière séance. Notre cher collègue nous a donné du *bâton* pendant quelques minutes, mais nous en redemandons. La pénitence est douce, docteur, et si vous le voulez bien, nous recommencerons.

Vous savez, Messieurs, qu'il avait été question de réorganiser chacune de nos sections : nous avions commencé par la section d'archéologie, et certainement ceux d'entre nous qui ont accepté ce rendez-vous du 9 juillet au Musée Saint-Jean, ne l'oublieront pas de sitôt. Avec quelle bonne grâce M. Godard et M. d'Espinay nous ont promené à travers ces magnifiques salles, cette vieille chapelle Plantagenet, ces débris de toutes sortes arrachés au vandalisme moderne, et avec quelle science nos collègues nous ont révélé l'usage et le nom de ces mille objets! Espérons, Messieurs, que la section d'archéologie va renaître cette année et reprendre le cours, trop longtemps interrompu, de ses travaux.

Je ne vous parlerai pas de la séance de novembre, dans laquelle nous avons applaudi M. l'abbé Hy et

M. Rondeau. Le procès-verbal vient de vous être lu. Qu'il me suffise de vous dire, comme conclusion pratique, que l'ensemble de tous ces travaux formera un volume considérable et très sérieux. Nous prouverons ainsi aux plus incrédules, que la Société d'agriculture, sciences et arts, vit, travaille et se développe, et qu'elle mérite tous les encouragements, ceux qu'on lui refuse aussi bien que ceux qu'on lui accorde.

Permettez, en terminant, à votre Secrétaire général, de vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu lui accorder jusqu'ici. Obligé de résigner ses fonctions parce qu'il n'a plus le loisir de les remplir comme il conviendrait, croyez qu'il n'en restera pas moins attaché à votre Société, et qu'il fera, comme par le passé, tous ses efforts pour activer son développement et ses travaux.

HERVÉ-BAZIN.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 3 JUIN 1879 [1].

La séance est ouverte à huit heures du soir, sous la présidence de Mgr Sauvé.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Hervé-Bazin, la Société décide que la pétition rédigée par M. Gueyraud sera autographiée, pour que chaque membre puisse en recevoir un exemplaire.

M. le Président communique aux membres présents une lettre de M. Quantin, imprimeur à Paris, offrant des prospectus d'un ouvrage de luxe, qui va être publié sous ce titre : « La Renaissance en France. »

Sur le rapport verbal de M. Gueyraud, M. de Capol, candidat présenté à la dernière séance, est admis à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. Léon Cosnier, qui achève la lecture de son étude sur Mlle *Rosalie Barbot* et le vieil Angers.

M. Maisonneuve, professeur à la Faculté des sciences, donne à la Société des renseignements écrits sur la prétendue découverte par M. de Saporta, d'une fougère

[1] Ce procès-verbal ayant été omis au précédent Bulletin, nous avons cru devoir le publier cette année.

fossile dans les schistes ardoisiers de Trelazé. D'après les savantes recherches de M. Hermite, notre confrère, la prétendue fougère ne serait autre chose que des arborisations ou dendrites de sulfure de fer qui se serait épanché par un canal, creusé probablement par des animaux entrés dans le schiste avant qu'il ne fût durci. Cette question présente un certain intérêt en raison des publications de M. de Saporta et des conclusions transformistes qu'il en tire. Le travail de M. Hermite a été soumis à la Société géologique de France et accueilli avec la plus grande faveur. M. Maisonneuve nous promet de nous tenir au courant de la suite qui sera donnée à cette intéressante discussion.

La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, Hervé-Bazin.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1880.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de M^gr^ de Kernaëret.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Hervé-Bazin, secrétaire, rend compte de la réunion de la Commission chargée par la Société, dans sa séance du 6 décembre dernier, d'organiser le Salon de lecture. L'abonnement à toutes les Revues choisies a été pris par l'entremise de la Société bibliographique, qui veut bien nous accorder la remise qu'elle fait à ses membres. Le Salon est ouvert depuis le 1^er^ janvier;

malheureusement la plupart des Revues ne sont pas encore arrivées.

Des remerciements sont votés à M. Rondeau, trésorier, qui a bien voulu nous promettre de déposer sur la table du Salon de lecture le Correspondant.

La Société délègue ses pouvoirs à M. le Dr Grille, à l'effet de s'entendre avec les délégués des Sociétés de médecine et d'horticulture pour obtenir la réparation de notre local commun, et surtout de la toiture, fort endommagée par les neiges.

Par suite de la démission de M. Gavouyère, la Société nomme Mgr de Kernaëret second Vice-président, en remplacement de M. le doyen de la Faculté de droit

M. l'abbé Ravain présente la candidature de M. l'abbé Brisset.

M. Maisonneuve présente celle de M. le Dr Duhourcau, lequel fait hommage à la Société de ses ouvrages sur les eaux de Cauterets et sur leur application à certains cas spéciaux.

M. Hervé-Bazin présente M. Dominique Delahaye, M. Guérin de la Roussardière, avocat, M. Semery, avocat, M. René Bazin, professeur à la Faculté de droit, M. Georges Bricard, avocat, et fait remarquer que toutes ces candidatures sont dues à l'organisation du Salon de lecture.

M. Lelong présente M. Huault-Dupuy et M. Bodinier.

M. Lucas rend compte en quelques mots des *Mémoires de l'Académie nationale de Caen* (1879) et du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* (1877-1878). Il analyse avec quelques détails un

chapitre intéressant des études de législation comparée de M. Lanfranc de Panthou, inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*.

M. Lelong rend compte des *Mémoires de l'Académie Delphinale* et M. Hervé-Bazin analyse les deux derniers numéros de la *Romania*.

Mgr de Kernaëret veut bien se charger de nous rendre compte, à la prochaine séance, du recueil de la *Société havraise*. M. l'abbé Ravain accepte, dans le même but, le remise du *Bulletin de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure*, et M. l'abbé Hy se charge des mémoires de la *Société de statistique de l'Isère*.

M. Godard rend ensuite compte de l'emploi du crédit de 300 francs accordé, il y a un an, par la Société pour aider au transport des édicules de la place du Ralliement au musée Saint-Jean. Le compte rendu financier sera inséré au Bulletin.

M. de Capol commence la lecture de son travail sur l'agriculture en Anjou et le libre-échange. La fin de cette lecture est remise à la séance de février.

Enfin, M. le Dr Grille veut bien nous donner ce qu'il a appelé « nos étrennes poétiques », et nous lit une charmante pièce de vers destinée à nous faire prendre en patience le rude hiver que nous traversons, en nous rappelant les charmes *du Coin du feu : « Quam juvat immites ventos audire calentem!*

La séance est levée à dix heures un quart.

Il est convenu que dorénavant les séances commenceront à sept heures et demie.

Le Secrétaire général, Hervé-Bazin.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1880.

La séance est ouverte sous la présidence de M. d'Espinay.

En l'absence de M. Hervé-Bazin, M. Lucas prend place au bureau en qualité de Secrétaire provisoire, et lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le ministre de l'instruction publique l'avis que la réunion des Sociétés savantes de France se tiendra à la Sorbonne le 31 mars prochain et les jours suivants. La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, est invitée à envoyer des délégués à cette réunion. L'assemblée délègue MM. Godard-Faultrier et Hy.

M. le Président a le regret d'annoncer la démission de M. Mourin, qui, nommé recteur de l'Académie de Nancy, n'a pas cru devoir continuer à faire partie de notre Société dont il ne pouvait plus suivre les séances. Il rappelle en quelques mots les titres littéraires de M. Mourin, particulièrement son *Histoire des Comtes de Paris*, qui a obtenu le prix Gobert, et propose de le nommer membre honoraire. Cette proposition est adoptée.

Des remerciements sont votés à MM. Maisonneuve et Lelong pour le zèle si louable avec lequel ils ont mis en ordre et classé les trésors de notre bibliothèque, travail considérable auquel ils ont consacré bien des semaines et qui est aujourd'hui terminé. M. Maisonneuve demande et obtient les 100 francs nécessaires pour l'achat d'une

armoire destinée à de nombreux livres encore sans abri.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis. Ce sont MM. l'abbé Brisset, Dr Duhourcau, Dominique Delahaye, de la Roussardière, Semery, René Bazin, Georges Bricard, Huault-Dupuy et Bodinier.

De nouveaux candidats demandent à faire partie de la Société.

Mgr de Kernaëret présente M. l'abbé Bazin, curé de la cathédrale, M. Huguet de Chataux, avocat, ancien magistrat, M. André Meauzé.

M. Godard-Faultrier présente MM. Meignen, Clamens et Bordereau, peintres-verriers.

M. Maisonneuve présente M. Dauge, directeur de l'usine à gaz.

Il sera statué sur l'admission de ces divers candidats à la réunion prochaine.

Mgr Sauvé vient occuper à ce moment le fauteuil de la présidence et donne la parole à Mgr de Kernaëret pour le compte-rendu du dernier recueil de la *Société havraise*, qui contient entre autres travaux intéressants une traduction du poème de Béowulf.

M. l'abbé Hy rend compte des derniers mémoires de la *Société de statistique de l'Isère*, et M. l'abbé Ravain, du plus récent bulletin de la *Société d'émulation de la Seine-Inférieure*.

M. Ravain fait hommage à la Société, au nom de M. Hermite, professeur à la Faculté des sciences d'Angers, de trois notes sur le terrain silurien des environs d'Angers, déjà lues à la Société géologique de France.

M. Godard-Faultrier lit un intéressant mémoire sur

deux statues sépulcrales du XIV^e^ siècle, classées au musée Saint-Jean.

M. Hy lit une savante étude sur certaines familles de mousse.

La Société autorise la présentation de ces deux derniers travaux à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Rondeau continue la lecture de son histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre.

L'heure avancée ne permet pas à M. de Capol de continuer le travail qu'il avait commencé à lire à la précédente séance sur le libre-échange et l'agriculture en Anjou. Cette lecture sera mise en tête du prochain ordre du jour.

La séance est levée à dix heures un quart.

F. Lucas.

SÉANCE DU 2 MARS 1880.

La séance est ouverte à huit heures moins un quart, sous la présidence de M. d'Espinay.

M. le Président dépose sur le bureau plusieurs ouvrages qui sont offerts à la Société et lui communique une lettre de M. le maire du Mans invitant les membres de la Société à visiter une exposition d'art retrospectif, qui s'ouvre au Mans dans quelques jours.

MM. Faligan, Perrin et Lelong sont délégués pour assister, avec MM. Godard-Faultrier et Hy, à la réunion des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne à la fin du mois.

MM. l'abbé Bazin, curé de la cathédrale, Huguet de Chataux, André Meauzé, Meignen, Clamens, Bordereau, peintres-verriers, Dauge, directeur de l'usine à gaz, sont reçus membres de la Société.

M. le Président donne successivement la parole aux membres de la réunion chargés des rapports et lectures à l'ordre du jour.

M. de Capol achève la lecture de son important et instructif travail sur le libre-échange et l'agriculture en Anjou. Il nous montre l'invasion toujours croissante du bétail, des viandes mortes, des blés provenant de l'étranger, et surtout d'Amérique, et établit, à l'aide de statistiques et de chiffres officiels, que sous notre système de libre-échange, la production nationale est incapable de lutter contre la concurrence étrangère. Il signale la situation peu satisfaisante des cultures et de l'élève du bétail dans notre département et donne à nos propriétaires, éleveurs et agriculteurs, des conseils pleins de sagesse et de prévoyance.

M. l'abbé Ravain rend compte du dernier volume des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, et M. Hervé-Bazin appelle l'attention de l'assemblée sur quelques-uns des articles du dernier numéro de la *Revue des questions scientifiques*.

M. Loir-Mongazon, professeur d'esthétique à la Faculté des lettres, lit la relation d'une excursion qu'il a faite à Salzbourg et aux mines de sel voisines de cette ville. Ce récit, qui dénote à la fois un observateur fin et judicieux, un artiste enthousiaste des merveilles de la nature et de la poétique physionomie des vieilles villes

allemandes, un écrivain aussi spirituel que distingué, est écouté avec le plus vif intérêt et chaleureusement applaudi.

M. Tarnier, doyen de la Faculté des sciences, présente ensuite à la Société plusieurs portraits militaires d'une galerie qu'il réunit à l'usage des écoles primaires et régimentaires, et quelques récits destinés à conserver à la postérité le souvenir d'actions héroïques accomplies le plus souvent par d'obscurs et cependant glorieux Français. L'œuvre du savant doyen a été hautement remarquée par d'illustres généraux. Qui s'en étonnerait après l'avoir entendu lire la notice consacrée à Jeanne-d'Arc, aux femmes de Livron, et surtout la mort héroïque, en septembre 1870, de ce jardinier, devenu immortel, Jean Deforges, de Bougival? C'est une noble pensée, a observé M. le Président, que celle de fixer dans l'histoire les noms de ces obscurs héros du patriotisme français, et de buriner pour la postérité des actes sublimes, qu'il serait désolant de laisser effacer par le temps et, qui, racontés à certaines dates, aux anniversaires par exemple, ne peuvent qu'entretenir dans le cœur des jeunes générations l'amour de la patrie.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général, Hervé-Bazin.

SEANCE DU 20 AVRIL 1880.

La séance est ouverte à huit heures un quart, sous la présidenc de M. d'Espinay.

M. l'abbé Ravain, faisant fonction de Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est accepté sans observations.

Le compte rendu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne est renvoyé à la séance suivante par suite de l'absence des membres qui s'y étaient rendus comme délégués.

M. l'abbé Ravain annonce la candidature de M. l'abbé Bourgain, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de l'Université. Mgr de Kernaëret est chargé du rapport sur cette élection.

La parole est alors donnée à M. Rondeau, qui continue la lecture de son travail sur la paroise Saint-Michel. Dans ce chapitre d'une histoire qui nous restitue la physionomie de notre antique cité, l'auteur nous initie aux progrès et aux vicissitudes du collège et de la nation d'Anjou pendant le XVe, le XVIe et le XVIIe siècles.

Il nous montre l'Hôtel-de-Ville transféré de la rue du Grand-Talon à la place des Halles, et termine par un récit de Bourdigné, faisant la description des grands jours de justice dans le palais qui est actuellement le tribunal de commerce.

Mgr Bourquart prend ensuite la parole. Sa thèse a pour titre : *de la Neutralité religieuse en matière scientifique.* — Un écrivain, dans les *Études religieuses,*

(numéro de janvier 1868) a soutenu que les doctrines religieuses n'ont aucune influence directe sur les conclusions des sciences profanes, soit qu'elles procèdent surtout par déduction comme les sciences mathématiques, philosophiques et morales, soit qu'elles procèdent principalement par induction, comme les sciences physiques et naturelles.

Cette thèse est contraire à la tradition; car la science ancienne a toujours porté la marque de son origine; la neutralité qu'on préconise n'a commencé à être appliquée qu'au XVIIIe siècle.

Elle est contraire à la saine raison, car :

1° Toute science se rattache à Dieu;

2° Toutes les vérités dérivent d'une vérité première;

3° Toute vérité a son point d'appui dans la vérité métaphysique;

4° Enfin, la raison humaine ayant été rachetée et augmentée par la Rédemption, aucun domaine scientifique ne peut dépendre exclusivement de la raison.

Tertullien, saint Augustin, saint Thomas, Bossuet, Pie IX, Léon XIII, ont enseigné cette doctrine. A la suite de cette lecture, une conversation, dont malheureusement nous n'avons pu suivre les détails, s'engage entre plusieurs membres.

Enfin, la séance se termine par la lecture d'un travail de M. d'Espinay sur un ouvrage important de M. Viollet. Cet ouvrage, fruit de recherches savantes, traite de l'origine d'une œuvre juridique intitulée : les *Établissements de saint Louis*.

D'après l'auteur, cette œuvre qui date de 1272 ou de 1273, et qui paraît avoir été composée à Orléans est,

non une œuvre individuelle, mais une compilation dans laquelle on peut reconnaître :

1° Des parties appartenant à la *Coutume d'Anjou;*

2° D'autres appartenant à la *Coutume d'Orléans*;

3° Des renvois à l'*Usage de France;*

4° Des renvois à un règlement écrit de procédure : éléments auxquels, suivant M. d'Espinay, il conviendrait d'ajouter des Usages non écrits de procédure.

D'après M. Viollet, cette œuvre serait sans autorité officielle. Cependant elle passait généralement pour promulguée par le roi, ou du moins publiée avec son autorisation, si bien qu'on la nommait généralement les *Établissements le Roi.*

Il semble à M. d'Espinay que, sur ce dernier point, M. Viollet n'établit pas suffisamment sa thèse et ne réfute pas suffisamment ses adversaires. Il n'en est pas moins vrai que ce travail est extrêmement remarquable.

La séance est levée à neuf heures et demie.

J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 18 MAI 1880.

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. d'Espinay.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Maire d'Angers, demandant le local de la

Société pour le Cours de paléographie qui sera fait tous les jeudis, à quatre heures, par M. E. Lelong. M. le Président ajoute qu'il a immédiatement répondu à M. le Maire qu'il était heureux de pouvoir mettre le local de la Société à la disposition du nouvel enseignement, et que les membres de notre Société applaudissaient à l'initiative prise par notre confrère.

M. l'abbé Bourgain, professeur à la Faculté des lettres, et présenté à la dernière séance, est admis à l'unanimité.

M. l'abbé Ravain présente la candidature de M. le curé de Saint-Joseph; Mgr de Kernaëret présente celle de M. l'abbé Litter; M. Hervé-Bazin présente celle de M. Ledroit, propriétaire.

Une discussion s'engage à ce moment entre plusieurs membres pour aviser aux moyens d'obtenir une assistance plus nombreuse aux séances. M. Maisonneuve propose de donner des jetons de présence qui, à la fin de l'année donneraient droit à une diminution de la cotisation; l'assemblée décide que le bureau devra en délibérer et présenter un rapport au commencement de l'année 1880-81.

M. Hervé-Bazin propose de tenter la réorganisation de la section d'archéologie, dont les intéressants travaux se publiaient avant 1870, et de commencer par des promenades archéologiques, soit au musée Saint-Jean, soit à la cathédrale, en attendant le mois de novembre. Cette proposition est adoptée.

M. d'Espinay et M. Maisonneuve rappellent que toutes les sections avaient été déterminées en 1879 et que les Présidents étaient chargés de les réunir et de

provoquer des travaux. Mais la plupart des présidents nous ont quittés, et il y aura lieu de recommencer ce travail d'organisation au retour des vacances.

Mgr de Kernaëret rend compte des *Mémoires de l'Académie de Reims*, et M. d'Espinay des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. M. le Président émet, à cette occasion, le vœu que notre Société puisse bientôt, comme celle de Normandie, publier des documents inédits relatifs à l'Anjou.

La parole est ensuite donnée à M. Maisonneuve, professeur à la Faculté des sciences, pour lire une notice biographique sur M. Hermitte, notre ancien collègue et professeur à l'Université catholique d'Angers. M. Maisonneuve exprime à cette occasion tous les regrets que doit faire éprouver aux membres de la Société d'agriculture, sciences et arts, la mort prématurée d'un savant qui donnait tant d'espérances, et dont les travaux faisaient tant d'honneur à la ville d'Angers.

La séance est ensuite levée à dix heures.

Le Secrétaire général, Hervé-Bazin.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1880.

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. d'Espinay. Vingt membres assistaient à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte de la correspondance. M. Tarnier remercie la Société de l'accueil fait par elle à l'ouvrage qu'il se propose de publier et dont il a lu des fragments à une précédente séance. Le titre de cet ouvrage sera : *Histoire abrégée des gloires militaires de la France depuis son origine jusqu'à nos jours.*

M. Quantin, éditeur, soumet à la Société le premier numéro de la *Revue des Arts décoratifs*, pour laquelle il sollicite un abonnement. La lettre de M. Quantin est renvoyée à la commission de la Bibliothèque.

Sont admis comme nouveaux membres :

M. l'abbé Pineau, curé de Saint-Joseph ;

M. l'abbé Litter ;

M. de Tarlé, avocat ;

M. Charles Auriau ;

M. Ledroit.

Avis de leur admission sera donné à ces nouveaux membres.

M. Meauzé rend compte des *Travaux de l'Académie des sciences de Toulouse* (1er semestre 1879).

M. Hervé-Bazin rend compte de la visite faite au musée d'archéologie.

M. l'abbé Bourgain donne lecture d'une étude sur un sermon de Pierre Roger (Clément VI), conservé à la bibliothèque d'Angers, et fait connaître le caractère de l'éloquence de la chaire au XIVe siècle.

M. Rondeau continue la lecture de ses études sur l'histoire de Saint-Michel-du-Tertre ; le chapitre dont il donne communication traite de l'introduction du protestantisme dans la paroisse Saint-Michel.

Une poésie humoristique de M. le Dr Grille, intitulée : *Le Bâton*, termine la séance.

E. Lelong.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1880.

La séance est ouverte à huit heures, quinze membres étant présents.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général expose que l'allocation du Conseil général, soit une somme de 500 francs, n'a pas été portée au budget départemental. La Société décide que des démarches seront faites pour obtenir le rétablissement de ce crédit.

Notre XXIe Bulletin, année 1879, est présenté. Il sera remis d'ici quelques jours à tous les membres.

M. Maisonneuve rappelle qu'il avait été proposé d'accorder des jetons de présence aux membres présents. Cette question est remise après les élections du bureau.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Hy, qui nous lit son travail sur les herborisations de la Faculté des sciences pendant l'année 1879-1880. La Société décide que cette savante étude sera imprimée dans notre Bulletin.

M. Rondeau continue la lecture de son travail sur la paroisse Saint-Michel du Tertre.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général, Hervé-Bazin.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1880.

La séance est ouverte à huit heures. Trente membres sont présents.

M. d'Espinay présente la candidature de M. Bonneville. M. de Tarlé est chargé du rapport d'usage.

M. d'Espinay donne ensuite lecture de son travail sur la *Fée Mélusine*; il suit à travers les âges et à travers les pays, les transformations de cette curieuse légende.

Puis, M. Éliacin Lachèse nous lit une étude musicale, présentée sous une forme très originale et ayant pour titre : *Deux Promenades.*

Mgr Bourquart demande pourquoi son étude sur *l'abus des termes d'intelligence et de moralité appliqués aux animaux* n'a pas été insérée au Bulletin de 1879, et se plaint de la rédaction du procès-verbal de la séance du 15 juillet 1879. — Mgr de Kernaëret, président du comité de rédaction, répond sur le premier point qu'il avait écrit à Mgr Bourquard de vouloir bien lui adresser son Étude, et que sans doute sa lettre ne sera pas parvenue à notre collègue. Sur le second point, il est répondu à Mgr Bourquard que les procès-verbaux ne peuvent contenir l'analyse complète des thèses lues aux réunions, et doivent surtout s'appliquer à reproduire les discussions orales. Il est impossible, au surplus, de revenir après seize mois sur un procès-verbal qui avait été adopté à la séance suivante, d'après le règlement. La Société décide que le travail de Mgr Bourquard sera inséré dans les prochains Mémoires, et l'incident est déclaré clos.

M. Rondeau, trésorier, présente ses comptes de fin d'année. Nous avons, pour l'année 1880, un excédant de recettes d'environ 1,000 fr.; mais l'année prochaine, si nous n'avons plus de subvention, nous serons réduits à nos propres ressources, et il y aura lieu de diminuer certaines dépenses. La question est renvoyée au bureau.

L'assemblée approuve les comptes de M Rondeau et le remercie de ses bons soins.

M. Hervé-Bazin lit ensuite un rapport sur les travaux de l'année, et annonce qu'il n'a plus le loisir de continuer les fonctions de Secrétaire-général. M. le Président veut bien témoigner le regret que la Société éprouve de cette résolution; mais M. Hervé-Bazin n'en continuera pas moins à faire tous ses efforts pour le développement et les progrès de la Société.

Il est ensuite procédé aux élections de fin d'année.

M. d'Espinay est élu Président de la Société ;

Mgr Sauvé est nommé à l'unanimité Président honoraire ;

M. Pavie est élu vice-président;

M. l'abbé Ravain, secrétaire-général ;

M. Lelong secrétaire;

M. Maisonneuve est réélu archiviste ;

M. Rondeau, trésorier.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général, Hervé-Bazin.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

POUR 1881

COMPOSITION DU BUREAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Comte de Falloux, membre de l'Académie française.
Chevreul, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Jac, premier président de la Cour d'appel.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

J. Sorin, inspecteur honoraire d'Académie,
Ad. Lachèse, docteur en médecine,
Mgr Sauvé, recteur des Facultés catholiques,
} anciens présidents de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1881

MM.

D'Espinay, *président*.
Victor Pavie, *vice-président*.
L'abbé Ravain, *secrétaire général*.
Lelong, *secrétaire*.
Rondeau, *trésorier*.
Dr Maisonneuve, *bibliothécaire-archiviste*.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

S. E. le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai.
Montrieux, ancien maire d'Angers, ancien député.
Dufaure, membre de l'Académie française.
Le commandeur J.-B. de Rossi, associé étranger de l'Institut de France, à Rome.
Louvet, ancien député, ancien ministre.
L'abbé Crépon, chanoine honoraire, ancien curé de Notre-Dame.
Bellanger (Philippe), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Textoris, capitaine en retraite.
De Lens, inspecteur honoraire d'Académie.
Mourin, ancien maire d'Angers, recteur de l'Académie de Nancy.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Affichard, avocat, bâtonnier de l'Ordre.
Allard (Gaston).
Auriau (Ch.), commissaire-priseur.
Ballu-Blaive, inspecteur de l'Enregistrement, à Orléans.
Baraudon, conseiller à la Cour.
Bardin (l'abbé).
Bazin (l'abbé), archiprêtre de la Cathédrale.
Bazin (René), professeur à la Faculté de Droit.
Beaumont (l'abbé de), chanoine honoraire.
Berger (Eugène), député de Maine-et-Loire.
Billard (Gabriel).
Bodinier (Guillaume).
Bonneville, ancien officier.
Bordereau, peintre-verrier
Bourgain (l'abbé), professeur à la Faculté des Lettres.
Bourquard (Mgr), professeur à la Faculté des Lettres.
Bricard (Ernest), docteur en médecine.
Bricard (Georges), avocat.

Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée.
Capol (de), ingénieur civil.
Cars (comte Charles des), à Sainte-Christine.
Chapin, notaire.
Chevallier (l'abbé), curé de Combrée.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire.
Clamens, peintre-verrier.
Cosnier (Léon).
Dainville (Ernest), architecte du département.
Dauge, directeur de l'usine à gaz.
Delahaye (Dominique), manufacturier.
Dolbeau, imprimeur.
Duhourcau, docteur en médecine.
Dusouchay, architecte.
Dussauze, architecte.
D'Espinay, conseiller à la Cour.
Fairé (Alexandre), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Fairé (Paul), avocat.
Faligan (Ernest).
Falloux (comte de), membre de l'Académie française.
Farcy (Louis de).
Faugeron (Hector).
Freppel (Mgr), évêque d'Angers.
Gardais (l'abbé), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.
Gillet (l'abbé), aumônier de l'hôpital de Beaufort.
Godard-Faultrier, directeur du Musée d'antiquités.
Godard (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné.
Grille, docteur en médecine.
Grimault (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.
Guérin de la Roussardière, avocat.
Guillet (l'abbé), curé de Noyant.
Guinoyseau, ancien manufacturier.
Hervé-Bazin, professeur à la Faculté de Droit.
Huault-Dupuy.
Huguet de Chataux, avocat.
Hy (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences.
Jac, premier président de la Cour d'appel.

Joubert (André).
Kernaëret (Mgr de), professeur à la Faculté des Lettres.
Lachèse (Adolphe), docteur en médecine.
Lachèse (Paul), imprimeur.
Ledroit, ancien notaire.
Le Guay (baron), sénateur de Maine-et-Loire.
Lelong (Eugène), avocat.
Lemarchand, bibliothécaire en chef de la Ville.
Lemoine, horticulteur.
Lenoir-Maunoir, notaire honoraire.
Lieutaud, docteur en médecine, directeur du Jardin botanique.
Litter (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie.
Loir-Mongazon, professeur à la Faculté des Lettres.
Lucas, avocat, professeur à la Faculté de Droit.
Maisonneuve, docteur en médecine et ès-sciences, professeur à la Faculté des Sciences.
Maricourt (Mgr), doyen de la Faculté des Lettres.
Meauzé (André), directeur d'assurances.
Megnen, peintre-verrier.
Mérit (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Saumur.
Mieulle (de), conseiller général.
Pasquier (l'abbé), professeur à la Faculté des Lettres.
Pavie (Victor).
Perrin, avocat, professeur à la Faculté de Droit.
Perrochel (vicomte Fernand de), député de la Sarthe.
Pessard (l'abbé), vicaire général.
Pineau (l'abbé), curé de Saint-Joseph.
Pinoteau, commandant d'état-major en retraite.
Ratouis (Paul), ancien juge de paix, à Montpellier.
Ravain (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences.
Richecour (de), avocat, professeur à la Faculté de Droit.
Rondeau (Louis), ancien négociant.
Sauvé (Mgr), recteur des Facultés catholiques.
Semery, avocat.
Subileau (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire.
Tarlé (de), avocat.
Tarnier, doyen de la Faculté des Sciences.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ABBEVILLE. Société d'émulation.
AIX. Académie d'Aix.
ALGER. — Association scientifique algérienne.
AMIENS. Académie d'Amiens.
— Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. Société d'horticulture.
— Société industrielle.
— Société académique.
ANGOULÊME. Société archéologique de la Charente.
ARRAS. Académie d'Arras.
AUTUN. Société Éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles.

BAYONNE. Société des sciences et arts.
BÉZIERS. Société archéologique.
BORDEAUX. Académie des belles-lettres, sciences et arts.
BOSTON. American academy of arts and sciences.
— Society of natural history.
BREST. Société académique.

CAEN. Académie de Caen.
— Société d'agriculture et de commerce.
— Société linnéenne de Normandie.
CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.
CHERBOURG. Société académique.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts.

ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges.

GRENOBLE. Académie Delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.

LA ROCHELLE. Académie des belles-lettres, sciences et arts.
LAVAL. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
LE HAVRE. Société havraise d'études diverses.
LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
LE PUY. Société académique.
LILLE. Société des sciences, agriculture et arts.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
LYON. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts.

MACON. Académie de Mâcon.
MARSEILLE. Société de statistique.
MEAUX. Société d'agriculture, sciences et arts.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Société d'agriculture.
— Académie des sciences et lettres.
MONTPELLIER. Société d'horticulture et d'histoire naturelle.
MOULINS. Société d'émulation de l'Allier.
MULHOUSE. Société industrielle.

NANCY. Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine.
NANTES. Société académique.
NEVERS. Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
NICE. Société des lettres, sciences et arts.
NIMES. Académie du Gard.

ORLÉANS. Société d'agriculture, sciences, lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

PARIS. Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Académie des sciences.
— Société centrale d'agriculture.
— Société centrale d'horticulture.
— Société philotechnique.
PAU. Société des sciences, lettres et arts.
PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire.
PHILADELPHIE. Academy of natural sciences.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
REIMS. Académie de Reims.
ROCHEFORT. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.
ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société libre d'émulation, commerce et industrie.
SAINT-ÉTIENNE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
SAINT-LO. Société d'agriculture, archéologie et histoire naturelle de la Manche.
SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-QUENTIN. Société académique.
SENLIS. Comité archéologique.
SENS. Société archéologique.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.
TOURS. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société archéologique.
TROYES. Société académique.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
VALENCIENNES. Société d'agriculture, sciences et arts.
VANNES. Société polymathique du Morbihan.

VENDOME. Société archéologique du Vendômoi.
VERDUN. Société philomatique.
VERSAILLES. Société des sciences morales, let
— Société d'agriculture et des arts.
VESOUL. Société d'agriculture, sciences et art

WASHINGTON. Patent office.
— Institut Smithsonien.

TABLE DES MATIÈRES

Notice biographique sur M. Henry Hermite.-M. le Dr Maisonneuve..... 1
Les sources des Etablissements de Saint Louis, par M. Paul Viollet. - M. G. d'Espinay..... 51
Note sur les herborisations de la Faculté des Sciences d'Angers.- M. l'Abbé Hy..... 69
L'Agriculture en Anjou devant le Libre-Echange.- M. G. de Capol..... 89
Deux promenades.- M. E.Lachèse.. 175
La Fée Mélusine. - M.G. d'Espinay 181
Nouvelles archéologiques. Visite de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts au Musée d'Angers. M. V.Godard Faultrier..... 196
Transport du baptistère avec son hypocauste de la Place du Ralliement au Musée d'Angers.-M. Godard-Faultrier..... 211
Les sermons latins rimés au Moyen Age.- M. l'Abbé Bourgain..... 215
Saint-Michel du Tertre d'Angers. - L.Rondeau..... 233
Rapport sur les Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences & Arts d'Angers pendant l'année 1880. - M. Hervé-Bazin..... 249

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES:

Séance du 3 Juin 1879..... 257
- 6 Janvier 1880 258
- 3 Février..... 261
- 2 Mars..... 263
- 20 Avril..... 266
- 18 Mai..... 268
- 3 Juillet..... 270
- 23 Novembre..... 272
- 14 Décembre..... 273

Liste des membres de la Société.. . 275
Liste des sociétés correspondantes. 279

... 196 —

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT-TROISIÈME. — 1881

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
(3, Chaussée Saint-Pierre.

1882

MÉMOIRES

De la Société nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT-TROISIÈME. — 1881

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

13, Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1882

ÉTUDES PALÉONTOLOGIQUES

SUR

LES TERRAINS TERTIAIRES MIOCÈNES

DU

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Ce travail est le commencement d'une série d'études que nous nous proposons de faire sur les terrains tertiaires du département de Maine-et-Loire. Ces terrains se montrent, sur un grand nombre de points de notre pays, en dépôts plus ou moins étendus, plus ou moins fossilifères. Les roches plus anciennes sur lesquelles ils reposent ne sont point identiques, ni de la même époque géologique ; c'est ainsi, par exemple, qu'à Noyant-sous-le-Lude, les faluns sont sur le calcaire d'eau douce, tandis que à Saint-Clément-de-la-Place on les trouve sur le granite, et à Montjean sur le calcaire dévonien ; à Saint-Georges-Chatelaison ils s'appuient sur le terrain houiller ; à Doué, sur le crétacé ; et à Martigné-Briand, à Chavagnes-les-Eaux, à Aubigné, c'est sur le schiste qu'on les rencontre.

Leur position stratigraphique ne peut donc suffire pour déterminer leur âge relatif et le rang qu'ils doivent prendre dans la série des assises du tertiaire-moyen si bien étudiées, si bien définies dans le miocène du sud-ouest de la France, et dans les environs de Vienne (Autriche).

Après avoir exactement fixé la position stratigraphique de chacun de nos dépôts tertiaires, nous voudrions donner la liste aussi complète que possible des êtres fossiles que renferme chaque gisement, et établir, à l'aide de cette liste, une comparaison rigoureuse avec les fossiles des assises bien connues d'autres pays, comparaison qui nous permettra de décider l'âge relatif de nos faluns, et de constater, enfin, s'ils sont tous de même époque, ou s'ils appartiennent à des horizons différents.

Nous commencerons par les faluns de l'arrondissement de Baugé.

Lorsqu'on étudie les dépôts tertiaires du N.-E. du département de Maine-et-Loire, il est impossible de ne pas remarquer bientôt les rapports intimes qu'ils ont avec les faluns de la Touraine : aussi d'Archiac, dans son *Histoire des progrès de la géologie,* regarde-t-il nos faluns de Noyant et de Chavaignes comme des lambeaux et un prolongement du bassin marin de Savigné.

Si on examine la carte géologique de la Touraine, on voit, en effet, le bassin de Savigné se prolonger en forme de détroit suivant une ligne qui passe par Channay, Meigné-le-Vicomte, pour atteindre Noyant-sous-le-Lude. Là, se forme un nouveau bassin tertiaire

qui repose, comme celui de Savigné, sur le calcaire d'eau douce et s'étend principalement sur les communes de Noyant, Auverse, Chavaignes, Genneteil et Chigné ; quelques portions de ce dépôt marin se retrouvent, d'un côté, à Linières-Bouton, à la Pellerine, et à Méon ; de l'autre, à Pontigné et à Lasse. A en juger par la nature des faluns, le dépôt principal et les divers lambeaux qui s'y rattachent ont dû appartenir à un même bassin dont l'étendue pourrait représenter une surface d'environ dix à douze kilomètres carrés. — Par ailleurs, la superposition directe au calcaire d'eau douce du bassin marin de Savigné et du bassin de Noyant, la ressemblance de leurs caractères pétrographiques, l'identité des éléments qui entrent dans la composition de leurs faluns, le voisinage même de ces deux dépôts tertiaires, qui semblent si évidemment se relier entre eux, tout porte à les regarder comme formés par la même mer, et appartenant à la même époque.

La *paléontologie* seule pouvait trancher définitivement cette question si intéressante pour la géologie de l'Anjou ; c'est dans le but d'apporter son témoignage que nous nous sommes livré depuis de longues années, aux plus actives recherches pour recueillir et étudier les fossiles de ces faluns. Toutefois la justice et la reconnaissance nous font un devoir de dire que nous avons été précédé dans ces recherches par MM. Baudoin, Ludovic le Gris, et le docteur Chevalier qui, les premiers, ont exploré la localité du Breil-de-Foin, seul endroit où l'on ait rencontré des coquilles en quantité notable. Leurs explorations eurent lieu vers l'année 1860 ou 1861 ; puis dans le dessein de faire nommer les

fossiles qu'ils avaient recueillis, ces Messieurs eurent recours à la bienveillance si connue de M. Millet, que ses divers ouvrages, remarquables à tant d'égards pour l'époque qui les vit paraître, mettent justement aux premiers rangs des naturalistes angevins.

M. Millet se rendit à leur demande. Depuis, en 1864-65, il publia son *Indicateur de Maine-et-Loire*, où il décrit, avec sa précision habituelle, les nombreux fossiles qu'on lui avait communiqués ou qu'il avait recueillis lui-même. Malheureusement, n'ayant eu à sa disposition que quelques-uns des travaux importants, publiés en différents pays sur ces matières, ce consciencieux géologue dut forcément recourir à des dénominations nouvelles pour désigner les fossiles dont il ne trouvait ni le nom, ni la description. Mais alors, il se produisit, par cela même, un fait qui était loin d'élucider la question dont nous nous occupons en ce moment ; car la publication de M. Millet, en signalant un grand nombre d'espèces nouvelles au Breil-de-Foin, portait naturellement à conclure que nos faluns de Baugé, loin d'être identiques à ceux de la Touraine, constituaient un faciès particulier, peut-être un terme nouveau dans nos faluns de l'Ouest.

Les premiers doutes sur l'exactitude rigoureuse des déterminations de M. Millet nous sont venus, dès nos débuts dans les études paléontologiques, en lisant le *Mémoire de Dujardin sur les couches du sol en Touraine*. Nous fîmes part de nos doutes à plusieurs savants, et en particulier à M. Charles des Moulins, de Bordeaux, dont la compétence, dans ce genre d'étude, est au-dessus de toute discussion.

Ces Messieurs, en nous confirmant dans notre opinion, nous firent ainsi concevoir le dessein d'étudier de nouveau nos fossiles miocènes, et de faire de nouvelles recherches au Breil-de-Foin, ainsi que dans les autres localités du bassin tertiaire de Baugé.

Les terrains tertiaires du canton de Noyant ne présentent aucune division bien tranchée, et la répartition des corps organisés n'y affectant aucune régularité, la distribution des fossiles ne peut faire distinguer nos faluns par assises bien définies. Les coquilles sont, en général, assez rares dans les localités autres que le Breil-de-Foin. Jusqu'ici nous n'y avons guère recueilli que les *Pecten Solarium* (Lamk.), *P. Striatus*, (Sow), et *P. Scabrellus* (Duj.) ; et encore ne les trouve-t-on que rarement, et seulement dans les faluns de Noyant, de Chavaignes et d'Auverse. Les dents de poissons et de mammifères y sont assez communes; les polypiers et les bryozoaires y sont surtout abondants, et, dans certaines carrières, ils constituent la presque totalité du dépôt. On rencontre assez souvent, à Chavaignes, un charmant *échinoderme*, *Arbacia monilis* (Agassiz).

C'est à Genneteil seulement, près de la propriété du *Breil-de-Foin*, qu'une *croisière*[1] ouverte, il y a dix ou douze ans, nous a fourni un grand nombre de Mollusques. Les espèces les plus volumineuses comme le *Voluta miocenica* (Fish. et Tourn.)[2], *Ostræa crassissima*,

[1] C'est le nom que l'on donne aux carrières, dans le pays ; et le falun est connu sous le nom de *crois*.

[2] Nous prenions cette espèce pour le *Voluta Lamberti* (Sow) ; M. Deshayes nous avait déjà fait observer que notre coquille n'était pas le vrai *V. Lamberti* de Sowerby : mais c'est bien le *Voluta miocenica*. (Fisher et Tournouër.)

(Lamk.) et le *Pyrula cornuta* (Agass.) s'y trouvent mêlées à des espèces plus petites, littorales, ou même terrestres : comme *nérites, pholades, natices, helices, auricules*, etc... Tout semble prouver que cet amas de coquilles, la plupart roulées, brisées et disséminées au milieu d'innombrables galets, s'est formé sur un bas-fond ou sur un rivage. Ce qui confirme encore notre manière de voir, c'est que les coquilles qui vivent sur les côtes où sur les grèves s'y montrent toujours dans un état parfait de conservation.

Nous sera-t-il permis maintenant de dire sur quels matériaux se base notre travail, et de faire connaître les précautions que nous avons prises pour éviter, autant que possible, les causes d'erreur dans la détermination des espèces.

Nous avons vu et étudié à loisir tous les fossiles de Genneteil nommés par M. Millet, et recueillis par MM. Baudoin, Le Gris et Chevalier ; nous possédons même les coquilles de M. Baudoin, savant modeste enlevé trop tôt à l'affection de ses amis ; et nous avons, par nos recherches, réuni la plus riche collection des fossiles de Genneteil.

Un certain nombre de nos espèces ont été déterminées par M. Deshayes, dont tous les paléontologistes connaissent et apprécient les savants travaux sur les *coquilles fossiles du bassin de Paris ;* en 1868, nous avons expédié à M. Hoernes, de Vienne, une nombreuse série de nos fossiles du Breil-de-Foin, et en particulier, toutes les coquilles dont la détermination spécifique demeurait incertaine pour nous ; nous avons comparé nos fossiles avec ceux des collections de M. des Mou-

lins, de l'École des mines, du muséum de Paris. Nous devons à la générosité de M. Hoernes, une collection d'environ deux cents espèces du bassin tertiaire de Vienne ; elle nous a été du plus grand secours dans l'étude comparative de nos coquilles.

Toute notre étude sur la famille des *Pleurotomides* est basée sur les travaux en cours de publication de M. Luigi Bellardi, de Turin, et toutes nos espèces ont été vérifiées par ce savant professeur. Nos *auricules* ont été nommées par M. Raoul Tournouër, dans son beau travail sur les *Auriculidées des faluns* et nos *Ringicules* ont été publiées par M. le commandant Morlet, dans la savante monographie de ce genre, parue dans le *Journal de Conchyliologie.*

Nous nous bornerons dans ce travail à donner le nom vrai de chaque espèce, sans autre synonymie que les dénominations attribuées à la même espèce par M. Millet dans ses différentes publications.

Nous aurons ainsi atteint notre but, qui est de faire bien connaître le gisement géologique de Genneteil, et les fossiles qui s'y rencontrent.

Les ouvrages de M. Millet, cités dans ce travail, sont :

1° 1854. *Paléontologie de Maine-et-Loire*, 1 vol. gr. in-8°.

2° 1864-65. *Indicateur de Maine-et-Loire*, 2 vol. gr. in-8°,

3° 1866. *Paléontographie de Maine-et-Loire*, ou description des fossiles nouveaux du terrain tertiaire marin ou terrain miocène supérieur du département de Maine-et-Loire.

PREMIÈRE CLASSE DES MOLLUSQUES.

MOLLUSQUES ACÉPHALES.

1re Sous-classe : MOLLUSQUES DYMIAIRES.

Ire Famille : LES PHOLADAIRES. Lamark.

Genre PHOLAS. Linné, 1758.

1. **Pholas callosa.** Lamark. Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 46.
   1864. *Pholas fragilis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 3.
   Longueur 19 millim., larg. 7 millim.
   Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.
   Cette espèce est assez rare; c'est bien l'espèce citée dans la Touraine par Dujardin.

2e Famille : LES GLYCIMÉRIDES. Deshayes.

Genre SAXICAVA. Fleuriau de Bellevue.

2. **Saxicava rugosa.** Pennant, in Searles Wood, crag mollusca, pag. 285, tab. XXIX, fig. 3, a b. Palœontogr. society, 1856.
   Longueur 17-18 millim., larg. 10-12 millim.
   Loc. Genneteil, à la Beurelière.
   Espèce très rare; nous en avons recueilli deux exemplaires seulement.

3e Famille : LES MYAIRES. Lamark.

Genre CORBULOMYA. Nyst, 1843.

3. **Corbulomya complanata**. Sowerby, in Desbayes, descript. des coq. foss. des environs de Paris, tom. I, pag. 50, pl. VII, fig. 8, 9, 10, 13, 14, 15.

1854. *Mactra sulcata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 167, n° 249.

1865. *Mactra sulcata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 600, n° 175.

1866. *Mactra sulcata*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 24, n° 175.

Longueur 9-10 millim., larg. 6 millim.

Loc. Genneteil.

Les exemplaires de cette localité ont leur surface entièrement lisse; mais l'échantillon que nous avons reçu de M. Millet sous le nom de *Mactra sulcata* est muni de stries transverses assez irrégulières, provenant sans aucun doute des accroissements de la coquille. — Nous possédons un échantillon de Genneteil, ayant 25 millim. de longueur sur 18 millim. de larg. — Assez rare.

Genre CORBULA. Brugnière, 1791.

4. **Corbula carinata**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour. Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, p. 257.

1854. *Corbula striata*. Millet, Paléontol. de M. et L., p. 169, n° 271.

1864. *Corbula striata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680 et tom. II, pag. 451.

Longueur 11 millim., larg. 7 millim.

Cette espèce est très abondante au Breil-de-Foin, et dans les environs sur la commune de Genneteil.

5. **Corbula gibba.** Olivi, in Hoernes, Die foss. mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 34, pl. III, fig. 7, $^{a-c}$.

Longueur 8-9 millim., larg. 8-9 millim.

Loc. Le Breil-de-Foin, à Genneteil; espèce excessivement rare; nous n'en possédons qu'une seule valve parfaitement caractérisée.

4e Famille : MACTRACEA. Lamark.

Genre MACTRA. Linné, 1758.

6. **Mactra triangula.** Renieri, in Brocchi, conch. foss. subap., tom. II, pag. 535, pl. XIII, fig. 7.

1854. *Mactra triangularis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 251.

1864. *Mactra triangularis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, p. 680 et tom. II, pag. 451.

Longueur 11 millim., larg. 8 millim.

Loc. Genneteil; cette espèce est assez commune.....

5e Famille : MESODESMIDÆ. Gray.

Genre ERVILIA. Turton, 1822.

7. **Ervilia pusilla.** Philippi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 75, pl. III, fig. 13, $^{a-c}$.

Longueur 9 millim., larg. 5 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, où cette petite espèce est assez commune.

6e Famille : TELLINIDÆ. Latreille.

Genre FRAGILIA. Deshayes.

8. **Fragilia fragilis.** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 80, pl. VIII, fig. 5, a-c.

1864. *Tellina ovalis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 4.

1865. *Tellina ovalis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 601, n° 183.

1866. *Tellina ovalis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 25, n° 183.

Longueur 35 millim., larg. 24 millim.

Loc. Espèce très rare au Breil-de-Foin. — Genneteil.

9. **Fragilia abbreviata?** Dujardin. Mémoire sur les couch. du sol en Tour. Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 257

1854. *Mactra neglecta.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 250.

1865. *Mactra neglecta.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 600, n° 176.

1866. *Mactra neglecta.* Millet, Paléontogr. de M. et L. pag. 24, n° 176.

Longueur 18 millim., larg. 15 millim.

Loc. Espèce très rare à Genneteil, au Breil-de-Foin.

C'est sur deux exemplaires du *Petricola abbreviata* de Dujardin, soumis autrefois à la détermination de M. Millet, que nous avons établi notre synonymie.

Genre TELLINA. Linné, 1758.

Section A. — Tellines proprement dites.

10. **Tellina planata.** Linné, in Lamark. Hist. naturelle des animaux sans vert., 2e édit, tom. VI, pag. 195.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce fort rare en Anjou; nous n'en avons trouvé qu'un fragment avec la charnière parfaitement conservée; il répond exactement au type du *Tellina planata* de Vienne, que nous tenons de Hoernes.

11 **Tellina strigosa.** Gmelin, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 83, pl. VIII, fig. 8, a-c.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Cette espèce est, comme la précédente, extrêmement rare dans nos faluns. Nous n'en possédons qu'un fragment suffisant pour en bien constater les caractères, et établir une identité parfaite avec le *T. zonaria* (T. strigosa) de notre collection, nommé par Grateloup.

12. **Tellina donacina** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 86, pl. VII, fig. 9, a-d.

Longueur 19 millim, largeur 11 millim.

Loc. Genneteil; espèce très bien conservée, mais assez rare.

13. **Tellina compressa**. Brocchi, 1814, Conch. fos. subap., tom. II, pag. 514, pl. XII, fig. 9.

Longueur 14 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, où elle est assez rare.

Section B. — Arcopagia.

14. **Tellina crassa**. Pennant, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 94, pl. IX, fig. 4, a-c.

1854. *Tellina intermedia*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 255.

1864. *Tellina elegans*. Millet (non Deshayes), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

1865. *Tellina intermedia*. Millet, Indict. de M. et L.,tom. II, pag. 601, n° 180.

1866. *Tellina intermedia*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 25. n° 180.

Longueur 33 millim., largeur 27 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, où elle est très rare.

7e Famille : PSAMMOBIDÆ. Deshayes.

Genre PSAMMOBIA. Lamark.

15. **Psammobia uniradiata**! Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 99, pl. IX, fig. 6, a-c.

1854. *Tellina pretiosa*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 252.

1864. *Tellina rostrata*. Millet (non Lamark), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 25 millim , largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Espèce très rare.

16. **Psammobia affinis.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 257, pl. XVIII, fig. 4.

Longueur 17 millim., largeur 8 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce très rare; nous n'en possédons qu'un seul exemplaire, et nous croyons comme d'Orbigny, que cette espèce est bien distincte de la précédente.

8e Famille : DONACIDÆ. Deshayes.

Genre DONAX. Linné, 1758.

17. **Donax transversa**. Deshayes, in Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 250, n° 31.

1864. *Tellina jucunda.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 5.

1865. *Tellina jucunda.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 601, n° 182.

1866 *Tellina jucunda.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 25, n° 182.

Longueur 11 millim., largeur 6 millim.

Loc Genneteil, au Breil-de-Foin.

Cette espèce est rare; elle a beaucoup de rapport avec le *donax lævissima* de Dujardin; mais elle s'en distingue toujours facilement par les plis obliques et nombreux qui s'élèvent sur toute la surface du corselet, sans dépasser jamais l'angle postérieur, la même partie étant parfaitement lisse dans le *donax lævissima.*

9e Famille : CONCHÆ. Lamark.

Genre VENUS.

18 **Venus Dujardini.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 120, pl. XIII, fig. 1.

1854. *Cytherea splendida.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L , pag. 168, n° 262.

1864. *Cytherea splendida.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag, 680, note 7.

1865. *Venus splendida.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 601, n° 188.

1866. *Venus splendida.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 25, n° 188.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Cette espèce est assez commune ; mais on ne la trouve jamais entière.

19. **Venus præcursor.** Mayer, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert-Beck., v. Wien, tom. II. pag. 126, pl. XIV, fig. 5-9.

1854. *Venus sulcatella.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 264.

1854. *Venus sulcostriata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 267.

1865. *Venus sulcatella.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 602, n° 190.

1865. *Venus sulcostriata*, var. de *sulcatella.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 602, n° 190.

1866. *Venus sulcostriata*, var. de *sulcatella*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 26, n° 190.

Longueur 25 millim., largeur 25 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin; très rare.

20. **Venus plicata**. Gmelin, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 132, pl. XV, fig. 4, ••.

1854. *Venus lamellata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 265.

1854. *Venus lamelloïdes*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 266.

1864. *Venus multilamella*. Millet (non Lamark), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

1865. *Venus lamellata*. Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et 682, n° 191.

1865. *Venus lamellata*, var. *lamelloïdes*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II., pag. 602, n° 191.

1866. *Venus lamellata*, var. *lamelloïdes*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 26, n° 191.

Longueur 30 millim., largeur 28 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce rare dans cette localité.

21. **Venus cothurnix**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 261.

Longueur 18 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Cette rare et jolie espèce n'a pas encore été rencontrée ailleurs en Anjou.

22. Venus Basteroti. Deshayes, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 136, pl. XV, fig. 9, a-d.

1854. *Venus pallasiana.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 260.

1864. *Venus pallasiana.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

1865. *Venus pallasiana.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 601, n° 186.

1866. *Venus pallasiana.* Millet, Paléontog. de M. et L., pag. 25, n° 186.

Longueur 22 millim., largeur 20 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin; rare.

23. Venus casinoïdes. Basterot (*teste Hoernes*, in litteris, 18 octobre 1868.)

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin; très rare.

Nous ne possédons plus cette espèce ; c'est sur la foi de Hoernes que nous l'inscrivons dans notre catalogue. Nous avions envoyé une série d'espèces de Genneteil à ce savant géologue, en 1868, et dans le nombre des espèces envoyées, se trouvait précisément, d'après lui, le *Venus casinoïdes* de Basterot.

24. Venus ovata. Pennant, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 139, pl. XV, fig. 12, a b.

Longueur 6 millim., larg. 4 1/2 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Espèce très rare.

Genre DOSINIA. Scopoli, 1777.

25. **Dosinia exoleta.** Linné, in Nyst. descript. des coq. et polyp. foss. de la Belgique, pag. 184, pl. XIV, fig. 1, a b.

Longueur 14 millim., larg. 12 1/2 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Nous n'avons encore rencontré qu'un seul exemplaire de cette curieuse et très rare espèce.

Genre CYTHEREA. Lamark.

26. **Cytherea pedemontana.** Agassiz, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 151, pl. XVII, fig. 1-4.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. Espèce très rare; nous n'en connaissons qu'un seul échantillon; il est incomplet, quoique présentant tous les caractères nécessaires pour constater l'espèce.

27. **Cytherea erycina.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 154, pl. XIX, fig. 1-2.

1864. *Cytherea erycinoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 8.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul exemplaire connu.

10e famille : CARDIACEA. Lamark.

Genre CARDIUM. Bruguière.

28. **Cardium multicostatum.** Brocchi, conch. foss. subap., tom. II, page 406, pl. XIII, fig. 2.

Longueur 21 millim., larg. 21 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce très rare ; un seul exemplaire admirablement conservé.

29. **Cardium turonicum.** Mayer, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 188, pl. XXVII, fig. 3.

1864. *Cardium simile.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 11.

1865. *Cardium simile.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 213.

1866. *Cardium simile.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 213.

Longueur 15 millim., larg. 15 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, et à la Beurelière.

Cette jolie petite espèce est assez commune dans ces deux endroits ; elle est dans un très bon état de conservation.

30. **Cardium papillosum.** Poli, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 191, pl. XXX, fig. 8.

Longueur 10 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare ; deux échantillons seulement, mais en bon état.

31. **Cardium arcella.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 263, pl. XVIII, fig. 7 $^{a\,b}$.

Longueur 14-15 millim., largeur 13 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Rare ; charmante petite espèce, et d'une bonne conservation.

11e famille : CHAMACEA. Lamark.

Genre CHAMA. Linné.

32. **Chama gryphina.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 212, pl. XXXI, fig. 2, a-d.

1854. *Chama gryphina.* Millet (in part.), Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 320.

1864. *Chama gryphina.* Millet, Ind. de M. et L. tom. I, pag. 681.

1865. *Chama gryphina.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 452.

Longueur 24 millim., largeur 20 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. Espèce assez commune.

33. **Chama austriaca.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 214, pl. XXXI, fig. 3, a-c.

Largeur 20 millim., longueur 17 millim. [1]

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Assez rare. Notre espèce est bien celle de Hoernes, comme nous avons pu nous en convaincre en comparant nos exemplaires à des échantillons authentiques

[1] Nous prenons toujours, d'après les données de M. Pictet, pour la largeur de la coquille, la distance du sommet des crochets au milieu du bord palléal et pour sa longueur, la ligne qui joindrait le côté buccal à l'extrémité du côté anal.

de cette espèce, que nous avions reçus de Hoernes lui-même en 1868.

34. **Chama... sp. nova.**

1864. *Cleidothœrus faluneriorum.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 4.

1865. *Cleidothœrus faluneriorum.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 607, n° 237.

1866. *Cleidothœrus faluneriorum.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 31, n° 237.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Nous n'avons pu jusqu'ici déterminer cette espèce ; c'est certainement un *Chama*, la coquille est grande et sénestre.

12e famille : LUCINIDÆ. Deshayes

Genre LUCINA. Bruguière. 1791.

35. **Lucina incrassata.** Dubois, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck, v. Wien, tom. II, pag. 225, pl. XXXIII, fig. 1, a-d.

1864. *Lucina saxorum.* Millet, Indict. de M. et L, tom. I, pag. 680.

Longueur 29 millim., largeur 28 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce assez commune, mais rarement entière.

36. **Lucina columbella.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 230.

1864. *Lucina columbellata.* Millet (non Lank.), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 20 millim., largeur 20 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est assez commune dans ces deux localités et bien conservée.

37. **Lucina Dujardini.** Deshayes, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 235, pl. XXXIII, fig. 7, a b.

Longueur 10 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce assez rare.

38. **Lucina spinifera.** Montagu, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 236, pl. XXXIII, fig. 8, a-c.

Longueur 11 1/2 millim., larg. 9 1/2 millim.

Loc. Genneteil. A. C.

Cette jolie petite Lucine est assez commune au Breil-de-Foin et à la Beurelière; c'est l'espèce que l'on trouve dans le meilleur état de conservation.

39. **Lucina dentata.** Basterot, in Goldfuss, Petrefact. Germaniæ, tom. II, pag. 230, pl. 147, fig. 1

Longueur 7 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette petite espèce est assez rare.

40. **Lucina Agassizii.** Michelotti, Descript. foss. mioc. Ital. sept., pl. IV, fig. 4, 5, 7 (sans texte).

1866. *Cardita rostrata*, var. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 27, n° 204.

Longueur 6 millim. 1/2, largeur 7 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Petite espèce assez rare et toujours roulée.

13e famille : CRASSATELLIDÆ. Gray.

Genre CRASSATELLA. Lamark.

41. **Crassatella concentrica.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 256, pl. XVIII, fig. 2.

1854. *Crassatella subrotunda.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 277.

1864. *Crassatella concentrica.* Millet, Indict. de M. et L , tom. I, pag. 680.

1865. *Crassatella subrotunda.* Millet, Indict. de M. et L.. tom. II, pag. 451 et 602, n° 199.

1866. *Crassatella subrotunda.* Millet, Paléontogr. de M. et L , pag. 26, n° 199.

Longueur 12 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Espèce très commune dans ces deux localités.

42. **Crassatella moravica.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 260, pl. XXXIV, fig. 11, a b.

Longueur 19 millim., largeur 17 millim.

Loc. Genneteil.

Espèce très rare au Breil-de-Foin, et assez rare seulement à la Beurelière.

43. **Crassatella.** Spec.

Longueur 13 millim., largeur 13 millim.

Loc. Genneteil.

Cette espèce rare ne se trouve qu'à la Beurelière.

Cette forme de *Crassatella* est franchement triangulaire, élargie à la base et se rétrécissant très régulièrement de la base au sommet ; elle est aussi plus grossièrement striée transversalement et moins régulièrement que les deux espèces précédentes.

14e famille : CARDITÆ. Deshayes.

Genre CARDITA.

44. **Cardita senilis.** Lamark (venericardia), Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 384, n° 7.

1854. *Cardita senilis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 280.

1864. *Cardita senilis.* Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Cardita senilis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451.

Longueur 25 millim., largeur 29 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Je doute que cette espèce ait été recueillie dans cette localité ; en tout cas, elle y est fort rare.

45. **Cardita rudista.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 428, n° 7.

Largeur 24 millim., longueur 28 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — R R R.

46. **Cardita trapezia.** Bruguière, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 271, pl. XXXVI, fig. 4, a-c.

Longuenr 12 millim., largeur 9 millim.

Cette espèce parfaitement conservée est abondante à Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

47. **Cardita affinis.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 264, pl. XVIII, fig. 9.

1864. *Cardita affinis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 17 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce assez abondante, mais toujours roulée.

48. **Cardita monilifera.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, pag. 265, pl. XVIII, fig. 11.

Longueur 15 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Espèce assez commune et toujours en bon état de conservation.

49. **Cardita nuculina.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 265, pl. XVIII, fig. 13, $^{a\,b}$.

Longueur 7 1/2 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce assez rare.

50. **Cardita exigua.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 265, pl. XVIII, fig. 17, $^{a\,b}$.

1865. *Cardita minutissima.* Millet, Indict. de M. et L.. tom. II, pag. 451 et pag. 603, n° 205.

1866. *Cardita minutissima.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 27, n° 205.

Longueur 5 millim., larg. 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare dans cette localité.

Genre ASTARTE.

51. **Astarte striatula.** Deshayes, in Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 259.

1854. *Astarte striatula.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 272.

1865. *Astarte striatula.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451.

Longueur 21 millim., largeur 19 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très belle espèce, d'une admirable conservation, excessivement rare.

52. **Astarte scalaris.** Deshayes, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 260, pl. XVIII, fig. 5.

1854 *Astarte rustica.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 273.

1864, *Astarte rustica.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 6.

1865. *Astarte rustica.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 602, n° 195.

1866. *Astarte rustica*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 26, n° 195.

Long. 18 millim., largeur 18 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, et à la Beurelière.

Cette espèce est commune.

53. **Astarte solidula.** Deshayes, in Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 260, n° 11.

Longueur 12 millim., largeur 11 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. R R.

15e famille : NUCULIDÆ. D'Orbigny.

Genre LEDA. Schumacher.

54. **Leda pella.** Linné, in Bellardi, Monogr. del Nucul. trovate finora nei Terr. terz. del Piemonte, pag. 15.

Longueur 10 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare ; c'est la seule localité de l'Anjou où nous la connaissions ; deux exemplaires seulement.

55. **Leda pellucida.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 303, pl. XXXVIII, fig. 5,a-e.

Longueur 13 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Nous ne connaissons encore qu'un seul exemplaire de cette très rare espèce.

16e famille : ARCACEA. Lamark.

Genre PECTUNCULUS. Lamark, 1801.

56. **Pectunculus glycimeris.** Lamark, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 267.

1854. *Pectunculus maximus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 293.

1865. *Pectunculus maximus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 215.

1866. *Pectunculus maximus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 215.

Longueur 90-95 millim., largeur 100 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Rare.

57. **Pectunculus pilosus.** Lamark, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 267, pl. XVIII, fig. 14.

1854. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 292.

1864. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 3.

1865. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 214.

1866. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 214.

Longueur 19 millim., largeur 18 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin, à Broc.

Espèce très commune dans toutes ces localités.

58. **Pectunculus cor.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 496.
Longueur 25 millim., largeur 23 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Assez rare.

59. **Pectunculus textus.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 268, pl. XVIII, fig. 15.
1854. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 292.
1864. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.
1865. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 214.
1866. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 214.
Longueur 15 millim., largeur 14 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Assez rare.

60. **Pectunculus obtusatus.** Partsch., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 319, pl. XLII, fig. 11, a-d.
Longueur 26 millim., largeur 26 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Cette espèce est fort rare en Anjou ; et nous n'en connaissons pas d'autre exemplaire que celui de notre collection. Une seule valve bien conservée.

Genre ARCA. Linné, 1758.

61. **Arca rudis.** Deshayes, 1824, Descript. des coq. foss. des envir. de Paris, tom. I, pag. 210, pl. XXXIII, fig. 7-8.

Longueur 57 millim., largeur 47 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière; Broc.

Espèce très rare dans ces deux localités; nous n'en connaissons que deux exemplaires entiers de l'Anjou ; l'un appartient à M. Guéranger, l'autre fait partie de notre collection.

62. **Arca barbata.** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 327, pl. XLII, fig. 11.

1854. *Arca barbatuloïdes.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 297.

1865. *Arca barbatuloïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 216.

1866. *Arca barbatuloïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 216.

Longueur 30 millim., largeur 22 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare.

63. **Arca umbonata.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 462, n° 5 et pag. 464, note.

1854. *Arca biangulina.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 295.

1864. *Arca biangulina.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Arca biangulina.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 452.

Longueur 29-30 millim., largeur 12-15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Espèce assez rare ; nous ne la possédons que de cette seule localité, où nous l'avons recueillie, il y a quelques années.

64. **Arca noe.** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 325, pl. XLII, fig. 4, a-c.

1854. *Arca biangulina.* Millet (in maxima parte), non d'Orbigny, Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 295.

1864. *Arca biangulina.* Millet (in max. parte), Indict. de M. et L., pag. 680, tom. I.

1865. *Arca biangulina.* Millet (in max. parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 452.

Longueur 32 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare dans cette localité.

65. **Arca Breislaki.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 326, pl. XLII, fig. 5, a-c.

Longueur 27 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin.

Assez rare.

66. **Arca turonica.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 267, pl. XVIII, fig. 16.

1854. *Arca turonica.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 294.

1864. *Arca turonica.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Arca turonica.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451.

Longueur 33 millim., largeur 22 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin, à Broc.

Espèce très commune partout.

67. **Arca diluvii.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 476.

1864. *Arca turonica.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Arca turonica.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451.

Longueur 28 millim., largeur 19 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin.

Très rare.

68. **Arca lactea.** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 336, pl. XLIV, fig. 6, a-d

1854. *Arca lepida.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 298.

1864. *Arca lepida.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 2.

1865. *Arca lepida.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 605, n° 217.

1866. *Arca lepida.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 29, n° 217.

Longueur 12-14 millim., largeur 7-8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare dans cette localité et de forme un peu plus oblongue que celle des autres localités de Maine-et-Loire.

69. **Arca papillifera**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 338, pl. XLIV, fig. 7, $^{a-e}$.

Longueur 8 millim., larg. 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette curieuse et jolie petite espèce est extrêmement rare; nous n'en avons encore trouvé que quatre exemplaires.

70. **Arca clathrata.** Defrance, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 340, pl. XLIV, fig. 10, $^{a-e}$.

1854. *Arca clathrata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 181, n° 296.

1865. *Arca clathrata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 452.

Longueur 20 millim., larg. 11 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Espèce très rare dans cette localité.

2e Sous-Classe. MOLLUSQUES MONOMYAIRES. Lamark.

17e Famille : PECTINIDÆ. Lamark.

Genre PECTEN. Müller, 1776.

71. **Pecten Tournali.** Marcel de Serres, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 318, pl. LVIII, fig. 1-6.

1854. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 310.

1864. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 151.

Longueur 65 millim., largeur 60 millim.

Loc. Chavaignes-sous-le-Lude. — Espèce rare.

Cette coquille nous a été déterminée par Hoernes en 1868.

72. **Pecten benedictus.** Lamark. Hist. naturelle des animaux sans vert., 2e édit., tom. VII, pag. 157, n° 9.

1854. *Pecten benedictus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 312.

1865. *Pecten benedictus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 146, 151 et 365.

Longueur 52 millim., largeur 48 millim.

Loc. Noyant-sous-le-Lude. — Peu abondant.

73. **Pecten solarium.** Lamark. Hist. naturelle des anim. s. vert., 2e édit., tom. VII, pag. 155.

1854. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 310.

1864. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 151.

Longueur 150 millim., largeur 140 millim.

Loc. Noyant-sous-le-Lude; Chavaignes. — Assez rare.

74. **Pecten substriatus.** D'Orbigny, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 408, pl. LXIV, fig. 2, a-c.

1854. *Pecten bistriatus.* Millet (non Defr.), Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 304.

1854. *Pecten costellinatus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 305.

1864. *Pecten costellinatus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 8.

1865. *Pecten bistriatus.* Millet (non Defr.), Indict. de M. et L , tom. II, pag. 365 et 452.

1865. *Pecten costellinatus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 605, n° 221.

1865. *Pecten alternatus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 605, n° 221 bis.

1866. *Pecten alternatus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 29, n° 221 bis.

Longueur 38 millim., largeur 45 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin; Auverse.

Cette espèce est assez commune. Nous réunissons, sans hésiter, dans la même espèce, les *P. bistriatus*, *P. costellinatus*, *P. alternatus* de M. Millet. Ce sont de simples variations, dépendant souvent de l'âge, du *Pecten substriatus* de d'Orbigny (*Pecten striatus*, Sow.). Les caractères sur lesquels le géologue angevin s'appuie ne sont ni assez fixes, ni assez importants. — On trouve de petits échantillons de 22 millimètres de longueur, dont toutes les stries longitudinales sont égales; c'est le *Pecten costellinatus;* on en rencontre d'autres, de même taille ou un peu plus grands, qui ont leurs stries longitudinales rapprochées sensiblement deux à deux et d'égale grosseur, c'est le *Pecten bistriatus;* d'autres exemplaires enfin, de grande taille, ont ces mêmes stries bi-ou-tripartites, et présentent ainsi une suite de stries relativement grosses et petites, qui se succèdent dans une alternance assez régulière : cette dernière forme est le *Pecten alternatus*, Millet, et elle répond exactement à la figure donnée par Hoernes pour son *Pecten substriatus.*

75. **Pecten opercularis.** Linné, in Goldfuss. Petref. Germ., tom. II, pag. 62, pl. XCV, fig. 6.

1854. *Pecten multilamellatus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 307.

1865. *Pecten multilamellatus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 606, n° 223.

1866. *Pecten multilamellatus.* Millet, Paléontogr. de M. et L. pag. 30, n° 226.

Largeur 41 millim., longueur 44 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Espèce très rare.

76. **Pecten scabrellus.** Lamark, in Goldfuss. Bivalv., pag. 58, pl. XCV, fig. 5.

1864. *Pecten turgidulus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 5.

1865. *Pecten turgidulus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 606, n° 226.

1866. *Pecten turgidulus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 30, n° 226.

Largeur 38 millim., longueur, 37 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière; au Breil-de-Foin — AC.

77. **Pecten ventilabrum?** Goldfuss. Petrefacta Germaniæ, Bivalv., pag. 63, pl. XCVII, fig. 2.

Longueur 27 millim., larg. 27 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière; au Breil-de-Foin; Auverse.

Cette espèce est assez commune dans ces deux localités; c'est avec quelque doute que nous rapportons cette espèce au *P. ventilabrum* de Goldfuss. Cependant notre coquille nous semble reproduire parfaitement tous les caractères assignés à l'espèce figurée dans les *Petrefacta.* — Le *Pecten sowerbyi* de Nyst ne serait-il pas la même forme?

78. **Pecten varius.** Lamark, in Goldfuss. Petrefacta Germ. Bivalvia, pag. 57, n° 68, pl. XCV, fig. 1.

Largeur 19 millim., longueur 19 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; deux exemplaires seulement, colorés en noir.

Genre HINNITES. Defrance, 1821.

79. **Hinnites Dubuissoni.** Defrance, in Sowerby, Conchyl. minér. de la Grande-Bretagne, pl. DCI, pag. 627.

1854. *Hinnites Dubuissoni.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 315.

1865. *Hinnites Dubuissoni.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 146, 365 et 452.

Largeur 125 millim., longueur 120 millim.

Loc. Broc, environs du château de Maulne ; Noyant.

Espèce magnifique et fort rare.

Genre PLICATULA. Lamark, 1801.

80. **Plicatula mytilina.** Philippi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 425, pl. LXVII, fig. 5.

1854. *Plicatula Roissyoïdes.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 318.

1865. *Plicatula Roissyoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 607, n° 233.

1866. *Plicatula Roissyoïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 31, n° 233.

Largeur 13 millim., longueur 8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Espèce très rare.

81. **Plicatula ruperella.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 271.

1854. *Plicatula rugosula.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 319.

1865. *Plicatula rugosula.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 607, n° 234.

1866. *Plicatula rugosula.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 31, n° 234.

Largeur 12 millim., longueur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Espèce très rare.

Genre SPONDYLUS. Linné, 1757.

82. **Spondylus crassicosta.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 429, pl. LXVII, fig. 7, $^{a-d}$.

1854. *Spondylus Deshayesi.* Millet (in parte), non Michelotti, Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 316.

1864. *Spondylus Deshayesi!* Millet, (non Michelotti), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. — Espèce très rare dans ces deux localités.

18e famille : OSTRACEA. Lamark.

Genre OSTREA. Lamark.

83. **Ostrea crassissima!** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VII, pag. 242, n° 16.

1854. *Ostrea crassissima.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 328.

1864. *Ostrea crassissima.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682.

Longueur 195 millim., largeur 70 millim.

Loc. Noyant-sous-le-Lude; Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière; Broc.

Cette espèce est abondante et en bon état dans ces localités.

84. **Ostrea undata.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VII, pag. 242, n° 15.
1854. *Ostrea undata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 323 (in parte).
Longueur 75 millim., largeur 50 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

85. **Ostrea saccellus.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 272.
1864. *Ostrea saccellus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682.
Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, à la Beurelière.
Espèce très commune dans ces deux localités.

86. **Ostrea digitalina.** Dubois, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 447, pl. LXXIII, fig. 8.
1854. *Ostrea variabilis.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 324.
1864. *Ostrea affinis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682, note 1.
1865. *Ostrea variabilis.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 328.
1865. *Ostrea affinis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 242.
1866. *Ostrea affinis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 32, n° 242.
Longueur 30 millim., largeur 24 millim.
Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

19e Famille : ANOMIADÆ. Gray.

Genre ANOMIA. Linné, 1758.

87. **Anomia costata.** Brocchi, Conchyl. foss. subap., tom. II, pag. 463, pl. X, fig. 9.

1854. *Anomia cymbiformis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 329.

1864. *Anomia varians.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682, note 2.

1865. *Anomia varians.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 245.

1865. *Anomia cymbiformis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 688, n° 243.

1866. *Anomia cymbiformis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 32, n° 243.

1866. *Anomia varians.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 32, n° 245.

Largeur 55 millim., longueur 45 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce assez rare est parfaitement caractérisée; certains échantillons surtout répondent exactement aux figures 3 et 4 de la planche LXXXV de Hoernes.

88. **Anomia striata.** Brocchi, Conchyl. foss. subap., tom. II, pag. 465, pl. X, fig. 13.

1854. *Anomia deformis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 330.

1865. *Anomia deformis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 244.

1866. *Anomia deformis*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 32, n° 244.

Largeur 14 millim., longueur 17 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare dans cette localité.

89. **Anomia orbiculata.** Brocchi, Conchyl. foss. subap., tom. II, pag. 466, pl. X, fig. 14.

1864. *Anomia varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682, note 2.

1865. *Anomia varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 245.

1866. *Anomia varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., pag. 32, n° 245.

Largeur 28 millim., longueur 28 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce très rare.

Nous avons trouvé deux valves de cette espèce ; nous croyons pouvoir les rapporter à l'espèce que Nyst désigne sous le nom de *A. orbiculata ?* d'après la figure qu'il en donne sur les *Coquilles et Polypiers fossiles de Belgique.* Est-ce bien l'*A. orbiculata* de Brocchi ?

DEUXIÈME CLASSE DES MOLLUSQUES.

MOLLUSQUES CÉPHALÉS

Ordre premier. GASTÉROPODES.

Sous-Ordre. CIRRHOBRANCHIATA. Blainville.

20e famille : DENTALIADÆ. Deshayes.

Genre DENTALIUM. Linné.

90. Dentalium. . . . .

1864. *Dentalium brevifissum*. Millet (non Desh.), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680 (non *D. brevifissum*). Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 235.

Longueur 25 millim., larg. 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. RR.

Cette espèce nous paraît tout à fait distincte du *D. brevifissum*, Desh. — La coquille est relativement grande et légèrement courbée : elle est couverte de côtes anguleuses, longitudinales, régulières, qui partagent la surface en un polygone régulier de 15 à 20 faces. Les angles sont épais et obtus, surtout en s'éloignant du sommet. Il y a une strie intermédiaire entre chaque côte ; et cette strie plus fine devient bientôt, en se rapprochant du sommet, égale aux côtes elles-mêmes. On voit encore entre ces stries d'autres stries

excessivement fines, très rapprochées, et visibles seulement à la loupe. Les stries longitudinales sont croisées par des stries transverses, produites par l'accroissement de la coquille. Nous ne possédons que deux exemplaires de cette espèce, trouvés à Genneteil. Ils sont roulés et la partie postérieure en a été brisée et perdue.

Le *Dentalium brevifissum*, cité à Genneteil par M. Millet, n'est autre chose que cette espèce que nous lui avions communiquée ; mais ce n'est pas le *D. brevifissum* de Deshayes, dont le type se trouve à Saint-Clément-de-la-Place, à Thorigné et à Sceaux.

91. **Dentalium mutabile.** Doderlein.

1864. *Dentalium brevifissum.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 15-18 millim., largeur 2-3 millim.

Loc. La Beurelière, Le Breil-de-Foin, à Genneteil.

Cette petite coquille, assez rare, a été prise par M. Millet pour de jeunes individus du *D. brevifissum*.

92. **Dentalium pseudo-entalis.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 656, pl. L, fig. 35.

1854. *Dentalium tarentinum.* Millet (in parte), non Lamark, Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 236.

1864. *Dentalium turinicum.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 20 millim., largeur 3 millim.

Loc. La Beurelière, à Genneteil. — RRR.

93. **Dentalium fossile**. Linné.

1854. *Dentalium tarentinum*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 236.

1864. *Dentalium turinicum*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 17 millim., largeur 4 millim.

Loc. La Beurelière. — RR.

94. **Dentalium entalis.** Linné.

1854. *Dentalium tarentinum*. Millet (in magna parte), Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 236.

1864. *Dentalium turinicum*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 20 millim., largeur 2-4 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. Cette espèce est assez commune.

M. Millet a nommé tantôt *D. tarentinum*, tantôt *D. turinicum*, les *D. fossile*, *pseudo-entalis* et *entalis* de Genneteil, dont nous lui avions soumis les échantillons ; mais les exemplaires les plus nombreux appartiennent au *Dentalium entalis*. — L.

Sous-Ordre. SCUTIBRANCHIATA. Cuvier.

21e famille : FISSURELLIDÆ. Risso.

Genre FISSURELLA. Bruguière. 1791.

95. **Fissurella græca**. L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 642, pl. L, fig. 27.

1854. *Fissurella labiatoïdes*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 229.

1864. *Fissurella labiatoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, n° 2.

1865. *Fissurella labiatoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 162.

1866. *Fissurella labiatoïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 23, n° 162.

Longueur 16 millim., largeur 10 millim., hauteur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — R.

96 **Fissurella leprosa ?** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 640, pl. L, fig. 29.

Nous ne possédons qu'un seul exemplaire de cette espèce, recueillie par nous à la Beurelière, commune de Genneteil. Il est plus petit que l'exemplaire figuré par Hoernes ; les nodosités sont moins nombreuses et moins accusées que dans la coquille de Vienne : cependant il nous semble impossible de ne pas rapporter la forme de Genneteil à la même espèce.

Genre EMARGINULA. Lamark, 1801.

97. **Emarginula fissura.** Lamark, in Nyst, Descript. des Coq. et Polyp. foss. des terr. tert. de Belg., pag. 350, pl. XXXV, fig. 6.

1854. *Emarginula rostrata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 232.

1865. *Emarginula rostrata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 559, n° 166.

1866. *Emarginula rostrata.* Millet, Paléontog. de M. et L., pag. 23, n° 166.

Hauteur 4 millim., longueur 6 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare.

Sous-Ordre. PLOCAMOBRANCHIA. Gray.

22e Famille : CALYPTRACEA. Lamark.

Genre PILEOPSIS. Lamark.

98. **Pileopsis hungarica**. L., in Nyst, Descript. des Coq. et Polyp. foss. des terr. tert. de Belgique, pag. 355, pl. XXXV, fig. 8.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul exemplaire, petit, mais bien conservé.

99. **Pileopsis sulcosus.** Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 637, pl. L, fig. 20.

Loc. Genneteil.

Nous ne connaissons encore qu'un seul exemplaire de cette curieuse et rare espèce; il se trouve dans la collection de M. Guéranger, au Mans.

Genre HIPPONYX. Defrance.

100. **Hipponyx sulcatus**. Borson, in Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VII, pag. 617.

Longueur 14-15 millim., largeur 9-10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Genre CREPIDULA. Lamark, 1801.

101. **Crepidula cochlearis**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 627, pl. L, fig. 10.

Longueur 35 millim., largeur 24 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — RRR.

102. **Crepidula gibbosa**. Defrance, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 628, pl. L, fig. 11.

1854. *Crepidula mutabilis*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 227.

1865. *Crepidula mutabilis*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 161.

1866. *Crepidula mutabilis*. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 22, n° 161.

Longueur 15 millim., larg. 11 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — RRR.

Genre CALYPTRÆA. Lamark, 1801.

103. **Calyptræa muricata**. Brocchi, Conch. foss., tom. II, pag. 254, pl. I, fig. 2.

1854. *Calyptræa mamillaris*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 165, n° 225.

1865. *Calyptræa mamillaria*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 159.

1866. *Calyptræa mamillaria*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 22, n° 159.

Diamètre 14 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est commune dans ces deux localités.

Nous avons cru devoir conserver comme espèces distinctes les *Calyptræa muricata* et *sinensis*, parce que, dans nos faluns, ces deux formes sont bien tranchées et faciles à distinguer.

104. **Calyptræa sinensis.** L., in Nyst., Descript. Coq. et Polyp. foss. des terr. tert. de Belgique, pag. 363, pl. XXXV, fig. 14.

1854. *Calyptræa mamillaris.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 165, n° 225.

1865. *Calyptræa mamillaria.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 159.

1866. *Calyptræa mamillaria.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 22, n° 159.

Diamètre 9-13 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Assez commune.

105. **Calyptræa deformis.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 634, pl. L, fig. 14 et 15.

1864. *Calyptræa deformis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Hauteur 23 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette coquille est fort rare, et les deux seuls exemplaires que nous ayons rencontrés à Genneteil sont comprimés latéralement.

Sous-Ordre. TUBULIBRANCHIATA. Cuvier.

23e Famille : TUBISPIRATA. Deshayes.

Genre SERPULORBIS. Sassi.

106. **Serpulorbis arenarius.** L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 483, pl. XLVI, fig. 15.

1854. *Serpula dentifera.* Millet (non Lamark), Paléontol. de M. et L., pag. 153, n° 33.

1864. *Serpula dentifera.* Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677.

Diamètre du tube : 12-15 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est assez commune.

107. **Serpulorbis semi-surrectus.** Bivona, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol., tom. II, pag. 283.

1854. *Serpula sulcata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 153, n° 35.

1865. *Serpula sulcata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 6.

1866. *Serpula sulcata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 6.

Diamètre des tubes 5-6 millimètres.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

— Peu commune.

108. **Serpulorbis carinatus.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 486, pl. XLVI, fig. 17.

1854. *Vermetus Adansoni.* Millet, Paléontol. de M. et L. pag. 155, n° 61.

Longueur 27 millim., largeur 16 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous conservons à cette espèce le nom que Hoernes lui a imposé, malgré la priorité de celui de M. Millet. — M. Millet, en effet, n'a publié, avant Hoernes, ni description, ni figure, de cette curieuse espèce.

Genre VERMETUS. Adanson.

109. **Vermetus intortus.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 484, pl. XLVI, fig. 16.

1854. *Serpula intorta.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 153, n° 34.

Diamètre 2-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. Cette espèce est commune.

Genre SILIQUARIA. Bruguière.

110. **Siliquaria anguina.** L., in Dujardin. Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol., tom. II, pag. 284.

1854. *Siliquaria terebella.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 158, n° 105.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est rare.

Sous-Ordre. PECTINIBRANCHIATA. Cuvier.

24e Famille : TURRITELLIDÆ. Clark.

Genre PROTO. Defrance.

111. **Proto quadriplicatus.** Basterot, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 287.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare, et encore avons-nous quelques doutes sur l'identité de notre espèce avec celle de Dujardin. Notre échantillon est petit, et nous l'avons déterminé sur des exemplaires authentiques de Pontlevoy, que nous devons à la bienveillance de M. le marquis de Vibraye.

Genre TURRITELLA. Lamark, 1801.

112. **Turritella triplicata.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 369, pl. VI, fig. 14.

1854. *Turritella varians*, var. A. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians!* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 22.

1866. *Turritella varians!* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 22.

Longueur 30-35 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Assez commune.

113. **Turritella subangulata.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 374, pl. VI, fig. 10 et 16.

1854. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 22.

1866. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 22.

Longueur 15-20 millim., largeur 4-6 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière,

Cette espèce est commune.

114. **Turritella vermicularis**. Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 372, pl. VI, fig. 13.

1854. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., p. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L , tom. II, pag. 581, n° 22.

1866. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 22.

Longueur 25-30 millim., largeur 10-11 millim

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est rare.

115. **Turritella bicarinata**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 426, pl. XLIII, fig. 10, 10ª !

1854. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L , tom. II, page 581, n° 22.

1866. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., page 5, n° 22.

Longueur 16 millim., larg. 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où elle est rare.

116. **Turritella marginalis.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 373, pl. VI, fig. 20.

1854. *Turritella varians*, Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 22.

1866. *Turritella varians.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 22.

Longueur 20 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où elle est rare.

Genre MATHILDA. Semp.

117. **Mathilda quadricarinata.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 375, pl. VII, fig. 6.

1854. *Turritella concinna!* Millet, Paléontol. de M. et L., page 155, n° 60.

1865. *Turritella concinna!* Millet, Indict. de M. et L., tom. II. pag. 581, n° 23.

1866. *Turritella concinna!* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 23.

Longueur 8-9 millim., largeur 2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette jolie espèce est extrêmement rare.

Genre SCALARIA. Lamark, 1801.

118. **Scalaria subscalaris!** D'Orbigny, Prodr. Paléontol. strat., tom. III, pag. 30, n° 394.

1854. *Scalaria costo-lamellosa.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 57.

1865. *Scalaria costolamellosa.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 580, n° 21.

1866. *Scalaria costolamellosa.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 4, n° 21.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

25e Famille : LITTORINIDÆ. Gray.

Genre LITTORINA. Ferussac.

119. **Littorina Alberti.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 287, pl. XIX, fig. 22.

1865. *Phasianella insolita.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 584, n° 57.

1866. *Phasianella insolita.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 8, n° 57.

Longueur 22 millim., largeur 13 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est fort rare; nous n'en possédons que deux exemplaires, dont un incomplet. C'est sur ces échantillons, communiqués par nous, que M. Millet a cru devoir établir son *Phasianella insolita.*

Genre FOSSARUS. Philippi, 1841.

120. **Fossarus costatus.** Brocchi, conch. foss. subap., tom. II, page 300, pl. I, fig. 11.

1854. *Delphinula costata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 96.

1865. *Delphinula costata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 584, n° 52.

1866. *Delphinula costata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 8, n° 52.

Longueur 9-10 millim., largeur 6-7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare; nous n'en connaissons qu'un exemplaire.

26e Famille. RISSOIDÆ. Forbes et Hanley.

Genre RISSOINA. D'Orbigny.

121. **Rissoina pusilla.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 381, pl. VI, fig. 5.

Longueur 7-8 millim., larg. 3 1/2-4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul exemplaire connu.

122. **Rissoina burdigalensis.** D'Orbigny, Prodr. de Paléont. stratig., tom. III, pag. 30, n° 389.

1854. *Melania rissoïdes.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 47.

1865. *Melania rissoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 580, n° 13.

1866. *Melania rissoïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 4, n° 13.

Longueur 6-7 millim., larg. 2 1/2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est très rare.

123. **Rissoina Bruguierei.** Payraudeau, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 558, pl. XLVIII, fig. 5.

Longueur 6 millim., larg. 3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare jusqu'ici; nous n'en connaissons que notre unique échantillon.

Il nous semble tout à fait juste d'accepter les conclusions de Hoernes et d'assimiler complètement les *Rissoina decussata* et *Bruguierei*, Payr. — Dujardin lui-même hésitait à établir son *R. decussata* comme espèce, et en faisait déjà une variété du *R. Bruguierei*. Du reste, pour ceux qui, comme Deshayes, tiendraient à maintenir la distinction des deux espèces, notre exemplaire rentre complètement dans le *R. decussata*, Dujardin et Deshayes (Anim. s. vert., 2e édit., tom. VIII, pag. 482, n° 36).

Genre RISSOA. Fréminville, 1814.

124. **Rissoa Mariæ.** Dujardin, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 563, pl. XLVIII, fig. 9.

Longueur 4 1/2 millim., largeur 2 1/2-3 millim.

Loc Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; nous n'avons encore trouvé qu'un seul exemplaire de cette espèce.

125. **Rissoa Venus.** D'Orbigny, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 565, pl. XLVIII, fig. 10.

Longueur 3 1/4-4 millim., larg. 2-2 1/2 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. — AC.

126. **Rissoa scalaris.** Dubois, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 567, pl. XLVIII, fig. 12.

Longueur 4 millim., largeur 1 1/2-2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est rare.

127. **Rissoa Montagui.** Payreaudeau, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 559, pl. XLVIII, fig. 13.

Longueur 5 millim., largeur 3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est très rare.

128. **Rissoa Moulinsii.** D'Orbigny, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 570, pl. XLVIII, fig. 14.

Longueur 3 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare.

129. **Rissoa curta.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, p. 279, pl. XIX, fig. 5.

1854. *Rissoa ovata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 50.

1865. *Rissoa ovata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 580, n° 17.

1866. *Rissoa ovata.* Millet, Paléontog. de M. et L., pag. 4, n° 17.

Longueur 4-5 millim., largeur 2 1/2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est commune.

130. **Rissoa Lachesis.** Basterot, var. *lævis.* Hoernes! Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 572, pl. XLVIII, fig. 17, $^{a\,b}$.

Longueur 4 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous n'avons trouvé qu'un seul exemplaire de cette jolie petite espèce ; il est parfaitement conservé, et tout à fait identique pour la taille et les autres caractères à l'espèce de Vienne. Nous avons pu faire cette comparaison sur des échantillons reçus de Hoernes lui-même.

131. **Rissoa Partschi**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 573, pl. XLVIII, fig. 19.

Longueur 3 millim., largeur 1 1/3-1 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous ne connaissons encore qu'un seul échantillon de cette espèce.

Genre TRUNCATELLA. Risso.

132. **Truncatella Hermitei**. Bardin, in Act. de la Soc. linn. de Bordeaux, tom. XXXIII, pag. 15, Procès-verb. des séances.

T. testa minima, cylindracea, apice obtusissima ; anfractibus duobus, latis, convexiusculis, *lævigatis ;* ultimo anfractu ovato-oblongo, basi convexo, ferè *perforato ;* apertura ovata, subpyriformi, supernè angustiore, angulata, infernè latiore ; peristomate continuo, incrassato ; circatricula apiciali obtusissima, monospirali.

Longueur 4 millim., largeur 2 millim.

Cette coquille, fort petite, est cylindracée et réduite aux deux derniers tours, sans y comprendre celui qui

résulte de la cicatrice de la troncature. Ses tours sont larges, assez convexes, *lisses*, réunis par une suture bien apparente ; le dernier tour est allongé, obtus, convexe à la base et égale presque les 3/4 de la largeur totale de la coquille (environ 3 millim. sur 4). Une petite fente bien visible reste ouverte à côté de la columelle, et ferait presque croire que la coquille est perforée. L'ouverture est petite, ovalaire, subpyriforme, presque oblique, terminée supérieurement par un angle aigu (1 1/2 millim. de longueur sur 3/4 millimètre de diamètre à la partie la plus large). Les bords sont continus, assez épais ; la troncature est large et obtuse, et ne montre qu'une seule circonvolution spirale.

Loc Genneteil, à la Beurelière. — RR

Nous n'en possédons que huit exemplaires.

On ne connaît encore que quatre troncatelles fossiles ; deux ont été décrites par Deshayes et appartiennent au bassin de Paris ; la troisième, d'après Philippi, se trouve dans les terrains quaternaires de Sicile, et ne diffère pas de celle qui habite encore les bords de la Méditerranée ; la quatrième vient d'être trouvée dans le miocène des environs de Bordeaux et publiée par M. Benoist dans les Actes de la Société linnéenne de cette ville. L'espèce que nous venons de décrire, et qui nous paraît intermédiaire aux deux espèces parisiennes, est donc la seconde qui ait été observée jusqu'ici dans le terrain tertiaire miocène moyen. Nous dédions cette espèce nouvelle à notre ami, de regrettée mémoire, M. Henri Hermite, professeur de géologie à l'Université catholique d'Angers.

Genre ADEORBIS. Wood.

133. **Adeorbis planorbillus.** Dujardin, in Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 282, pl. XIX, fig. 13.

Diamètre 2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette petite espèce, assez rare, présente sur les tours 2 ou 3 carènes, assez visibles dans les échantillons qui ne sont pas roulés.

134. **Adeorbis striatus.** Philippi, Enumér. Mollusc. Siciliæ, tom. I, pag. 147, pl. IX, fig. 3, et tom. II, pag. 122.

1864. *Solarium planorbillus.* Millet (non Dujardin), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Diamètre 2-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Espèce rare dans ces deux localités.

27e Famille : PERISTOMIA. Lamark.

Genre BITHINIA. Gray.

135. **Bithinia acuta.** Draparnaud, Hist. nat. des Mollusq. terr. et fluv. de France, pag. 40, pl. I, fig. 23.

Longueur 4 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

136. **Bithinia abbreviata.** Michaud, Complém. de Draparn., pag. 98, pl. XV, fig. 52, 53.

Longueur 4 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

137. **Bithinia stagnalis**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 586, pl. XLVII, fig. 22.

Longueur 5 millim., largeur 2 1/2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

138. **Bithinia...** nova spec. — Espèce très voisine du *Bithinia stagnalis.*

Loc. Espèce très rare à la Beurelière, à Genneteil.

28e famille : PYRAMIDELLIDÆ. Gray.

Genre EULIMA. Risso.

139. **Eulima polita**. L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 544, pl. XLIX, fig. 22.

1854. *Rissoina distorta*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 53.

Longueur 15 millim., largeur 4 1/2-5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est rare.

140. **Eulina lactea**. D'Orbigny, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 545, pl. XLIX, fig. 21.

1854. *Rissoina nitida*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 54.

Longueur 15 millim., largeur 4-5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

141. **Eulima Eichwaldi**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 546, pl. XLIX, fig. 19.

Longueur 8 millim., larg. 1 1/2-2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

142. **Eulima subulata**. Donov., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 547, pl. XLIX, fig. 20.

1854. *Rissoina Cambessedesii*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 56.

Longueur 12 millim., largeur 2-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est rare dans ces deux localités.

Genre NISO. Risso.

143. **Niso eburnea**. Risso, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 549, pl. XLIX, fig. 18.

Longueur 18-19 millim., largeur 8-9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare. — Trois exemplaires seulement.

Genre TURBONILLA. Risso, 1825.

144. **Turbonilla turricula**. Eichwald, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 501, pl. XLIII, fig. 31.

1854. *Melania anaglypta!* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 153, n° 45.

1854. *Auricula costulata!* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 43.

1865. *Auricula costulata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 9.

1865. *Melania anaglypta*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 11.

1866. *Auricula costulata*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 9.

1866. *Melania anaglypta*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 11.

Longueur 9-11 millim., largeur 2-2 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

M. Millet avait réparti des exemplaires de cette espèces dans les deux genres *Melania* et *Auricula*. Il ne connaissait pas, évidemment, le *Tornatella costellata* de Dujardin, qui est identique au *Turbonilla turricula* de Eichwald; et s'il a créé à tort *deux espèces nouvelles* avec les exemplaires qu'il avait en sa possession, c'est pour avoir basé ses observations sur des échantillons incomplets.

145. **Turbonilla gracilis.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 382, pl. VI, fig. 6.

Longueur 6 1/2-7 millim., larg. 1 1/2-2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

146. **Turbonilla subumbilicata.** Grateloup, Atl. Conch. foss. du bass. de l'Adour, pl. XI, fig. 51, 52.

Longueur 9 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

147. **Turbonilla tornatella ?** Grateloup, Atl. Conch. foss. du bassin de l'Adour, pl. XI, fig. 57, 58.

Longueur 4 1/2 - 5 millim., largeur 1 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Nous n'osons affirmer absolument l'identité de notre coquille avec l'espèce de Grateloup; nous n'avons qu'un échantillon de cette espèce, et pour nous prononcer, nous voudrions posséder d'autres exemplaires de la même localité. Cette espèce, du reste, ne devrait-elle pas rentrer dans le genre *Odostomia ?*

Genre ODOSTOMIA. Fléming, 1828.

148. **Odostomia plicata.** Montague, in Wood, The Crag Mollusca, Palœontogr. society, 1848, pag. 85, pl. IX, fig. 3, $^{a\,b}$.

Largeur 3 millim., longueur 1 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Genre PYRAMIDELLA. Lamark.

149. **Pyramidella Grateloupi.** D'Orbigny, in Prodr. Paléont. stratig., tom. II, pag. 34, n° 489.

1854. *Pyramidella terebellata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 62.

Longueur 12 millim., largeur 3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est assez commune; nous ne comprenons sous le nom de *Pyramidella Grateloupi* que la forme à suture simple et plate, et non canaliculée; et, adoptant les conclusions de Deshayes (Descript. des anim. s. vert. du bassin de Paris, suppl., tom. II, pag. 583), nous réservons le nom de *P. unisulcata*,

Dujardin, pour la forme à suture canaliculée et à sillon bien prononcé sur le milieu du dernier tour. — Ces deux formes, assez communes, se montrent toujours parfaitement distinctes dans nos terrains miocènes de l'Anjou.

150. **Pyramidella unisulcata.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 282.

1854. *Pyramidella unisulcata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 63.

Longueur 12 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

29e famille : TORNATELLIDÆ. Deshayes.

Genre RINGICULA. Deshayes, 1838.

151. **Ringicula Bourgeoisi.** L. Morlet, Monogr. du genre *Ringicula;* Journ. conch., 1er juillet 1878, page 261, pl. VIII, fig. 5.

1864. *Ringicula buccinea*, var. minor. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677, note 6.

1865. *Ringicula buccinea*, var. minor. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 26.

1866. *Ringicula buccinea*, var. minor. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 26.

Longueur 5, 8 millim., diamètre 3, 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est assez commune.

M. Millet nommait *Ringicula buccinea* le *Ringicula*

Munieri de M. le commandant Morlet. Toutes les autres formes, venant de Genneteil, étaient désignées sous la dénomination commune : *Ringicula buccinea*, var. minor. Ces formes diverses comprennent les espèces suivantes, à l'exception du *Ringicula Munieri*. — La synonymie que nous venons de donner au *Ringicula Bourgeoisi* devra donc s'appliquer à toutes ces espèces.

152. **Ringicula Ponteleviensis.** L. Morlet, Monogr. du genre *Ringicula*, in Journ. Conchyl., juillet 1878, pag. 274, pl. VIII, fig. 8.
Longueur 5 millim., diamètre 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce assez commune.

153. **Ringicula Tournoueri.** L. Morlet, Monogr. du genre *Ringicula*, in Journ. Conchyl., juillet 1878, pag. 287, pl. VI, fig. 10.
Longueur 5 millim., diamètre 3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.
Cette espèce est très rare.

154. **Ringicula marginata.** Deshayes, in L. Morlet, Monogr. du genre *Ringicula*, Journ. Conchyl., juillet 1878, pag. 286, pl. VIII, fig. 7.
Longueur 8 millim., diamètre 5 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Cette espèce est très rare.

155. **Ringicula Bardini.** L. Morlet, Suppl. à la Monogr. du genre *Ringicula;* Journ. Conchyl., avril 1880, pag. 17, pl. VI, fig. 1 (tir. à part)
Longueur 4 1/2 millim., diamètre, 2, 9-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.
Espèce assez rare.

156. **Ringicula Hermitei.** L. Morlet, Supplém. Monogr. du genre *Ringicula*, Journ. Conchyl., avril 1880, pag. 18, pl. VI, fig. 4 (tir. à part).
Longueur 5 millim., diamètre 4 millim.
Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.
Cette espèce est très commune.

157. **Ringicula intermedia.** Foresti, in L. Morlet, Monogr. du genre *Ringicula*, pag. 54, pl. VIII, fig. 5 (tir. à part).
Long. 7 millim., largeur 6 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

158. **Ringicula Munieri.** L. Morlet, in Suppl. Monogr. du genre *Ringicula* (tir. à part), p. 20, pl. VI, fig. 5.
Longueur 9 millim., diamètre 5, 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

30e famille : BULLÆACEA. Lamark.

Genre BULLINA. Férussac.

159. **Bullina Lajonkaireana.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 624, pl. L, fig. 9.
Longueur 4-7 millim., larg. 2-3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce assez commune.

Genre BULLA. Linné.

160. **Bulla Grateloupi**. Michelotti, Descript. des foss. des terr. mioc. de l'Italie sept., pag. 150.

Longueur 45 millim., largeur 25 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare, et dont nous ne connaissons encore qu'un seul échantillon.

31e Famille : SOLARIADÆ. Deshayes.

Genre SOLARIUM. Lamark.

161. **Solarium simplex**. Bronn, in Hoernes, Die foss. Mollusk.. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 463, pl. XLVI, fig. 4.

Diamètre 12 millim., hauteur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

162. **Solarium miserum**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 284, pl. XIX, fig. 11, a b.

Diamètre 7-8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est assez rare.

Sous-Ordre. PULMOBRANCHIATA. Gray.

32e Famille : AURICULACEA. De Blainville.

Genre STOLIDOMA. Deshayes.

163. **Stolidoma Deshayesi**. Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns (tir. à part), pag. 4, pl. III, fig. 1, a-c.

Longueur 8 millim., diamètre 3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. Espèce assez rare.

Genre LEUCONIA. Gray.

164. **Leuconia Dujardini.** Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns (tir. à part), pag. 7, pl. III, fig. 3, a b.

1854. *Auricula oblonga* vel *acuta.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 39.

Longueur 10-12 millim., diamètre 4 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est assez commune; M. Millet ne connaissait point l'*Auricula acuta* de Dujardin, qui est le *Leuconia Dujardini*, Tourn. Il ne possédait que l'*Auricula oblonga,* et encore n'avait-il pu lui assigner définitivement son vrai nom; et plus tard, quand nous eûmes recueilli un bon nombre d'*Auricula acuta,* à Genneteil, il les confondit avec l'*A. oblonga*, et nous les rendit réunis sous le nom d'*A. oblonga.*

Genre MELAMPUS. Montfort.

165. **Melampus (tralia ?) Bardini.** Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns (tir. à part), pag. 14, pl. III, fig. 8.

1854. *Auricula ovicula.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 38.

1865. *Auricula ovicula.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 7.

1866. *Auricula ovicula.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 7.

Longueur 8 millim., diamètre 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare; nous n'en possédons qu'un seul exemplaire.

M. Millet a toujours réuni sous le nom de *Auricula ovicula*, les trois espèces suivantes : *Alexia pisolina*, *Tralia Munieri* et *Tralia Bardini*. Voilà pourquoi on retrouvera le nom d'*Auricula ovicula* dans la synonymie de l'*Alexia pisolina* et du *Tralia Munieri*.

166. **Melampus (tralia?) Munieri.** Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 16, n° 8.

1854. *Auricula ovicula.* Millet (in magna parte), Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 38.

1865. *Auricula ovicula.* Millet (in magna parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 7.

1866. *Auricula ovicula.* Millet (in magna parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 7.

Longueur 8 millim., diamètre 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

Genre ALEXIA. Leach.

167. **Alexia pisolina.** Deshayes, in Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 17, n° 9, pl. III, fig. 9.

1854. *Auricula ovicula.* Millet (in maxima parte), Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 38.

1865. *Auricula ovicula.* Millet (in maxima parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 7.

1866. *Auricula ovicula.* Millet (in maxima parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 7.

Longueur 10-12 millim., diamètre 6-8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est assez commune dans la première localité.

Genre AURICULA. Lamark .

168. **Auricula oblonga**. Deshayes, in Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, page 20, n° 11, pl. IV, fig. 2, a b.

1854. *Auricula oblonga* vel *acuta*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 39.

Longueur 12-15 millim., largeur 6-7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est très commune.

Genre CASSIDULA. Férussac.

169. **Cassidula umbilicata.** Deshayes, in Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 23, n° 13, pl. IV, fig. 3, a b.

1854. *Auricula umbilicata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 40.

Longueur 9-12 millim., largeur 5-6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est assez commune dans ces deux localités.

Genre PLECOTREMA. A. Adams.

170. **Plecotrema Bourgeoisi**. Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 28, n° 16, pl. IV, fig. 6, a-c.

Longueur 3 1/2 millim., diamètre maj. vix 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Un seul échantillon d'une conservation parfaite.

171. **Plecotrema Blesensis**. Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 29, n° 17, pl. IV, fig. 7.

Longueur 4-6 millim., largeur 3-4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Deux échantillons seulement, mais en très bon état de conservation.

4e Famille : HELICEA. Lamark.

Genre HELIX.

172. **Helix Turonensis**. Deshayes, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 613, pl. XLIX, fig. 29, 30.

1854. *Helix dispersa*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 153, n° 37.

Diamètre 18-20 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul exemplaire.

Genre ACHATINA. Lamark.

173. **Achatina**. Sp. (teste Hoernes, 21 octobre 1868).

Petite espèce très rare, à la Beurelière, commune de Genneteil.

174. **Achatina**. Sp. (teste Hoernes, 21 octobre 1868).

Petite espèce rare, à la Beurelière.

Ces deux espèces d'*Achatina* sont à peu près de la taille du *Bullina Lajonkaireana*.

Sous-Ordre. PHANEROPNEUMONA. Gray.

34e Famille : TURBINACEA. Lamark.

Genre TURBO. Linné.

175. **Turbo mamillaris**. Eichwald (jeune âge), d'après des échantillons authentiques de cette espèce, reçus de M. le marquis de Vibraye.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Genre TEINOSTOMA. Adams.

176. **Teinostoma nana**. Grateloup, Atl. Conch. foss. du bassin de l'Adour, pl. XII, fig. 13, 14.
Diamètre 2-3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Genre DELPHINULA. Lamark.

177. **Delphinula rotellæformis**. Grateloup, Atl. Conch. foss. du bassin de l'Adour, pl. XII, fig. 22, 23.
1854. *Delphinula plicatella*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 98.
1865. *Delphinula plicatella*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 584, n° 54.
1866. *Delphinula plicatella*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 8, n° 54.
Diamètre 3 1/2-4 millim., hauteur 2 1/2-3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Petite espèce excessivement rare.

Genre TROCHUS.

178. **Trochus crenulatus.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 354, pl. VI, fig. 2.

1854. *Trochus baccatus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 83.

1865. *Trochus baccatus.* Millet, Indict. de M et L., tom. II, pag. 582, n° 41.

1866. *Trochus baccatus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 6, n° 41.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare dans cette localité, et nous n'y avons pas encore rencontré d'individus adultes.

179. **Trochus miliaris.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 353, pl. VI, fig. 1.

1854. *Trochus proximus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 82.

1865. *Trochus proximus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 582, n° 40.

1866. *Trochus proximus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 6, n° 40.

Hauteur 5 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare dans cette localité; nous n'en connaissons qu'un seul échantillon, et encore il n'est pas adulte. On le trouve très beau et communément à Thorigné, à Sceaux et à Renauleau; il atteint, dans ces localités, jusqu'à 15 millim. de hauteur sur autant de largeur.

180. **Trochus elegantissimus**. D'Orbigny, Prodrome Paléont. strat., tom. III, pag. 8, n° 109.

Hauteur 5 millim., largeur 3 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette jolie petite espèce est très rare dans cette localité.

Genre MONODONTA. Linné.

181. **Monodonta Araonis**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 436, pl. XLIV, fig. 7.

1854. *Monodonta baccata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 93.

Hauteur 9 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul échantillon en bon état de conservation.

35e Famille : XENOPHORIDÆ. Deshayes.

Genre XENOPHORA. Fischer.

182. **Xenophora Deshayesi**. Michelotti, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 442, pl. XLIV, fig. 12.

Hauteur 10 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Notre unique échantillon, quoique assez petit, est très bien conservé et parfaitement caractérisé. Cette espèce atteint jusqu'à 60 millim. de hauteur sur 80 millim. de largeur, à Vienne et à Bordeaux.

36e Famille : NERITACEA. Lamark.

Genre NERITA. Adanson.

183. **Nerita Plutonis.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 531, pl. XLVII, fig. 11.

Longueur 16-17 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Espèce très rare.

184. **Nerita funata.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 281, pl. XIX, fig. 14.

Longueur 12-15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Assez commune.

185. **Nerita asperata?** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 280, pl. XIX, fig. 15-16.

Longueur 12-15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Nos échantillons ne correspondent pas au type de Dujardin, mais bien à la variété, qui ne se distingue du *N. funata* que par ses deux on trois carènes; et au lieu de lames, les exemplaires de Genneteil ne présentent que des stries en travers des côtes.

37e famille : NATICIDÆ. Deshayes.

Genre NATICA.

186. **Natica millepunctata.** Hoernes! Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 518, pl. XLVII, fig. 1, 2.

1854. *Natica epiglottina.* Millet (non Lamark),

Paléontol. de M. et L., pag. 156, n° 68.
Longueur 25 millim., largeur 22 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.
Commune.

187. **Natica helicina**. Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 297, pl. I, fig. 10.
1854. *Natica acuta*. Millet (non Deshayes), Paléontol. de M. et L., pag. 156, n° 70.
1864. *Natica acuta*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.
Longueur 18 millim., largeur 17 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.
Commune.

188. **Natica Josephinia**. Risso, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 523, pl. XLVII, fig. 4, 5.
1854. *Natica operta*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 156, n° 69.
1864. *Natica operta*. Millet, Indict. de M. et L, tom. I, pag. 678, n° 1.
1865. *Natica operta*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 27.
1866. *Natica operta*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 27.
Longueur 18 millim., largeur 17 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.
Espèce commune.

Genre SIGARETUS. Adanson, 1757.

189. **Sigaretus haliotideus**. L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 513, pl. XLVI, fig. 27!

1864. *Sigaretus lepidus*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677, n° 5.

1865. *Sigaretus lepidus*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 29.

1866. *Sigaretus lepidus*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 29.

Longueur 16 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est rare; deux échantillons seulement.

Malgré l'affirmation de M. Millet qui assure que son *Sigaretus lepidus* est bien différent du *S. haliotideus L.*, nous ne pouvons le distinguer de cette dernière espèce. M. Millet a pu être trompé par la figure que donne Grateloup du *S. haliotideus* (Atl. de Conch. foss. du bassin de l'Adour, pl. XLVIII, fig. 19) et voir une différence réelle entre la coquille du bassin de l'Adour et celle de Genneteil. Mais nous avons entre les mains les deux échantillons de la coquille de Genneteil, et en particulier celui qui a servi de *type* à M. Millet : or, ce *Sigaretus* répond aussi exactement que possible pour la forme, la taille et les ornements à la fig. 27 [a-c], pl. XLVI, de Hoernes, dans son grand ouvrage sur les fossiles tertiaires de Vienne. Notre coquille est bien le type du géologue autrichien, et c'est pour cela que nous conservons à notre espèce de Genneteil le nom de *S. haliotideus*, Hoernes.

38e famille : CANCELLARIADÆ. Deshayes.

Genre CANCELLARIA. Lamark.

190. **Cancellaria cancellata** ! L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 316, pl. XXXIV, fig. 20, 21, 22.

Longueur 30 millim., largeur 19 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul exemplaire.

39e Famille : CERITHIACEA.

Genre CERITHIUM, Adanson, 1757.

191. **Cerithium lignitarum**. Eichwald, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 398, pl. XLII, fig. 1, 2, 3.

1864. *Cerithium bidentatum*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679.

Longueur 65 millim., largeur 20-23 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Espèce assez commune; mais très rare en bon état de conservation.

192. **Cerithium Duboisi**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 399, pl. XLII, fig. 4, 5.

1864. *Cerithium bidentatum*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679.

Longueur 65 millim., largeur 22-23 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul échantillon.

193. **Cerithium pictum.** Basterot, in Hoernes! Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 394, pl. XLI, fig. 15, 17.

Longueur 10 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul échantillon.

194. **Cerithium trilineatum.** Philippi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 413, pl. XLII, fig. 19.

1854. *Cerithium terebra.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 195.

1865. *Cerithium terebra.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 595, n° 130.

1866. *Cerithium terebra.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 12, n° 130.

Longueur 15-17 millim., largeur 2-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Espèce assez commune dans les deux localités.

195. **Cerithium spina.** Partsch., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 409, pl. XLII, fig. 15.

Longueur 6-7 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Espèce assez rare.

196. **Cerithium scabrum!** Olivi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 410, pl. XLII, fig. 16, 17.

Longueur 8 millim., largeur 2-2 1/2 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. Assez commune.

Nous possédons deux échantillons de cette espèce qui ont été déterminés par Deshayes : « *Cerithium scabrum, Hoernes! non Olivi.* »

197. **Cerithium papaveraceum.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 403, pl. XLII, fig. 8.

1864. *Cerithium baccatum.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 55 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est très commune dans les deux localités.

Le *Cerithium baccatum*, Millet (non Defrance), n'est qu'une forme à peine différente du *Cerithium papaveraceum;* tout au plus, peut-on faire consister cette différence dans la parfaite égalité de grosseur des trois rangs de tubercules qui ornent chaque tour du *C. baccatum*, Millet, tandis que le *Cerit. papaveraceum* offre des tubercules plus petits dans le rang intermédiaire de chaque tour.

198. **Cerithium pupæforme.** Basterot, teste Deshayes.

Longueur 9 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; un seul exemplaire complet et déterminé par Deshayes.

Nous rapportons aussi à cette espèce, mais provisoirement et avec doute, un autre échantillon dont la bouche est brisée et dont la spire est tout à fait celle

du *C. italicum*, Mayer. (Journ. Conchyl., tom. XVIII, n° 2, pag. 178, pl. IV, fig. 6.)

Genre TRIFORIS, Deshayes.

199. **Triforis perversus**. L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 414, pl. XLII, fig. 20.

1854. *Cerithium contrarium*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 197.

1865. *Cerithium contrarium*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 595, n° 132.

1866. *Cerithium contrarium*. Millet, Paléontogr. de M. et L., page 19, n° 132.

Longueur 8-9 millim., largeur 1 1/2–2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce assez commune.

200. **Triforis papaveraceus**. Benoist, in Act. de la Soc. linn. de Bordeaux, 1874, 3e sér., tom. IX, 5e livr., pag. 340.

1854. *Cerithium torulosum*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 196.

1865. *Cerithium torulosum*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 565, n° 131.

1866. *Cerithium torulosum*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 19, n° 131.

Longueur 10 millim., largeur 2 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare.

Nous adoptons le nom imposé par M. Benoist à cette espèce, malgré l'antériorité de celui de M. Millet. Il

existe, en effet, depuis longtemps un *Cerithium torulosum*, établi par Bruguière avec le *Murex torulosus* de Linné (Syst. nat., éd. 42, pag. 1226); et par suite, il devient nécessaire d'abandonner ce nom pour l'espèce miocène qui nous occupe.

201. **Triforis.....** spec. nov.!

Nous n'osons, pour le moment, établir une nouvelle espèce avec la forme dont il s'agit ici; nous n'avons encore que six échantillons plus ou moins mutilés à notre disposition, et nous voudrions faire de nouvelles recherches avant de nous prononcer.

40e Famille : MURICIDÆ. Fleming.

Genre FUSUS. Lamark.

202. **Fusus Sismondai**. Michelotti, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 292, pl. XXXII, fig. 4.

Longueur 25 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul échantillon.

203. **Fusus Burdigalensis**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck, v. Wien, pag. 296, pl. XXXII, fig. 13, 14.

Longueur 30 millim., largeur 16 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare. — Nous n'en possédons que trois exemplaires, tous trois plus ou moins incomplets.

204. **Fusus.....** sp. indeterm.

Genre FASCIOLARIA. Lamark.

205. **Fasciolaria nodifera.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 293.

Longueur 25 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul échantillon incomplet; la queue est brisée; mais ce qui reste de la coquille présente bien nettement les caractères de l'espèce de Dujardin.

Genre PYRULA. Lamark.

206. **Pyrula cornuta.** Agassiz, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 274, pl. XXIX, fig. 1, 2, 3, pl. XXX, fig. 1, 2, 3.

1864. *Pyrula melongenoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, n° 10.

1865. *Pyrula melongenoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 591, n° 108.

1865. *Pyrula denudata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 592, n° 109.

1866. *Pyrula melongenoïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 15, n° 108.

1866. *Pyrula denudata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 16, n° 109.

Longueur 115-120 millim., largeur 75-80 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très commune. — La forme mutique est rare.

Il nous semble impossible de conserver comme

espèces distinctes les *Pyrula melongenoïdes* et *P. denudata* de M. Millet. Cette conclusion ressort naturellement de la seule inspection des dessins que je donne à l'appui de cette opinion. La figure n° 1 est le type du *Pyrula melongenoïdes*, et n'est autre chose que le *Pyrula cornuta* de Agassiz; le n° 2 représente une variété presque mutique, et le n° 3, qui est la reproduction exacte du *P. denudata* de M. Millet, n'est qu'une variété entièrement mutique et un peu plus allongée que le *P. cornuta*. Cette dernière variété se rapproche beaucoup du *P. stromboïdes*, Gratel. -- Forme mutique aussi du *P. cornuta*. Les autres caractères sont tout à fait les mêmes que dans le type du *P. cornuta*. M. Charles des Moulins, à qui nous avions soumis ces coquilles, partageait complètement ce sentiment et faisait du *Pyrula denudata*, Millet, une forme mutique (var. *inermis*) du *Pyrula cornuta* de Bordeaux.

207. **Pyrula rusticula**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 266, pl. XXVII, fig. 5, 6, 7.

1864. *Pyrula spirillus*, var. *mutica*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 7.

1864. *Pyrula perlata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 8.

1865. *Pyrula perlata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 591, n° 106.

1866. *Pyrula perlata*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 15, n° 106.

Longueur 35 millim., largeur 25 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare.

Genre MUREX. Linné.

208. **Murex erinaceus**. Linné, teste Bellardi in litteris.
Longueur 19 millim., largeur 13 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce très rare; un seul échantillon.

209. **Murex Vindobonensis.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 252, pl. XXV, fig. 17, 20.
1864. *Murex alternatus*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679.
1865. *Murex alternatus*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 592, n° 112.
1866. *Murex alternatus*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 16, n° 112.
Longueur 25 millim., largeur 15 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce très rare.

210. **Murex Borni**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 253, pl. XXV, fig. 18, a-c.
Longueur du dernier tour 25 millim., larg. 18 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Cette espèce est excessivement rare; un seul individu en mauvais état; le dernier tour et la bouche étant seuls bien conservés.

211. **Murex incisus.** Broderip, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 223, pl. XXIII, fig. 7, a-c.
Longueur 11 millim., largeur 8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Très rare; un seul exemplaire.

212. **Murex cristatus**, var. *A.* Brocchi, teste Bellardi in litteris.
Longueur 11 millim., largeur 5 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

213. **Murex subasperrimus**. D'Orbigny, Prodrom. de Paléontol. stratig., tom. III, pag. 73, n° 1340.
Longueur 40 millim., largeur 25 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

214. **Murex Hoernesi**. D'Ancona, teste Bellardi in litteris.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.
Un échantillon non adulte, et des fragments plus ou moins considérables, suffisamment caractérisés pour déterminer l'espèce.

215. **Murex rudis**. Borson, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 674, pl. LI, fig. 6.
Longueur 24 millim., largeur 13 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

216. **Murex striæformis**, var. Michelotti, teste Bellardi in litteris.
Longueur du dernier tour 20 millim., larg. 13 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce rare et jusqu'ici toujours en mauvais état de conservation.

217. **Murex Lasseignei.** Basterot, teste Bellardi in litteris.

Longueur 25 millim., largeur 13 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Espèce assez rare dans ces deux localités, et rarement en bon état de conservation.

218. **Murex craticulatus,** var. *A.* Bellardi in litteris.

Longueur 28 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

219. **Murex cælatus.** Grateloup, teste Bellardi in litteris.

Longueur 15 millim., largeur 8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

220. **Murex tenellus.** Mayer? in Benoist, Etude sur les espèces de la sous-fam. des *Muricinæ*..... (Act. de la Soc. linn. de Bordeaux, 4e série, tom. IV, pag. 165, pl. IX, fig. 5, 6.)

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul exemplaire.

Genre POLLIA. Gray, 1839.

221. **Pollia intercisa.** Michelotti (teste Bellardi). Descript. foss. mioc. Ital. sept., pag. 246.

Longueur 10 millim. sur 5-5 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

222. **Pollia pusilla.** Bellardi in litteris.

Longueur 11 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Genre TYPHIS. Montfort.

223. **Typhis tetrapterus**. Bronn., in Benoist, Etude sur les espèces de la sous-fam. des *Muricinæ*... (Act. Soc. linn. de Bordeaux, 4e sér., tom. IV, pag. 149, n° 4.)

1854. *Typhis fistulosus*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 163, n° 186.

Longueur 8 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

41e Famille : CONIDÆ. Woodward.

Genre PLEUROTOMA. Lamark.

224. **Pleurotoma denticula.** Basterot, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Liguria, parte 2a, pag. 27, pl. I, fig. 17.

Longueur 16-20 millim., largeur 5-7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. — AC.

225. **Pleurotoma Gastaldii**. Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Liguria, parte 2a, pag. 50, pl. II, fig. 8.

Var. *A*. Bardin.

Longueur 21 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous ne possédons qu'un exemplaire de cette espèce; et nous le rapportons comme variété au *Pl. Gastaldii* de Bellardi, dont il ne diffère que par le dernier tour bien plus déprimé antérieurement. Ce caractère ne nous semble pas suffisant pour établir une nouvelle espèce sur un seul échantillon : cependant, M. Bellardi,

auquel nous avons soumis cette coquille, la regarde comme constituant *probablement* une espèce nouvelle très voisine de son *Pl. Gastaldii.*

Genre SURCULA. H. et A. Adams.

226. Surcula intermedia. Bronn, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., p. 53, pl. II, fig. 9, 2ª parte.

Variété *elongata.* Bellardi.

1854. *Pleurotoma strigosa* (forma.). Millet, Paléontol. de M. et L., page 161, n° 141.

1865. *Pleurotoma strigosa*, var. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 588, n° 80.

1866. *Pleurotoma strigosa*, var. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 12, n° 80.

Longueur 25 millim., largeur 8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

M. Bellardi regarde avec raison le *Pl. strigosa*, var. de M. Millet, comme correspondant exactement à la forme typique du *Pl. intermedia Bronn*, et propose de faire du type de M. Millet une variété du *Pl. intermedia*, ou une espèce distincte. — Le *Pleurotoma strigosa*, tel que M. Millet l'a compris, est très variable. — Nous avons envoyé, au mois d'octobre 1868, à Hoernes, les échantillons que nous tenions de M. Millet lui-même, et le géologue de Vienne nous les a renvoyés sous le nom de *Pleurtoma inermis*, les regardant comme identiques à la forme de Partsch. De fait, le *Pleurotoma strigosa*, Millet, comprend le *Pleurot. intermedia*, Bronn, assez commun en Anjou, ailleurs qu'à

Genneteil, le *Pl. inermis*, Partsch, assez rare, et une troisième forme de beaucoup plus commune, et qui était le type de M. Millet.

Genre GENOTA. H. et A. Adams.

227. **Génota ramosa.** Basterot, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª, p. 84, pl. III, fig. 2.

1854. *Pleurotoma insignis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 161, n° 140.

1865. *Pleurotoma insignis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 587, n° 79.

1866. *Pleurotoma insignis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 11, n° 79.

Longueur 46 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul échantillon en mauvais état.

Genre DRILLIA. Gray.

228. **Drillia obeliscus.** Desmoulins, var. Bellardi, in litteris.

Longueur 21 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un échantillon.

229. **Drillia pseudo-obeliscus.** Fisch. et Tourn., ex Bellardi, in litteris et in Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª, pag. 107.

Longueur 27 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul échantillon gigantesque.

230. **Drillia Brocchii**. Bonelli, ex des Moulins.
Longueur 29 millim., largeur 9 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Très rare; cette espèce nous a été déterminée par M. des Moulins.

231. **Drillia crispata** Jan., in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 131, pl. IV, fig 21, a b.
Longueur 13 millim., largeur 4 1/2 millim.
Rare.

232. **Drillia minuta**. Bellardi, sp. nov., in litteris.
Longueur 9 millim., largeur 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.
Nous ne possédons qu'un seul individu de cette espèce; il est parfaitement conservé; c'est M. Bellardi qui l'a déterminé, et si nous ne citons pas d'ouvrage, ni de planche, c'est que nous n'avons pu savoir jusqu'ici où cette espèce a été publiée.

233. **Drillia granaria**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 292, pl. XX, fig. 29.
Longueur 10 millim., largeur 3 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Très rare, un seul échantillon.

234. **Drillia incrassata**. Dujardin, Mém. s. les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, p. 292, pl. XX, fig. 28.
1854. *Pleurotoma hybrida*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 161, nº 151.

1865. *Pleurotoma hybrida.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 588.

1866. *Pleurotoma hybrida.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 12.

Longueur 11 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

235. **Drillia Dufouri.** Des Moulins, teste Bellardi in litteris.

Longueur 16 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Espèce assez commune dans ces deux localités.

Genre CLAVATULA. Lamark.

236. **Clavatula spinosa.** Grateloup, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. et Ligur., parte 2ª, pag. 177, pl. VI, fig. 2.

Longueur 21 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

237. **Clavatula asperulata.** Lamark. in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 180.

Longueur 31 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

238. **Clavatula Taurinensis.** Mayer, var. in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª, pag. 187, pl. VI, fig. 10.

Longueur 26 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

239 **Clavatula granulato-cincta.** Münster, in Goldfuss. Petrefacta Germaniæ, pag. 19, pl. LXXI, fig. 5.

Longueur 27 millim., larg. 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

240. **Clavatula Jouannetti.** Des Moulins, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 199, pl. VI, fig. 25.

Longueur 25 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

241. **Clavatula semi-marginata.** Lamark, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 200.

1854. *Pleurotoma similis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 160, n° 134.

1865. *Pleurotoma similis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 587, n° 74.

1866. *Pleurotoma similis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 11, n° 74.

Longueur 25 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

242. **Clavatula...** sp. indéter. — Voisin du *Pl. semi-marginata*, Lamk.

Longueur 25 millim., largeur 9 millim.

Loc. Espèce assez rare à Genneteil, à la Beurelière.

Elle est bien distincte du *Pl. semi-marginata*, tout en s'en rapprochant beaucoup. Cette forme et l'espèce précédente sont le *Pl. similis* de M. Millet (jeune âge).

Genre OLIGOTOMA. Bellardi.

243. **Oligotoma pannus.** Basterot, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª.
Longueur 10 millim., largeur 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

244. **Oligotoma ornata.** Defrance, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª.
Longueur 24 millim., largeur 7 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce très rare; un seul exemplaire.

Genre HOMOTOMA. Bellardi.

245. **Homotoma Philberti.** Michaud, in Bellardi, Mollusch, terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª.
1854. *Pleurotoma Cordieri.* Millet (non Payraudeau), Paléontol. de M. et L. pag. 161, nº 148.
Longueur 7 1/2 millim., largeur 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

246. **Homotoma...** sp. nov., teste Bellardi.
Espèce voisine du *Pl. Philberti*, et fort rare à Genneteil; nous n'en connaissons que deux échantillons d'une conservation parfaite.

Genre DEFRANCIA. Millet.

247. **Defrancia strombillus**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 290, pl. XX, fig. 15.
Longueur 10 millim., largeur 5 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Genre MANGELIA. Leach.

248. **Mangelia Vauquelini?** Payraudeau, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 378, pl. XL, fig. 18, a-c.
Longueur 6 millim., largeur 2 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

249. **Mangelia clathrata**. Marcel de Serres, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 379, pl. XL, fig. 20, a-c.
Longueur 6 millim., largeur 3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

250. **Mangelia...** sp. nov., teste Bellardi in litteris.
Cette forme nous paraît très rare; les fouilles nombreuses que nous avons faites à Genneteil ne nous ont encore fourni que deux individus.

Genre RAPHITOMA. Bellardi.

251. **Raphitoma nana**. Scacchi (non Deshayes), var. *elongata*. Bellardi, sub. nomine. Raph. turgida. Forbes, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 312, pl. IX, fig. 25.
Longueur 9 millim., largeur 3 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare.

252. **Raphitoma...** sp. nova., teste Bellardi in litteris.

Forme voisine du *Raph. attenuata*, Montfort.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

253. **Raphitoma harpula.** Brocchi, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 320.

Longueur 11 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

254. **Raphitoma.....** espèc. indéterm. (nov. sp.? Bellardi).

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

255. **Raphitoma.....** esp. indéterm. (nov. sp.? Bellardi).

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous avons encore à ajouter à cette longue liste de *Pleurotomides* cinq formes qui nous paraissent bien distinctes, et que nous n'avons pu trouver dans les ouvrages à notre disposition. Elles appartiennent au groupe *Surcula*.

Genre CONUS. Linné.

256. **Conus mercati.** Brocchi, Conch. foss. subap., pag. 287, pl. II, fig. 6.

Longueur 80 millim., largeur 40 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare. Nous en possédons deux

échantillons : un grand (c'est celui dont nous donnons ici les dimensions), qui nous inspire quelques doutes sur son identité; et un plus petit (25 millim. de long sur 16 millim. de large), qui appartient certainement au *C. mercati.*

Notre grand exemplaire est le *Conus mercati*, de Millet, Indic. de M. et L., tom. I, pag. 678, et le petit est le *Conus deperditus*, Millet, même ouvrage, même volume et même page.

257. **Conus ponderosus.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 293, pl. III, fig. 1.
Longueur 70 millim., largeur 40 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

258. **Conus clavatus.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 25, pl. II, fig. 4, a-b.
Longueur 60 millim., largeur 35 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

259. **Conus tarbellianus.** Grateloup, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 33, pl. IV, fig. 1-3.
Longueur 120 millim., largeur 60 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

260. **Conus Dujardini.** Deshayes! in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 40, pl. V, fig. 3, 5, 6, 7, 8.
1854. *Conus torulosus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 160, n° 132.

1865. *Conus torulosus*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 586, n° 72.

1866. *Conus torulosus*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 10, n° 72.

Longueur 21 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est commune dans ces deux localités.

42e Famille : FICULADÆ. Deshayes.

Genre FICULA. Swainson, 1840.

261. **Ficula cingulata.** Bronn, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 676, pl. XXVIII, fig. 1-3.

1864. *Pyrula alligata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 9.

1865. *Pyrula alligata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 591, n° 107.

1866. *Pyrula alligata*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 15, n° 107.

Longueur 65 millim., largeur 40 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette belle espèce est assez rare.

262. **Ficula condita.** Brongniart, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 270, pl. XXVIII, fig. 4, 5, 6.

1854. *Pyrula subclathrata*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 162, n° 172.

Longueur 42 millim., largeur 25 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

M. Millet n'avait pas distingué l'un de l'autre le

Ficula condita et le *Ficula geometra*, et il comprenait ces deux espèces sous le nom de *Pyrula subclathrata*. Le *Ficula geometra* se rencontre en Anjou, ailleurs qu'à Genneteil.

263. **Ficula clava**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 272, pl. XXVIII, fig. 9.

Cette espèce est très rare à Genneteil, à la Beurelière. Nous n'en avons qu'un échantillon entier (jeune âge), de 23 millim. de longueur sur 10 millim. de largeur, et un fragment de 35 millim. de longueur.

43e Famille : BUCCINIDÆ. Deshayes.

Genre BUCCINUM. Lamark.

264. **Buccinum baccatum**. Basterot, var. *simplex*. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 297, pl. XX, fig. 8.

Longueur 10 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

265. **Buccinum subpolitum**. D'Orbigny, Prodr. Paléont. strat., tom. III, pag. 86, n° 1593.

1864. *Buccinum uniplicatum*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679, note 7.

1865. *Buccinum uniplicatum*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 596, n° 142.

1866. *Buccinum uniplicatum*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 20, n° 142.

Longueur 14-15 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

C'est sur un seul échantillon que nous avions recueilli dans cette localité que M. Millet a cru devoir établir son *Buccinum uniplicatum*. En 1868, nous avons soumis cette coquille à M. Charles des Moulins. — Voici sa réponse : « *Buccinum uniplicatum*, archétype de « M. Millet, ne me paraît différer sérieusement du *Nassa* « *polita*, Basterot, *Buccinum subpolitum*, d'Orbigny « (Prodr.), *Nassa Belangeri*, Kiener, Deshayes (espèce « très variable), que par l'enroulement *plus oblique* « de ses tours. On ne peut compter sur le reste, à la « vue surtout d'un *unique*. Serait-ce une simple varia- « tion du *B. politum??* »

Genre NASSA. Lamark.

266. **Nassa intexta**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 298, pl. XX, fig. 9.

Longueur 18-19 millim., largeur 6-7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; un seul échantillon.

267. **Nassa prismatica**. Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 146, pl. XII, fig. 13.

1854. *Nassa variabilis*. Millet (non Bellardi), Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 199.

1864. *Nassa variabilis*. Millet (non Bellardi), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679.

Longueur 19 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Commune.

268. **Nassa Dujardini.** Deshayes, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 668, pl. XIII, fig. 1, 2, 3.

1854. *Nassa semistriata.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 198.

1864. *Nassa semistriata.* Millet (non Defrance), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679 (non Millet, Paléontol. de M. et L.).

Longueur 12 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Commune.

269. **Nassa contorta.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 298, pl. XX, fig. 1, 2.

Longueur 13 1/2 millim., largeur 7 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

270. **Nassa elegans!** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 298, pl. XX, fig. 10.

1854. *Nassa modesta.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 200.

1865. *Nassa modesta.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 595, n° 133.

1866. *Nassa modesta.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 19, n° 133.

Longueur 10 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

271. **Nassa granifera.** Dujardin. Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France,

tom. II, pag. 299, pl. XX, fig. 11, 12 (teste Deshayes in litteris).

1854. *Nassa dispar*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 202.

1865. *Nassa dispar*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, page 595, n° 135.

1866. *Nassa dispar*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 19, n° 135.

Longueur 9 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Assez rare.

272. **Nassa costulata**. Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 145, pl. XII, fig. 11, 12.

Longueur 9 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

273. **Nassa lyrata**. Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 152, pl. XII, fig. 19.

Longueur 12 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

274. **Nassa...** espèce indéterm.

Très bien conservée et bien distincte; très rare.

Genre TEREBRA. Lamark.

275. **Terebra fuscata**. Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 128, pl. XI, fig. 15, 16, 17, 26.

Longueur 50 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

276. **Terebra cinerea**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 132, pl. XI, fig. 25.

1854. *Melania strigosa*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 44.

1864. *Melania strigosa*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677, note 2.

1865. *Melania strigosa*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 10.

1866. *Melania strigosa*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 10.

Longueur 23 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Cette espèce est commune.

277. **Terebra Basteroti**. Nyst, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 132, pl. XI, fig. 27, 28.

1864. *Melania elongata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677, note 3.

1865. *Melania elongata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 580, n° 15.

1866. *Melania elongata*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 4, n° 15.

Longueur 25 millim., largeur 5 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

44e Famille : OLIVIDÆ. D'Orbigny.

Genre OLIVA. Bruguière.

278. **Oliva clavula**. Lamark (teste Desbayes), Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour.,

Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 304.

1864. *Oliva clavula*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 30-40 millim., largeur 9-13 millim.

Loc. Gènneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

279. **Oliva flammulata.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 47, pl. VI, fig. 2, a b.

1854. *Oliva venusta*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 114.

1865. *Oliva venusta*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 585, n° 61.

1866. *Oliva venusta*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 9, n° 61.

Longueur 16 millim., largeur 11 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est rare.

Genre ANCILLARIA. Lamark.

280. **Ancillaria obsoleta.** Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 55, pl. VI, fig. 4.

1854. *Ancillaria bisulcata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 115.

1864. *Ancillaria bisulcata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 5.

1865. *Ancillaria bisulcata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 585, n° 62.

1866. *Ancillaria bisulcata*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 9, n° 62.

Longueur 25-45 millim., largeur 8-20 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Commune.

281. **Ancillaria glandiformis**. Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 57, pl. VI, fig. 10, 12, 13.
Longueur 17 millim., largeur 8 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Très rare; un seul échantillon.

45e Famille : CYPRÆADÆ. Fleming.

Genre MARGINELLA. Lamark.

282. **Marginella miliacea**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 302, pl. XIX, fig. 18.
1854. *Marginella ovulata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 113.
Longueur 6 millim., largeur 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

283. **Marginella minuta?** L. Pfeiffer (ex Brusina), Journ. de Conchyl., 1877, tom. XVII, n° 4, pag. 373.
Longueur 3 millim., largeur 2-2 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Genre ERATO. Risso.

284. **Erato lævis**. Donovan, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 76, pl. VIII, fig. 16.
1854. *Erato subcyprœala*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 112.

Longueur 10 millim., largeur 7 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Assez commune.

285. **Erato Maugeriæ**. Gray, in Wood, The Crag, Mollusca, in Palæontogr. soc., 1848, pag. 19, pl. II, fig. 11, a b.

1864. *Erato subcyprœola*, var. *minuta* (in parte), Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 4.

Longueur 5 millim., largeur 3 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

Genre CYPRÆA. Linné.

286. **Cypræa Lyncoïdes**. Brongniart, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 303.

1864. *Cypræa lyncoïdes*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 31 millim., largeur 20 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

287. **Cypræa sanguinolenta**. Gmelin, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 70, pl. VIII, fig. 11, 12.

1864. *Cypræa atamaria*? Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 15 millim., largeur 9 millim.
Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Très rare

288. **Cypræa Grayi**. Michelotti (teste Deshayes), Descript. des foss. mioc. de l'Italie septent., pag. 331, pl. XIV, fig. 11.

Longueur 6 1/2 millim., largeur 5 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

289. **Cypræa europea**. Montagu, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 73, pl. VIII, fig. 15, a b.

1854. *Cypræa coccinella*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 158, n° 109.

Longueur 9 millim., largeur 7 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

290. **Cypræa affinis**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, p. 304, pl. XIX, fig. 12.

1854. *Cypræa avellana*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 158, n° 108.

1864. *Cypræa avellana*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 12 millim., larg. 9 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Commune.

Nous avons encore deux *Cypræa* que nous n'avons pu déterminer d'une manière certaine; ils semblent se rapprocher du *C. Levorina* et du *C. globosa* de Dujardin.

Genre OVULA. Bruguière.

291. **Ovula spelta.** Linné; Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 76, pl. VIII, fig. 17.

Longueur 12 millim., largeur 4 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; un seul individu.

292. **Ovula carnea.** Lamark, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 302, pl. XIX, fig. 19.

Longueur 10 1/2 millim., largeur 5 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; un seul individu.

46e famille: VOLUTIDÆ. Philippi.

Genre COLUMBELLA. Lamark, 1804.

293. **Columbella Mayeri.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 666, pl. LI, fig. 1.

1864. *Columbella picturata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679, note 8.

1865. *Columbella picturata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 153.

1866. *Columbella picturata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 22, n° 153.

Longueur 20 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Très rare.

294. **Columbella Hoernesi**. Mayer Journ. de Conchyliol., 1869, page 283, pl. X, fig. 3.
Longueur 9 millim., largeur 4 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

295. **Columbella turgidula**. Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 10, pl. I, fig. 7.
Longueur 16 millim., largeur 7 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

296. **Columbella scripta**. Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 6, pl. I, fig. 2.
Longueur 9 millim., largeur 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

297. **Columbella corrugata**. Bonelli, in Bellardi, Monogr. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 12, pl. I, fig. 9.
Longueur 6 millim., largeur 2 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

298 **Columbella subulata**. Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 14, pl. I, fig. 12.
1854. *Buccinum pungens*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 165, n° 206.
1865. *Buccinum pungens*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 596, n° 138.
1866. *Buccinum pungens*. Millet, Paléontogr. de M. et L., page 20, n° 138.
Longueur 16 1/2 millim., largeur 5 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

299. **Columbella Nassoïdes.** Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. de Piem., pag. 16, pl. I, fig. 13.

Longueur 16 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Très rare.

300. **Columbella thiara.** Bonelli, in Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 19, pl. I, fig. 17.

Longueur 8 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

Genre MITRA. Lamark.

301. **Mitra aperta.** Bellardi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 97, pl. X, fig. 1, 2, 3.

Longueur 23 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

302. **Mitra pupa.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 301, pl. XX, fig. 14.

Longueur 6 millim., largeur à peine 3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; nous ne connaissons qu'un seul exemplaire de cette jolie petite espèce.

303 **Mitra ebenus.** Lamark, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 301, pl. XX, fig. 19.

1854. *Mitra plicatula.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 122.

Longueur 22 millim., largeur 10 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

304. **Mitra pyramydella**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 107, pl. X, fig. 28, 29.
Longueur 18 millim., largeur 6 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Genre VOLUTA. Lamark.

305. **Voluta miocenica**. Fischer et Tournouër, Journ. de Conchyl., 1879, tom. XIX, n° 1, pag. 50.
Longueur 95 millim., largeur 47 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Cette grande et magnifique espèce de *Volute* est très rare.

Ce catalogue raisonné comprend la totalité des espèces de Mollusques que nous avons recueillis dans le canton de Noyant, et surtout, pour l'immense majorité, au Breil-de-Foin et à la Beurelière, dans la commune de Genneteil. Les collections particulières que nous avons pu consulter n'ont ajouté que peu de chose aux matériaux déjà réunis, mais elles sont venues confirmer les résultats de nos propres découvertes.

Dans cette énumération des fossiles des faluns de Noyant, nous n'avons compris que les débris des Mollusques, en omettant les *Balanes*, les *Echinodermes*, les *Bryozoaires* et les *Polypiers*. Nous n'avons pu encore nous occuper de leur détermination certaine. Ils pour-

ront, plus tard, en y joignant l'étude des Vertébrés, former la matière d'un nouveau travail.

Le nombre des espèces qui constituent aujourd'hui, à notre connaissance, la faune des faluns de l'arrondissement de Baugé, s'élève à plus de *trois cents*. M. Millet citait seulement *quatre-vingt douze* espèces, le plus souvent sous de fausses dénominations, dans son *Indicateur de Maine et Loire;* c'est donc une augmentation de plus de *deux cents* à son catalogue, et encore devons-nous faire observer que le mauvais état d'un certain nombre de fossiles nous a empêché d'en citer quelques-uns, en attendant que de nouvelles recherches nous permettent d'en faire plus facilement l'étude.

Le nombre total des espèces communes aux faluns de Noyant et de la Touraine est d'environ *deux cents*, et pourtant nous n'établissons cette comparaison que d'après l'ouvrage de Dujardin, publié en 1837. Bien des recherches postérieures ont augmenté la liste des fossiles recueillis dans les faluns de Tours, et si un catalogue complet de cette faune existait, nous pourrions trouver des rapports communs bien plus nombreux.

De l'étude paléontologique que nous venons de faire, nous croyons pouvoir légitimement déduire les propositions suivantes :

1° La formation marine du canton de Noyant-sous-le-Lude ne constitue ni un faciès particulier, ni un terme nouveau dans les terrains miocènes de l'Ouest, comme aurait pu le faire conclure la liste des fossiles de Genneteil, donnée par M. Millet, en 1864.

2° Dans l'échelle du miocène bordelais, nos faluns de

Noyant nous semblent correspondre, mieux qu'à aucun autre, aux faluns jaunes et supérieurs de Saucats (Pont-Pourquey). Nous trouvons, en effet, plus de cent trente espèces communes, d'après le catalogue de cette localité, publié par M. Benoist, dans les Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.

3° Dans le bassin tertiaire que nous venons d'étudier, les dépôts du Breil-de-Foin et de la Beurelière se sont effectués sur des fonds sableux, à proximité d'un rivage rocailleux et d'affluents d'eau douce. — Du moins, ce sont les conclusions qu'il est permis de tirer de la faune mixte de ces localités. — Elle est composée, en effet, d'une quantité de Gastéropodes littoraux ou sublittoraux et de Lamellibranches arénicoles, mêlés à des coquilles de plage sablonneuse comme *Natica, Sigaretus, Columbella;* de littoral maritime et d'eaux saumâtres, comme *Auricula, Bithinia;* de côtes rocailleuses, comme *Dentalium, Serpulorbis, Nerita, Cyprœa, Conus, Murex, Cerithium, Pholas.*

4° Le synchronisme de nos faluns et des faluns de la Touraine ne peut plus faire question, pas plus que celui des faluns de Savigné avec ceux du reste de la Touraine : nos faluns de l'arrondissement de Baugé appartiennent donc, non au miocène supérieur, comme l'a écrit M. Millet, mais au miocène moyen.

Abbé Bardin.

QUELQUES LIGNES

SUR

LA PEINTURE SUR VERRE

VITRAUX XVe SIÈCLE DE L'ÉGLISE DE JOUÉ

A neuf kilomètres à l'est de Chemillé (Maine-et-Loire), on rencontre le petit bourg de Joué, avec sa jolie église xve siècle, nouvellement construite par les soins de l'habile architecte, M. Tessier, de Beaupréau.

Des verrières placées dans toutes les fenêtres, grâce à la générosité et à la piété des donateurs, ont permis aux peintres-verriers d'y inscrire un programme complet et varié. Bonne fortune pour des artistes !

C'est de ce programme que nous allons essayer de parler. Mais tout d'abord, nous sentons, Messieurs, le vif besoin de vous remercier du grand honneur que vous nous avez fait en nous admettant parmi vous ; ensuite nous voudrions compter sur votre indulgence et sur toute votre bienveillante attention, car nous

n'avons point l'habitude d'écrire, et c'est la première fois qu'on nous soumet à pareille épreuve.

Enfin, permettez-nous ici une digression à laquelle nous attachons la plus grande importance, puisqu'elle expliquera en quelque sorte la façon dont nous avons compris et exécuté les verrières XV^e^ siècle de Joué.

Délaissée en France à la fin du XVIII^e^ siècle, la peinture sur verre continua d'être appliquée comme décoration en Angleterre et en Suisse. Au moment où nos fours s'éteignaient, les Anglais exécutaient pour Oxford plusieurs verrières à personnages, et depuis on ne cessa de s'en occuper.

Ce n'était plus sans doute la peinture des belles époques, mais c'était toujours de la peinture sur verre, avec ses procédés ordinaires. Pour se rattacher aux traditions, il ne fallait qu'un effort ; il fut tenté.

La renaissance de l'art du verrier eut lieu vers 1820. Les premiers essais, quoique consciencieux, n'eurent pas de succès véritables. Les artistes de Sèvres, procédant par application d'émaux sur verre blanc, n'obtenaient, malgré leur talent, que l'effet d'une peinture sur porcelaine, sans brillant et sans vigueur ; c'était du store, non du vitrail.

A cette époque prirent naissance des préjugés que le temps n'a pas encore effacés entièrement. Qu'on nous permette de ne pas insister sur les prétendus et mystérieux secrets du moyen âge. Nous nous contenterons de dire que l'art du verrier ne fut jamais retrouvé, par la raison qu'il ne fut jamais perdu ; on cessa simplement de l'aimer et de s'en servir.

Les chimistes de notre époque ont augmenté les

nuances de notre palette jusqu'à l'infini ; nous avons, de notre côté, à faire progresser notre art en profitant de leurs découvertes.

La peinture sur verre se divise de nos jours en deux écoles bien distinctes : *l'école archéologique* et *l'école moderne.*

La première impose nécessairement des études sur les œuvres anciennes, et nous dirons même qu'elle n'est qu'une *reproduction exacte de ces mêmes œuvres, sous tous les rapports* ; aussi affecte-t-elle de conserver le dessin souvent barbare et grotesque des premiers siècles. Cette école qui n'est point gênée par les formes, qu'elle sacrifie entièrement, ne s'est appliquée qu'à la coloration.

L'école moderne qui veut la correction du dessin sans toutefois rejeter les qualités de sa rivale, impose à l'artiste des études et des efforts incomparablement plus grands.

Les XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles faisaient simplement la décoration en couleur des vitraux; les XV^e^ et XVI^e^ siècles y joignirent le dessin, et en compliquant ainsi les difficultés, coururent souvent le risque d'être inférieurs à leurs devanciers, comme coloration. Néanmoins nous sommes convaincus qu'on peut, tout en dessinant avec correction, rivaliser comme couleur avec les verrières du XIII^e^ siècle ; les Expositions de 1867 et 1878 en font foi. En un mot, *la décoration des verrières du* XIX^e^ *siècle doit joindre les qualités du moyen âge aux progrès modernes.*

Mais nous demandera-t-on : cette double condition a-t-elle été sérieusement poursuivie, obtenue à notre

époque ? Les ateliers de peinture sur verre sont-ils devenus des sortes de sanctuaires où l'artiste, tout à son œuvre, encouragé par la faveur publique, n'a qu'à se livrer à l'inspiration, sûr d'atteindre le noble but qu'il se propose : glorifier Dieu dans l'art ?

Hélas ! nous sommes forcés de répondre que dans la plupart des ateliers les vitraux sont restés stationnaires ; mais hâtons-nous d'ajouter que la faute n'en peut être imputée aux artistes.

C'est au moment où l'art du peintre-verrier s'affirme par de belles œuvres et des progrès considérables qu'on cherche à lui ôter son caractère en le déclassant. L'art des Jean Cousin et des Pinaigrier est mis dans la catégorie de la verrerie, de la gobeleterie, etc., on nous place aux machines, on nous expose au bord du chemin, comme barrière. On ignore sans doute que MM. Ingres, Flandrin, Gérôme, Jobbé-Duval, etc. ont dessiné ou dessinent encore pour la peinture sur verre.

A-t-on admis nos travaux aux concours habituels ? A-t-on créé une école, nommé des professeurs, établi un musée, encouragé les vocations ?

Enfin nous ne cesserons aussi de répéter que la spéculation commerciale est notre plus mortelle ennemie ; le talent est gêné par la concurrence ; il est gouverné par l'ignorance ; place à la quantité ; on vend le vitrail à la toise !

Nous demandons qu'on ne nous sépare plus de la grande famille des artistes dont nous sommes une branche. Il est temps que la peinture sur verre, si appréciée jadis, reprenne sa place, qu'on fasse cesser la

défaveur qui pèse sur cet art, si fertile en magnificences, si riche dans le nobiliaire artistique, si décoratif, si profondément religieux !

Pour nous, Messieurs, la voie est toute tracée ; notre programme est celui que nous énoncions plus haut : joindre dans nos verrières les qualités du moyen âge aux progrès modernes ; il sera complet si nous ajoutons que l'une de nos principales préoccupations est d'harmoniser entièrement nos verrières avec l'édifice, considérant notre œuvre comme faisant partie d'un tout, et non comme une simple décoration intérieure ; enfin la verrière devra être pour le fidèle d'une lecture facile et saisissante, puisqu'elle sera un véritable enseignement.

Nous avons tâché dans notre ensemble des verrières xv^e^ siècle de Joué, d'atteindre ce but multiple ; à l'archéologue, à l'artiste, à vous, Messieurs, de dire si vous le pensez, si de nouveaux efforts, de nouvelles études doivent nous faire espérer le succès.

Permettez-nous maintenant, Messieurs, de vous présenter ces verrières.

1° Chœur. — Fenêtre centrale, grande scène occupant toute l'importance de la fenêtre à deux baies. — Saint Martin coupant son manteau.

Le jeune guerrier est arrivé aux portes d'Amiens avec sa légion, — la neige couvre la terre, — temps gris, — au premier plan, saint Martin et le pauvre ; — ému à l'aspect de ce malheureux vieillard presque nu, saint Martin, sa monture arrêtée, remet de la main gauche la draperie qu'il vient de couper de la droite, avec son épée ; le pauvre debout, grelottant, les bras

amaigris, tendus vers le saint, s'apprête à recevoir ce vêtement; à ses côtés son chien, son bâton et sa besace, les compagnons de sa misère.

Au deuxième plan, à droite, un riche orgueilleux, enveloppé dans un ample manteau, assiste à cette scène de générosité le sourire moqueur sur les lèvres, — à gauche, un jeune enfant, le fagot de bois sur l'épaule, admire avec l'insouciance et l'étonnement de son âge, le riche guerrier et sa belle monture.

Au troisième plan, à gauche et à droite, la suite du saint guerrier, tous à cheval, saisis d'admiration en présence de ce grand acte de charité.

Au fond de la scène, les portes de la ville, plus loin encore sa silhouette, enfin dans un coin à droite, un arbre dépouillé de ses feuilles par l'hiver, étend ses branches vers le ciel.

Nous avons ici un fait historique à rendre le plus vraisemblable possible : neige couvrant la terre, temps gris et plein air. — A première vue, toute l'attention est portée sur les deux principaux personnages, le Saint et le Pauvre, qui se détachent vigoureusement sur tout le reste de la scène. L'aspect général est doux; quelques rares points de couleur rehaussent cette tonalité grise, vraie journée d'hiver; les arrière-plans, tous peints sur le fond bleu, se détachent sans sécheresse, sur un ciel couvert.

Chaque fenêtre à deux baies, à gauche et à droite de cette grande scène, est occupée par un personnage en pied, *grandeur naturelle*, dans chaque baie; soit pour les deux fenêtres, les quatre personnages de saint Pierre, saint Paul, saint Philippe et saint Jacques. Ici

le dessin moderne rivalise avec le modelé et la riche coloration des sujets; un baldaquin et un soubassement d'architecture blanc et or encadrent chaque personnage et le font valoir.

Enfin les deux autres fenêtres du chœur, tout à fait en côté et peu visibles, sont ornées de riches grisailles du xv^e^ siècle, blanc et or, tamisant la lumière et s'harmonisant avec les sujets que nous venons d'étudier.

2° Transsepts. — Nous sommes au milieu des transsepts, grandes fenêtres à trois baies et magnifiques tympans, chaque fenêtre est également occupée par une grande scène.

Transsept de droite. — Sainte Lucie confessant la foi. — Nous transcrivons ici les lignes consacrées à cette jeune vierge, par M. l'abbé Migne dans son dictionnaire hagiographique : « Sainte Lucie ou Luce, vierge et martyre à Syracuse, sortait d'une famille noble de cette ville, et perdit son père étant encore en bas âge. Elle fut élevée dans la religion chrétienne par sa mère; sa foi était si vive qu'elle promit à Dieu de passer toute sa vie dans la virginité. Sa mère qui ignorait ce vœu voulait la marier. Mais le jeune homme auquel on l'avait destinée, était païen; il n'eut pas plus tôt appris qu'elle voulait rester vierge et qu'elle vendait ses biens pour les distribuer aux pauvres que, transporté de colère, il alla la dénoncer comme chrétienne. La persécution de Dioclétien était alors dans toute sa force ; aussi Paschase, gouverneur de la province, accueillit avidement l'accusation et fit comparaître devant lui la jeune vierge. »

Notre vitrail représente sainte Lucie à ce moment.

Elle occupe le milieu de la scène : au premier plan, à ses pieds est le trépied ; des soldats, au second plan, l'entourent ; son attitude est noble et calme ; tournée vers le gouverneur, la main gauche sur le cœur, la droite dirigée vers le ciel, elle confesse sans crainte sa foi ; — à droite, le gouverneur, au deuxième plan, assis, entend cette fière déclaration avec colère ; les gestes, les traits du visage trahissent la plus violente irritation ; au premier plan, un licteur debout, assiste étonné à cette scène ; à gauche, le jeune païen, au premier plan, le bras dirigé vers la sainte, lance son accusation ; il est accompagné par d'autres jeunes gens également accusateurs, au deuxième plan ; — groupe de soldats, au troisième plan.

Cette verrière est montée en couleurs ; la richesse et la variété des costumes sont ici de précieuses ressources ; les tons sont vifs et francs ; la scène n'est éclairée que par une seule ouverture, aussi la sainte est-elle en pleine lumière, et les oppositions sont-elles très accentuées.

Si la verrière du chœur, le saint Martin, est traitée largement, même dans ses détails, à cause de la distance du point de vue, cette verrière de sainte Lucie, plus rapprochée du visiteur, est d'une exécution plus fine, de détails plus soignés, l'effet restant le même.

Transsept de gauche. — Sainte Clotilde faisant l'aumône. — Grande scène occupant également toute la fenêtre à trois baies.

La reine, au premier plan, occupe le milieu de la scène ; sur les marches du palais, un petit enfant au vêtement trop court, usé et troué, est à ses pieds,

recevant de ses mains le morceau de pain ; la reine à l'attitude noble, semble bénir le petit malheureux ; suivante au deuxième plan. — A droite, au premier plan, paralytique couché sur les marches du palais ; il est soutenu par une petite fillette dont toute l'attention est attirée vers la reine ; au deuxième plan, aumôniers et dames d'honneur ; — à gauche, et au deuxième plan, groupe de mendiants et d'infirmes, à l'attitude humble, les mains et les yeux dirigés vers la sainte, attendant avec confiance l'aumône journalière. — Au fond de la scène, le palais royal.

Cette verrière donne une idée exacte de la nouvelle palette, si variée de tons ; nous n'avons jamais eu meilleure aubaine pour nous en servir. La reine, au milieu du tableau, domine seule la scène ; il y a une opposition naturelle entre la richesse et l'éclat du costume de la sainte, et les vêtements sombres, fanés, aux tons neutres des autres personnages. Ce contraste de couleurs fait valoir très heureusement la reine ; l'attention est naturellement attirée vers elle.

Si maintenant, du point de vue où nous nous trouvons, nous considérons à la fois et la verrière du fond du chœur et les deux des transsepts, nous remarquerons l'unité, l'ensemble harmonieux des trois scènes ; d'un aspect différent, traitées par des moyens divers, elles constituent cependant, croyons-nous, un tout harmonieux s'encadrant parfaitement dans l'œuvre architecturale de M. Tessier, répondant en un mot à la conception, au programme de l'artiste.

3° Nef. — Nous voici dans la nef. — Six fenêtres à deux baies. — Ornementation en grisailles du

XV^e^ siècle, aspect blanc, rehaussé par de grandes quantités de points d'or, obtenus par application avec le chlorure d'argent, découvert et employé à la fin du XIV^e^ siècle. Ces ornements sont entrelacés dans des filets de couleurs légères, afin de rompre la monotonie des tons blancs et or. (Des bordures aux tons riches et variés encadrent chaque baie). Tous les dessins de grisailles sont variés ; mais nous nous sommes abstenus ici des fortes teintes qui détoneraient avec l'architecture du XV^e^ siècle, si légère, si élancée, si belle, qu'on la compare à juste titre à une dentelle.

4° Façade. — Nous terminerons, Messieurs, cette étude déjà trop longue, par quelques mots sur *la rosace* et le *dessus de porte* de la façade.

Le centre de cette rose est occupé par un médaillon d'un très grand effet : saint Louis recevant la couronne d'épines. — Il la prend sur le coussin que tient un moine agenouillé, l'élève lentement, vers le ciel, à la vue de la reine, du clergé et de l'armée, saisis d'une indicible émotion.

Ce médaillon est d'une tonalité calme, douce, à l'aspect très léger, en rapport avec sa place dans le monument et la distance qui le sépare de l'œil du fidèle. Une mosaïque riche et chatoyante se joue dans les lobes, encadre cette petite scène et la fait valoir.

Le dessus de porte est un petit médaillon, la Piéta, rappelant une dévotion locale, très en honneur dans la contrée ; des ornements mosaïques dans tous les lobes s'harmonisent avec lui.

Tel est le programme que nous avons été appelés à

exécuter dans la jolie petite église de Joué, sous la direction de son habile architecte, M. Tessier.

Nous venons de vous dire, Messieurs, ce que nous avons essayé de faire. Puissions-nous avoir réussi et mérité vos encouragements ; nos efforts constants tendront à nous en rendre dignes.

MÉGNEN, CLAMENS ET BORDEREAU,

Peintres-verriers.

Angers, 15 janvier 1881.

LE GENRE BOUFFE

MESSIEURS,

Plus d'une fois, et dans cette enceinte même, nous avons signalé, non sans regret, l'influence excessive des modernes compositions allemandes sur les œuvres écrites aujourd'hui par nos compatriotes. Tout en admirant la science, l'élévation de Richard Wagner, de Schumann et de leurs sectateurs, nous avons cru devoir faire remarquer le danger que présentent le style nuageux, l'harmonie fatigante à force de richesses, qui tiennent une si grande place au milieu d'œuvres charmantes et justement applaudies. Qu'est-il arrivé? Ceux qui enseignent que le changement prolongé de nourriture modifie d'une manière sensible le tempérament des êtres, ont pu voir là se confirmer leur doctrine. L'audition fréquente, puis presqu'unique de la musique dont nous venons d'indiquer le caractère, a déshabitué une partie du public des mélodies plus simples, plus nettes et plus sobrement ornées qui formaient, il y a

peu d'années, les compositions de Boïeldieu, d'Hérold, d'Auber, de Rossini lui-même. — Sommes-nous seul à le dire?... Tout récemment, un critique musical, remarquable par son goût et son savoir, M. Lami (du moins, il signe de ce nom) rendait compte de la gestion du théâtre de Nantes pendant l'année dernière. Il observait que le directeur, « *suivant le mouvement qui* « *s'est produit dans le goût musical depuis quelques* « *années*, avait délaissé le répertoire habituel de l'opéra- « comique en province, de sorte que les *Mousquetaires* « *de la Reine* n'avaient paru sur la scène qu'une fois, « et la *Dame blanche*, pas une seule. »

Doit-on louer cela sans réserve?

Nous ne blâmons nullement le directeur indiqué d'avoir su gagner beaucoup d'argent en faisant jouer uniquement des œuvres nouvelles; mais, cela prouve qu'à ses yeux, les Nantais exagèrent encore l'exemple donné par la capitale, où nos opéras-comiques d'il y a trente ans, ainsi que nos anciennes compositions instrumentales, ne sont pas si complètement délaissés.

C'est, nul ne s'en étonnera, de Paris que nous est venue cette influence, cette nouvelle atmosphère, pourrait-on dire, sans doute; le public parisien, en fait d'art, comme en politique, comme en toutes choses, se montre inconstant, sans convictions, subissant aveuglément l'empire de la vogue bien ou mal née. Mais, plus haut que ses bravos de hasard et ses enthousiasmes ou ses dédains souvent irréfléchis, se trouvent des hommes de goût et de science, qui découvrent de loin les lumières nouvelles et emploient leur légitime autorité à les faire briller parmi nous. Habeneck faisait étudier quand

même! les symphonies, réputées étranges, de Beethowen; Roger nous faisait connaître les mélodies touchantes de Shubert, et, lorsque parut le *Freischutz*, de Weber, Henri Brod protesta hautement contre les murmures qu'excitait, au premier acte, le chœur du tir : *Oui, des chasseurs il est le roi!*

Ce sont autant de services rendus et, jusqu'ici, chacun doit applaudir. Mais, est-il raisonnable qu'une richesse nouvelle fasse dédaigner, fasse presqu'oublier les richesses d'hier, et que des œuvres admirées pendant tant d'années semblent près de passer à l'état archéologique?

— Parmi les formes de l'art musical si tristement délaissées, nous voulons citer le caractère de composition et de diction formant ce que l'on nomme le *genre bouffe*. Ce dernier mot, tout italien, a eu sa vogue parmi nous. On disait, il y a cinquante ans, *aller aux Bouffes*, pour désigner le théâtre italien; même, une pièce du temps, qui met en scène la fille d'un tailleur courtisée par un chanteur florentin, a pour titre : *Le Bouffe et le Tailleur*.

Cette dénomination est ici à sa place, car le genre dont nous parlons, ce langage vulgaire, énonçant des idées sans valeur, mais orné d'une mélodie entraînante, appartient en propre à l'Italie. L'Espagne a des œuvres, des séguidilles lestes ou passionnées : en France, quelques musiciens, entr'autres, récemment Ambroise Thomas, dans les couplets d'Ali-Bajou et le trio de défi, du *Caïd*, ont approché de ce caractère; mais malgré leur habileté, ils ne pouvaient qu'approcher.

Quant au langage : les Scapin de Molière et de Re-

gnard, de nos jours les Lafleur, du spirituel académicien Camille Doucet, nous montrent des types d'astuce et d'audace. Mais, Boileau a dit :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Or, dans les pièces bouffes, l'italien, qui est le latin transformé, pousse plus loin que Molière le sans-façon du langage, *Briccone* (fripon), *Bricconcella*, *Lingua di vipera*, *io son troppo bruto* (je suis trop bête), se rencontrent souvent. Dans la *Prova :* « vos jambes font *set-* « *tanta-sette* (soixante-dix-sept); votre bouche est comme « l'entrée de la boîte aux lettres, » dit la *signora Violenta* à son directeur. Or, cette signora, c'était Giulia Grisi, ce directeur de théâtre, c'était l'incomparable Lablache. Dans chacune des autres pièces, quels artistes entendait-on? Pellegrini, Graziani, Mmes Cinti, Mombelli, Alboni, Persiani. Nous ne parlons pas de Garcia et de Rubini, parce que ces deux grands chanteurs ne paraissaient guère que dans l'opéra *seria*, genre moins abandonné que celui auquel nous nous attachons spécialement aujourd'hui. Qu'on imagine ce qu'était, confiée à de tels talents, l'exécution des œuvres de Cimarosa, de Ricci et de l'inépuisable Rossini!

Non seulement le théâtre, mais les salons les plus renommés vivaient en partie de cette musique. Chez la princesse de Vaudemont, chez la comtesse Merlin, chez le docteur Orfila, ce célèbre chimiste que, tout d'abord, le théâtre voulait disputer à la science, on finissait souvent les brillantes séances par le trio sans pareil du *Papataci* et, dans cette dernière demeure, Lablache

vint lui-même un jour dire à l'assemblée émerveillée le prodigieux : MANGIAR!

Ces sujets, dira-t-on, sont sans intérêt et n'ont rien de sérieux! — Rossini l'avouerait le premier, car le directeur Barbaja lui remit certain jour une note portant : *Per una farsa*, 300 *scudi*[1]. Cette *farce*, c'était peut-être *l'Italienne à Alger*, ou *le Turc en Italie!*

— Aujourd'hui, le vent du Nord a glacé un élan si longtemps soutenu. On accueille les productions musicales de l'Allemagne moderne avec une admiration que nous partageons nous-même. Mais, il semble qu'on ne veuille plus admirer qu'elles, ou les œuvres présentant leur caractère. N'est-ce pas là un excès? Nous avons passé du *plaisant au sévère :* ne pourrions-nous passer plus souvent du *grave au doux*, c'est-à-dire de Shumann à Mozart, Auber ou Donizetti! — Seulement, qu'on se hâte de tenter cet heureux retour! Déjà, peut-être, faudrait-il un peu de temps pour que le public se remît à comprendre le genre dont nous vous entretenons. D'une autre part, maints artistes parisiens, même des plus habiles, pourraient se trouver fort embarrassés s'il leur fallait, dès demain, dire le duo du *Mariage secret* (*Se fiato*), ou le songe, si bizarre, de la *Cenerentola.*

Les Italiens du bon temps, il faut le déclarer, ont évité deux défauts. Ils n'ont donné aucun exemple du tremblement de la voix, cette maladie qui commence à se guérir et ne se rencontre plus guère aujourd'hui que dans l'échoppe ou dans la mansarde. En outre, leurs

[1] *Vie de Rossini*, par Azevedo.

voix de contralto, parmi lesquelles brillait celle d'Alboni, n'arrivaient jamais à cet excès dangereux qui donne aux notes basses un son viril : ces notes « qui ont de la barbe, » dit excellemment Théophile Gautier. De notre temps, Paris a eu plus d'un exemple de ce mauvais goût, et il s'est trouvé des bravos, des vers même pour approuver !

Ceci pourrait nous conduire à examiner comment certains compositeurs italiens ont eu l'idée, peu heureuse selon nous, d'écrire pour des voix de femmes des rôles d'hommes. Si l'on met en scène des pages, ou, dans les théâtres à paroles, les Enfants d'Édouard, Joas, d'*Athalie*, le travestissement ne peut guère s'éviter. Il peut même en être ainsi pour les êtres légendaires ou d'imagination, comme l'*Orphée*, de Gluck, dit par Mme Viardot; *Eros* (l'amour), chantant par la voix de Mme Engally, dans la *Psyché* d'Ambroise Thomas. C'est beaucoup concéder déjà, car Pygmalion, représenté par Mlle Vertheimberg, dans *Galathée,* n'a pas été accueilli sans plus d'une réserve. Mais, Tancrède, casque en tête, paraissant sous les traits de Mme Pasta, fort belle assurément; la célèbre Pisaroni représentant, le cimeterre au côté, un chef de l'armée de Sémiramis, n'entraient pas sur la scène italienne sans que le public éprouvât une stupéfaction, bientôt oubliée grâce à leur magnifique talent. Les raisons musicales, s'il y en a, ne prévaudront jamais, croyons-nous, contre cette impression des spectateurs. Toutefois, ce point ne concerne que les œuvres du genre *seria*, et nous ne voulons pas compliquer par son examen des détails déjà trop nombreux.

Ces détails, vous nous les pardonnerez, Messieurs. Vous ne vous étonnerez pas qu'après avoir été longtemps, non sans un plaisir qui nous charme encore, témoin de faits à la fois brillants et glorieux pour l'art musical, nous ayons voulu protester par quelques mots rappelant le passé, contre l'abandon trop complet aujourd'hui, d'œuvres qui ont conquis à leurs auteurs une universelle renommée.

Pauvres bouffes! Ils nous ont fuis depuis longtemps; leur théâtre n'existe plus : ne méritent-ils pas au moins un souvenir? Souhaitons pour tous, Messieurs, que ce souvenir ne devienne pas un adieu sans retour!

E. Lachèse.

SUR

UN CAS DE POLYGAMIE

OBSERVÉ DANS LA

BRYONE COMMUNE

Le fait que je viens vous présenter est une de ces anomalies de structure qui se rencontrent fréquemment chez les végétaux, et que le botaniste est à même d'observer à chaque pas dans ses excursions journalières. Ces productions monstrueuses n'offrent pas, il faut le dire, tout l'intérêt qu'on a voulu maintes fois leur attacher : les faits isolés qui, partout ailleurs, ne sauraient servir de point de départ à une conclusion rigoureuse, imposent ici à plus forte raison une extrême réserve au naturaliste, dès qu'il veut se livrer à une interprétation sur leur nature. Si donc je me permets

d'attirer votre attention sur un exemple de cet ordre, c'est plutôt à cause des liens qui le rattachent à d'anciennes conclusions intéressant l'organographie d'une famille naturelle, et même la physiologie générale.

La Bryone est une remarquable plante commune dans les buissons, qui constitue pour notre région le seul représentant spontané de la famille des Cucurbitacées. L'ensemble de ses caractères a dès longtemps fixé sur elle l'attention des observateurs, puisque Dioscoride nous apprend qu'on la désignait déjà sous le nom de vigne blanche (ἄμπελος λευκη), à cause, sans doute, de ses vrilles et de ses larges feuilles lobées d'une verdure un peu terne, contrastant avec le feuillage luisant et foncé d'une autre plante grimpante nommée alors vigne noire, aujourd'hui le Tamier commun. Théophraste lui donna le premier le nom qu'elle a constamment porté depuis, *Bryonia* [1], pour exprimer la végétation rapide de ses longues tiges annuelles qui chaque printemps sortent de la souche tuberculeuse et atteignent en quelques jours leur longueur normale de plusieurs mètres. La Bryone ne fut, comme beaucoup d'autres, connue du moyen âge que pour ses propriétés médicinales. Miller a conservé le souvenir d'un singulier usage qu'en faisaient alors les charlatans : « Ces imposteurs, dit l'auteur anglais, donnaient autrefois une forme humaine à ces racines, et gagnaient beaucoup d'argent en les montrant aux habitants crédules des campagnes pour des racines de

[1] De Βρυω, je pousse avec vigueur.

Mandragore. Ils avaient coutume d'enlever avec soin les racines de jeunes plantes de Bryone, et, après les avoir enduites de terre, ils les enfermaient dans des moules de figure humaine, semblables à ceux dont se servent les ouvriers qui coulent des figures en plâtre : ils les attachaient ensuite avec du fil de fer, et parvenaient par là à leur faire prendre la forme du moule, ce qui peut s'effectuer dans un été, car si cela est fait en mars, elles auront leur forme en septembre »[1].

Linné pour former le nom de la plante ne fit qu'assembler les termes employés autrefois par les deux auteurs grecs, et répétés même avant lui par les commentateurs des anciens, notamment par G. Bauhin qui avait déjà donné le nom technique actuel *Bryonia alba*[2].

Cependant la diagnose du *Species plantarum* ne convient pas de tout point à notre Bryone, puisque la description en fut prise sur la plante du Nord à fleurs monoïques et à fruits noirs. Linné n'entendait pas toutefois exclure de son type spécifique la forme répandue dans l'Europe moyenne, forme qu'il connaissait et signale en ces termes : *Hœc apud nos semper monoica, dioicam vidit Jacquin, Vind.* 172[3].

De son côté Lamark, décrivant l'espèce française (*Dict. bot.*, I, p. 496) sous le nom imposé par Linné, admettait à titre de variété celle qui avait servi de type au botaniste suédois. Comme autrefois Bauhin,

[1] Miller, *Dict. des jard.* Trad. franç. de 1785.
[2] Bauhin. Pin. 297.
[3] *Spec. plant.*, 1438.

il reconnaissait deux formes dans la Bryone blanche, l'une à baies rouges, l'autre à baies noires.

Le continuateur de Lamark ne suivit pas son sentiment, et reconnut la distinction des deux espèces : « Longtemps la plante de France, dit Poiret, a été confondue avec le *B. alba*, qui n'y croît pas, et qui d'ailleurs a les fleurs monoïques et les fruits noirs ; tandis que la nôtre est constamment dioïque à fruits rouges : elle doit être sans aucun doute considérée comme espèce distincte, et non comme une simple variété [1]. »

Les botanistes contemporains se sont de même éloignés de l'opinion de Linné ; sans aucune exception, que je sache, ils ont tous admis comme espèce *B. dioïca* de Jacquin, réservant le nom linnéen pour la plante de Suède. Je ne citerai ici que le monographe autorisé des Cucurbitacées, résumant sur ce point l'unanimité des auteurs.

« La Bryone dioïque est extrêmement polymorphe et pourrait donner lieu à la création de beaucoup d'espèces artificielles, si on s'en laissait imposer par les différences très notables que, suivant leurs provenances, les individus présentent dans les formes et les dimensions de leurs inflorescences femelles. Autant que j'en puis juger sur une assez nombreuse série d'échantillons desséchés de l'herbier du Muséum, et tirés de pays très divers, les caractères essentiels et *invariables* de l'espèce seraient la diœcie des fleurs, et la couleur rouge des fruits. Par ces deux caractères elle se dis-

[1] Suppl. *Dict. bot.*, I, 730.

tingue aisément du *B. alba L.* dont les fleurs sont monoïques et les baies noires à maturité [1]. »

Deux caractères, on le voit, servent à établir l'autonomie de *B. dioïca*, et M. Naudin, pour appuyer sa distinction, insiste avec raison sur leur constance.

Cependant, pour ne dire qu'un mot en passant du second d'entre eux, il ne saurait être accepté comme de valeur absolument spécifique, alors que dans tant d'autres cas il se présente essentiellement variable. Nous savons, par exemple, que la Morelle noire (*Solanum nigrum L.*) revêt dans ses fruits les couleurs les plus diverses, qui passent du vert au jaune ou au rouge minium, et finalement deviennent noirs dans la race la plus répandue. La Bryone, assurément moins changeante, présenterait-elle sous ce rapport une vraie fixité? Il serait téméraire de l'affirmer, surtout si l'on se rappelle qu'un botaniste angevin, Bastard, a jadis recueilli en Auvergne une Bryone à fruits jaunes décrite sous le nom de *B. lutea*, par Seringe, et aujourd'hui regardée comme une simple forme de l'espèce commune. Le doute est d'autant mieux fondé que dans une plante voisine, la Bryone de Crète, on voit la coloration rouge apparaître seulement très tard dans les fruits qui restent toujours plus ou moins marbrés de blanc : au point que M. Naudin lui-même hésite à regarder cette *B. cretica* comme espèce distincte, et que, d'après lui, « on ne serait peut-être pas éloigné de la vérité en la considérant comme une simple race. »

[1] Naudin, *Revue des Cucurbitacées. Ann. sc. nat. bot.* 4e s., XII, 137.

La localisation exclusive des fleurs mâles et femelles sur deux individus distincts présente plus d'importance, et les témoignages sur ce point, autant que j'ai pu le constater, semblent unanimes.

A l'époque où les discussions relatives à la parthénogénèse attiraient d'une façon toute spéciale l'attention des botanistes sur les plantes dioïques en vue de vérifier les anciennes expériences de Spallanzani, la Bryone fut de nouveau reprise en particulier comme sujet d'étude. M. Naudin présenta le 9 septembre 1856 à l'Académie des Sciences, le compte-rendu d'expériences tendant à montrer qu'un pied femelle de Bryone commune, parfaitement isolé, avait formé des graines fertiles, sans que le pollen y eût concouru. Dans un mémoire où il combattait la pathénogénèse, Karsten fit bien observer d'une façon générale que « les expériences de M. Naudin avaient été faites sur des plantes polygames », mais le rédacteur des *Annales des Sciences naturelles* où le mémoire fut inséré prit le soin de relever dans une note spéciale l'assertion du botaniste allemand. « L'auteur fait erreur, le *Cannabis* et la Bryone sont des plantes franchement dioïques[1]. » Pour abréger, je ne ferai qu'une dernière citation dans laquelle l'auteur, en vue de la polémique qu'il soutenait, aurait eu intérêt à mettre en lumière un fait de polygamie chez la Bryone, s'il y en avait eu de bien constaté : « Les fleurs femelles des Cucurbitacées ne sont diclines que par avortement, comme disent les botanistes. Lorsque les étamines y prennent acciden-

[1] *Ann. sc. nat.*, 4e s., XIII, p. 261.

tellement tout leur développement on a des fleurs parfaitement hermaphrodites et beaucoup d'exemples en ont été cités, *non dans les Bryones,* dont la fleur est peu volumineuse, mais dans les *Cucumis*, les *Cucurbita*.... Que l'on se défie donc de toute fleur qui porte des staminodes, car rien n'empêche que ceux-ci ne puissent devenir des organes fertiles. Mais, dira-t-on, la Bryone n'est point ordinairement décrite comme ayant des étamines stériles dans sa fleur femelle. Elles s'y trouvent pourtant, et elles occupent la même position que les étamines dans la fleur mâle; elles sont peu visibles à état adulte, et elles n'existent indubitablement que pour celui qui a suivi tous les développements de la fleur [1]. »

Ces paroles très précises de M. Baillon indiquaient la possibilité d'un fait que j'ai eu l'occasion de constater dans une de nos excursions dernières. Le 12 mai, en explorant les coteaux de Nozay, non loin des Fourneaux, j'ai recueilli une forme de Bryone polygame qui présentait dans plusieurs de ses organes des caractères assez remarquables pour être signalés ici. Ce qui me frappa d'abord dans cette plante et attira sur elle mon attention, c'est la précocité de sa floraison : alors que tout autour, dans les haies voisines, les Bryones mâles épanouissaient à peine la première fleur de leur corymbe, que la plupart des inflorescences femelles ordinaires étaient encore imparfaitement développées, celle-ci se montrait littéralement couverte de fleurs de

[1] H. Baillon, *Association française pour l'avancement des Sciences.* Congrès de Paris, 27 août 1878.

tout âge. C'était bien une Bryone femelle, comme le montraient ses ovaires volumineux, surmontés de leurs trois larges stigmates; mais les inflorescences au lieu d'être paucifiores comme elles le sont d'ordinaire, formaient un corymbe composé de 8 à 12 fleurs, où des bractées petiolulées, marquaient l'insertion des rameaux du premier ordre. Le pédoncule commun, sans avoir le développement qu'il présente dans la plante mâle, était notablement plus allongé que dans les individus femelles ordinaires. Enfin les fleurs de la base, d'un plus large diamètre que les autres, étaient pourvues d'un androcée parfaitement constitué, formé par cinq étamines distinctes alternant avec les pièces de la corolle : celles du centre, plus petites, ne renfermaient que des staminodes, mais très développés encore.

L'analyse microscopique vint compléter au laboratoire les premières indications recueillies dans les champs, car l'observation comparative des grains de pollen pris d'une part dans les fleurs hermaphrodites, et de l'autre dans les fleurs diclines ne montra aucune différence pour les dimensions générales, ni pour le nombre et la position des pores, ni enfin pour l'apparence de la fovilla. Je n'ai pu constater expérimentalement, sans doute, la fécondité de ce pollen, mais les caractères extérieurs ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet.

Ce fait de polygamie qui s'ajoute à une foule d'autres déjà bien constatés, établit une fois de plus la tendance de la plupart des plantes dioïques femelles à produire

accidentellement des étamines. La Bryone qui avait passé pour une des plus réfractaires sous ce rapport ne fait pas exception à la loi commune. Il ressort même de cette dernière observation une indication précieuse qui peut guider les recherches de cet ordre. Si l'on veut trouver sur d'autres espèces les étamines accidentelles, l'attention doit se porter de préférence sur les sujets femelles très hâtifs ou très tardifs, qui épanouissent leurs fleurs à une saison où le pollen n'est pas encore formé dans les fleurs mâles, ou a déjà cessé de se produire ; car on conçoit que dans l'un et l'autre cas la polygamie est l'unique moyen ménagé par la nature pour prévenir la stérilité complète.

Une des premières conclusions qui découle du fait précédent est la réserve avec laquelle il faut accueillir les résultats tendant à prouver la parthénogénèse, et fondés sur la diœcie absolue de la Bryone. Lorsque dans son mémoire, M. Naudin affirme « que maintes fois il a examiné les fleurs, et n'y a jamais trouvé d'anthères », il faut penser que la plante observée par lui au Muséum n'avait pas une polygamie aussi évidente que la plante d'Angers. Mais entre deux états extrêmes les nuances sont possibles, et il a suffi d'une seule étamine très effacée dans le cas en question pour enlever toute leur valeur aux expériences.

La structure de l'androcée dans notre Bryone polygame, sans être absolument démonstrative, est plus favorable néanmoins à la théorie qui admet le nombre normal de cinq pour les étamines des Cucurbitacées. « Fait singulier sans doute et bien inattendu, comme

l'indiquait M. Baillon, que l'étude de la fleur femelle résolve mieux que celle de la fleur mâle une question relative à l'organisation de l'androcée[1]. »

Enfin relativement au nom même de la plante, je ne serais pas éloigné d'en revenir tout simplement à la nomenclature de Linné et de Lamark en admettant que notre Bryone est une simple race dioïque de *B. alba*.

Si un tel rapprochement peut sembler à plusieurs botanistes amis des espèces nouvelles une marche rétrograde de près d'un siècle, je me permettrai d'exposer mes raisons en deux mots.

Ou bien l'on regarde comme insuffisant chacun des deux caractères sur lesquels est fondé le *B. dioïca* Jacq. et l'on doit en revenir à la fusion que je propose; ou bien, si l'on accorde une valeur spécifique à ces mêmes caractères, l'on se trouve obligé de reconnaître, non pas deux seulement, mais plusieurs espèces distinctes. Accorde-t-on dans le genre une valeur suffisante à la coloration des fruits, il n'y a pas lieu de rejeter l'ancienne espèce proposée par Seringe pour la plante d'Auvergne *B. lutea*. Si maintenant la répartition des organes sexuels constitue de son côté un caractère d'espèce, on doit établir un premier type pour la plante du Nord à fleurs monoïques, puis un autre pour la plante répandue chez nous à fleurs dioïques, enfin un troisième qui conviendrait à notre plante d'Angers à fleurs polygames.

Plus d'un botaniste, je sais, ne reculerait pas devant cette dernière conséquence, et aurait bientôt établi une

[1] Baillon, *loc. cit.*

diagnose sur les caractères suivants : « Floraison précoce, corymbe composé et longuement pédonculé, portant de 8 à 12 fleurs polygames ». Autrefois de même on fit une espèce pour une forme polygame de Mercuriale, sous le nom de *M. ambigua*, qui se trouve encore décrite dans certaines flores en renom. Malgré cet antécédent, je ne puis, je l'avoue, me résoudre à suivre cette voie, et je préfère distinguer dans l'ancien type linnéen deux ou trois races principales autour desquelles gravitent plusieurs variétés d'inégale importance. Cette manière de voir me semble plus conforme à la nature, et mieux en harmonie avec les observations du patient et habile monographe des Cucurbitacées, lorsqu'il reconnaît l'extrême variabilité des caractères dans le groupe des Bryones.

Abbé Hy.

LES

SŒURS HOSPITALIÈRES

SOUVENIRS DE SAINT-JEAN ET DE SAINTE-MARIE [1]

Depuis que l'Église ouvrit aux pauvres malades un asile inconnu de l'antiquité, de pieuses femmes se consacrent à l'œuvre charitable. Sans méconnaître des dévouements innombrables et d'autant plus méritoires qu'ils furent presque tous ignorés, on admet généralement que l'honneur d'avoir perfectionné l'organisation des Sœurs hospitalières revient à Vincent de Paul. Son influence fut si grande qu'elle enflamma du feu sacré, non seulement sa fondation propre, mais toutes les autres communautés vouées au service des malades. Les dénominations diffèrent, mais l'esprit est le même; toutes rivalisant d'aptitudes et de dévouement sont

[1] Cette étude, lue à la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, a été depuis complétée et publiée en brochure.

dignes de leur titre général, si beau et si touchant, de Sœurs de charité.

L'institution des religieuses hospitalières a pour nous un caractère essentiellement national. Les Françaises sont prédisposées à la servir par leurs qualités natives, la tendresse de cœur d'abord, puis l'esprit ingénieux, l'humeur décidée, la sûreté du goût, le tact délicat, le coup d'œil avisé et cette adresse aimable qui excelle, en dirigeant, à laisser aux autres l'illusion de l'initiative et l'apparence du pouvoir. C'est des Françaises surtout que l'on peut affirmer qu'elles sont fortes de leur faiblesse même. Vincent de Paul les avait en grande estime parce qu'il les connaissait bien ; il a su découvrir l'emploi le mieux adapté à leurs facultés supérieures, en répandant à travers le monde ses filles, comme lui humbles d'habit et de sentiments, vaillantes de cœur, sans crainte et sans reproche.

« La Providence divine, qui avait commencé ce grand ouvrage de charité, par l'institution d'une compagnie de filles pour servir les pauvres, lui donna sa dernière perfection en formant à Paris une assemblée de dames de la plus haute qualité, qui se trouva en état de pourvoir à toute sorte de misères, jusque dans les provinces les plus éloignées [1] ..... »

C'est à la science de l'Évangile que le grand fondateur, si bien nommé l'Ange de la charité, dut ses inspirations. Il lui sembla sans doute que les Sœurs hospitalières descendaient en ligne directe des saintes femmes qui accompagnaient Notre-Seigneur et veillèrent sur lui jusqu'après sa mort. Quel exemple elles donnèrent,

[1] *Vie de Louise de Marillac.*

après avoir suivi le Sauveur dans la Voie douloureuse, en assistant à son agonie! Puis, à la descente de la croix, le recevant dans leurs bras, elles lavèrent ses plaies divines, l'embaumèrent de myrrhe et d'aloès, baignèrent ses pieds de leurs larmes, et, l'enveloppant d'un linceul, elles aidèrent Joseph d'Arimathie à le déposer dans le plus vénéré des sépulcres. La sainte Vierge et les autres Maries qui ne la quittaient pas furent donc les premières Sœurs de charité. Les nouvelles en sont les fidèles imitatrices, car les pauvres étant la représentation vivante de Jésus-Christ, c'est encore lui qu'elles servent en esprit et en réalité; il leur suffit que le Maître appelle les malheureux ses bien-aimés, pour qu'elles mettent en pratique tous les textes, dans les saintes Écritures, applicables à leurs protégés : *Esurientes implevit bonis..... Suscitans a terrâ inopem..... Beati qui lugent, consolabuntur.....* Telle est l'origine de nos religieuses hospitalières, et le glorieux héritage, transmis de mains en mains toujours pures, prospère depuis dix-neuf siècles.

La divine institution est éternelle : elle continuera tant qu'il y aura des âmes à sauver et des souffrances à soulager. C'est donc le moment d'élever la voix pour que le mot d'ordre d'expulsion des Sœurs, adressé de Paris, ne s'exécute pas en province. Si de chaque localité qui possède un hôpital partait une protestation énergique, on y regarderait à deux fois avant de consommer une mesure insensée. Il m'a semblé du devoir de ceux qui ont quelque connaissance des faits de prendre la parole sur cette grave question. Ce sera mon excuse pour oser y intervenir, dans notre cité, à défaut d'auto-

rités plus considérables. J'ai pensé également que vous, Messieurs, qui prenez un si vif intérêt à tout ce qui touche l'histoire de notre pays, vous seriez les meilleurs juges pour apprécier l'opportunité de mon étude, ainsi que l'utilité de sa propagation.

Notre compagnie ne doit rester étrangère à aucune des questions d'économie sociale qui agitent les esprits sérieux. Il n'en est point de plus digne d'intérêt que le remplacement des Sœurs dans les hôpitaux. Permettez-moi de vous adresser sur cette grave innovation quelques notes personnelles, fruit d'une expérience de dix ans. Elles auront, à défaut d'autres mérites, celui d'un incontestable à-propos.

La substitution des laïques aux congréganistes date du jour où M. Quentin fut chargé de la direction de l'Assistance publique à Paris. Les hommes de bien, qui étaient l'honneur du Conseil de surveillance de la vaste administration, MM. Henri Davillier, Péan de Saint-Gilles, etc., s'empressèrent de se démettre. L'arrêt d'expulsion des Sœurs, exécuté déjà à l'hôpital dit *Temporaire*, rue de Sèvres, vient d'être appliqué à l'hospice des Petits-Ménages et à l'hospice La Rochefoucauld, fondé par l'illustre famille de ce nom ; sans le moindre scrupule, on n'en a pas respecté la chrétienne origine. Des surveillantes laïques furent aussi imposées à l'hôpital de la Pitié, mais il est juste d'ajouter que la congrégation de Sainte-Marthe, qui se recrute difficilement à cause de ses traditions jansénistes, avait demandé à être relevée de ce service, se bornant à Saint-Antoine, faute de sujets pour desservir les deux grands établissements.

Il est à remarquer que les trois premières de ces maisons furent confiées, dès leur naissance, aux filles de saint Vincent de Paul. Aurait-on commencé à frapper cette congrégation de préférence pour la punir de la popularité dont elle jouit, près de tous les honnêtes gens, dans toutes les classes de la société?

Du reste, ce n'est qu'un début. La résolution de M. Quentin, soutenue par le concours du Préfet de la Seine, est bien arrêtée de substituer des mercenaires aux religieuses de divers ordres qui, de temps immémorial, desservent les asiles hospitaliers de la capitale. Malgré l'ardeur des désirs, ce changement ne peut être que successif, et les centaines d'aspirantes, recueillies à la Salpêtrière de tous les points cardinaux, ne peuvent, du premier coup, posséder des connaissances techniques au niveau de leurs opinions sur la politique et la morale.

Cependant la passion qui porte les sectaires de la franc-maçonnerie à laïciser les hôpitaux est si violente, que l'ignorance des futures surveillantes n'arrêterait pas leur avénement si une légitime puissance, avec laquelle il faut compter, n'était venue s'opposer à la funeste invasion. Dans la joie d'avoir pu composer un conseil administratif à son image, M. Quentin osa prétendre que le corps médical, dûment interrogé, avait répondu selon ses désirs.

Les membres du service de santé des hôpitaux, tenant beaucoup à leurs fonctions à cause de la considération qui en résulte, bien que le traitement soit fort médiocre, on comptait sur leur silence; mais la délicatesse de ces hommes de savoir et de dévouement s'est

révoltée ; plusieurs d'entre eux, sans distinction de partis, ont affirmé qu'aucun avis ne leur avait été demandé, et que dans l'hypothèse d'une consultation, la grande majorité se serait prononcée pour le maintien des Sœurs [1].

Tout le monde a lu les protestations des docteurs Desprez et Potain : nul de leurs confrères ne les a contredits. Doit-on croire à un retour sur la fatale mesure ? Hélas ! divers indices font craindre que l'exécution ne soit seulement suspendue. Le Conseil municipal de Paris n'est pas moins possédé que le Conseil supérieur de l'Assistance publique du parti-pris de la proscription, et comme le budget des Hospices se compose notablement des subventions de la Ville, ses

[1] Notre étude était écrite lorsqu'a paru la lettre collective des 95 médecins et chirurgiens en faveur des religieuses. Cette démonstration est d'autant plus significative que la lettre contient les noms les plus considérés, et que tous ceux qui l'ont signée, bien qu'élus au concours, sont exposés à la révocation par le Conseil de surveillance.

La contre-protestation des médecins adhérents à la sécularisation ne contenant pas plus de huit signatures recueillies à grand'peine, est pour les Sœurs un hommage plus éclatant que la protestation de leurs quatre-vingt-quinze défenseurs. Les clients de M. Quentin se bornent à présumer que l'on peut rencontrer chez les surveillantes laïques, les qualités professionnelles indispensables à l'accomplissement de leurs devoirs, sans ajouter la moindre allusion aux Sœurs. C'est donc reconnaître qu'elles sont sans reproche. Du reste M. Quentin et son acolyte passionné, le docteur Bourneville, médecin aliéniste et non médecin ordinaire des hôpitaux, gardant la même discrétion, se contentent d'assurer que les séculières seront aussi bonnes que les congréganistes : alors, de votre aveu, si les premières ne l'emportent pas en mérites, pourquoi chasser les secondes qui n'ont d'autre tort, à vos yeux, que d'être religieuses ?

représentants sommeront les docteurs opposants de se soumettre ou de se démettre, et M. Quentin restera vainqueur, après avoir livré bataille à toutes les traditions de la justice, de l'humanité et du bon sens.

Hâtons-nous de dire que les iniquités en train d'être consommées à Paris ne sont pas encore admises par la province. On a bien expulsé les Sœurs hospitalières dans des villes livrées au jacobinisme, telles qu'Auxerre et Mâcon ; mais presque partout ailleurs, et notamment à Angers, les autorités compétentes n'ont pas manifesté l'intention de suivre l'exemple de MM. Hérold et Quentin. Si quelques enfants perdus de l'avant-garde révolutionnaire ont eu recours à la calomnie pour priver les pauvres de leurs vraies, de leurs dernières amies, ces clameurs trouvèrent leur châtiment dans une réprobation universelle.

Du reste, ce n'est pas la première fois que l'expulsion des religieuses est réclamée par des gens dont le moindre tort est d'ignorer les éléments de l'organisation d'un hôpital. On a fait aux plus tristes jours de la grande révolution l'expérience du laïcisme. Le 3 septembre 1793, les administrateurs de notre Hôtel-Dieu furent convoqués par le Maire pour exiger, en déférant aux pétitions de la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, le changement du costume des Sœurs et le serment que prescrivait le décret du Comité de salut public. La Commission qui, entre parenthèses, ne fut point modifiée sous le régime de la Terreur, était composée de notabilités de la bourgeoisie, répugnant fort aux idées de persécution. Cependant il fallut se résigner, et l'on fit comparaître toutes les Sœurs, d'abord

séparément, puis ensemble, pour les engager à obéir. En dépit des instances bienveillantes de l'autorité, elles restèrent inébranlables dans leur refus, prévoyant bien que si des concessions étaient alors possibles, on ne tarderait pas à leur en demander d'autres, tout à fait contraires à leurs vœux et à leur conscience.

Les dignes filles de saint Vincent gardèrent une attitude si noble et si ferme, sans qu'elle cessât d'être modeste et respectueuse, que les administrateurs en furent profondément émus. Le vice-président, M. François Grille, dont les souvenirs de capacité et d'honneur ne sont point oubliés, ne voulut pas continuer à remplir un rôle opposé à son caractère; il se retira. Dès la deuxième des séances consacrées aux débats de cette pénible affaire, le docteur Berger, alors maire, fut contraint de prendre une décision qui ne lui plaisait pas plus qu'à ses assesseurs, mais dont il eut la faiblesse d'assumer la principale responsabilité.

Dans leur simplicité touchante, les réponses des Sœurs sont trop belles pour que nous résistions à la tentation de les reproduire, en conservant le texte du procès-verbal :

« Ce jour, mardi, 3 septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République une et indivisible, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ayant été instruits que, d'après des pétitions faites le jour d'hier à la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité* de cette ville, les corps administratifs se disposaient à demander aux Sœurs de cet hôpital le serment prescrit par les décrets et un changement dans leur costume; que de suite on avait établi aux portes de cet Hôtel-Dieu un

corps-de-garde composé de quinze hommes, se sont assemblés extraordinairement sur les huit heures du matin. Ils ont cru devoir prévenir les Sœurs de ce qu'ils avaient appris par la voix publique et les engager à se soumettre à la loi, comme ils l'avaient fait précédemment à différentes fois, en leur représentant que leur refus pourrait occasionner les plus graves désordres dans cette maison, et que les pauvres malades en souffriraient beaucoup. En conséquence, ils se sont transportés à la dépense, où ils ont trouvé la Supérieure de cette maison et trois autres Sœurs, ses assistantes. Ils leur ont fait part des motifs qui les amenaient, les ont beaucoup exhortées de prêter le serment dont il s'agit, et de changer leur costume, en leur exposant que la loi les assujettissait à ces deux points :

« Elles ont répondu que les décrets concernant le serment ne regardaient que les fonctionnaires publics; qu'elles n'étaient point dans ce cas; qu'elles n'étaient point institutrices, et que leurs seules fonctions étaient de gouverner les malades et de leur donner tous les soins qui dépendaient d'elles; que leur façon de penser n'avait point jusqu'à ce moment troublé l'ordre public, et ne les avait pas empêchées de veiller à leurs malades, ainsi qu'elles l'avaient toujours fait; que, par ces raisons, elles se croyaient dispensées de tout serment, et qu'elles n'en prêteraient aucun.

« Que, par rapport à leur vêtement, il était de l'intérêt de la maison qu'elles ne le changeassent point, que leurs robes n'étaient point dispendieuses, qu'elles duraient au moins douze ou quinze ans, les faisaient reconnaître plus aisément par les malades

lorsqu'ils avaient besoin de leurs services, et leur en imposaient; que d'ailleurs s'il fallait vêtir à neuf les trente-neuf Sœurs qui étaient dans cette maison, ce serait une dépense de près de douze mille livres, et que leur entretien annuel en occasionnerait une autre de cent cinquante livres de plus pour chacune d'elles; qu'en tout cas, si on exigeait absolument d'elles cette innovation dans leur costume, elles s'y conformeraient; que depuis plus d'un an aucune d'elles n'était sortie de la maison, et qu'elles continueraient de ne point sortir si on leur conservait leur vêtement ordinaire.

« Les administrateurs, après avoir renouvelé leurs instances auprès des Sœurs pour les déterminer à acquiescer à tout ce qui est énoncé ci-dessus, et leur avoir fait sentir tous les inconvénients qui résulteraient de leur refus, comme aussi après avoir engagé la Supérieure de communiquer à toutes ses Sœurs les observations et représentations qu'ils venaient de lui faire, se sont retirés dans leur bureau, et ont rédigé le présent procès-verbal, les jour et an que dessus.

« *Signé* : GRILLE aîné, vice-président; SARTRE; COUSTARD ; AVENEAU ; BEGUYER-CHAMBOUREAU. »

On peut juger, par la modération de ce procès-verbal, du respect que les Sœurs inspiraient aux administrateurs et du désir que ceux-ci avaient de les conserver. C'est à la suite de cette séance que M. Grille [1],

[1] On doit à M. Grille, ainsi que nous le raconterons plus tard, la conservation des considérables et très précieuses archives de

voyant l'affliction des pauvres femmes et l'impossibilité de continuer à les défendre des violences jacobines, se retira. Il ne reparut plus à la Commission qu'après l'exécution de la menace des *Amis de la Liberté et de l'Égalité.*

Le siège d'Angers par les Vendéens suspendit les mesures de persécution, d'autant plus que les Sœurs de l'hôpital acquirent de nouveaux titres à la reconnaissance de la ville en prodiguant aux républicains blessés des soins aussi intelligents que dévoués. Cependant elles étaient toujours exposées aux défiances et à l'inquisition des prétendus amis du peuple. En voici un exemple peu connu : A la fin de décembre 1793, on venait d'apprendre les détails navrants de la déroute de Savenay : un jour, de grand matin, l'interne de service, accompagné d'un tout jeune homme — il n'avait que dix-sept ans — à la fois élève en médecine et secrétaire des chefs de service, descendit de sa chambre dans la grande salle. En y pénétrant, les deux amis, étonnés de n'y voir aucune des Sœurs, toujours si ponctuelles et si bien disposées, demandèrent la cause de cette absence. On leur montra sur les colonnes des placards qu'un émissaire du club de la Trinité venait d'y afficher, et portant ces simples mots : *Les Brigands sont f..... !* A cette vue, dit-on, les Sœurs, très émues, s'étaient retirées dans la chapelle.

Nos jeunes gens, n'écoutant que la bonté de leur cœur, s'empressèrent de déchirer les affiches et d'en

Saint-Jean, remontant au XII^e^ siècle et déposées aujourd'hui à la préfecture.

jeter les débris. Puis ils se rendirent près des Sœurs, qu'ils trouvèrent priant, tout en larmes. Ils les rassurèrent, et les dignes femmes revinrent aussitôt continuer leur sainte mission.

Le fait n'était pas d'une gravité extrême; mais, à cette époque de fraternité, les actes les plus innocents étaient poursuivis comme des crimes. Les deux amis, dénoncés au club, dès le soir même, furent arrêtés et emprisonnés dans l'ex-abbaye de Saint-Serge. Ils y étaient détenus depuis plusieurs semaines, et leur sort devenait inquiétant, quand l'ordre fut donné de faire partir tous les officiers de santé disponibles pour le service des troupes en campagne. Sur les instances des médecins de l'Hôtel-Dieu, le commandant de place vint chercher les deux prisonniers et leur remit des feuilles de route pour aller rejoindre, à pied, l'armée des côtes de la Manche, dont le dépôt était à Cherbourg.

L'interne, après avoir servi quelque temps comme chirurgien militaire, revint exercer son art avec distinction à Saint-Georges-sur-Loire. Il se nommait le docteur Faugeron[1]. Quant au jeune étudiant, c'était mon père.

Les appréhensions des Sœurs ne tardèrent pas à être justifiées :

« Le 18 pluviôse de l'an II de la République française une et indivisible, continuons-nous de lire dans les procès-verbaux, les officiers municipaux ont bien voulu se

[1] Grand-père de M. Hector Faugeron et du colonel Emile Faugeron.

transporter, avec leurs écharpes, au nombre de quatre, à l'Hôtel-Dieu, et le bureau s'étant ensuite assemblé, tous ensemble prirent l'arrêté suivant :

« Considérant qu'il importait beaucoup à l'ordre public de supprimer et faire démolir, dans cette maison, tous les objets quelconques qui pourraient tendre à alimenter le fanatisme malheureusement trop dominant depuis longtemps, il est arrêté que de suite, autant qu'il sera possible, tous les autels et autres monuments qui existent dans l'ancienne chapelle, et dans les salles de cette maison, seront démolis, en observant avec la plus grande attention de mettre à part ce qui serait bon salpêtre pour en faire don à la République; également que les croix qui se trouvent dans la maison seront enlevées, et l'on y substituera au principal pignon un bonnet de la Liberté avec un pavillon tricolore ; comme aussi toutes les inscriptions qui se trouvent dans le réfectoire des Sœurs, seront effacées et remplacées par les Droits, décrétés par la dernière Constitution, et autres maximes de cette nature; enfin il sera peint, dans les deux grandes salles des malades, sur deux grands tableaux existant maintenant dans la salle ordinaire du bureau d'administration, la Déclaration des Droits de l'Homme, en caractères aussi lisibles que faire se pourra. »

(*Suivent les signatures.*)

Le Maire saisit l'occasion de ce concours imposant de diverses autorités pour décider les Sœurs à prêter le serment exigé des religieuses par la loi du 4 août 1792, « d'être fidèles à la République, d'en maintenir de tout

leur pouvoir l'unité et l'indivisibilité, ainsi que la liberté et l'égalité. »

Ces exhortations *in extremis* n'ayant pas produit l'effet que l'on en espérait, les officiers municipaux, croyant sans doute avoir concilié les sentiments de leur cœur avec les devoirs de leur charge, se retirèrent en abandonnant les récalcitrantes au sort que leur réservait la reconnaissance républicaine.

Le 20 ventôse an II, les Sœurs furent mises en état d'arrestation. La force armée vint les arracher à leur cher et saint asile. Conduites à la prison des Pénitentes, elles y furent enfermées avec des femmes de mauvaise vie. Ces malheureuses, en voyant entrer dans leur cour des compagnes si inattendues, furent saisies d'une émotion si vive que, se jetant à genoux, elles implorèrent leur bénédiction.

Les instances pour la prestation de serment avaient duré six mois, du 9 septembre 1793 au 13 mars 1794. La longueur de ces délais, en donnant une preuve éclatante de la fermeté des vaillantes femmes, démontre aussi les sympathies de la population à leur égard, puisque ses représentants ne négligèrent aucun effort pour conserver les Sœurs, objet du respect et de l'attachement universels.

On sait quelle fut leur destinée. La Commission militaire, insensible aux vertus des bienfaitrices du peuple, comme aux supplications de leurs obligés, si nombreux surtout parmi les pauvres gens, condamna à la peine de mort les Sœurs Marianne Vaillant et Odile Beaugard, comme principales instigatrices de la résistance. Les saintes victimes reçurent, au Champ-des-

Martyrs, la palme qui, en leur ouvrant le ciel, devint le gage de l'union indissoluble de leur Ordre avec la cité, témoin du sacrifice de leur sang virginal.

Cette page de l'histoire des filles de Saint-Vincent à Angers, nous reporte aux épisodes les plus touchants des premiers siècles de l'Église, au temps de sainte Agnès et de sainte Cécile : elle a été souvent écrite avec talent et communicative émotion[1]; cependant nous osons la reproduire encore. Quelques souvenirs, peut-être inédits, nous serviront d'excuse.

Le 10 février 1793, par une matinée pluvieuse et froide, le passage d'une *chaîne* de condamnés — c'était la septième — fut annoncée dans la rue Baudrière par l'apparition de plusieurs suppôts du club des Jacobins, en costume de sans-culotte, carmagnole et bonnet rouges. Ils couraient en criant d'une voix sinistre : Ouvrez les boutiques ! ouvrez les boutiques ! Cet ordre était donné pour qu'on ne fermât pas les maisons ainsi qu'on l'avait fait à la vue des premières victimes. Nous citons la rue Baudrière parce que nous tenons la plupart des détails suivants de témoins alors fort jeunes, mais dont la mémoire a toujours été frappée des terribles scènes qui se passaient sous leurs yeux ou, du moins, sous les yeux de leurs parents. Dans ces jours de deuil, les femmes et les enfants se retiraient dans les pièces du fond des logis, où l'on restait en prières jusqu'à la cessation du bruit; mais les hommes devaient se montrer près du seuil des portes, sous peine d'être arrêtés comme suspects.

[1] Voyez les ouvrages de M. l'abbé Gruget et de MM. Godard, Choyer, dom Chamard, Deniau.

Peu après la disparition des crieurs, un roulement signalait l'approche du lugubre cortège. Il était précédé d'une bande de mauvais sujets, débraillés et souvent ivres. On voyait ensuite s'avancer *comme un triomphateur*, dit l'abbé Gruget, un mulâtre de haute taille, Alexandre Julien, dit *Lindor*, affublé des oripeaux de tambour major, puis venaient les tambours et un groupe de musiciens qui soufflaient à la diable, en alternant l'air du *Ça ira* avec ceux de la *Carmagnole* et de la *Marseillaise*. Ils étaient suivis par les juges de la Commission militaire, en tête le président, Félix, accompagné de Goupil, Hudoux, Laporte et consorts, tous empanachés, ceints de larges écharpes, d'où pendait un sabre qu'ils tiraient en le brandissant pour exciter les acclamations; mais l'écho restait muet. Partout régnait un silence de mort. Les stipendiés de l'avant-garde répondaient seuls aux vive la République! lancés par les puissants du jour.

Quel cœur n'eût été glacé ou exaspéré, à l'aspect du défilé de la chaîne? Elle était composée en majeure partie de pauvres paysannes de la Vendée, de *brigandes*, selon le terme alors en usage. On y remarquait des jeunes filles de quinze ans à peine, des ouvriers, des domestiques, peu de personnes de condition; le petit peuple en formait presque la totalité, et le nombre des femmes dépassait les trois quarts. Les prisonniers, attachés deux à deux à une corde centrale, origine du nom de *chaîne*, étaient flanqués de gardes, écume de ces bataillons dits *Parisiens*, rebut eux-mêmes de la capitale, qui, tout en se parant du titre de *vainqueurs de la Bastille*, n'avaient jamais su que fuir dans les champs

de la Vendée. Ils se vengeaient de leur lâcheté sur les prêtres et les femmes.

La funèbre colonne, en descendant la rue Baudrière, comptait une centaine de condamnés; elle devait trouver du renfort dans les prisons de la Doutre et finit par contenir au moins trois cents personnes. Ce fut le plus considérable des huit convois qui, dans l'espace de trois mois, la précédèrent ou la suivirent au bois d'Avrillé. En prenant la rue Saint-Nicolas, il y eut un court arrêt devant le Bon-Pasteur, dont la chapelle est devenue magasin, et l'on en vit sortir plusieurs prisonnières, entre autres les Sœurs Marianne et Odile qui furent attachées à l'extrémité de la chaîne.

A l'aspect de tout cet appareil, la pauvre Odile, qui était la plus jeune, pâlit et chancèle. Son cœur est saisi d'épouvante. Elle craint que son courage ne soit pas à la hauteur d'une si grande épreuve : « Ma sœur, ma « chère sœur, lui dit Marianne, vous ne faiblirez pas. « La grâce d'en haut vous soutiendra. Cette couronne « que nous avons tant désirée est tout près de nous. « Encore quelques pas et nous l'atteindrons... » Une personne pieuse leur apporte des voiles : « Non, non, « répond Sœur Marianne, nous ne cacherons pas nos « visages. Est-ce donc une honte de mourir pour « Jésus-Christ? Puisse, au contraire, toute la ville nous « voir et apprendre de nous comment on meurt pour « la religion! »

Le convoi s'ébranle de nouveau. Marianne soutient sa tremblante compagne; elle la console, elle l'encourage; puis quand elle voit qu'Odile marche d'un pas plus ferme, elle s'adresse aux autres condamnés : en

leur montrant le ciel, elle ajoute : « Encore un effort, « et la victoire est à nous! » Tous se résignent; tous veulent mourir comme Marianne et Odile.

Mais si puissante que soit la grâce, la nature semble parfois y résister : accablée sous le poids des émotions, Sœur Odile s'affaisse et s'évanouit.

La marche est arrêtée : les conducteurs s'irritent, blasphèment, et comme les bourreaux de Notre-Seigneur dans la Voie douloureuse, frappent les Sœurs pour qu'elles se relèvent et avancent. Marianne fait à son amie un rempart de son corps; elle prie, elle conjure d'attendre quelques instants; ses caresses vont rendre la vie à la pauvre défaillante. Enfin les forces reviennent à cette douce victime dont une main blessée par les coups est couverte de sang. On repart. En entrant dans l'enclos de la Haie-aux-Bons-Hommes, Sœur Marianne récite d'une voix forte les Litanies de la sainte Vierge : « Sainte Marie, priez pour nous... Porte du ciel, priez pour nous...» L'invocation est répétée par la foule : on eût dit une pieuse procession entrant, pour se reposer, dans un sanctuaire béni.

Les condamnés, selon le terme de M. Gruget, sont rangés en bataille devant l'immense fosse. Les Sœurs qui, étant à la fin de la chaîne, n'avaient pas été aperçues du plus grand nombre, s'avancent vers le milieu des rangs, en continuant le chant sacré. A leur vue, c'est une exclamation sur toute la ligne : « Des « Sœurs! et des Sœurs de l'hôpital! aussi elles! ce n'est « pas possible! Elles ne doivent pas mourir comme « nous! »

Tout se réunissait pour empreindre les humbles

femmes d'un prestige surnaturel : elles étaient de taille élevée, elles étaient jeunes et belles, belles surtout de l'enthousiasme du martyre, de cette splendeur idéale que Dieu donne aux visages de ses élus, lorsqu'ils ne semblent plus tenir de la terre. Cette vision frappe tellement les condamnés, qu'oubliant leur propre détresse, ils ne pensent qu'à sauver leurs admirables compagnes. Ce sentiment trouve soudain son expression dans un élan qui, naguère, avait arraché à la mort les cinq mille prisonniers de Saint-Florent : « Grâce pour les Sœurs! » dit une voix, et cent autres répètent : « Grâce pour les Sœurs, grâce pour les Sœurs ! »

Mais Bonchamps n'était pas là. Des Vendéens y étaient, mais comme condamnés sans pitié et non comme juges miséricordieux.

Cependant le mouvement est si vif, si irrésistible que le commandant des exécuteurs y cède lui-même; spontanément il s'avance vers les Sœurs et leur dit :

« Citoyennes (je copie le véridique abbé Gruget), il « est encore temps d'échapper à la mort dont vous êtes « menacées; vous avez rendu des services à l'huma- « nité. Quoi! pour un serment qu'on vous demande, « vous voudriez donner votre vie et discontinuer les « bonnes œuvres que vous avez toujours faites? Qu'il « n'en soit pas ainsi! Retournez dans votre maison, « continuez de rendre les services que vous avez tou- « jours rendus; ne faites pas le serment puisqu'il vous « répugne et qu'il vous contrarie; je prends sur moi de « dire que vous l'avez prêté, et je vous donne ma pa- « role qu'il ne vous sera rien fait, ainsi qu'à vos com- « pagnes détenues en prison.

« — Merci, Monsieur, répond Sœur Marianne, pour « votre offre généreuse. Notre conscience nous a défendu « de prêter le serment; nous ne voulons point passer « pour l'avoir fait. »

Attéré par ces paroles, l'officier garde le silence; il tient inclinée l'arme qui doit donner le signal du massacre; puis, levant la tête, il la tourne vers le président de la Commission qui lui répond par un geste impérieux; alors d'un air désespéré, il lève son épée, et la fusillade éclate.

D'ordinaire, les victimes étaient divisées par sections de vingt qui se succédaient au bord de la fosse. Le piquet d'exécution se plaçait à vingt pas en arrière et, après la décharge, achevait les survivants à coups de sabre et de baïonnette.

On ignore si le groupe des Sœurs fut compris dans les premiers assassinats; on présume qu'il fut réservé pour la fin du supplice, dans l'espoir que l'aspect de tant d'horreurs fléchirait leur résolution. Ce que l'on sait, c'est qu'elles ne cessèrent leurs pieux cantiques; les autres groupes les imitaient, sans être interrompus par les cris des blessés. Seulement les chants perdaient de la force à mesure que les voix diminuaient, jusqu'à ce que les derniers accents ne furent plus entendus que des anges.

A la fusillade, Sœur Odile est frappée de plusieurs balles. Sœur Marianne n'a qu'un bras brisé : de l'autre elle soutient son amie, sanglante et inanimée. Puis, levant les yeux au ciel, on l'entend répéter les paroles suprêmes : « Pardonnez-leur, mon Dieu, car ils ne savent ce qu'ils font ! » A peine la prière achevée, les exécu-

teurs, se précipitant sur les blessés, consommèrent l'épouvantable carnage.

Est-il beaucoup de scènes plus émouvantes dans les *Actes des Martyrs*, ou même dans le nécrologe des chrétiens au Colisée, sous Néron et Dioclétien? Peut-on être surpris que notre champ des morts, arrosé d'un sang si pur, soit l'objet d'une vénération si constante? Elle sera éternelle, car elle durera tant que nous serons sensibles à nos traditions angevines, tant qu'une âme française sera animée du souffle divin.

Nous avons vu avec quelle dignité la Supérieure de Saint-Jean répondit aux instances pour obtenir la prestation de serment. Afin d'effrayer ses Sœurs et de les amener à composition, on l'avait enfermée au Bon-Pasteur avec ses courageuses assistantes Marianne et Odile, accusées d'avoir organisé la résistance. Traduite avec ses compagnes devant la Commission militaire, elle fut condamnée à la même peine. L'arrêt allait être exécuté, lorsque les Sœurs restées à Saint-Jean réclamèrent avec tant de force sa mise en liberté, en protestant qu'elles se rétracteraient si on ne leur promettait la vie de leur Supérieure, qu'on n'osa pas les refuser, dans la conviction que leur concours était indispensable à l'hôpital.

Quand les sbires du tribunal révélutionnaire vinrent chercher la Supérieure pour la transférer aux Pénitentes, elle ne voulut pas quitter ses Sœurs. Pour la décider à sortir, on la trompa en l'assurant que, retenues seulement par un défaut de formalités, elles ne tarderaient pas à la suivre. En apprenant l'affreuse vérité, l'excellente femme fut frappée d'un coup si cruel

qu'elle ne fit plus que languir, et mourut peu d'années après, regrettant avec amertume de n'avoir pu partager le sort de ses filles bien-aimées.

L'exactitude historique nous oblige à faire une remarque pénible. D'après les procès-verbaux de la Commission des Hospices, le nombre des Sœurs ayant prêté serment est plus considérable que l'indique le sincère et vénérable abbé Gruget. Cette différence s'explique. Trois Sœurs seulement se présentèrent pour obéir à la loi de la violence. A force d'obsessions quatre autres se décidèrent à les imiter; enfin trois cédèrent encore : toutefois l'une d'elles se rétracta dès le lendemain de la prestation. D'autres ne tardèrent pas à l'imiter en réclamant leur sortie de la maison où elles n'étaient restées que par attachement à leurs protégés. Plusieurs procès-verbaux constatent les instances réitérées que les pauvres *jureuses* adressèrent à l'Administration, de sorte qu'il est à présumer que trois Sœurs, seulement, continuèrent leur service; et encore, désabusées de toutes les assurances qu'on leur avait données, elles ne purent persévérer dans la voie de la dissidence; nous devons croire que les brebis, un moment égarées par la bonté de leur cœur, ne trouvèrent de repos qu'en rentrant dans le bercail des fidèles.

Malgré la prostration des esprits sous la Terreur, le supplice des Sœurs souleva une indignation telle, que les juges, cédant à la crainte, mais non à la pitié qu'ils ne connaissaient pas, se contentèrent de la déportation à Cayenne pour dix-huit autres des réfractaires.

Attachées deux à deux par des cordes, comme des criminelles, elles furent conduites au Port Ligny, au milieu de la désolation générale, car tout le monde les croyait destinées aux noyades de Carrier : on les fit entrer dans de grands bateaux garnis de paille, où les religieuses de l'hôpital de Beaufort les avaient précédées.

Arrivées à Nantes, les proscrites furent enfermées au Bouffay pendant trois jours. Elles y souffrirent beaucoup n'ayant d'autre lit que le parquet de la salle d'audience. Elles étaient exténuées; de courageuses personnes leur apportaient d'abondantes provisions, mais le geôlier gardait tout et ne leur donnait que du pain et de l'eau malpropres. Les prisonnières passèrent tout ce temps dans l'angoisse de la mort. Elles ne durent leur salut qu'à l'absence de Carrier. En partant de Nantes on les fit monter sur des charrettes à bœufs, pour les exposer aux insultes des mauvais cœurs; mais le calcul ne réussit pas, car les Sœurs furent bien dédommagées des souffrances de la route par les témoignages de vénération qu'elles recueillirent sur tout le parcours. La destination était Lorient où elles devaient s'embarquer pour les plages meurtrières de la Guyane.

Les mémoires de M. Gruget contiennent quelques fragments de lettres écrites par les religieuses sur les incidents du voyage.

« Il n'y a dans ces récits ni éclat de style, ni récriminations [1]; tout y respire l'humilité, la modestie, la patience, et je ne sache rien de plus propre à apitoyer

[1] Voir le très intéressant et consciencieux *Essai sur la Terreur en Anjou*, par M. Camille Bourcier, 1870. (Extrait de la *Revue de l'Anjou*, in-8°, page 126.)

sur le sort de ces pauvres femmes, que le courage constant avec lequel elles supportent leurs souffrances et les injures qui leur sont adressées sur la route. Au-dessus de tout, j'admire leur vive reconnaissance pour les moindres soins, pour les moindres paroles de consolation; c'est un cri de joie et de bonheur quand quelqu'un vient à leur tendre une main secourable, quand la voix amie d'un compatriote vient frapper leurs oreilles. Le lecteur me saura gré, j'en suis sûr, de quelques exactes citations :

« A Vannes, un homme aidant une Sœur malade à « descendre de la charrette, lui dit : — Vous me faites « pitié, mais votre cause est belle; quand on fait son « devoir, on est toujours heureux; soyez fidèle.

« A Hennebont, à l'entrée du pont, il se trouva un « soldat angevin en faction qui cria : Vivent les Ange- « vines! Quand on nous prenait pour des brigandes, « nos conducteurs répondaient : Ce ne sont pas des « brigandes, ce sont des femmes respectables, des reli- « gieuses, ce sont de bonnes Sœurs ..

« Depuis Angers jusqu'à Lorient, nos conducteurs « méritent tout l'éloge possible pour leur politesse, « leur complaisance, il y a même à dire le respect « qu'ils nous portaient. »

« Cette lettre est adressée à une Sœur Madelon, restée à Angers. En *post-scriptum*, on lit ces mots touchants, qui ne sont, du reste, que le résumé des sentiments exprimés dans le récit tout entier : « Toujours « gaies, toujours contentes, pas un seul moment « d'ennui ni d'abattement depuis notre arrestation. »

En attendant l'ordre d'embarquer, les sœurs déte-

nues d'abord dans la maison d'arrêt de la Grande-Cayenne, et ne connaissant point le temps perdu, avaient demandé à desservir l'hôpital, envahi par le scorbut, du port de guerre, dit l'Arsenal. Parmi les malades, on comptait aussi de nombreux blessés des combats d'Ouessant et de la baie d'Audierne. Au lieu des rudes mains et du langage non moins rude des infirmiers, les braves matelots se trouvaient si bien des soins délicats et des douces paroles de ces infirmières accomplies, qu'ils ne cessaient d'en faire l'éloge à leurs officiers. Ceux-ci prirent hautement les Sœurs sous leur protection ; cependant ils étaient enclins aux idées nouvelles, faisant naguère partie de l'*escadre bleue*, titre sous lequel, dans l'ancienne marine, on désignait les officiers sans titres de noblesse. Les gentilshommes avaient presque tous émigré.

Quand le navire commandé pour le transport des proscrites fut prêt à appareiller, la police vint les chercher ; mais le Major de la marine refusa de les livrer, et comme on insistait, il ordonna de fermer les grilles de l'Arsenal, en jurant qu'il répondrait par des coups de fusil à de nouvelles sommations. L'autorité jacobine, fort peu soucieuse d'engager un combat inégal, temporisa ; le 9 thermidor survint. Quand ce fut possible, les prisonnières, mises en liberté par leurs braves défenseurs, après un cordial échange de protestations de part et d'autre, regagnèrent la communauté de Paris, où les appelait la Supérieure générale.

En décrétant la vente des biens du clergé, l'Assemblée nationale avait pris l'engagement solennel de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte,

à l'entretien de ses ministres, au *soulagement des pauvres*. On sait comment la Convention, pour acquitter cette *dette sacrée*, décréta toutes ces lois inexécutées et inexécutables, qui ne figurent dans nos codes que pour attester sa folie et son impuissance. Une seule de ces lois a reçu malheureusement un commencement d'exécution : celle du 19 mars 1793 qui ordonne la vente des biens des hospices et dont l'article 5 est ainsi conçu :

« Au moyen de ce que l'assistance des pauvres est une dette nationale, les biens des hôpitaux, fondations et dotations en faveur des pauvres, seront vendus dans la forme qui sera réglée par le comité d'aliénation; néanmoins cette vente n'aura lieu qu'après l'organisation complète, définitive, et en pleine activité, des secours publics. »

Cette organisation est restée à l'état de lettre morte; mais, hélas! la vente des biens hospitaliers a été en grande partie consommée, et les pauvres ont perdu les *trois cinquièmes* de leur patrimoine [1]. Tant il est vrai que les révolutions démocratiques, qu'elles aient pour dates 92, 48 ou 70, ne profitent qu'à un très petit nombre, de sorte que le vrai peuple, surtout dans les dernières classes, se trouve plus malheureux après qu'auparavant.

La popularité si bien justifiée qui entoure les Sœurs de Saint-Vincent n'a jamais été interrompue même dans les temps les plus troublés. L'Assemblée consti-

[1] Dupin, *Histoire de l'administration des secours publics*, page 77.

tuante, en prohibant les vœux monastiques par sa loi du 19 février 1790, a soin d'ajouter cette réserve : « Au surplus, il ne sera rien changé, quant à présent, à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique et des maisons de charité, et ce, jusqu'à ce qu'il ait été pris un parti sur ces objets. »

Assurément cette dernière catégorie était spécifiée à l'intention des Sœurs de Saint-Vincent; car alors comme aujourd'hui, elles se bornent, d'après leurs statuts, à des vœux simples et annuels, s'engageant seulement à servir Dieu et les pauvres de tout leur cœur, et avec tout le zèle dont elles sont capables.

Une autre réserve plus significative encore que la tolérance de l'Assemblée constituante, fut l'omission, calculée probablement, de la Législative, supprimant toutes les congrégations, le 18 août 1792, huit jours après l'invasion des Tuileries, au moment où se déchaînaient les fureurs anti-religieuses. Or, dans la longue liste des corporations proscrites, comprenant non seulement les ordres religieux, mais encore les conférences et associations de piété, on ne lit point le nom des filles de Vincent de Paul; mais on y trouve, comme dans la loi du 19 février 1790, une restriction formelle et spécifiée en ces termes : « Néanmoins dans les hôpitaux et maisons de charité les mêmes personnes continueront comme ci-devant, le service des pauvres et le soin des malades, à titre individuel, sous la surveillance des corps municipaux et administratifs, jusqu'à l'organisation définitive que le Comité de secours présentera incessamment à l'Assemblée nationale. »

C'est grâce à cette disposition que *les Filles de la*

Charité ont pu rester dans un grand nombre d'établissements hospitaliers, même après la fermeture de la Maison-mère.

Inutile d'ajouter que l'Assemblée législative qui détruisit beaucoup comme ses deux émules, ne sut pas mieux organiser. Le Comité de secours se borna à des promesses non réalisées.

Nous avons donné le texte du serment imposé aux congrégations de femmes par le décret du 14 août 1792; il était beaucoup moins compromettant que le serment prescrit au clergé séculier et régulier. Cependant la proportion des défaillances, rare du reste de part et d'autre, fut en faveur des religieuses. Dans notre pays, à Angers notamment, toutes les communautés de femmes rivalisèrent de courage avec les Sœurs de Saint-Vincent.

A peine les nobles servantes des pauvres étaient sorties de l'Hôtel-Dieu d'Angers que le désordre s'y introduisit. On adjoignit au petit nombre des Sœurs qui avaient consenti à prêter serment des religieuses de Sainte-Catherine; elles furent requises dans les refuges où elles se tenaient cachées depuis la fermeture de leur couvent, près Saint-Laud. Le cadre nécessaire fut complété par des femmes de la ville; mais l'unité manquait à ce personnel. Les anciennes Sœurs, regrettant de n'avoir pas imité leurs compagnes, demandèrent bientôt à se retirer. Les religieuses de Sainte-Catherine, d'ordre contemplatif, ignoraient le service hospitalier; quant aux auxiliaires laïques, tantôt bonnes, tantôt mauvaises, elles étaient toutes insuffisantes.

Malgré le zèle et la surveillance des administrateurs, les ressources de toute nature diminuèrent rapidement, les approvisionnements de vivres n'étaient pas renouvelés en temps utile, le linge disparaissait; on avait même à souffrir du défaut de propreté, cette première condition de la tenue d'un hôpital. La Convention ayant confisqué les biens des hospices, les subventions du Directoire, du département et celles de la ville ne suffisaient pas pour combler le déficit. Enfin la détresse du pauvre établissement devint telle, qu'après un retranchement considérable de lits, on fut contraint d'envoyer les convalescents, de maison en maison, pour mendier les secours de toute sorte dont le besoin se faisait douloureusement sentir.

Cependant, à travers de nombreuses vicissitudes, l'ordre se rétablit dans une certaine mesure. Les administrateurs, après avoir été longtemps présidés par M. Grille, se trouvèrent placés sous l'autorité préfectorale qui leur adjoignit de nouveaux collègues. Tous ensemble, persévérant dans leur mission bienfaisante, ne furent point découragés par des obstacles sans cesse renaissants. Non contents d'une sollicitude continue, ils déléguèrent une partie de leurs pouvoirs à un homme instruit par une longue expérience; mais le succès ne répondit pas à leur attente : M. Ollivier, nommé économe-directeur, était pourtant secondé par deux femmes de haute capacité et de grande vertu, anciennes religieuses de Sainte-Catherine, Mesdames Autin et Pitet, qui parvinrent, non sans peine, en quittant les traditions de leur ancien cloître, à se mettre au cours de leurs multiples et actives fonctions.

Cet état de choses dura douze ans. Bien qu'amélioré, il laissait beaucoup de désirs à satisfaire. On se souvenait toujours des Sœurs de Saint-Vincent, de leurs aimables qualités, de leur compétence toute spéciale pour le soin des malades, de l'ingénieuse économie, de l'ordre et de l'entrain qu'elles savaient mettre dans chaque détail du service : administrateurs, médecins, malades, bref, tout le monde les regrettait.

Reportons-nous à l'aurore du siècle, aux belles années du Consulat. Le jeune vainqueur des Pyramides et de Marengo avait relevé les bases essentielles de la société. La plupart des institutions, qui furent l'honneur du passé, étaient rétablies. La congrégation de Saint-Vincent fut une des premières à exercer librement son action salutaire. Le Maire d'Angers était alors M. Joûbert-Bonnaire [1]. Fidèle interprète des vœux de la population, il se concerta avec le préfet, M. Bourdon de Vatry, pour le rappel des Sœurs; celui-ci s'empressa de déférer à une demande si légitime. Les négociations furent ouvertes avec la Supérieure générale des *Filles de la Charité*, Sœur Thérèse Deschaux. La tempête révolutionnaire ayant décimé et dispersé le pieux troupeau, les sujets étaient d'autant plus rares qu'ils étaient sollicités de tous côtés. Néanmoins on ne pouvait refuser une demande en faveur de la maison d'Angers, regardée comme la fille aînée de l'Ordre, puisque ce fut, après Paris, la première fondation de Mlle Le Gras, qui vint y installer ses Sœurs en 1639.

Le traité qui confiait tous les services de l'Hôtel-

[1] Grand-père de MM. Achille et Ambroise Joûbert.

Dieu, la pharmacie comme la direction générale, à l'Ordre de Vincent-de-Paul, sous l'autorité de la Commission administrative, fut signé le 24 mai 1806. Huit jours après arrivait par la *diligence*, laquelle, entre parenthèses, restait soixante heures en route et ne faisait que trois voyages chaque semaine, l'avant-garde des rapatriées. Par une attention délicate de Mme Deschaux, elle n'était composée que d'anciennes Sœurs de la maison d'Angers, sous le commandement maternel de Sœur Manin, autrefois à la tête de la pharmacie que l'on appelait apothicairerie.

On nous a raconté que la diligence, ce jour-là, ne dérogea pas à son habitude d'être en retard. D'anciennes connaissances des Sœurs les attendaient sur la place Cupif. Quand on aperçut les cornettes blanches un cri de joie s'échappa de la foule. Chacun s'empressait autour d'elles. On se disputait l'honneur de porter leur léger bagage. Dans les rues du Bœuf-Couronné, Poissonnière, Porte-Chapelière, on accourait aux portes en répétant : Voilà les Sœurs, voilà les Sœurs! A cette joie se mêlait bien un peu de curiosité : depuis quatorze ans les nombrenses communautés qui donnaient tant de caractère et d'animation à notre ville avaient disparu. Les enfants étaient émerveillés; ils n'avaient jamais vu de religieuses, et les premières qui se présentaient, apportaient avec elles le charme des meilleurs souvenirs. A l'entrée du pont s'étaient rangées les écaillères et les lavandières du Port Ligny, en habits de dimanche, ayant à leur tête la reine des halles angevines, Javotte, dont le courage à sauver des proscrits pendant la Révolution et à résister à

Francastel le proconsul du temps, avait fait la réputation. En présentant à la Supérieure une branche d'oranger en fleur, elle lui adressa un petit compliment, par malheur perdu, et qui dut moins intimider la vaillante femme que les remerciements adressés vingt ans auparavant au comte et à la comtesse du Nord [1].

De la rue Beaurepaire on monta la rue Lionnaise pour s'arrêter à l'Economat situé alors dans l'ancienne maison conventuelle de la Croix. Les Sœurs y passèrent la nuit. Le lendemain de bonne heure, deux administrateurs, MM. de Jully et Grille vinrent les chercher; la foule était grande, surtout dans le voisinage de l'hôpital; le pauvre quartier, journellement témoin et objet de la bienfaisance des Sœurs, montrait une sincère allégresse. Bien des paupières étaient humides; on reconnaissait les exilées, en les appelant par leurs noms, on se disputait leur attention; les mères leur présentaient leurs petits enfants, et les hommes levaient leurs chapeaux en l'air. « Ah! Monsieur, c'était un beau jour, me disait il y a quelque dix ans un bon vieux, maître maçon de son état, que j'interrogeais à une fenêtre basse de la pittoresque rue du Pot-de-Fer, vestige trop rare du vieil

[1] Le comte du Nord, devenu Paul Ier, empereur de Russie, dans son voyage en France, s'était arrêté à Angers, en 1786. L'hôtellerie de la Boule-d'Or, vis-à-vis la Fontaine Pied-Boulet, alors la première de la ville, eut l'honneur de le recevoir. L'auguste voyageur, frappé de la gentillesse d'une jeune servante, voulut la doter. Cette servante était Javotte. (Voir la *Revue d'Anjou*, 1854, tome XI, la très agréable histoire de la gardienne de la porte Girard, par M. E. L., et le *Bulletin historique et monumental* de M. Aimé de Soland.)

Angers; c'était un beau jour, répétait-il; on était heureux, comme à la réouverture des églises, ou encore à la première sortie de la procession du Sacre! » Le bonhomme souriait à ce souvenir, tandis qu'il ne parlait qu'avec dédain des pompes révolutionnaires, exclusivement privées d'éléments chrétiens. C'est le peuple surtout qui perd à l'absence des démonstrations religieuses. Dans les autres rien ne parle à l'âme, tandis que dans les fêtes simples et touchantes comme celle du retour des Sœurs à notre Hôtel-Dieu, tous les plus nobles, les plus purs sentiments sont à l'unisson : la population entière ne forme qu'une grande famille.

La Commission au complet, le Maire en tête, attendait les rapatriées; elle se composait alors de douze membres, ayant quatre établissements à administrer : l'Hôtel-Dieu, les Incurables, les Renfermés et les Pénitentes. Le Maire président avait pour collègues : MM. Delaunay, président de la Cour de justice criminelle; Mgr Montault, évêque d'Angers; de Jully, conseiller de préfecture; Desmazières, juge à la Cour d'appel; Lemonnier-Lahaitrie, directeur des Domaines; Grille aîné, négociant, membre du Conseil d'arrondissement; Lemazurier, négociant, membre du Conseil d'arrondissement; Haudeville-Commeau, négociant, commandant la Garde nationale; Roussel, président du Tribunal de commerce; Gautret, juge à la Cour d'appel, Baranger, juge à la Cour de justice criminelle. M. Joûbert-Bonnaire ne voulut céder à personne l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Sœurs et de les réintégrer dans l'Hôtel des pauvres qu'elles avaient sanc-

tifié pendant près de deux siècles. Cette rentrée se fit par une belle matinée d'été. Au seuil de la grande porte des enfants offrirent à chacune d'elles un bouquet de roses blanches ; une foule de dames étaient réunies dans la cour, pour les y accueillir, et l'on conçoit avec quels transports[1]. La grande salle était décorée de guirlandes de lys, de feuilles de laurier-palme et d'immortelles. Quand les Sœurs y pénétrèrent, les acclamations des malades, presque tous debout, résonnèrent gaiement sous la majesté des voûtes. Un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté dans la chapelle où Vincent de Paul avait jadis offert le saint sacrifice.

Voilà ce dont le public fut témoin ; mais ce qu'il ne vit point ne dut pas être moins émouvant. Comment peindre les sentiments dont les exilées furent saisies en retrouvant, après douze ans d'absence, tous ces lieux si chers, même ceux qui leur rappelaient de douloureux souvenirs? Ils avaient subi plus d'un changement, mais c'était toujours leur chapelle privée, leurs chambrettes, leurs salles de communauté, la pièce respectée où avait reposé leur bienheureux Père, et le beau jardin, et les grands arbres, les parterres, les petits oratoires, les annexes des divers services, ces refuges, ces petites retraites si commodes dont abondait l'ancien Hôtel-

[1] Qu'on me permette d'invoquer un témoignage bien intime : ma belle-mère, fille aînée de M. Grille, avait alors vingt ans. Dans ses derniers jours elle se rappelait cette fête à laquelle elle assista avec ses parents, comme un de ses plus doux souvenirs. Mon grand-père étant le notaire des Hospices, ma mère et ses sœurs durent aussi s'empresser de se rendre à la joyeuse solennité.

Dieu et qui en rendait le séjour si précieux à ses anciennes habitantes.

Le retour des Sœurs à l'hôpital Saint-Jean, après la tempête révolutionnaire, fait penser naturellement à la colombe de la Bible, après le déluge. Comme la messagère du Ciel, sans se plaindre des souffrances passées, elles revinrent dans l'arche avec l'olivier de paix, tout heureuses de n'y rapporter que la bonne nouvelle.

Bien que les dignes femmes aient fait au salut des âmes et au soulagement des misères morales et physiques, le sacrifice de toutes les jouissances de la vie, elles n'ont pas cessé d'avoir toutes les délicatesses de leur sexe. C'est l'ornement de leurs vertus, et ce qui, dès le premier abord, leur attire tant de sympathies. Elles plairaient moins si elles étaient moins sensibles. C'est aussi pour cette raison qu'elles ont quitté avec tant de regret le vieux Saint-Jean pour la nouvelle résidence de Sainte-Marie dont les bâtiments sont, à coup sûr, bien plus blancs et plus réguliers ; mais ils ne possèdent pas encore le charme de l'ancien temps.

Le 8 juin 1806, les nouvelles arrivées eurent peu de loisirs pour se livrer à ces réflexions. Durant tout le jour les visites se succédèrent, et parmi les notabilités de la ville qui tinrent à leur souhaiter la bienvenue, on cita : Mgr Montault et ses deux vicaires-généraux, MM. de Villeneuve et Prieur ; M. Ménard-Lagroye, premier président de la Cour d'appel ; le Préfet, M. Bourdon de Vatry ; les trois adjoints du maire, MM. Papiau de la Verrie, Ollivier du Préneuf et Tharreau...

Tous ces personnages, entourés d'une juste estime, éprouvaient une vive satisfaction en rendant leurs de-

voirs aux populaires *Filles de la Charité ;* mais leur contentement n'atteignait pas celui des hommes de l'art attachés à l'Hôtel-Dieu, en retrouvant les auxiliaires dont ils regrettaient toujours l'intelligence, la bonne grâce et les mérites incomparables. Mmes Autin, Pitet et les autres religieuses qui avaient fait l'intérim, ne montraient pas moins de dévouement, mais elles n'avaient pu acquérir les traditions, les aptitudes, et ce je ne sais quoi de décidé, d'ingénieux, d'ouvert et de modeste à la fois, qui caractérise la famille du grand apôtre de la charité. Quant aux adjointes laïques qu'on avait pu trouver, c'était un sujet continu de mécomptes et de plaintes. Il n'est donc pas étonnant que les médecins de l'Hôtel-Dieu s'y rendissent des premiers pour féliciter les Sœurs de leur retour et pour s'en féliciter eux-mêmes. Ce sentiment ne s'est jamais altéré chez eux. Nos contemporains ont pu le leur entendre exprimer, car nous avons eu l'honneur d'en connaître quelques-uns. Ce furent les initiateurs d'une brillante génération d'élèves qui dépassèrent leurs maîtres, bien qu'éminents eux-mêmes. Aussi, est-on heureux d'en recueillir les noms qui, du reste, ne se sont point effacés de la mémoire des Angevins, quelque peu *laudatores temporis acti.* Ces fidèles amis des Sœurs s'appelaient : MM. Guérin, Esnault, Lachèse Casimir, Garnier et Chevreul. Ils avaient, je crois, pour suppléants, MM. Mirault, Lachèse Grégoire, Maillocheau, Laroche et Guépin.

Le lendemain de cette chaleureuse réception, la Supérieure sortit avec son assistante, — les autres Sœurs avaient repris de suite leur tâche d'autrefois avec la

même aisance que si elles ne l'avaient jamais quittée,— pour rendre les visites des autorités religieuses et civiles : le long des rues on les accostait à chaque pas ; on les faisait entrer dans les maisons, dans les magasins, pour les accabler de questions et se réjouir avec elles de leur retour.

A Paris, comme en province, le rappel des Sœurs de Saint-Vincent produisit une véritable joie dans tous les rangs de la population. Les pauvres malades et infirmes avaient hâte de sortir des mains mercenaires auxquelles ils étaient livrés depuis le régime de la Terreur. Un de nos amis [1] a trouvé dans un journal du temps l'article ci-après, qui exprime à ce sujet, sous une forme énergique, les vrais sentiments de la population parisienne :

« Cruels sophistes ! vous avez donc cru que vos citoyennes athées et vos tricoteuses de clubs remplaceraient les filles de Vincent, et qu'elles feraient pour les beaux yeux de la nation ce que font celles-ci uniquement pour plaire au Père des miséricordes ! Ah ! rendez-nous nos bonnes Sœurs, nos hospitalières par état, et reprenez vos servantes à gages et vos infirmières par métier. Rouvrez-nous nos Hôtels-Dieu, où s'exerçait

[1] M. Alexis Chevalier, notre compatriote, naguère chef du bureau des établissements de bienfaisance au ministère de l'intérieur, position difficile, qu'il occupait avec un zèle et une distinction à l'égal de son obligeance. M. Chevalier préféra généreusement une retraite prématurée à la douleur de voir frapper sous ses yeux des institutions séculaires qu'il vénérait. Nous devons au digne collaborateur de M. de Melun plusieurs des précieux renseignements qui nous ont permis d'entreprendre ce travail.

une charité sans bornes, et fermez-nous vos hospices d'humanité, de cette humanité de mots, aussi dure et aussi insensible que la pierre elle-même sur laquelle vous l'avez gravée. »

C'était le renouvellement de la première apparition à Angers, en 1633, de la pieuse milice à la cornette blanche, lorsque M^lle^ Le Gras (Louise de Marillac) y fut envoyée par son Directeur pour préparer les voies à l'établissement du premier essaim de sa récente institution.

« A mon arrivée, écrivait-elle au R. P. Faure, qui « était Angevin, il vint deux Messieurs au-devant de moi « qui m'empêchèrent d'aller à l'Hôtel-Dieu, ni à « l'église, et puis il était tard.

« J'arrivai droit céans (probablement chez l'abbé de « Vaux, vicaire général de l'évêque Henri Arnauld, ami « d'ancienne date de Vincent de Paul) où je trouvai un « souper magnifique, et tant de monde à me recevoir, « qu'enfin l'on me traita du grand. Le lendemain, je « n'eus le loisir que d'entendre la messe. MM. de la « Justice et tous les principaux de la ville me vinrent « voir, et encore le jour suivant. J'eus grand'peine à « m'en dérober pour visiter l'Hôtel-Dieu que je trouvai « en assez bon ordre. Il y a une bonne tourière qui a « fait vœu d'y finir ses jours au service des malades ; « ce qui leur a été un grand bien. Principalement elle « a soin de leur salut.... »

C'était sans doute Rose Baillif, brave et digne femme, entrée dans les derniers mois de 1610 à l'Hôtel-Dieu, et que son zèle, son affection pour le service et le témoignage de ses pauvres, avaient tout d'abord recom-

mandée [1]. Sur la prière du bureau hospitalier, elle consentit à accepter la charge de gouvernante des pauvres, sa vie durant, « ne croyant pas pouvoir employer son âge pour la gloire de Dieu, en chose plus digne, » sans autre aide d'ailleurs que des servantes qu'elle choisissait. »

Après la mort de Rose Baillif, l'Hôtel-Dieu retomba dans le désordre. « Pour y mettre fin, Mlle Le Gras revint à Angers en 1639 [2], mais cette fois appelée par la Ville, avec quelques-unes de ces servantes de Dieu, qu'elle avait réunies en communauté. C'était en plein hiver. « La bonne demoiselle » était souffrante. Elle partit quand même et arriva malade chez l'abbé Louet de Vaux, mais soutenue par l'amour de son œuvre et les lettres de Vincent. Le 1er février 1640, Louis Boilesve, lieutenant général de la Sénéchaussée, assisté, en l'absence du maire, par plusieurs échevins et par la Commission hospitalière, eut la joie et l'honneur d'installer, sur la présentation de Mlle Le Gras, huit Sœurs de la Charité. Un double règlement, préalablement consenti et daté du même jour, traçait aux nouvelles venues leurs devoirs envers la Ville et envers les indigents, en même temps qu'il les garantissait de tout arbitraire. On assure aux Sœurs de la Charité le libre exercice de leur règle dont la première loi leur prescrit de tout quitter pour le soulagement des pauvres. Aucune femme, ni fille, ne doit leur être associée, et ainsi soutenues par l'union et rapport qui sont entre elles, elles

[1] Célestin Port. *Notice historique sur l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, p. 57.

[2] *Ibid.*, p. 58.

acceptent et recherchent les plus rebutants offices, au cours de leurs journées, réglées heure par heure, et reposées seulement, par l'oraison, de leurs fatigues au chevet des malades. Elles furent logées dans les deux bâtiments au delà de la grande salle, formant les côtés nord et nord-est du jardin de la pharmacie. L'un des appartements du rez-de-chaussée fut disposé en oratoire avec un humble autel et un bénitier. C'est là que leur vint rendre visite, en 1649, leur vénéré fondateur, et qu'il célébra la messe pour elles et pour leurs malades, pendant les cinq jours de son passage à Angers.»

« Dès 1651, la ville avait demandé à Paris l'envoi de six nouvelles Sœurs, les anciennes ne pouvant suffire au trop grand travail. Il y en avait vingt en 1675 et qui succombaient encore à la peine... »

Les filles de saint Vincent ont donc desservi notre Hôtel-Dieu pendant une première période de cent cinquante-quatre ans. Puis rentrées de l'exil en 1806, elles prennent soin de nos indigents depuis soixante-quinze ans. Pendant ces deux cent vingt-neuf années, le minimum des malades a été de trois mille annuellement et les journées de deux cent mille, calcul auquel assurément les Sœurs n'ont jamais songé. Si l'on additionnait ces chiffres, on trouverait près de sept cent mille pour les malades et plus de quarante millions pour les journées ! et tout cela, on peut le dire, à titre gratuit. Comment notre cité pourra-t-elle jamais acquitter cette dette ? Elle ne sera point réclamée, étant de celles qui ne constituent ici-bas que des obligations morales entre les bienfaitrices et leurs obligés.

Depuis longtemps déjà la dernière des Sœurs dont le

retour en 1806 fut salué avec tant de joie, a rempli sa sainte mission. Quatre Supérieures reposent dans le petit enclos du cimetière de l'Ouest : Mmes Manin, Cellier, Samouilhan et de la Grandière. Dans les communautés comme dans les armées les noms des généraux survivent seuls ; mais si la mémoire du soldat, mort au champ d'honneur, est ensevelie dans l'obscurité de la terre, elle n'en est pas moins glorieuse au ciel. Toutefois, le nom d'une simple religieuse a résisté à la loi commune, celui de Sœur Jeanne. Par son souvenir, toutes ses compagnes échappent à l'oubli, car il résume, à lui seul, toutes leurs qualités bienfaisantes et charmantes.

D'ailleurs, à dire vrai, il n'est pas besoin de se représenter par la pensée, les anciennes Sœurs, puisque nous avons sous les yeux leur image vivante, tant les nouvelles leur ressemblent. Elles ont beau protester, les humbles femmes, qu'elles sont loin de la ferveur de leurs aînées, on peut affirmer sans crainte que si leur bienheureux Père descendait sur terre, il bénirait avec le même bonheur qu'autrefois sa pieuse et innombrable famille [1]. Pourquoi s'est-elle conservée dans la pureté

[1] Des deux branches, l'une, les *Prêtres de la Mission*, compte près de deux mille profès ; l'autre, les *Filles de la Charité, servantes des pauvres malades* (vrai titre), ne contient pas moins de vingt mille religieuses réparties en plus de dix-neuf cents établissements, disséminés dans les quatre parties du monde, jusqu'à l'extrême Orient, jusqu'en Chine, où l'Ordre possède huit maisons, et partout ces missionnaires des deux sexes, grâce à leurs vertus, concourent puissamment à faire connaître et aimer la France.

La prédiction de Vincent de Paul se vérifie. « Mes filles, disait-il aux premières novices, si vous observez bien vos règles,

de son origine ? parce qu'elle demeure fermement attachée à la règle de l'institut, règle si parfaite qu'aucun article n'ayant été modifié, elle est restée intacte, comme au premier jour.

« Une Fille de la Charité, disait Vincent de Paul, a besoin de plus de vertu que les religieuses les plus austères. Il n'y a point de congrégation qui ait tant d'emplois, car elles ont à travailler à leur propre perfection comme les Carmélites ; au soin des malades, comme les Augustines ; à l'instruction des pauvres filles, comme les Ursulines.

« Elles considèreront qu'elles sont beaucoup plus exposées que les religieuses cloîtrées, n'ayant pour monastère que la maison des malades, pour cellule une pauvre chambre, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, pour grille, la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie....

« Elles penseront souvent à la loi principale pour laquelle Dieu a voulu qu'elles fussent envoyées où elles se trouvent, qui est de servir les pauvres malades, non seulement corporellement, en leur administrant la nourriture et les médicaments, mais encore spirituellement, en procurant qu'ils reçoivent de bonne heure les sacrements, en sorte que tous ceux qui tendront à la mort, partent de ce monde en bon état, et que ceux qui

je ne sais vraiment ce que Dieu fera de vous. Vous irez en Afrique, aux Indes, aux armées..... »

En France et en Algérie, les Sœurs desservent 923 établissements. Le plus considérable est l'hospice des Incurables d'Ivry, près Paris, qui occupe 76 Sœurs. L'hospice général d'Angers est le deuxième en importance, avec un personnel de 58 Sœurs.

guérissent, prennent une bonne résolution de bien vivre à l'avenir ; et pour mieux leur procurer ce secours spirituel, elles y contribueront autant que leur petit pouvoir, et le peu de temps qu'elles ont pour cela, leur permettront, et selon que la quantité et la condition des malades le requéreront. Or, le secours qu'elles tâcheront de leur donner, sera particulièrement de les consoler, encourager, instruire des choses nécessaires au salut ; leur faisant faire des actes de foi, d'espérance et de charité envers Dieu et envers le prochain, et de contrition ; les exhortant de pardonner à leurs ennemis, et de demander pardon à ceux qu'ils ont offensés ; de se résigner au bon plaisir de Dieu, soit pour souffrir, soit pour guérir, soit pour mourir, soit pour vivre, et autres semblables actes, non tous à la fois, mais en chaque jour, et le plus succinctement qu'il leur sera possible, de peur de les ennuyer... »

L'esprit de ces instructions est toujours suivi avec mesure et prudence. Assurément, les Sœurs parlent de la religion à leurs malades ; c'est le principal but de leur ministère ; sans cela, elles ne seraient pas Sœurs et Sœurs d'hôpital ; mais, pour aborder ce sujet, elles savent attendre le moment favorable, avec le tact et la délicatesse qu'elles mettent dans tous leurs procédés, sans exercer de contrainte et toujours avec discrétion. Pouvant dire comme l'illustre Donoso Cortez : « Je n'ai jamais regardé un pauvre, sans penser que je voyais en lui un frère, » elles ne s'imposent pas, évitent tout ce qui pourrait être discussion ou fatigue, et présentent simplement la pensée chrétienne, surtout comme un encouragement à supporter la souffrance, une consola-

tion des chagrins dont nul n'est exempt, l'espérance d'une immortalité bienheureuse. D'ailleurs, la présence seule des Sœurs est un enseignement. Elles ne prêchent que par leurs bonnes œuvres, et l'on n'a de leur part à craindre d'autre contagion que celle de l'exemple.

Pendant nos dix années d'administration, vingt mille indigents au moins ont passé par l'hôpital Sainte-Marie; pas un seul ne s'est plaint d'un acte de contrainte ou d'intolérance, ni même d'une obligation à des pratiques minutieuses. La piété des Sœurs n'est point étroite. Sévérité pour soi, indulgence pour le prochain, telle est leur devise. Le calme de la conscience donne à leur visage et à leurs paroles une sérénité et même un enjouement que l'on est charmé de trouver dans un hôpital. Vincent de Paul recommande d'en bannir la tristesse, et partage l'avis de François de Sales, son saint ami, engageant les religieuses : « aux jeux de « paroles, qui se font des unes aux autres, avec une « modeste gayeté ou joyeuseté, appartenant à la vertu... « La gayeté et causerie, continue l'évêque de Genève, « provoque à rire par une simple liberté, confiance et « familière franchise conjoincte à la gentillesse de « quelques mots. Le bon roy Loys avoit coustume de « dire, quand les Religieux vouloient lui parler des « choses relevées après disner : *Il n'est pas temps* d'al- « léguer, mais de se récréer par quelques joyeusetés et « quolibets; que chacun die ce qu'il voudra honneste- « ment..... »

Habituées à vivre au milieu d'hommes souvent très imparfaits, les Sœurs savent leur parler avec franchise et patience, sans se scandaliser, se contentant de peu de

la part de ceux qui n'ont pas beaucoup reçu. C'est en évitant de les froisser, en se montrant faciles, qu'elles arrivent à gagner leur confiance. De là au réveil de la foi, la transition est sûre et insensible.

Pour arriver à ces fins, il ne faut pas déployer de grands efforts. L'homme du peuple livré à lui-même, et placé dans un milieu honnête, revient naturellement aux impressions de son enfance, si longtemps qu'il s'en soit écarté. J'ai souvent été frappé de l'attitude recueillie des malades, pendant la prière du soir que récite la Sœur de chaque salle, à genoux devant le crucifix. Le respect et la satisfaction sont empreints sur tous les visages, et l'on se fait une si douce habitude de l'accomplissement de ce devoir, que l'on en voit approcher l'heure avec un sincère plaisir.

Personne n'est contraint de se rendre à la chapelle pour l'office de chaque jour; mais quand les convalescents peuvent se lever, il est rare qu'ils ne demandent pas la permission de s'y rendre.

Lorsque la procession du Sacre, cette belle fête chrétienne dont j'ai autrefois essayé la description[1], circulait le long des galeries de l'hôpital, c'était une joie pour tous et pour toute la journée. Les chants sacrés, la musique militaire, les merveilles de décoration, ravissaient les pauvres patients comme les valides. Ils se levaient pour se mettre aux fenêtres. Ceux qui ne pouvaient s'y tenir debout y étaient transportés sur toutes sortes de sièges. Il semblait que, durant l'auguste céré-

[1] *Almanach de saint Vincent de Paul*, 1878.

monie, une trêve miséricordieuse était accordée à leurs souffrances.

Quiconque de bonne foi, a suivi de près comme administrateur, médecin ou malade, la manière d'agir des Sœurs dans un hôpital, peut attester avec quelle conscience on obéit toujours aux évangéliques instructions.

Simplement, sans apprêt ni effort, elles restent fidèles à la tradition de leur fondatrice qu'un historien, déjà cité [1] nous peint : « douce et tendre de cœur, « *aimant bien les pauvres*, pour parler comme elle, « à la joie de son âme parmi eux, et passant de « l'école à l'hôpital avec cet élan de charité, ces « saintes naïvetés des cœurs sensibles, cet enthousiasme « candide du dévouement, cette éloquence, enfin, des « cœurs simples, qui ne trouve pas d'incrédule... »

Parmi les esquisses de la Sœur hospitalière tracées dernièrement par les autorités les plus compétentes, nous choisirons quelques traits démontrant que le feu sacré anime toujours la grande institution de Louise de Marillac et de son saint ami :

« ... Ce qui fait, dit le docteur Potain, que la Sœur d'hôpital n'est vraiment pas remplaçable, c'est qu'on trouve en elle ce qui ne se trouve nulle part ailleurs : une sorte d'être impersonnel dont les sentiments, les intérêts ne comptent en aucune façon, ou se con-

[1] M. Célestin Port, à qui l'on doit la découverte de la charmante lettre adressée d'Angers au R. P. Faure, Angevin, par M^lle^ Le Gras, le 16 avril 1633, *Cabinet des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris*. (*Revue de l'Anjou* de l'année 1854, page 205.)

fondent absolument avec ceux de ses malades. Elle existe à peine comme femme; à peine a-t-elle un nom qui lui appartienne; on l'appelle uniquement *ma Sœur*, et jamais il n'est question avec elle d'autre chose que des nécessités du service ou du bien de ses administrés. Aussi est-elle entourée du respect de tous...

« Pour la Sœur d'hôpital, l'intérêt de l'existence se concentre tout entier dans la salle dont elle est chargée. C'est son chez elle; elle y jouit d'une autorité respectée. Si elle la quitte, c'est pour retrouver la règle austère du cloître. Aussi est-elle naturellement toujours pressée et heureuse d'y revenir. Je n'ai jamais vu une Sœur envoyée en congé partir sans tristesse ni reprendre, sans en être toute joyeuse, le tablier qu'elle avait abandonné quelque temps... »

Le portrait ne peut être plus exact; la Sœur hospitalière est, avant tout, essentiellement pratique. Elle surveille, mais elle est toujours prête à mettre la main à l'ouvrage, tout en conservant une exquise propreté. Ensuite, si elle a des traits communs avec ses compagnes pour la patience, le sentiment de l'ordre, l'obéissance à l'autorité de sa supérieure, la déférence aux prescriptions des médecins, la bonne grâce, le zèle à remplir ses devoirs, de même qu'elle diffère de nom, de même aussi elle a une certaine liberté d'allures, et les caractères se distinguent par des nuances, tout en se fondant dans un ensemble toujours aimable et sympathique.

Une anecdote empruntée à Mme de la Grandière justifiera l'assertion du savant docteur sur l'attachement

des Sœurs à leur hôpital. Les fidèles pigeons, emportés au loin pendant le siège de Paris, pour servir de messagers, ne revenaient pas avec plus de bonheur à leur colombier. Nous nous plaisons à citer Mme de la Grandière parce qu'elle offrait dans sa personne, l'idéal de la fille de saint Vincent : distinction, jugement droit, piété indulgente, doux commandement, délicatesse, enfin cette grâce simple et noble à la fois qui gagne tous les cœurs et qui complète le charme de la bonté unie au caractère et à la vertu.

A l'une de mes visites, la Supérieure tant regrettée me dit : « Je vais prendre de grandes vacances. Demain je pars pour le château de..... j'y serai huit jours; j'ai dû céder aux instances réitérées de Mme de.... dans la crainte de l'affliger par des refus trop obstinés. » Ce fut un événement dans la maison, car il était sans exemple de voir une Supérieure s'absenter pour une partie de plaisir.

Le surlendemain une affaire m'amena à Sainte-Marie. La première Sœur que j'abordai me dit : « Notre Supérieure est revenue. — Comment? Est-elle malade? — Non! A nos questions elle a répondu qu'elle ne pouvait s'habituer hors de Sainte-Marie. — Savez-vous où elle est? — Je l'ai vue se diriger vers le quartier des blessés. » Effectivement je l'y trouvai, conférant avec la Sœur de la salle sur l'état d'un pauvre homme, amputé de la veille. Après s'être assurée que rien ne lui manquait, et l'avoir calmé par d'affectueux encouragements elle passa de lit en lit, disant à chaque malade de ces mots discrets qui indiquent un intérêt sérieux, et qui font tant de bien à ceux qui souffrent. Quand la tour-

née fut complète, nous sortîmes de la salle, et la bonne Supérieure me dit : « Vous ne vous attendiez pas à me voir aujourd'hui. Je ne pensais pas non plus à revenir de sitôt. Je ne puis accuser que moi-même d'avoir répondu si mal aux prévenances et aux amabilités dont on m'a comblée ; mais décidément la vie de château ne me va point. Les repas exquis, les appartements somptueux me donnent un malaise indéfinissable. Quand le matin, je me suis vue dans un lit orné de rideaux de soie, et qu'au lieu de notre clochette et du réveil diligent de notre communauté, je ne me suis sentie entourée que d'un froid silence, alors j'ai été prise d'une tristesse qui n'a fait que s'accroître. En pensant à tous mes devoirs, à ma grande famille de petit monde de toute sorte, le remords me saisit. Passer une semaine dans l'inaction était au-dessus de mes forces.

« A déjeuner je suppliai si ardemment Mme de *** de me pardonner mon incartade, qu'elle voulut bien, après de bienveillantes résistances, consentir à mon départ. Elle insista même pour m'accompagner jusqu'à la gare voisine. Je suis bien honteuse de la peine que je lui ai causée, mais c'était pour moi affaire de conscience : il me semblait que rester plus longtemps à ne rien faire, loin du bercail dont il m'a confié la garde, c'était *voler le bon Dieu.* »

La tendresse de sentiments n'excluait point chez Mme de la Grandière l'ardeur des passions généreuses. Digne sœur de l'amiral qui, chef de l'escadre du Levant, protégea vaillamment les populations catholiques, les fidèles alliées de la France, elle se souvenait

toujours du sang de gentilhomme breton, qui coulait dans ses veines. Patriote, selon la belle acception du mot, je l'ai vue verser des larmes amères au récit de la capitulation de Metz. On a grand tort de penser que les religieuses sont indifférentes aux choses qui se passent en dehors de leur couvent. Bien au contraire, leur sensibilité toujours excitée, et nullement distraite par les intérêts personnels, leur fait sentir plus vivement que dans le monde les malheurs qui frappent leur pays ou leur famille. Il est incontestable que la vie de Mme de la Grandière fut abrégée non moins par le contre-coup de nos désastres que par le surcroît de fatigue des ambulances.

Dans un hôpital, les fonctions appropriées aux aptitudes de chaque Sœur, ne sont pas également pénibles. Le service de la lingerie, par exemple, n'est pas aussi absorbant que le service des salles; cependant celui-ci est le plus recherché. Pendant dix années, j'ai passé au milieu des Sœurs bien des heures qui m'ont toujours semblé trop courtes, et, parmi leurs vertus, j'ai surtout admiré une des moins frappantes à première vue, la constance. On comprend une période de soins et de dévouement; mais passer tous les jours de la même façon, du 1er janvier au 31 décembre, vaquer aux mêmes occupations, vivre dans l'atmosphère, purifiée, je l'accorde, des malades, mais néanmoins affadissante et développant une affection connue sous le nom de *mal des Sœurs grises*, entendre des plaintes presque continues, avoir sous les yeux des choses répugnantes, des gens grossiers, et surtout des misérables perdus de vices, revenant à différentes

reprises, pour se guérir des conséquences de leurs débauches... Supporter tout cela, mieux encore, circuler au milieu de tout cela le visage souriant et l'humeur égale, aborder chacun avec de douces paroles, voilà ce qui ne peut s'expliquer sans l'intervention du surnaturel. Les grâces qui découlent chaque matin de l'oraison, du saint sacrifice et de la communion, sont seules capables de donner le calme du cœur, la sérénité de l'âme, l'oubli du danger et la courageuse résignation pour embrasser une existence si contraire à la faiblesse de notre nature, aux délicatesses du bien-être dans lequel la plupart des Sœurs ont passé leurs premières années.

A moins d'être aveuglé par la haine du christianisme, il ne faut qu'un instant de réflexion pour se convaincre que des personnes du monde ne peuvent remplacer nos religieuses hospitalières. Elles seront ou mariées ou célibataires. Dans le premier cas, en les supposant honorables, ainsi que dans le second, elles craindront de rapporter la contagion à leur famille, et penseront à leurs intérêts au lieu d'avoir, comme les Sœurs, pour objectif unique la sollicitude du corps et de l'âme de leurs administrés. Si ces personnes ne sont pas mariées les inconvénients seront plus grands encore. Enfin en attribuant à ces nouvelles recrues toutes les qualités indispensables, un nombreux groupe, venu de ci et de là, manquera toujours de cette unité si précieuse dans un vaste établissement, provenant d'une obéissance absolue, et fondant quarante, cinquante volontés en une seule, toujours bien disposée, sage et respectueuse.

« Je suis de ceux qui croient, a dit en termes excellents M. Lambert de Sainte-Croix, le 30 mai dernier, au Sénat, je suis de ceux qui croient que chez la femme de toute condition, à un moment donné, on peut trouver de grands élans de courage et de dévouement. Pendant le siège, j'ai vu les femmes de Paris à l'œuvre. Mais auront-elles cette vocation durable, ce courage de tous les jours, ce dévouement de toutes les heures, et surtout ce renoncement aux choses du monde que peut seul donner un esprit de sacrifice? Ce que vous demandez à la Sœur lui semble tout naturel; c'est l'exécution du vœu qu'elle a librement contracté, c'est le propre de la mission qu'elle s'est donnée, c'est l'intérêt de toute sa vie. Ce que vous demandez à la laïque en pareil cas, c'est de l'héroïsme, et de l'héroïsme presque au-dessus des forces humaines.

« Car, enfin, vous les prendrez mariées, jeunes filles ou veuves. Mariées, ce qui est bien naturel, elles penseront à leur mari, à leurs enfants et à leur ménage. Jeunes filles, à moins que vous ne leur imposiez un vœu de célibat, elles songeront au ménage de l'avenir. Veuves, elles songeront à se refaire une position, ou bien elles ne seront plus d'âge à se soumettre à cet esprit d'obéissance passive, d'abnégation et de soumission dont il faut avoir pris le pli dès sa jeunesse.

« Quelque dévouées, quelque zélées qu'elles soient, ce seront des fonctionnaires, et des fonctionnaires à 600 francs, vous ne prétendez pas leur interdire l'ambition d'aspirer à de plus hautes destinées, tandis que la Sœur n'attend pas sa récompense ici-bas.

« Dès qu'elle aura fini son service, la laïque n'aura

qu'une idée : c'est de retourner vers les siens, dans son intérieur.

« Pour la Sœur, son chez elle est la salle dont elle est chargée..... »

Ce sont les considérations morales bien plus que les motifs d'économie qui donnent aux religieuses, pour le gouvernement des hôpitaux, une supériorité incontestable sur les laïques. Cependant la question des dépenses n'est point à négliger, car le surcroît des charges, causé par la substitution des secondes aux premières, serait tout simplement une soustraction au préjudice des pauvres ; or nul n'a le droit pour assouvir des passions de sectaire, d'attenter à la fortune de la charité, due presqu'entièrement au clergé et aux fidèles.

Des surveillantes recrutées dans le monde réclameront de gros traitements, tandis que les Sœurs n'en reçoivent aucun. On leur alloue simplement une indemnité dite *de vestiaire* (200 francs), à peine suffisante pour l'entretien de leur humble garde-robe, et inférieure aux gages de la dernière des servantes. La Supérieure n'est pas plus rétribuée que ses compagnes. Bien plus, comme les Sœurs de Saint-Vincent, ne faisant des vœux que pour un an, peuvent accepter des pensions de leurs familles, beaucoup d'entre elles ont une petite bourse, consacrée en entier au soulagement des misères qui les entourent, si bien que nous sommes convaincu, sans cependant nous être permis de questions indiscrètes, que la somme réunie de leurs libéralités, scrupuleusement cachées, dépasse le total des indemnités de vestiaire.

Appliquant à la lettre les paroles des saints livres : « Celui qui assiste les pauvres ne manque jamais de rien, » elles observent si rigoureusement la prescription de ne rien accepter de qui que ce soit en dehors de leurs parents, que jamais nous n'avons pu faire consentir les Sœurs de l'Hôtel-Dieu, à recevoir le moindre témoignage de reconnaissance.

Profondément touchés des prodiges d'intelligence et de courage qu'elles montrèrent en 1870, où sans accroissement de nombre, elles se dédoublèrent pour la grande ambulance militaire de Saint-Jean, mes collègues et moi leur offrîmes ce qu'elles pouvaient le mieux désirer, de l'argent pour leurs aumônes ou des livres pour leur édification ; elles refusèrent tout ; et, cependant les excellentes femmes s'étaient dévouées, au point que les malades mêmes s'étaient levées de leur lit de douleur pour aller respirer l'air pestilentiel des varioleux. Pendant quatre mois, oubliant leurs souffrances, elles se multiplièrent, à la lettre, pour soigner cinq mille de nos pauvres défenseurs dont cinq cents moururent entre leurs bras.

Nous ne citerons nominativement que l'une d'elles, parce qu'elle n'est plus à Angers, tandis que les autres sont encore à Sainte-Marie. Sœur Eugénie, atteinte d'une affection interne, était condamnée à rester couchée sans espoir de guérison. A la voix de la Supérieure, appel qu'on peut comparer à celui du général de Sonis devant Patay : « Allons, Messieurs, pour Dieu et pour la Patrie, » elle se lève et se rend de prime abord au poste le plus dangereux, le quartier des varioleux, établi à Saint-Jean, dans les quatre

pièces de l'ancienne Maternité. « Puisque je n'ai plus que quelques jours à vivre, pensait sans doute la malade qui allait soigner d'autres malades, le sacrifice ne sera rien pour moi, et je sauverai ainsi une de mes Sœurs. »

Pour donner une idée du danger de ce service, nous dirons seulement que l'une des salles était consacrée aux militaires attaqués de la *petite-vérole noire*, nommée ainsi à cause du masque hideux dont elle recouvre le visage de ses victimes. Chaque jour, plusieurs trépassés sortaient de ce lieu de désolation, à la porte duquel pouvaient s'appliquer, presque sans exception, les vers du Dante :

Lasciate ogni speranza.....

Du reste, la voix publique avait caractérisé d'un mot cette salle funèbre en l'appelant *le Pourrissoir*.

C'est là que Sœur Eugénie, avec trois de ses compagnes, vécut pendant la durée de l'ambulance. Elle n'en sortait qu'un jour sur huit pour aller à Sainte-Marie changer de vêtements, respirer un air pur et tâcher de prendre quelques aliments avec plus d'appétit qu'au milieu des pestiférés.

Est-ce la grâce divine ou le courage qui soutint la Sœur pendant cette épreuve? Les deux réunis, je pense. Toujours est-il vrai qu'à la clôture de cette campagne de dévouement, Sœur Eugénie, retombée plus souffrante que jamais, ne quitta plus son lit. Le printemps venu et tout espoir de guérison semblant perdu, on décida de l'acheminer vers une maison du Midi, pour qu'elle terminât plus doucement, sous le

beau ciel du Languedoc, une existence si courte et déjà si bien remplie. En route, ce fut avec une extrême difficulté qu'elle fit les quelques pas nécessaires pour changer de train. J'ai même entendu dire que parfois on fut obligé de la porter.

Peu de temps après l'arrivée au but de son voyage, qui, je crois, était Montauban, on lui proposa le pèlerinage de Lourdes. Elle y consentit de bon cœur, quoiqu'au prix de cruelles souffrances. Rendue au sanctuaire, Sœur Eugénie s'empressa d'assister à la messe et de communier. En se levant de la sainte table, elle éprouva une douleur très vive, maïs qui s'adoucit promptement. Au seuil de l'église, la malade put marcher seule, sans le secours du bras qui la soutenait jusque-là.

Quelques jours après, elle était de retour à Angers, où chacun l'accueillit avec plus de bonheur encore que de surprise, bien que celle-ci fût grande. Depuis sept ans, elle n'a pas cessé d'y remplir régulièrement sa tâche, jusqu'au jour récent où, appelée à Paris, elle a quitté la maison témoin de ses excellents services et de sa guérison inespérée.

Pendant les dix années que je fis partie de l'administration, jamais les Sœurs ne nous ont demandé une faveur, une amélioration pour elles. Aux sollicitations que nous leur adressâmes plus d'une fois dans l'intérêt de leur bien-être, elles nous assuraient invariablement qu'elles étaient très satisfaites et n'avaient besoin de rien. Une seule fois, dans un hiver rigoureux, la Supérieure répondit à notre prévenance que si l'on voulait bien y consentir, un petit poêle en

fonte relégué au grenier, serait descendu dans la salle de communauté où les Sœurs se réunissent avant et après le repas. Encore le motif de cette demande n'était pas un désir d'agrément, mais la crainte d'exposer à des bronchites les Sœurs, passant de la chaude atmosphère des salles à la température glacée d'une vaste pièce sans feu.

En dépit de ses préjugés anti-cléricaux, le docteur Desprès qui, le premier à Paris, protesta contre l'envahissement des mercenaires, assure que si l'on provoquait les malades des hôpitaux de Paris à un vote par scrutin secret, le maintien des Sœurs obtiendrait l'unanimité des suffrages. Il en serait de même à Angers; mais grâce à Dieu, nulle crainte n'existe de ce côté-là. Jamais nous n'avons reçu une plainte sérieuse contre une Sœur, ni de la part des malades, ni de celle des chefs du service médical. Il est juste d'ajouter, en rendant hommage au mérite de ceux-ci, que jamais les Sœurs ne nous ont adressé, à leur égard, le moindre reproche. Rivalisant d'aptitudes compétentes et de dévouement désintéressé, ces deux groupes essentiels du personnel hospitalier n'ont cessé de vivre en parfaite harmonie, tant que nous avons eu l'honneur de seconder, de tous nos efforts, leur bienfaisante influence. Sans crainte d'être démenti par aucun des hommes de l'art attachés à Sainte-Marie, nous pouvons affirmer que tous approuvent l'attestation si éclatante et si bien justifiée de leurs confrères de la capitale.

Ce n'est pas seulement aux malades dont la garde leur est confiée que se bornent les services des Sœurs.

Avant d'assister les médecins et chirurgiens de l'hôpital, parvenus à la maturité de l'âge et du savoir, elles les ont connus élèves, presque tous internes; considérant comme un plaisir encore plus qu'un devoir de leur venir en aide à des débuts laborieux, elles sont toujours heureuses de faire part du fruit de leur expérience et de la sûreté de leur coup d'œil.

Tous nos compatriotes qui portèrent si haut à Paris le renom de l'École secondaire d'Angers, MM. Béclard, Cullerier, Bérard aîné et Bérard Auguste, Menière, Ollivier, Hourman, Billard, s'empressaient, dans leurs visites à notre ville, d'aller saluer leurs anciennes auxiliaires à l'Hôtel-Dieu, théâtre de leurs premières armes. J'ai entendu dire à M. Bérard aîné, alors au faîte des honneurs, doyen de la Faculté de médecine de Paris, etc., qu'il n'avait jamais manqué, dès le lendemain matin de son arrivée à Angers, d'aller remercier Sœur Jeanne des connaissances qu'il avait recueillies près d'elle avec non moins de profit que de charme.

Comment les maîtres dans la noble science de guérir n'estimeraient-ils pas profondément les Sœurs, leurs fidèles compagnes dans les temps ordinaires et surtout dans les grandes épreuves, quand les fléaux viennent accroître les misères déjà si nombreuses de l'humanité? C'est en ces temps de surexcitation qu'il faut voir les filles de Vincent de Paul déployer dans tout leur éclat les vertus dont elles ont reçu l'héritage. Nous avons parlé de leur dévouement pendant le siège d'Angers en 93; nous avons été témoin de leur conduite pendant l'hiver de 70. Certes aux deux époques la tâche

était grande et le danger menaçant; mais ces épreuves furent dépassées par les calamités dont l'invasion du typhus accabla notre ville en 1814.

Les désastres de la campagne de Russie et les progrès des armées ennemies avaient fait refluer nos prisonniers de guerre jusqu'aux départements de l'Ouest. Des dépôts furent successivement formés à Angers, à Nantes, à Saumur, et les hôpitaux de ces différentes villes furent obligés de recevoir un grand nombre de pauvres étrangers qui, loin de leur patrie, mouraient de fatigue, de misère et de chagrin.

En outre des prisonniers de guerre, pour la plupart espagnols, des forçats, évacués du bagne de Wilvorde, près de Bruxelles, furent dirigés sur Angers. On les logea d'abord à Saint-Nicolas, puis à l'arrivée des prisonniers on les transféra au château. La terrible épidémie éclata ensuite parmi ces malheureux; elle se répandit bientôt dans la ville, et les hôpitaux où l'on remportait les malades indigents, en furent plus qu'ailleurs infectés. Les prisonniers remplissaient les vastes bâtiments de Saint-Nicolas et du Bon-Pasteur; quand ils étaient atteints par le fléau, on les transférait à Saint-Jean dont l'immense salle leur fut complètement livrée. Les malades civils étaient refoulés aux Incurables et aux Renfermés. Les ravages de cette meurtrière contagion qui rappellent ceux des pestes du moyen âge, durèrent toute une année. 61 forçats moururent au Château, 210 militaires à l'Hôtel-Dieu. On n'a pas oublié les noms de ceux qui se sacrifièrent pour les sauver. Les docteurs Mirault, Thouet et Godefroy,

l'interne Maillocheau, l'aumônier Leroy, payèrent de la vie leur généreux dévouement.

Avec M. Mirault dont la réputation comme opérateur, professeur et homme du monde, était sans égale à Angers, la perte la plus déplorée fut celle de M. Daburon de Mantelon. En lui s'éteignait une ancienne famille des plus considérées. Il joignait, se plaisaient à redire les contemporains, à une rare distinction de manières, à une élégance en toutes choses, un esprit très cultivé et une affabilité pleine de grâce. Chargé, en sa qualité d'adjoint au maire, M. Papiau de la Verrie, de présider à l'organisation d'un service extraordinaire dans les hôpitaux, il le fit avec un tel oubli de lui-même qu'après plusieurs jours passés dans les centres d'infection, parmi les malades les plus désespérés, il fut atteint et succomba glorieusement au milieu des regrets universels. Il n'avait que 36 ans.

On loua aussi beaucoup dans le temps le zèle des administrateurs des Hospices, énergiquement secondés par l'administration municipale. Les hommes honorables qui signèrent la délibération par laquelle ils acceptaient la mission dont les chargeait le Préfet, M. Hély d'Oissel, étaient Mgr Montault, MM. Baranger, F. Grille, Desmazières, Joûbert-Bonnaire, Gaudais, Barelhier, secrétaire. Ils furent bientôt obligés, pour répondre à tous les besoins et surveiller presque jour et nuit la multiplicité des services, de s'adjoindre trois nouveaux membres, MM. Montalant, Gontard des Chesnais et Huard économe.

L'élan de charité devint contagieux comme le mal

qui l'avait inspiré : chacun voulait y prendre part, et l'on vit des dames, de haute condition, ne pas craindre de porter du linge et des secours, non seulement aux malades des maisons particulières, mais encore aux militaires de l'Hôtel-Dieu, aux prisonniers de Saint-Nicolas et même aux condamnés du Château. Plusieurs périrent dans ce combat contre un ennemi sans pitié; mais le péril n'arrêtait point l'ardeur de celles qui survivaient, tant l'exemple des Sœurs qui tenaient ferme aux foyers mêmes de l'infection les électrisait. Cependant il y avait de quoi effrayer les plus braves, car ce typhus n'était pas autre que l'affreuse décomposition, connue sous le nom de *Pourriture d'hôpital.*

Ce fut à Saint-Nicolas que l'on vit Sœur Jeanne, chargée, quoique très jeune, de la direction du service, commencer, avec une bonne grâce égale à son courage, la série de dévouements ingénieux, qui la rendirent si populaire. Gravement atteinte par le fléau, ainsi que plusieurs de ses compagnes, elle ne voulut recevoir les soins qu'elle prodiguait aux autres qu'à la dernière extrémité. L'on put dire que si une protection divine la préserva d'un sort bravé avec tant de généreux sentiments, c'était pour la réserver à d'autres sacrifices.

Après 1814, les Sœurs de l'hôpital ne manquèrent pas d'occasions de montrer qu'elles sont toujours à la hauteur des événements, fussent-ils de véritables désastres. Nous les avons vues, lors de la catastrophe du 16 avril 1851, accourir au sauvetage du 11e léger, et rendre aux pauvres submergés et blessés, tous les

soins à propos avec autant d'énergie que d'intelligence.

Nous terminerons cette revue historique par une brève mention du zèle et du savoir-faire que les Sœurs déployèrent en 1832, à l'abbaye de Saint-Nicolas transformée de nouveau en ambulance.

C'était à l'époque de l'insurrection de la Vendée avec laquelle était venue coïncider la première invasion du choléra. Les troupes qui tenaient la campagne dans nos contrées, avaient leur dépôt de malades à Angers. Trop nombreux pour être traités à Saint-Jean, on les avait installés à l'ancienne abbaye. Ils y séjournèrent pendant près de six mois, occupant deux cents lits environ. Le service médical avait été remis aux docteurs Édouard Laroche et Adolphe Lachèse, médecins-adjoints de l'Hôtel-Dieu. Les Sœurs obéissaient à une jeune femme dont le charme et la supériorité ne sont point oubliés par ceux qui ont eu l'honneur de la connaître. En religion elle se nommait Sœur Louise. Quand elle était dans le monde, son oncle, M. Martin (du Nord), qui fut ministre de la justice et des cultes, lui avait proposé une brillante alliance, mais elle préféra la cornette blanche à la riche couronne. Le jour même où devait être signé le contrat de mariage, elle partit pour le couvent. Dieu la récompensa de la préférence qu'elle lui avait donnée, en l'appelant à lui, il y a bien longtemps. L'aimable Sœur remplit si bien sa mission à Saint-Nicolas que pendant son doux règne, l'ordre le plus parfait fut maintenu et l'on n'eut à constater qu'un chiffre inespéré de décès.

On connaît la répugnance des pauvres pour entrer à l'hôpital. Ce nom si digne de respect : Hôpital, Hôtel-

Dieu, c'est-à-dire l'hospitalité offerte par la Providence aux misères humaines, a perdu son sens primitif. Il n'éveille chez les indigents que des idées pénibles. Cela tient à diverses causes, dont la première vient des scrupules de l'épouse, de la mère, à s'en remettre à d'autres du devoir d'assister son mari ou son enfant. La préférence de son chez soi, quelque dénué qu'il puisse être, le goût de la liberté, l'humiliation de passer pour nécessiteux, l'inquiétude d'être confondu avec des inconnus, tous ces motifs, dont quelques-uns difficiles à détailler, expliquent l'insuccès ordinaire des conseils pour décider les malades à se rendre à l'asile redouté. « Vous y serez mieux que chez vous, leur dit-on. C'est la maison des pauvres. Grâce à de généreux bienfaiteurs, elle est votre propriété. Ce n'est pas une faveur de vous y admettre, c'est un droit. Vous serez traité par les premiers médecins de la ville, dans des salles d'une propreté plaisante à voir. Vous n'y manquerez de rien, sans qu'il vous en coûte un centime..... » Tous ces arguments, en dépit de leur valeur, ne produisent qu'un mince effet; au dernier seul : « Vous y serez soigné par les bonnes Sœurs, » commence l'indécision, qui finit, mais pas toujours, par un consentement obtenu non sans peine.

Une poignante épreuve attend le nouveau venu à son entrée dans la salle de sa catégorie. Il lui semble que tous les maux des braves gens qu'il y voit couchés vont pleuvoir sur lui. Cette sensation est bien naturelle, car il est rare de ne pas en être affecté quand on pénètre pour la première fois dans un hôpital. Le malade n'est un peu rassuré qu'à la vue de la cornette qui vient au-

devant de lui : « Bonjour, ma Sœur, » dit-il, comme s'il la reconnaissait, et cette illusion est encore commune à tout le monde. Qui de nous, en voyant s'avancer une religieuse vers notre lit de douleur, ou si l'on en aperçoit une dans la chambre d'un ami souffrant, ne la salue avec un respect affectueux, bien qu'on ne l'ait jamais vue? Si différentes qu'elles soient de figure et de costume, il semble que c'est toujours la même.

L'estime que les Sœurs de charité inspirent aux personnes du peuple, même les plus dégradées, est indestructible ; en voici un exemple entre bien d'autres : dans le cours de mes fréquentes visites à Sainte-Marie, je vis sortir du parloir de la Supérieure une femme richement vêtue, de haute taille, à l'expression vulgaire, bien que de visage régulier. Elle paraissait en proie à une vive émotion.

Mme de la Grandière me dit : « Cette personne, que vous venez de rencontrer m'a fait une proposition qui indique une grande confiance et qui me rappelle une offre à peu près semblable. Lorsque j'étais supérieure de l'hôpital de ***, on vint me prévenir qu'une femme, mise à peu près comme celle-ci, et accompagnée d'une charmante jeune fille en habit de pensionnaire, désirait me parler. « Madame, dit cette femme, veuillez me permettre de prier la Sœur qui m'a introduite près de vous d'emmener ma fille pendant quelques instants, j'ai à vous entretenir en particulier. » Quand la jeune personne se fut éloignée, la mère reprit : « J'appartiens à une honnête famille de cultivateurs. Pour mon malheur, je quittai la campagne et, venant à la ville, j'épousai un ouvrier devenu contre-maître grâce à son

intelligence et à sa conduite. Nous vivions heureux lorsqu'il périt par accident, me laissant, après six ans de mariage, veuve avec un enfant. J'étais jeune, et l'on me trouvait belle; la vanité me perdit, et, de chute en chute, je suis descendue au plus vil des métiers..... »

« Après un silence, la femme reprit : « Cependant je n'oubliai pas mon devoir de mère. J'avais placé ma fille dans une école de religieuses de la ville; mais cela ne suffisait pas, parce qu'elle était trop près de moi. Aux vacances, je la pris et la conduisis bien loin. Nous approchions de la ville que je m'étais proposé d'atteindre, lorsqu'une dame d'une honnête figure vint à monter dans le wagon. Je lui demandai si elle connaissait un bon pensionnat. Elle me répondit qu'une de ses amies dirigeait une institution importante, et qu'elle m'y présenterait, si je le désirais. Je m'empressai d'accepter cette offre, et je n'eus qu'à m'en féliciter. Cette amie a parfaitement élevé ma fille. Il faut vous dire que je lui avais tout confié. Je m'abstins pendant bien longtemps d'aller voir ma pauvre enfant. Quand elle eut dix-huit ans, sa maîtresse me pria de venir la chercher; c'était l'âge extrême de ses élèves. En arrivant au pensionnat, ma première parole à cette dame, après l'avoir remerciée, fut de lui demander conseil. Elle me répondit : « Votre fille ne connaît pas le monde et ne désire pas y entrer. Je la crois disposée à la vie religieuse. C'est un grand bonheur pour elle et pour vous. Je connais plusieurs communautés de femmes. Toutes sont excellentes, mais je crois que l'Ordre de Saint-Vincent lui conviendra le mieux. » Voilà pourquoi, Madame, je m'adresse à vous. Me trou-

vant assez loin de la ville que j'habite, j'ai demandé en arrivant à *** s'il y avait des Sœurs de Saint-Vincent; on m'a conduit à votre hôpital. J'ai pensé que vous ne repousseriez pas ma fille. Je vous la donne, c'est une enfant du bon Dieu. Elle se perdrait avec moi; avec vous, elle sera sauvée. »

Mme de la Grandière s'arrêta; aux derniers mots, sa voix tremblait, et ses yeux si doucement expressifs étaient humides. « Eh bien! lui demandai-je, que fîtes-vous? — Je gardai la pauvre enfant quelques jours. Elle avait la pureté d'un ange. Puis je la fis conduire à notre Supérieure générale. Quelque temps après son noviciat, elle passa dans une de nos maisons d'Amérique où elle mourut, bien jeune encore, en soignant des marins français atteints de la fièvre jaune. — Et la mère, en avez-vous eu des nouvelles? — Jamais, répondit la digne Supérieure; mais, en priant pour elle, je me suis souvent plu à penser que sa fille avait obtenu son pardon. »

Les enfants ne sont pas moins sensibles que les vieillards à la douce influence des Sœurs de Saint-Vincent. Suivant un ancien usage, bien digne d'éloges, une femme admise à l'Hôtel-Dieu peut obtenir d'y être accompagnée par sa famille en bas âge. C'est la caisse municipale qui fait les frais de cette intelligente libéralité, et c'est au Maire que revient le plaisir de l'autorisation.

Cette entrée collective, qui se renouvelle souvent, donne lieu à des scènes touchantes. Un jour entre autres, je vis s'avancer, sur l'allée de la terrasse, une famille composée d'une pauvre femme, pâle comme

une phtisique. Elle était soutenue par son mari et une parente ; une autre femme, par derrière, tenait à la main deux jeunes garçons et une fillette. Les trois pauvres petits, misérablement vêtus, semblaient effrayés comme des oiseaux arrachés de leur nid. Ils ne se rassurèrent qu'en voyant s'approcher la Sœur préposée aux entrées, dont la présence, dès le seuil de l'asile, en annonçait naguères, si dignement, le caractère chrétien.

Plusieurs semaines se passèrent. Je savais que la pauvre femme allait mieux. On lui amenait, selon l'usage, deux fois par jour, ses enfants, et le bonheur de les voir contents et bien traités contribua sans doute à sa rapide guérison. Je m'en informais comme à l'habitude, lorsque Mme de la Grandière me dit : « Ils sont sur le point de partir ; si vous le voulez, nous allons leur dire adieu. » Après avoir traversé l'esplanade, nous aperçûmes, du haut du grand escalier, la petite famille, suivant la cour dans sa longueur, se diriger vers la sortie. En nous voyant venir, le groupe s'arrêta ; il était à peindre : la mère, bien convenablement mise, pâle encore, mais convalescente, était appuyée sur la parente qui l'avait amenée. Quant aux enfants, ils étaient transformés. Leur visage brillant de santé, leur linge blanc, leurs vêtements renouvelés ou raccommodés, tout en eux respirait le bien-être matériel ; seulement, ils montraient une grande affliction.

Une Sœur portait la petite fille sur son bras, et une autre Sœur tenait par chaque main un petit garçon. Nous voyions de loin l'aîné, qui n'avait pas plus de six ans, gesticuler avec animation. « Qu'y a-t-il? demanda

en arrivant la Supérieure. — C'est Petit-Pierre, répondit une des Sœurs, qui ne veut pas s'en aller. Il insiste pour rester avec nous. — N'est-ce pas, Madame, s'écria le pauvret, qui avait de beaux yeux noirs tout parlants, n'est-ce pas que vous le voulez bien? Votre maison est bien grande, et nous sommes si petits; nous ne tiendrons guère de place. — Mais Petit-Pierre, disait la mère, il faut que j'aille travailler, que j'aide ton père qui a tant de mal pour nous. — Tante Mélie aura soin de papa, reprenait l'enfant, et pour de l'ouvrage, les Sœurs vous en donneront. Sœur Marie-Joseph est bien contente de Louis et de moi. Elle a dit qu'elle ne demandait pas mieux que de continuer à nous faire l'école. Ah! gardez-nous, Madame la Supérieure, gardez-nous! » répétait en sanglottant Petit-Pierre.

Pendant ce naïf discours, Louis pleurait silencieusement, la figure cachée dans la robe de la Sœur, et la petite fille, de deux ans à peine, entourait de ses deux bras le cou de l'autre Sœur en l'embrassant et lui adressant à l'oreille des supplications plutôt devinées qu'entendues.

La bonne Supérieure, non moins attendrie que ses humbles protégés, cherchait à les consoler par ses caresses; elle les embrassa, mit dans la main de la mère une de ses discrètes libéralités; puis, sans attendre de remercîments, elle se tourna vivement vers moi en disant : « Eloignons-nous; ces adieux me font mal. Je devrais y être habituée, mais je ne puis m'y faire. Pour garder tous ces enfants, il faudrait une maison grande comme..... — Comme votre cœur, Madame, lui repartis-je; elle ne serait jamais remplie. »

Il faut avoir pénétré dans un hôpital pour se figurer les ingénieuses combinaisons d'une économie consistant à ne rien perdre, à tirer parti de chaque chose, tout en assurant le bien-être des administrés. Convaincues que, dans la maison des pauvres, le plus minime objet appartient à Dieu, les Sœurs veillent à l'emploi et à la conservation de tout ce qu'on leur confie avec plus de scrupule assurément que si elles en avaient la propriété.

Dire, entre autres, par quelles transformations passe une paire de draps, avant d'arriver à un état d'usure tel qu'on ne peut plus en tirer que de la charpie, serait un sujet de poëme, plus simple, mais non moins varié que les *Métamorphoses* d'Ovide. Chaque trimestre, un administrateur est chargé de l'inspection du *détruit*, terme qui signifie le résidu de tous les articles en toile, laine ou coton, parvenus à leur dernière expression. Tous ces objets sans nom sont très propres, mais, s'ils pouvaient raconter leur histoire, ils auraient de la peine à faire comprendre qu'on ait pu si longtemps les utiliser sous leurs diverses formes, avant de les remettre à leur dernier asile, la pharmacie.

Il n'y a point de petite économie dans un hôpital. C'est grâce à cette attention de tous les instants, à cette surveillance intelligente sur les détails de tous les services, que le prix de la journée des diverses catégories d'administrés à Sainte-Marie ne revient, en moyenne, tous frais généraux compris, qu'à 1 fr. 25[1]. Dans les hôpitaux militaires, qui n'étaient pas desservis par des Sœurs, — il en reste bien peu s'il y en a

[1] 1 fr. 21,96 en 1877, 1 fr. 26,15 en 1878.

encore, — le prix de journée était au moins du double. En Allemagne où l'on voit peu de religieuses, les frais d'hôpital sont encore plus considérables, et en Angleterre également dépourvue de cette bienfaisante assistance, ils sont deux ou trois fois plus élevés qu'en France.

Si les revenus des hospices, à la sortie de la dernière administration, se sont trouvés supérieurs de plus de 60,000 francs à ce qu'ils étaient lors de son entrée en exercice, sans omettre la part qui revient dans cet accroissement au zèle intelligent des employés, à l'élévation des baux, etc.[1], il est juste d'en faire honneur, dans une large mesure, à la prudente et féconde gestion des Sœurs. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, nous leur remîmes la direction de la basse-cour, comprenant vacherie, porcherie et poulailler. Le produit ne s'élevait dans l'année qui précéda cette mesure qu'à 5,057 fr.; en 1878, époque de notre dernier inventaire, le bénéfice atteignit 9,811 fr.

Nul ne pratique mieux que les Sœurs le précepte : « Si tu veux que l'économie règne dans ton ménage, commence par toi-même. » Ici, nous sommes arrêté

[1] Les donations n'entrent que pour un faible chiffre dans cette augmentation de revenus. Le montant ne s'en éleva pas à quarante mille francs de capital durant tout notre exercice. La fortune a mieux favorisé nos successeurs, car, dès la première année de leur direction, ils reçurent des legs importants; un d'eux comprend le domaine de Vendôme, parfaitement apte à servir de maison de convalescence, bienfait de premier ordre dont nous aurions gratifié les pauvres, si les ressources restreintes des Hospices nous eussent permis d'ajouter cette annexe essentielle à l'Hôtel-Dieu, comme il y en a près de tous les hôpitaux des grandes villes. Avant la Révolution, le nôtre possédait trois maisons de campagne. Aujourd'hui, il n'en a plus.

par la crainte d'être indiscret en révélant des détails intimes, que nous n'avons connus qu'à la fin de notre exercice ; mais comme il s'agit d'une comparaison entre laïques et religieuses, nous ne devons taire rien d'important à l'avantage de celles-ci, au risque d'exciter leur inquiétude. Nous espérons qu'elles voudront bien nous pardonner, en faveur de nos respectueuses intentions.

Nous avons dit que les Sœurs ne recevaient qu'une faible indemnité pour leurs vêtements. Quant au régime alimentaire, il leur est alloué vingt centilitres de vin par jour, à peine un verre, et encore quelques-unes ne boivent que de l'eau. Au déjeuner, on leur fournit le lait, mais le café est à la charge de la Supérieure : or, comme le prix revient à cinq centimes par tasse, et que le nombre des Sœurs est de cinquante-huit [1], cette dépense s'élève par an à plus de 1,000 francs. La Supérieure recevant 200 francs, il en résulte qu'elle en donne 800 rien que pour ce chef. Où trouvera-t-on, nous osons le demander à MM. les Municipaux de Paris, des personnes du monde dont le bon vouloir, si grand qu'il soit, s'imposera de tels sacrifices ?

Si l'on compare le temps que l'on peut raisonnablement exiger d'une surveillante séculière avec le temps qu'une religieuse consacre à ses devoirs, quelle supériorité du côté de celle-ci ! La journée d'une Sœur commence à quatre heures du matin pour ne finir qu'à neuf heures du soir. Sans doute, ces dix-sept heures sont entrecoupées par des exercices de piété et les

[1] Cinquante-trois en activité et cinq ou six en retraite, où elles tâchent encore d'être utiles.

repas, mais il en reste bien plus que ne peut en donner une surveillante laïque. Celle-ci ne peut s'empêcher d'être distraite par ses intérêts personnels, tandis que les Sœurs n'ont d'autre objectif que l'accomplissement de leur tâche. Elles ménagent de si près les instants que, pour n'en pas perdre, plusieurs d'entre elles couchent dans des chambres contiguës aux salles des vieillards de l'hospice, afin d'être prêtes à leur porter secours pendant la nuit. Les changements de position sont rares. Une fois qu'elles sont préposées à un service, on les y laisse ordinairement jusqu'à ce que les forces leur manquent, et cette surveillance de chaque jour s'exerce toute l'année, sans la moindre interruption.

Après les obsèques de M. Charles Bourcier, de ce modèle des administrateurs d'hospice, qui resta quarante-quatre ans à son poste, je rencontrai au cimetière la supérieure du quartier des hommes à Sainte-Marie. Elle avait une permission de quelques heures et en profitait pour visiter le lieu funèbre, qu'elle ne connaissait pas. « Mais, ma Sœur, lui dis-je, puisque vous avez congé, il fallait aller à la campagne, aux Ponts-de-Cé, par exemple. — Je les connais, répondit-elle. Des parents étaient venus me voir, ils me conduisirent aux bords de votre belle Loire. — Êtes-vous sortie d'autres fois? — Non, je n'en ai jamais eu le loisir. — Depuis combien de temps êtes-vous à Sainte-Marie? — Depuis douze ans. » En douze ans, pensai-je tout bas, un seul jour de vacances!

C'était la même Sœur que je trouvai une autre fois dans la petite infirmerie : agenouillée devant un vieil-

lard, elle bassinait les plaies de ses jambes. « Vous voilà bien occupée, lui dis-je en arrivant. — Un peu, me dit-elle. L'interne est retenu ailleurs; l'infirmier est malade. Je ne peux laisser ces bons vieux sans pansement. » Elle vaquait à cet office depuis le matin; il était deux heures, et j'appris qu'elle n'avait pas voulu l'interrompre pour aller au réfectoire.

Tous les quartiers de l'hospice civil et militaire sont très dignes d'intérêt; mais si l'on veut juger de la charité chrétienne dans toute son abnégation, il faut visiter les pavillons des épileptiques. Cinquante-sept femmes atteintes de l'incurable maladie y sont gouvernées par une petite Sœur qui a l'air d'un enfant. Elle maintient le personnel de sa division dans un ordre parfait. Les pièces du fond sont occupées par les idiotes, appelées *innocentes* par les Sœurs et *bobées* par le vulgaire. Les raisonnables sont réunies dans une salle de travail ouvrant sur un parterre, et cet atelier, ainsi que les dortoirs et réfectoire, offrent un aspect si plaisant d'élégance proprette qu'on dirait un pensionnat de demoiselles.

Quant au quartier des hommes, c'est inimaginable. Il faut, pour y croire, avoir vu la Sœur circuler au milieu de ces infortunés, de ces idiots, de ces gâteux, avec la même satisfaction qu'au milieu de la plus agréable compagnie. La sienne se compose de quarante-sept individus. Elle ne peut les assister seule, mais elle les traite tous comme ses enfants, accourt au moindre accident, aide à relever ceux qui tombent en accès, leur baigne le front, essuye l'écume de leurs lèvres, et ne les quitte que pour passer à d'autres ou après l'épreuve

calmée. Et depuis quatorze ans elle remplit cette mission! « Ah! Sœur G.. , lui ai-je dit plus d'une fois, prévenez-moi, si je vis encore, quand le bon Dieu vous appellera; vous me laisserez bien prendre un petit coin de votre tablier, et quoique indigne, je serai bien sûr d'avoir une bonne place dans le paradis. »

La tâche des Sœurs ne se borne pas à la garde des épileptiques de tous les degrés, depuis les raisonnables jusqu'aux idiots les plus repoussants; elles sont encore chargées de la surveillance des fous mis en observation. D'après un règlement de police, tout individu de la commune d'Angers qui donne des signes de démence doit être conduit à l'Hospice et enfermé quelques jours dans une loge, pour que le médecin chef de service juge s'il doit être conduit à l'asile de Sainte-Gemmes. Il y a quatre loges du côté des hommes et quatre du côté des femmes; elles ne sont jamais toutes occupées, mais il n'est malheureusement pas rare de voir enfermer quelqu'un de ces malheureux, surtout dans le premier des deux quartiers.

L'ascendant de la religieuse se fait sentir, même sur ces pauvres insensés. On a observé que dans les asiles d'aliénés, à Tours, par exemple, où les Sœurs desservent la section des hommes comme celle des femmes, le traitement est plus doux et les malades plus faciles que dans les asiles où elles ne sont pas admises.

Les fous, assure-t-on, comme arrêtés par une force mystérieuse, n'adressent point aux Sœurs les injures dont ils sont prodigues envers d'autres et ne cherchent pas à les frapper. La vérité de cette exception, si extraordinaire qu'elle soit, m'a été démontrée en

plusieurs occasions. Voici, peut-être, la plus évidente :

Amené à grand'peine par quatre gendarmes, un jeune perrayeur, en proie à un paroxysme d'exaspération et doué d'une force athlétique, était renfermé dans une de ces loges. Bien qu'il ne fût pas dégagé de tous ses liens dans sa prison, il avait réussi à déchirer ses vêtements. Le lendemain de son arrestation un de MM. les chefs de clinique, apprenant qu'un fou furieux était détenu de la veille, alla le voir avec ses élèves, afin d'apprécier sur le fait les symptômes de la terrible maladie. A la demande du docte professeur on ouvrit la loge ; mais le fou, indigné de cet examen, prit une attitude si hostile que l'on s'empressa, en fermant la porte, de mettre une barrière infranchissable entre les curieux et le sujet de l'intéressante leçon.

Dans l'après-midi de ce jour, la Supérieure, après m'avoir raconté l'histoire du pauvre insensé, me proposa de lui rendre visite. A notre approche de la loge quelle fut ma surprise de la trouver ouverte et de voir la Sœur occupée à servir le repas du fou, tranquillement assis à table comme le plus pacifique des rentiers! « Vous êtes imprudente, Sœur G....., dit la Supérieure, ce malheureux peut vous donner un mauvais coup.—Pauvre innocent, répondit la compatissante gardienne, il est doux comme un agneau du bon Dieu. Quand même vous le savez, ma Sœur, ils ne me font jamais de mal. »

Parmi les offices de Sainte-Marie, écrasants, à la lettre, si l'on est pas muni d'une force surhumaine, n'oublions pas la cuisine. La gestion de ce service dans

une communauté et surtout dans un grand hôpital, est toujours confiée à une capacité; c'est un des premiers emplois de la maison. La Sœur qui en est chargée à Sainte-Marie était auparavant, je crois, économe à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Elle s'est mise à ses nouvelles fonctions avec une intelligence supérieure comme si elle les avait toujours remplies. En la voyant diriger tout son monde, sans perdre de son calme et de son exactitude, je me suis souvent demandé comment elle pouvait suffire à l'immense besogne de nourrir près de douze cents personnes. La migraine vous gagne rien qu'à jeter les yeux sur le tableau, modifié chaque jour et ne contenant pas moins de quatorze régimes différents.

Où découvrir ailleurs que parmi des religieuses ces cuisinières de si haut style, se tenant ferme devant un travail à effrayer le plus courageux des Vatel, présidant à tout, n'omettant rien, ménageant sur chaque chose, tout en faisant le nécessaire, sans nuire à la préparation, et, pour tous ces labeurs, ne recevant aucuns gages?

Le 8 septembre 1874, lors de la visite à Sainte-Marie du maréchal de Mac-Mahon, M. Lelièvre, qui présidait notre Commission avec tant de prudence et de sagacité, rendit aux Sœurs la justice qui leur est due en quelques mots d'une vérité frappante. Ils en disent plus que bien des paroles; nous sommes heureux de pouvoir les reproduire :

« Monsieur le Président,

« Nous n'entendons rien ici à un discours; nous devrions vous dire combien nous sommes touchés de

l'honneur que vous faites à nos hospices et vous assurer que nous en garderons un long et précieux souvenir.

« Mais le bien faire vaut mieux que le bien dire.

« Nous vous prions donc simplement de vouloir bien visiter avec nous l'œuvre de nos Sœurs de Saint-Vincent de Paul; vous verrez, Monsieur le Maréchal, comment elles savent soigner nos pauvres et nos malades, et comment elles savent aussi soigner vos soldats.

« Nous avons l'honneur de vous présenter Madame la Supérieure, qui était à Metz pendant le siège. »

La forme délicate et sobre de ce compliment produisit le meilleur effet sur le Maréchal et sur tous les assistants. Sans chercher à répondre avec cérémonie, l'illustre visiteur, faisant allusion aux derniers mots qu'il venait d'entendre, reprit du ton le plus naturel : « Ah! les Sœurs, je ne cesse de les admirer et d'en faire l'éloge. Partout, en France, on les trouve, quand il y a du bien à faire. Avec elles on est sûr de voir régner l'ordre et les bons sentiments. Ce sont les amies de l'armée; elles en font partie. Je serais bien ingrat si je ne les aimais pas. Je les ai vues à l'œuvre; j'ai fait quarante-cinq ans la guerre avec elles. Les Sœurs nous ont accompagnés en Afrique, en Italie. Elles nous ont suivis jusqu'à Constantinople, jusqu'en Crimée..... »

Une des spécialités des Sœurs est de savoir inspirer autour d'elles, dans les natures honnêtes, la passion généreuse qui les anime. Il n'est pas une maison religieuse à laquelle des serviteurs des deux sexes ne se soient attachés avec une fidélité et un dévouement

inaltérables. Nous avons raconté naguère la vie du père Victor, le commissionnaire de Sainte-Marie, qui comptait quarante ans de services actifs. Comme les vieux gardiens du foyer domestique, tout en grondant parfois ses maîtresses, il se serait jeté sur les gens assez malavisés pour se permettre à leur égard la moindre critique. A Sainte-Marie, la Sœur du quartier des hommes épileptiques est secondée par un infirmier qui ne se rebute jamais. Il assiste ces malheureux dans les situations les plus répugnantes, avec une adresse, une patience et souvent un courage, dignes de la Sœur G.....

C'est dans ces offices, bien humbles, mais non moins méritoires que les emplois élevés, quand ils sont remplis avec le même sentiment de sacrifice, que se distinguent surtout les femmes, plus accessibles que les hommes à l'exaltation héroïque.

La veilleuse de l'Hôtel-Dieu a soixante-douze ans. Depuis quarante-six ans, elle accompagne chaque nuit, sans interruption, la Sœur de garde, de dix heures du soir à quatre heures du matin. Tout ce temps est employé à refaire les lits, à donner les potions prescrites, à rattacher les bandages, à secourir les moribonds, etc. Rentrée dans sa chambre, après quelques heures de repos, l'excellente Céleste se remet au travail comme si elle avait joui du sommeil le plus naturel et le plus réparateur.

La contre-maîtresse du bateau à laver était naguère une femme si petite que de loin on la prenait pour une naine. Elle était si faible et si infirme qu'on la rapportait à son quartier, le soir, sur une brouette. Bien que

d'une grande douceur elle savait se faire obéir, et réussissait surtout à stimuler ses subordonnées en leur disant : « Voyez nos Sœurs, comme elles travaillent ! Elles sont si bonnes pour nous que ce serait une grande faute de ne pas les imiter et de ne pas leur faire plaisir. » La vaillante Marie Merida eut la mort qu'elle souhaitait, car sa tâche ne finit qu'avec son dernier soupir. Un soir elle revint si exténuée qu'elle s'évanouit avant qu'on pût la déposer sur son lit. Prévenu à la hâte, M. l'aumônier n'eut que le temps de profiter d'un éclair de réveil pour l'administrer : sans agonie ni souffrance, elle alla recevoir la couronne destinée aux bons serviteurs.

La Sœur Marthe qui précéda, aux femmes épileptiques, la jeune Sœur dont je viens de parler, avait pour infirmière une brave fille nommée Jeanne Gaignard; celle-ci était aimée et considérée par tout le monde depuis trente-cinq ans. Frappée de paralysie, elle dut prendre un repos forcé. On me conduisit la voir à son lit. Comme je cherchais à la consoler, elle me répondit en pleurant : « Ah ! Monsieur, je ne m'attriste pas pour moi, mais pour ma Sœur qui a tant de mal.—C'est vrai, lui dis-je, mais on espère que vous guérirez bientôt et dans cette pensée on vous a donné une suppléante.—Je comprends bien ; mais cette nouvelle personne n'est point au fait ; en attendant qu'elle s'y mette, ce sera long, et tout retombera sur ma Sœur. »

Il est évident que des serviteurs aussi exceptionnels sont des domestiques, dans la pure acception du mot, *domus*, *domesticus* ; mais ils quitteraient la maison

dans quelque ville que ce fût, du jour où, Dieu nous en garde, les Sœurs en sortiraient. Ils font partie de la pieuse famille en s'élevant à l'égal des frères dans les communautés d'hommes ou des converses dans les couvents de femmes.

L'ascendant que les Sœurs exercent sur leurs subordonnés est irrésistible. Si disgraciés par la nature qu'ils peuvent être, elles en tirent parti, pourvu qu'ils aient un peu de cœur, la moindre étincelle de foi, et le peuple en a toujours, par l'effet de la miséricorde divine. A la fin de 1873, Sœur Mantel vint succéder à Mme de la Grandière; entre autres bienfaits dont elle gratifia l'hôpital, on lui dut la conquête d'une de ses élèves au secrétariat de la Maison-mère. C'était une musicienne accomplie qui s'était sans doute formée au Conservatoire des Anges, car sa voix était véritablement séraphique. Nous pouvons la nommer aujourd'hui : elle est à Panama dont le gouvernement, pour plaire aux étrangers et avancer la prospérité d'une ville vouée aux plus hautes destinées, a pensé que le meilleur moyen était de confier à l'institut de Saint-Vincent tous ses établissements scolaires et hospitaliers.

Avec les éléments les plus disparates, Sœur Marie avait composé un chœur de vingt-cinq jeunes filles, qui exécutaient avec autant de vigueur que de justesse non seulement une foule de cantiques, mais la plupart des chants d'office, ordinaires et extraordinaires. Les pauvres virtuoses, presque toutes infirmes, ne connaissant ni une note, ni même une lettre, peut-être, savaient si bien par cœur leurs parties

qu'elles ne se trompaient guères, et cependant groupées autour de leur maîtresse, elles n'avaient d'autre livre que son gracieux visage.

Sœur Marie avait fait de toutes ces imparfaites natures des sujets soumis au point que la seule menace de les priver d'une répétition les jetait dans un désespoir si grand qu'on ne l'exécutait jamais. Quand la voix de la Sœur s'élevait vers le ciel, pure et touchante comme la prière des saintes, ces pauvres enfants l'écoutaient dans un ravissement inexprimable. Ce sentiment, au reste, était unanime dans le nombreux auditoire de convalescents et de vieillards. Un silence attentif que n'obtiennent pas toujours les sermons, régnait jusqu'à ce que se fût exhalé le dernier des suaves accents. Les esprits les plus rebelles à l'harmonie revenaient attendris par ce spectacle, et bien convaincus que rien n'est plus émouvant et plus édifiant que le chant sacré, quand il a pour interprète à la fois le talent d'une artiste et l'âme d'une religieuse.

Au début de la campagne de Sébastopol, dans l'automne de 1854, une dame de nos amies, se rendant à Paris par l'express, s'installa dans le compartiment des dames. Il y avait grande affluence de voyageurs : on était au complet quand deux Sœurs de Saint-Vincent se présentent à la portière. « Pouvez-vous, Mesdames, nous donner asile? dirent-elles. — Certainement, mes Sœurs, avec grand plaisir; montez, montez! » Mais celles-ci s'apercevant que le maximum des places est atteint, veulent se retirer; alors les instances deviennent si vives qu'elles finissent par y céder. On se range, on se tasse, bref tout le monde est casé.

L'échange de courtoisie avait cimenté la connaissance. On se livre aux propos les plus sympathiques. La conversation ne pouvait languir; quand dix femmes, et dix Françaises, sont réunies, fussent-elles modérées par la présence de deux religieuses, on conçoit que la difficulté n'est pas d'exciter l'imagination, mais bien de l'empêcher d'avoir plusieurs interprètes à la fois.

L'une des Sœurs était d'âge mûr; l'autre n'avait pas plus de vingt-cinq ans. Elles venaient de Quimper, et devaient s'arrêter à Tours pour s'adjoindre à une section d'hospitalières dirigées sur Marseille, et de là sur Constantinople. Des feuilles de route leur avaient été délivrées comme à des militaires. Aux condoléances sur les dangers qui les attendaient, les privations, les souffrances de toute sorte auxquelles le sort de la guerre va les exposer, elles répondent avec le plus aimable enjouement qu'elles n'ont point peur de ce qui peut advenir, qu'elles ne sont confuses que des prévenances qu'on leur témoigne de toutes parts. Elles savent, ajoutent-elles, qu'en Turquie, officiers et soldats, marins et militaires, les populations comme l'armée, ont pour leurs compagnes anciennement établies ou arrivées récemment, les égards les plus empressés. C'est pour elles un voyage plein d'intérêt et nullement un sacrifice. « Ah! quelle plus belle mission pour nous, que d'aller rejoindre l'armée française, et de rendre quelques services à tous ces braves gens qui loin de leur pays, de leurs familles, vont risquer leurs jours pour l'honneur du drapeau! Vous êtes bien plus méritantes que nous, Mesdames, dirent-elles encore; comme filles, comme mères, comme épouses,

la vie est souvent pour vous bien amère; vos roses sont bien mêlées d'épines... »

« Grâce à cette heureuse rencontre, assura notre amie, les heures nous semblèrent des minutes; en faisant nos adieux aux vaillantes Sœurs, nous étions émues comme elles. Puis en nous regardant, l'une de mes voisines fit la réflexion que des rides sillonnaient plus ou moins nos fronts tandis que le teint des religieuses était parfaitement uni. « Hélas, ajouta-t-elle, si nous avions passé par un noviciat avant le mariage, combien de nous eussent fait profession? Avouons, Mesdames, que des deux routes qui s'ouvrent aux femmes pendant leur jeunesse, les religieuses prennent la plus sûre. »

Un autre avantage, bien qu'extérieur, complète la supériorité des religieuses sur les femmes du monde dans le service hospitalier, c'est le costume. Par suite de la reconnaissance que méritent celles qui en sont revêtues, comme aussi par l'effet de son heureuse composition à la fois simple, modeste et agréable à voir, ce costume consacré par de chères traditions, impose tout d'abord le respect et la confiance. Avant tout la forme en étant commode, les Sœurs y sont à l'aise pour tous leurs offices. Les dignes femmes ne prennent pas garde à son dessin pittoresque, mais les vrais artistes savent bien en tirer parti. M. Lenepveu l'a montré dernièrement, dans sa belle page sur la charité chrétienne, en représentant deux Sœurs, dont l'une offre un cordial à un soldat couché à terre, et l'autre attache un bandeau sur le front d'un blessé.

Cet habit des Sœurs de Saint-Vincent est un reste de nos anciennes modes nationales. Ce furent, dit-on, des

paysannes de la Bourgogne qui l'apportèrent en venant seconder à Paris les grandes dames, premier noyau de l'institut des *Filles de la Charité*. Il convient si parfaitement aux occupations multiples des Sœurs, soit qu'elles assistent les malades dans leurs souffrances, soit qu'agenouillées au milieu d'eux, elles leur disent la prière, soit qu'elles prennent les petits enfants dans leurs bras, que l'on ne pourrait en inventer un préférable; dans toutes ces attitudes, il forme des sujets de tableau aussi attachants que variés.

La justice que nous rendons à nos Sœurs de Sainte-Marie peut s'appliquer à toutes les congrégations hospitalières. Les Filles de la Sagesse à l'Hôtel-Dieu de Nantes, les Sœurs de la communauté d'Évron, au Mans et à Saumur, celles de la Présentation à Tours, ont sans nul doute droit aux mêmes éloges.

Dans notre ville, il n'y a pas de religieuses hospitalières qu'à Sainte-Marie. Les Sœurs blanches qui desservent le Dépôt de mendicité avec tant de courage et d'intelligence, ont bien droit aussi de porter ce titre. Nous les avons vues de près fonctionner pendant les onze années que nous fûmes attaché à la commission administrative de cette maison ; après en avoir apprécié les mérites dans divers écrits, nous leur réservons un des premiers chapitres du livre que nous préparons sur la *Charité à Angers*. Quelle communauté également mérite plus de sympathie que les Sœurs de Sainte-Marie-la-Forêt ? Ce sont elles qui desservent le quartier des femmes à l'asile de Sainte-Gemmes : assurément, c'est là un office hospitalier des plus difficiles et des plus pénibles ;

il y est rempli, avons-nous toujours entendu dire, à l'entière satisfaction des administrateurs, ainsi qu'à celle des administrées, autant du moins que peuvent en manifester de pauvres insensées.

Si nous avons cherché à reproduire quelques traits de la religieuse hospitalière en choisissant pour type les Sœurs de Saint-Vincent, c'est que la persécution dans les hôpitaux de Paris semble les viser de préférence, probablement parce qu'elles sont plus nombreuses, plus connues, et qu'après les avoir expulsées, on compte avoir bon marché des autres communautés.

L'hommage aux Sœurs de notre Hôtel-Dieu ne leur est pas rendu que par ceux dont elles ont, avec tant d'ingénieuse bonté, adouci les souffrances et relevé les cœurs, il leur est décerné, en maintes occasions, par la voix d'amis qui ne les connaissent que de ouï-dire. Combien souvent avons-nous vu à leur passage dans nos rues, ou à l'aspect de la cornette aux ailes blanches dans les processions, que de fois avons-nous vu les visages sourire, avons-nous entendu murmurer : « Ah ! voilà les bonnes Sœurs, les Sœurs de l'hôpital, les braves femmes! »

Ce sentiment si français d'estime et de gratitude pour celles qui sont l'honneur et l'élite de leur sexe, n'est pas éprouvé seulement par les catholiques, tous les esprits justes et impartiaux qui appartiennent à d'autres communions, le partagent. Il a même été reproduit par les étrangers qui ont étudié sérieusement les institutions charitables de notre pays.

Pour justifier cette assertion, que l'on veuille bien

me permettre d'évoquer certains souvenirs personnels :

Dans l'été de 1868, un Anglais, plein de savoir et de distinction, sir George Musgrave, vint à Angers. Avait-il une mission de son gouvernement ? Toujours est-il qu'on le supposa chargé d'une dernière tentative pour mettre la main sur les statues des Plantagenêts. On sait que les effigies tombales de nos anciens souverains, imprudemment promises à la Reine d'Angleterre par l'Empereur, donnèrent lieu à une honorable résistance dans laquelle notre Société prit une grande part ; mais ce que l'on ignore généralement, c'est que la conservation des précieuses figures historiques de Fontevrault est due surtout à M. l'abbé Christaud, alors directeur de la Maison centrale.

Sir Musgrave était très friand d'antiquités. Un heureux hasard voulut que je lui servisse un peu de cicérone dans son étude de nos vieux monuments. En homme parfaitement élevé, en véritable gentleman, il tint à me faire une visite de remercîment, et le fier descendant de nos ennemis séculaires me fit l'honneur d'accepter une pacifique invitation à dîner. L'esprit orné d'une instruction étendue, sir Musgrave fut d'abord *clergyman*, puis il avait passé sa houlette pastorale à l'un de ses neveux, ainsi que cela se pratique dans la religion anglicane ; seulement il s'était réservé à l'occasion le droit de prêcher ses compatriotes lorsque, dans ses voyages, il en trouvait un certain nombre réuni. Se plaisant beaucoup en France — ce voyage complétait le nombre dix-huit — il nous aimait sincèrement, assurait-il, mais à sa manière ; c'était un fils d'Albion dans toute l'opiniâtre raideur du patrio-

tisme insulaire. L'entretien roula naturellement sur le sujet traditionnel de la rivalité de l'Angleterre et de la France. Mon hôte soutenait sur tous les points la prééminence de son pays. Cependant, à la fin du dessert, ne voulant pas laisser le renom d'un caractère intraitable, et peut-être touché par la chaleur de nos protestations *pro aris et focis*, il adoucit sa voix et nous dit avec un air de condescendance : « Ce sont vos funestes révolutions qui, depuis près d'un siècle, vous ont mis en arrière. Sans elles, grâce aux merveilleuses faveurs dont la Providence a doté votre sol, grâce à votre génie national, quand il ne s'égare pas, vous seriez en avance de vingt-cinq ans sur nous; mais il n'en est pas ainsi, uniquement par votre faute. Aujourd'hui nous l'emportons sur vous, à tous les points de vue. Cependant, ajouta sir Musgrave, après une pause témoignant combien l'aveu lui coûtait, je le reconnais, il vous reste deux supériorités indéniables, non seulement sur l'Angleterre, mais sur tous les autres peuples; vous possédez deux institutions auxquelles, dans leur genre, nous n'avons rien à comparer; conservez-les précieusement, car elles font l'admiration de tous les honnêtes gens : ce sont vos religieuses hospitalières et votre gendarmerie. »

Un jour de décembre 1870, au fort de l'hiver et des nouvelles désastreuses, deux étrangers se présentèrent à Sainte-Marie en demandant la Supérieure. Du premier coup d'œil sur les visiteurs on reconnut le type anglais. L'un était de très haute taille, mince et blond; de tournure aristocratique, un peu raide; à son grand air on devinait sa naissance. L'autre était un jeune secrétaire.

« Madame, dit le premier en s'inclinant, je suis délégué du Comité royal britannique de secours aux Francais, sous la présidence du duc de Cambridge, oncle de la reine. Au nom de mes compatriotes, je viens vous prier d'accepter plusieurs caisses remplies d'objets utiles à vos soldats malades [1]. — Je vous en remercie au nom de l'administration, répondit Mme de la Grandière; je vais la prévenir... — Pardon, Madame, interrompit le noble étranger, ce n'est pas à l'administration que cette offrande est faite; mais c'est à vous et à vos Sœurs que je suis chargé de la faire; vous en disposerez personnellement et en toute liberté, ainsi que je me suis expliqué dans les hôpitaux où j'ai rempli ma mission. Le Comité en s'adressant sans intermédiaire aux religieuses hospitalières de France, a voulu leur donner une marque du sentiment qu'elles inspirent à tous les cœurs anglais, sans distinction de classes ou de partis.

« J'ai de plus un motif particulier pour être venu en France, ajouta-t-il d'un ton ému; mon frère aîné fut blessé en Crimée, dans la charge de Balaclava, commandée par lord Cardigan. Transporté à Constantinople, il fut soigné à l'ambulance de miss Nightingale. Là il vit des Sœurs de Saint-Vincent qui venaient seconder notre célèbre compatriote. Quand il fut convalescent il alla visiter les ambulances françaises qui accueillaient des blessés anglais. Il y put apprendre à connaître les Filles de la Charité. De retour à Londres, il retomba

[1] Ces caisses contenaient une grande quantité de linge, de denrées coloniales, surtout plusieurs kilos de quinquina, si précieux et si rare à cette époque; chaque kilo valait au moins six cents francs.

malade; une de ses blessures se rouvrit, et nous le perdîmes au bout de quelques mois. Il nous parlait souvent de vos compagnes et me fit promettre de saisir la première occasion favorable pour acquitter la dette de sa reconnaissance. Voilà pourquoi j'ai quitté ma femme et mes petits enfants, après avoir brigué l'honneur bien disputé de venir déposer entre vos mains un gage de nos sympathies pour votre malheureuse nation. »

Ces courtoises paroles dont je ne reproduis pas le tour élégant, prononcées avec bonhomie, mais non sans accent, mirent tout le monde à l'aise. Mme de la Grandière offrit au seigneur anglais de visiter la maison. Il s'empressa d'accepter et l'on se dirigea d'abord vers le quartier des femmes. La pharmacie avec sa belle collection de vases de Rouen, et la crèche avec ses vingt-quatre berceaux attirèrent surtout son intérêt : « J'ai vu beaucoup de pharmacies d'hôpital, dit-il; je n'en connais pas d'aspect aussi agréable, même en Hollande, le pays classique de la propreté. Les médicaments que l'on prépare ici doivent rendre la santé à tous ceux qui ont le bonheur de les prendre » Puis avec cette passion de l'exactitude qui caractérise nos voisins, il voulut savoir en quoi consistait le travail des quatre Sœurs affectées à ce service. Quand on lui eut détaillé l'emploi de leurs journées, il ne pouvait y croire et s'écria : « Notre jeunesse passe pour être laborieuse; des élèves pharmaciens, en nombre double, ne feraient pas ce que font vos Sœurs, et dépenseraient bien davantage. »

La vue du dortoir de la crèche le ravit. Précisément on retirait de leurs couchettes les petits dormeurs qui venaient de s'éveiller, et Sœur Rose en tenait un sur

chaque bras. — Je viens de nommer cette excellente Sœur; mais il n'y a point d'indiscrétion : qui ne connaît pas Sœur Rose ? — Comme vous les tenez bien, ces pauvres petits ! remarqua notre Anglais. Il est vrai que vous êtes la mère de cette grande famille ; vous êtes plus qu'une mère, puisque vous élevez ces petits non pour vous, mais pour eux, et pour l'amour de Dieu. »
« Sœur Rose, reprit quelqu'un, ne se contente pas de protéger leur âge tendre ; elle les suit après la sortie de la maison, dirige leur conduite, les marie, les établit et surtout veille à ce qu'ils restent bons sujets. — Alors, dit l'Anglais, vous êtes leur seconde Providence. Il n'y a pas de plus belle mission sur la terre. »

L'inspection se termina par l'ambulance de Saint-Jean. Quand le noble étranger pénétra dans la vaste nef, érigée par son ancien roi, Henri Plantagenet, et qui ne contenait pas moins de cent cinquante lits : « Mais ce n'est pas une salle d'hôpital, dit-il, c'est une église. Des malades dans une église ! c'est les rapprocher de la Divinité, et, en montrant les Sœurs, elle ne peut avoir de plus dignes ministres. » Puis il se plut à les observer, circulant de leur pas léger à travers les longues files de grabats, allant droit à leur but, ne perdant pas une minute, et disant à chacun juste ce qu'il fallait dire, ou faisant ce qu'il fallait faire, toujours vives, mais calmes, et conservant une présence d'esprit parfaite au milieu des bruits divers qui retentissaient sous les voûtes sonores [1].

[1] C'est à la Sœur Joblot, assistante de Mme de la Grandière, que revient la part principale de l'organisation de l'ambulance Saint-Jean. Depuis on reconnut, à Paris, son talent d'initiative

Les allées et venues des soldats qu'on amenait, ou que l'on conduisait dans d'autres ambulances, les demandes des malades, les gémissements des blessés, les lamentations des parents qui croyant trouver leurs proches encore vivants, apprenaient leur mort, tout ce fiévreux spectacle impressionnait notre hôte; mais il était surtout frappé de l'attitude naturelle des Sœurs, mélange heureux de fermeté et de douceur. « Mais s'écriait-il, ces femmes-là s'entendent à tout. Rien ne les inquiète ni ne les effraye. Au besoin elles commanderaient un régiment. Ah! nos pauvres Anglaises! Elles ont bien bon cœur assurément, mais elles ne seraient pas une heure au milieu de tout ce monde, de tout ce mouvement, sans perdre la tête. »

Conformément à la ponctualité britannique, le noble visiteur se fit rendre compte, en détail, de l'organisation de ce grand asile de charité chrétienne; puis apprenant quels liens unissaient Mme de la Grandière au commandant des forces françaises à l'attaque du fort de Pétropolausk, dans la Russie d'Amérique, il lui dit : « L'amiral nous a été d'un grand secours dans cette imprudente affaire. Nous ne devons pas plus oublier sa généreuse assistance à cette occasion que celle du maréchal Bosquet à Inkermann. C'est très honorable pour une religieuse d'avoir un amiral pour frère, mais c'est encore plus honorable pour un amiral d'avoir une religieuse pour sœur.

en lui confiant l'installation de l'hôpital, dit Temporaire, rue de Sèvres, où l'on transféra la moitié des malades de l'ancien Hôtel-Dieu. Sœur Joblot est aujourd'hui supérieure de l'hôpital Tenon, à Ménilmontant.

« Ce propos vous étonne peut-être, Madame, dans la bouche d'un anglican, d'un huguenot, ajouta-t-il en souriant, ainsi que vous nous appeliez autrefois, mais bien des préjugés sont tombés dans notre pays. J'ai beaucoup voyagé, comme presque tous mes compatriotes; je n'ai entendu faire que des éloges de vos religieuses et de vos missionnaires. Les unes de même que les autres ont les qualités sympathiques de votre nation sans en avoir les défauts. Croyez-en la prédiction d'un ami, bien qu'il n'appartienne pas à votre communion, la France se relèvera de ses malheurs, en retrouvant sa glorieuse armée de Sébastopol. Elle devra son salut non à ses révolutionnaires, qui la perdraient si elle pouvait se perdre, mais à ses traditions chrétiennes, si bien observées par les Sœurs de Charité. »

Après cet adieu dont je tâche d'exprimer le sens, sinon l'exquise et originale délicatesse, le gentleman tira une carte de son carnet, et la présentant à la Supérieure, lui dit : « Permettez-moi de vous laisser ce petit souvenir d'un admirateur, et j'ose répéter d'un ami. Quand vous aurez épuisé l'offrande de notre comité, écrivez-moi, et comptez toujours sur les sympathies de tous ceux dont le cœur bat pour les nobles causes dans la vieille Angleterre. »

La carte portait ces mots :

LORD CORNWALLIS [1],

Member of the House of Commons.
Regent's Street. London.

[1] Je dois avouer que je ne suis pas sûr du nom, tout en croyant ma mémoire fidèle. J'ai eu entre les mains cette carte,

. . . . . .

. . . . . .

La guerre ne donne plus occasion aux saintes holocaustes, elles n'en continuent pas moins pendant la paix. Si le but de toutes les religieuses hospitalières est de s'offrir au Seigneur pour le salut de l'âme et du corps des malheureux dont le soin leur est confié, il est des postes où ce vœu est accompli plus tôt que dans d'autres : par exemple, à l'Hospice des Enfants malades de Paris, — autrefois de l'Enfant-Jésus, — et au grand Orphelinat de Sainte-Eugénie, faubourg Saint-Antoine, il ne s'écoule pas une année sans que des Sœurs ne soient atteintes par l'implacable affection du croup. Les journaux signalent la mort de courageux internes qui n'ont pas craint de s'exposer au fléau ; on a raison de les combler d'éloges, car ce sont des martyrs ; mais les Sœurs qui se sacrifient bien plus souvent, on n'en dit rien, tant l'évènement nous semble naturel. D'autres leur succèdent immédiatement, sans qu'une observation soit faite à l'ordre de la Supérieure qui les envoie relever leurs compagnes, sans que le visage de la Sœur, vouée probablement à une mort précoce, perde rien de sa douce sérénité.

Verra-t-on la même obéissance empressée chez une surveillante laïque ? Qu'une épidémie survienne dans les maisons où les Sœurs ont été remplacées, il est trop

mais je n'ose affirmer l'exactitude complète de la reproduction.

Dans l'hypothèse de la véracité du nom, n'est-ce pas piquant de voir le descendant du vainqueur de Tippoo-Saëb, d'un ennemi mortel de la France à la fin du dix-huitième siècle, devenir aujourd'hui l'interprète d'une pensée toute fraternelle?

facile de prévoir ce qui adviendra, d'après ce qui arrive déjà. Les nouvelles venues ne s'engagent pas à soigner des indigents atteints de maladies contagieuses et lorsqu'il en survient, on les dirige en grande hâte vers les maisons desservies encore par des religieuses.

En résumé, la mission d'une Sœur hospitalière n'est-elle pas la plus éloquente paraphrase de l'Évangile : « Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis ; mais le « mercenaire, celui qui n'est point pasteur, à qui les « brebis n'appartiennent point, ne voit pas plutôt venir le « loup, qu'il abandonne ses brebis et s'enfuit, et le loup « les ravit et disperse le troupeau. Or, le mercenaire « s'enfuit parce qu'il est mercenaire, et qu'il ne se met « point en peine des brebis.... »

Montesquieu a dit : « La civilisation d'un peuple se « mesure au respect qu'il a pour les femmes. »

Qu'aurait-il pensé si, de son temps, on eût frappé les hôpitaux de *laïcisation*, en inventant un mot barbare, plus barbare encore de fond que de forme, et qu'on ne lira jamais dans le dictionnaire d'une Académie honorée du titre de Française ?

L'hôpital d'Angers n'est pas seulement la deuxième maison en importance de toutes celles que desservent les Sœurs de Saint-Vincent, c'est le premier établissement fondé en province par leur bienheureux père. Aussi la maison d'Angers a toujours été considérée comme sa fille aînée, et jouit dans l'Ordre d'une considération toute particulière.

On nous saura gré de donner les noms des *ci-devant Sœurs* (style du procès-verbal) qui, après avoir comparu une der-

nière fois, au dernier jour, une à une, devant le *citoyen Berger, maire de la commune d'Angers*, et persisté à refuser le serment, furent conduites aux Pénitentes, puis traduites devant la Commission militaire et condamnées à la déportation :

Antoinette Tailhade, supérieure ;
Marie Rosier, 36 ans, d'Antillac, près Limoges ;
Marie-Elisabeth Chevrel, 2[illegible] ans, d'Alençon ;
Marie-Madeleine Gauvin, 35 ans, de Louvelac, près Saint-Malo ;
Antoinette Plaid, 23 ans, de Savigné, près Autun ;
Marie-Etienne Chevassur, 26 ans, de Sept-Moncel, près Saint-Claude ;
Marie Cellier, 23 ans, de Cegrat, près Clermont-Ferrand ;
Marie-Anterme Ferret, 69 ans, de Belley ;
Marie Cornelier, 65 ans, de Saint-André (Saintonge) ;
Louise-Françoise Roussel, 63 ans, de Saint-André, près le Pont-Saint-Esprit ;
Jeanne Manin ;
Françoise Charfoulot, 64 ans, d'Issoudun ;
Angélique-Félicité Guillois, 58 ans, de Tilly-Capel (Artois) ;
Usmarine-Josèphe Cartier, 53 ans, de Cateau-Cambrésis ;
Anne Plaige, 32 ans, de Sainte-Reine (Bourgogne) ;
Marthe-Madeleine Brauly, 51 ans, de Blangis (Artois) ;
Marie-Catherine Bertrand, 31 ans, de Grandchain, près Evreux ;
Marie Bodin, 29 ans, d'Angers ;
Jeanne-Marie Barret de Bavillier, 33 ans, de Saint-Ambroise, près Besançon.

Les autres Sœurs qui ne prêtèrent pas serment, mais qui, en raison de leur âge ou de leur état de maladie, ne furent pas emprisonnées aux Pénitentes, trouvèrent asile dans des familles qui ne craignirent pas de recueillir les victimes de l'odieuse persécution.

L'assistante de la Sœur Manin, qui l'accompagna, en 1806, dans ses visites de bienvenue, était Sœur Marie Cellier, de douce et pieuse mémoire. Plus jeune que son amie, elle lui succéda comme Supérieure et lui survécut plus de vingt ans. Les deux saintes Sœurs étaient liées d'affection si tendre et s'entendaient si bien sur chaque chose, que l'on se plaisait à ne voir en elles qu'un seul esprit et qu'un seul cœur.

L. COSNIER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ANTOINE-NAPOLÉON WOLSKI

INGÉNIEUR CIVIL

Un ancien membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, Antoine-Napoléon Wolski, a été enlevé le 17 janvier 1880 à l'affection de sa famille et de ses amis. Bien que ses devoirs professionnels, en l'obligeant à quitter l'Anjou, ne lui aient pas permis de prendre aux travaux de notre Société une part aussi active qu'il l'eût désiré, il a donné d'évidents témoignages de l'intérêt qu'il lui portait. Il lui est demeuré attaché par le titre de membre correspondant, et, pendant son séjour à Angers comme ingénieur civil, il a publié plusieurs mémoires et fait exécuter des travaux d'art d'une grande importance pour le département de Maine-et-Loire. Sa vie fut d'ailleurs des plus laborieuses et des plus méritantes, et nous avons pensé, pour tous ces motifs, qu'il serait utile d'en conserver le souvenir parmi nous, en rappelant les œuvres et les actes qui

l'ont signalé à l'attention et à l'estime de ses concitoyens.

Antoine-Napoléon Wolski est né à Varsovie en 1808. Son père, riche propriétaire foncier, appartenait à l'une des bonnes familles de la noblesse du duché. Son grand-père maternel Zawadski avait été grand chambellan de Stanislas Poniatowski, le dernier roi de Pologne. M. Wolski terminait ses études à l'Université de Varsovie lorsque l'agitation causée en Europe par le contre-coup de la Révolution de 1830, détermina le soulèvement des Polonais. Ainsi que tous les jeunes nobles de son âge, M. Wolski n'hésita pas à prendre part à cette insurrection nationale. A peine avait-elle éclaté, qu'un des premiers, il s'équipait à ses frais, et partait comme officier de cavalerie dans un régiment de volontaires. Pendant cette périlleuse campagne il fit bravement son devoir, et reçut dans un engagement un coup de lance à la cuisse, blessure grave, et bientôt compliquée d'accidents tétaniques qui, pendant quelques jours, firent désespérer de sa guérison. Cependant, aussitôt rétabli, il vint reprendre place au milieu de ses compagnons d'armes, et ne s'en sépara qu'au moment où l'armée polonaise, écrasée par le nombre, dut se dissoudre et se disperser.

M. Wolski vint demander un asile à la France, cette seconde patrie des Polonais, et, en arrivant à Paris, il apprit que son père était mort et ses biens patrimoniaux confisqués. Un si complet désastre, succédant avec une telle soudaineté aux plus riantes perspectives d'avenir, eût brisé bien des courages. M. Wolski ne se laissa point abattre. Il avait reçu dans sa famille cette

forte éducation chrétienne qui prépare l'âme aux luttes de la vie et l'arme contre tous les malheurs, en lui apprenant à chercher, non sur la terre, mais dans le ciel, l'accomplissement de sa destinée et sa fin dernière. Dans cette heure critique, le jeune homme sut en mettre à profit les enseignements, et bien qu'en perdant sa famille et sa patrie, il eût perdu ses deux plus chères affections, il trouva dans son âme l'énergie nécessaire pour commencer une nouvelle existence, et reconquérir ce qu'il avait perdu. Il réussit tout de suite, avec sa brillante et solide éducation, à s'ouvrir une carrière honorable ; il retrouva bientôt sur la terre d'exil, grâce à ses qualités de cœur et d'esprit, une famille nouvelle et selon son cœur, qui ne lui devint pas moins chère que celle dont il avait dû se séparer ; et lorsqu'il vit tout espoir de délivrance perdu pour la Pologne, il voulut que son pays d'adoption, où tant de liens désormais l'attachaient, lui devînt une seconde patrie. Il se fit naturaliser Français, et personne, en 1870, ne ressentit plus vivement que lui les angoisses et les humiliations causées par nos défaites.

En 1833, quelques mois après son arrivée en France, M. Wolski entra sans préparation à l'École centrale, où ses études antérieures lui permirent de prendre place parmi les meilleurs élèves. Il en sortit en 1835 avec le diplôme d'ingénieur civil, et presque aussitôt, sur la recommandation de son professeur et ami Flachat, il fut appelé comme ingénieur aux forges de Boissy, dans l'Indre, où il contribua, pour une large part, à faire entrer dans la voie des améliorations notre métallurgie, qui voulait marcher sur les traces de l'Angleterre, et à

lui donner son premier essor. Flachat se l'adjoignit ensuite et le prit pour son collaborateur dans ses études du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche), la première ligne ferrée construite en France. Il fut ensuite chargé de diriger les travaux de l'éclairage au gaz de la ville de Calais, puis la construction de forges anglaises auprès de Nancy, et celle de hauts fourneaux à Niederbronn, dans le voisinage de Strasbourg.

Après avoir ainsi donné, en des branches si diverses de l'art de l'ingénieur, les preuves les plus honorables de son intelligence et de sa capacité. M. Wolski se fit admettre dans l'Administration des mines, qui cherchait alors à recruter un personnel d'élite. Il avait trouvé sa véritable voie, celle qui convenait le mieux à ses goûts, et dans laquelle il devait se distinguer par ses travaux les plus remarquables. Sa vie désormais entre dans une phase nouvelle. Attaché d'abord à l'Administration des mines d'Angers, il rencontre dans notre ville la famille où il devait entrer; il y trouve une compagne digne de lui, qui devient l'affection la plus tendre, le bonheur et la consolation de sa vie. Il redouble d'activité pour obtenir les suffrages de ses chefs, dont son caractère et ses talents ont rapidement conquis l'estime, et pour mériter l'approbation des personnes compétentes. Afin de fixer son nouveau foyer dans le département, il tente une entreprise qui devait échouer devant des obstacles impossibles à conjurer, mais qui, pour lui personnellement, fut un triomphe, car elle lui permit de donner une preuve éclatante de sa haute capacité professionnelle.

Devenu l'un des principaux collaborateurs de M. Cacarrié, son ingénieur en chef, M. Wolski profita des facilités que lui donnaient ses excursions scientifiques pour rassembler les matériaux d'un *Mémoire sur le gisement du bassin anthraxifère dans le département de Maine-et-Loire, et sur ses relations géologiques avec divers terrains qui l'avoisinent et qui le couvrent.* Ce mémoire qui, croyons-nous, épuisa le sujet, est la première publication importante de M. Wolski, et l'une de ses plus savantes études. Il fut l'un des travaux les plus remarqués de la onzième session du congrès scientifique de France, session tenue à Angers au mois de septembre 1843. Inséré en tête du volume consacré aux mémoires, il valut à son auteur les fonctions de secrétaire du congrès, et une notoriété qui lui ouvrit, quelques mois après, les portes des deux principales Sociétés savantes du département.

Le 4 mars 1844, il était nommé membre de la Société industrielle d'Angers, et il y entrait sous le plus honorable des patronages. Il fut admis sur la présentation de M. Léon Cosnier et du président de la Société, M. Guillory aîné. Le 13 juillet de la même année, il devenait membre titulaire de la Société d'agriculture, sciences et arts. Il ne put prendre aux travaux de ces deux compagnies une part aussi active qu'il l'eût désiré. Il était alors absorbé tout entier par la grande entreprise dont nous avons parlé plus haut, et qui ne devait pas aboutir. Prié de prendre part à la direction des travaux dans la concession houillère de St-Georges-sur-Loire

dont son beau-père[1] était administrateur, M. Wolski imagina sur la mine de Saint-Germain-des-Prés, pour le fonçage des puits, un procédé nouveau qui lui valut des certificats conçus dans les termes les plus élogieux et délivrés en décembre 1848 et en janvier 1852 par MM. Cacarrié et Blavier, ingénieurs des mines, « lesquels font autorité dans la matière », dit l'auteur d'une savante notice publiée l'année dernière sur M. Wolski dans le *Bulletin de la Société amicale des Ingénieurs de l'École centrale.*

« M. Wolski, dit M. Blavier, a inventé un procédé ingénieux et d'une utilité incontestable pour le fonçage des puits des mines dans les terrains très aquifères ou éboulueux qui ne peuvent être traversés par les moyens ordinaires du cuvelage.

« Ce procédé consiste en principe à opérer d'abord le creusement sous l'eau au moyen d'appareils analogues à ceux employés par les sondeurs, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au terrain solide et imperméable; à couler dans la cavité cylindrique ainsi préparée un béton hydraulique d'une composition déterminée par l'expérience; et à faire descendre dans ce béton un tube en tôle, ayant le diamètre que l'on veut donner au puits, jusqu'au terrain imperméable qui se trouve à la base de la partie excavée. Après avoir laissé le béton se durcir suffisamment, il ne reste plus qu'à enlever la partie renfermée dans le tube de tôle, qui maintient parfaitement les eaux et constitue alors les parois du puits.

[1] M. Jean Faligan, notre oncle. — E. F.

« Ce procédé très simple, et excessivement ingénieux dans ses détails, a été appliqué avec succès par son auteur dans la concession de Saint-Germain-des-Prés au puits dit de la Corvée (départ. de Maine-et-Loire). Il constitue un progrès important dans l'art du mineur, et M. Wolski par cette invention a rendu un service signalé à l'industrie minérale de France. »

M. Cacarrié, précédemment, avait écrit :

« Dans la concession de Saint-Germain-des-Prés, un puits a été foncé à travers seize mètres d'alluvions perméables, sous la direction de M. N. Wolski par un procédé particulier qui a permis de pénétrer dans le terrain solide, où l'on continue le foncement du puits d'après les méthodes ordinaires »

Malheureusement, nous l'avons dit, le succès ne vint pas couronner les efforts si ingénieux et si persévérants de M. Wolski. La couche du combustible, lorsqu'elle fut rencontrée, avait perdu son épaisseur et n'était plus exploitable, soit qu'elle se fût réellement amincie, soit que, par un de ces soubresauts qui se produisent quelquefois, elle se fût subitement enfoncée dans des profondeurs où les ressources des concessionnaires ne permettaient pas de la poursuivre[1]. M. Wolski ne se laissa pas abattre par cet échec qui ruinait cependant

[1] M. Wolski, nous devons le faire remarquer, n'avait pas désigné lui-même l'emplacement du puits, dont le percement était déjà commencé. Plusieurs tentatives infructueuses avaient été faites pour traverser le terrain d'alluvion, et l'on était près d'abandonner ce travail, regardé comme impraticable, lorsque M. Wolski proposa de s'en charger, en mettant cette condition, d'ailleurs acceptée sans peine par les concessionnaires, qu'il le dirigerait seul.

ses plus chères espérances, car son avenir, ses intérêts, ceux de sa famille, étaient engagés dans l'affaire. Il reprit avec plus de courage que jamais, ses occupations professionnelles et ses études géologiques. Il concourut notamment pour une large part aux travaux de la carte géologique du département, que dressait alors l'ingénieur des mines, M. Cacarrié.

Attaché dès 1845 à l'Administration des mines de Nantes, M. Wolski avait dû quitter notre ville; mais il n'avait pas voulu se séparer complètement des deux sociétés savantes dont il faisait partie, et pour satisfaire au désir qu'il avait exprimé de rester en rapport avec elles, on l'en avait nommé membre correspondant. Il avait de plus fait don à la Société d'agriculture, sciences et arts, d'une collection minéralogique. M. de Beauregard, alors président de la Société, lui écrivait à cette occasion le 19 février 1845 :

« Monsieur, la Société a reçu avec une vive reconnaissance les intéressants échantillons minéralogiques que vous lui avez adressés.

« Elle va les placer dans sa collection avec mention de votre nom, afin de perpétuer le souvenir du donateur.

« Elle regrette beaucoup que la nouvelle mission que vous avez reçue, la prive de l'avantage de vous compter à l'avenir, au nombre de ses membres résidants; mais elle vous a décerné le titre de membre correspondant, et elle espère que vous voudrez bien continuer avec elle des relations qui lui seront toujours précieuses. »

Malgré les occupations véritablement écrasantes que

lui donnaient, et ses devoirs professionnels et la direction des travaux sur la mine de Saint-Germain-des-Prés, M. Wolski trouva le temps, pendant son séjour à Nantes, d'exécuter des travaux personnels et de publier plusieurs mémoires savamment étudiés, qui témoignent d'une activité intellectuelle remarquable et surtout d'une force de volonté peu commune.

Reçu le 6 janvier 1847, membre titulaire de la Société royale académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure il publiait dans les annales de cette Société en 1850, un travail étendu, intitulé : *Historique et État actuel de la question des fourneaux fumivores*, et en 1854 un *Mémoire* approfondi *sur le gisement anthraxifère de la basse Loire, sur l'industrie de la chaux dans les contrées qui l'environnent, et sur son emploi en agriculture.* Il y faisait des communications d'une moindre importance, mais d'un intérêt pratique très réel sur divers cas d'explosion des chaudières à vapeur.

Dès 1846, il ouvrait à Nantes un cours public de mécanique industrielle. Enfin il inventait et présentait en 1853, à l'exposition quinquennale agricole, industrielle et artistique d'Angers, un scaphandre à air libre très ingénieux et basé sur un système tout à fait nouveau et maintenant encore employé, si nous ne nous trompons. L'appareil est fort curieux en lui-même, et comme il valut à l'inventeur une médaille d'argent que la Société industrielle lui décerna dans sa séance extraordinaire du 13 avril 1853, sur le rapport de M. A. Lesaulnier, nous nous arrêterons un instant à le décrire.

« Parmi les produits qui nous ont été présentés dans la section d'hygiène, disait M. A. Lesaulnier dans son rapport d'une extrême sûreté de vues et d'une clarté parfaite, le plus important sans contredit est l'appareil de sauvetage exposé par notre collègue, M. Wolski. Ces sortes d'appareils datent de vingt-cinq ans à peine, et sont d'une application trop peu commune..... Un nommé Lemaire d'Angerville, prit le premier, le 8 décembre 1828, un brevet d'invention pour un scaphandre à air comprimé..... Divers brevets ont été pris depuis cette époque, pour des appareils s'appuyant toujours sur le même principe, c'est-à-dire l'air comprimé, et différant seulement par leur mode de vêtement et d'arrivée de l'air dans l'appareil. En 1847, M. Wolski prit son premier brevet. Ce n'était plus seulement une simple modification... c'était un changement complet de système, car M. Wolski substituait le courant d'air libre à l'air comprimé. Son appareil se composait alors d'un casque-cuirasse avec un carreau de verre, une pompe aspirante soutirant l'air par l'intermédiaire d'un tuyau adapté à la partie inférieure de cette cuirasse; et un autre tuyau communiquant avec l'atmosphère était vissé à la partie supérieure du casque et amenait ainsi l'air extérieur destiné à remplacer l'air vicié entraîné par l'aspiration. Des manches munies de gants étaient collées sur la cuirasse à laquelle était adapté un pantalon à l'aide d'une bride ovale boulonnée. »

Après avoir exposé plus longuement que nous ne pouvons le faire ici que l'appareil se compose de quatre parties essentielles : 1° les *lests* formés d'une veste de

plaques de plomb, de tiges de même métal adaptées à la jambe et de lourdes sandales; 2° l'enveloppe de la partie délicate du corps (tête et tronc); 3° les vêtements imperméables qui sont revêtus par-dessus l'enveloppe précédente; 4° les tuyaux de ventilation et de communication, M. Lesaulnier termine ainsi son rapport :

« Lorsque le plongeur a pris son lest et son enveloppe de cuivre, on lui donne un vêtement complet d'un seul morceau, en double toile séparée par une feuille de caoutchouc et consistant en un pantalon à pieds, surmonté d'une veste ayant la forme d'une blouse. Cette veste se continue par derrière en une tubulure enveloppant la tubulure de cuivre destinée à la circulation de l'air. L'homme ainsi habillé pesant quinze à vingt kilogrammes de plus que le volume d'eau déplacé, descend dans l'eau soit sur une échelle en fer, soit à l'aide d'un palan qui s'attache à un piton soudé à la partie supérieure du casque. Le plongeur communique facilement à l'extérieur par le moyen du tuyau à porte-voix; toutefois on met de plus à sa disposition la corde d'une cloche d'alarme.

«... La comparaison attentive des divers appareils nous autorise à penser que celui de M. Wolski présente un progrès réel.

« Nous voyons en effet que toute la partie du corps qui renferme les organes importants de la respiration et de la digestion est garantie contre la pression de l'eau; que le renouvellement de l'air par le tuyau d'aspiration de vingt-deux millimètres de diamètre, et celui d'adduction de trente millimètres, enlevant tout l'acide carbonique ainsi que les produits de la transpi-

ration, doit rendre la respiration aussi facile qu'au dehors. D'un autre côté, les tuyaux adaptés à la ceinture permettent à la partie supérieure du corps de prendre les positions convenables sans fatigue, en même temps que le tuyau adducteur d'air libre sert pour la transmission de la voix. Ajoutons que l'arrêt momentané du jeu des pompes ne pourrait produire aucun danger, puisque le mouvement d'air une fois établi ne peut s'arrêter instantanément. Enfin, si par une cause exceptionnelle le vêtement venait à se déchirer, malgré la grande résistance de l'étoffe dont nous avons vu un échantillon, le plongeur aurait toujours le temps d'avertir du danger qu'il court, soit par le tuyau de communication, soit par un coup de cloche, et serait retiré à l'aide du palan avant que l'eau puisse arriver par les fissures de l'enveloppe en cuivre jusqu'à la figure.

« Disons enfin que l'appareil a fonctionné et fonctionne encore avec succès dans le port de Nantes (c'est à Paris qu'il fut principalement employé et qu'il obtint le plus de succès).

« Si vous réfléchissez, Messieurs, aux dangers auxquels le plongeur est exposé dans les appareils à air comprimé, par suite de la pression de l'air sur toutes les parties du corps, de la difficulté du renouvellement d'air viable, du grand volume qui exige de grands lests et occasionne de la difficulté dans les mouvements, enfin de l'impossibilité de converser avec le plongeur, vous jugerez comme moi de l'importance des modifications imaginées par M. Wolski. »

Ces travaux qui témoignent de connaissances scienti-

fiques si sérieuses et d'aptitudes si variées, l'estime générale que M. Wolski avait conquise à Nantes, comme à Angers, par la parfaite honorabilité de son caractère, ses manières affables, son dévouement à sa famille et à ses amis, son zèle infatigable à remplir les fonctions comparativement modestes dont il était chargé ne pouvaient manquer de le signaler tôt ou tard à l'attention de puissants industriels cherchant des ingénieurs capables de diriger de grandes exploitations. En 1856, il fut placé par M. Léopold Javal à la tête de ses mines de Neffiès (Hérault), et d'Auriol (Bouches-du-Rhône), et dans cette situation nouvelle il put, dit l'auteur de la notice déjà citée, recueillir enfin les fruits d'une vie toute de travail et d'étude.

Les labeurs et la responsabilité de cette direction ne l'empêchèrent pas, cependant, de poursuivre les études scientifiques de nature soit à le guider dans son exploitation, soit à le distraire un instant de ses fatigues. Pendant son séjour à Neffiès, il étudia le bassin houiller de la contrée, et, selon son habitude, il résuma ses recherches dans un mémoire accompagné de cartes qu'il déposa dans les archives de l'établissement. Le 15 juillet 1860, il obtenait à l'exposition d'histoire naturelle de la ville de Montpellier une médaille de bronze pour une collection de lignites des bassins d'Aix et d'Auriol. Au mois de mai 1861, on lui décernait aux concours et expositions organisés par la ville de Marseille à l'occasion du concours régional une médaille pour son nouveau procédé de fonçage des puits de mine dans les terrains aquifères, et une mention honorable pour un dessin représentant un appareil

qui siffle quand la chaudière à vapeur ou manque d'eau, ou est trop pleine. Il dressait des cartes géologiques très importantes ; il exportait des collections d'échantillons.

« Tous ces travaux, fait justement observer l'auteur de la notice déjà citée, témoignent d'une grande célérité d'esprit et de corps ; ils empruntent surtout une grande valeur à l'époque où ils furent exécutés. Après neuf années passées dans le midi, où il sut, comme partout, conquérir l'estime générale et une réputation de capacité bien méritée, le besoin d'un repos relatif se faisant sentir, M. Wolski rentra, à Nantes, dans l'administration des mines, et fut attaché au contrôle de la Compagnie d'Orléans. Depuis cinq années, il avait obtenu sa retraite, lorsqu'il fut enlevé, par une courte maladie, à l'affection de sa famille et de ses amis. »

Sa fin fut chrétienne comme l'avait été sa vie, et si bien remplie que soit son existence d'ingénieur et de savant, il vivra dans la mémoire des personnes qui l'ont connu moins encore par le souvenir de ses travaux que par celui de ses éminentes qualités privées. Il conserva jusqu'à son dernier jour la politesse aimable et les manières affables et prévenantes qu'il devait à son éducation première. On a rendu justice dans le Bulletin des ingénieurs de l'École centrale à son désintéressement, à la bienveillance affectueuse et courtoise qu'il apportait dans toutes ses relations, et surtout à la modestie qui lui faisait cacher avec un si grand soin tant de services rendus. On a rappelé les encouragements, les avis judicieux, les conseils discrets qu'il savait si bien donner et se plaisait à prodiguer, soit

comme président du groupe de l'Association amicale, soit en son nom personnel, aux jeunes gens qui venaient réclamer le secours de son expérience et de ses lumières.

Ce qu'il faudrait dire aussi, si l'on ne voulait rien taire, c'est le dévouement qu'en toutes circonstances M. Wolski montra pour sa famille d'adoption, et la délicatesse de sentiments, la jeunesse d'esprit et l'aimable gaieté dont il faisait preuve dans le cercle intime de la famille. Mais nous n'en voulons point franchir les limites. On nous permettra cependant d'ajouter qu'il eut le bonheur qui tient lieu de tous les autres et qu'aucun ne remplace, de trouver dans la compagne de sa vie une âme capable de l'apprécier, et dont l'inaltérable affection lui rendit légères et douces ses fatigues et ses peines.

Chez M. Wolski, l'homme le plus digne d'admiration était certainement l'homme privé. Ce fut dans son énergie de caractère, dans sa force de volonté, pour tout dire en un mot, dans ses vertus chrétiennes que l'exilé, l'ingénieur, le savant puisa la force dont il eut besoin pour entreprendre et mener à bonne fin des travaux bien faits pour effrayer le courage le plus ferme et l'esprit le plus actif. Ce fut aussi dans sa bonté native, dans son esprit de justice et dans sa bienveillance infatigable que l'administrateur trouva le don si rare de se faire à la fois obéir et aimer. Aux mines d'Auriol, ni parmi les nombreux mineurs placés sous ses ordres, ni dans la population de la ville, avec laquelle il était en contact journalier, il ne comptait un seul ennemi. Lorsqu'il se présenta aux élections muni-

cipales, il obtint l'unanimité des voix. C'était assurément une chose surprenante et qui témoigne hautement en sa faveur, surtout en notre temps, où l'envie démocratique est si développée, que, sur plusieurs centaines d'électeurs dont la plupart étaient ses subordonnés, pas un n'eût songé à rayer son nom sur les bulletins de vote. Le maire d'Auriol trouva ce succès si merveilleux qu'il voulut délivrer à M. Wolski un certificat qui l'attestât. Le fait valait en effet la peine d'être enregistré. S'il n'est pas unique, il est au moins bien rare dans l'histoire de notre quinteux souverain : le suffrage universel.

Ernest Faligan.

CHRONIQUES SAUMUROISES

LES MOULINS A VENT

DU COTEAU CHARRIER

La vue de Saumur, prise de la rive droite de la Loire, perd chaque jour de son originalité aux yeux des touristes. Les gentils moulins à vent, dont les ailes papillonnent au sommet du coteau, en avant de la forteresse, s'en vont disparaissant chaque jour, l'un après l'autre.

Cette disparition enlève au paysage sa gaieté, sa vie, son décor particulier : le meunier du haut de sa masse, ne donne plus le signal au laboureur de la vallée.

C'est un dommage au coup d'œil, à l'industrie, au commerce, voire même aux besoins de l'existence. Qui vivra verra!

La vapeur, cette force motrice nouvelle, puissante et fougueuse, a causé ce dommage. Elle condamne le gentil moulin à l'inaction comme elle y a déjà condamné la marine à voiles qui animait nos quais. Or l'inaction du moulin, c'est la ruine du meunier.

Tout passe si vite à cette heure, que les habitants se montrent peu soucieux de la perte des moulins à vent;

c'est une vieille machine, disent quelques-uns; elle est en arrière sur la science moderne!

Elle est moins défectueuse qu'on ne le pense, cette machine; moins en arrière qu'on ne le suppose sur le progrès moderne, n'en déplaise à ses détracteurs.

Le mécanisme du *moulin à vent* est ingénieux, comme tout ce qui vient d'Orient; la force motrice, qui fait tourner sa meule en lui prêtant son nom, est appréciable à plus d'un titre.

Dieu la donne *gratis* à l'homme, tandis que l'homme est obligé d'acheter la houille pour produire la vapeur: puis le *vent* ne lui fera jamais défaut, la *houille* peut lui manquer...

Sous le mérite de ces prémisses, nous consacrons quelques lignes à l'histoire des moulins à vent du coteau Charrier.

La meule est vieille, son antiquité est incontestable; mais son utilité est toujours jeune. Un roi de Lacédémone passa pour en être l'inventeur et lui avoir donné son nom.

Il s'appelait Mylétas, fils de Mélégès: d'où le nom grec *mylé*, dont les Latins ont fait *mola* et les Français *meule*.

Elle était d'usage déjà en Grèce, en Égypte, en Asie avec un moulin à bras, quand les Romains conquérants de ces régions ne faisaient encore que piler le blé pour le réduire en farine.

Ces moulins à bras, les femmes étaient chargées du soin de les faire mouvoir pour la nourriture de la famille; le *moulin à vent* les a débarrassées de ce service pénible. Il a quelques droits à leur sympathie.

Ce dernier moulin n'est pas d'origine française, nous l'avons déjà laissé pressentir; les croisés l'importèrent d'Orient au XII^e^ siècle.

L'Italie accepta la première cette importation nouvelle; elle y était fort répandue au XVI^e^ siècle.

En France, l'importation du moulin à vent fut plus lente; encore bien que l'on puisse constater son existence en 1105, dans une charte de Guillaume, comte de Mortain, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant. Cette charte ne mentionne qu'une concession particulière à des religieux de bâtir un moulin à vent, *molendinam ad ventum*, pour les aider à vivre en leur maison.

Ce moulin ne devint français et d'un usage pratique qu'avec la renaissance des arts et des lettres, au XVI^e^ siècle; l'Italie nous l'apporta avec eux.

M. Charles Boüelles, chanoine de Noyon, est le premier auteur français qui ait décrit le mécanisme d'un moulin à vent, dans son traité de géométrie de 1511 à 1547; il résulte de l'examen de ce livre que nos moulins à vent modernes diffèrent peu de ceux de la Renaissance.

A la fin du XVII^e^ siècle, le coteau Charrier ne portait encore que six ou sept moulins à vent; leur nombre s'accrut dans le XVIII^e^ siècle.

Le dernier bâti à la file, aujourd'hui le premier à droite que l'on rencontre et qui est démantelé, fut entrepris par un sieur Septier, entre 1792 et 1793.

Le Gâteau des Rois. — Un Lever du Soleil, impressions de Charles Nodier.

Voici deux souvenirs assez piquants qui se rattachent aux moulins du coteau Charrier; l'un tire son origine de l'Orient, comme les moulins eux-mêmes; l'autre est tout littéraire et rappelle le nom d'un spirituel auteur, Charles Nodier. Nous les esquissons tous les deux.

Daus le nombre des moulins à vent, il s'en trouvait quelques-uns dont les meuniers n'étaient pas propriétaires ; certains les tenaient à bail.

Le prix de ce bail était, le plus souvent, payable en nature, c'est-à-dire en farine; le sac de la contenance d'un hectolitre servait de base à ce prix.

Les preneurs donnaient en outre au bailleur plusieurs litres de *fleur* pour les besoins culinaires ; puis, venant l'Épiphanie, ils devaient apporter à ce dernier un gâteau dont le poids et la circonférence étaient déterminés par le chiffre des kilogr. de farine et de beurre entrant dans sa composition.

Ce *gâteau des Rois*, ainsi nommé par allusion à celui que les *Mages* offrirent au nouveau-né de Bethléem, était préparé par les soins de la ménagère du moulin qui n'oubliait pas d'y ajouter la fève légendaire.

La veille de l'Épiphanie, le meunier apportait au bailleur ce gâteau joyeux doré et paré d'une primevère éclose sous la neige.

Ce vieil usage disparaît avec les moulins, dans son

originalité première; si faiblement qu'il soit pratiqué encore, sa tradition est bonne à garder.

« Les cœurs simples » a dit Chateaubriand dans son *Génie du Christianisme*, « ne se rappellent point sans « attendrissement ces heures d'épanchement où les fa- « milles se rassemblaient autour des gâteaux qui retra- « çaient les présents des Mages, etc. »

Passons au second souvenir : il nous apprend que Charles Nodier a visité Saumur et admiré son beau site.

Il y a plus de deux fois vingt ans que ce spirituel touriste y fit son entrée. On y arrivait alors dans l'une de ces grandes diligences, à trois compartiments, établies par une puissante compagnie dite Messageries royales.

Elles parcouraient la route de Paris à Saumur en 36 heures : grand progrès déjà! En 1799, le coche allant de Saumur à Paris faisait étape à Langeais, malgré *la mouche* de La Fontaine...

Cinq chevaux de poste traînaient ce majestueux véhicule, excités par les claquements du fouet d'un postillon dont celui de Lonjumeau nous montre, de temps à autre, la livrée traditionnelle.

Les arches dn pont Cessart résonnaient sous le trot cadencé de ces coursiers : *quadrupedante putrem sonitu*, a dit un poète latin pour rendre l'harmonie de cette cadenee.

Inutile de décrire la personne de Charles Nodier : tous ceux qui ont lu un feuilleton, une revue, un journal, le connaissent. L'un des premiers collaborateurs du

Musée des familles, il publia en 1834 « *Une corbeille « de rognures, ou feuilles arrachés à un livre sans titre.* »

Qui donc a oublié ces feuilles...

Séduit à l'aspect du coteau Charrier, à la fois riant et sévère, il rêva devant ces blocs qui enveloppent comme d'un voile (ou *charrier*) le faubourg de Fenet ; puis, se redressant tout à coup, ses yeux virent les moulins à vent égayer de leurs ailes ce voile sombre.

L'aurore le trouva gravissant la montée du Petit-Genève pour atteindre la colline qui domine le château.

Là, il demeura en extase : le soleil se dégageait de l'horizon et jetait des paillettes d'or sur la toile grise des moulins à vent.

Au retour de cette ascension matinale, il dit au docteur G..., son ami :

« Je n'ai vu que trois beaux spectacles dans ma vie : « une tempête en pleine mer, une éruption du Vésuve, « le soleil levant aperçu des hauteurs de votre coteau « saumurois. »

Nous sommes heureux de consigner ici les impressions de Charles Nodier ; nous les avons retrouvées dans une corbeille de chiffons de papier, au milieu des feuilles détachées d'un vieux manuscrit sans titre : nos annales en profiteront.

La Butte-à-Ricassaut et son moulin.

Sur le revers du coteau, devant la jolie vallée du Thouet, en avant du faubourg de Nantilly, se dresse une colline abrupte couronnée d'un moulin à vent dont l'armature accuse le repos.

Le pied de cette colline, aujourd'hui tranché à pic par les déblais du sablon qu'on lui enlève chaque jour, a perdu son inclinaison première ; aussi la colline ne se prête-t-elle plus aux jeux qui l'ont fait nommer anciennement : *la Butte-à-Ricassaut.*

Ricassaut ! l'appellation semble originale, voire même grotesque; de prime-abord, on ne lui reconnaît aucun sens figuré.

C'est une erreur d'en juger ainsi; comme tous les vocables de ce genre, celui-ci a sa raison d'être.

Si l'on décompose, si l'on recherche la racine du terme, *ricassaut* devient très expressif : il reproduit, à la fois, et l'image d'une butte escarpée et celle des exercices auxquels son escarpement pouvait donner lieu.

Ric-assaut, voici le mot écrit dans son orthographe primitive et significative.

Ric, d'après Ménage, est une corruption française du mot latin *rigidus*, qui veut dire *raide.*

Raide-assaut ! telle se présentait l'ascension de la Butte-à-Ric-assaut.

Cet exercice était fort en vogue chez les écoliers

saumurois d'autrefois; ils s'y donnaient rendez-vous, durant les beaux jours, le jeudi surtout.

Là, ils s'exerçaient le jarret à grimper la pente de la colline, hérissée de quelques gravois, de quelques racines qui caressaient les mains et les jambes *Ric, rigidus, raide* enfin était l'*assaut*.

Plus d'un y laissait les lambeaux de ses vêtements, s'il n'y déchirait pas sa peau. C'était une véritable école pratique de gymnase! Nous en demandons pardon aux mères de famille.

Les écoliers vigoureux qui atteignaient les premiers le sommet de la butte étaient des vainqueurs impitoyables; de leurs huées, de leurs moqueries. ils harcelaient les faibles qui s'accrochaient des doigts et des pieds au sol, suants et haletants pour atteindre au but.

Malgré ces petits accidents, cet exercice recommençait tous les printemps. Au rendez-vous de la butte à Ricassaut! Le souvenir était traditionnel.

Cette vieille habitude s'est en allée, comme tant d'autres, avec l'antique camaraderie de la cité; avec elle ont cessé ces vaillants exercices; la butte elle-même est défigurée.

En passant, naguère, à ses pieds, nous ne reconnaissions plus que le moulin à demi ruiné, sur lequel le vent se rue en vain.

Son aspect nous rappelait la pensée d'un poète latin : *Omnia tempus edax abolitque vetustas !* Soit, en français : « Le temps, comme la rouille, ronge tout, le fer même. »

Le propriétaire du moulin, M***, constate à regret

l'action du temps; mais, en véritable artiste qu'il est, il respecte ses ruines et songe au vide que leur absence produira un jour au sommet de la butte à Ricassaut !

L'artiste a raison. Si le moulin ne vaut plus comme usine, il vaut toujours comme décor, comme observatoire de l'un des plus charmants paysages du pays saumurois.

Est-il un plus bel horizon que celui sur lequel se détachent le château de Montreuil, la flèche du Puy-Notre-Dame, le confluent du Thouet et de la Loire, dorés par ce soleil couchant dont Lamartine a décrit ainsi les derniers rayons :

« L'astre brillant du jour se couchant dans sa gloire
« Descend avec lenteur de son char de victoire,
« Et le nuage éclatant qui le cache à nos yeux
« Conserve en sillons d'or sa trace dans les cieux. »

Devant un si beau spectacle, pourquoi faut-il s'attrister et dire avec le même poète :

« Venez !... Mais des vapeurs funèbres
« Montent des bords de l'horizon :
« Elles voilent le doux rayon,
« Et tout rentre dans les ténèbres. »

L'arche du Moulin-Pendu. — Les deux moulins à barques de la Croix-Verte.

Les trois moulins à eau, qui ont animé le quartier des Ponts du bruit de leur rotation onduleuse, sont disparus des rives de la Loire sans qu'on ait signalé leur absence ; si n'était cette vieille appellation : l'*arche du Moulin-Pendu !* qui désigne le ponceau situé en avant du castel de la reine de Sicile, ces moulins tomberaient dans l'oubli.

L'oubli serait regrettable ; si les trois moulins à eau ont été moins pittoresques au coup d'œil dans le paysage saumurois que les moulins à vent, ils y ont laissé un intérêt historique plus émouvant que ces derniers qui sont leurs cadets en Occident.

Disons quelques mots de leur origine.

Rome nous a fait connaître les moulins à eau, peu d'années avant l'ère chrétienne.

L'architecte Vitruve, contemporain de l'empereur Auguste, a décrit le premier cette invention nouvelle, ingénieuse, mais sans usage pratique en son temps.

Cet usage, il est vrai, était si rare que le naturaliste Pline, écrivant 60 ans après Vitruve, dans le premier siècle de notre ère, décrit encore le moulin à eau plutôt pour la curiosité de son mécanisme que sous le rapport de son utilité.

Il faut que nous arrivions au IVe siècle de J.-C. pour trouver des moulins à eau établis à Rome sur des ruisseaux ou près des aqueducs ; on évitait de les placer

sur le Tibre, de peur d'en gêner le cours navigable.

Un grand événement, le siège de la Ville Éternelle par Vitigès, détermina cette dernière entreprise.

Elle est due au célèbre général Bélisaire, dont Marmontel a fait la légende plutôt que l'histoire. Enfermé dans Rome, il imagina de pourvoir à la subsistance de son armée et à celle des habitants, en installant des moulins à barques sur le fleuve.

Retenons ce précédent, nous le rapprocherons d'un fait local et contemporain d'un événement de notre siècle.

Suivons en attendant la marche de ces moulins à eau de Rome en France.

Les rois mérovingiens les y importèrent après la chute de l'empire romain; la loi salique en fait mention : les premiers apparurent sur le Rhône. Cela n'a rien qui puisse surprendre de la part de ces chefs francs : ils vivaient à l'instar des rois-pasteurs.

Toutefois, les moulins à barques étant devenus embarrassants à la navigation du fleuve, on imagina de construire les *moulins pendants*.

Ces derniers au lieu d'être placés sur des barques, étaient établis, pour tout leur matériel, dans des logements bâtis sur une arche de pont; la roue, destinée à mettre en mouvement la meule, *pendait seule* sous l'arche, de façon à prendre par ces palettes le volume d'eau courante suffisant à lui donner l'impulsion.

Cette innovation débarrassait ainsi, de tout obstacle, le lit des fleuves et des rivières.

Au XV^e^ siècle, un *moulin pendant* tournait sous l'arche qui a conservé son qualificatif défiguré : *pendu!*

René d'Anjou passe pour en être l'auteur; ses goûts artistiques, champêtres et bienfaisants, l'avaient porté à créer cette machine, utile et agréable en même temps, à son castel inter-ligérien.

Ce bon duc y jouait au *roi-meunier*, comme Marie-Antoinette a joué au XVIIIe siècle à la *reine-fermière* dans sa closerie de Trianon. Ces plaisirs, il faut le reconnaître, étaient fort innocents; ils témoignaient des mœurs douces de ces hauts personnages.

Pour René d'Anjou, le moulin pendant avait même un côté poétique qui convenait à son esprit chevaleresque.

Très porté vers l'étude des langues classiques, il avait appris une épigramme grecque dans laquelle Antipater de Thessalonique célébrait l'invention des moulins à eau. Réciter cette épigramme émaillée des fleurs de la mythologie, c'était, pour lui, plaire à Jeanne de Laval en flattant son sexe.

« Femmes, disait-il, qui fatiguiez vos bras à moudre « le blé, reposez-vous ; laissez les coqs vigilants chanter « l'aurore, et dormez à votre aise. Ce que faisaient « vos mains laborieuses, les Naïades le feront. Cérès le « leur a ordonné. Déjà elles obéissent, elles s'élancent « jusqu'au haut d'une roue et font tourner un essieu ; « l'essieu, par les rayons qui l'entourent, fait tourner « avec violence la masse pesante des meules qu'il en- « traîne. Nous voilà revenus à la vie heureuse, calme « et facile, de nos premiers pères; nous n'avons plus à « nous inquiéter de nos repas, et nous allons jouir « enfin sans peine des doux présents de Cérès [1].

[1] Anthologie grecque. (Jacobs. Leipsig, 1813.)

Quittons ce gracieux tableau de l'antiquité, ces aimables distractions du moyen âge, et retraçons la création, plus prosaïque, des deux moulins à barques de la Croix-Verte.

Pour être moins ancienne, puisqu'elle ne remonte qu'au commencement du XIXe siècle, elle n'est pas moins saillante.

Ces deux moulins à eau, comme ceux du général Bélisaire, procèdent de circonstances néfastes. Exposons-les :

En 1815, les armées étrangères avaient une seconde fois envahi la France; des corps détachés occupaient la rive droite de la Loire; nos vieux ponts barricadés, leur fermaient l'entrée de la ville vers la rive gauche.

Un munitionnaire, M. Ouvrard, était chargé par le gouvernement de pourvoir à la subsistance de nos troupes; il se rendit à Saumur pour y faire les achats en blé, en farine, nécessaires à ces fournitures.

Dans la diligence où il avait pris place, se trouvait M. Charles Maupassant, depuis maire de Saumur; les circonstances présentes devinrent bientôt le sujet de leur entretien.

M. Ouvrard informa son interlocuteur du but de son voyage. Ce dernier, déclinant ses noms et qualités, offrit son entremise au munitionnaire : un marché fut conclu.

Dans cette occurrence, une inquiétude traversa l'esprit sagace de M. Maupassant.

Les moulins à vent se trouvant installés sur la rive gauche, pourrait-il recourir à leur service ? N'y aurait-il pas danger à attirer l'ennemi de l'autre côté du

fleuve, sous le prétexte de quérir ses subsistances ?

Pour prévenir tout conflit, il imagina d'établir sur le troisième bras de la Loire les deux moulins à barques qui n'ont disparu que depuis la suppression de ce bras : ils étaient amarrés à l'ancien pont qui relie, encore aujourd'hui, le quartier de la Croix-Verte à celui de la Basse-Ile.

Par ce moyen, les soldats de la coalition reçurent leurs subsisances dans les limites de leurs cantonnements ; la sécurité de la ville et des campagnes fut assurée.

Ainsi qu'on en jugera par ce récit, l'établissement des deux moulius à barques de la Croix-Verte devait être inscrit dans l'histoire de Saumur ; il y rapproche deux grands événements qui ont occupé le monde ; il y met en parallèle, dans des conditions diverses, deux hommes, dont l'initiative en a conjuré des effets désastreux.

Le Trou du Diable

LÉGENDE HISTORIQUE DU XVIII[e] SIÈCLE.

AVANT-PROPOS.

On appelait de ce nom redoutable, en 1720, un cloaque marécageux situé en face de l'ancienne chapelle de Presles, commune de Distré, sur la route de Doué. Cette chapelle dépendait alors de l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur.

Formé par les eaux du Douet, ce cloaque est traversé aujourd'hui par la voie de Saumur à Doué-la-Fontaine, et, le voyageur qui roule au grand trot de son cheval sur cette chaussée solide et bien macadamisée ne se doute pas assurément qu'il franchit un obstacle.

Il suppose moins encore que cet obstacle faillit arrêter l'entreprise des deux belles routes, dignes des Romains, qui conduisent à Saumur les céréales des plaines de Doué et de Montreuil-Bellay.

C'était sous le règne du roi Louis XV. MM. Trudaine et Perronnet avaient organisé et proposé au gouvernement l'institution du service des Ponts-et-Chaussées (1739) ; un arrêt du Conseil l'avait confirmé en 1750 et le pays goûtait déjà des fruits de cette utile et belle organisation.

Les voici :

Sur l'emplacement des chemins boueux et escarpés

qui sillonnaient jadis les bois de la seigneurie de Pocé et les marais de Distré, des ingénieurs traçaient les deux routes nouvelles du haut et du bas Poitou, dont le tronçon s'étend de la butte de Bournan au pont Fouchard et jusqu'aux quais de la Loire, tandis que les deux rameaux se dirigent au cœur de la Vendée et du Poitou.

Notre génération emportée aujourd'hui par la vapeur sur un railway[1] au milieu de ces contrées, ne songe guères au temps où un coche quelconque ne pouvait se risquer à les traverser sans la crainte de s'embourber dans les fondrières et de culbuter sur les pentes.

Quelle ne sera pas sa surprise quand elle apprendra que les ingénieurs de 1750 risquèrent de voir échouer leurs combinaisons devant la peur du *Trou du Diable!*

Pourtant, il en fut ainsi; et les ouvriers appelés à rouler les terres sur le marais de Presles se refusèrent tout d'abord à ce travail.

Il était impossible, selon eux, d'approcher sans danger de ce marais, où se trouvait un gouffre qui les engloutirait tous jusqu'au dernier, comme il avait englouti le fiancé de la *Bohémienne!* Cette crainte, basée sur une légende traditionnelle, il fallait la combattre; l'expérience seule des ingénieurs y mit fin.

Nous dirons la légende, elle intéressera ceux qui l'ignorent.

[1] Le chemin de fer de Poitiers, inauguré le 14 mai 1874.

I

Au printemps de l'année 17..[1], le prieur de Saint-Vincent-des-Ulmes, levé selon son habitude, dès la pointe du jour, trouva à la porte de son presbytère une petite fille endormie qui lui parut âgée de sept à huit ans.

Elle était vêtue de haillons, ses cheveux étaient négligés et sans coiffure pour les retenir. son teint cuivré, hâlé, dénotait un type étranger à l'Anjou comme au Poitou.

A l'examen attentif de cette physionomie, le prieur, en homme instruit et observateur, reconnut l'un de ces enfants que les bohêmes de race africaine, réfugiés l'hiver dans les antres pyrénéens, traînaient à leur suite et qu'ils avaient perdu ou abandonné sur leur route, avec plus ou moins d'insouciance.

La petite fille lui semblait dormir; néanmoins, tout en elle indiquait un état de souffrance provenant du besoin, peut-être aussi de la fraîcheur de la nuit. L'enfant, en effet, avait dû chercher un gîte à la chute du jour.

La chute du jour, c'était la nuit au village des Ulmes, dans le temps où nous parlons; le prieur tirait la clochette après souper, puis il lisait son bréviaire et se mettait au lit jusqu'à l'aurore. Tout reposait donc en silence, à cette heure, autour du prieuré.

[1] La date précise n'est pas indiquée dans les notes de M. le Dr Gaulay auxquelles nous avons emprunté les faits de ce récit.

La charité du prieur de Saint-Vincent lui dicta ce qu'il convenait de faire dans l'occurrence, il appela sa vieille gouvernante et lui annonça sa volonté de recueillir l'orpheline que la Providence envoyait à la porte de son presbytère.

Il fallait bien que le Prieur *annonçât sa volonté*, car la vieille Perrine, le despote des logis, fronça le sourcil à la vue de la pauvre fillette : combien sa présence n'allait-elle pas troubler le règne de la gouvernante? Enfin elle dut se soumettre aux ordres du prieur.

Donner un peu de pain et de vin à l'enfant, lui laver le visage avec de l'eau et du vinaigre, rajuster ses vêtements, relever ses cheveux sous un *serre-tête*; ces premiers soins lui furent prodigués assez vite, mais brusquement, par demoiselle Perrine. Revenue peu à peu aux sentiments chrétiens qui réglaient la vie de son maître, elle dressa dans son office un petit lit sur deux chaises, avec deux gros oreillers remplis d'un duvet récolté sur les poules de sa basse-cour; puis, elle y déposa l'orpheline qui y dormit paisiblement.

Pendant ce temps, le prieur, seul en sa chambre, assis devant la table sur laquelle son bréviaire était ouvert, le Prieur, disons-nous, devisait à ce qu'il adviendrait de cette jeune fille qu'il adoptait. Son origine lui paraissait faire un contraste invincible avec la vraie éducation qu'il voulait lui donner, celle qui repose sur des principes religieux et des sentiments de famille!.....

Enfin, il attendit le réveil de l'orpheline pour l'interroger et pour discerner, d'après son langage, ce qu'il devait attendre de ses instincts.

II

Au réveil de l'orpheline, le Prieur de Saint-Vincent-des-Ulmes apprit d'elle que Marthe était son nom ; qu'elle sortait avec ses père et mère, trois frères et deux sœurs, ces derniers en bas âge comme elle, des grandes montagnes qui séparent le pays de France de celui des Espagnols.

Suivant son récit enfantin, ses parents traînaient après eux un petit chariot sur lequel était placée toute leur fortune, c'est-à-dire des lambeaux de hardes et de linge recueillis au long du chemin ; puis deux grands sacs en toile, remplis de mousse, sur lesquels ils se couchaient la nuit avec leurs enfants, abrités par des couvertures en laine d'Afrique.

« Il y a sous le chariot, dit-elle, des fagots de jonc « et des branches de buis cueillis dans les ravins et sur « les rochers ; avec ce jonc, avec ce buis, mes parents « tressent des paniers qu'ils tâchent de vendre aux « passants.

« Mes frères, mes sœurs et moi, qui ne savons pas « encore travailler comme eux, ajouta Marthe, nous « allons de çà de là, quêter pendant la marche ; c'est « ainsi que je me suis égarée dans les marais voisins, à « l'approche de la nuit, sans pouvoir retrouver la trace « de la route que j'avais suivie.

« J'ai appelé mes parents, j'ai crié bien fort. Ma « voix et mes cris m'ont répondu dans l'espace. J'ai « eu peur !....

«En regardant autour de moi, je n'ai rien vu, si ce

« n'est une *croix en pierre* dominant le toit d'une « habitation : je me suis dirigée vers cette croix.

« Arrivée à la porte de l'habitation, je n'ai osé « frapper ; je me suis assise sur le seuil où vous m'avez « trouvée. J'avais grand faim, mais le sommeil est venu « calmer et mon appétit et ma peur.... »

La simplicité de ce récit, les gestes expressifs qui le caractérisaient touchèrent vivement le bon prieur de Saint-Vincent, sa première résolution fut affermie.

Cette enfant abandonnée, pensa-t-il, à laquelle la croix qui signifie ma demeure a rendu l'espérance, eh bien! elle n'aura pas espéré en vain! je l'élèverai, les moines de Saint-Florent m'aideront dans cette œuvre, j'en suis certain.

Le prieur ne se trompait pas. A sa première visite aux Ulmes, l'abbé de ce riche monastère vit l'orpheline; il fut charmé de sa douceur, de son intelligence; il promit à son bienfaiteur d'alléger pour elle le tribut qu'il devait à l'abbaye.

Marthe remercia l'abbé avec des pleurs de joie; et, dès le lendemain de sa visite, elle commençait à apprendre, par les enseignements du prieur, les vérités chrétiennes et les devoirs moraux essentiels à la vie ordinaire.

L'affection des villageois prouva bientôt à son maître qu'elle savait profiter de ses leçons.

III

Marthe avait atteint l'âge de douze ans, elle avait accompli cet acte religieux, la première communion,

qui marque l'entrée de la jeune fille dans la vie de la femme chrétienne.

Alerte et spirituelle, elle exerçait un empire absolu sur les jeunes personnes de son âge ; toutes reconnaissaient en elle cette supériorité d'éducation qui procédait des conseils journaliers du prieur.

Ce n'était pas seulement sur ses compagnes qu'elle exerçait cet empire, elle régnait également sur l'esprit des laboureurs et des bergères ; sur eux, toutefois, son empire n'avait pas la même origine.

Les laboureurs et les bergères connaissaient de renom les *bohêmes*, qui parcouraient les grands chemins, ils les redoutaient à cause de leurs sinistres prédictions sur l'avenir des récoltes, sur la santé des animaux, sur le sort des jeunes mariés, sur la bonne aventure des jeunes gens, etc., or, Marthe était fille des bohêmes... quelle crainte superstitieuse ne leur inspirait-elle pas ? Comme ils la saluaient humblement à son approche ! A leurs yeux, elle avait le don de prophétie !...

Cette superstition, pourtant, n'empêchait point les villageois des Ulmes d'aimer l'orpheline ; elle était si douce, si prévenante dans ses rapports avec eux !

Douze ans s'étaient écoulés ainsi, Marthe touchait à la vingtième année de sa vie ; jusque-là elle avait vaqué paisiblement aux occupations ménagères de la maison de son bienfaiteur, de concert avec demoiselle Perrine, sans qu'aucun souci vînt troubler son âme.

Un jour, le prieur remarqua chez elle un air mélancolique qui contrastait avec sa gaîté habituelle. Il questionna sa gouvernante sur ce changement de caractère. Celle-ci ne sut que répondre à son maître ; elle n'en-

tendait rien, dit-elle, aux rêves d'une bohémienne !

Le prieur haussa les épaules et arrêta dans son esprit de s'éclairer lui-même sur le trouble de sa pupille.

Un matin, il la fit venir en son cabinet, la pressa de questions sur son changement d'humeur. Avait-elle à se plaindre des procédés de la gouvernante? Souffrait-elle dans sa santé? Songeait-elle à sa famille, à son pays natal ?

Devant cette sollicitude paternelle, Marthe ne put garder le silence; elle avoua au prieur que Pierre, beau gars et vigneron du hameau de Distré, l'avait abordée un dimanche, au sortir d'une messe à la chapelle de Presles, que dans cette rencontre il lui avait proposé de s'unir à elle par les liens du mariage....

L'amour ! il avait blessé au cœur la pauvre Marthe, à son insu, comme à l'insu de son protecteur ; demoiselle Perrine n'y avait rien compris.

A cet aveu naïf et franc, la perplexité du prieur fut grande ; il réfléchit quelques instants.

Puis en homme expérimenté sur les faiblesses du cœur humain, il calma le trouble de sa pupille.

Il promit à Marthe de juger des intentions, du mérite de Pierre, et de conduire à bonne fin le projet qu'il avait annoncé, s'il était digne d'être son époux. Sur ce, il prit son chapeau, puis sa canne à pomme d'ivoire et se rendit au hameau de Distré.

C'était à la fin de la moisson ; il trouva Pierre et sa famille réunis, pour la collation, autour d'une grande table placée au milieu du logis.

Sans préambule, le prieur, après avoir souhaité le

bon appétit à la famille, s'adressa directement au *beau gars* auquel il reprocha l'aveu indiscret fait à sa pupille. « C'est à moi, dit-il, qu'il fallait parler tout d'abord « d'un projet qui doit décider de l'avenir de ma fille « adoptive? »

Pierre balbutia quelques mots; ses père et mère affirmèrent l'ignorance de cette démarche et excusèrent leur fils près du prieur; enfin la conversation perdit peu à peu de sa vivacité première, et, des confidences échangées entre les interlocuteurs, il sortit un accord de mariage entre Pierre et Marthe.

IV

Un dimanche d'automne, Pierre et sa famille se rendirent au prieuré des Ulmes pour demander la main de Marthe, et pour se concerter avec le prieur sur l'époque des fiançailles.

Ils y arrivèrent après vêpres; l'orpheline et son bienfaiteur allaient et venaient dans le verger, examinant si le raisin des treilles atteignait à sa complète maturité.

Demoiselle Perrine vint annoncer des étrangers avec un embarras mêlé de curiosité; puis elle quitta la salle où son maître recevait d'ordinaire les gens qui venaient le visiter.

Le prieur y entra aussitôt, suivi de Marthe. D'un signe, il l'invita à offrir des chaises au père et mère de Pierre ; celui-ci en prit une lui-même et vint s'asseoir entre sa mère et le prieur, à la gauche de ce dernier.

Quant à Marthe, elle se rangea timidement à la droite de celui qui allait décider de son avenir.

« Ma fille, dit le vénérable prieur de Saint-Vincent, « la Providence m'a confié tes destinées. Je cède à ton « cœur. Je cède aussi à l'honnêteté qui distingue celui « qui aspire à ta main. Tu vas trouver en lui un sou- « tien, dans ses parents une famille qui te manque : « cela me rassure, car, après moi, tu serais de nouveau « orpheline. »

Se tournant vers Pierre :

« Demeurez toujours fidèles à Dieu, mes enfants, « fidèles à votre union future ; soyez laborieux aussi, et « le ciel vous bénira. »

Ces paroles, dites avec l'accent solennel qui tenait à l'âge et au caractère religieux du prieur, causèrent une vive émotion parmi les auditeurs ; un silence solennel aussi, montra qu'elles étaient comprises de part et d'autre.

« Le mariage, ajouta le prieur, n'aura lieu qu'après « la Noël ; c'est au feu de *la bûche du réveillon*, en fêtant « la naissance du Seigneur, que nous fixerons le jour de « la cérémonie. J'invite Pierre à se rendre à la messe « de minuit en ma chapelle de Presles, puis nous « rentrerons au prieuré en attendant le point du « jour. »

Ces arrangements convenus et acceptés, Pierre et sa famille reprirent joyeusement le chemin de Distré.

Les jours s'écoulaient chez nos deux jeunes gens dans une attente inexprimable. Quelle fut grande la joie de Marthe, le soir du 24 décembre, quand elle entendit la cloche de la chapelle annoncer aux villageois des

Ulmes la veille de Noël, l'heure de la nativité, la messe de minuit!...

Pierre, de son côté, avait prêté l'oreille au tintement de cette cloche pour prendre le chemin de Presles.

L'office de minuit était commencé; Marthe dans son impatience africaine, attendait la venue de son fiancé. Elle priait, mais son oreille attentive épiait le moindre bruit.

Un petit mouvement dans la foule agenouillée lui faisait croire à la présence de celui qu'elle attendait. « Il est là, pensait-elle, il prie avec moi! »

Vaine illusion!... Au sortir de la chapelle, elle n'aperçut pas Pierre; il ne venait pas au-devant d'elle, comme elle l'avait espéré. Elle rentra pensive et triste au prieuré, seule, avec demoiselle Perrine.

Le prieur l'y suivit bientôt; il était sombre aussi. A quoi tient cette absence? quelle en peut être la cause? Ces idées agitaient son esprit.

Marthe pendant ce temps s'abandonnait à toute l'exaltation de son caractère méridional : elle s'écriait et disait?

« Me délaisserait-il, après m'avoir juré sa foi? Oh « non, il est mort! »

Elle tremblait convulsivement.

« Oui, mon père, ce soir, une frésaie voltigeait au-« dessus de ma tête, en faisant retentir l'air de son cri « lugubre. Il est mort. »

Le prieur s'efforçait, en vain, de la rassurer; enfin il lui promit qu'au lever du jour il irait lui-même s'informer du sort de Pierre et du motif de son absence au rendez-vous désiré.

Elle se mit au lit sans sommeil.

V

Le matin de Noël, par un froid humide et nébuleux, le prieur suivait le sentier marécageux conduisant de la chapelle de Presles à Distré, lorsqu'il remarqua des pas venant de la direction opposée à la sienne ; ces pas s'arrêtaient tout à coup près d'une fondrière dont les abords étaient redoutables pour les gens du pays. Ils la désignaient de ce nom : Le Trou du Diable ! la tradition en était vieille...

Le cœur serré à cette vue, le prieur retourne au prieuré ; il se rend ensuite chez les villageois de son voisinage et leur dit ses angoisses. Les plus valides, les plus robustes le suivent armés de longues fourches, de crocs en fer. Ils arrivent ensemble près de la fondrière.

Après en avoir en vain sondé la profondeur, ils fouillent à droite et à gauche et tirent de la fange un corps d'homme entièrement vêtu.

Le prieur s'en approche, il écarte avec ses mains la boue qui couvre le visage et reconnaît le beau gars de Distré.

Trompé sans doute par la brume, Pierre avait quitté le sentier solide et glissé dans la fondrière : l'homme intelligent le pensait ainsi, d'après les apparences,

Mais les superstitieux n'en jugèrent pas comme lui. Le beau gars de Distré avait été entraîné dans le trou par le diable, parce qu'il voulait épouser une bohémienne !...

La superstition et la jalousie, peut-être, accréditèrent

longtemps cette présence du diable, comme nous l'avons dit en commençant.

Au milieu de ces conjectures le corps inanimé de Pierre fut transporté au prieuré, où un convoi funèbre allait remplacer la cérémonie des fiançailles.

Décrire la douleur de Marthe, à cette vue, serait un spectacle importun pour le lecteur : elle s'abandonna à toutes les convulsions du désespoir, mais revenue à elle et soutenue par la voix du prieur, elle reçut de sa main un crucifix qu'elle déposa sur le cœur de celui qu'il devait lui donner pour époux ; puis elle y jeta l'eau bénite avec un rameau de buis.

VI

Le lendemain de Noël, Marthe suivait avec les parents de Pierre, demoiselle Perrine et les villageois des Ulmes, le cortège religieux qui accompagnait au cimetière les restes mortels de son fiancé. Quand le prieur eut béni la tombe, quand la terre y fut étendue, elle planta elle-même sur le sillon, la croix de bois qui devait en marquer la place.

Elle demeura fidèle à ce premier amour, chaque soir elle vint prier au pied de la *croix* de son époux.....

Le même *signe* qui lui avait donné l'espérance, au début de la vie, consola ses derniers jours.

PAUL RATOUIS

NÉCROLOGIE

M. JEAN SORIN

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Le mercredi, 2 février 1881, ont eu lieu les obsèques du respectable et bien regretté M. Jean Sorin. Elles ont été célébrées dans l'église Sainte-Thérèse au milieu d'un concours d'amis et de fonctionnaires de l'Université, que n'ont pas arrêtés la longueur de la distance et l'inclémence du temps. On remarquait dans le cortège des députations du Lycée et de l'École Normale.

Nous reproduisons l'allocution de M. L. Cosnier, suivie des beaux vers du poète d'*André Chénier*, qui causèrent dans l'assistance une émotion aussi vive que sympathique :

« Prévenu, à la dernière heure, de la mort presque soudaine de M. Sorin, je n'ai pu, devant un appel filial, me refuser à déposer sur le cercueil de mon vénéré maître un hommage aussi incomplet que cordial.

« Mon hésitation eût duré davantage si, tout en élevant la voix au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts, que M. Sorin présida avec une rare distinction, je ne m'étais souvenu que je suis ici l'organe de ses anciens élèves, l'un de ceux auxquels il témoigna la plus indulgente bienveillance. A l'honneur de louer un homme si digne d'éloges, se joint la satisfaction plus douce encore de lui exprimer ma reconnaissance affectueuse.

« J'ai parlé des anciens élèves de M. Sorin, que sont-ils devenus? Les uns, le plus grand nombre, l'ont précédé dans la tombe; les autres, suivant de près leur maître, toucheront bientôt, comme lui, au terme de la vie. A leur âge, les illusions disparaissent devant les clartés de l'expérience; les appréciations sont aussi équitables que sincères; on n'est plus sensible qu'aux splendeurs de la vérité.

« M. Sorin conserva jusqu'au dernier moment l'amour des lettres; mais ne le gardant pas en égoïste, il se plaisait à le répandre en toute occasion. Doué du jugement le plus sûr et du tact le plus délicat, il prêchait d'exemple, et quand la prose ne suffisait pas à rendre sa pensée, il savait monter sans effort jusqu'à l'inspiration poétique. Ses écrits sur une foule de sujets, toujours empreints d'un goût pur et d'une exquise courtoisie, même dans les discussions de personnes, resteront comme un modèle, ainsi que ses compositions en vers, où le trait vif et gracieux se mêle avec tant d'agrément à l'harmonie de la forme.

« Un peu solennel dans les cérémonies académiques, M. Sorin était plein d'abandon et de charme dans les

relations intimes. A l'exemple des cœurs sans reproche, il excellait à jeter de l'enjouement dans les entretiens les plus sérieux. Fidèle aux traditions universitaires, il appartenait à la famille, aimable autant que savante, des Delille et des Luce de Lancival. Il n'avait pas traduit les Géorgiques comme le premier, ni composé la tragédie d'Hector comme le second; mais il possédait aussi bien que ses devanciers les beautés de Virgile et d'Homère, sachant de même initier ses jeunes auditeurs à l'intelligence de leur génie, sans repousser aussi absolument que les critiques d'autrefois les heureuses tentatives des novateurs modernes.

« Si grande que fût sa passion pour l'étude et les lettres, M. Sorin ne la sépara jamais du sentiment chrétien qui en complète le charme et l'idéal. Il eut volontiers signé ces lignes, écrites par l'un de ses disciples dont il était justement fier[1] :

« En dehors des croyances élevées qui sont le commun patrimoine de l'humanité; en dehors du spiritualisme généreux qui a inspiré les grands génies de tous les siècles, la littérature n'est qu'un jeu d'esprit, et n'enfantera jamais d'œuvres immortelles. »

« Élevé par une mère pieuse, instruit comme un enfant de prédilection, par le vénérable abbé Gruget, M. Sorin ne manqua jamais à cet enseignement incomparable. Sur les rayons de sa bibliothèque d'élite, les classiques grecs et latins vécurent toujours en bonne intelligence avec les auteurs sacrés. Devons-nous ajouter que ses préférences furent pour les derniers, lorsqu'aux

[1] M. Eugène Poitou.

approches du soir de sa vie, il vint, comme les grands esprits du XVIIe siècle, goûter à l'abri d'une sainte maison, les douceurs de la paix et du recueillement? C'est dans cette retraite bénie, entouré d'une sollicitude respectueuse et touchante, qu'il a terminé sa vertueuse carrière. Nous tous, ses amis et ses obligés qui partageons sa foi, ne craignons pas de lui dire adieu, car ce cri de l'âme contient, avec les angoisses de la séparation d'un instant, l'espoir d'une réunion éternelle. »

L. Cosnier.

SUR LA TOMBE DE M. JEAN SORIN

MON ANCIEN PROFESSEUR

Décédé dans sa 82e année, à Saint-Martin-la-Forêt.

Au nom de la famille et des amis en deuil
Déposant leur couronne au bord de son cercueil,
Au nom des souvenirs de notre cher collège,
Si vivants, au milieu du funèbre cortège
Où nous avons suivi, mornes, le front penché,
Le maître, que la mort de son aile a touché,
Au nom des écoliers, dont sa haute sagesse
Guida les premiers pas, éclaira la jeunesse,
Fit germer dans leur cœur, avec l'amour du beau
La Foi, montrant le Ciel par delà le tombeau,
J'adresse un mot pieux au philosophe, au sage,
Du Parnasse français, du Parnasse latin
Hôte aimable et discret. Courbé par son grand âge
Il vint à la Forêt, dont il aima l'ombrage,
Abriter ses longs jours sous le frais ermitage
Et le manteau de Saint-Martin.

Sa mémoire y vivra — prière et poésie,
C'était tout son bonheur — *c'était toute sa vie,*
Comme dit le poète à jamais regretté [1],
Dont sa vibrante voix, sa parole de flamme
Nous disait les beaux vers, les purs élans de l'âme
Et la soif d'immortalité;
Comme le cygne il meurt, et déployant son aile
Il remonte en chantant à la voûte éternelle.
Sa dernière chanson fut un touchant adieu
Aux fidèles amis qu'il regrette et qu'il aime,
Il laisse inachevée, une strophe suprême,
Pour une hymne sans fin qu'il chante au sein de Dieu!
Il t'a reçu, cher maître, et tu le vois sans voiles;
Invoque-le pour nous, ce père des étoiles.
Heureux et rayonnant, demande-lui pour moi
De vivre, de penser, de mourir comme toi.

JULIEN DAILLIÈRE.

[1] Lamartine.

DEUXIÈME NOTE

SUR

LES HERBORISATIONS

DE LA

Faculté des Sciences d'Angers

En 1881

I

La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli l'an dernier un premier compte rendu de nos excursions m'engage à vous faire encore, cette année, une communication semblable. Je profiterai d'abord de cette occasion pour revenir sur quelques-unes des idées que je vous ai soumises dans ma première note, afin de compléter et de justifier certains points qui, pour n'avoir pas été sans doute exposés assez clairement, ont soulevé plusieurs objections de botanistes très compétents.

Je croyais naïvement exprimer une vérité toute naturelle en indiquant d'une façon générale ce principe

fondamental, à mon avis, que la méthode expérimentale doit être la base de toute étude sérieuse de botanique descriptive. Loin d'énoncer cette règle comme une idée nouvelle, je me bornais à montrer ma conformité de sentiment avec des maîtres dont l'autorité est d'ordinaire méconnue, plutôt que contestée. Tout au plus, si j'avais pu compter sur des contradicteurs, me serais-je attendu à les trouver parmi ces naturalistes, trop nombreux aujourd'hui, toujours prêts à fournir le nom et la description de quelque nouvelle espèce, sur l'examen superficiel et précipité d'un petit nombre d'individus. Ces sortes de désapprobation, je l'avoue, m'auraient peu touché; mais celles dont je parle revêtent un tout autre caractère, et le seul nom de leurs auteurs suffirait à fixer sur elles l'attention. Je ne saurais trop les remercier ici de l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail et de l'occasion qu'ils me donnent de le compléter.

Les objections qui m'ont été faites sont de deux sortes : les unes visent moins la méthode elle-même que les difficultés de son application, les autres en contestent la valeur et la portée. Mais la discussion de ces dernières comporte trop de développements pour être avantageusement traitée ici en quelques pages, je la réserve pour une prochaine lecture.

J'avouerai tout d'abord que les premières seraient très sérieuses, si la méthode expérimentale, appliquée à l'étude descriptive, se bornait aux simples procédés de culture. Resserrée dans ces limites étroites et réduite à des moyens d'investigation si peu variés, cette méthode perdrait assurément sa principale valeur. « Il

est, m'a-t-on dit en effet, un nombre considérable de plantes rebelles à la culture, toutes les cryptogames en général, toutes les plantes stériles et beaucoup d'autres qui, sans l'être, ne trouvent pas dans nos semis artificiels les conditions nécessaires à leur germination, telles que nos Orchidées indigènes. Enfin, pour les espèces arborescentes, le procédé, sans être absolument inapplicable, présente, à cause de la lenteur de ses résultats, mille embarras dans la pratique. »

Sans vouloir prétendre que toutes les espèces végétales peuvent être soumises à la culture, ce serait exagérer toutefois l'impuissance de ce procédé que de le déclarer inapplicable, d'une façon absolue, à l'immense catégorie des plantes inférieures. Si l'on en excepte celles qui habitent une eau vive et très aérée, les algues d'eau douce peuvent, sans difficulté, vivre et se reproduire dans les moindres aquariums. La difficulté n'est pas plus grande pour un bon nombre de champignons, car elle consiste moins à leur trouver un support convenable qu'un liquide nutritif approprié à leurs besoins. C'est en des cellules formées par de simples tubes de verre que MM. Van Tieghem, Cornu et plusieurs autres ont pu suivre les générations de ces petits parasites dans toute la série de leur développement. Les Muscinées les plus diverses ont été élevées en captivité par MM. Roze et Bescherelle, les Sphaignes par Schimper, les Hépatiques par Grœnland, les Prêles par M. Duval-Jouve; enfin, la reproduction des Fougères par semis n'embarrasse plus, de nos jours, aucun horticulteur qui peut consacrer une serre convenable à ces élégants végétaux.

Plusieurs plantes phanérogames n'ont été réputées stériles jusqu'ici que parce que la place de leurs fleurs fertiles et, par suite, de leurs fruits était restée ignorée. Les Orchidées elles-mêmes, non moins que les Rhinanthacées et les Orobanches parasites, grâce à des efforts persévérants, se montrent déjà moins rebelles à la culture. Si enfin les semis d'arbres donnent des résultats désespérants pour leur lenteur, ils n'ont cependant pas déconcerté nombre d'amateurs zélés : M. Lavallée aux environs de Paris, et près de nous, à Angers, un membre de notre Société, M. G. Allard, par ses belles cultures de Chênes et de Conifères, montrent qu'aux yeux des vrais naturalistes les études les plus longues paraissent toujours assez récompensées quand elles peuvent conduire à un résultat précis et incontestable.

Du reste je répondrai aux difficultés très réelles qui peuvent subsister encore, que la méthode expérimentale ne perd pas ses droits, même dans les cas assez nombreux où la culture est impuissante à la seconder. Le botaniste n'a plus sans doute que la ressource d'observer autour de lui, dans les circonstances où la nature se plaît à les lui présenter, ces généalogies végétales que sa main est impuissante à diriger; mais comme ce secours ne lui fait jamais défaut, il doit concentrer toute son attention sur ce point. Il faut, dès lors, que les observations deviennent minutieuses et multipliées, qu'elles soient guidées par une critique sévère, qu'elles revêtent enfin les caractères de constance et de certitude qu'on attend d'ordinaire de la seule expérience strictement comprise.

C'est ici que doivent se révéler la patience et la

sagacité du vrai naturaliste; les obscurités mêmes qui entourent un phénomène naturel sont un excitant de plus pour sa légitime curiosité, car il ne peut oublier que les mystères les plus cachés sont aussi les plus merveilleux et les plus féconds dans leurs conséquences.

J'oserai enfin ajouter que, de ces observations répétées, se complétant les unes les autres, il résulte un degré de certitude parfois plus grand que de l'expérience ordinaire où la main de l'homme prend une trop large part. Là, du moins, les conditions vitales se trouvent entièrement respectées, rien n'y altère la marche et le mode d'action du milieu inconscient qui seul opère; et si quelque fait remarquable vient à se produire avec ce caractère incontestable de spontanéité, nul ne peut en révoquer la valeur sous ce prétexte, trop souvent répété, que le même phénomène n'aurait pas eu lieu, peut-être, si la nature n'avait souffert violence.

Cette méthode, étant au fond une question de pratique, ne peut se réduire en quelques formules très simples : Les procédés varient d'une famille ou même d'une espèce à l'autre, puisqu'ils reposent sur la connaissance préalable des habitudes particulières de chaque plante dont on entreprend de suivre l'évolution dans ses diverses phases. Les habiles monographes n'ont pas procédé autrement; et, pour ma part, j'ai pu être témoin, pendant les deux années que j'ai eu l'avantage de suivre ses leçons, de l'application journalière par un professeur éminent de cette méthode à des recherches où les difficultés semblaient vraiment

accumulées. Il s'agissait en effet de plantes très délicates et minuscules, vivant au fond des eaux torrentielles et accomplissant durant la saison froide les principaux phénomènes de leur croissance. Malgré ces obstacles très sérieux et de nature à décourager la patience la plus robuste, le développement et les générations alternantes sont aujourd'hui exactement connus dans les Floridées de nos eaux douces, depuis que M. Sirodot en a successivement publié l'histoire.

Ainsi partout et toujours cette méthode est applicable et, sans dédaigner le procédé de culture proprement dite, on peut avantageusement s'en servir comme d'une contre-épreuve, et contrôler, les uns par les autres, les résultats des deux modes d'investigation quand ils sont également possibles.

Une observation que j'ai faite plusieurs fois, aux portes d'Angers, en montrera une application à l'étude des arbres qui peut suppléer aux résultats trop longtemps attendus de leur culture par semis. Le cas en question se présente avec des caractères d'évidence et de simplicité bien propres à donner aux élèves une idée de cette méthode.

Dans une herborisation faite au bois de la Haie pendant le mois de mai, on peut récolter deux formes de Bouleau que plusieurs flores françaises présentent comme espèces distinctes. Dans la partie la plus reculée vers le Nord, près de l'ancien prieuré de la Haie-aux-Bons-Hommes, on rencontre assez abondant *B. pubescens*. Ehr. aux endroits bas et humides qui avoisinent l'étang. Sur les hauteurs, au contraire, on retrouve uniquement la forme commune du Bouleau blanc. (*B.*

verrucosa. Ehr.) Le caractère tiré des productions épidermiques semble séparer nettement ces deux arbres; dans le premier les jeunes rameaux et leurs feuilles sont recouverts de poils abondants, tandis que sur les mêmes organes du second, les poils sont remplacés par des glandes superficielles, simulant de petites verrues saillantes. Mais si l'observation, au lieu de se borner aux individus adultes, se porte sur les jeunes de l'une et de l'autre espèce, ces différences s'évanouissent; on ne remarque plus trace de glandes, l'épiderme se montre sur la tige uniformément brun et pubescent, les feuilles sont de même, sans exception, couvertes de duvet. La conclusion ressort toute naturelle, les deux prétendues espèces sont de pures variétés absolument semblables dans leurs premières années. La forme *pubescens* garde indéfiniment la livrée du jeune âge, tandis que la plante commune s'en dépouille plus ou moins promptement, suivant la station qu'elle occupe. Et c'est ici que l'observation faite au bois de la Haie devient vraiment intéressante, car, à mesure qu'on s'élève sur le coteau, on peut voir la pubescence disparaître sur des individus de plus en plus jeunes. Au sommet du plateau, c'est dès la seconde année que les caractères de *B. verrucosa* se dessinent, tandis que plus bas il faut attendre l'âge de trois, quatre et même cinq ans, pour voir apparaître les glandes au sommet des rameaux. Or l'on ne peut invoquer ici l'influence d'un croisement entre les deux formes, puisque le fait s'observe en des points où le *B. verrucosa* se trouve parfaitement isolé; chacun, du reste, pourra facilement vérifier le fait partout où se produisent des semis spontanés de Bou-

leau, même aux endroits où croit seulement la forme commune.

Voici un second exemple qui montre comment la pure observation des faits conduit à une égale certitude. Lorsqu'en 1876 je recueillis à Rennes, dans les mêmes prairies où Fleury l'avait découverte, la curieuse Orchidée nommée par lui *O. alata*, je fus frappé de voir réunies dans le même lieu deux autres espèces que l'on rencontre rarement associées, par la raison que *O. morio* est une plante des lieux secs et fleurit dès la fin d'avril, tandis que *O. laxiflora* habite les prés humides et attend le mois de juin pour épanouir ses fleurs. Cette coïncidence me rappela naturellement l'opinion de Reichenbach qui, adoptant l'idée de Reuter, a nommé la première *O. morio-laxiflora*, pour indiquer sa provenance hybride des deux autres plantes. L'induction était déjà probable, mais elle est devenue aujourd'hui pour moi une certitude, depuis que j'ai pu constater que partout où l'on observe réunies *O. morio* et *O. laxiflora*, leur hybride est aussi représentée, et qu'enfin la présence d'*O. alata* ne se trouve jamais séparée de celle de ses parentes. C'est ce qu'il est facile d'observer avec une netteté parfaite dans une charmante localité, souvent visitée au printemps par les botanistes angevins, les prairies du Perray. Dans les endroits humides sur les bords du ruisseau, *O. laxiflora* se rencontre en abondance, et tout près de là, sur les parties montueuses, on retrouve l'espèce affine *O. morio*. Or c'est précisément à mi-côte, sur les confins des domaines occupés par ces deux espèces, qu'apparaissent çà et là quelques pieds du prétendu *O. alata*.

Ses caractères tout à fait intermédiaires et sa floraison même qui s'opère quand l'une finit et que l'autre commence ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit. C'est donc à tort que nos auteurs, M. Boreau spécialement, font de cette plante un type distinct, de même aussi qu'ils attachent le titre immérité d'espèce à *B. pubescens* qui n'est qu'une variété du Bouleau blanc.

II

Le naturaliste qui ne voit dans une excursion que l'occasion possible d'enrichir ses collections de quelque nouvelle espèce méconnaît, on peut dire, la principale utilité de ce genre d'exercice qui, de l'aveu de tous, est le complément obligé des études de cabinet. Ce n'est pas, en effet, connaître assez un être vivant que d'acquérir une notion strictement suffisante pour le distinguer des espèces voisines. Cette connaissance au fond ne diffère de celle du vulgaire que parce qu'elle peut décorer d'un nom scientifique plus ou moins obscur l'objet en question; résultat bien insuffisant si l'on y veut voir le but d'une science qui réclame tant de soins et de recherches.

Cependant cette erreur est très répandue, et plus d'une fois j'ai entendu des botanistes exprimer le regret de ne pouvoir étendre leurs explorations au delà des limites de leur pays où, disaient-ils, rien désormais ne leur offrait plus l'intérêt de la nouveauté.

Une manière à la fois si étroite et si aride d'entendre la botanique ne peut manquer d'éloigner de son étude nombre d'esprits sérieux. On ne saurait donc

trop combattre un préjugé dont les conséquences sont funestes de toute façon, ni répéter assez que restreindre ainsi l'étude des plantes à un travail de collection, c'est la dépouiller de tout ce qui l'élève et l'enrichit. Loin de constituer la science, cette notion stricte de la nomenclature n'en est que le premier mot. Ce qui fait le vrai botaniste c'est l'observation comparative des mêmes espèces dans les divers états où elles se présentent ainsi que dans les relations qui les unissent entre elles et avec le monde extérieur. Les connaissances que nous avons des plantes, même les plus vulgaires, sont loin d'être parfaites, et cependant si quelques-unes offrent pour nous de l'intérêt, ce sont bien ces espèces familières qui vivent à nos côtés, qui nous servent ou nous nuisent, mais, à coup sûr, ne jouent pas un rôle indifférent dans ce milieu, sur ce sol natal où la Providence nous a associés.

Il n'est pas de précepte théorique qui fasse mieux comprendre cette vérité et la rende plus saisissante que la pratique de l'herborisation. Aussi mon principal soin, auprès des élèves qui me font le plaisir de m'accompagner en ces promenades, est de leur inculquer l'amour de nos plantes indigènes, et de leur montrer sur le fait que, loin de présenter à leur activité un champ étroit et borné, cette étude comprend les aperçus les plus féconds et les plus variés. Je m'attacherai à faire ressortir ici la même idée en indiquant les particularités que nous ont présentées quelques plantes communes dans les excursions de cette année.

Les observations de Delpino ont signalé pour la première fois le polymorphisme sexuel que présente

en Italie *Plantago lanceolata*. Darwin, s'appuyant sur une constatation analogue faite en Allemagne par H. Müller, et par lui-même en deux localités d'Angleterre, établit que la plante présente deux formes distinctes, l'une très répandue et vraiment hermaphrodite, l'autre plus rare et réellement femelle, malgré l'apparence normale de ses anthères.

Il est facile de constater la présence de ces deux formes autour d'Angers, et de plus, ce que n'indique pas le naturaliste anglais, l'existence entre les deux types distincts de nombreux intermédiaires. Outre les caractères signalés par Darwin, voici les différences que j'ai relevées sur les formes les plus tranchées qui s'observent dans nos prairies.

PLANTE NORMALE.	PLANTE FEMELLE.
Floraison précoce.	Floraison plus tardive.
Filets des étamines quatre fois plus longs que les anthères.	Filets des étamines égalant environ la longueur des anthères.
Filets reclinés dans la préfloraison.	Filets droits dans le bouton.
Anthères blanc-verdâtres.	Anthères jaune-verdâtres.
Anthères largement oblongues, à connectif obtus apiculé.	Anthères étroites lancéolées, à connectif longuement acuminé.

Enfin la plante femelle est surtout remarquable par l'absence presque complète de pollen : mais sous ce rapport on trouve tous les degrés, depuis l'anthère la mieux remplie jusqu'à celle où les granules polliniques sont rares et irréguliers.

Voici des observations analogues faites sur une des plantes les plus remarquables de notre flore angevine, qui montrent que Darwin a également exagéré, en la

donnant comme absolue, la distinction des deux sortes de fleurs dont est pourvu *Leersia oryzoïdes*.

On sait, depuis les travaux de M. Duval-Jouve, que cette plante fructifie tous les ans grâce à des fleurs peu évidentes, à glumelles hermétiquement closes, cachées à l'intérieur de la gaîne des feuilles. Lorsque la floraison se produit au dehors, que les panicules deviennent saillantes, les fleurs, quoique normalement constituées, ne donnent aucune graine fertile. Les faits signalés par M. Duval-Jouve cadraient trop bien avec ses idées personnelles pour que Darwin n'insistât pas sur la distinction des deux sortes de fleurs de *Leersia;* les unes closes et fécondes, les autres ouvertes et stériles. Cependant le naturaliste anglais connaissait et rapporte même dans son ouvrage plusieurs faits en discordance avec cette distinction tranchée [1]. D'une part, en Allemagne, des fleurs parfaites avaient produit des fruits abondants au témoignage d'Ascherson, d'autre part Darwin lui même avait constaté la fertilité de deux panicules très rameuses, développées chez des *Leersia* qui végétaient en aquarium dans sa serre.

A Angers, les phénomènes de la floraison se sont montrés, cette année, différents de ceux qui s'observent chez nous les années communes, et même de tous ceux que j'ai vus signalés jusqu'ici.

M. Boreau, avec sa vieille expérience, constatait en ces termes la floraison tardive de *Leersia :* « Linné la dit originaire de la Virginie, et naturalisée d'abord en Italie. Son aspect très particulier parmi nos Graminées,

[1] *Des différentes formes de fleurs,* trad. franç., page 342.

sa floraison si tardive que la panicule reste souvent incluse dans la gaîne de la feuille supérieure, semblent en effet accuser une origine étrangère. » C'est au plus tôt dans le courant de septembre que la plante fleurit d'ordinaire dans nos pays, et parfois même cette floraison, retardée par le mauvais état de la saison, s'achève à peine aux premiers froids de l'hiver. Or, cette année, grâce aux chaleurs précoces et à la sécheresse prolongée de l'été, le botaniste qui explorait, au commencement de juillet, les bords de la Loire aux Ponts-de-Cé, ou même se promenait le long des fossés de la Maine, au bas de l'enclos du Bon-Pasteur, pouvait recueillir en abondance de superbes panicules de *Leersia* dépassant de plus de quarante centimètres la gaîne de la feuille supérieure.

Ces premières fleurs différaient de la description donnée par M. Duval-Jouve en ce que les valves, sans être toutefois soudées, étaient absolument conniventes et que, par suite, les organes sexuels, bien que très développés, ne se sont jamais montrés saillants hors de la glumelle.

Du reste, aucune de ces fleurs n'a produit de semences, et cette seule différence nous éloigne aussi du cas très voisin observé par Darwin sur les plantes cultivées en sa serre.

La seconde floraison très conforme à celle qui s'opère seule, les années communes, a donné comme d'ordinaire des fruits fertiles. Mais l'examen attentif d'un grand nombre de ces fleurs cleistogames ne m'a pas présenté, non plus, tous les caractères assignés par M. Duval-Jouve.

Ainsi les dimensions générales de l'épillet et sa coloration ne différaient en rien de celles des grandes panicules : le style et ses stigmates étaient à peine plus courts, les étamines seules étaient notablement réduites. De plus, la soudure des glumelles, au lieu d'être congénitale, m'a paru consécutive de la fécondation. J'en juge par ce fait que, sur les mêmes panicules incluses dans la gaîne des feuilles à côté des fleurs closes et fructifères, on pouvait voir quelques autres stériles à valves seulement rapprochées. Enfin cette soudure elle-même consiste plutôt en un mode remarquable d'engrenage, qui unit les feuillets opposés de la glumelle, et je m'étonne que M. Duval-Jouve, à qui l'anatomie des Graminées a fourni tant de faits intéressants, n'ait pas décrit en détail ce curieux mécanisme qui détermine la fermeture hermétique d'une cavité par accrescence tardive de valves en contact; les parois convolutées, en guise de charnière, contractent bientôt une adhérence telle qu'elle a pu faire croire à une vraie soudure, pour sa résistance invincible aux efforts de séparation.

Une autre plante à fleurs cleistogames s'est montrée cette année abondante à Angers, à la grande satisfaction des botanistes, réduits à constater sa rareté croissante depuis l'invasion usurpatrice d'une espèce voisine, *Ilysanthes gratioloides*. Au mois de juillet dernier *Lindernia pyxidaria*, en compagnie de sa rivale américaine, se trouvait en superbes échantillons sur un atterrissement nouvellement formé près du pont du chemin de fer de Segré, à l'emplacement de l'ancien lit de la Mayenne. Malgré l'état un peu avancé de cette

plante au moment de sa récolte, j'ai pu constater que les fleurs, comme on l'a décrit, sont bien closes et fertiles. Les filets des étamines rudimentaires n'y présentent plus l'appendice saillant caractéristique de la tribu, et la germination des tubes polliniques s'y produit directement à travers les parois minces de l'anthère. Le nom de cette plante doit donc être changé, si, comme l'admettent MM. Bentham et Hooker, le genre *Lindernia* a été établi sur des formes à fleurs closes du genre *Vandellia* qui garde la priorité.

Ilysanthes gratioloïdes, contrastait de tout point avec la précédente par ses fleurs largement épanouies. Il était naturel de mettre à profit l'occasion si favorable d'étudier les caractères distinctifs de ce genre, tirés, on le sait, du nombre des étamines fertiles. Effectivement, les anthères sont ici réduites à deux ; cependant les filets stériles qui les accompagnent sont loin d'être tous conformes. La plupart se terminent brusquement au point même où s'évanouit la dernière trachée du mince faisceau vasculaire qui les traverse intérieurement, tandis que quelques autres présentent au delà de ce même point un tissu glanduleux parfois très développé, qui indique évidemment une anthère ébauchée. Je n'ai pu observer un nombre suffisant de fleurs pour suivre la transformation complète de ces staminodes en étamines fertiles, mais le fait me paraît probable, et serait sans doute constaté, pour peu qu'on eût le loisir et la patience de disséquer un nombre suffisant de corolles. La recherche vaudrait la peine d'être continuée, car l'existence même du genre *Ilysanthes* en

dépend : mais, je le répète, je suis encore, sur ce point, réduit à de simples conjectures.

Les années sèches sont décidément favorables entre toutes à la végétation du bord des eaux; il n'a fallu rien moins que cette compensation pour consoler cette année les botanistes angevins de l'aridité saharienne des pelouses schisteuses. Les agréables surprises en ce genre n'ont pas fait défaut du reste; j'ai parlé de *Lindernia*, je nommerai encore *Coleanthus subtilis*, cette charmante petite graminée de Bohême, découverte, on sait, pour la première fois en Anjou, par le savant et zélé Secrétaire général de notre Société. L'étang de la Gravoyère, près Segré, en est encore jusqu'ici la seule localité connue, et depuis plus de dix ans la plante n'avait pas fait son apparition. On pouvait craindre pour la conservation de l'espèce; mais heureusement cet automne il aurait été possible d'y recueillir par milliers les touffes minuscules de *Coleanthus*.

La floraison avait devancé de près de deux mois son époque habituelle : aussi, lorsque j'en fis la récolte, aux premiers jours d'octobre, il était déjà bien tard, la plupart des fruits étaient dispersés. Cette circonstance m'a permis de constater un caractère remarquable de la dissémination : contrairement à ce qui se produit dans les graminées de nos pays, c'est assez loin au-dessous de l'épillet que s'effectue la désarticulation du pédoncule. Le fragment qui reste adhérent au fruit joue un rôle important pour son transport. Ce petit appendice denticulé à pointes très-acérées s'attache à tous les objets avec la plus grande facilité, et peut ainsi expli-

quer sans peine sa migration avec l'aide des oiseaux aquatiques. Du reste, ce caractère trop négligé de la désarticulation des pédoncules est d'un secours précieux pour une foule de points de la classification des plantes ; je compte y revenir dans un prochain travail.

Un sujet inépuisable d'observations qui s'offre au botaniste dans ses excursions à travers champs, c'est la recherche des hybrides spontanées. De Candolle en avait compris dès longtemps l'importance et donné dans sa *Physiologie végétale* la liste de celles connues de son temps. L'étude méthodique de ces produits anormaux n'a pas suivi depuis cette époque déjà éloignée la marche progressive de beaucoup d'autres points de la science. Cela tient sans doute à l'exagération de quelques observateurs qui ont voulu voir des hybrides partout, et sont tombés sous le coup de railleries parfois méritées. Un botaniste français, dont le bon sens et la justesse des vues ont été le plus appréciés, dirigea spécialement contre ces hybridomanes une censure très vive [1]. L'opinion de M. Ch. Desmoulins fut adoptée avec enthousiasme par une foule d'auteurs tout disposés à ne pas tenir compte des effets de l'hybridation ; un excès, on le voit, fit tomber dans un autre moins scientifique encore. La principale critique était dirigée contre la terminologie parfois barbare introduite par Schiede pour désigner les hybrides en combinant les noms des deux parents. Sans vouloir entrer ici dans une controverse, qui, récemment encore

[1] *Catalogue des Phanérogames de la Dordogne*, tom. IV, p. 163.

s'est rallumée au sein de la Société botanique à l'occasion des beaux travaux de M. Malinvaud sur le genre *Mentha*, je ne cacherai pas ma préférence ponr la nomenclature barbare peut-être, mais expressive, dont l'anomalie semble même appropriée à la nature anormale des êtres auxquels elle s'applique. La crainte de voir la science encombrée de mots hybrides n'est pas sérieuse, car les *vraies* hybrides sont assez rares, celles surtout qui, par leur caractère spontané, rentrent seules dans le cadre des ouvrages descriptifs. Les produits de croisement entre fleurs de la même espèce se rencontrent bien plus fréquemment sans doute, mais par leur nature ils sont ici hors de cause, et doivent être rattachés à la terminologie commune des variétés.

Quoiqu'il en soit enfin de la nomenclature adoptée, l'étude des faits reste absolument distincte et ne perd rien de son importance.

Si l'on parcourt nos flores locales les plus connues, on y cherche vainement des indications de cette nature : le contraste est complet sous ce rapport avec la *Flore de France* de MM. Grenier et Godron.

Les auteurs de cet important ouvrage out pu sans doute admettre plusieurs hybrides sans preuves suffisantes, mais leur principal mérite a été d'attirer sur ces faits l'attention des botanistes, comme aussi leur intention, je n'en doute pas, de fournir une matière à la critique et au contrôle de l'expérience plutôt que de présenter tous ces résultats comme définitifs.

Je dois l'occasion d'une observation intéressante en ce genre à M. Ch. Trouillard de Saumur, toujours si

dévoué à sa science favorite et à ceux qui la cultivent. Avec une obligeance bien connue des botanistes, il a voulu me faire récolter lui-même, dans les marais de Brain-sur-Allonnes, une forme remarquable de *Cirsium*, décrite par M. Boreau comme une espèce distincte sous le nom de *C. hybridum*.

Nom significatif, en effet, car sa nature hybride ressort clairement de l'ensemble des circonstances. Dans toute l'étendue du marécage qui borde sur les deux rives le ruisseau de Jarrye à la hauteur du Ruau, *C. oleraceum* se montre répandu en profusion ; sur un seul point assez restreint on trouve mélangés quelques pieds élancés de *C. palustre*, or, c'est en ce lieu précis qu'apparaissent aussi de rares représentants de leur hybride. La physionomie de cette plante, d'ailleurs exactement décrite dans la *Flore du Centre*, achève de produire la conviction ; on a bien sous les yeux une forme intermédiaire peu abondante en échantillons comme se montrent toujours les hybrides, et dans laquelle les caractères des deux parents sont plutôt accolés que régulièrement fusionnés.

C. oleraceo-palustre n'est pas la seule richesse de cette curieuse localité du Jarrye : *Aconitum napellus*, élevant ses longues grappes azurées au-dessus des buissons, dessine au loin les sinuosités du ruisseau, et comme une fugitive échappée de la flore des montagnes *Impatiens noli me tangere* essaye vanement de se cacher sous les ombres d'un fangeux et impénétrable fourré. Au sortir de cette retraite sauvage, vrai sanctuaire où la nature, vierge encore, laisse percer au jour ses intimes secrets, nous éprouvions tous le senti-

ment d'enthousiasme qui passionne le naturaliste pour ces localités, si rares aujourd'hui, où la main profane de l'homme n'a pas encore marqué son empreinte : c'était un cri unanime pour lui dire, non pas adieu mais au revoir.

Un autre *Cirsium* hybride figure dans la *Flore du Centre* sous le nom de *C. medium* ; on peut encore discerner sans le moindre doute sa filiation dans les pâtures humides qui bordent la route de Chaumont au bas de l'étang de la Rochebouet. Les deux parents sont *C. acaule* et *bulbosum* qui croissent épars sur la même pelouse.

Un phénomène analogue s'observe non loin de là dans les prairies basses de la Perraudière près Lué, mais ici *C. anglicum* partage avec *C. acaule* la production de l'hybride. Très voisine de la précédente, cette plante en diffère par les mêmes caractères qui établissent une distinction entre leurs parents *C. bulbosum* et *anglicum*. Les botanistes qui n'ont voulu tenir compte que de la découpure des feuilles ont pu rattacher au même type ces deux formes, mais leur mode de végétation les sépare toutefois bien nettement. Tandis que *C. anglicum* et son produit *anglico-acaule* poussent dès l'été le bourgeon souterrain qui doit donner le prochain axe floral, c'est seulement au printemps suivant que s'allonge le rameau analogue destiné à continuer le rhizome déterminé de *C. bulbosum* et de *C. bulboso-acaule.*

J'ai pu vérifier en septembre dans la localité même le premier de ces points, pour l'autre, je l'avoue, ma certitude est moins complète, étant réduit à l'établir

sur des sujets que la transplantation a nécessairement rendus plus faibles, et peut-être a retardés dans leur développement.

Dans le jardin même de l'Université s'est produit encore un fait d'hybridation naturelle qui doit être bien rare, puisque Nœgeli, déclarant qu'il n'existe pas, en conclut que la tendance au croisement est indépendante de la ressemblance extérieure. Les parents sont en effet d'espèces si voisines, que pour plusieurs auteurs ce sont deux simples variétés à fleurs rouges et à fleurs bleues du mouron des champs. Un des principaux arguments de ces botanistes est tiré de l'existence d'une troisième forme à corolles bistrées exactement intermédiaire entre les précédentes pour la coloration des fleurs. Quoi qu'il en soit de leur valeur respective, les trois formes d'*Anagallis* croissent pêle-mêle dans les plates-bandes. Au milieu d'elles est apparu cet été un seul échantillon chétif, dont les fleurs bigarrées indiquaient suffisamment l'origine. Deux des divisions de la corolle étaient totalement rouges, une seule d'un bleu pur, les deux dernières irrégulièrement panachées des mêmes couleurs avec prédominance de la bleue. Deux points m'ont paru étranges dans cette plante, sa taille rabougrie et surtout sa grande fécondité, ce qui semblerait l'éloigner des vraies hybrides d'espèces remarquables, au contraire, par le développement exagéré de l'appareil végétatif avec diminution ou atrophie complète de l'organe fructifère. La germination des graines éclaircira peut-être le mystère des relations entre les deux plantes qui ont donné naissance à ce croisement.

Pour me limiter en ces détails peu importants, je citerai une dernière observation prise dans le groupe des rosiers. Plusieurs auteurs ont soupçonné dans ce beau genre des hybrides naturelles, ainsi Reuter désigne *R. hybrida* Scheich. comme produit par le croisement des *R. gallica* et *arvensis*. Je ne serais pas éloigné d'attribuer une origine analogue aux *R. arvina*, *Borœana* et autres, toujours très rares et cantonnés au voisinage de jardins où se cultivent les diverses formes du rosier de Provins.

C'est en des conditions semblables que j'ai recueilli en octobre dernier, à l'entrée du chemin de Frémureau, un rosier dont la nature hybride ne peut pas faire un doute. A gauche se trouve une ferme entourée d'un jardin, à droite la haie commence par un buisson de *R. arvensis* des mieux caractérisés, puis à la suite apparaît l'hybride. Au premier coup d'œil on ne le distingue guère du précédent que par ses rameaux plus vigoureux : il a le même port et comme lui la même tendance marquée à enraciner l'extrémité de ses pousses sarmenteuses. Mais les tiges présentent les deux sortes d'aiguillons sétacés et acérés des roses gallicanes, et le fruit est hérissé sur toute sa surface. Les autres caractères tirés de sa parure automnale, spécialement ses feuilles sans poils ni glandes, suffisent bien à le séparer de toutes les formes voisines signalées jusqu'ici, toutefois, il est indispensable, pour en donner la description complète, que la floraison ait révélé de nouvelles différences.

Faut-il dire un mot des plantes rares ou des localités nouvelles ? C'est encore en compagnie de M. Trouil-

lard que j'ai eu le plaisir de faire cette année les plus riches herborisations. Cet habile naturaliste et M. l'abbé Lelièvre, curé d'Allonnes, bien connu par ses recherches de paléontologie, m'ont fait recueillir en abondance le rare *Lycopodium inundatum*, au bord du troisième petit étang que l'on rencontre en remontant vers la Breille, au delà du grand étang du Bellay.

Tout près de ce dernier, au retour, nos yeux ont été agréablement surpris par un frais tapis de *Veronica spicata* apparaissant tout à coup au milieu des arides bruyères.

Asplenium septentrionale n'est pas encore tout détruit autour d'Angers, et s'est réfugié en belles touffes sur une vieille muraille, près du village de Murs.

Encalypta streptocarpa croît sur l'enduit calcaire d'un mur d'enclos, tout près du bois de Mollières, *Barbula membranifolia* abonde dans les mêmes conditions au bourg de Rochefort-sur-Loire. Au nombre des belles Hépatiques de Montreuil-Belfroy, il faut ajouter *Jungermannia Schraderi*[1] et *J. nana*. Les landes de la forêt d'Ombrée ont de nouveau montré le rare *Hypnum arcuatum* déjà découvert, depuis longtemps, par M. l'abbé Ravain, mais non encore signalé.

Enfin sur le mur de la propriété du château des Plaines, à Rosseau, s'étale une mousse curieuse que son pédicelle saillant et recourbé, sa coiffe symétrique et son inflorescence monoïque placent très près de

[1] Déjà observé au même endroit par M. Bouvet, d'après M. Husnot.

Grimmia pulvinata. Le caractère des feuilles mutiques, terminées en un court apicule hyalin, répond assez à la description trop courte de la var. *viridis*, donnée par Schimper. (*Syn*, *musc. eur.*) Mais, suivant cet auteur, la plante découverte par M. Lamy, à Saint-Léonard, près Limoges, habiterait une station humide, et formerait des coussinets peu étendus : tandis que la nôtre croit en plein midi sur un ciment calcaire très sec, en compagnie de *Gr. crinita*, et son mode de végétation en larges tapis irréguliers, peu profonds, l'éloignent complètement de *Gr. pulvinata*, si remarquable par la forme constante de ses touffes bombées et régulièrement arrondies.

Je ne puis terminer cet article, tout long qu'il soit, sans réparer une omission de ma précédente note. En donnant un aperçu sommaire des travaux relatifs à la flore des cryptogames de l'Anjou, ma pensée aurait dû se porter tout d'abord sur le naturaliste éminent qui a mis en lumière les récoltes de notre intrépide botaniste H. de la Perraudière. M. Bescherelle, dont les travaux sur les mousses des colonies françaises forment par leur ensemble un vrai monument patriotique, s'est encore intéressé plus d'une fois aux travaux des botanistes angevins, dont il a éclairé la marche dans l'étude encore obscure des plantes inférieures. Le Dr Guépin avait longtemps été le seul oracle, parfois trompeur, de ceux qui chez nous se dévouaient à ces recherches, mais sa mort les laissait sans guide d'aucune sorte. C'est alors que l'aide de M. Bescherelle fut précieux pour soutenir efficacement les efforts de cette brillante pléiade de botanistes, dont M. l'abbé Lelièvre, aujour-

d'hui aumônier de la Pitié à Paris, M. Trouillard, M. l'abbé Ravain, sont les survivants les plus distingués. De ce moment la Bryologie angevine fut assise sur des bases solides. Bien qu'appartenant à une autre génération plus récente, et élève seulement de ces maîtres, je devais moins que personne oublier les services de M. Bescherelle, pour avoir pu les apprécier en plus d'une occasion. Je me hâte donc ici de réparer un oubli qui n'a d'autre excuse que la rédaction précipitée de ma première note.

Je dois encore à l'obligeance de M. Husnot la communication d'un travail qui ne m'était alors connu que de nom, le *Catalogue des Muscinées des environs de Cholet*. Les auteurs, MM. Brin et Camus, ont les premiers montré les richesses cryptogamiques d'un territoire jusqu'ici trop peu exploré, et cependant bien digne de l'être, comme on le peut conclure des belles découvertes qu'il a déjà fournies. Cette contribution à l'histoire des plantes de l'Anjou est d'une grande importance, car elle complète le tableau de la flore bryologique aujourd'hui étudiée avec soin dans les diverses régions de notre département.

L'abbé Hy.

MUSÉE SAINT-JEAN D'ANGERS.

DEUX STATUES SÉPULCRALES

DU XIVe SIÈCLE.

M. J. Quicherat, directeur de l'École des Chartes, lors de sa visite faite en septembre 1879, au Musée Saint-Jean, avec notre savant archiviste M. Port, voulut bien nous dire que les deux statues sépulcrales, nº 50 de l'inventaire de 1868, méritaient d'être moulées et qu'il ferait, auprès de l'autorité, tous ses efforts, afin qu'elles le fussent, dans l'intérêt de la collection des monuments de la sculpture française, au Trocadéro.

Il nous engagea même à rédiger une note historique à ce sujet et c'est afin de répondre à son invitation que nous présentons les lignes suivantes.

Ces statues destinées à être étendues horizontalement, sont en pierre calcaire, d'un grain fort dur, provenant, croit-on, des carrières de Montreuil-Bellay.

Les instruments qui servirent à les sculpter, furent

la râpe, la pointe, le ciseau-fermoir et la gradine. L'artiste dut opérer d'après maquettes revêtues d'étoffes de laine [1].

En ce qui concerne la statue de femme, on distingue : 1° Trace d'une tunique de dessous à manchettes collantes; 2° D'une robe de dessus, plus ample, et enfin trace d'un manteau, sans compter sur la tête une sorte d'aumusse relevée en pointe, à la manière d'un bonnet phrygien. (Voir le dessin du Dr Godard [2].)

Chose à noter, le visage fait complètement défaut, non parce qu'il a été brisé, mais parce qu'il fut formé d'une matière différente (bronze, cuivre ou autre métal), ainsi que cela s'est pratiqué quelquefois, même dès les temps les plus reculés.

La chaussure est légèrement pointue. Quant aux mains, elles ne sont pas sculptées en plein cœur de pierre, l'artiste s'étant contenté de les travailler à part et de les fixer ensuite. Pressées l'une contre l'autre, au-dessus de la poitrine, leur geste est celui de la prière. La tête repose sur un coussin.

L'ensemble de cette sculpture ne pèse pas moins de 1,460 kilogrammes, sa longueur est de 1m,90 sur 0m,70 de largeur.

La statue de l'homme se distingue aussi, par la présence de trois vêtements qui s'accusent, celui de dessous au moyen de manchettes collantes à petits boutons. Le vêtement intermédiaire est une tunique et celui de dessus un manteau. La tête embéguinée

[1] Note de M. Blouin, sculpteur.

[2] Ce dessin a été reproduit dans l'*Art* du 22 mai 1881, Paris.

repose sur un coussin et les pieds sur un escabeau; les souliers sont pointus.

Comme dans la précédente statue, les mains sont dans l'attitude de la prière et furent sculptées à part.

Cette statue d'un seul bloc en pierre de Montreuil, pèse 850 kilogrammes, socle compris; elle a de longueur 1m,80 et de largeur 0m,60.

Ces deux statues proviennent d'une sépulture commune, autrefois située dans l'Aumônerie de Fils-de-Prêtre à Angers, édifice démoli en 1865, mais dont un dessin de M. Aïvas, architecte, nous a conservé le style.

Cette Aumônerie subit bien des transformations, sous les noms divers d'Hospice général, d'Hôpital général de la charité, etc., etc., qu'il serait sans intérêt d'énumérer ici; on en trouvera l'historique au *Répertoire archéologique de l'Anjou*[1] et dans le *Dictionnaire* de M. Port. Contentons-nous de dire que les principaux bienfaiteurs de cet endroit, où la charité angevine ne cessa de se manifester, durant plus de cinq siècles, furent vers 1346, Guillaume de la Porte dit Fils de Prêtre, qualifié de *citoyen d'Angers*, et sa femme Marthe, pour lesquels autrefois chaque soir, un *Pater* et un *Ave* étaient récités, en reconnaissance des vingt lits qu'ils avaient fondés, afin de recevoir les pauvres passants et pèlerins, sorte d'institution si utile qu'elle vient d'être nouvellement rétablie à Paris, par des cœurs vraiment chrétiens.

Or, il ne nous est pas possible de douter (vu cer-

[1] *Rep. arch.*, an. 1865, pages 89 et 262.

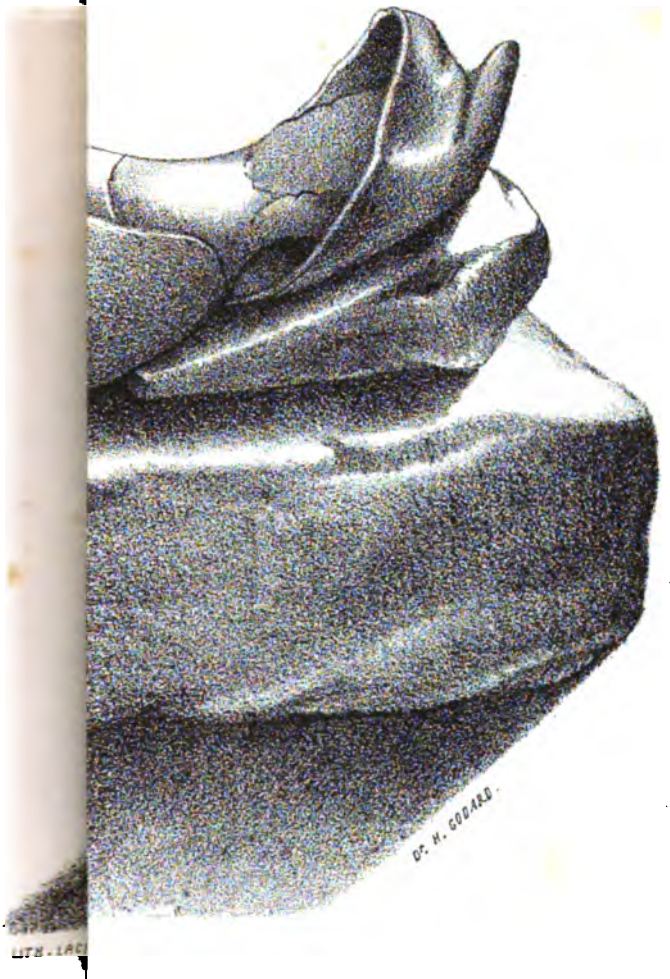

LITH. LAC

E LA PORTE

46,

repose sur un oreiller et les pieds sur un escabeau; les sculpteurs sont petits.

Comme dans la précédente statue, les mains sont dans l'attitude de la prière et furent sculptées à part.

Cette statue d'un seul bloc en pierre de Montreuil, pèse 850 kilogrammes, socle compris; elle a de longueur 1m.50 et de largeur 0m.60.

Ces deux statues provenaient d'une sépulture commune, autrefois située dans l'Aumônerie de Fils-de-Prêtre à Angers, édifice démoli en 1865, mais dont un dessin de M. Aivas, architecte, nous a conservé le style.

Cette Aumônerie subit bien des transformations, sous les noms divers d'Hospice général, d'Hôpital général de la charité, etc., etc., qu'il serait sans intérêt d'énumérer ici; on en trouvera l'historique au *Répertoire archéologique de l'Anjou*[1] et dans le *Dictionnaire* de M. Port. Contentons-nous de dire que les principaux bienfaiteurs de cet endroit, où la charité angevine ne cessa de se manifester, durant plus de cinq siècles, furent vers 1346, Guillaume de la Porte dit Fils de Prêtre, qualifié de *citoyen d'Angers*, et sa femme Marthe, pour lesquels autrefois chaque soir, un *Pater* et un *Ave* étaient récités, en reconnaissance des vingt lits qu'ils avaient fondés, afin de recevoir les pauvres passants et pélerins, sorte d'institution qu'elle vient d'être nouvellement rétablie des cœurs vraiment chrétiens.

Or, il ne nous est pas

[1] *Rep. arch.*

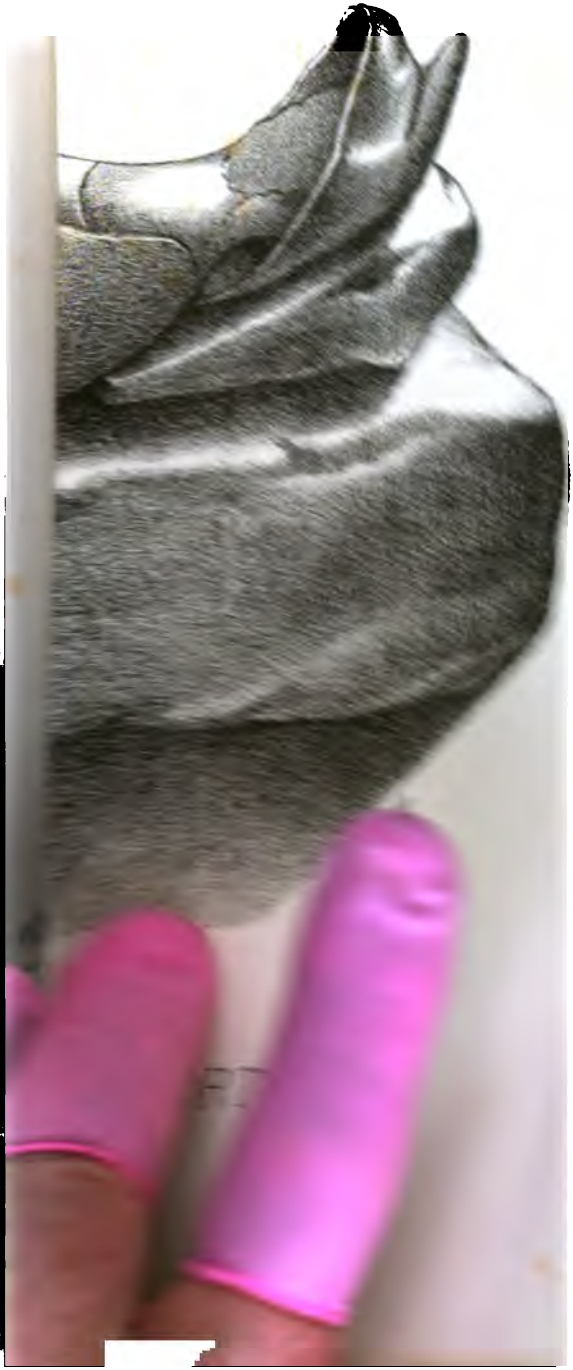

taines circonstances qu'il nous paraît inutile d'indiquer ici), que nos deux statues ne soient celles de Guillaume de la Porte et de sa femme Marthe.

Ceci dit, reportons-nous à l'époque où dans la prévision trop sûre de la démolition de l'édifice, qui les renfermait, nous les fîmes transporter au musée Toussaint, après en avoir dressé procès-verbal.

Sous un *arcosolium*, écrivions-nous en 1843, creusé dans l'épaisse muraille méridionale de la chapelle Saint-Jacques-la-Forêt, à l'Hospice général, ancienne Aumônerie de Fils-de-Prêtre, gisait une statue de femme (celle plus haut décrite), sous laquelle nous découvrîmes un caveau maçonné en pierres d'ardoises, de deux mètres, en tous sens, sur une profondeur de un mètre trente trois. Il renfermait un pêle-mêle d'ossements et deux crânes humains, comme aussi vers les pieds, chose bizarre! une tête de chien et une tête de chat, animaux favoris des défunts. Des pots *thurifères* en argile, ovoïdes, percés aux flancs et encore remplis de charbon de bois (*prunæ cum thure*), s'y trouvaient au nombre de neuf placés sur une même ligne de l'est à l'ouest.

La statue de femme, au point de vue chrétien était très bien orientée; quant à celle de l'homme, vandalisme de sacristie! des mains indiscrètes, on ne sait à quelle époque, l'avaient retirée de dessous l'*arcosolium* pour la transporter à quelques mètres plus haut, dans une malencontreuse embrasure de fenêtre.

Quoi qu'il en soit, retirées de la chapelle Saint-Jacques-la-Forêt vers 1843, nos deux statues, après avoir été durant trente-trois ans déposées à Toussaint,

furent définitivement placées, le 29 janvier 1876, au Musée Saint-Jean, au centre même de la grande salle, où, couchées sur de longs piédestaux, elles produisent, de l'aveu de tous, un très grand effet, sous les voûtes séculaires.

M. Quicherat, en les examinant avec une vive attention, voulut bien nous dire que le vêtement de Guillaume de la Porte était, sans nul doute, un costume *professionnel.* Mais lequel ? Avec la discrétion du profond savoir, il s'abstint, provisoirement, de décider. Nous, qui n'avons pas droit aux mêmes réserves, nous risquerons une conjecture.

La tête de Guillaume de la Porte est coiffée d'une sorte de *béguin* lié sous le menton par un cordonnet et c'est ce qui nous fit désirer de recourir au *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc où nous nous rappelions avoir vu quelque chose d'analogue. En effet, sur la couverture de son ouvrage [1], on a représenté un *Maître-d'Œuvre* (architecte) dont la tête est également *embéguinée ;* or d'après cet écrivain, « le Maître-d'Œuvre « était vêtu du costume laïque, la *tête nue, ou coiffée,* « *souvent d'une manière de béguin fort en usage, alors,* « *parmi les différents corps d'état employés dans les* « *bâtiments* ». (Voir au mot *Architecte.*)

D'un autre côté, les trois vêtements superposés de notre Guillaume de la Porte ont une certaine ressemblance avec le costume du Maître-d'Œuvre, que l'on distingue à la page 115 du même *Dictionnaire* et au même mot *Architecte.*

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture.*

La qualité de *citoyen* et de bourgeois d'Angers, relativement élevée, de notre Guillaume de la Porte, ne s'oppose en rien à ce qu'il ait été Maître-d'Œuvre, puisque dès l'époque du XIVe siècle, cet état, toujours d'après le *Dictionnaire*, ne laissait pas d'être considéré.

Donc, jusqu'à preuve contraire (et c'est aussi l'avis d'une personne très compétente, M. Rohard, habile agent-voyer), nous penchons à croire que le Musée Saint-Jean possède le rare spécimen *d'une statue costumée en Maître-d'Œuvre de l'époque du* XIVe *siècle*.

En tout état de chose, nous comprenons fort bien, et l'intérêt qu'y attache l'éminent directeur de l'École des Chartes et son désir de la faire mouler ; aussi, avec le concours de l'autorité municipale, serons-nous à sa disposition, non seulement en ce qui concerne la statue de Guillaume de la Porte, mais encore celle de Marthe, sa femme, ces deux respectables modèles de la proverbiale charité de nos pères.

V. Godard-Faultrier.

LA NEF

DE

L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

A CHATEAU-GONTIER

On est profondément attristé, en visitant l'église de Saint-Jean-Baptiste à Château-Gontier, de la voir défigurée par un épais manteau de plâtre et de badigeon. Pas même de joints imitant un appareil quelconque; on la croirait *taillée dans un seul bloc*, comme disait avec emphase, à propos de l'église de Saint-Maurice d'Angers, un admirateur du badigeon, dont le chapitre l'avait souillé au XVIII^e^ siècle.

Qui pourrait, en effet, soupçonner à Saint-Jean de Château-Gontier la nature des matériaux et l'appareil de la construction? Il m'a été donné de soulever un coin du blanc linceul dont cette église est enveloppée : rien ne serait plus facile que de lui rendre son aspect monumental d'autrefois.

Au mois d'octobre 1879, il me fut permis de faire dégager l'arcade de la nef la plus voisine du pilier du transept du côté du nord, en présence de l'architecte

du département. Les piliers qui séparent la nef des bas-côtés sont bâtis sur un plan barlong en grand appareil ; ils ont $3^{m},50$ de hauteur et une largeur variable. Une tablette, ornée d'une simple moulure, supporte la naissance des arcades, parfaitement appareillées en claveaux étroits et réguliers semblables à ceux de la nef de Saint-Martin d'Angers. L'écoinçon formé par l'extrados des arcades est rempli par trois assises de grandes pierres : au-dessus, pour araser la construction, règnent trois rangs de petit appareil. Toute la partie supérieure de la nef, dans laquelle sont percées les fenêtres hautes, est en vulgaire maçonnerie de schiste, sauf évidemment l'archivolte et les pieds droits des fenêtres. Y a-t-il eu interruption momentanée dans la construction, ou bien a-t-on voulu faire des économies ? Je l'ignore. Toujours est-il qu'il me paraîtrait difficile, dans le cas d'une restauration sérieuse, de laisser voir une construction aussi barbare.

La pierre employée pour les claveaux des arcades, qui se répètent du côté des basses nefs, est un grès fin et serré, très dur et d'une couleur gris-jaune : il en est de même pour celle des piliers du transept, dans lesquels on n'a trouvé aucune trace de briques. Les piliers de la nef sont bâtis avec une pierre grossière en grand appareil.

La nef a 34 mètres de long, divisés en neuf travées, dont les huit premières à partir du transept sont cintrées en grès et la dernière en tuffeaux séparés par de larges joints rabattus au fer plat. On aura sans doute manqué de grès pour le bas de la nef, car il me paraît de la même époque que tout le reste. Les travées de la

nef sont de dimensions différentes; il en est de même des piliers, dont les uns ont 1m et les autres 1m,45, 1m,60 et même 1m,70 de large. Faut-il attribuer cette disgracieuse irrégularité à des dispositions calculées pour la distribution intérieure ou simplement à l'inexpérience des ouvriers? Je penche plutôt pour la première hypothèse, qui consiste à consacrer les deux travées les plus voisines du transept (2m,50 et 2m,60 de large) à l'espace occupé primitivement par les stalles; la troisième travée (3m,20) aurait été occupée par un jubé auquel on aurait monté par l'escalier actuel de la chaire, qui passe au travers d'un pilier beaucoup plus large que les autres; les quatre travées suivantes (de 2m,40 et de 2m,35) auraient été destinées aux fidèles, et les deux dernières (de 2m,50) auraient formé une sorte de narthex au bas de la nef.

Cette explication paraîtra peut-être puérile, je la crois cependant plausible. Les neuf fenêtres hautes de la nef sont à égale distance les unes des autres, sauf les plus voisines de la façade, et ne correspondent nullement aux axes des arcades qui séparent la nef des bas côtés : on remarque cette même négligence dans la nef de Saint-Martin d'Angers.

Espérons que, dans un avenir prochain, la fabrique, qui a fait disparaître sous une nouvelle couche de plâtre les parties que j'avais découvertes, se ravisera et méritera les félicitations des archéologues en rendant à leurs études ce remarquable spécimen des constructions du XIe siècle, si rares aujourd'hui dans notre pays.

L. DE FARCY.

Cl
Tr

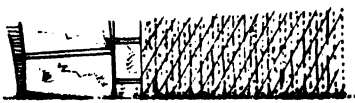

RESTES

DES PLUS ANCIENNES CONSTRUCTIONS

DE LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

Lorsqu'en 1763, on creusa le caveau des chanoines au haut de la nef de Saint-Maurice, on découvrit sous le dallage deux murs parallèles à ceux de la nef et réunis à angle droit par un troisième. C'était l'extrémité de l'ancienne cathédrale en ruine au commencement du xi^e^ siècle, reconstruite par l'évêque Hubert de Vendôme et consacrée par lui en 1030.

Les trois murs, déblayés en 1763, avaient leurs parements *intérieurs* jointés en rouge jusqu'à une profondeur de neuf à dix pieds; il faut en conclure que le pavage primitif était beaucoup plus bas que celui d'aujourd'hui.

D'autre part, en 1879, on trouva, en posant les tuyaux du gaz, à 0^m^,50 en avant des deux piliers du haut de la nef, les parements *extérieurs* des murs signalés en 1763. Leur appareil est fort intéressant :

chaque assise de tuffeau est séparée de celle qui vient au-dessus par trois rangs de grandes briques [1], semblables à celles des piliers des transepts de Saint-Martin et de Saint-Serge. On peut, je crois, reporter la date de ces constructions au VIIIe ou au IXe siècle. De l'église d'Hubert de Vendôme, nous voyons encore les murs des nefs latérales avec leurs petits contreforts [2] et les restes d'une absidiole dans une cour de l'Évêché, derrière l'autel où l'on conserve le Saint-Sacrement. En creusant les fondations du maître-autel, en 1756, on avait démoli les restes de l'abside principale, autrefois adossée au mur de la cité.

D'après ce qui précède, il est facile de se faire une idée des deux églises antérieures à celle d'à présent.

La première, du VIIIe ou IXe siècle, avait la forme d'un carré long; elle occupait une grande partie de la nef.

La seconde, du XIe siècle, était en forme de croix latine, avec trois nefs et trois absides.

[1] J'ai recueilli deux de ces briques au Musée diocésain; elles ont 0m,35 de longueur, 0m225 de largeur et 0m,45 d'épaisseur. Celles qu'on voit à Saint-Martin et à Saint-Serge ont à peu de chose près les mêmes dimensions.

[2] L'architecte qui, au commencement du XIIe siècle, entreprit la nef actuelle, laissa debout les deux murs des nefs latérales d'Hubert de Vendôme, démolit les deux rangs de colonnes qui séparaient l'ancienne nef centrale des deux autres et donna à sa nef unique la largeur des trois autres. Cette même opération fut faite plus tard à l'église de la Couture du Mans et probablement à celle de la Trinité de Laval.

L. DE FARCY.

REMARQUES

SUR

LES ESCALIERS DES PILIERS DU TRANSEPT

DE SAINT-MAURICE

L'examen attentif du parement intérieur de l'escalier construit dans l'épaisseur du pilier du haut de la nef (côté de la place) conduira tout archéologue à se demander deux choses :

1° Pourquoi le parement, au lieu d'être circulaire, est-il en ligne droite *de A en B* dans toute la partie de la cage de l'escalier qui touche au transept sud, pourquoi et quand ce parement circulaire primitif a-t-il été démoli et remplacé par des pierres de hauteurs inégales, ne se raccordant pas avec le reste de l'appareil ?

2° Pourquoi l'architecte, au lieu de faire partir sa première marche du niveau du pavage, l'a-t-il placée à 3 mètres environ au-dessus, de façon à nécessiter l'es-

calier rapporté que nous voyons près de la porte des cloîtres ?

Voici, si je ne me trompe, la réponse à ces deux questions :

1° L'escalier a été bâti en même temps que le pilier de la nef, qui fait l'angle du transept, au commencement du XII^e siècle, mais il est probable que les parties de ce même pilier C et D n'ont été achevées que vers 1190, lorsqu'on entreprit le transept sud, à cause d'anciennes constructions, non encore démolies, qui auraient empêché de les terminer. L'architecte n'a-t-il point commis dans son tracé une erreur et placé son escalier trop près du mur du transept ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moment de la construction du transept sud, la cage de l'escalier (qui n'avait en AB qu'une épaisseur de $0^m,10$ environ) fut ouverte du haut en bas du côté de l'église; on fut obligé alors de refaire une partie de maçonnerie en ligne droite AB en tenant compte de la hauteur des assises du côté de l'église et non de l'intérieur de l'escalier. J'avais supposé d'abord un changement dans le tracé des piliers, qui auraient été diminués de volume du côté du transept sud en 1190, mais il n'y a pas trace de reprise dans la construction; je crois qu'il faut renoncer à cette hypothèse, qui expliquerait encore mieux la modification de la cage de l'escalier, et s'en tenir à la supposition d'une erreur de la part de l'architecte. Ne pouvant construire à la fois que la nef, il n'avait pas assez étudié l'emplacement de l'escalier par rapport aux colonnes C et D, et surtout au nu du mur du transept.

2° Il est fort possible qu'on n'ait songé à pratiquer

l'escalier en question que lorsque les piliers avaient déjà 3 mètres au-dessus du sol, d'autant que ces escaliers pour monter aux combles étaient plus souvent placés de chaque côté du chœur, dans le voisinage de la sacristie, au haut de la nef.

Rien ne prouve (ce serait une chose à examiner) que cet escalier ne descendait pas plus bas, soit par une continuation de marches disposées en vis, soit, comme au clocher, par le moyen d'une descente en ligne droite qui aurait débouché au haut de la nef ou dans le transept, à la place de la porte du cloître.

Un escalier tout semblable, mais obstrué de maçonnerie du côté de l'église, et pour lequel on ne s'est pas donné la peine de refaire un parement semblable à celui désigné par les lettres AB, vient d'être découvert dans le pilier du haut de la nef du côté de l'Évêché. Il est contemporain du premier dont j'ai parlé ; les pierres portent les mêmes signes lapidaires, mais il paraît avoir été abandonné au commencement du XIII^e^ siècle, quand Guillaume de Beaumont fit élever l'autre bras de la croix.

L DE FARCY.

SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS [1]

CHAPITRE XII

LA PAROISSE POLITIQUE ET MILITAIRE

Si l'éclatant succès des catholiques dans la matinée du 6 mai 1562, leur donnait la victoire, il était loin de leur assurer la paix. La crise était entrée dans sa période aiguë. Les Protestants, quoique nouveaux arrivés en France, prétendaient s'y implanter et dominer le pays aux dépens et par la ruine de leurs adversaires, et les catholiques, devant aussi prétentieuse audace, se voyaient contraints pour conserver leur vie propre et leur vieil héritage, à l'extermination de leurs provocateurs. C'était un duel à mort qui s'imposait sans trêve ni merci. Et alors devant un ennemi qui ne cessait de veiller et ne dormait jamais, on était contraint de s'armer et de se garder toujours. La royauté, d'ailleurs, jusqu'alors protectrice séculaire

[1] Voir les *Mémoires de la Société* (1877-1878), page 97; (1879), page 179; (1880), page 233.

des intérêts catholiques, abdiquait sa vieille mission et laissait aux combattants la liberté du champ clos, se réservant de passer à son gré d'un camp dans l'autre. C'est en pareille extrémité que la paroisse déjà civile par intérêt communal, devient politique et militaire pour défendre sa vie propre.

Par l'acte même de la capitulation, les Huguenots s'étaient engagés, nous l'avons vu, à livrer les clefs de la ville et toutes les armes en leur possession. Les clefs furent, en effet, remises sans retard en conséquence de la victoire. Il n'en fut pas ainsi des armes sans lesquelles de nouvelles luttes devenaient impossibles. On les attendit vainement la journée du 7. Le 8, dès cinq heures du matin, sommation est donnée aux chefs contractants Bouju et Malabry d'avoir à livrer, sans nouveau délai, les armes restantes aux mains des Huguenots [1].

Il fallait céder ou se laisser écraser. On préféra se laisser écraser, car on savait mourir en ces temps de grande lutte. On épuisa toutefois les moyens de résistance.

On s'enferme, on se barricade, on se fortifie dans les maisons même des réceleurs, et là, de pied ferme, on y attend des assiégeants qui n'ont raison de la résistance que par le meurtre et l'incendie.

Des trophées si chèrement achetées provoquent des réprésailles. Des gibets dressés aux carrefours voisins immolent ces intraitables ennemis [2].

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 264.
[2] Journal de Louvet.

Pendant ce temps, Desmarais recueille au dehors ses derniers soldats et s'enferme avec eux dans le château de Rochefort.

La ville d'Angers rentrait ainsi en possession d'elle-même, car la surprise du 4 avril était bien plus l'effet d'un complot d'étrangers groupés dans ses murs que celui de ses habitants restés d'ailleurs catholiques en grande majorité. La satisfaction, le soulagement furent grands quand la compression eut disparue, quand les rues furent libres, quand en se sentit maître en son hôtel-de-ville et surtout quand on put ouvrir librement ses églises sans y redouter la profanation. Pour une victoire aussi éclatante, d'ailleurs, des hommes de foi devaient à Dieu leurs premières actions de grâce. Par l'ordre de Montpensier, les lundi, mardi et mercredi 18, 19 et 20 mai, furent consacrés à ce grand devoir. Des prières, des sermons, des processions firent de la ville entière un temple chétien. Grands et petits, riches et pauvres, prince et manants s'y rendirent à l'envie [1].

On voulut, en outre, qu'à perpétuité la journée du 6 mai fut vouée à la reconnaissance éternelle des Angevins. Tout travail y serait suspendu, remplacé par des prières et des réjouissances. Ce patriotique projet eut trente années d'exécution. Il prit fin en 1597.

Les héros angevins, eux aussi, ne pouvaient, après Dieu, rester oubliés. Les maires Lasnier et Gohin de Montreuil, le président Lesrat, le lieutenant-général Clément Louet, le sergent le Gauffre, le doyen du cha-

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, p. 267.

pitre Jean-Hector Serpin méritaient d'avoir leurs noms gravés dans l'impérissable souvenir des Angevins.

La Faucille et Puygaillard, qui avaient si vaillamment combattu, étaient dignes de rester les gardiens de la cité et de commander la province. Mais le bourgeois Rigault était le héros du jour, le sauveur d'Angers, le libérateur de son pays, l'exterminateur des ennemis de son roi. La ville et le souverain lui devaient une égale reconnaissance. Le roi le fit gentilhomme, et la cité le glorifia de son blason avec cette noble inscription :

Rigault, pour avoir été chef
Et digne auteur de ma reprise,
Je te donne pour ta devise
Le juste présent de ma clef.

Si la reconnaissance était un premier besoin, il s'en manifestait un second, c'était celui de la répression. Plusieurs églises avaient été dévastées et pillées, et dans ce nombre se voyait Saint-Maurice dont les portes béantes et brisées criaient vengeance et réparation.

Saint-Maurice, la vieille église d'Angers, le berceau de notre foi, que les siècles avaient fondé, l'antique cathédrale de saint Maurille et de saint René, de Hubert de Vendôme et d'Ulger, de Raoul et de Guillaume Lemaire, le temple des Foulques et des Plantagenets; la nécropole de nos rois d'Anjou-Sicile, riche de leurs cendres autant que de leur munificence, se présentait lacérée et pillée aux regards attristés des catholiques. Cette église dont les récents inventaires étalaient la richesse, se voyait aujoud'hui ruinée et saccagée. De modernes Vandales avaient fait oublier les sauvages Normands. On regrettait sutout la châsse vénérée de

Saint-René, impitoyablement brûlée au seuil du temple qui avait abrité le saint Évêque. Les châsses de Saint-Maurille et de Saint-Séréné n'avaient dû leur préservation qu'à la solidité de leurs ferrures qui avaient résisté aux pinces et aux léviers. Les dévastateurs sacrilèges étaient d'ailleurs publiquement désignés; les noms mêmes de réceleurs d'objets précieux étaient dénoncés. Comment différer une répression aussi solennellement exigée.

On ne la pouvait refuser. Mais, pour atteindre les coupables et recouvrer de scandaleux récels, une minutieuse enquête devenait nécessaire. Montpensier le comprit et François Boylesve, intègre et savant avocat de notre sénéchaussée, se vit chargé de ce grand et difficile travail.

Ce fut à la satisfaction du prince autant que de ses concitoyens que Boylesve s'acquitta de sa tâche. Louvet nous donne la mesure de ce travail dans la publication d'une liste de deux cent cinquante noms.

Nous rencontrons dans cette liste les conditions les plus variées, des prêtres et des moines, des seigneurs et des magistrats, des savants et des fonctionnaires, des marchands et des artisans, des journaliers et des domestiques.

C'est dans le nombre le chanoine Dupineau, Pichot, chapelain de Saint-Maurice, René Arnault, prieur de Gouis, Grenier, vicaire de Savennières, les moines Génault et Corbin, Jean Belhomme et Pierre Lemal, conseillers de ville, Jean Beauvoisin, juge et garde de la prévôté, Maurice Baultru, lieutenant et juge du cens, Guillaume de la Colinière et Pierre Perrineau, con-

seillers du roi au siège présidial, François Grimauldet, avocat du roi au même siège, Claude de la Voirie, Jean Pineau, Jacques Ferragu, sergents royaux, Nicolle Pellé, lieutenant des eaux et forêts, et enfin l'aubergiste du Plat-d'Étain [1].

Des magistrats, des fonctionnaires pris ainsi en flagrant délit de rébellion devaient être révoqués. Cette première mesure fut suivie d'une seconde non moins énergique. Tout dignitaire, tout personnage revêtu de fonctions publiques, administratives ou judiciaires dut aller par devant l'évêque faire profession solennelle de foi catholique [2].

Les hérétiques furent contraints de quitter la ville et les suspects signalés étaient surveillés. Les livres hérétiques surpris en leurs maisons étaient saisis et brûlés. Les maîtres durent répondre de leurs domestiques, les patrons de leurs ouvriers. A cet effet, les procureurs de Fabrique eurent l'ordre de faire en chaque paroisse un recensement des personnes à gage, dont demeurèrent chargés et responsables, ceux qui les occupaient en leurs maisons [3].

Les conspirateurs, les chefs du complot étaient les grands coupables. C'étaient le seigneur de la Barbée, le chanoine Dupineau, le capitaine Desmarais, le gentilhomme La Ville au Fourier. La Barbée échappa seul à la vindicte publique. Dupineau, lui aussi, avait trouvé moyen de s'y soustraire, mais son nom, ses fonctions sacrées et sa perfide et traître action soulevaient une si énergique

[1] Journal de Louvet, p. 271 et suivantes.
[2] Archives municipales, BB 29, fol. 117.
[3] Archives municipales, BB 29.

réprobation, qu'on lui fit son jugement, quoique absent, et qu'on le condamna au dernier supplice. On le pendit en effigie au quarroi de la porte Angevine le 24 juillet 1562 [1].

Desmarais continuait la guerre, enfermé dans son château de Rochefort, avec ses derniers partisans, et l'armée de Montpensier s'y était rendue pour en faire le siège, traînant à sa suite toute l'artillerie d'Angers. La lutte fut longue et opiniâtre et notre aumônerie Saint-Michel en recevait et soignait les victimes. Mais deux mois de siège eurent raison de tant d'obstination. Forcé enfin et cédant au nombre, Desmarais est saisi le dernier et traîné couvert de sang et de blessures devant les juges d'Angers qui lui font subir, au Pilori, le supplice de la roue [2].

La Ville au Fourier ne fut atteint que plus tard. Emprisonné pour d'autres méfaits, il allait, en juillet 1571, subir sa condamnation capitale, quand la mort le surprit dans la prison même.

Enterré au cimetière Saint-Michel, dans la partie réservée aux criminels, il semblait qu'enfin, la terre sacrée dût garder sa dépouille. Mais la justice du peuple n'était pas satisfaite, elle réclamait et voulait sa victime. On poursuivit son jugement, sans respect pour la mort. Il faut écouter Louvet dans cette peinture des mœurs du temps.

« Son procès, nous dit-il, fuct faict et parfaict avec Me Jehan Chaillant, avocat, sieur du Teil, curateur

[1] Archives municipales, BB 29.
[2] Journal de Louvet et Archives municipales.

pourveu au Cadaver, lequel Jehan Lebret, escuyer, sieur de la Ville au Fourier, fust condamné d'avoir la teste tranchée et en vingt-trois livres d'amende vers le roy, et que sa maison serait rasée, et que la sentance serait lue en jugement de la juridiction du siège Présidial d'Angiers. En conséquence, le lundi, cinquième de novembre, au dict an, par arrêté du Conseil privé du roy, ledict corps fut déterré du cimetière de Saint-Michel-du-Tertre, et traîné tout poury et infecté sur une claye au bout d'un tombereau jusqu'au Pilory d'Angiers, et mis sur un chauffault, et il eust la teste tranchée par le bourreau et exécuteur de la haute justice avec une dollouère [1]. »

Se réjouir d'un succès, en remercier Dieu, récompenser les bons, punir les coupables, étaient les conséquences naturelles des évènements que nous venons de raconter. Mais il fallait surtout éviter un retour, se prémunir contre un ennemi dangereux qui ne dormait qu'anéanti.

Le salut ne se pouvait découvrir. Tout secours échappait aux regards scrutateurs et inquiets. Les protecteurs naturels faisaient défaut. C'était, en effet, dans le clergé que Luther avait fait à Angers ses premières victimes. Calvin, venu plus tard, avait séduit la jeunesse française, entamé la magistrature et le barreau. Sans honneur et sans foi, la Cour compromettait journellement amis et ennemis et la mère des derniers Valois donnait à Chenonceaux l'exemple de licences

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou* 1854, t. II, p. 1 et suivantes.

que n'eut point désavouées Diane de Poitiers. Un courant populaire, un soulèvement de la nation pouvait seul assurer le salut de la foi romaine et de la couronne de France. Ce spectacle nous est réservé et la paroisse, son organe naturel, va devenir son centre d'action.

Nous voilà bien au temps de la Renaissance, à une époque de transition de mœurs, de rénovation sociale dans laquelle sont mis en question les intérêts les plus sacrés de la religion et de la société.

Au moyen âge, Dieu et le Roi les résumaient ces intérêts, et ces grandes figures remplissaient alors la France de leur majesté. Quoique affaiblis, ces symboles existent encore au XVI^e^ siècle et l'heure de leur suppression est encore éloignée ; mais nous touchons à celle de leur discussion. Nous en avons suivi la dispute dans la phase religieuse. Nous l'abordons dans la politique et c'est tout étonnés que nous assistons au réveil de la nation. Elle est debout, en effet, venant partager le pouvoir de son Roi, de ce Roi, figure sacrée au temps de saint Louis, émanation de Dieu lui-même, personnification de la force autant que de la justice, maître souverain et sans contrôle. Plus tard, quand surviennent les catastrophes, quand, cent ans après, ce même Roi vaincu et captif a des sacrifices à demander à ses peuples, il les appelle en ses conseils sous la désignation des États-Généraux de son royaume. Ces assemblées qu'on innove, c'est alors un but simple et déterminé.

On les retrouve aux âges suivants, à distance éloignée d'abord, puis à dates plus rapprochées, puis au

temps où nous sommes elles se succèdent presque sans interruption, tendant à innover un second pouvoir.

Elles sont d'ailleurs les organes de la nation. C'est elle qui les dirige et formule leur mandat. Ces assemblées provinciales, qu'on désigne sous le nom d'États provinciaux, ont aussi les trois ordres pour élément. Les paroisses y représentent le peuple, mais un peuple déjà notable pour avoir fourni les familles municipales et judiciaires.

Nous avons vu ces États provinciaux à Angers dans la journée des Mouchoirs. Nous les avons trouvés précédés d'assemblées de paroisses, privées d'abord, collectives ensuite, élaborant à l'avance les intérêts qui se devaient traiter aux États provinciaux. La constitution d'États municipaux n'allait donc que consacrer un fait et satisfaire à une nécessité.

La surprise d'Angers, en 1562, le sac de Saint-Maurice et de l'Évêché, des menaces d'ennemis toujours redoutables, imposaient en effet aux paroissiens d'Angers, des sacrifices sans limites. C'est sous ces impressions que s'établirent les États de la ville composés de députés de chacune des paroisses unis à ceux de l'Université et du Présidial. Le maire et quatre échevins y furent aussi admis. Ainsi groupées et réunies, les paroisses absorbèrent la mairie et le Corps de la ville. Elles tinrent, jusqu'au règne d'Henri IV, la commune d'Angers sous leur complète dépendance, d'autant que, par leur armement, elles étaient la force et qu'alors plus que jamais, la force seule se faisait respecter. On reprit, perfectionné et complété, le projet de Montpensier

comprimé dans son essor à la mort de François II. Toutes les paroisses s'enrôlèrent pour la défense d'Angers et chacune d'elles, conservant sa vie propre, dut former, équiper et armer sa compagnie sous sa bannière privée. Poudre et canon, sabres et hallebardes devinrent mobilier de sacristie. Officiers porte-enseigne et sergents furent annuellement désignés à l'élection dans les assemblées à l'égal d'un procureur de Fabrique, d'un chapelain et d'un sacristain : la cloche de l'église convoquait à l'exercice des armes et au service de place aussi bien qu'à la messe et au sermon. On était, comme à Malte, militaire et religieux. La surveillance et la garde des portes de ville fut laissée à des officiers spéciaux sous les ordres du maire du nom de Conestable [1].

Pendant ce temps, nos chanoines de Saint-Maurice réclamaient à nouveau la fermeture et la garde des portes de la cité. Mais l'acte odieux du chanoine Dupineau et son déplorable résultat en fit repousser l'idée à laquelle d'ailleurs les paroissiens s'étaient montrés hostiles [2].

On accueillit toutefois leur patriotisme dans la formation d'une compagnie qui prit pour chef le pénitencier la Barre, celui-là même qui tomba percé d'une épée à la journée des Mouchoirs. On eut de la sorte la compagnie des chanoines et des curés qui, elle aussi, faisait à son tour la garde aux portes et aux murs. Les échevins, avocats et officiers de justice, eurent le même privilège.

[1] Journal de Louvet, 1854.
[2] Journal de Louvet, p. 267.

Sous l'effet de l'enthousiasme, il se forma encore une compagnie de tout jeunes gens qui furent autorisés au privilège d'un tabourin spécial. Des corps de gardes furent créés à chacune des portes et, en outre, aux ponts et à l'hôtel-de-ville. Le corps de garde des ponts, constitué dans une maison édifiée au milieu du pont même, ne fut déplacé qu'en 1845 lors de la reconstruction.

En outre, ces dispositions d'armement furent ratifiées par sentence des grands jours de Poitiers. Une première contribution de 6,000 livres pour cet objet fut supportée en tiers par les habitants, le clergé et la commune. Une seconde de 8,000 livres atteignit les plus fortunés.

Ce courageux patriotisme eut son complet succès. Il assurait aux catholiques la domination de la ville d'Angers. Mais nous savons trop que, dans les luttes religieuses, des courages tant énergiques qu'on les trouve, des armes, tant aiguisées qu'elles soient, demeurents ans effet si les vertus surnaturelles et l'immolation du sacrifice n'en viennnent doubler la force.

Ce secours attendu et si vivement désiré allait se produire. Pendant qu'on se battait à Angers, le Concile de Trente tenait ses dernières sessions, et notre évêque Gabriel Bouvery y figurait. Il était du nombre des prélats français qui, la dernière année, avaient enfin obtenu de s'y rendre sous la conduite et direction du cardinal de Lorraine. Il avait pu subir, avec ses collègues, les préjugés des temps. Mais incontestablement il avait été séduit et subjugué par la grandeur et la solennité de ces solennelles assises, plus encore par la

sainteté des personnages qu'il y rencontrait, tels qu'un Charles Borromée, un Pie V, un François de Borgia, un Barthélemy des Martyrs. L'Italie et l'Espagne, d'ailleurs, n'étaient-elles par déja sous le charme des grandes œuvres d'un Ignace de Loyola, d'une sainte Thérèse, d'un saint Philippe de Néri, d'un saint Jean de la Croix, d'un saint Pierre d'Alcantara.

Ce sont ces impressions que notre évêque traduit dans ses instructions synodales de 1564 et 1565. Que de misères, que de faiblesses encore dans son clergé. Bon nombre de ses prêtres sous l'entraînement des doctrines hérétiques ont pris femme et se sont mariés. D'autres négligent leur ministère, s'abstiennent de célébrer la messe; ils déposent le soir leur habit religieux pour se livrer plus commodément à leurs désordres. Devant ces excès il prescrit la résidence, la célébration de la messe les dimanches et jours de fête. Il veut avoir en outre les noms des prêtres mariés [1].

Ces défaillances, ces batailles de rues n'arrêtaient pas la prospérité de notre paroisse Saint-Michel-du-Tertre, grâce à la munificence et au zèle de ses paroissiens.

Le président Lesrat rentrant d'une mission pour les affaires de la ville, mourut le 19 juillet 1563, en son logis qui deviendra l'oratoire. Il fut enterré en grande pompe dans l'église. Une lame de cuivre consacrant son éloge était surmontée de son portrait. On a eu la bonne fortune de retrouver sa pierre tombale qu'on conserve au Musée archéologique.

[1] Synodes diocésains.

Il laissait deux fils dignes de lui, dont l'aîné lui succéda dans ses fonctions de président. Si Guillaume Lesrat était l'esprit et la tête de la paroisse, son voisin Pierre Gourreau, dit le Père des Pauvres, en était le cœur.

Pierre Gourreau, sieur de la Roche-Joullain, licencié en droit, était né à Beaupreau en 1507. Son père, Jean Gourreau, était le chef de la famille des Gourreau de Chouzeaux, dont le petit-fils, chevalier de Saint-Louis et brigadier des gardes du corps de Louis XVI, est mort à Chanzeaux en 1845. C'était le père de Mme la comtesse douairière de Quatrebarbes.

Pierre Gourreau habitait une maison située au fond d'une cour qu'on appela bientôt cour de l'Aubrière. Un mur seulement séparait son domaine de celui du président Lesrat, et c'est au travers de son jardin, qu'à date récente, on a prolongé la cour de l'Aubrière jusqu'au boulevard pour en faire une rue. Cette même maison, les archives en font foi et plus encore sa construction est aujourd'hui le presbytère de Notre-Dame.

Pierre Gourreau fut enterré aussi dans l'église de Saint-Michel-du-Tertre. Sa pierre tombale était revêtue d'une épitaphe composée par son neveu Philippe Gourreau de la Proutière.

Cette épitaphe et l'éloge de Louvet feront connaître ce personnage.

« Le vingt-deuxième jour de mai, nous dit Louvet, Me Pierre Gourreau, sieur de la Roche-Joullain, fils de M. l'argentier Gourreau de Beaupreau, décéda à Angers. La mort duquel fust bien regrettée, tant par les habi-

tants de la ville d'Angers, MM. du clergé, que par beaucoup de paouvres peuples, tant de la dite ville, qu'autour d'icelle de tant qu'il estoit le père de tous les paouvres, qu'il les nourrisssoit et faisoit tous les jours, sans aulcun intervalle, donner et administrer à tous venans l'aumosne, à une heure certaine de la matinée, au lieu et endroit où ils se mettoient tout de rang depuis le portal Saint-Michel, au-dedans de la ville jusques au Collège-Neuf, à chacun desquelles, tant petits que grands, estoit baillé un quartier de bon pain qu'il faisoit boullanger par un boullanger et serviteur qu'il avoit dans sa maison et demeure en la rue Saint-Michel qui a sortye sur les dittes murailles, par où le pain estoit apporté dans des paniers et corbeilles et distribué comme dict est, et toutes les femmes qui avoient des enfants en quelque nombre qu'ilz fussent, ils avoient tous chacun l'aumosne qui estoit suffisante pour les nourrir tous les jours, et sur jour tout paouvres passants qui alloient au dict logis, ils avoient tous aussi l'aumosne, et quand le blé estait rare et cher qu'on n'en pouvoit trouver pour de l'argent, il leur faisoit donner des febves bien accoustrées avec du beurre et huile, et a continué la dicte aumosne tous les jours de l'an sans aulcune intervalle durant sa vie, à la fin de laquelle il a faict de belles et riches fondations pour habiller certain nombre de paouvres, tous les ans, dont les procureurs de fabrice des paroisses sont chargez faire au moyen de l'argent qui leur a esté baillé, comme aussi il a faict beaucoup de bien aux religieux mendiants de cette ville, lequel a esté enterré en l'église Saint-Michel-du-

Tertre. Dieu lui fassse pardon et lui fasse la grâce d'entrer en son paradis avec les bienheureux [1].

L'épitaphe de son tombeau complète ce tableau :

« Soubz le fardeau fatal de ceste dure pierre
Est enterré le corps d'un très vertueux Pierre,
Qui bien vivant portoit le surnom de Gourreau,
Dont la gloire et vertu triomphent du tombeau.
Il fut de Beaupreau et eut la seigneurerie
De la Roche-Joullain; et tant qu'il fut en vye
Il fut très libéral, aumônier, charitable,
Prudent, vertueux, sobre en dicts et en table,
Il ne fut jamais joinct du nœud de mariage,
Pour son obit fonder, et ses proches parents
Au couvent de Cholet a donné six cents francs
Et par la même fin, ordonné six septiers
De blé pour chacun an aux Jacobins d'Angiers,
Et pour trois jeunes novices et deux des Cordeliers.
Par an pour leurs estudes trois cents livres payés
Et pour entretenir à mestier six enfants,
Par chaqu'un an ordonne à jamais six cents francs
Messe du Saint-Sacrement céans tous les jeudis.
Vespres, subvenite, lampe ardent jours et nuicts.
Le vingt et trois de may, en l'âge parvenu
De soixante et cinq ans son décès est venu
Cinq cent septente-deux. Que Dieu pardon lui fasce.
Prions, et qu'avec luy au ciel ayons place [2]. »

CHAPITRE XIII

ADMINISTRATION MUNICIPALE DES PAROISSES D'ANGERS

Les paroisses, armées et constituées en état de ville, ramassaient un pouvoir tombé. Elles assumaient ainsi

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou* 1854, t. II, p. 4 et 5.
[2] *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 198.

la double mission de défendre et gouverner la Cité. Dans la circonstance et chez une nation catholique comme la France, la paroisse était bien en effet l'institution naturelle et tout indiquée.

Mais en pareille mission l'obstacle va se rencontrer dans le pouvoir même qui la devait protéger, dans cette royauté tant de fois séculaire qui, depuis Tolbiac, n'avait cessé de l'assister et de la défendre. Rester dynastique et catholique, va devenir la solution d'un problème longtemps désespérant. C'est ce programme que nous rencontrons et que nous avons à dérouler.

Dans la vie de nos paroisses, aucun de nos rois ne s'y voient plus mêlés que les derniers Valois. On les retrouve toujours dans notre ville d'Angers.

Charles IX, dans son court règne, y paraît trois fois. Ses deux frères sont les gouverneurs successifs de la province. Le dernier surtout, François de Valois, y séjournera avec une indépendance et des allures presque royales.

Les préparatifs pour l'entrée de Charles IX, en 1565. Cette entrée elle-même, longuement racontée dans nos archives, nous révèle pour la première fois la constitution de nos états de ville. Nos paroisses entrent en scène avec la royauté. Aussi, de ce chef, ces faits acquièrent-ils une importance majeure dans notre sujet.

Notre jeune monarque était dans sa quinzième année. Il entrait dans sa majorité royale et nous honorait de sa visite de joyeux avènement. La pacification d'Amboise suspendait d'ailleurs nos luttes intestines. Le prestige de la royauté n'avait encore rien perdu de son culte et

de sa séduction; et à cette brillante époque d'épanouissement des arts, Charles IX était, des quatre fils de Henri II, celui qui en montrait le goût le plus pur.

Ces considérations donnent la raison des frais de toute nature auxquels on se voyait obligé. Charles IX fut précédé dans nos murs par l'arrivée du comte Artus de Cossé-Brissac, que nous verrons bientôt devenir maréchal de France sous le nom historique de Maréchal de Gonnord, connu plutôt sous le nom trivial de Maréchal des Bouteilles, en raison du faible qu'il avait pour elles [1].

Cossé-Brissac nous venait comme gouverneur de la province d'Anjou. C'est à ce titre qu'il attend son souverain et qu'il lui offre, dans ses terres privées, dans ses châteaux princiers de Brissac et de Gonnord, les prémices de son gouvernement.

Avisé de l'arrivée du roi, Brissac requiert les mortiers de la ville par sa lettre au maire, en date du 5 octobre. Charles IX, en effet, est à Brissac le 5, les 6 et 7 à Gonnord, le 9 à Beaupréau [2]. Il voyage en compagnie de sa mère et aussi de la trop célèbre Jeanne d'Albret, la mère de Henri IV, la protectrice du Calvinisme en France.

Dans la circonstance, nos maires et échevins s'émeuvent. « Le roi, disent nos archives, approchant si près d'Angiers que Brissac, et estant bruict que Sa Majesté vouloit faire son entrée audit Angiers; les Maire et Eschevyns se voulant asseurer auroient com-

[1] *Dict. historique*, t. I, p. 759.
[2] Archives municipales, BB 30, fol. 198 à 234.

mis M. Lebret, conseiller et eschevyn de lad. ville pour aller vers M. le gouverneur, pour entendre de luy s'ils debvoient entrer en fraiz pour lad. entrée et seroit allé ledit Lebret jusqu'à Gonnord. C'est à son retour, le 12 octobre, que les Estats de la ville, deument congrégez et assemblez en l'hostel de ladite ville et sur le rapport de l'eschevyn Lebret décident, pour le faict, conduicte et entreprinse de laquelle entrée furent audit conseil et assemblée commis et depputté chacun de Me Jehan Belhomme, Jehan Lefebvre, Jullien Goupilleau, Pierre Guyet et Jacques Migon; auxquelz par lesdits estats auroit été donné pouvoir, mandement et auctorité de faire et ordonner tout ce qui seroit recquis et nécessaire pour l'entreprinse et faict de lad. entrée, eu égard au brief délay et temps, dedans lequel le roy avoit délibéré passer par lad. ville qui estoit seullement de quinze jours depuis l'advertissement certain et suivant led. advertissement auroient esté contraint chercher ouvriers et artisans de toutes sortes; et iceulx appelez à grands frais comme en chose pressée, les auroient fait besougner nuict et jours à divers prix [1]. »

Notre vieux château, l'antique citadelle de saint Louis, ce palais de nos rois d'Anjou-Sicile, doit abriter l'hôte du Louvre, de Blois, de Chambord. A cet effet on le restaure, on le décore, on le récrépit.

Mlles Des Granges et Lesrat prêtent leurs tapisseries pour l'ornement des appartements. L'échevin Gohin « fait tout ce qui étoit nécessaire pour le faict de l'ar-

[1] Inventaire des Archives municipales. p. 385.

tillerie. Il fait icelle curer, nettoyer, charroyer et remonter où il estoit nécessité. » Il fait revenir les mortiers expédiés à Brissac.

Jean de l'Espine, notre grand maître d'œuvres, est choisi par nos commissaires pour l'organisation et la direction des travaux, aux honoraires d'un écu pistolet par jour[1].

Il a sous ses ordres : « Nicolas Lefaran, pour la conduicte des maczons et des tailleurs; Michel Plessis, pour celle des charpentiers; Roullet Legentilhomme, pour celle des menuisiers. »

Par ordonnance desdits commissaires « il a esté rompu une muraille du jardin de Mgr d'Angiers, pour faire l'entrée pour le roi en son eschauffault. »

On construit d'autres eschauffaults à la Laiterie et à la fontaine Pied-Boulet, un théâtre à l'abbaye Saint-Nicolas, des arcs de triomphe à la porte Saint-Nicolas et aux ponts. Vis-à-vis les eschauffaults du roi, on édifie deux tentes pour la reine-mère avec ornement de tapisserie, l'une chez la Daburonne, l'autre chez Du Cimetière.

De grands décors de peinture sont faits en ces mêmes lieux et aux portes Saint-Nicolas et Chapelière.

A cet effet, disent nos archives : « Le lundi, vingt-deuxième octobre 1565, après avoir eu advertissement du chemin que le Roy tenoit retournant de Bretaigne, furent faits les préparatifs à la porte Saint-Nicolas et sur les ponts et le dit jour fust prins le logis des Augustins, à savoir leurs salles et cloistres et deux

[1] Inventaire des Archives Lehorau.

chambres, le tout baillé pour quinze jours à raison de cent sous.

« Et donné charge à Me Jehan de Lespine de mander les painctres par toutes les maisons où ils besougnaient, lequel les a envoyé quérir à Gonnort, Beaupreau, Mortaigne, Puydafon, Durestal et autres lieux.

« Et attendant que les dits painctres viendroient, l'on feist besougner Gilbert Vaudelant et aultres :

« Ledit Vaudelant, à raison de 50 sous par jour.

« Pierre Coquet, — 45 —

« Nicolas Duguet, pour lui et ses deux garçons, 56 sous.

« Jacques Prévost, aultrement dit Fondettes, painctre du roy, à deux écus et demi par jour.

« Rolland Lagauz, à 50 sous par jour.

« Nicollas Chevenier, à 40 —

« Pierre de Seille, à 40 —

« Philippe Langlois, à 40 —

« Me Jehan Chamus, à 60 —

« Me Noël Lautrel, à 44 —

« Et une vingtaine d'ouvriers à prix plus réduits.

« Faut notter en outre que lesdictz maire et eschevyns ont esté contraints fournir lesd. painctres de logis et touttes matières qui ont été achactées tant de Lespine, Vaudelant, de MM. Migon et Lefebvre.

« Tous les chauffaux, chappeaux de triomphe et portiques estoient ornés de festons de lierre. »

Les tapisseries de M. de Puygaillard décoraient les eschauffaults de la porte Saint-Nicolas. Cent écussons du prix de neuf sous pièce, confiés au talent d'Olivier Lagoux, étaient espacés sur tout le parcours des rues

que suivrait le cortège royal. Les orfeuvres Pierre Beuzon, Jehan Renou, René Peraux et Antoine Voisin font marché direct avec le maire, « à prix excessif, dit le rapport, pour la construction du poille et ciel pour porter sur le roy. » Les bâtons en doivent être recouverts de velours bleu, semé de fleurs de lys. Les mêmes orfèvres devaient, en outre, reblanchir et argenter les clefs de la ville et les enfermer dans un sac de velours orné de cordons et de houpes [1].

« Par ordonnance des maire et eschevins a esté délibéré que les sergents de la maison de ville seroient habillés des livrées du roy aux dépens de la ville et même la trompette, et ce sans tirer à conséquence. Tous manans et habitans sont invités à s'acoustrer d'acoustrements riches et honnêtes, telz qu'ils verront estre à faire pour honorer l'entrée du roy [2]. »

Charles IX nous arrivait aux premiers jours de novembre. Plusieurs princes et seigneurs l'avaient devancé et l'attendaient en nos murs. Revenant de Bretagne, il est à Candé le dimanche 4 novembre. Il dîne le même jour à la Touche-aux-Anes, petit manoir de Brie Serrant, sur la paroisse de Saint-Léger-du-Bois, et de là il vient coucher au château d'Angers. Mais il y pénètre par la porte de Champs, qu'il atteint en passant la rivière à la Basse-Chaîne, sur une charrière qu'amène, par l'ordre du maire d'Angers, le passager de Briolay.

Henri, son frère, qu'on appelait le dauphin, se présentait, au contraire, à la porte Saint-Nicolas et il y

[1] Inventaire des Archives, CC 14.
[2] Archives municipales, BB 30.

était reçu, en toute cérémonie, par les maire et échevins, l'université, le présidial [1].

L'entrée solennelle du roi était fixée au lendemain lundi, 5 novembre. Charles IX avait eu soin dès le matin de se rendre, par le chemin tenu la veille, à l'abbaye Saint-Nicolas, où il fut reçu par notre évêque, en sa qualité d'abbé et là, nous dit Louvet, « l'après-dîner Sa Majesté se mist en un théâtre qui luy fust préparé au logis abbatial, accompaigné de son frère et grands seigneurs, où il vist passer tous les Estats et habitans de la ville qui estoient en bel ordre, auquel MM. de l'université firent une harangue qui fut faicte par M. Michel Commeau, l'un des docteurs d'ycelle, comme M. Louet fist une harangue pour le corps de la dite ville [2]. »

La porte Saint-Nicolas, la place de la Laiterie et les ponts étaient décorés d'écussons et de guirlandes de lierre et aussi de beaux et riches tableaux, nous dit Louvet.

A la sortie des ponts, et avant d'entrer dans la rue Baudrière, on rencontrait la porte Chapelière, appartenant à la seconde enceinte d'Angers. Cette porte, nos archives en font foi, existait encore en entier à la fin du XVI[e] siècle. On la dépeint alors surmontée d'un portrait du roi et d'un autre tableau figurant un Hercule qui tuait un Cerbère. Tous les praticiens de la bazoche et du palais, formant une compagnie de cavaliers, y attendaient le roi pour lui servir d'escorte dans tout son trajet en nos murs. La cathédrale a sa première visite où le Chapitre en corps l'attend en entier.

[2] Journal de Louvet.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, p. 284.

Les traditions voulaient qu'on lui fît des présents, à lui personnellement, et à sa suite entière. C'est pour s'y conformer que les Etats de la ville lui font l'offre de dix grandes coupes « doubles, de faczon exquise, dorées dedans et dehors, revenans en tout achact à la somme de 929 livres. » Le chancelier de France, le connétable, le gouverneur d'Anjou reçurent des confitures, des muscades et des dragées. Les officiers de l'escorte, les trompettes, les huissiers, les valets, les laquais, la garde écossaise eurent des gratifications en argent [1].

Notre jeune monarque fut flatté de notre accueil. Il nous revient en 1570; mais il n'a plus alors le même entourage. Jeanne d'Albret ne l'accompagne plus. Il a pris ses alliés chez les catholiques. Il est suivi des Guises, dont Montpensier doit épouser la sœur dans notre abbatiale Saint-Aubin. Les cardinaux de Lorraine et de Guise doivent en bénir l'union. Cossé-Brissac en prépare la fête. Henri d'Anjou, frère du roi, fait à notre hôtel de ville les honneurs du repas nuptial [2].

En 1571, Charles IX se voit encore levant un cerf à Chambiers, qu'il amène en nos faubourgs et poursuit dans la forêt de Bellepoule [3].

Toutes ces fêtes, toutes ces réjouissances dissimulent mal des dangers incessants. La guerre, à périodes rapprochées, jette l'épouvante dans notre ville et réveille encore la vigilance de notre évêque. Il fait appel, en 1567, à tous les courages, à toutes les âmes généreuses. Il les associe dans une confrérie qui jure « jus-

[1] Archives municipales, CC 14.
[2] *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 299.
[3] *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 2.

qu'à la mort inclusivement, » disent nos archives, de défendre la foi romaine et de détruire l'hérésie. Cinquante gentilshommes, nos bourgeois, nos échevins, les Lesrat, les Brault, les Ayrault, les Bitault s'y font inscrire.

Si l'on a des armes pour combattre, on les emploie contre un ennemi qui se défend; mais on refuse de s'en servir pour l'immoler dans sa confiance et dans son repos.

L'intervention de nos édiles et de nos magistrats, pour empêcher les massacres de la Saint-Barthélemy, n'est pas leur moindre gloire. Les noces de Henri de Navarre doivent avoir à Angers, comme en beaucoup d'autres villes, leur sinistre reflet. L'ordre royal, confirmé par Henri de Valois, est donné par Puygaillard. L'exécuteur est Jean de Chambes, sieur de Montsoreau, gouverneur de Saumur, qui doit être assisté de de La Touche, capitaine du château d'Angers [1].

Montsoreau nous arrive le 30. Il court au Chapeau-Rouge, en Saint-Laud, pour immoler La Barbée, le chef des Huguenots d'Anjou. A son défaut il tue son frère, puis les ministres Rivière, Caulaine, Delaunay. Il ameute les Catholiques angevins qui, sous son impulsion et ses pressantes invitations, s'arment et se coiffent de chapeaux décorés de croix blanches en signe de ralliement; quand surviennent notre maire, Deschamps, et nos magistrats du présidial qui leur arrachent leur proie pour la déposer en lieu sûr [2].

[1] Archives municipales, BB 33, fol. 102.
[2] Louvet. — *Revue d'Anjou*, année 1854, t. II, p. 6.

Deux années ne s'étaient pas écoulées que Charles IX mourant allait rejoindre lui-même ses victimes, laissant après lui deux frères aussi acharnés à leur propre ruine qu'à se disputer sa succession.

Henri de Valois, que nous rencontrons dans les apparitions de son frère, cesse de nous visiter quand il devient roi. La guerre et les débauches l'absorbent et d'ailleurs, notre province lui est ravie par son turbulent frère.

Henri III était à Cracovie quand la succession au trône de France s'ouvrit pour lui. La compétition de deux couronnes ne le trouva pas hésitant dans son choix. Il n'avait quitté la France qu'à regret : les dures mœurs du nord ne l'avaient point captivé. Aussi quand il eut l'avis de la mort de Charles IX, il n'eut rien de plus pressé que d'accourir dans son ancienne patrie d'autant qu'il avait, dans le duc d'Alençon, son frère, un concurrent menaçant que Catherine de Médicis, sa mère, avait peine à contenir. François de Valois, déjoué dans son ambition, s'allie alors avec Henri de Navarre pour combattre le roi de France ; et celui-ci ne put en avoir raison qu'en lui partageant son royaume.

La paix du 6 mai 1576, dite paix de Monsieur, l'approprie, en effet, de l'Anjou, de la Touraine et du Berri, avec Angers, pour capitale.

L'investiture ne s'en fit pas attendre suivant le témoignage de Louvet. « Le lundi, dix-huitième jour du mois de mai 1576, le duc de Richelieu, arrivé à Angers, après une première visite au maire, se rendit au Palais accompaigné des sieurs du Bellay, de Tilly, et le sieur de Saint-Céval et MM. de la justice, et montèrent au siége

où ledit sieur du Bellay, comme gouverneur, présida, et celui-ci lut les lettres patentes donnant l'Anjou en apanage au duc d'Alençon, qui, de ce jour, devenait duc d'Anjou ; lequel constituait M. de Bussy pour gouverneur de la province, et du Tilly, lieutenant, lequel sieur du Bellay déclara qu'il se désistait et déportait dudict gouvernement qu'il avait eu [1]. »

De Bussy, du Tilly, Saint-Céval, tels étaient, en attendant qu'il vint lui-même, les administrateurs dont nous gratifiait notre nouveau duc, que d'autres soucis entraînaient au loin.

De Tilly était borgne et Saint-Céval manchot [2], c'étaient leurs moindres défauts, mais Bussy les surpassa dans leurs perverses qualités. Ce dernier est passé dans notre province comme un fléau laissant une célébrité sinistre qui n'est pas oubliée. Il était le favori du duc d'Anjou, son pourvoyeur de plaisirs, le chef de ses Mignons.

Phénomènes du temps, types légendaires de corruption, les Mignons sont les instruments de la politique de Catherine, qu'elle complète à Chenonceaux par son escadron de filles d'honneur.

Aussi bien que son frère le roi de France, François de Valois veut avoir ses Mignons ; ces prodiges de dissolution font succéder à leurs orgies les pratiques religieuses les plus respectables. C'est ainsi que dès son arrivée à Angers, nous voyons du Tilly dans le cortège de notre procession de la Fête-Dieu ; et le hasard veut

[1] Louvet, *Revue d'Anjou*, année 1854, 2e vol., p. 26.
[2] Archives municipales, BB 35, fol. 42.

que nous le rencontrions sur notre paroisse Saint-Michel, dont l'église, en cette année 1576, devient, par exception, le lieu de station. Laissons Louvet nous en raconter l'incident.

« En la dicte année 1576, la procession du Sacre alla en l'église Saint-Michel-du-Tertre et sortit par la porte de la Vieille-Chartre de la Cité, à raison que la grande arche de dessus les ponts estait cheuttée par la force de la rivière qui l'avoit faict tomber, et qu'il n'y avoit qu'un petit pont fait de matz de batteau, par sur lequel il ne passait que des hommes de pié, à laquelle procession du Sacre, le sieur du Tilly, nouveau gouverneur, accompaigné de cent hommes en armes assista, et furent les grosses torches, partie mises au cymetierre dudict Saint-Michel et autre partie demeurèrent dans la rue en attendant le sermon qui fust dict audit cimetierre. » Les hommes d'armes mentionnés ici sont des soldats de nos compagnies paroissiales que veut connaître notre gouverneur [1].

Nous le trouvons, au dire encore de Louvet, à quelques jours de distance, « dans la prairie de Loyau, soubz et près le faubourg Saint-Jacques, pour les monstres générales de toutes les compaignies des habitants de la ville d'Angers. Le dict de Tilly les mict en bataille pour les aguerrir [2]. »

Notre compagnie de Saint-Michel avait alors à sa tête pour la commander :

M. Gohin, conseiller de ville, capitaine ;

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, année 1854, 2e vol., p. 27.

[2] Archives municipales.

M. François Courtin, enquesteur, lieutenant;

Claude Frubert, sieur de la Source et greffier enseigne.

Bussy d'Amboise que ses lieutenants avaient précédé, nous arrive à son tour. Le 10 novembre de la même année, il fait dans notre ville une entrée princière à la tête d'un nombreux cortège d'estafiers et de coupe-jarrets. C'était un jeune homme de vingt-huit ans pourvu en commende de l'abbaye de Bourgueil, aussi célèbre en duel qu'en amour; lequel, nous dit Louvet, « avoit grand nombre de compaignies et troupes au pays d'Anjou, lesquels volloient tant en ville qu'aux champs, au point que le pays étoit presque désert. Bon nombre d'habitants se tenurent en armes et en grande espouvante [1].

« Plusieurs habitants riches et moyennés s'en allèrent en la ville de Nantes, savoir le président Lesrat, Êveillard, archidiacre, de Marolles, conseiller, Cador, avocat, et plusieurs autres. »

Notre ville d'Angers subit trois longues années cette écrasante oppression, sans qu'il se rencontrât personne pour y faire obstacle. Le châtiment se produisit pourtant et survint avec un éclat d'autant plus saisissant qu'il était comprimé, Bussy d'Amboise trouve la mort dans un rendez-vous d'amour au château de la Coutancière, paroisse de Brain-sur-Allonnes. Il est immolé dans un guet-apens que lui ménage la dame de Montsoreau, cette populaire héroïne d'Alexandre Dumas.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, année 1854, 2e vol., p. 34 et suivantes.

Qu'augurer du maître précédé de tels valets? On l'appréhende dans notre ville d'Angers, et voilà qu'il y paraît soudain le 19 février 1578. Cet héritier du trône de France échappe encore une fois à la vigilance du roi, son frère, et il accourt en nos murs y chercher un abri, poursuivi d'ailleurs par une mère dont il ne cessait de faire le tourment.

Le château abrite son duc, le logis Barrault recueille la reine-mère, et une entrevue nous rend la paix. L'incorrigible enfant promet de séjourner dans son duché en paternel souverain. C'est en consécration de cette promesse qu'il y projette, pour le 13 avril, son entrée royale de joyeux avènement. Toute solennité, tout éclat antérieurs, doivent être dépassés. L'entrée de Charles IX n'est imitée qu'en son itinéraire. Une flotte tout entière est improvisée dans les eaux de la Maine et y simule un éclatant et brillant combat. C'est en triomphateur que survient notre duc, monté sur un superbe coursier. Il est précédé de toutes les compagnies de paroisses, enseignes déployées et capitaine en tête. Il s'avance sous un dais de velours violet, orné de ses armes et parsemé de fleurs de lys d'or. Ce dais est même porté par quatre échevins, à savoir :

Maurille Deslandes, conseiller au siège présidial;

François Bitault, avocat;

Jean Lambert, marchand;

Joseph Charlot, receveur du taillon [1].

Nous ne suivrons pas plus longtemps dans sa vanité notre fastueux prince, nous préférons le rencontrer

[1] Journal de Louvet, année 1854, 2e vol., p. 38 et suivantes.

dans une circonstance plus caractéristique et sur un terrain plus intime. Cette entrée somptueuse du 13 avril se produisait au dimanche de Quasimodo, que précédaient les fêtes de Pâques. Nous allons le suivre dans ses dévotions paschales, entouré de ses Mignons.

La procession des Rameaux toujours célèbre nous l'amène à Saint-Michel-du-Tertre. Notre évêque, son précepteur, l'y précède après lui avoir présenté la palme bénite. Touché de tant de dévotion et d'un si filial empressement, Guillaume Ruzé veut, l'office achevé, exprimer, dans l'intimité de la table à son royal élève, toute sa reconnaissance. Il l'invite à dîner avec toute sa suite.

Ces détails nous sont identiquement dépeints et par Louvet et par Grandet. Louvet est contemporain; Grandet nous apparaît à cent ans de distance. C'est à ce dernier auteur pourtant que je donnerai la préférence en raison de son caractère et de sa gravité. Frère du maire de ce nom, Grandet était curé de la paroisse de Sainte-Croix d'Angers, fondateur et premier Supérieur de notre grand Séminaire, savant auteur d'ouvrages aussi recherchés des théologiens que des archéologues.

Le dimanche des Rameaux de l'année 1578, le duc d'Anjou suivit à pied avec tous les seigneurs et gentilshommes de sa maison, la procession qui a coutume d'aller le dimanche des Rameaux, ou autrement de Pâques-Fleuries, depuis l'église Saint-Maurice jusqu'à l'église paroissiale de Saint-Michel-du-Tertre.

Messire Guillaume de Ruzé, évêque d'Angers, avait convié Son Altesse d'aller dîner ce jour-là à l'Évêché

avec toute sa cour après la procession. Le duc, qui avait été son disciple, avait promis de lui faire cet honneur. Mgr l'Évêque avait fait préparer un repas magnifique dans la grande salle de l'Évêché. « On estoit prest de se mettre à table lorsque de jeunes seigneurs, sans avoir égard au respect qu'ils devoient à un prince du sang, à un grand évêque, chez qui ils estoient, prirent querelle ensemble. Des injures ils en vinrent aux coups et avec les serviettes dont ils se frappèrent, ils jettèrent les assiettes et les plats d'argent avec les mets par les fenêtres, tant du côté de la place Neuve que de la grande cour de l'Évêché et renversèrent toute la vaisselle d'argent qui estoit sur les buffets. Ce qui causa une grande humiliation à nostre évêque et un si grand scandale dans le public, que les prédicateurs ne purent s'empêcher d'en faire plainte en chaire les jours suivants, comme d'une injure faite à Dieu et à l'Église. »

Cet évènement n'empêcha pas notre duc d'accomplir ses dévotions le Jeudi-Saint. Après avoir assisté à la messe à Saint-Aubin, il se présenta à Saint-Maurice pour laver les pieds à treize pauvres qu'il retint ensuite à dîner.

A des faits politiques aussi graves, à une dégradation morale aussi accentuée, se joignaient des événements de guerre qui ne peuvent entrer dans notre plan.

C'est dans ce milieu qu'avait à se mouvoir notre administration communale des paroisses. Les paroisses, elles sont armées pour leur foi et la liberté du foyer, et nous venons de les trouver respectueuses, jusqu'au scrupule, d'un pouvoir qui semblait prendre à tâche de lasser leur fidélité. C'est malgré cet obstacle qu'elles

assument la mission de renouveler et de purifier la société. Réprimer le mal par la justice, encourager le bien par la religion, c'est tout leur programme.

A l'origine de notre présidial, le lieutenant général de la Sénéchaussée avait la double charge du civil et du criminel. Dans les temps troublés que nous traversons, la fonction dut se diviser. Au criminel, la nécessité d'une magistrature spéciale fut reconnue indispensable. Instituée en 1568, la charge de lieutenant général criminel fut confiée à Pierre Ayrault, qui la transmit indéfiniment à ses fils jusqu'à la Révolution. Pierre Ier, le fondateur en question, fut en charge jusqu'en 1601. Il était fils du maire René Ayrault, le créateur du port Ayrault. Il avait vingt-huit ans au jour de son installation. Avocat au barreau de Paris, il nous arrivait précédé d'une réputation de science puisée aux célèbres écoles de Bourges et de Toulouse, sous les Duaren, les Cujas, les Dauneau.

Son œil sévère, son caractère inflexible, en font un type de magistrat criminel qui ne s'est jamais oublié dans nos fastes judiciaires. Pierre qui ne rit jamais est resté légendaire au palais d'Angers. Louvet, son greffier le dépeint ainsi :

« Lequel sieur Ayrault a bien dignement exercé la justice à l'endroit des méchants qu'il a fait pugnir selon leurs demérites et particulièrement il a faict coupper des testes à un grand nombre de gentilshommes de ce pays d'Anjou qui estoient mauvais, et qui l'avoient bien mérité [1]. »

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, année 1854, p. 267.

Pierre Ayrault, dans sa vie privée, eut, en outre, le mérite, rare de nos jours, d'être le père de quinze enfants, dont dix lui survécurent.

Le prévost de justice était l'exécuteur de ses sentences. Le prévost la Fessardière était digne de son chef. Une scène au Pilori dépeinte par Louvet est caractéristique du temps et des personnages.

« Le vingt-cinquième jour de juin 1572, N... Deblavon, sieur de Villecourt, escuyer, feut, par sentence donnée au siège présidial d'Angers, condamné d'avoir la teste tranchée au pillory pour avoir esté convaincu de vollerye, auquel son procès fust faict par M. le Prévost Fessardière : et estant sur l'eschauffault lié et bandé, le bourreau faillit à luy couper et trancher la teste de dessus les espaulles, du coup d'espée qu'il luy donna ; et n'ayant perdu le jugement, osta ses bras du pousteau au devant duquel il estoit à genoux, et se jetta de dessus ledict eschauffault, et alla jusques en la rue Saint-Michel jusques chez un chirurgien nommé Rossignol, où il fut poursuivy par ledict prévost Fessardière contre lequel il avait conçu une haigne particulière et le fist amener sur ledict eschauffault où ung portefaix nommé Gobe-Raisin lui acheva de couper le col avec ung couteau, comme à ung monton, et le dépouilla et emporta son habit, et le bourreau s'enfuist de tant qu'ils estoient aux fenêtres lui jettoient des quarreaux, et le peuple s'émust fort contre lui de voir une telle pitié [1]. »

Le XVI[e] siècle qui est le siècle des passions reli-

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, année 1854, t. II, p. 5.

gieuses est aussi celui de la corruption, mais il est surtout celui de la régénération en religion. Nos croyances catholiques, nos dogmes, si audacieusement attaqués par les Protestants, avaient besoin de s'affirmer dans des actes extérieurs. C'était l'objet de l'Association créée par notre évêque Bouvery, en 1567.

Deux pratiques en signalent les effets au temps que nous touchons : la messe du Saint-Esprit pour l'élection du maire et l'érection d'une confrérie du Saint-Sacrement.

La messe du Saint-Esprit est de 1571. Elle est due à la piété du maire Guillaume Deschamps. Elle se célébrait aux Cordeliers et avait pour assistants tous les électeurs du Maire [1].

La confrérie du Saint-Sacrement fut un hommage éclatant et public au Dieu de l'Eucharistie, insulté et méconnu par les Huguenots. Cet acte solennel de réparation, tout spécial à nos paroisses d'Angers, eut l'honneur d'une bulle pontificale, et la faveur des indulgences du pape Grégoire XIII. Le mandement de promulgation de la bulle *Reddituri de commissa*, par notre évêque Guillaume Ruzé est trop glorieux pour nos paroisses pour n'être pas ici reproduit en entier.

Mandement pour la publication des Indulgences accordées par Grégoire XIII à ceux qui accompagnent le Saint-Sacrement de l'Eucharistie lorsqu'on le porte aux malades.

« Nostre Saint-Père le Pape étant deuement informé de la dévotion et œuvres religieuses et de piété des

[1] Archives municipales, BB 33, fol. 76.

cytoyens de la ville d'Angers et fauxbourgs d'icelle et désirant les y maintenir ou augmenter, après l'humble supplication des recteurs curez des églises paroissiales de la ditte ville et fauxbourgs, se confiant de l'omnipotence de Dieu et de l'autorité de ses benoists Apostres sainct Pierre et sainct Paul, pour maintenir le peuple en dévotion et les exhorter à icelle, a donné et donne à tous les fidèles chrestiens, tant de l'un que de l'autre sexe de la dicte ville et fauxbourgs, lesquels par dévotion, en humilité et révérence, avec chandelles, torches ou cierges allumez accompagneront le Saint Sacrement de l'Eucharistie, lors que l'on le porte aux malades, depuis l'église jusques à la maison du malade, et de ladite maison jusqu'à l'église, pour chacune fois cent jours de vray pardon et indulgence ; et d'abondant a donné et donne à tous ceux qui, avec saintes méditations, oraisons et louanges diverses, non pas en paroles frivoles, ni en caquetant et devisant de leurs négoces privez, assisteront aux processions, tant générales que particulières, qui se feront par la dicte ville et fauxbourgs en l'honneur de Dieu et pour implorer son ayde et faveur, sept quarentaines de vray pardon des pénitences à eux enjoinctes et en quelques manières que ce soit deües, à cause des péchez à eux commis, jouxte et au désir des bulles d'indulgence de nostre dit Saint Père dont la teneur s'ensuit : *Gregorius episcopus servus servorum Dei*, etc.

« Lesquelles bulles bien expédiées, saines, entières et, non viciées ni suspectes, venues à nostre présence, nous désirans le salut du peuple par la grâce de Dieu commis sous nostre charge et pour satisfaire à l'intention de

nostre Saint-Père le Pape et du Saint-Siège, enjoignons et mandons aux recteurs curez de cette ville et faux-bourgs, et leurs commis et vicaires, que les dites bulles ou le duplicata d'ycelle, sous nostre scel et sing de nostre Secrétaire, ils ayent à faire publier, examiner et donner à entendre au peuple de leurs paroisses tant en général qu'en particulier, aux prônes de leurs messes parochiales, ou autrement et deument, à ce que le peuple en étant averti et instruit, puisse s'évertuer et gaigner les dites indulgences. Et de nostre part, pour les inciter à plus de dévotion, Nous, par ces mêmes présentes et de l'autorité à nous accordée par les saints décrets et canons, donnons et concédons à chacun qui assistera comme dessus à chacune procession et qui accompagnera le Saint Sacrement, comme porté est par les dites bulles, pour chacune fois, quarente jours de vray pardon.

« Fait et expédié à Angers, le 6 août, l'an 1579. »

(*Synodes diocésains.*)

On ne peut, quoiqu'à distance, se défendre d'émotion à lecture d'un tel acte. Il est le résultat de trente années du laborieux épiscopat du vaillant Bouvery. Comme tous les hommes de sacrifice, cet évêque était mort à la peine en 1572. Il laissait à son successeur le bénéfice de ses sueurs.

Ce successeur était Guillaume Ruzé, consacré le jour de Saint-Barthélemy 1572. Prélat de cour, précepteur, aumônier et confesseur des fils de Henri II, il fut mêlé à toute leur politique. Député de notre clergé

d'Anjou aux États-Généraux de 1576, il en prononça le discours d'ouverture.

A peu d'années de distance nos paroisses entendirent la publication d'une autre pièce qui rend à jamais immortel le nom de Grégoire XIII. Par son ordonnance du 13 novembre 1582, notre évêque met en vigueur le calendrier grégorien. Interprète des volontés du Saint-Père, exécuteur des décisions du Concile de Trente, il déclare en outre promulguer les ordres du roi Henri III formulés dans sa lettre du 3 novembre 1582 [1].

A une époque aussi troublée on s'attendrait à rencontrer un société languissante et atrophiée et voilà qu'au contraire, avec le progrès des arts et la renaissance des lettres, on voit avec étonnement se développer l'activité commerciale, la transformation de nos quartiers et des améliorations matérielles de toute nature.

En 1563, on rétablit nos foires oubliées.

Le maire, Jean Goupilleau, un paroissien de Saint-Michel, qui demeure impasse des Aix, obtient de Charles IX, l'érection de notre Tribunal de commerce, dont le siège originaire fut aux Carmes. Un juge et deux conseillers le composaient.

Un autre paroissien de Saint-Michel, Toussaint Bault, maire en 1567 et 1568, est le constructeur du quai de la Poissonnerie, le créateur des premiers octrois. Enterré en 1570 dans l'église Saint-Michel, en qualité de bienfaiteur, il avait sa tombe surmontée de son portrait et était honoré d'une épitaphe qui satisferait le plus ambitieux.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1857, t. II, p. 52.

« Aux plus durs temps troublés, rudes et turbulants, il sut départir la justice, protéger le pauvre et rester agréable à chacun. »

Notre paroisse vit, en outre, à ses extrémités, se produire deux nouveaux quartiers. L'ouverture de la rue du Commerce et la construction d'hôtels dans un terrain vague avoisinant le Collège d'Anjou qui deviendront le couvent des Ursulines.

Notre port Ayrault exigeait un accès qui permît de l'aborder et aussi qui pût le mettre en communication directe avec la place de nos marchés, avec nos halles. Cette indispensable voie sera la rue du Commerce que son nom justifie.

Une première ouverture ne put encore que déboucher dans la rue Cornet, car le mur de fortification se reliant au pont des Treilles existait encore, percé toutefois de deux portes correspondantes aux rues Saint-Jacques et de la Roë. Pour cette première ouverture on fit, place des Halles, le sacrifice d'un jeu de paulme qui avait remplacé le parc des jeux et sur la rue du Cornet celui d'un tripot appelé le Jeu du Cornet, d'où vient le nom de la rue. Ce tripot fut transféré impasse des Aix.

Dans la rue de l'Hôpital, aujourd'hui rue David, entre le collège d'Anjou et le couvent des Cordeliers se trouvait un terrain vague encore dépendant de ce couvent. Il convint alors d'utiliser ce terrain et de le couvrir de constructions. Louvet nous en informe ainsi :

« Les religieux cordeliers d'Angers baillèrent une grande pièce de terre à eux appartenant, joignant le Collège-Neuf, qui autrefois estoit en vignes, à des par-

ticuliers qui le prirent à rentes, en laquelle ils ont fait bastir de beaux et grands logis et y ont fait une belle et grande rue qui n'est achevée [1]. »

La rue qui n'est achevée, dont nous parle Louvet, est l'amorce de la rue des Ursules qui ne fut complétée jusqu'à la rue du Mail qu'à l'époque du tracé de cette dernière en 1808.

Mettre en communication directe le collège d'Anjou et le Présidial, fut un projet toujours désiré mais qui ne put se réaliser.

Originairement dans le clos de vigne concédé aux Cordeliers par le Chapitre de Saint-Maurille au commencement du XIIIe siècle, les religieux, pour y établir leur couvent, taillèrent un grand parallélogramme, s'allongeant à l'ouest sur la rue du Pilori devenue rue Milton et aujourd'hui rue Lenepveu, au sud sur la rue de l'Hôpital devenue rue David. Des échancrures, des parcelles de ce clos de vigne restèrent alors inoccupées à l'est et au nord. La parcelle de l'est est celle que nous rencontrons vague encore à la fin du XVIe siècle. Il n'en fut pas de même au nord. Ces terres de Saint-Maurille ne tardèrent pas à être livrées à nos familles municipales qui s'y établissent dans de vastes hôtels. Ces hôtels se retrouvent encore aujourd'hui, et si des parcelles en sont détachées, il est facile de les rapprocher par la pensée pour les reconstituer.

C'est à l'est l'hôtel Gourreau (le presbytère de Notre-Dame), avoisinant le rempart et la porte Saint-Michel. Vient ensuite l'hôtel Lesrat, aujourd'hui l'Oratoire.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 14.

L'hôtel Lesrat joignait l'Aumônerie Saint-Michel et l'hôtel Bault qui deviendra l'hôtel Livois, l'hôtel Blancerc, l'hôtel Perrochel.

Notre maire, Toussaint Bault, avait pour voisin le maire Bitault. François Bitault, sieur de la Raimberdière, avocat à la sénéchaussée, s'était allié à la famille des Ayrault. Il était échevin en 1578 et eut l'honneur de porter le poële recouvrant notre duc François de Valois dans son entrée triomphale. Il devint maire aux années 1582 et 1583.

Ce fut alors qu'il construisit sur les ruines de l'auberge du Plat-d'Estaing, son opulent hôtel devenu aujourd'hui le modeste ouvroir Saint-Charles de la rue Saint-Michel.

Un dégagement sur le Pilori, de vastes jardins cédés aux hôtels voisins en faisaient alors une résidence seigneuriale.

L'hôtel Bitault accuse bien la fin du XVI[e] siècle. Il est encore aujourd'hui l'admiration des amateurs.

François Bitault était le beau-frère de Jean Ayrault, frère lui-même du lieutenant criminel. Jean Ayrault avait été élevé à Rouen par le cardinal Mathieu Cointerel. Il fut maire quatre ans de suite en 1578, 1579, 1580 et 1581 [1].

Ces maires batailleurs qui signent maire et capitaine de la ville, sont des chrétiens qui ont fait le serment de mourir pour leur foi, des monarchistes à toute épreuve, des artistes à leurs heures. Ils sont de plus des amis de la science et des martyrs de dévouement.

[1] *Dict. historique*, t. I, p. 180.

La chaire de droit civil est vacante en 1574 à notre Université; on y appelle une célébrité, Marin Liberge, au gros traitement de cent livres tournois, auxquelles notre évêque en ajoute encore quarante de ses propres deniers [1].

René Chopin vient d'éditer les commentaires de nos Coutumes. Pour lui en exprimer sa reconnaissance, le Conseil de ville assemblé le proclame échevin d'honneur et perpétuel [2].

C'est dans les calamités qu'il convient surtout d'admirer le dévouement de nos maires; c'est dans ces grandes paniques, quand la peste survient, quand la mort frappe à toutes les portes. Deux occasions se présentent dans la période qui nous occupe.

En 1563, l'occupation protestante n'était pas oubliée quand l'irruption du fléau jeta l'épouvante. On fuit nos rues, on quitte la ville; les marchés se tiennent hors les murs prée d'Allemagne et champ Saint-Nicolas; les tribunaux se transfèrent à Villevêque. De longs mois s'écoulent, le mal disparaît en janvier 1564.

Vingt ans de calme font oublier le fléau quand, en 1582, on le signale à Nantes et à Tours.

Le Concile provincial est réuni en cette dernière ville. Il la quitte pour venir à Angers.

Des mesures de salubrité dans notre ville sont prises en prévision du mal. Les hôpitaux sont préparés, on avise à l'établissement d'un sanitat. On confectionne un matériel pour le transport des malades.

L'appréhension se justifie, la peste fait irruption.

[1] Archives municipales, BB 34, f° 33.
[2] Archives municipales, BB 36, f° 395.

« Au mois de juillet 1583, nous dit Louvet, la contagion a commencé dans la ville d'Angers. »

« Le vingtième jour d'août, nous dit le même auteur, MM. du Siège présidial ont fait une ordonnance contenant la cessation de la juridiction. » L'hôpital Saint-Jean érigé en sanitat reçoit les lits des aumôneries de Saint-Michel et de Fils-de-Prêtre. Ces moyens sont vite insuffisants, car la mort est partout et la panique est plus grande encore. Magistrats de la Prévôté, conestables des portes de ville ont disparu. Les religieux de l'hôpital, les médecins même veulent fuir. L'évêque retient ses prêtres, et si Boisineux a déserté, le docteur Letheilleux se dévoue et meurt au champ d'honneur; mais il a des imitateurs et des successeurs. L'encombrement des malades fait envahir les greniers Saint-Jean appropriés en toute hâte.

Le mal progresse toujours, la contagion est à toutes les portes. Le gouverneur Puygaillard est atteint. Personne n'ose plus aborder une maison infectée, assister un malade, enlever un cadavre. C'est alors, qu'aux ordres du Maire, le Corps de ville se rassemble et organise un service de santé, composé d'un prévôt, assisté de quatre aides, dits ses quatre corbeaux.

La pièce fournissant ces détails est trop curieuse pour n'être pas reproduite.

Règlement concernant les provost et corbeaux de la santé.

« Premièrement ledit provost de la santé sera tenu, avec ses quatre corbeaux, aller chacun jour par toute la ville et faulxbourgs d'icelle, savoir pour le matin, de-

puys cinq heures jusqu'à huit, et depuis trois de l'après-dinée jusqu'à six, pour enfin qu'ils soient veuz et appelez par les habitants qui auront besoing de leurs secours :

« Item ledit provost de la santé et ses corbeaux ne pourront aller par la ville et faulxbourgs, qu'ils n'ayent leurs cazaques sur eulx, à chacune desquelles il y aura deux grandes croix blanches, l'une davant et l'autre derrière, et porteront chacun d'eux à leurs mains une houssigne blanche de longueur d'une aulne ou environ.

« Lesdits provost et corbeaulx yront ès églises oyr messe, le plus matin que faire se pourra et se tiendront ensemble sans se mêler parmi le peuple.

« Seront lesdits provost et corbeaux tenuz aller en toutes les maisons dont ils seront requis par les habitants de la ville et faulxbourgs où il y aura des malades ou personnes mortes de la contagion, esquelles maisons lesdits corbeaux entreront pour enlever le corps du trépassé et le porteront en terre au cimetière de la paroisse où sera ledit corps et lequel ils enterreront six pieds bas en terre pour le moins et ledit corps inhumé recouvriront de terre.

« Quant aux malades, lesdits corbeaux les porteront dans les chaises pour cest effect destinées, dans l'Hôtel-Dieu, le plus doulcement que faire ce pourra sans les incommoder.

« Lesquels enterrement et transport desdicts malades se feront chacunes heures qu'ils en seront requis. Marchera ledict provost de la Santé au devant de sesdits corbeaux, faisant sonner une petite clochette à ce

qu'ils soient tout mieulx aperceuz desdits habitants ou estrangiers, auxquels néanmoins ledit provost fera signe de se retirer.

« Quant aux corps de ceulx qui seront trépassez ès fauxbourgs de Bressigné, Hanneloup, Saint-Michel-du-Terfre et ce environ, ils seront portez par lesdits corbeaux dans le cimetière neuf, appelé le cimetière Saint-Sauveur.

« Ne pourront lesdits provost et corbeaux prendre ne exiger d'aulcun habitant pour l'accomplissement de leurs charges susdites aucuns deniers ne meubles, et néanmoins leur est permis de prendre ce qui leur sera volontairement donné avec leurs gaiges ordonnez par la ville.

« Ledict provost de la Santé sera responsable du falct de ses corbeaux qu'il choisira et changera à son gré.

« Et enjoinct auxdits provost et corbeaux de enlever des maisons et porter en toute diligence les corps morts dans le cimetière sans les porter à l'église et les enterrer sans aulcunement delayer.

« Ledit provost advertira les habitans par la ville de nettoier chacun endroict soy, les bourriers et immondices qu'il apercevera; et advertira la justice de ceulx qui seront delaians et refusans, afin de les y faire contraindre par amandes.

« Ledit provost sera tenu de cadener les portes boutiques des maisons contagieuses et pestiférées et icelles fermer de cadenatz, que lui seront pour cet effet baillez, et ceulx qui seront dedans pourront se faire administrer des vivres par les fenestres.

« Lesdits provost et corbeaux seront tenuz d'accomplir ce que dessus, à peine de prison et de pugnition corporelle.

« Et afin que ces présentes soient congneues et notoires à ung chacun des habitants de cette ville et faulxbourgs a esté conclud qu'elles seroient publiées par les carrefours de ceste ville et à l'entrée de chacun des faulxbourgs.

« Faict et délibéré en l'hostel et maison commune de lad. ville par les maire, eschevins et conseillers d'icelle, le vingt-deuxième jour d'août 1584 [1]. »

La messe du Saint-Esprit, au jour de l'élection du maire, fut le complément du cérémonial observé pour cet acte qui s'accomplissait tous les ans le 1er mai.

Le maire avait pour électeurs les délégués de chacune des paroisses d'Angers, ceux du Chapitre de l'église d'Angers, de l'Université, du Présidial, et tous les membres de corps de la ville. Tous ces personnages convoqués à l'avance se rendaient à l'hôtel-de-ville, aux Cordeliers, escortés par une compagnie de paroisse aux ordres de son capitaine avec tambours et fifres en tête.

L'élection s'accomplissait au retour et le nouveau maire proclamé avec tout son cortège allait rendre ses premiers hommages à Saint-Serge d'abord, à titre féodal, en qualité de tenancier d'un fief de l'abbaye. On baisait dans l'église l'anneau de saint Brieuc, puis on se rendait à l'abbaye.

De Saint-Serge on allait au Château saluer le gou-

[1] Archives municipales, BB 38, fol. 41.

verneur ou son lieutenant, et enfin on venait au Présidial pour prêter serment. Louvet nous en décrit la formule et le cérémonial.

« M..... nommé maire, est venu avec MM. les eschevins et procureur de la ville, où ils ont pris place après nous.

« M. le Maire, après avoir fait son compliment auquel a répondu le Président, est sorti et a été conduit par deux de MM. les Conseillers au bas du degré. Ensuite, a prêté serment à l'audience; puis il a pris place dans le parquet de MM. les gens du Roi et les échevins et procureurs de ville sur les bancs des portiers. »

La journée se terminait par un dîner que le Maire offrait à ses électeurs.

CHAPITRE XIV

LA LIGUE DANS LES PAROISSES D'ANGERS

La France, avec Henri III, marchait à pas précipités vers sa dissolution. La féodalité se reconstituait; les communes aspiraient à leur indépendance; l'étranger convoitait nos dépouilles. C'est, qu'en effet, la nation était menacée de disparaître avec son dernier roi. Les Valois, sans héritiers directs, avaient pour successeur naturel Henri de Navarre, le chef des Huguenots, l'ennemi le plus acharné de la foi romaine.

Dans cette extrémité, la France entière se soulève et constitue la Ligue.

La Ligue, cette formidable coalition de tout un peuple, présente, dans son histoire, deux phases distinctes qui se tranchent par la mort d'Henri III.

Dans la première période des formules religieuses, le choix et la désignation d'un successeur sont les motifs de la lutte.

Henri III disparu, ce sont les compétiteurs ou leurs partisans qui entrent en action jusqu'à ce que la conversion du roi et son absolution aient tranché le problème. Dans cette seconde période, Tours, Angers, Saumur sont les seules villes en France au pouvoir royal. Notre ville d'Angers, militante dans la première période, devient passive dans la seconde. L'élément religieux s'y fait seul sentir. Mais alors, c'est Angers qui a la gloire de former le parti catholique dans le camp monarchique. Dans les deux périodes, notre présidial est le foyer, le centre d'action.

Dans le grand conflit religieux du XVI^e^ siècle, la cause catholique en France, si menacée à son début, était gagnée en 1584, quand la mort du duc François de Valois vint raviver toutes les querelles.

Ce fâcheux évènement, en effet, après les stériles mariages des trois premiers fils de Henri II, laissait sans héritiers la branche des Valois, et livrait le trône à Henri de Navarre.

Ce prince, quoique étranger du fait de sa couronne de Navarre, était de la race de saint Louis; mais il était huguenot, le chef des ennemis du trône, l'adversaire le plus acharné de la foi romaine.

Lui, pour roi, toutes les luttes antérieures, tous les sacrifices, tout le sang versé devenaient inutiles. La

couronne était vouée à l'hérésie. Elle n'avait rien à envier à celle de l'Angleterre. Dans ces conditions, faut-il s'étonner du suprême effort des catholiques pour s'y opposer et ne pas approuver la conclusion du traité de Joinville qui, dans l'année même 1584, unissait tous les princes et seigneurs français pour la défense de la foi? Sommé d'y souscrire, le roi Henri III s'y engage à Nemours, le 7 juillet 1585. C'est ce même traité qui nous est dénoncé à Angers le 27 du même mois.

Angers, d'ailleurs si monarchique, subissait l'entraînement du temps. Les Seize de Paris avaient trouvé leur écho dans nos murs. Notre ville avait opéré sa révolution municipale. Le 21 avril 1584, la démocratie ligueuse s'était emparée du pouvoir et le marchand de drap Morin, en sa qualité de maire, en était devenu le chef.

Charles de Cossé-Brissac, l'un des signataires de Joinville, commandait la province. Il avait remplacé Puygaillard moissonné par la peste. Ce nouveau gouverneur ne pouvait avoir rien de plus à cœur que d'inaugurer le régime de la Sainte-Union. Donc : « Le samedi vingt-septième jour de juillet 1585, nous dit Louvet, a été publié au siège présidial, à Angers, la juridiction tenant par M. René Louet, lieutenant particulier, un édit faict par le roi de France et de Poulongne Henri IIIe, contenant la révoquation des édicts de paccification faicts avec ceux de la religion prétendue réformée huguenotte; et est ordonné qu'ils sortiront et leurs ministres hors du royaulme de France ung mois après laditte publication, si mieux n'ayme-

roient aller à la messe et se faire catholiques et où ils ne vouldroient, leur est permis vendre leurs biens, tant meubles qu'immeubles, après laquelle publication faicte ledict sieur lieutenant particulier a enjoinct aux habitants de ceste ville de se trouver à l'après disnée de ce dict jour dans l'église Saint-Maurice pour assister au *Te Deum* qui seroit chanté pour rendre grâce à Dieu d'avoir inspiré le roy de faire un si sainct édict contre les huguenots, à laquelle après-dinée le dict *Te Deum* a esté chanté a Saint-Maurice, où M. le comte de Brissac estoit, MM. de la Justice et grand nombre d'habitants, à la fin duquel le dict sieur comte accompaigné de M. le procureur du roy et de MM. de la Justice est allé au quarroy du Pillory de ceste ville ou estant, ilz ont faict les feux de joye dudict édict appelé l'édict de l'Union [1]. »

Philippe II d'Espagne, fils et successeur de Charles-Quint, avait alors une souveraine autorité dans le monde catholique. Il était l'âme de la Ligue en France. C'était sous son inspiration qu'elle se constituait. Elle avait d'ailleurs pour chef Henri de Guise, caractère inflexible, soldat intrépide, mais prince hautain, fastueux autant que débauché qui, lui aussi, avait sa cour de mignons. C'était sous son joug qu'avait à se livrer le roi de France, et c'était cette suprême humiliation que ne pouvait dévorer Henri III.

Ce prince avait d'ailleurs un faible pour Henri de Navarre. Il estimait son caractère, avait confiance dans sa droiture et sa loyauté; sa foi religieuse faisait seule

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 55.

obstacle, selon lui, à l'ordre sacré de sa succession. Il sollicite sa franche abjuration, et ce n'est qu'après deux tentatives infructueuses qu'il consent à céder aux obsessions de ses adversaires. Dans ce cas encore, il veut secrètement donner à son cousin un gage de son affection, et ce gage devait être la livraison de notre ville vouée encore une fois à la trahison Ce honteux complot ne se pouvait avouer. Il lui fallait pour son exécution le concours d'un aventurier aussi compromis que présomptueux. Il se rencontra chez un mignon de son frère du nom de du Hallot.

Du Hallot était un gentilhomme originaire de Chartres, que François de Valois avait introduit en Anjou en 1582. Il avait remplacé de Tilly dans le commandement du château. Charles de Cossé-Brissac, notre nouveau gouverneur, venait de le destituer et lui fournissait ainsi l'occasion d'une vengeance. Son équipée est peu connue dans notre histoire locale. Comprimée au début par l'énergie de notre maire et celle du procureur Cochelin, elle avait trouvé devant elle la résistance de la province entière. Si toutefois un premier désastre nous fut évité, un second nous atteignit. Angers, en expiation du châtiment infligé à du Hallot, fut condamné à voir son château rasé. L'exécution, commencée, puis suspendue, puis enfin conjurée, n'en eut pas moins de graves conséquences. Le découronnement de nos tours, la démolition de l'élégant logis de Louise de Savoie furent la rançon de la fidélité et du patriotisme angevin. Ce tableau, si bien dépeint par Louvet, a sa place obligée dans notre historique. Je le reproduis dans son texte :

« Le mercredi, vingt-quatrième septembre 1585, environ les sept heures du matin, le capitaine Hallot, cy-davant capitaine et gouverneur du chasteau d'Angers, a faict prendre ledict chasteau par ung nommé le capitaine le Fresne accompaigné de quelques catholiques et huguenots, tant de cette ville que de ce pays d'Anjou ou estant entrez ledict le Fresne auroit tué le capitaine grec qui commandoit audict chasteau [1].

« Se seroit ledict capitaine le Fresne saisi des clefs dudict chasteau et mis les soldarts hors d'icelluy et se seroit emparé de la place et fermé les portes.

« Sur ces entrefaites,

« M. Cochelin, procureur du roi au siège présidial, MM. les maire et eschevins et MM. de la justice ayant eu advis de la prinse du dict chasteau seroient en grande dilligence allez au-davant dudict chasteau du costé de la Cité où ils auroient trouvé ledict capitaine Hallot qui se prommenoit audict parvis, lequel auroit à haulte voix dict auxdicts sieurs cy dessus qu'il avoit fait prendre led. chasteau et qu'il en estoit gouverneur, et ce, en vertu d'une lettre missive que le roy lui avoit escripte et que c'estoit pour le service de Sa Majesté, pour la seureté des habitants de la ville et pour le repos du paouvre peuple du païs d'Anjou qui estoit pillé à raison des compaignies du dict sieur comte de Brissac.

« Ce que voïant ledict procureur du roy auroit faict prendre ledict Hallot prisonnier en attendant la vol-

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 53 et suiv.

lonté du roy, et à l'après disnée MM. de la ville se sont assemblés au logis de M. l'archidiacre qui estoit lors M. de Chaunay, où ils auroient conclu qu'il falloit abattre le pont dudict chasteau du costé des champs pour empescher qu'il n'entrast personne dans ledict chasteau pour donner secours à ceux qui l'avoient prins.

« Et le jeudi ensuivant vingt sixième jour du dict mois, MM. les maire et eschevins se sont assemblez avec MM. de la justice dans la maison de ville pour raison de ladite prinse où ils auroient conclud qu'il falloit envoyer en grande dilligence prez la noblesse du païs pour assister les habitants et empescher que les huguenots n'entrassent dans ledict chasteau.

« En attendant, lesdicts habitants auroient pour leur seureté faict des tranchées et barricades.

« MM. de la ville auroient en outre conclud qu'il falloit par les paroisses quérir des pionniers pour faire des tranchées es grands chemins où l'on auroit des corps de garde garnis de bons soldats commandés par les gentilshommes et noblesse du dict païs. »

L'événement justifia ces précautions.

« Le lundi, vingt deuxième jour dudict mois d'octobre, M. le prince de Condé a passé la rivière de Loire accompaigné de quatre mille huguenots et a faict attaquer le fauxbourg de Bressigné et aultres endroits pour tascher de donner secours à ceux qui avoient prins le dict chasteau, lesquels huguenots furent vaillamment repoussés, et les dicts fauxbourgs, tranchées et barricades furent deffendus par de braves capitaines, soldats et habitants de la ditte ville [1].

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, p. 57.

« Le mercredi, vingt quatrième jour dudict mois d'octobre, ledict chasteau a esté rendu par compositions moïennant la somme de trois mille escus baillés par les habitants de la ditte ville. »

Un pareil acte comportait bien sa répression. Le châtiment ne se fit pas attendre.

« Le samedy, vingtième jour du dict mois et an, à l'après disner, par sentence donnée par MM. les gens tenant le siège présidial audict Angers, noble homme, Michel du Hallot, a esté rompu sur la roë, au quarroy du Pillory de ceste ditte ville, et auparavant l'exécution du mort mis et estendu à la question pour savoir ses complices de la prinse dudict chasteau. »

Henri III eut la faiblesse d'abandonner du Hallot, mais ses complices eurent la vie sauve et notre forteresse fut vouée à la destruction.

« Le mercredi, troisième jour de septembre, M. du Bouchaige, gouverneur d'Anjou, MM. les président, lieutenant particulier et Cochelin, procureur du roy, sont entrez au dict chasteau pour faire procéder à l'abat et démolition d'icelluy, suivant la volonté du roy.

« Ce travail commencé fut heureusement suspendu et contremandé peu de jours après. Les dicts maczons auroient commencé à faire l'abat des dites tours, laquelle démollition, ils n'auroient certainement faicte et seroient demeurées en l'estat qu'elles sont de présent lesquelles estaient couvertes d'une belle charpente de bois de chastaignier et couverture d'ardoyses tant du costé de la ville que du dehors et de la mesme haulteur que la tour qui est sur le port Lignier du costé de la Cyté.

« L'on a commencé à descouvrir les tours du chasteau d'Angers du costé de dehors de la ville depuis la Basse-Chaîne jusques à la porte dudict chasteau du costé des Lices qui estoient toutes bien couvertes d'une belle charpente et d'ardoyses.

« Lequel chasteau, en l'estat qu'il estoit, estoit fort beau à voir par le déhors pour la haulteur des tours qui estoient touttes bien couvertes que pour le dessus des portaulx qui estaient richement bastis et particulièrement le portal dudict chasteau du costé de la Cyté au-dessus duquel y avoit une belle chapelle et à costé un bel oratoire auquel y avait un vitral qui estoit bien enrichy du costé de l'entrée dudict chasteau, tant en vitraulx que d'architecture, avec grand bastiment de logis [1]. »

Condé, repoussé, n'en continua pas moins de tenir la campagne contre Joyeuse et Mercœur avec des succès variés qui ne pouvaient manquer d'entretenir la panique dans les murs mêmes d'Angers.

C'était sous ces impressions et pour éviter de nouvelles surprises, que la garde la plus sévère fut commandée aux portes et aux remparts.

Les portes Boisnet furent murées. Tout ce qui les avoisinait fut rasé.

Une casemate fut construite vis-à-vis du collège d'Anjou.

Le fossé de la porte Saint-Michel au port Ayrault fut creusé et revêtu d'un mur de contrescarpe tout neuf. On refit une portion du mur près la porte Saint-Aubin. On rétablit les courtines du château et on enleva les vidanges de démolition laissées dans les fossés.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 6.

Les hésitations, les faiblesses, les duplicités de Henri III inquiétaient à bon droit les catholiques que le supplice de Marie Stuart acheva de surexciter. La séduisante veuve de François II était restée populaire en France. Son immolation jeta le deuil dans les cœurs de ses anciens sujets.

On ne pouvait pardonner au roi de France, au beau-frère de l'infortunée victime, tant d'indifférence et tant d'abandon. C'était sous ces impressions si vivement ressenties que les princes de l'Union exigèrent de Henri III de nouveaux gages qu'on arrachait toujours à sa faiblesse. L'édit obtenu et rendu public dans tout le royaume, nous fut donné à Angers le 10 du mois d'août. Louvet nous en informe ainsi :

« Le jeudy, dixième jour d'août 1588, l'édict d'Union faict par le roy de ses subjets avec luy et l'Eglise catholique pour l'extirpation des hérésies a esté leu et publié au siège présidial d'Angers et auparavant la dicte publication a esté dicte dans ledict pallais, à l'autel de la chapelle, une grande messe répondue et chantée en musique par les psalteurs et musiciens de l'église d'Angers, qui a esté célébrée par M. Jaquelot, doyen de Saint-Martin et conseiller audict siège, où ont assisté MM. Lechat, président, Pierre Ayrault, lieutenant général criminel, René Louet, lieutenant particulier, et Beaultru, assesseur, qui estoient tous revestus de leurs grandes robes rouges avec tous lesquels estoient MM. les conseillers dudict siège et MM. les gens du roy et aultres.

« Après laquelle lecture ledict sieur président s'est mis à genoux davant ledict sieur lieutenant particulier,

lequel tenoit le livre des Saints Evangiles tout ouvert, lequel a juré sur icelles de garder et faire garder le contenu audict édict. Ce faict, ledict sieur lieutenant particulier, le lieutenant criminel, les conseillers du dict siège ont tous juré suivant leur rang et ordre particulier.

« Cet exemple fut imité du prevost des marchands, de MM. les officiers de la prévosté, du procureur du roy, des greffiers, des clercs, des juges et conseil des marchands, juges des traites, officiers du grenier à sel, advocats, sergents, etc.

« Et à l'après disnée dudit jour, MM. les maire et eschevins, capitaines, lieutenants, enseignes et sergents se sont tous assemblez en la maison commune, lesquels ont tous juré sur les Saints Evangiles comme les précédents ledict edict d'Union davant ledict sieur président Lechat, maire de la dittę ville, et le dict sieur lieutenant particulier.

« A esté conclu et ordonné que les capitaines des dittes paroisses ameneroient les manants et habittants de la ditte ville pour jurer et faire le dict serment.

« Ce faict, toute l'artillerie de la ditte maison de ville a esté tirée en signe de réjouissance.

« Le dimanche, à l'issue de la grande messe, M. de la Rochepot, gouverneur d'Angers, MM. du clergé et les religieux des abbayes ont tous faict et presté et juré le serment cy-dessus entre les mains de M. l'official [1]. »

La nation est d'ailleurs appelée à sanctionner ces

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 131 et suiv.

mesures. Les États, dans ce but, sont convoqués à Blois pour le 11 septembre. L'élection qu'ils nécessitent nous est ainsi racontée :

« Le mardi, vingt-troisième jour du mois d'août 1588, il s'est trouvé grand nombre de noblesse du pays d'Anjou en la ville d'Angers. Suivant le mandement du roy ont comparu au pallais devant M. le lieutenant particulier, commissaire en ceste partie, comme aussi ont comparu dans ledict pallais les depputtez des villes de la province qui s'estoient assemblez, des trois Estats de la province d'Angers, pour nommer des depputez pour aller aulx Estats generaulx assignés en la ville de Blois.

« L'avocat du roy Lefebvre, et après lui le lieutenant particulier, ont fait chacun une belle harangue. Puis il a été ordonné par ledict lieutenant particulier, que les trois Estats s'assembleroient, sçavoir : le Clergé, au pallais épiscopal; la Noblesse, audict pallais royal; le Tiers Estat, dans la maison de ville, pour nommer hommes capables pour dresser et porter les cahiers aux dicts Estats généraulx [1]. »

Deux rivaux se donnent rendez-vous aux États de Blois, le roi de France et le chef de la Ligue. Henri de Guise attend des mandataires de la nation la sanction d'un pouvoir qui doit briser à son profit la majesté royale, la mettre à sa merci. Henri III qui sent encore sa couronne sur son front, le veut prévenir dans son projet et le broyer dans son audace.

C'est le 12 mai, dans la journée des Barricades, que

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 134.

Henri III a juré de se venger, et c'est pour le meilleur succès de son entreprise que depuis ce jour il comprime et dissimule son projet. Conçu, nourri depuis six mois, ce projet est abordé froidement et accompli sans scrupule comme un acte de légitime autorité. Qui a pu sans frisonner entendre, dans les galeries de Blois, raconter le drame du 23 décembre 1588? Qui a pu sans émotion considérer des lieux, des murs, des meubles sur lesquels on cherche encore à découvrir le sang des victimes?

N'a-t-on pas reconnu dans cet odieux forfait le fils et le pupille de Catherine de Médicis, un digne frère de Charles IX? A cela près, que le Balafré venge l'Amiral, l'assassinat des Guises n'est-il pas un corollaire de la Saint-Barthélemy?

De ce jour, la mesure est comble; le châtiment ne peut tarder; les Valois doivent disparaître. Henri III, d'ailleurs, n'attendra pas Jacques Clément pour porter la peine de son crime. L'épouvante, autour de lui, fait un vide soudain et dans son isolement, il n'a d'autre ressource que d'aller implorer celui qu'il combattait naguère, l'héritier même de cette couronne qu'il a dégradée et qui devient trop pesante pour lui.

Devant la Pucelle, Charles VII n'était que roi de Bourges; devant Henri de Navarre, Henri III n'était plus que roi de Tours. Il a pourtant encore au château d'Angers, dans Donadieu de Puycharic, un soldat dévoué à sa fortune, et près de lui, dans d'Aumont, un général à toute épreuve. Remplacé par la Rochepot, Brissac a bien toujours la confiance de la Ligue; mais on le peut déjouer et écraser dans un mouvement

d'audace. C'est en effet ce qui se produisit au dire de Louvet :

« Le mardi, vingt-huitième jour dudict mois de mars, qui étoit la semaine sainte, M. le comte de Brissac est arrivé ès fauxbourg de Bressigni.

« Le vendredi saint, au moyen d'avis certains et véritables que le gouverneur, comte de la Rochepot avoit fait approcher de la ville grand nombre de régiments et gens de guerre, tous les habitants de la ditte ville d'Angers avoient prins les armes, fermé toutes les portes, faict des barricades et mis des gardes en la Cyté jusques contre les portes du chasteau pour s'opposer à ce que M. de Puchairicq, gouverneur et capitaine audict chasteau ne fist entrer les régiments en la laditte ville par le dedans dudict chasteau.

« Le dict sieur comte de Brissac alloit par les rues pour esmouvoir davantaige lesdicts habitants.

« Sur les minuit, comme les habitants estoient à garder les barricades qui avoient esté faictes tant aux quaroys que advenues pour garder les portes et murailles, les principaux de la ditte ville qui avoient commandement capitulèrent à la charge que les dicts habitants ne seroient pillés, n'auroient aulcun mal, que ledict sieur comte de Brissac sortiroit de la ville et le lendemain, samedi vigille de Pâques, premier jour d'avril 1585, le régiment de Picquardye a entré en la ville d'Angers pour le roy en garnison, par le commandement de M. le maréchal d'Aumont qui les cōduisoit.

« Le lundi, par ordonnance du maréchal, des corps de garde furent établis au portal Toussaint, au portal

Saint-Nicolas, au carrefour de la Trinité et sur les grands ponts.

« Le jeudi tous les catholiques furent désarmés.

« Le dimanche, neuvième jour du mois d'avril, MM. les maire, eschevins, la justice, capitaines et lieutenants de la ditte ville se sont assemblés dans le pallais royal pour adviser au moyen de soulager les habitants de la ditte ville des garnisons qu'ils avoient et amener la ditte ville et habitants en l'obéissance du roy pour le temps à venir et d'obtenir ung pardon de Sa Majesté pour raison des armes prinses par les dicts habitants contre l'armée du roy qui voulloit entrer dans la ditte ville[1]. »

Maître d'Angers, d'Aumont la traite en place vaincue.

La municipalité est sa première victime. A sa tête s'y voyait Pierre Lechat, sieur de la Touche, qui cumulait les fonctions de maire avec celles de président au Présidial. Maire, échevins, conseil de ville, capitaines de paroisse, tout est immolé.

Reconstituée sur ses anciennes bases, la mairie est confiée à Guillaume Bonvoisin, juge de la prévôté.

Ce jour-là, une ordonnance est publiée aux carrefours faisant défense, sous peine de prison, de franchir le mur de ville ou de se cacher dans les maisons.

Les catholiques ligueurs sont désarmés, les plus compromis frappés d'amendes et de mesures arbitraires de répression.

Quinze sont voués au bannissement;

Neuf enfermés en prison;

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 144 et 145.

Douze séquestrés dans leurs propres maisons; le maire Lechat est de ce nombre.

Tours devient la capitale de Henri III, le siège de son gouvernement. Il y convoque son Parlement qui se scinde et se déchire en deux fractions.

L'une obéit au roi et le suit à Tours; l'autre, aux ordres de la Ligue, reste à Paris.

Gourreau de la Proustière, de la famille des Gourreau de Chanzeaux, avocat au Parlement, dévoué aux intérêts de Henri III, reçoit la charge d'organiser la justice à Angers.

« Le samedi 13 de mai, nous informe Louvet, Philippe Goureau, sieur de la Proustière, maistre des requestes, a monté au siège où il a faict publier les édicts, déclarations et mandements du roy contenant que sa dite Majesté a transféré le parlement de Paris en la ville de Tours [1]. »

En réciprocité de cette mesure, le Parlement de Paris transféra le Présidial d'Angers en la ville de Châteaugontier avec le procureur Cochelin pour lieutenant général.

Assisté du roi de Navarre, le roi de France, Henri III, voit sa fortune grandir rapidement. Sa capitale, serrée de près, va céder sous l'effet des efforts combinés, quand le couteau de Jacques Clément met fin à ses jours (2 août 1589).

Ce premier attentat à la vie sacrée d'un souverain, cette mort soudaine et imprévue eut dans le camp confédéré des deux rois les plus graves conséquences.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 152.

L'étonnement, la stupeur, l'embarras firent aussitôt place à la désespérante actualité de la question dynastique. Composée de catholiques, l'armée du roi défunt ne pouvait, sans épouvante, envisager la perspective de marcher sous la bannière d'un huguenot. Aussi le roi qui jusque-là ne mourait pas en France semblait mort en ce jour. Chefs et soldats découragés jettent leurs armes et s'enfuient. Un petit nombre avec hésitation consent à servir le Béarnais; mais il exige sa foi sauve et de plus encore un souverain qui promette de se faire catholique. D'Aumont est de ce petit nombre. Serviteur de Henri III, il était à ses côtés quand il fut blessé.

Aussi reçut-il, avec les derniers soupirs de son maître, ses dernières recommandations, qui étaient d'accepter pour roi Henri de Navarre et de se fier à sa parole.

Mais Angers lui-même, que fera-t-il? Comment accueillera-t-il la sinistre nouvelle? Quelle sera son attitude? Fidèle à ses traditions, restera-t-il catholique et alors se livrera-t-il à la Ligue ou bien au prétendant? Graves alternatives que Louvet nous dépeint avec une éloquence que je me garderai d'altérer.

« Le samedi cinquième du mois d'août 1589 est arrivé un courrier Angers qui a raporté que le roy avoit esté frappé d'ung coup de couteau par un jeune jacobin au dessous du nombril, à raison desquelles nouvelles les habitants ont prins les armes et se sont cantonnés par les quarefours, scavoir : la Trinité, porte Chappelière, Pillory, la maison de ville, la prison, le

boulevard Saint-Serge, la porte Boisnet, le pallais fermé et faict bonne garde.

« Puis le mercredi, huitième dudict mois, les capitaines de la ville d'Angers et tous ceux qui avoient commandement, MM. les maire, eschevins, la justice et MM. du clergé se sont, avec ledit sieur la Rochepot, tous assemblés en la maison de ville, ont tous juré et promis de se maintenir les uns avec les aultres en la religion catholique, à sçavoir :

« Ils désirent vivre et mourir comme devant en la religion catholique, apostolique et romaine, et à l'Estat, police et gouvernement de la ditte ville et pays, s'en remettant du tout en l'obéissance de mesdits sieurs de la Rochepot et Pichery, leurs gouverneurs [1]. »

Manifestement Angers veut encore une fois rester catholique. C'est, dans cette solennelle perplexité, sa première aspiration, son unique volonté exprimée avec autant de spontanéité que d'énergie. Quant à l'état, police et gouvernement de la ville et pays, il s'abandonne au patriotisme et au dévouement des gouverneurs la Rochepot et Puycharic. Ces sentiments des mandataires de la cité sont assurément ceux de la population; l'émotion de l'évènement au jour de sa publication et les effets qu'elle provoque en sont la preuve éloquente, toutes les pages de Louvet le démontrent.

Henri IV ne s'y méprend pas et personne ne se montre plus que lui respectueux de cette foi religieuse. Il a sacrifié Saumur et l'a livré à Duplessis-Mornay, son pontife des huguenots; mais il ne veut pas souiller

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II. p. 158.

Angers. Tout roi qu'il se donne, il n'y veut entrer que catholique. Deux fois avant sa conversion, dans ses diverses migrations, il est amené au seuil de la province, à Sablé, à Saumur, et là il reçoit les hommages et compliments de nos maire et échevins, deux fois il résiste aux instances qui lui sont faites de pénétrer plus avant. Ce respectable scrupule ne peut le dispenser de se créer un parti dans le camp catholique.

Il obéit à cet impérieux besoin, mais il le veut trouver dans les plus purs et les plus honnêtes.

C'est au premier plan Gourreau de la Proustière que nous rencontrons investi déjà dans notre ville de la confiance de Henri III.

Henri de Navarre l'a vu à l'œuvre; il a pu apprécier sa prudence et sa fermeté, il a discerné son intelligence et son dévouement. Aussi dès le début de son règne, il lui adresse une longue lettre conservée précieusement dans les archives de famille au dire de M. de Quatrebarbes. Cette lettre, expression d'une confiance sans bornes, lui laisse les pouvoirs les plus illimités de justice et d'administration. La Proustière est pourtant mal noté par Louvet qui l'appelle un faux catholique, parce que, s'inspirant des principes qui feront l'Édit de Nantes, il cantonne les huguenots à Miré et Châteauneuf. Louvet a tort; il le juge en ligueur passionné. Gourreau de la Proustière est l'exécuteur testamentaire de son cousin Pierre Gourreau enterré à Saint-Michel-du-Tertre. C'est qui lui compose l'épitaphe que nous connaissons. Aux jours que nous traversons, il relève le président Lechat de son humiliation, lui rend ses fonctions à la tête du présidial. Cette sage mesure groupe

autour de leur chef les conseillers. Cochelin, seul, l'abandonne pour aller à Châteaugontier. La Proustière le remplace par Marin Boylesves.

Marin Boylesves est le fils de François, l'enquêteur du sac de Saint-Maurice. Marin n'a point dégénéré dans les traditions de famille. Le dévouement qu'il porte à son souverain n'a d'égal que sa piété qui se manifeste dans ses donations. Lieutenant-général de la sénéchaussée à la place de Cochelin, chevalier héréditaire des ordres du roi avec privilège insigne de trois fleurs de lys d'or dans ses armes; ses dépouilles mortelles, recueillies au couvent des Cordeliers dans la chapelle de famille, sont surmontées d'une verrière le représentant à genoux orné de sa robe écarlate de judicature.

Qui n'a remarqué aussi dans notre Musée de sculpture la vénérable figure du sénéchal Donadieu de Puycharic. Lui, aussi, est à genoux, et ce beau marbre surmontait son tombeau aux Jacobins. Son attitude religieuse et grave commande le respect. Tout ce qui nous reste à dire de ce personnage justifie cette expression.

Tels sont les personnages qui au 8 août 1589 ont fait le serment de rester catholiques et de sauver la foi religieuse. Nous trouvons pourtant une note discordante dans cette harmonie, et cette note vient de notre évêque Ch. Miron.

Miron, au commencement du XVII^e^ siècle, Henri Arnault, à la fin du même siècle, ont l'un et l'autre occupé le siège pendant plus de quarante ans, et tous les deux ont marqué leur place dans notre histoire locale.

Charles Miron s'est rendu célèbre par ses dissentiments avec son Chapitre. Le temps, les circonstances, l'âge et le caractère de ce prélat les ont motivés.

Il avait succédé à Guillaume Ruzé, mort à Paris le 28 septembre 1587. Il était le fils de Marc Miron, premier médecin du roi Henri III. Déjà pourvu de l'abbaye de Cormery, il dut à la faveur de son père d'être investi de l'évêché d'Angers à l'âge de dix-huit ans. Il se hâta, aussitôt nommé, de prendre possession par procureur :

« Au mois d'octobre 1588, nous dit Louvet, M. Ch. Miron s'estant faict recevoir évesque d'Angers, par procureur, les habitants de la ville ont appelé de la ditte réception comme d'abus et pour les causes d'opposition disoient qu'il n'estoit de la quallité portée par les saincts Conciles, n'estant ni ayant l'aage y requis, ny capable en doctrine et qu'il avoit la veue trop courte; et auroient les dicts habitants constitué procuration pour former la ditte opposition en la maison de ville laquelle avoit teneu pour cest effect le lundi vingt quatrième dudict mois pour en aviser et envoyer vers le roi à Blois [1]. »

L'opposition faite au jeune prélat avait pour instigateur et pour chef René Girault, pénitencier et théologal du chapitre, vicaire capitulaire pendant la vacance du siège, prêtre régulier et austère de mœurs, mais passionné ligueur, alors encouragé par nos députés aux Etats de Blois. Toutefois, l'émotion causée par la mort des Guises, ne permit pas à ces députés de se faire écouter dans l'Assemblée de la nation. L'élu du roi,

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 137.

maintenu alors sans opposition, put braver l'opinion et s'imposer dans sa ville épiscopale à la faveur et par les armes du maréchal d'Aumont.

Louvet nous dépeint ainsi son entrée dans sa ville épiscopale :

« Le samedi, quinzième jour d'avril 1589, M. Ch. Miron a esté en faveur du sieur maréchal d'Aumont et de son armée contre et au préjudice des oppositions du clergé et des habitants receu évesque d'Angers et iceluy mené en l'église Saint-Maurice par la force des armes contre le gré et la volonté des bons catholiques de la ville [1]. »

Ce pontife installé par la violence dut épouser la politique de Henri III. C'est dans cet ordre d'idées que le vingt-sixième jour du mois de mai, nous dit Louvet, « M. Ch. Miron, évesque d'Angers a fait un formulaire de prières qui se devoient faire pour le roy tous les jours de la semaine aux grandes messes et vespres, des paroisses, chapitres, abbayes, couvents, monastères et autres églises. »

Des prières se pouvaient prescrire pour un roi que l'église avait consacré. Mais quand le meurtre de Jacques Clément eut tranché les jours de ce souverain, il n'en pouvait être de même pour un successeur hérétique, nommément excommunié dans l'éclat des formes canoniques. Et alors si, dans ce temps, tout évêque français se voyait obligé à la réserve, la prudence s'imposait à un prélat de dix-neuf ans, qui encore n'était revêtu d'aucun ordre sacré. Pour son malheur et

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 151.

celui de ses diocésains, Miron ne connaissait pas les tempéraments de précaution et de ménagements.

Dès le vendredi, 1er septembre, dans la cathédrale Saint-Maurice, à l'occasion du service pour le repos de l'âme du roi défunt, l'orateur, désigné pour l'oraison funèbre, avait l'ordre de demander des prières pour le roi de Navarre. Cette déclaration ne suffit pas à Miron; il appelle dans ses chaires de paroisses un prédicateur spécial qui avait mission de faire l'opinion pour le nouveau roi. Ce prêtre, du nom de Chauveau, curé d'une des paroisses de Paris, était de foi notoirement suspecte. Louvet, dans sa prévention, nous le dépeint habillé à la façon des ministres de la Rochelle. Cette tentative provocante devait soulever des adversaires. Elle allait produire une lutte d'autant plus acharnée, qu'elle avait pour instigateur le théologal Gérault qui s'y croyait obligé par ses fonctions mêmes.

Des processions aux premiers dimanches de chaque mois groupaient alors le clergé et les fidèles de la ville entière. Le gouverneur, le présidial et la mairie suivaient en costume officiel ces processions. Dans une église paroissiale, but de station, se donnait un sermon qui avait ainsi pour auditeurs toute la population. Ce fut l'occasion que saisit notre évêque au 4 février 1590 et l'église Saint-Maurille fut choisie pour la manifestation.

Toute l'assistance avait pris place et attendait avec anxiété le prédicateur qui s'était prudemment caché dans une maison voisine. Le prévôt des maréchaux eut l'ordre de l'y aller prendre pour l'indroduire; mais il rencontra devant lui, formé par Girault, un infranchis-

sable rempart humain composé de femmes en grande partie qui fit pleuvoir sur le prêtre étranger une grêle de pierres, de chaises et de tabourets. Chauveau recule épouvanté et se réfugie en toute hâte dans la maison qui lui servait d'asile. Ce désordre devait appeler ses représailles et provoquer un châtiment. Girault fut saisi et mis en prison, puis traduit à Tours devant le Parlement qui le condamna à faire amende honorable sur le parvis de l'église Saint-Maurice, nu, en chemise et une torche en main. Il subit sa peine le 8 août, et ses complices les curés de Saint-Denis et de la Trinité qui avaient pris la fuite furent pendus en effigie.

Ces conflits, tant violents qu'ils soient, laissaient intacts les sentiments religieux de nos magistrats que nous trouvons, à peu de jours de distance, suivre pieusement et en robe, des Cordeliers à Saint-Michel-du-Tertre, une procession du Saint-Sacrement. Le sermon d'usage s'y donne en notre église sur un sujet tout opposé aux intérêts du roi.

Les jugements et les répressions ne calmaient pas les passions religieuses et les victoires de l'armée royale restaient sans résultat.

Cinq ans de luttes stériles persuadèrent enfin Henri de Bourbon qu'il n'aurait raison de son peuple qu'en se laissant vaincre lui-même et qu'en rentrant dans cette Église dont il devenait par naissance le fils aîné. En dépit donc de son conseiller Mornay, il se fit instruire et embrassa enfin la foi romaine, à la grande joie des catholiques angevins.

L'abjuration de Saint-Denis, le sacre de Chartres et

enfin l'absolution de Clément VIII lui firent son droit et lui livrèrent la couronne.

Les ligueurs devinrent alors des révoltés, et Philippe II un ennemi national que le roi de France parvint bien vite à dominer.

L. Rondeau.

DE LA

MÉTHODE EXPÉRIMENTALE

EN AGRICULTURE

La science de l'Agriculture est l'âme de l'Expérience.

(Olivier de Serres.)

Il est aujourd'hui parfaitement reconnu que, contrairement aux conclusions que Thurmann avait tirées de ses observations, c'est la nature chimique du sol qui détermine la *flore* de chaque région : l'état physique du terrain n'intervenant que d'une manière secondaire.

Partant de ce principe — aujourd'hui incontesté — nous considérons l'étude expérimentale des engrais comme la dominante parmi tant d'autres qui intéressent, à divers titres, la richesse agricole de notre pays, dont la *fortune* est de plus en plus atteinte par les importations étrangères. Nous avons entrepris de rechercher — sans parti pris — quel est le meilleur système à employer pour étudier pratiquement un engrais.

La méthode expérimentale qui s'applique à l'analyse complète et naturelle des engrais dans des champs d'ex-

périence, nous a paru la seule méthode rationnelle et à la portée de tous les intéressés, de toutes les intelligences. Nous développons cette idée en nous établissant sur des motifs qui nous ont paru à l'abri de toute critique sincère et loyale.

Nous n'avons pu traiter cette question des engrais, sans flétrir le charlatanisme qui accable les agriculteurs d'impôts énormes, par ses fraudes, sa fausse science, et déroute les combinaisons les plus intelligemment conçues. Nous avons donc dû signaler les fraudes nombreuses, habiles, incessantes, ayant souvent une apparence scientifique bien trompeuse, qui régissent, en quelque sorte, le commerce des engrais. Nous demandons que jusqu'à ce que l'instruction générale et l'éducation libérale aient mis dans leurs programmes l'étude sérieuse de la science agricole, les Sociétés d'agriculture patronnent par leur honorabilité la vente des engrais qu'il leur semblera loyal de recommander.

Par l'action continue des membres des Sociétés agricoles et la publicité donnée à leurs jugements, les machines agricoles les meilleures se sont répandues, améliorant partout le sol et fertilisant les terres incultes; une partie de leur mission est ainsi remplie. Ce qui reste à faire est bien autrement sérieux que l'œuvre déjà accomplie, car la restitution à faire au sol des éléments que les récoltes lui enlèvent, est une question de vie ou de mort, non seulement pour la ferme ou l'individu, mais pour le pays tout entier.

Il s'agit non seulement de ménager nos ressources présentes en conservant mieux nos engrais et de lutter contre la concurrence étrangère par une culture inten-

sive, à « coups d'engrais » ; mais encore de réparer les fautes du passé, tout en préparant l'avenir.

Pourquoi ne pas faire pour les engrais ce qui a été si brillamment exécuté pour les machines agricoles, avec un succès aussi incontestable qu'incontesté ?

Les idées que nous allons développer ne nous sont pas personnelles ; nous n'avons pas la prétention d'avoir fait une découverte dans une voie où tant d'autres, plus vaillants et plus instruits, ont projeté une lumière si vive, qu'une révolution agricole est apparue nécessaire, et s'opère petit à petit, fatalement, sous nos yeux, sans que dans notre Anjou nous y prêtions une attention bien suivie ; au grand dommage de nos intérêts.

Nous nous sommes appuyés sur les travaux des agronomes les plus savants et des chimistes les plus compétents et les plus éclairés. Nous avons transcrit en partie les idées, les préceptes, si nets et si concis que M. Th. Bécour a exprimés dans son beau travail sur l'Empirisme. Nous avons groupé et relié ces maximes si sages en leur donnant ainsi un corps, une corrélation, une liaison qui lui manquaient. Les documents les plus sérieux que nous ayons trouvés comme arguments contre la falsification des Engrais proviennent un peu de nos travaux personnels, mais sont surtout tirés d'un rapport des plus intéressants, publié par M. Guinon, directeur de la station agronomique de Châteauroux.

Nous nous plaisons donc à rendre hommage à ces deux savants, dont la science étendue et pratique est la garantie la meilleure que nous ayons à présenter de la véracité et de l'importance des faits que nous signalons,

garantie plus sérieuse et mieux établie que celle qui pourrait ressortir de nos modestes connaissances. Nous avons donc fait aux *mémoires* de MM. Bécour et Guinon de larges emprunts, si répétés que nous avons jugé inutile de les signaler presque à chaque page. Nous avons conservé, sans en modifier l'expression, ni le choix heureux des mots, beaucoup de leurs idées les plus saillantes.

Le mérite de ce travail leur revient presqu'en totalité; nous avons cru intéresser les membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, en condensant en quelques pages de précieux renseignements, dont cette question si sérieuse des Engrais a besoin, pour être discutée, éclaircie et résolue.

Nous parlions tout à l'heure, nous parlerons encore et souvent de la nécessité de la *restitution* au sol des principes que les récoltes lui enlèvent : nous nous plaisons, et c'est notre devoir, à rendre à César ce qui appartient à César.

G. DE C.

CHAPITRE PREMIER

DE LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE EN AGRICULTURE

Le libre-échange, les nécessités nouvelles de la vie, les plus grandes facilités de communication et de transport, les progrès de la science, la lutte pour la vie entre les nations, ont modifié profondément les différents

systèmes de l'économie rurale. La culture intensive succède partout à la culture extensive, l'obligation d'exporter de la ferme et du pays beaucoup des produits qui autrefois s'y consommaient, entraînent avec elles la nécessité *absolue* de la restitution intégrale à la terre des éléments qu'on lui enlève.

Il résulte de ces faits nouveaux l'obligation de faire entrer dans l'exploitation de la ferme la méthode et la balance. Donc, le progrès agricole ne peut s'accomplir que par la science, et pour le suivre ou le diriger l'agronome doit posséder un savoir approfondi, une grande expérience, un parfait jugement, un complet désintéressement, et l'amour — si rare aujourd'hui — des choses agricoles. Avec ces qualités, les unes innées, les autres acquises, il pourra étouffer le *charlatanisme* qui, sous les formes les plus variées, abuse de la crédulité de ceux qui exercent la profession noble, ardue et pénible de cultiver la terre.

I

Le temps n'est plus où le *fermier* pouvait se contenter de connaître ses terres, de ne songer, sans autre ambition, qu'à l'application dans une modeste mesure, de l'expérience acquise par lui-même ou par ses devanciers, pendant de nombreuses années d'observations et d'études. La production *maxima* est une question vitale pour l'agriculture, et l'étude des moyens d'y arriver nécessite des connaissances toutes spéciales, nombreuses, sérieuses, étendues, dans lesquelles figure tout un cortège de sciences élevées : la physique, la chimie, la météorologie et la physiologie végétale!

Eclairer les cultivateurs sur ces graves questions et sur les dangers du charlatanisme en agriculture, c'est vouloir en même temps les instruire. Or, la tâche est difficile et complexe d'engager ainsi la lutte du raisonnement avec des personnes peu inquiètes de ce qu'on a dit de vrai et de grand dans tous les âges, et qui, incapables de juger les grandes découvertes, prennent souvent la *Routine* comme la base des connaissances humaines. Plus on monte, plus l'horizon s'élargit : comment convaincre ceux qui, immobiles ou inertes, sont sur une réserve continuelle; croient, de père en fils, aux erreurs qui, rejetées ou déjà même oubliées par la science vraie et la pratique, sont religieusement gardées par la *tradition* dans chaque pays.

Aussi le charlatanisme trouve là un terrain tout préparé pour ses agissements, sa marche libre et son implantation.

Réagir contre toutes ces tendances dangereuses est difficile, car toujours il se rencontrera des ignorants, des hommes faibles, crédules ou sans instruction. Mais c'est une lutte à entreprendre pour l'*honnête* : *Vir probus medendi peritus*, et bien faite pour séduire les esprits généreux. Il y aura plus d'erreurs à combattre que de vérités à établir; et rien dans ce monde n'étant absolu, une juste mesure sera à conserver dans les modifications des choses anciennes et dans l'établissement des principes nouveaux. Mais l'homme qui sait et qui veut n'en ignore pas, et tout en marchant à pas lents dans la bonne voie, il saura empêcher la fausse science de courir dans la mauvaise.

II

Le charlatanisme agricole est malheureusement un ennemi qu'on ne peut prendre corps à corps, ni étreindre, ni terrasser; mais on peut et l'on doit, par la logique, par l'expérience, lui porter des atteintes sérieuses en unissant étroitement les uns aux autres des principes scientifiques indiscutables, en en formant un réseau, un filet qui le saisisse de toutes parts, sans merci aucune.

Le charlatanisme ne doute de rien; sinon par la parole, au moins par la *presse*, son bavardage en impose à l'homme simple et naïf. Combien nos campagnes reçoivent chaque jour de brochures agricoles, que des hommes, même instruits, ne craignent pas de répandre; animés, nous ne savons par quel besoin de se produire; incapables, eux-mêmes, de juger et de raisonner ces appâts tendus par la médiocrité ou la malhonnêteté à l'ignorance, toujours prête à la séduction de l'*erreur!*

La culture, déjà si peu rémunératrice, s'accomode mal d'essais continuels, de tâtonnements irréfléchis! Elle exige, par ses errements, qu'on agisse avec précision, afin d'éviter la perte du temps qui, surtout dans la pratique agricole, est de l'argent. Elle ne peut se satisfaire d'un fausse sécurité, qui la jette ensuite dans l'incertitude, puis l'année suivante dans une irrésolution toujours dangereuse.

C'est surtout en culture qu'il faut se garder de tout système qui brise l'uniformité des choses; les moyens perturbateurs sont dangereux dans une exploitation qui

s'est façonnée, depuis de nombreuses années, à un régime, à un traitement devenus quelquefois rationnels, parce qu'ils se sont trouvés imposés par une longue durée.

Or, quand on ignore la structure, le mécanisme, les fonctions d'un machine, comment prétendre y ramener l'ordre lorsqu'elle est dérangée. Qui discernera les indications données par la plante, l'état du terrain, le *modus vivendi* créé par le climat et l'économie générale de la ferme.

Nul ne le sait mieux que le fermier, dit-on!

Mais est-il bien apte, devant les besoins et les exigences nouvelles de la culture intensive, à reconnaître ces signes et ces symptômes, et combien de dissemblances lui échapperont!

Ici, il ne faut pas frapper au hasard, car toute expérience agricole dure un an; le savoir seul peut consulter la terre, l'interroger, et la coordination des faits observés fera le reste.

C'est ce qui nous force à recourir à la méthode expérimentale et à son application; non pas à celle qui analyse physiquement ou chimiquement la terre par les moyens les plus en vogue ou les plus nouveaux : c'est une opération qui exige du temps, des instruments spéciaux et des connaissances élevées. Mais, marchant dans une voie pratique, à la portée de tous, nous nous bornerons à diagnostiquer la terre, à examiner son état d'épuisement, à connaître les éléments qui lui manquent et que nous lui restituerons.

Devant ces « *prospectus* » dont l'annonce éhontée s'affiche partout, ne doit-on pas s'étonner de l'absence

d'une répression efficace dans notre singulier état social, qui punit un délit d'opinion et passe indifférent devant le charlatanisme qui détruit la confiance, ruine les uns, et retarde de tant d'années le progrès agricole. Ces annonces sont ausi dangereuses que les doctrines prêchées à la devanture des journaux. On peut en effet juger une politique et n'être pas apte à comprendre la portée scientifique d'un procédé trompeur. C'est cette diffusion permise des ouvrages, soi-disant populaires, d'agriculture qui crée le charlatanisme agricole. Ce dernier ajoute ses erreurs dangereuses à celles qui proviennent de la tradition souvent empirique, dirigeant de père en fils, avec des dangers moindres, il est vrai, la culture d'une ferme. Toutes deux sont de la science de contrebande !

Contre la première, l'instruction seule est l'arme du combat à livrer. Il n'existe pas, en effet, de moyen légal, réellement pratique, pour arrêter le charlatanisme agricole, sous quelque forme qu'il se présente : la plus dangereuse et souvent celle qu'on peut le moins atteindre. En tous cas, la répression actuelle est illusoire et dérisoire; le juge désarmé ne poursuit que mollement les abus les plus cruels et les plus manifestes : cette impunité est un danger permament.

III

Il s'agit cependant, Messieurs, de sauvegarder l'avenir de l'agriculture, la bonne foi et la confiance des populations rurales, et si la raison et le bon sens sont les seuls moyens mis à notre disposition pour contre-

balancer l'influence funeste d'une exploitation sans frein, sachons nous en servir jusqu'à en abuser !

Les Sociétés d'Agriculture hésitent, sans raison disons-le, à prendre la tête de ce mouvement d'opposition et de protestation. Créées par des hommes instruits et honnêtes, elles devraient prendre à cœur de combattre l'erreur et le préjugé par l'*exemple, le livre et la parole*. Elles ne pourraient être accusées de faire de la propagande commerciale ni de la réclame, car l'honorabilité et le désintéressement de ses membres sont des garanties que les cultivateurs estiment à leur juste valeur.

Elles devraient prendre en mains notamment les annonces des engrais, pour détruire toute autre publicité dangereuse à tant d'égards. Leur rôle est d'empêcher l'exploitation du cultivateur, leur mission doit être de signaler les sages pratiques, les causes et les dangers de l'empirisme et des recettes mystérieuses. Elles devraient constamment instruire le public des essais qui se font dans la culture, de la valeur des procédés et des engrais, et enfin du danger des vaines et ridicules pratiques. Il est incontestable que la science, la raison, la réflexion peuvent *seules* distinguer ce qui dépend du régime, des systèmes de labour, des engrais, des influences extérieures, d'avec ce qui appartient à la marche ordinaire de la végétation. Le danger sera ainsi conjuré, en partie du moins, car en agriculture les esprits les plus droits commettent également des erreurs. A quels résultats sont donc conduites des intelligences moins cultivées?

Il est plus que temps de faire cesser le tribut que la crédulité humaine paie, sans répugnance, aux annonces

des journaux intéressés, tribut de valeur incalculable. Il faut agir, puisque la loi ne peut punir le parasite qu'elle protège souvent plus que le savant. Mettons donc en garde les cultivateurs contre ces publications journalières de procédés, qui peuvent être pour les marchands cupides une source de produits illicites, mais qui sont, pour la science agricole, une source de mécomptes et de découragements.

CHAPITRE II

DE LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE ET DU CHARLATANISME

Le charlatanisme a deux écoles : l'une ignorante, l'autre déloyale ; toutes deux sont dangereuses ; la première peut être honnête, car elle pèche par imagination, manque de jugement, sinon d'intelligence.

Elle se borne ordinairement à constater les faits qui se déroulent sous ses yeux et tels qu'ils se présentent, sans chercher à les reproduire, et sans modifier les circonstances qui les accompagnent. Elle isole les faits après les avoir recueillis, sans s'occuper de les lier par la synthèse. D'une simple observation passive d'un cas particulier, elle conclut à la généralité des phénomènes observés; quand au contraire elle n'a saisi qu'un des anneaux d'une chaîne dont la longueur et la forme sont encore inconnues.

Le charlatanisme aligne ses chiffres, cache ses insuccès et attribue à sa méthode un avantage passagèrement

obtenu, au lieu de reconnaître qu'il est, le plus souvent, dû aux efforts combinés de la nature et du hasard. Les prétendus agronomes, *empiriques déguisés*, qui, en inspectant un sol d'un seul regard, jugent, apprécient et concluent à un système de culture, sont des imposteurs confondant à plaisir et faisant incontestablement de l'arbitraire.

C'est qu'en effet l'agronomie n'est pas une simple nomenclature de procédés, en regard desquels on a accolé un résultat obtenu, qui ne peut être qu'un cas particulier dont la généralisation serait une grosse erreur. L'ignorance des lois de la nature et de celles de l'économie rurale peuvent seules expliquer toute la croyance accordée aux systèmes les plus bizarres, dont la valeur dépend uniquement du degré de *savoir-faire* de ceux qui les présentent.

La méthode expérimentale procède de toute autre manière.

Elle opère la synthèse des phénomènes observés, et conduite et dirigée par l'intelligence et la science, elle est la seule pratique, parce qu'elle est la seule conduisant au succès.

Elle sait que rien n'est stationnaire dans la nature, chez qui tout tend à l'ordre; elle a comme base, dans ses appréciations ce principe, qu'il n'existe aucun système, aucun procédé à préconiser pour une culture déterminée, dont la réussite est fonction des milieux qui l'entourent.

On ne peut prétendre, en effet, que chaque culture doive être identiquement comprise et menée dans toutes les contrées.

Chaque terre a son âge, son tempérament, son milieu, la résistance de son économie, ses prédispositions, ses saisons, ses climats et d'autres conditions ignorées qui interviennent, chacune avec leur coefficient pour modifier le résultat envisagé et désiré. Il faut donc connaître le pays où l'on veut combattre et laisser le charlatanisme sur les routes qui y conduisent et qu'il ignore. La terre (pour la méthode expérimentale) est un patient qu'il faut voir, connaître et diagnostiquer pour trouver dans son étude et l'observation qui en découle, la base essentielle d'un traitement rationnel.

Il y a, en effet, dans chaque terre, une force latente, connue principalement du cultivateur expérimenté et sérieux, mais qui ne se dévoile qu'à de rares intervalles aux curieux de la nature. On ne comprend pas ces mystérieux courants, on les constate; les lois précises et complètes de la vie végétale sont encore à établir. L'agronome, digne de ce nom, doit étudier les modifications des rapports qui existent entre le corps et le principe vital. Une déviation de la circulation, de la composition des éléments d'une terre, modifications et déviations qui peuvent être non-seulement spontanées, mais encore provoquées, déroutent les plus savants aperçus.

Combien de terres maigres n'ont rien à faire, ni rien à profiter de l'emploi des engrais riches, ni des cultures intensives, parce que trop jeunes ou convalescentes, si nous pouvons nous exprimer ainsi, elles seraient nourries trop violemment sans avoir encore les ressources voulues pour la digestion et l'assimilation. Les nouveaux engrais chimiques sont souvent nuisibles dans des mains inex-

périmentées : ils font le mal en empêchant le bien, promettent et compromettent.

C'est donc avec une extrême réserve qu'il faut toucher aux nouveaux procédés de la science agricole ; il s'agit d'abord de savoir s'ils sont nécessaires ; et cette nécessité reconnue, il faut choisir parmi ceux qui sont offerts celui qui convient le mieux au genre de culture, à l'état de la terre.

Les *spécialités recommandées* ressemblent aux vêtements confectionnés à l'avance ; les uns et les autres ne s'adaptent jamais parfaitement au corps. Les engrais les plus vantés n'ont souvent aucune vertu pour le cas spécial que l'on considère ; combien d'entre eux ne sont que la forme coûteuse d'un engrais naturel que l'on a sans raison décomposé ou transformé.

Aux difficultés déjà si nombreuses d'une bonne culture, aux nécessités de saisir l'occasion (*occasio præceps!*) occasion fugitive dans les corps vivants soumis aux intempéries, pourquoi ajouter les incertitudes de traitements irrationnels ?

CHAPITRE III

DE L'EXCELLENCE DES ENGRAIS NATURELS

Nous avons choisi pour traiter du « charlatanisme » en agriculture l'étude des engrais et des fraudes, auxquelles ils sont non seulement exposés, mais malheureusement soumis, parce que l'importance de l'emploi des

engrais chimiques et des engrais extérieurs à la ferme, est capitale en agriculture.

La fortune publique est intéressée à cette question dans une mesure telle, qu'étant donnée une contrée, on peut en déduire sa richesse et la possibilité qu'elle a d'exporter ses produits, et notamment des céréales, par l'importation des engrais qui s'y fait.

Dans le département de l'Indre, M. Guinon a relevé les documents suivants, puisés dans des tableaux dressés par le directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

ENGRAIS IMPORTÉS DANS LE DÉPARTEMENT		GRAINS ET FARINES EXPORTÉS HORS DU DÉPARTEMENT	
Périodes	Quantités	Périodes	Quantités
1856 à 1860	10,081 qx	1857 à 1861	63,868 qx
1862 à 1865	17,363 »	1862 à 1866	124,993 »
1866 à 1871	24,487 »	1867 à 1873	139,728 »
1873 à 1877	32,627 »	1874 à 1878	193,356 »

L'exportation des grains et farines suit, dans une progression régulière, l'importation des engrais industriels, dans le rapport presque constant de 1 : 6,2.

C'est là une donnée du problème, un simple aperçu statistique qui ne peut évidemment servir de loi, car il faudrait tenir compte également de l'augmentation de la consommation sur place et des exportations du bétail, des fourrages, des vins. On remarquera qu'en tenant compte de ces derniers et divers éléments, l'importance des chiffres cités plus haut s'accentuerait davantage, c'est-à-dire que l'exportation du département des produits tirés de ces engrais accuserait une augmentation

constante et proportionnelle à l'importation de ces engrais.

La somme des travaux agricoles restant la même (sauf pour la récolte devenue plus importante), c'est-à-dire les façons ne variant que très peu, l'intérêt des capitaux engagés et le prix du fermage étant invariables, il en résulte un bénéfice indiscutable et important qui est l'expression de la richesse agricole, amenée par l'importation des engrais extérieurs.

C'est donc aux engrais qu'il faut avoir recours pour augmenter les bénéfices d'une exploitation agricole : en dehors de cette combinaison, tous les moyens conseillés et employés ne sont que des palliatifs, ou, si l'on veut des demi-mesures, dont le succès est toujours aléatoire.

I

Mais l'emploi de ces engrais extérieurs a entraîné tant de déceptions, qu'il est aussi logique que légitime de se défier des avantages qu'on leur attribue.

Posons d'abord deux principes que nous développerons ultérieurement :

1° Il est indispensable que les cultivateurs aient toujours recours au contrôle de l'analyse chimique dans l'achat des engrais. On les leur vend parfois à des prix doubles ou triples de leur valeur chimique agricole ; en exigeant une analyse sérieuse, les cultivateurs éviteront, non-seulement une perte immédiate d'argent, mais encore le déficit dans la récolte, quelquefois à peu près nulle. Ils doivent donc acheter l'azote, l'acide phosphorique et la potasse, principes les plus utiles dans tout

engrais, à des prix déterminés et débattus à l'avance, et ils devront en faire vérifier la proportion;

2° Ces engrais ayant été payés à leur juste valeur, les cultivateurs doivent aller plus loin dans leurs investigations : ils doivent interroger la terre en essayant ces engrais sur diverses parcelles du domaine, en ayant soin de répéter chaque expérience sur chaque espèce du sol constituant l'exploitation qu'ils ont ou mission, ou devoir de faire rendre au maximum, par une culture intensive.

Telles sont les deux parties du problème que nous allons envisager.

II

Nous avons eu l'honneur de présenter à la Société Industrielle et Agricole d'Angers, un mémoire dont l'un des chapitres, intitulé : *les Engrais chimiques et les Engrais naturels comparés*, porte ces conclusions importantes :

A. — Aucun engrais ne peut rivaliser avec l'engrais humain pur, ni même avec l'engrais flamand; les valeurs marchandes de ces deux engrais ne sont que les 4/5 et les 2/3 de ce qu'elles sont scientifiquement.

B. — Le fumier de ferme mixte ne vaut qu'en second rang, avec ses qualités traditionnelles.

C. — L'engrais fumier-Goux vient en troisième lieu; et, s'il ne présente pas strictement les mêmes conditions d'économie absolue que les précédents, il offre cet avantage considérable d'une conservation indéfinie sans altération aucune.

Comme les engrais qui sont classés après lui, il offre cet autre avantage d'un transport facile, en un mot il est d'une importation facile dans la ferme.

D. — La poudrette vient en quatrième rang ; ses variations de composition sont telles qu'elle n'offre d'autre garantie de sa valeur que celle que pourraient donner des analyses chimiques répétées. Sa composition dépend de causes multiples et la fraude s'exerce trop largement et trop universellement sur ce produit. Les causes des variations de sa composition sont : 1° les eaux ménagères coulant dans les fosses ; 2° altérations d'autant plus profondes que sa fabrication est de longue durée ; 3° mouillage pendant le travail ; 4° fraudes nombreuses.

E. — Les engrais chimiques complets offrent, il est vrai, de grandes facilités de transport, mais l'engrais Goux les présente également. Ils accusent des dosages parfaits, spécialisés même pour chaque genre de culture, quand ils sont honnêtement fabriqués et ne sont pas falsifiés chez l'intermédiaire. Cette falsification ne peut avoir lieu pour l'engrais Goux, dont le bas prix éloigne l'idée même de tout mélange : chaque façon des manipulations nécessaires à ces opérations frauduleuses devenant trop onéreuse pour être tentée.

Mais l'effet utile des matériaux qui s'y trouvent artificiellement associés, comparé à leur prix de vente, donne la preuve incontestable que leur valeur commerciale est surfaite souvent du double, quelquefois des 4/5 de leur valeur réelle.

Par valeur réelle de ces engrais chimiques, nous entendons celle qui devrait être pour que l'azote, l'acide

phosphorique, la potasse y soient cotés, strictement, au même prix que dans l'engrais humain, l'engrais flamand, le fumier de ferme, l'engrais Goux, voire même la poudrette honnêtement fabriquée.

Aucun fait ne nous prouve qu'il doive en être autrement : il y a là une équivalence chimique indiscutable entre les éléments constitutifs de tous ces engrais. A cette équivalence chimique doit correspondre une équivalence commerciale, c'est-à-dire une égalité dans la valeur marchande.

Ce premier désidératum obtenu, l'équilibre, si nous pouvons nous exprimer ainsi, n'est pas encore établi entre tous ces engrais. En effet, du moment où il est reconnu que dans les engrais naturels, la valeur commerciale est bien inférieure à la valeur totale chimique de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse qui s'y trouvent heureusement associés, il faut exiger du commerce que la valeur commerciale des engrais chimiques représente les mêmes avantages pécuniaires, c'est-à-dire soit encore abaissée et ramenée à un taux comparativement égal à celui des engrais naturels. La facilité de transport des engrais chimiques (cet équilibre dans les prix étant établi) assurera la consommation et la vente de ces engrais sur une vaste échelle.

Dans ce travail que nous venons de résumer et dans nos calculs, nous n'avons fait entrer en ligne de comparaison que les engrais chimiques nettement définis, dont la teneur est garantie par la valeur morale des grands établissements sérieux et honorables qui les fabriquent : manufacture de Saint-Gobain, société de fertilisation Coquerel et C^ie^, les usines de Javel et C^ie^.

Mais qu'aurions-nous à dire en comparant les engrais naturels, avec les engrais chimiques falsifiés et non classés ! Ne vend-on pas, par exemple, sous le nom de phospho-guano, de guano-compost, des engrais à 28 et 30 francs les 100 kilos, et dont la valeur réelle est à peine de 3 à 15 francs les 100 kilos !

Cette comparaison que nous avons faite dans notre travail, prouve l'excellence des engrais naturels, les qualités remarquables de l'engrais humain conservés par le procédé Goux. Elle montre aussi l'erreur où tombe l'industrie des engrais, en dénaturant les engrais naturels, en les décomposant pour en faire ensuite la synthèse. C'est la réhabilitation des engrais naturels trop négligés, trop peu soignés, soit qu'ils soient fumier d'animaux dans les étables, fumier humain dans les villes (qui, au point de vue agricole, sont de véritables étables d'hommes) que nous avons entreprise dans le travail dont nous venons de vous entretenir.

Ce que nous avons ainsi établi dans des appréciations un peu trop techniques peut se dire d'une façon moins prosaïque.

A cet effet, nous nous plaisons à citer les vers suivants, extraits d'un excellent travail de M. Maurice Malé.

LES FUMIERS !

Comment on les perd, comment on les conserve.

Tout à l'heure, en passant, j'ai parlé du fumier,
J'y reviens. J'aurais dû le nommer le premier
Dans l'arsenal vivant de mes sorcelleries ;
Je lui dois mes blés drus, mes bêtes bien nourries.
Savez-vous ce qu'il est ? De la vie et du sang !
J'en connais parmi vous, combien ? peut-être cent

Qui méprisent beaucoup ce sang et cette vie.
Ils jettent le fumier dans les cours, où la pluie
Le pénètre et dissout tous les sels fécondants,
Où le soleil sur lui darde ses feux ardents
Et du plus riche engrais fait des pailles inertes.
A quoi bon consentir à de semblables pertes,
Livrer, de gaieté d'âme, aux ruisseaux du chemin,
Le purin, ce trésor que l'on a sous la main,
C'est-à-dire du foin, du trèfle, de la viande,
Du pain, de l'or sonnant? Ma foi, je vous demande
Mille pardons, voisin; vous êtes l'insensé
Qui prend l'or dans sa poche et le jette au fossé.
Les petits enfants même en rougiraient de honte.
Vos motifs, quels sont-ils? La routine? On la dompte,
Et l'on retient ce jus par qui l'homme est nourri,
Dans une fosse étanche, et sous un bon abri.
J'affirme qu'un tel soin passe avant toute chose.

CHAPITRE IV

FALSIFICATION DES ENGRAIS COMMERCIAUX

I

La valeur des engrais commerciaux dépend de leur teneur en azote, en acide phosphorique, en potasse et en soude, et de l'état plus ou moins soluble dans lequel ces matières s'y trouvent, comme aussi de la rapidité avec laquelle ils deviendront solubles par leur décomposition sous l'influence des agents atmosphériques.

A. — *Azote.*

L'azote existe dans les engrais sous trois états :

1° Azote organique (laine, cuir, corne torréfiée, chair, sang desséché);

2° Azote ammoniacal (comme dans le sulfate d'ammoniaque, les guanos);

3° Azote nitrique (nitrates de potasse ou de soude).

B. — *Acide phosphorique.*

L'acide phosphorique se présente sous deux états :

1° Phosphate tri-calcique ou phosphate de chaux tribasique (poudres d'os, noir animal, phosphates fossiles de l'Est et du Midi);

2° A l'état d'acide phosphorique assimilable comme dans les superphosphates, les phosphates précipités et les guanos qui ont été traités par l'acide sulfurique.

C. — *Potasse.*

La potasse est fournie à l'état de nitrate, de carbonate, de sulfate et de chlorure. Ce dernier sel est le plus usité.

D. — *Chaux.*

La chaux existe dans les engrais à l'état de carbonate, de sulfate et de chlorure, et principalement combinée à l'acide phosphorique.

Valeurs diverses de ces principes constitutifs des engrais

L'azote organique vaut de 2 fr. à 2 fr. 50.

L'azote ammoniacal vaut de 2 70 à 2 75.

L'azote nitrique vaut de 3 à 3 25.

Nous avons vu précédemment et nous verrons plus loin que ces valeurs commerciales n'ont pas leur raison d'être, et que tous ces prix variés doivent être ramenés

pratiquement au chiffre uniforme de 2 fr. par kilogramme.

Le phosphate de chaux tricalcique vaut de 0,14 à 0,16 le kilog au plus.

L'acide phosphorique dit assimilable, de 0,90 à 0,95.

La potasse à l'état de nitrate, de 0,70 à 0,80.

La potasse à l'état de sulfate ou de chlorure, de 0,50 à 0,60.

Quant à la chaux, il n'est pas tenu compte de sa valeur; aussi a-t-on abusé de cet engrais qui n'a, dans toute terre, que son heure de succès, car son action n'est que passagère; elle force l'ammoniaque, en réservoir dans le sol, à accélérer son action. Son rôle joué, la terre est moins fertile qu'auparavant!

Les diverses valeurs de l'azote, citées plus haut, justifiées ou non qu'elles soient par la pratique, doivent entraîner l'obligation, pour le vendeur, de spécifier dans ses annonces et ses prospectus, les conditions de composition et de solubilité afférentes à cet azote. Or il n'en est rien, et l'on comprend quelle doit être l'indécision du cultivateur de choisir parmi tant d'engrais recommandés, lors même que l'analyse chimique (faite souvent très superficiellement) se contente d'affirmer la dose de l'azote, sans en spécifier la nature et l'état.

Ces valeurs diverses de l'azote n'ont pas leur raison d'être, nous l'avons vu : elles proviennent de l'effet plus ou moins rapide que l'on a constaté dans l'action de divers engrais azotés. Que l'action soit immédiate ou reculée d'une année ou deux, elle est répartie, voilà tout; ce n'est en somme qu'une question d'intérêt d'argent qui est de trop faible valeur pécuniaire, pour

expliquer et justifier les écarts considérables que nous avons signalés entre 2 fr. et 3 fr. 25 le kilo. Aussi faut-il déplorer de voir, chaque année, livrer à la terre des quantités importantes ou d'engrais sans valeur, ou d'engrais payés à un prix bien supérieur à leur valeur réelle.

II

Des moyens de falsification les plus employés.

Il serait fastidieux, dans ce travail de discussion, d'énumérer toutes les fraudes qui se commettent dans la vente des engrais, mais il en est quelques-unes, toutes particulières et savamment combinées, qui peuvent tout au moins être dénoncées. Nous entrons ici dans quelques considérations techniques, indispensables pour éclairer la question.

A

Noirs et Phosphates. — Les analyses commerciales recommandées par les marchands, et qui sont la condition imposée de leur garantie, donnent, pour les noirs de raffinerie, des dosages toujours erronés. Il faut, dans tous les cas, éviter l'achat au poids, car il peut y avoir jusqu'à 30 °/₀ d'humidité dans cet engrais [1].

L'acide phosphorique, indispensable dans toute culture, est souvent indiqué par les désignations les plus obscures et les plus erronées :

Phosphate, phosphate de chaux, phosphate de chaux

[1] Mémoire de M. Guinon.

soluble, phosphate assimilable, phosphate soluble, biphosphate soluble, phosphate de chaux rendu soluble, phosphate de chaux acide, matières riches en phosphate, etc., etc.

Toutes ces dénominations ont été cherchées et trouvées pour dérouter les recherches du chimiste et l'attention du cultivateur.

En somme, l'acide phosphorique se présente sous deux états, comme nous l'avons dit plus haut : le plus souvent l'acide phosphorique se trouve combiné à la chaux sous la forme de phosphate de chaux tribasique. Ce dernier est souvent accompagné de faibles quantités de phosphate de fer, d'alun ou de magnésie. Ces trois derniers sels sont presque insolubles dans l'eau, et bien que leur solubilité augmente beaucoup quand l'eau peut exercer son action dissolvante en présence de l'acide carbonique des carbonates, de l'acide chlorhydrique des chlorhydrates, et de l'acide sulfurique du sulfate d'ammoniaque, ou encore en présence des nitrates de potasse ou de soude, l'effet des *phosphates bruts* est ordinairement trop lent. Nous verrons comment on y remédie.

Or, le procédé d'analyse recommandé par les marchands (analyse dite commerciale), donne des dosages fictifs : l'alumine et le fer y sont dosés au même titre que la chaux [1].

M. Guinon, directeur de la station agronomique de Châteauroux, a pu ainsi trouver qu'il y a entre le titre réel et l'analyse, des écarts de 3 à 13 °/₀, notamment pour les phosphates des Ardennes et du Midi.

[1] Mémoires de M. Guinon.

Du phosphate à 11,80 °/₀ n'a fourni que 7,76 de phosphate de chaux pur ; un autre, qui avait donné 34,5 à l'analyse commerciale, ne renfermait que 22,24 °/₀ de phosphate pur.

Non seulement des erreurs scientifiques de ce genre peuvent être ainsi commises sans qu'il y ait réellement fraude, mais encore on ajoute aux phosphates naturels des matières terreuses, de 22 à 55 °/₀, suivant diverses analyses. Si donc il n'y a pas eu, avant l'achat, spécification d'un dosage garanti en phosphate de chaux pur, cette analyse dite commerciale ne sera qu'un document intéressant, mais rien de plus. Le rendement dans la récolte donnera bien des mécomptes, bien des regrets et bien des doutes sur la valeur de la « chimie appliquée à l'agriculture. »

Des vols aussi audacieux, abrités sous le couvert d'une loyauté presque scientifiquement établie, ne devraient pas échapper à de sévères condamnations. Malheureusement les termes mêmes de la plupart des contrats empêchent la justice d'agir!

Le seul moyen d'éviter des surprises de ce genre est d'arrêter à l'avance, dans un contrat d'achat, le prix du phosphate de chaux pur et de stipuler que l'analyse sera faite en conséquence, à l'exclusion du procédé dit commercial.

Nous venons de voir la lenteur d'effet des phosphates bruts ; aussi on a préféré traiter ces phosphates naturels par l'acide sulfurique, afin de former des superphosphates. Les phosphates renferment alors la plus grande partie de l'acide phosphorique à l'état libre, et seulement une partie très minime est combinée à la chaux, avec

laquelle l'acide forme un phosphate de chaux acide. Peu importe pour le cultivateur.

Alors l'acide phosphorique libre et le phosphate acide sont immédiatement solubles dans l'eau ; ils se répandent facilement et rapidement dans la couche arable, et quoique l'acide phosphorique soluble soit reprécipité dans le sol par le carbonate de chaux ou de magnésie, par l'alumine ou l'oxyde de fer, l'emploi des superphosphates est le meilleur moyen de mettre le phosphate de chaux à la disposition des végétaux.

Chaque parcelle de terre est ainsi entourée d'une couche de phosphate de chaux nouvellement précipité ; et par les phosphates insolubles, même à l'état de poudre très fine, on ne peut obtenir un mélange aussi intime des phosphates et du sol.

Aussi le phosphate soluble vaut de 0 fr. 95 à 1 fr. 10, tandis que le phosphate insoluble ne vaut que de 0 fr. 25 à 0 fr. 45, suivant les prix des os, du noir animal ou des phosphates naturels.

On a désigné sous le nom d'acide phosphorique assimilable, cet acide ainsi obtenu, libre ou combiné, qui résulte de la réaction provoquée par l'acide sulfurique, et caractérisé par sa solubilité dans l'eau et dans un réactif spécial : le citrate d'ammoniaque.

Cette dénomination d'assimilable est pourtant erronée puisque l'acide phosphorique des phosphates naturels est parfaitement assimilable dans certaines terres, mais la signification de ce mot étant comprise et adoptée dans les transactions au point de vue du contrôle, cela n'a pas d'inconvénients.

Quant au degré d'assimilabilité de l'acide phospho-

rique, soluble dans l'eau, et du même acide insoluble dans ce véhicule et soluble dans le citrate d'ammoniaque, c'est à la pratique agricole de se prononcer et d'assigner à chacun d'eux leur valeur. En tout état de cause, c'est sur le kilog d'*acide phosphorique* que les prix doivent toujours s'établir.

On emploie également des *phosphates dits précipités :* ils sont composés de phosphate de chaux soluble dans le sulfate d'ammoniaque et de phosphate tricalcique insoluble.

Récemment on a obtenu, en attaquant les os ou les phosphates naturels par l'acide chlorhydrique, et en précipitant ensuite par la chaux le phosphate dissous, des engrais de certaine valeur. Cette fabrication est encore imparfaite, il est vrai, mais le prix de l'acide phosphorique dans ces phosphates précipités est bien inférieur à celui provenant de l'action de l'acide sulfurique.

Riesler (de l'Institut agronomique) a reconnu que partout où intervient l'acide sulfurique, quelle que soit la base où il est associé, les parasites animaux ou végétaux qui attaquent les plantes cultivées en pots pour les travaux de laboratoire, ne se montrent pas; comme si les dérivés du soufre avaient une influence destructive sur le monde parasitaire qui menace la vie végétale et la vie animale.

On nous excusera de nous être aussi longuement étendu sur cette question de l'engrais : acide phosphorique. Elle nous paraît capitale, aussi intéressante que celle de l'azote, dont les sources sont plus abondantes; celles de l'acide phosphorique étant au contraire plus restreintes : l'inviolabilité du sol des cimetières occa-

sionne des déperditions considérables de cet élément indispensable à la culture.

B

Potasse. — Le champ des incertitudes est encore plus grand dans la valeur réelle et la vente de cet engrais.

Cet engrais se trouve dans le commerce sous les noms de :

Sels alcalins ; sels solubles ; sel de potasse ; résidu de salpêtre ; potasse ou soude ; chlorures ou sulfates alcalins.

Rien, dans les prospectus, n'indique la teneur en potasse, et la soude inutile y est confondue avec la potasse.

Si la désignation de sels de potasse est donnée, on ne désigne pas s'il s'agit du sulfate de potasse, qui renferme 54 °/₀ de potasse ; de carbonate de potasse, renfermant 68 °/₀ de potasse ; de chlorure, à 57 °/₀ de potasse, ou de nitrate, à 46 °/₀ de potasse. Or, c'est de la potasse dont la terre a besoin, c'est de la potasse qu'il faut et qu'on achète. Bien peu de cultivateurs se rendent compte de l'utilité de la potasse, et beaucoup de fabricants dédaignent d'en ajouter dans leurs engrais : c'est une erreur considérable, notamment dans l'achat des engrais destinés à la vigne.

C

Poudrettes. — La proportion d'azote dans les poudrettes peut varier de 0,86 à 2 °/₀, avec une moyenne de 1,50 °/₀.

L'écart est important entre les doses garanties et les doses réelles, car les poudrettes peuvent renfermer jusqu'à 20 à 30 °/, d'eau. Les ventes se font à l'hectolitre, dont le poids est de 80 kilos au plus, et les cultivateurs ne peuvent se rendre un compte exact de la composition de cet engrais, à cause des falsifications nombreuses auxquelles il est soumis.

Disons cependant que la Société concessionnaire de la voirie municipale de Paris et la Compagnie des engrais de Bourges, vendent au poids et garantissent un maximum d'azote, d'acide phosphorique et de potasse.

D

Azote. — Nous venons de voir les erreurs que la science doit combattre dans l'achat et la fabrication des engrais phosphatés, et les inquiétudes de l'agronome dans l'acquisition de matières aussi sujettes à des falsifications savantes, et calculées pour éviter de tomber sous l'action de la loi.

Pour l'azote, les fraudes sont encore plus nombreuses, plus générales. Des désignations sans valeur réelle se rencontrent à chaque pas; aussi des malentendus nombreux peuvent résulter des fausses appréciations qui peuvent et doivent naturellement en découler. Ces désignations ne disent rien des principes que l'on recherche dans l'engrais azoté, et que l'on paie généralement à un prix trop élevé. Les noms les plus bizarres, les appellations les plus fantaisistes déroutent les acheteurs, quand par leur étrangeté et leur absurdité, elles ne découragent pas le chimiste lui-même, qui ne peut en saisir le sens et l'origine.

Les mots de matières azotées, matières azotées organiques, de matières animales, engrais complet organique, d'engrais organique entièrement animal, etc., forment un vocabulaire tout spécial d'expressions, au milieu desquelles la science pure se perd en conjectures.

Non seulement le chimiste trouvera entre l'azote organique et l'azote directement assimilable, des différences considérables de valeur commerciale, quelquefois la moitié, que rien ne peut expliquer; mais encore, ayant dosé l'azote, il ne pourra se rendre compte de la valeur exacte pratique de cet azote, si le fabricant n'en indique pas la nature.

Pour le cultivateur, l'indécision n'est assurément pas moindre.

Si cet engrais est vendu sous la forme de nitrate ou de sulfate d'ammoniaque, on trouvera également des écarts considérables; il y a des sulfates d'ammoniaque n'ayant pas 18 °/₀ d'azote; d'autres en contiennent 21 °/₀.

Remarquons de suite qu'il y a peu de différence d'action entre l'azote provenant de l'ammoniaque et celui de l'acide azotique : le prix en est presque le même.

100 kilos de sulfate d'ammoniaque dosant 20 °/₀ coûtent 58 fr.; l'azote ressort à 2,90.

100 kilos de nitrate de soude dosant 15,6 °/₀ se vendent 45 fr.; l'azote ressort à 2,88.

Il est essentiel de noter que l'azote organique n'a de valeur que quand les matières qui en renferment ont été désagrégées par la vapeur d'eau ou les agents chimiques; il faut qu'il se forme finalement de l'ammoniaque ou de l'acide azotique, par une décomposition qui a lieu très lentement.

De là une nécessité bien évidente de désigner à quel état est l'azote dans un engrais. L'agronome peut consentir à payer plus cher que 2 fr. le kilo d'azote si, sur une terre épuisée et dont l'entretien de la fertilité l'intéresse peu, il veut immédiatement obtenir une action maxima, une récolte maxima.

Notre intention n'est pas d'aborder l'étude de toutes les fraudes qui se commettent sur les engrais azotés, mais nous appelons tout spécialement l'attention des membres de la Société nationale d'agriculture, belles-lettres et arts d'Angers, sur les difficultés qui existent à poser une barrière contre ce redoutable fléau qu'on appelle la falsification ou la dénaturation des engrais.

L'histoire des guanos nous fournira une preuve de ces transactions déshonnêtes, étalées au grand jour, sans que la loi puisse en réfréner les coupables agissements.

FALSIFICATION DES GUANOS

I

Des Guanos. — Les guanos du Pérou renferment de 6 à 12 °/₀ d'azote; ceux de Guanapa et Macabi dosent en général de 10,60 à 14 °/₀ d'azote, mais d'autres guanos, de même provenance, n'ont donné à l'analyse que 5,50 à 9 °/₀ : le prix de vente restant le même[1].

Aussi, dès 1877, des protestations nombreuses se sont élevées contre ces irrégularités et ces dissem-

[1] Faits cités par M. Cuinon.

blances, et enfin la *Compagnie Dreyfus* et la *Compagnie limitée du Pérou* ont consenti à faire payer :

21 schillings pour chaque unité d'azote ;

5 schillings 6 pences par chaque unité d'acide phosphorique, sans rabais d'aucune nature.

L'azote se trouve ainsi vendu au prix de 2f,625 le kilo, et l'acide phosphorique au prix de 0f,687, ce qui est acceptable, et dans des termes où la culture peut encore y trouver des bénéfices.

Depuis cette époque, les prix, à Bordeaux et à La Rochelle, ont varié de 193 fr. à 315 fr. les 1,000 kilos.

Mais le public agricole en ignore ; on ne lui parle pas de ces variations de composition et de prix des diverses cargaisons importées. Les entrepositaires en envoient, peut-être exactement, les dosages et les prix aux marchands d'engrais, c'est-à-dire aux principaux acheteurs, mais jamais au consommateur direct. Aussi le paysan ne profite jamais de cette mesure de convention, qui ne sert que les intérêts des marchands de seconde main, qui achètent des guanos à bas titre et les revendent aux prix des plus riches.

M. Guinon a recherché dans les comptes-rendus des Stations agronomiques si, depuis l'époque où a eu lieu cette transaction (1877), des modifications en sont ressorties favorables ou nuisibles aux intérêts particuliers des agriculteurs. Il résulte de cette recherche ce fait bizarre que, depuis trois ans, sans que les prix aient sensiblement baissé, le titre moyen des guanos analysés dans plusieurs stations est notablement inférieur à celui des trois années précédentes.

L'agriculture n'a rien gagné au nouveau mode de

vente adopté par le gouvernement péruvien ; bien au contraire.

Nous sommes ici, Messieurs, non pas devant des fabrications clandestines, ou des marchés faits sous le boisseau, mais en pleine lumière, devant des documents officiels, sous la sauvegarde de la loi ; et le guano est l'engrais que la science a le plus étudié et sur lequel les transactions commerciales sont les plus nombreuses.

Comment les choses doivent-elles se passer, dans le commerce des autres engrais, sous le régime de la fantaisie, de la spéculation arbitraire, où tout est surprise, malentendu et falsification organisée. Le mal est d'autant plus grand que si le guano était livré au prix courant des entrepositaires, ce serait le moins cher des engrais commerciaux, ses éléments étant essentiellement assimilables. Les journaux agricoles devraient donc communiquer directement aux cultivateurs les prix-courants des cargaisons mises en vente et fournis par la Compagnie concessionnaire. Pourquoi refuser la garantie d'analyse, puisque chaque cargaison a actuellement son prix établi suivant les proportions qu'elle renferme d'azote et d'acide phosphorique.

C'est la seule solution équitable, quand sera-t-elle la base des transactions?

II

La fraude s'arrête-t-elle là? Se borne-t-elle à profiter d'erreurs commerciales commises volontairement par des intermédiaires?

Non, évidemment.

On a imité cet engrais naturel, et sous le nom de

phospho-guano, on vend des engrais qui ne sont que des *superphosphates azotés*, n'ayant rien de commun avec les guanos naturels. Il s'en vend des quantités considérables en Angleterre : ce ne sont pas même des superphosphates ordinaires. Ce sont des guanos de diverses provenances, riches en phosphates, mais très pauvres en azote et qu'on traite par l'acide sulfurique.

Les chefs de ces maisons ont été condamnés plusieurs fois en Angleterre, mais en France, après avoir escroqué des paysans et des dépositaires qui ont signé des engagements dont ils ne comprenaient pas la valeur, ils n'ont pas été condamnés : ce genre d'escroquerie échappant aux poursuites judiciaires.

On a trouvé les différences suivantes[1] :

Des engrais ont été vendus :

	30 fr.	et valaient	20,20 ;	différence	9,80
D'autres	30	—	17,70	—	12,30
—	30	—	16,50	—	13,50
—	40	—	16,50	—	23,50

On a analysé plusieurs engrais azotés qui ne valaient pas 5 fr., et les plus riches ont été vendus bien au-dessus de leur valeur commerciale.

Si cette nouvelle fabrication était honnêtement conduite, elle aurait sa valeur et sa raison d'être.

En effet, en traitant les guanos de Guanapa et de Macabi par l'acide sulfurique, l'azote est ainsi fixé et l'acide phosphorique est immédiatement soluble. Telle est l'origine des *guanos dissous* fabriqués à *Ohlendorf*.

[1] Citations de M. Guinon.

Ils sont vendus avec garantie de dosage à un prix supérieur à celui des guanos bruts.

S'ils renferment 9 °/₀ d'azote et 9 °/₀ d'acide phosphorique, ils sont vendus 350 fr.

S'ils renferment 8 °/₀ d'azote et 10 °/₀ d'acide phosphorique, ils sont vendus 350 fr.

S'ils renferment 7 °/₀ d'azote et 10 °/₀ d'acide phosphorique, ils sont vendus 322 fr.

Cette garantie toujours offerte par les vendeurs a provoqué la préférence qu'on leur accorde.

III

N'insistons pas davantage sur ces honteuses opérations et ces spéculations coupables, bornons-nous à les signaler et à les flétrir.

Il faut qu'il y ait entre le producteur, l'intermédiaire et le consommateur une entente parfaite dans les termes du marché; il faut connaître le titre de la monnaie qu'on achète; il faut que la composition de l'engrais soit scientifiquement établie et dénommée. Ici, comme dans toute affaire commerciale, toute erreur est condamnable, toute erreur sciemment commise est de l'escroquerie, et dans les marchés qui se signent il faut honnêtement spécifier la nature des principes fertilisants, leur espèce et leur titre.

Avant que de terminer cette longue démonstration, nous rendons un nouvel hommage au magnifique travail présenté par M. Guinon, de la station agronomique de Châteauroux qui, le premier, a appelé l'attention des agronomes sur les faits et les chiffres que nous venons

de citer et qui ont trait à l'histoire des engrais à base de phosphates et à celle des guanos. Ce travail nous a été bien utile dans la discussion que nous venons de terminer, et nous a fourni de puissants arguments dont le mérite revient à notre éminent confrère de la Société d'Agriculture de l'Indre.

CHAPITRE V

DE LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE

I

Le charlatanisme agricole donne donc naissance à une agriculture de hazard, de formules et de secrets. C'est une plaie honteuse; c'est une fausse science qui ne tient pas compte des difficultés immenses de la culture, motivées par la complexité des organes végétaux, des variations des climats et des sols.

Par contre, l'étude des phénomènes naturels n'est pas une chose bien simple : il faut, pour bien voir, une observation scrupuleuse, et pour ne pas oublier ce que l'on a bien vu, il faut toujours être spectateur attentif des grands phénomènes de la nature. Plus on observe, plus on remarque des lacunes dans l'expérience.

Si on agit, en effet, sur les organes si compliqués de la vie, et dont l'harmonie est réglée par des lois qu'il est si difficile de connaître, on éprouve des obstacles immenses.

Mais, pour arriver aux résultats que nous cherchons, faut-il s'adresser à la science pure?

Il faut, avouons-le, avoir le moins possible recours à la chimie savante ; c'est un instrument parfait, mais complexe, avec lequel on peut éviter les écueils et arriver au port à moins d'incidents inattendus. Mais l'un des rouages de « cet instrument délicat » peut se briser, et alors il devient inutile ou inerte, tandis qu'un appareil, vulgaire, mis entre les mains de tous, peut subir les injures des erreurs et du temps sans avoir ses rouages altérés, ses aiguilles tordues ; il marchera seul, mais il marchera.

L'agriculture est, avant tout, une demi-science ; c'est même lui faire beaucoup d'honneur que de lui donner cette situation ; c'est un art, car les sciences auxquelles elle a recours ne font pas plus un agriculteur qu'elles ne font un médecin. Il faut à l'agriculteur et au médecin plus d'intervention de leur intelligence, plus de perspicacité, plus de talent d'observation que pour l'étude des sciences proprement dites.

Tout est, en effet, art d'expérience et d'expérimentation dans l'une et l'autre de ces deux carrières.

II

Il faut donc étudier le rôle des engrais chimiques, rôle qui n'est pas aussi simple qu'on l'avait cru tout d'abord. Dans ce grand laboratoire du sol, au contact des organes de la nutrition des végétaux, les sels ne se comportent pas comme l'avaient fait prévoir les expériences de cabinet.

Il faut avoir recours à la méthode expérimentale.

La méthode expérimentale que nous conseillons est celle qui, employant des engrais chimiques, détermine

quel est l'agent de fertilité qui manque particulièrement à un sol, et par conséquent celui, et, et celui-là seul, qu'on a intérêt à lui fournir.

Une partie de la ferme sera tranformée en « Champs d'essai » divisés en plusieurs portions sur lesquelles on étudiera, et l'engrais complet formé d'azotate de soude, de sel de potasse, de plâtre et de phosphate de chaux et d'autres engrais auxquels manquera un des éléments précédents.

Si la parcelle n° 1 reçoit l'engrais complet,

La parcelle n° 2 recevra un engrais sans azote;
— n° 3 — sans phosphate;
— n° 4 — sans chaux;
— n° 5 — sans potasse.

On connaîtra ainsi, par la tenue et la venue des plantes, et ultérieurement par la récolte, la matière qui fait principalement défaut. Si on reconnaît que le rendement de la parcelle qui reçoit l'engrais sans potasse est égal à celui qui reçoit l'engrais complet, on en pourra logiquement conclure que la potasse ne manque pas dans le sol étudié, ou qu'elle n'est pas utile à la plante sur laquelle on fait l'essai.

Ces épreuves devront évidemment varier non-seulement avec le sol cultivé, mais encore avec la plante dont on a entrepris l'expérimentation et dont on étudie la culture. — Il n'y a plus ensuite à hésiter sur la nature de l'engrais qu'il convient de donner à telle ou telle plante que l'on veut placer sur un terrain déterminé, ainsi analysé indirectement et pratiquement.

Par l'emploi de cette méthode expérimentale, on

pourra éviter les exagérations d'une propagande sans frein et marcher avec prudence et sécurité.

S'il faut, en culture comme dans toute industrie, marcher de l'avant en risquant souvent beaucoup, il faut au moins savoir ce que l'on risque. Pour atténuer, autant que possible, le danger de ces risques inévitables, il faut faire soi-même et chez soi les essais nécessaires à l'étude des terres que l'on cultive.

Cela peut se faire à peu de frais, parce qu'il s'agit d'acheter très peu d'engrais analyseurs.

Exécutée sur une plus grande échelle, l'expérimentation serait coûteuse; elle pourrait aller jusqu'à augmenter considérablement la valeur du fonds si les résultats amenés étaient défavorables.

Enrichir le sol, à l'aveugle, en escomptant les rendements futurs sans avoir recueilli un résultat immédiat, est une opération qui ne vaut que par le temps qu'on peut avoir devant soi, pour tirer de nombreuses récoltes successives, non seulement un revenu, mais l'amortissement des capitaux engagés.

La méthode expérimentale que nous conseillons consiste à opérer lentement, afin de répartir la dépense avec la certitude d'une réussite immédiate, et de profiter, chemin faisant, de l'expérience acquise par soi-même et par d'autres. On peut ainsi se défendre de tout entraînement irréfléchi, pouvant peser mûrement les chances favorables ou les chances contraires.

CONCLUSIONS

Nous avons donc raison de dire que par la méthode expérimentale on est fatalement amené à une conclusion : les faits se présentent si palpables et si évidents qu'on ne peut fermer les yeux devant leur évidence si pratiquement démontrée.

Avec le système expérimental on possède une donnée certaine, une marche assurée dont le calcul, à peu de chose près, peut toujours être surbordonné à une intelligence ordinaire.

Un pas de plus, et par l'examen des faits recueillis, réunis par l'un et par l'autre, voici une nouvelle période qui s'ouvrira, celle de l'induction, si fertile en découvertes. Nous théorisons malgré nous, car les idées sont engendrées l'une par l'autre : l'horizon va s'étendre, et la science de l'agronomie ira grandissant avec l'âge. La méthode expérimentale pourra ainsi arriver à systématiser, dans une certaine mesure, ce qui ne sera jamais permis au charlatanisme. Nous disons dans une certaine mesure, car devant la mobilité des constitutions individuelles des plantes, on ne peut tout assujettir à un système inflexible.

Il y aura évidemment, pour chaque mode cultural, une époque de tâtonnements; mais c'est ainsi qu'ont commencé les faits primordiaux, sur lesquels se sont constitués les arts les plus avancés, même ceux qui tiennent le plus à la science. L'homme qui réussit n'est pas toujours celui qui invente de toutes pièces; c'est

souvent celui qui résume, et qui résume avec habileté : c'est là son talent, il n'a pas une seconde vue, il a une vue plus parfaite, voilà son secret.

Nous avons voulu, dans ce travail, trop long peut-être, non seulement signaler les fraudes qui se pratiquent dans l'industrie et dans le commerce des engrais, mais encore mettre les cultivateurs en garde contre l'acceptation trop facile qu'ils font d'engrais recommandés qui, même s'ils sont honnêtement fabriqués, peuvent ne pas convenir au sol de leur ferme, ni à leur genre de culture.

Rien ne pouvant s'appliquer d'une façon inflexible, pas plus dans la vie sociale et morale que dans la vie matérielle, il faut saisir les différences et avoir, dans ce but et pour cet objet, les connaissances nécessaires pour les surprendre et les juger.

Nous avons, à grands traits, indiqué la voie à suivre. Réussirons-nous? Nous en doutons encore, car il semble vraiment que l'homme est toujours le même : aujourd'hui et sans cesse il veut être trompé; c'est son habitude et c'est son goût.

Or, les théories des Charlatans sont presque toujours le reflet de nos doctrines scientifiques. Ils se servent de nos idées et de nos livres avec plus d'habileté, d'audace et de persistance que nous-mêmes; l'annonce est du reste si puissante, qu'elle exerce une influence involontaire même chez les plus intelligents.

Quoiqu'il en soit, ne désespérons pas et affirmons encore, en terminant, que sans cette étude des conditions normales où l'engrais peut agir et agit, il y a, dans tout emploi arbitraire de matières fertilisantes,

une intervention fâcheuse dans l'évolution des phénomènes les plus naturels, une défiance de la nature, qui doit être condamnée.

Les efforts de cette nature sont plus puissants que nous et que nos désirs; malgré nous, la vie végétale a ses phases à accomplir, il faut lui laisser ses allures naturelles.

Les plantes sont des « analyseurs »; elles seules sauront montrer ce qui leur manque pour vivre et bien vivre : pourquoi vouloir devancer ou détourner les évolutions de la vie végétale en contrariant les phénomènes naturels.

La plante témoignera seule ce rapport important qui existe entre elle-même, le sol et l'engrais, et dont nos laboratoires n'ont aucune idée. Si nous voulons bien l'interroger, elle nous dira qu'il y a autant d'études à faire pour savoir s'abstenir que pour arriver à exceller dans l'art de l'agriculture.

Ecoutons-la donc.

G. de Capol.

AU R. P. PRÉVEL

PRÉDICATEUR DU MOIS DE MARIE, A NOTRE-DAME

Deus caritas est.

O vous, d'un Dieu d'amour le pieux mandataire,
Qui délaissez pour nous la paix du monastère,
Aimable délégué de l'archange Michel!
En ces jours consacrés au culte de Marie,
Venez nous apporter ces paroles de vie
Que seul peut inspirer le ciel.

Venez, par vos accents, ranimer dans nos âmes,
D'une foi qui languit les vacillantes flammes;
C'est l'heure du salut et des saintes ardeurs;
Où le cœur se retrempe à la source immortelle,
Où, nous tendant les bras, la vierge nous appelle,
Mois où l'encens se mêle aux fleurs.

Le temple s'est paré, comme aux grands jours de fête,
Et la reine divine en couronne le faîte,
L'œil ravi croit la voir s'élancer vers les cieux.
Aux splendides clartés dont l'éclat l'environne,
Écoutez ces concerts qui montent vers son trône,
En cantiques mélodieux!

A ces accords touchants de suave harmonie,
Où les chœurs des enfants d'une mère chérie
Célèbrent les grandeurs, exaltent la bonté,
Ne croit-on pas entendre un de ces chants sublimes,
Echo de Massabielle, aux radieuses cîmes,
Sur l'aile des vents apporté ?

Et la foule, empressée au pied de votre chaire,
S'entasse dans la nef, emplit le sanctuaire;
A vos lèvres chacun demeure suspendu.
Quel silence profond règne dans l'auditoire,
Et combien de conseils, vivants dans la mémoire,
Germeront en fruits de vertu !

De nos textes sacrés commentant la sagesse,
Vous montrez aux chrétiens un Dieu plein de tendresse,
N'a-t-il pas tous les droits au plus tendre retour?
L'aimer par-dessus tout, puis aimer notre frère,
Voilà la piété véritable et sincère,
Le culte divin, c'est l'amour.

Oui, vous l'avez prouvé, sur cette ferme assise
Notre religion à jamais est assise;
La crainte ne produit que la servilité.
Qu'on est heureux de dire, en priant, notre père!
A ce mot consolant, qu'est-ce qui désespère?
Dieu n'est-il pas la charité?

De tous vos auditeurs gagnant la sympathie,
Vous avez toujours vu, muette et recueillie,
La foule, à votre appel, augmenter chaque soir;

Et vivement touché de cet excès de zèle,
Merci, nous disiez-vous, merci, peuple fidèle,
Pour moi quel bonheur, quel espoir!

Pasteur, vous le voyez, dans cét étroit espace,
Tant de dévotion ne peut trouver sa place,
Cédez aux vœux ardents de votre cher troupeau.
On ne refuse rien à celui que l'on aime;
Parlez, tendez la main, l'or viendra de lui-même
Pour bâtir un temple nouveau.

Il est un lieu choisi que la ferveur réclame,
C'est là que nos enfants béniront Notre-Dame,
Dans un chef-d'œuvre d'art, honneur de la cité.
Parmi nos monuments il aura son histoire,
Et le nom de Guignard [1], si digne de mémoire,
Vivra dans la postérité.

Vous reviendrez un jour, sous la vaste coupole,
Distribuer la paix de la bonne parole,
Noble apôtre, et les rangs s'y presseront encor.
D'où vient l'attrait puissant qui vers vous nous attire?
Les cœurs que vous avez touchés pourraient le dire,
Chrysostôme, à la bouche d'or!

Dr R. Grille.

[1] Le curé de Notre-Dame.

DE L'INDIVIDUALITÉ

DANS

LE RÈGNE ANIMAL

La première question du programme d'histoire naturelle pour la classe de philosophie, d'après l'arrêté du 2 août 1880, soulève une difficulté qui est bien loin d'être résolue de la même façon par les différents naturalistes et philosophes qui se sont occupés du sujet; c'est la question de l'*Individu*.

On a quelque raison de s'étonner de voir poser un tel problème à des jeunes gens, presque des enfants, dont les notions philosophiques sont encore à peu près nulles. Cependant il y a peut-être lieu de ne pas trop regretter cette innovation dans le programme des études, si l'on songe que c'est une occasion bonne à saisir, pour faire pénétrer quelques saines idées fort importantes dans l'esprit de la jeunesse des écoles, et prémunir les élèves contre des théories qu'ils pourraient entendre exposer dans quelques chaires de l'enseignement supérieur ou lire dans les revues scientifiques.

En apportant modestement le résultat de mes méditations sur ce sujet, j'éprouve le besoin de m'excuser de sortir du domaine de la zoologie pure et d'aborder une question qui appartient par bien des points à la philosophie; mais les deux sciences ont souvent besoin l'une de l'autre et doivent se rencontrer sur le même terrain, non pour lutter l'une contre l'autre, mais pour se prêter un appui réciproque. D'ailleurs je n'ai pas la prétention, dans cette rapide étude, d'avoir complètement résolu la difficulté de l'individualité animale, et surtout d'avoir trouvé une solution qui puisse satisfaire les uns et les autres.

La signification du mot Individu, quand nous l'appliquons à la plupart des êtres qui nous entourent, ne semble pas offrir la moindre difficulté; tout le monde sait qu'un chien, un cheval, un coq, sont autant d'individus, c'est-à-dire que chacun d'eux constitue un tout distinct, si bien qu'il ne saurait être confondu avec son voisin, et d'un autre côté, est formé de parties si intimement liées les unes aux autres, de l'ensemble desquelles résulte une telle unité, qu'aucun d'eux ne pourrait être divisé en plusieurs morceaux, sans être par là même détruit.

Mais si nous considérons les animaux d'une organisation moins parfaite, la notion d'Individu ne paraît plus aussi simple. Prenez, par exemple, une branche de corail fraîchement arrachée du fond de la mer et placez-là dans un aquarium d'eau salée; vous verrez au bout de quelques instants s'épanouir, sous forme de petites corolles, formées de huit blancs pétales, une quantité de petits êtres auxquels on donne le nom de

polypes. Une couche de substance organique qui recouvre la tige commune les unit et se montre creusée de canaux, dans lesquels circule le liquide nourricier qui entretient la vie de tous les polypes. Ceux-ci ne semblent qu'une production de cette couche commune, et cependant chacun d'eux possède une certaine indépendance; au moyen de leurs tentacules ils peuvent attirer les petits animaux qui arrivent à proximité, et les amener dans la cavité creusée à la base de ces appendices, sorte d'estomac où ils sont bientôt digérés. Si l'on irrite l'un de ces polypes, il rentre promptement tous ses tentacules et se cache dans l'épaisseur de l'écorce charnue qui recouvre la branche de corail, tandis que les voisins restent épanouis et continuent à agiter librement leurs petits bras.

On voit dès lors surgir la difficulté annoncée plus haut : la branche de corail entière est-elle un seul et même individu, ou bien chaque petit polype doit-il être regardé comme un individu particulier?

Mais voici un autre exemple. On trouve fréquemment dans les fossés et les étangs un petit animal fort singulier, qui n'a guère que quelques millimètres de longueur et dont le corps, fixé à une plante aquatique par une de ses extrémités terminées en cul-de-sac, porte à l'autre une couronne de petits tentacules; c'est l'*Hydre d'eau douce*. Or on voit souvent sur un point quelconque du corps de cet animal apparaître une petite élévation, une sorte de bouton qui grandit et prend peu à peu l'aspect d'un animal semblable à lui; c'est une nouvelle hydre qui a ainsi bourgeonné sur le

corps de la première. Ce nouveau venu offre une cavité digestive qui est en communication directe avec celle du parent, de sorte que les matières alimentaires passent facilement de l'un à l'autre, et qu'en un mot, la nutrition est commune. Bientôt, la partie au moyen de laquelle le jeune adhère au parent s'étrangle et finit par se séparer tout à fait, de sorte que celui-ci, devenu libre, va mener désormais une vie complètement indépendante.

Mais il y a plus; on peut avec des ciseaux couper une hydre en deux, trois, quatre parties, et même davantage, sans que, pour cela, la vie se retire de ce petit organisme mutilé; bien au contraire, chaque morceau s'accroît et devient en peu de jours une nouvelle hydre parfaitement conformée.

Enfin l'expérience suivante a été faite avec succès : on réunit, au moyen d'une soie de sanglier, quelques fragments détachés de plusieurs hydres. Or les différentes parties se soudent bientôt les unes avec les autres, et on arrive ainsi à fabriquer un nouvel animal de pièces et de morceaux. Cette expérience est, peut-on dire, la synthèse de l'hydre, la précédente en était l'analyse.

En présence de ces faits singuliers et dont l'importance ne saurait échapper, on se demande avec embarras ce que devient la notion d'individu, c'est-à-dire d'unité de l'être vivant. En effet, voici un être qui semble parfaitement un, qui vit de sa vie propre, se meut, chasse sa proie, se nourrit comme pourrait le faire tout autre animal, et voilà que d'un coup de ciseaux j'en fais deux individus qui possèdent l'un et l'autre

toutes les facultés de l'animal primitif; par contre, je réunis plusieurs fragments appartenant à divers individus, et j'en fais un seul et même animal.

L'individualité n'existe-t-elle donc pas pour ces êtres inférieurs, ou plutôt ceux-ci ne sont-ils autre chose qu'une collection d'individus qui n'attendent, pour mener une vie indépendante, que des circonstances favorables?

Or, la plupart des animaux inférieurs jouissent, à des degrés différents, de propriétés analogues à celles dont l'hydre nous a rendus témoins; au lieu de périr quand on les coupe, ils ne font que se dédoubler; d'un seul animal il en résulte deux; trancher, dans ce cas là, c'est engendrer.

Certains animaux d'une organisation relativement assez élevée offrent les mêmes particularités; tels sont les vers par exemple. Qu'un lombric ou ver de terre soit coupé par la bêche du jardinier, les deux parties n'en continueront pas moins à vivre; l'une se refait une tête et l'autre une queue.

A mesure que l'on remonte l'échelle zoologique, ces faits deviennent plus rares, moins complets, mais ne disparaissent pas d'une façon absolue. Assurément, si l'on sépare en deux tronçons le corps d'un vertébré, l'animal tout entier périt; mais l'expérience prouve que des parties complètement détachées du corps de tels animaux peuvent continuer à vivre pendant un temps variable, parfois même de longue durée, si l'on se place dans des conditions favorables.

Tout le monde sait que la queue d'un lézard, détachée du corps de l'animal, continue à s'agiter pendant quel-

que temps; le cœur d'une grenouille ou d'une tortue, arraché et mis sous une cloche pour en éviter la dessiccation, bat pendant vingt-quatre heures et plus. Un savant physiologiste, M. Vulpian, a coupé la queue à un têtard de grenouille naissant, et cette queue isolée a continué à croître en se nourrissant des granulations vitellines contenues dans des cellules sous-cutanées; au bout d'une dizaine de jours, quand son accroissement s'arrêta, faute de granulations vitellines, elle était aussi développée que celle des autres têtards.

C'est grâce à cette sorte de survie des parties détachées de l'organisme, que l'on peut expliquer les effets de la transfusion du sang et de la greffe épidermique. Pour ranimer une personne ou un animal qu'une abondante perte de sang a mis dans un état de faiblesse extrême, il suffit de prendre sur un individu de même espèce une certaine quantité de sang que l'on injecte dans les vaisseaux du mourant. Ce sang, séparé de l'organisme auquel il appartient, ne perd pas pour cela ses propriétés vitales et revivifie l'organisme dans lequel il est infusé.

De même on peut prendre un petit lambeau d'épiderme sur une partie du corps et le transporter sur un autre point préalablement mis à vif du même individu ou d'un autre, pour voir ce petit lambeau se développer, s'étendre et recouvrir au bout de quelque temps toute la surface denudée.

L'art chirurgical s'est emparé de ces faits pour en déduire de nombreuses applications opératoires. C'est ainsi que pour masquer des plaies du visage avec perte, de substance, on les recouvre avec un lambeau cutané

découpé dans une partie moins visible; de même après l'ablation d'une portion d'os de l'un des membres, nécessitée par une carie ou une nécrose, on peut déterminer la formation d'un os nouveau en y transportant un lambeau de périoste, c'est-à-dire de la membrane qui entoure les os et produit la substance osseuse.

M. P. Bert a été jusqu'à greffer la patte d'un rat sur le flanc d'un autre; le membre a continué à vivre et à se développer comme s'il était resté fixé à l'animal auquel il appartenait primitivement.

L'observation de ces résultats constatés à des dégrés divers dans toute la série zoologique, a conduit les naturalistes à une conception fort ingénieuse, mais discutable de la constitution des animaux. A la base du règne animal se trouvent des êtres d'une simplicité et d'une petitesse extrêmes, réduits à une gouttelette d'une substance visqueuse enveloppée ou non d'une mince membrane. C'est assurément là, disent-ils, l'unité vivante si elle existe quelque part; ces êtres ne dépassant pas quelques fractions de millimètre sont bien des individus dans toute la force du terme; telles sont les monères et les espèces voisines, ainsi l'Amibe ou Protée, sorte de gouttelette gélatineuse vivante dont la forme varie à chaque instant, grâce aux prolongements ou espèces de bras qu'elle émet des différents points de son corps et qui servent soit à la préhension des aliments, soit à la progression; d'autres au contraire enveloppés d'une fine membrane, ont des contours nettement délimités et se déplacent avec agilité, grâce à la présence de nombreux prolongements très délicats appelés cils vibratiles, tels sont les infusoires

que l'on trouve abondamment dans les eaux stagnantes et dans toutes les macérations de substances organiques. Au-dessus de ces formes primitives on en voit dont la complication consiste dans la réunion de quelques cellules semblables à celles dont une seule constitue tout l'organisme des êtres plus inférieurs. On peut alors séparer quelques-unes de ces cellules, les isoler des autres ; elles n'en souffrent nullement et continuent à vivre de leur côté. Tel est le cas du *Myxodictium*, sorte de monère dont on trouve dans la nature des individus isolés, c'est-à-dire formés d'une cellule unique, et d'autres qui vivent en groupes.

A partir de ce point, on pourrait remonter toute la série animale et montrer qu'en somme, tous les organismes, si compliqués qu'ils soient, ne sont autre chose qu'une réunion de cellules, c'est-à-dire d'éléments tout à fait comparables à ces organismes inférieurs.

L'éponge vivante, par exemple, dont l'objet de toilette connu sous ce nom, ne peut donner qu'une bien imparfaite idée, car il n'en est en quelque sorte que le squelette, se montre comme essentiellement formée par la réunion d'un grand nombre d'organismes analogues à des infusoires, groupés entre eux de façon à former de petites coupes ou *corbeilles vibratiles*, lesquelles réunies à leur tour en plus ou moins grand nombre, constituent en définitive l'éponge elle-même.

A mesure que l'on remonte la série des êtres animés, on voit les parties se compliquer de plus en plus par la disposition, l'agencement des éléments constitutifs qui restent toujours d'une simplicité extrême. Ceux-ci, groupés de façons variées, constituent les organes qui

servent à la digestion, à la respiration, à la circulation, etc., chacun de ces derniers étant doué parfois d'une indépendance telle et si nettement distinct des autres par sa structure et ses fonctions, qu'à leur tour ils sont souvent considérés par les naturalistes comme autant d'individus.

Prenons un exemple : dans la classe des zoophytes on trouve des animaux d'une structure à la fois bizarre et des plus gracieuses, ce sont les Siphonophores. Il en est qui présentent de chaque côté d'une longue tige transparente comme le cristal et terminée par une petite vésicule remplie d'air, une série de petites cloches élégantes, dont les mouvements alternatifs d'expansion et de contraction, en provoquant l'entrée et la sortie d'une certaine quantité d'eau, déterminent la progression de l'animal ; en bas, la tige se termine par une espèce de trompe ou suçoir qui sert à la préhension des aliments; tout autour de celle-ci sont d'autres prolongements armés de longs filaments ou fils pêcheurs qui peuvent être lancés fort loin pour atteindre les proies qui passent dans le voisinage; enfin plus en dehors est une couronne de tentacules, servant sans doute à l'exercice du toucher.

Or, on trouve à l'état de liberté des êtres qui ressemblent singulièrement à certains de ces organes, aux cloches natatoires par exemple. Partant de là, beaucoup de zoologistes ont l'habitude de considérer chacun de ces organes comme un véritable individu chargé de jouer un rôle spécial et faisant profiter toute la communauté du fruit de son travail.

En poussant les analogies jusqu'aux vertébrés, on en

arrive à reconnaître dans chacun d'eux des individus cellules qui, agencés de différentes façons, formeraient les individus organes tels, par exemple, que les glandes salivaires, le foie, le pancréas, l'estomac, l'intestin, etc., lesquels groupés entre eux constitueraient l'individu appareil digestif, et ainsi des autres systèmes organiques.

De la réunion des appareils enfin, résulterait un être extrêmement complexe que dans le langage vulgaire on a l'habitude d'appeler individu, et auquel les naturalistes accordent également ce nom, mais qui, en réalité, selon beaucoup d'entre eux, serait formé d'un très grand nombre d'individus proprements dits, chacun ayant sa vie propre, faisant choix dans le courant sanguin des substances qui lui conviennent, se multipliant, se transformant, pour mourir enfin, après avoir mené une existence indépendante de celle des autres individus au milieu desquels il vit, et les avoir fait seulement profiter du concours de son activité.

Aussi l'un des chefs de l'école dont je viens d'exposer les vues, Virchow, se pose-t-il avec perplexité cette question : « Est-ce la cellule qui est l'individu ou bien est-ce l'homme ? » à laquelle il fait la réponse suivante : « Chaque animal représente une somme d'unités « vitales qui portent en elles-mêmes les caractères com- « plets de la vie. » [1]

Cette manière d'envisager les choses est-elle bien légitime, et n'est-ce pas singulièrement forcer les analogies que d'assimiler la cellule qui constitue à elle

[1] Virchow, *Pathologie cellulaire*, chap. I.

seule l'animal le plus élémentaire, à celles qui par leur réunion, forment le corps de l'homme vivant ? Je crois qu'au lieu d'accepter cette sorte de *polyzoïsme*, il faut reconnaître au contraire que l'organisme n'est pas multiple, qu'il y a en lui fortement imprimé un cachet certain d'unité. Dans le corps de tout être animé, à plus forte raison de l'homme, réside un principe lié à lui indissolublement et qui n'en est pas indépendant, qui n'est pas superposé au corps, qui en dirige les mouvements non pas comme un cavalier conduit un cheval, mais en le pénétrant profondément, en descendant jusque dans l'intimité de chaque cellule, de sorte qu'aucune d'elles n'est soustraite à son influence ; c'est lui qui crée dans chaque cellule cette énergie particulière, vitale, si l'on veut, que tous les physiologistes reconnaissent comme irréductible aux phénomènes physico-chimiques. C'est ce même principe qui les relie l'une à l'autre par un lien invisible, détermine, comme le dit H. Joly [1], le mode de groupement, le *consensus* de toutes ces énergies différentes, et les fait concourir, chacune pour leur part, au bien général qui est la conservation de l'être.

Assurément, dans l'analyse des phénomènes, on peut considérer l'action de ce principe dans un élément pris en particulier et voir que celui-ci respire, se nourrit, se multiplie, évolue, en un mot, d'une façon spéciale et qui peut être différente de celle de ses voisins, si bien que, par la pensée, on peut l'en supposer indépendant. Mais il ne faut pas oublier qu'au fond, c'est le même

[1] Henri Joly. *l'Homme et l'Animal*, p. 300.

principe qui domine le tout et qui domine aussi chaque partie.

Les faits de scissiparité, de greffe, d'infusion du sang ne viennent en rien modifier cette manière de voir ; on arrache violemment d'un organisme une petite partie; le mouvement vital imprimé à cette partie alors qu'elle était fondue dans le tout, dure pendant quelque temps. Si la cellule ainsi séparée conserve des manifestations vitales pendant cinq minutes ou pendant une heure, c'est que l'impulsion primitive se continue pendant le même temps; ce n'est pas, par conséquent, d'une vie propre et indépendante que vit la cellule. De même la bille de billard ne cesse de rouler qu'un certain temps après que le choc a eu lieu ; de même la lumière d'une étoile continuerait à nous arriver longtemps après que cette étoile se serait éteinte.

Maintenant, si au lieu de détacher simplement quelques cellules de l'organisme auquel elles appartiennent, vous les greffez sur un autre, vous mettez simplement ces cellules dans des conditions propres à entretenir le mouvement vital qui les animait alors qu'elles se trouvaient dans leur milieu naturel. Vous leur fournissez l'aliment, les conditions voulues de température et autres pour que l'impulsion primitive persiste pendant un temps plus long ; mais c'est toujours la force vitale de l'individu dont elles sont détachées qui agit et se continue en elles. Evidemment l'organisme n'agit pas à distance sur le fragment qui en a été détaché, mais c'est la force qu'il a imprimée à ce fragment qui continue à s'exercer après la sépara-

tion. Les parties ainsi greffées sont si peu indépendantes par elles-mêmes qu'elles ne peuvent se développer, comme le fait observer Milne-Edwards [1] « qu'en con-« tractant des alliances de même ordre que celles où « elles étaient engagées, et ne peuvent que réaliser le « type ou la portion du type auquel elles apparte-« naient. » Cela est si vrai que la patte greffée sur le flanc d'un autre rat, bien loin d'être devenue un être indépendant ou de rentrer dans la sphère d'action de ce nouvel animal, s'accroît comme si elle était encore sur le premier, c'est-à-dire, par exemple, que les épiphyses ou extrémités articulaires de ses os continuent à se développer et se soudent à la diaphyse ou corps de l'os si elles ne l'étaient pas encore.

Mais il n'en est plus de même pour les êtres qui, détachés de la souche-mère expérimentalement ou naturellement, peuvent mener à leur tour une vie complètement indépendante. Avec d'illustres philosophes, on peut dire que le principe vital de l'hydre, son âme, si l'on veut, est invinciblement liée au corps, n'a pas d'existence propre et séparable du corps où elle agit; elle naît avec lui, se modifie avec lui et disparaît quand le corps vivant vient à mourir; de même la statue est détruite quand le marbre dans lequel elle était sculptée est brisé. On peut dire que cette âme inférieure est en quelque sorte matérielle, quoique, bien entendu, non composée de matière, en ce sens qu'elle est si invinciblement liée à l'organisation physique, qu'elle ne peut se comprendre en dehors de celle-ci; de même dans

[1] Milne-Edwards. *Rapports sur les progrès de la Zoologie au* XIX^e^ *siècle.*

un autre ordre d'idées, on admet que l'électricité et la chaleur, bien que n'étant pas matière, sont assurément matérielles. Cette interprétation permet d'expliquer comment des êtres pourvus d'un semblable principe vital peuvent être divisés, sans pour cela être détruits. On comprend qu'il ne saurait en être ainsi, du moment qu'on leur accorderait une âme immatérielle possédant une existence propre; un tel principe ne saurait être coupé en deux. Or, si l'organisation d'un être vivant, pris en particulier, est telle que les différentes parties du corps ont une structure identique et les mêmes propriétés, une portion quelconque a la valeur du tout, de sorte que si l'on vient à en détacher et isoler quelque fragment, la vie s'y maintiendra avec toutes les qualités que l'on constatait dans l'animal intact.

D'ailleurs, dans toute génération il y a quelque chose d'analogue : quand le jeune se détache de la mère, il forme un tout, une unité, et ne peut être considéré réellement comme partie intégrante de la mère; celle-ci, d'ailleurs, n'a nullement souffert relativement à *son* unité, n'a pas été amoindrie dans son essence; la masse seule a été atteinte. Laissez tomber du mercure sur une surface horizontale, il se divisera en un grand nombre de petits globules; coupez l'un d'eux, vous n'obtiendrez pas deux moitiés de sphère, vous en aurez deux plus petites, mais entières, et qui jouiront de toutes les propriétés de la sphère aussi bien que la première. Recommencez sur chaque division ainsi obtenue, vous aurez toujours des sphères de plus en plus petites. De même pour l'animal inférieur, en lui

retranchant une partie, vous ne le diminuerez qu'en tant que masse et n'altérerez en rien son unité.

Il ne faut donc pas conclure des faits de scissiparité artificielle ou naturelle, que l'hydre d'eau douce est une collection d'individus; c'est un être un, aussi bien que chacune de ses parties quand elles sont détachées. Et ce que je dis de l'hydre d'eau douce, au sujet de l'unité vivante, est applicable à plus forte raison à tous les animaux plus élevés.

On ne saurait donc considérer comme indépendants et comme individus dans le sens absolu du mot, chacun des éléments anatomiques, car s'il est vrai que chacun d'eux naît, se développe, se multiplie et meurt, ces phénomènes évolutifs ne se font pas au hasard, d'une façon isolée, comme s'ils n'avaient d'autre objectif que la vie de l'élément, mais leur but final est bien plutôt de tendre, pour leur part, à maintenir la vie de l'organisme entier et de concourir à son évolution.

S'il n'en était pas ainsi, plus un organisme est complexe, grâce au grand nombre de parties dont il est formé et plus ces parties sont différentes entre elles, plus par là même son unité devrait être amoindrie et les différents éléments devraient avoir tendance à se séparer les uns des autres à la moindre circonstance favorable et à évoluer d'une façon indépendante. Or c'est précisément tout le contraire qui a lieu; dans les organismes inférieurs, l'individualité est très peu prononcée, et pourvu que des circonstances favorables se produisent, l'individu se dédouble ou mieux se multiplie, que ce soit par les seules forces de la nature, ou grâce aux ciseaux de l'expérimentateur; c'est pour cela

que, couper une hydre en deux, ce n'est pas la détruire, mais la multiplier.

Au contraire, les parties organiques des êtres supérieurs, si multiples et si diverses, douées de fonctions si variées, chacune ayant son rôle propre, en vertu de *la division du travail physiologique*, sont si fortement dépendantes les unes des autres, rattachées entre elles par des liens si étroits que leur autonomie, si même on peut employer ce mot, est très faible; l'une d'elles, prise en particulier, n'est plus l'image de l'ensemble et détachée de lui ne saurait le reproduire, mais concourt pour sa petite part, en jouant un rôle nettement délimité, en exerçant sa fonction spéciale, au bien général qui est la vie de l'individu dont l'unité est ainsi fortement accusée.

Cette idée heureuse et féconde de la division du travail physiologique opérée entre les diverses parties d'un même organisme a sans doute contribué à développer l'hypothèse de la multiplicité organique. On en a conclu que chaque cellule travaillait pour son propre compte et que, dès lors, elle était individu, tandis qu'au contraire, il est évident que cette division du travail n'a pas de sens en dehors du but final, et qu'elle nécessite et marque une plus forte unité.

Il résulte de tout ceci, ce qui semble étrange au premier abord, que, plus un être est simple et moins l'individualité est accusée en lui, plus un être est complexe et plus au contraire elle est marquée. Évidemment il doit en être ainsi, autrement le désordre serait inévitable chez les animaux qui sont regardés comme les plus parfaits.

Nous pouvons donc dire avec Chauffard que « l'unité « dans l'être n'est nullement une négation du mul- « tiple »..... « qu'elle est incessamment traduite par « une multiplicité saisissable et que c'est par les rap- « ports qu'elle affecte avec cette multiplicité que se « révèlent sa puissance et son énergie. Ces rapports « ne se montrent pas identiques à tous les degrés de « l'être et de la vie. L'unité n'est pas partout pareille- « ment attachée à la multiplicité qui relève d'elle. Il y « a dans l'énergie de ces attaches, dans la puissance « de l'unité vivante, au sein des phenomènes qu'elle « régit des variations extrêmes, qui vont comme d'un « bout à l'autre de l'échelle animale [1]. »

Que l'on ne croie pas cependant que je veuille tirer de cette étude la conclusion qu'il n'existe pas dans la nature d'animaux agrégés vivant en quelque sorte en communauté, en colonies comme on dit. Mais je crois qu'il y a une distinction essentielle à établir entre les véritables colonies animales et les organismes auxquels on a donné ce nom bien à tort, ce me semble.

Le corail, dont j'ai parlé au commencement de cette étude, est incontestablement une colonie, c'est-à-dire qu'il est composé d'un certain nombre d'individus réunis et soudés les uns aux autres. Je pourrais en dire autant d'un grand nombre d'espèces animales voisines, telles que les Madrépores, les Gorgones, etc.; je considère de même les Éponges, les Bryozoaires. Mais je ne saurais voir des colonies, au sens véritable du mot,

[1] Chauffard. *La Vie, Études et problèmes de Biologie générale*, Paris 1878, p. 181.

dans les vers proprement dits, et encore moins dans les Mollusques et les Vertébrés. Je sais bien que l'on trouve, entre les colonies que tout le monde admet comme telles et les êtres auxquels je conteste cette signification, des transitions, des passages qui rendent très difficile à trancher la question de savoir si, dans tel cas donné, il y a ou non colonie.

Ainsi, pour en revenir à notre exemple du corail, nous voyons des polypes en nombre variable, groupés d'une manière plus ou moins irrégulière, de manière à donner à l'ensemble une forme qui, pour une même espèce, varie avec chaque groupe de façon à échapper à toute description, comme on voit dans un arbre les branches prendre indifféremment telle ou telle direction, ce qui n'empêche pas le corail aussi bien que la plante d'avoir chacun leur port caractéristique. Chaque petit polype, tout en étant rattaché aux autres par un substratum commun, a sa vie propre, ses sensations particulières; il s'épanouit ou rentre capricieusement, indépendamment de ce que font ses voisins; il saisit lui-même sa nourriture, digère, se reproduit, etc.; il agit et se suffit à lui-même en un mot, comme il ferait s'il était isolé; seulement, en vertu de ses relations avec les autres animaux de la colonie, le résultat du travail qu'il accomplit profite à tous. Tel ou tel polype peut mourir, la colonie n'en vivra pas moins; la présence de l'un ou l'autre est complètement indifférente à l'existence de la communauté, puisque ce sont autant d'individus; l'un peut périr, les autres ne s'en porteront pas moins bien. Aussi la colonie vit-elle indéfiniment et s'accroît-elle constamment par l'apparition de

nouveaux individus; c'est ainsi que les coraux et les madrépores forment d'immenses récifs, des îles entières par suite des générations successives et accumulées des polypes.

L'état colonial vrai entraîne presque constamment la vie sédentaire, et cela se conçoit, car comment admettre qu'un groupe nombreux d'individus, réellement dignes de ce nom, puissent s'entendre assez complètement pour se diriger d'un commun accord, fuir de tel côté plutôt que de tel autre à l'approche d'un ennemi, chercher la nourriture par ici plutôt que par là, etc.

Il existe toutefois quelques degrés dans la vie sédentaire des colonies animales; tandis que le corail et la plupart des espèces voisines constituent des colonies solidement fixées sur les rochers, privées de tout mouvement de déplacement total, il existe plusieurs espèces du même groupe, par exemple les Pennatules, dont la forme rappelle une plume d'oiseau ; les Vérétilles, à l'apparence de massue, sont simplement enfoncées en partie dans la vase par une sorte de pied; il en est même qui s'abandonnent parfois aux flots. Parmi les colonies de Bryozoaires, il en existe aussi qui ont le pouvoir de ramper lentement sur les herbes aquatiques au milieu desquelles elles vivent.

En résumé, les colonies animales vraies me semblent, dans la majorité des cas, se caractériser de la façon suivante : indépendance des mouvements et des sensations de chaque individu composant; similitude spécifique des divers individus; innocuité pour la colonie, de la mort et de la disparition de l'un ou de l'autre d'entre eux ; accroissement indéfini de la colonie; forme

non parfaitement régulière de l'ensemble, mais souvent bizarre et capricieuse, quoique soumise dans ses variations à un type constant ; enfin vie sédentaire absolue ou relative.

On le voit, l'ensemble de ces caractères ne saurait être attribué à la plupart des organismes auxquels on a tendance aujourd'hui à accorder si volontiers le nom de colonie. Prenez un ver, par exemple, qui, pour beaucoup de naturalistes, comprend autant d'individus que d'anneaux, vous constaterez immédiatement la grande dépendance qui règne entre les parties, tous les mouvements se faisant avec un merveilleux ensemble, les appendices locomoteurs s'agitant dans l'ordre voulu pour faire régulièrement progresser l'organisme; puis vous serez frappés des différences que présentent entre eux ces prétendus individus, les premiers anneaux ne ressemblant pas aux derniers ; vous verrez la forme soumise à des règles précises, invariables, absolument les mêmes pour une même espèce, et enfin l'accroissement limité, le nombre des anneaux étant le plus souvent un excellent caractère spécifique.

Et les Siphonophores dont il a déjà été question, comment doit-on interpréter leur singulière complexité organique? Faut-il assimiler dans le sens absolu du mot, à un individu, chaque tentacule suceur, chaque cloche natatoire, chaque fil pêcheur; je trouve à cela de grandes difficultés. Cette prétendue colonie a une forme parfaitement arrêtée et déterminée, chaque partie occupe une place marquée d'avance, tout l'organisme se meut avec un ensemble parfait, et chaque partie joue son rôle fort à propos, comme si une volonté

unique dirigeait l'ensemble, imprimait le mouvement aux vésicules natatoires, aux fils pêcheurs et aux tentacules suceurs. S'il y a là réellement, non pas un individu unique, mais une collection d'individus distincts, comment admettre que ces individus qui sont bien assurément de la même espèce, puisqu'ils sortent du même œuf, n'ont ni la même forme ni la même organisation, ni les mêmes fonctions?

Il y a là un fait grave, car nous voyons toujours les individus d'une même espèce offrir entre eux la plus grande ressemblance. Les métamorphoses singulières que nous montrent les animaux à générations alternantes ne sont d'aucun appui pour dissiper cette difficulté, car après un certain nombre de changements, il arrive un moment où l'animal, parvenu à son complet développement, représente exactement le type de l'être qui lui a donné naissance. On ne m'objectera pas non plus le fait que certains de ces soi-disant individus des Siphonophores peuvent se détacher de la souche commune, vivre de leur vie propre et se développer en une nouvelle colonie, car il n'y a rien là de bien différent de ce que nous avons vu à propos de l'hydre.

Au lieu donc de considérer le Siphonophore comme une colonie d'individus, je ne vois pas quelle difficulté il y a à l'envisager comme un individu unique composé d'un grand nombre d'organes bizarrement disposés entre eux. « C'est, dit M. de Quatrefages [1], une sorte « de colonie formée non plus par des individus dis- « tincts comme chez les polypes, mais par des organes

[1] *Souvenirs d'un Naturaliste*, t. I, page 245.

« libres et flottants; c'est un peu, comme si, chez « l'homme, la main, la bouche, l'estomac, l'intestin, le « poumon, indéfiniment multipliés, étaient attachés à « autant de fils partant d'une même colonne vertébrale « isolée. »

Ces réserves étant faites sur le sens absolu que l'on doit attacher au mot individu et à celui de colonies animales, je ne vois par ailleurs aucune difficulté à accepter le langage habituel des naturalistes qui emploient journellement le terme individu pour désigner soit la cellule élémentaire, soit l'organe résultant d'un groupement de ces cellules du moment que l'on est convenu que ce terme répond à une abstraction de l'esprit, opérée dans le but de faciliter l'étude, de mieux faire ressortir les analogies et les rapports qui existent entre les différentes espèces animales, et de montrer par là même l'ordre magnifique de la création, qui commence par des êtres très simples, pour se terminer par des êtres très complexes et l'homme enfin, en passant par une foule de degrés intermédiaires, de transitions bien ménagées, de sorte qu'il semblerait qu'il a suffi de modifier légèrement telle espèce donnée ou de lui ajouter quelque partie, pour produire l'espèce qui vient immédiatement au-dessus d'elle. Cela ne veut pas dire que les choses se sont passées réellement ainsi; parce qu'il y a analogie entre deux êtres ou deux organes, ce n'est pas une raison pour affirmer que l'un vient de l'autre comme le veulent les transformistes. La théorie des individus-colonies ne peut en effet s'expliquer sans le transformisme, puisqu'il faut admettre que des individus primitivement isolés se

sont réunis, groupés de certaines façons, puis se sont partagé le soin de la conservation générale, ou bien qu'un même individu a successivement bourgeonné et produit des êtres différents de lui qui ont été chargés de remplir tel ou tel rôle. C'est, d'ailleurs, ce que reconnaissent les défenseurs de la théorie; ainsi M. Périer, dans son beau livre des *Colonies animales*, écrit ceci : « Nous venons de montrer comment un « polype coralliaire peut résulter de la fusion de plu- « sieurs polypes hydraires de forme différente; [1] » les formes secondaires qui en résultent se seraient ensuite transmises par l'hérédité. Au contraire, si le germe a toujours produit dans son évolution l'organisme tel que nous le voyons avec toutes ses parties, il n'y a pas lieu de regarder celles-ci comme des individus, mais bien comme des organes.

On comprend, d'un autre côté, que, dans les colonies vraiment dignes de ce nom, le transformisme n'a rien à faire, puisque ce sont des individus toujours semblables les uns aux autres qui se surajoutent sans se modifier en rien, chacun vivant pour soi.

Il faut donc bien prendre garde d'abuser, comme on a trop de tendance à le faire, des lois de l'analogie et éviter de conclure, en prenant pour une réalité ce qui n'est qu'une hypothèse, une simple vue de l'esprit, si ingénieuse qu'elle soit. Ainsi, comme le dit très bien P. Janet : « de ce que la trompe de l'éléphant est « l'analogue du nez humain, il ne s'ensuit pas que le

[1] Périer, profeseur au Museum. Les *Colonies animales et la formation des Organismes*, p. 317, Paris, 1881.

« nez puisse se changer en trompe, et la trompe se « changer en nez. Et, Geoffroy Saint-Hilaire disait lui- « même spirituellement qu'on peut bien soutenir « qu'un palais et une chaumière répondent bien à un « même type fondamental, sans affirmer pour cela que « le palais ait commencé par être une chaumière, ni « que la chaumière deviendra un palais. [1] »

On peut de même dire que chaque segment d'un tœnia est l'analogue du corps entier d'un trématode, et supposer que le ver rubané tout entier répond à un grand nombre de trématodes mis à la suite l'un de l'autre, sans que ce soit une raison pour dire que c'est là une réalité.

Je crois que cette manière d'envisager les choses est beaucoup plus simple et plus philosophique que d'expliquer l'ordre et l'ensemble qui règnent dans *cet* organisme complexe par une sorte de *conscience animale* [2], comme le veulent et le disent les partisans de la colonie animale. Ces deux mots, en effet, jurent singulièrement l'un auprès de l'autre, car la conscience est une et ne saurait être multiple. « On ne sait, ajoute « M. Périer, comment concilier l'unité de la cons- « cience avec cette multiplicité des individus qui sem- « blent prendre part à sa formation..... l'anatomie « nous laisse complètement ignorants quant aux phé- « nomènes de la formation du moi [3]. »

Je le crois bien; comment en effet comprendre chez

[1] P. Janet. *Les Causes finales*, p. 382.
[2] Périer. *Colonies animales.*
[3] Périer, *loc. cit.*, p. 777.

l'homme la conscience, le moi, les sensations même, s'il n'est en réalité qu'un composé d'individus nombreux? Il y a là une difficulté de premier ordre.

Avec la théorie que je viens d'exposer, les difficultés me semblent bien moindres : l'âme, principe végétatif, sensitif et intellectuel, pénètre fortement les moindres molécules de notre être, imprime à chacune sa direction et les maintient toutes dans l'ordre voulu pour la conservation de l'individu; elle est le centre et le point de départ commun, tout part d'elle et tout y arrive. Sans doute l'homme est composé de parties, mais la multiplicité des parties n'est nullement un obstacle à l'unité du tout.

Pour nous résumer, disons que si l'anatomiste et le physiologiste ont le droit de considérer les êtres organisés comme composés d'un grand nombre de parties auxquelles, par une sorte d'abstraction ou de convention plus ou moins formelle et pour faciliter l'analyse des phénomènes, ils décernent le nom d'individus, nous devons affirmer qu'au point de vue philosophique, l'individu n'existe pas en dehors du tout, et dire avec Virchow [1], dans un moment où, dégagé de l'esprit de système, il a apprécié les choses avec une grande justesse : « L'individu est un être organisé qui porte « en lui l'empreinte de l'unité, c'est-à-dire que, quelque « nombreuses et variées que soient les parties qui le « composent, elles forment une véritable commu- « nauté dans laquelle chaque partie est en rapport avec

[1] Virchow. *Atome et Individu.*

« toutes les autres et a besoin des autres, toutes con-
« courant à un même but, la conservation de l'indi-
« vidu »; et, pour compléter la définition, nous ajouterons que le lien qui relie toutes les parties entre elles n'est autre que l'*âme*.

Dr P. Maisonneuve.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 11 JANVIER 1881

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Société vote le maintien du Comité de rédaction composé ainsi qu'il suit :

Mgr de Kernaëret, président ;

M. l'abbé Pasquier ;

MM. Léon Cosnier ;

Dr Grille ;

Lucas.

M. le Président rend compte à la Société de la visite faite par les membres du Bureau à M. le Préfet, à l'occasion de la suppression de l'allocation annuelle du Conseil Général et de la subvention du Ministère. — M. le Préfet a répondu que cette suppression provenait uniquement de ce qu'aucune demande n'avait été faite en temps utile. M. le Président a immédiatement adressé à la Préfecture une demande officielle qui permet d'espérer que l'allocation du Conseil Général sera rétablie au prochain budget.

M. d'Espinay a également adressé au Ministère une demande pour le rétablissement du crédit annuel accordé jusqu'ici. Dans sa demande, il fait valoir comme titres les travaux importants de M. Godard-Faultrier sur les fouilles de la place du Ralliement et le concours pécuniaire apporté par la Société au transport de la mosaïque et du baptistère au musée Saint-Jean.

Il est à craindre que cette seconde demande ne soit pas accueillie favorablement, le Ministère paraissant disposé à n'accorder de subvention qu'aux Sociétés qui feront de grandes dépenses pour l'impression de leurs travaux.

M. d'Espinay donne lecture d'une lettre dans laquelle M. C. Port donne sa démission de membre de la Société.

On procède ensuite à l'élection de M. Bonneville qui, sur le rapport de M. d'Espinay, est admis à l'unanimité.

M. le Président propose l'admission de deux candidats :

M. Dussauze, architecte, présenté par M. Lelong.

M. l'abbé Bardin présenté par M. Ravain.

M. Albert Lemarchand est chargé du rapport sur l'admission de M. Dussauze.

Mgr de Kernaëret, de celui sur l'admission de M. Bardin.

M. le Président entretient la Société de la chapelle Saint-Jean, de Saumur. C'est un édifice remarquable du style Plantagenet. Considérablement endommagée à la fin du siècle dernier, elle a été restaurée avec beaucoup de goût dans ces dernières années par M. Joly. — C'est, d'ailleurs, un monument classé.

Or, la municipalité de Saumur a l'intention d'affecter ce gracieux édifice à un prétoire de Justice de paix. Une semblable destination serait certainement une cause de dégradation; c'est pourquoi M. d'Espinay lit un projet de pétition au Ministre, et invite les membres présents du bureau à le signer.

La Société approuve à l'unanimité ce projet de pétition.

La parole est alors donnée à M. de Farcy qui présente deux notes techniques sur la cathédrale.

Dans la première, l'auteur appelle l'attention de la Société sur la découverte de deux murs appartenant aux plus anciennes constructions de cette église et paraissant remonter au VIII^e^ ou au IX^e^ siècle.

Dans la seconde, il annonce la découverte d'un escalier allant jusqu'au faîte de l'édifice et situé à la gauche de l'entrée du transept. Cet escalier faisait le pendant de celui qui a été conservé à droite. Celui qui vient d'être découvert semble avoir été abandonné au XIII^e^ siècle. A propos de cette découverte, l'auteur se livre à différentes conjectures sur les causes qui ont motivé le mode de construction de celui qui a été conservé.

M. Clamens expose ensuite à la Société le plan des verrières exécutées dernièrement dans l'église de Joué-Étiau (Maine-et-Loire). Ces verrières, en style du XV^e^ siècle, au milieu de quelques grisailles, représentent des scènes appartenant à la vie de saint Martin, de sainte Lucie et de saint Louis.

Dans une introduction claire et intéressante l'auteur a expliqué le but que ses associés et lui se proposent.

Deux écoles sont en présence : l'école archéologique qui s'applique à reproduire exactement le moyen âge, et l'école moderne qui exige la perfection du dessin. Nos artistes angevins appartiennent à cette dernière et c'est dans cet esprit qu'ont été travaillés les vitraux dont la description intéresse toute la Société.

La parole est donnée à M. Pavie. Le charme de sa première lecture sur les *Revenants* échappe à l'aridité d'un procès-verbal. Il est dans le contact des intelligences supérieures une séduction à laquelle on ne saurait se soustraire ; et la physionomie parfois étrange et désordonnée, mais toujours vraie et cordiale, d'Alexandre Dumas, a été si bien dessinée par M. Pavie, dans le récit de détails intimes qu'on se prenait à oublier les ombres pour ne voir que les côtés lumineux du personnage [1].

Enfin, M. le Dr Grille, toujours fidèle au culte des Muses, a souhaité à ses collègues une année fertile en travaux et stimulant leur zèle a raconté en vers faciles et piquants le singulier quiproquo d'un archéologue pris pour un hydrologue.

La séance a été levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. Ravain.

[1] Ce travail a été inséré dans la *Revue d'Anjou*. Juin, 1881.

SÉANCE DU 8 FEVRIER 1881

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M le Président propose l'admission de plusieurs candidats.

MM. Gaston Allard, présenté par M. l'abbé Hy.
Dusouchay, présenté par M. L. Rondeau.
Ballu, présenté par M. Godard-Faultrier.

M. l'abbé Ravain est chargé du rapport sur l'élection de M. Allard.

M. V. Pavie, de celui sur l'élection de M. Dusouchay.

M. L. Cosnier, de celui qui concerne l'élection de M. Ballu.

Après les rapports sur leur élection, M. l'abbé Bardin et M. Dussauze, architecte, sont admis à l'unanimité.

M. d'Espinay entretient la Société des démarches qu'il a faites de divers côtés pour conserver au culte la chapelle Saint-Jean, de Saumur.

M. le Président rappelle à la Société qu'elle vient de perdre deux de ses membres les plus éminents et dont elle pouvait s'honorer à juste titre : Mgr le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, et M. Sorin, inspecteur honoraire d'Académie. Il invite ensuite M. Léon Cosnier à lire le discours prononcé par lui aux obsèques de M. Sorin. La Société décide que ce discours

sera imprimé dans ses mémoires et que l'on y joindra les vers inspirés à M. J. Daillière par un pieux souvenir.

La parole est donnée à M. l'abbé Bardin pour lire le commencement d'une étude paléontologique des terrains tertiaires miocènes de l'Anjou.

Ces terrains sont-ils tous de la même époque ? Quelle relation d'âge ont-ils avec ceux des contrées voisines?

Nos fahluns s'appuyant sur des terrains d'âge très différents, la paléontologie seule peut décider la question. En 1860 et 1861 MM. Chevallier, Ludovic Le Gris et l'abbé Baudouin recueillirent un grand nombre de coquilles qu'ils communiquèrent au laborieux M. Millet de la Turtaudière. Celui-ci, en 1864 et 1865, dans son *Indicateur de Maine-et-Loire*, décrivit ces coquilles et distingua bien nettement les différentes espèces, mais privé d'ouvrages spéciaux il donna comme inédits avec des noms nouveaux un grand nombre de types déjà connus, de telle sorte que nos fahluns paraissaient avoir un faciès tout particulier.

M. l'abbé Bardin s'applique à reprendre toutes les espèces de M. Millet, les rattache aux descriptions déjà publiées par d'autres auteurs et arrive ainsi à établir la contemporanéité de tous nos fahluns et de ceux des contrées voisines.

M. le Président félicite vivement M. l'abbé Bardin de marquer ainsi son entrée dans la Société par un travail important et engage tous les nouveaux membres à suivre cet exemple.

M. L. Cosnier commence une étude sur les modifications de la ville d'Angers.

Stationnaire jusque vers 1850, elle comptait peu d'industrie ; moins nombreux étaient les ouvriers, mais ils étaient plus heureux, payant moins d'impôts et supportant moins de charges publiques.

Parmi les nombreux travaux effectués depuis cette époque, les uns portent un caractère d'utilité publique comme le percement de grandes voies dans des quartiers jadis insalubres ; d'autres présentent un caractère plus ou moins artistique. Parmi ces derniers, ceux qui semblent avoir le plus de mérite sont dus à des artistes angevins. M. Cosnier, tout en rendant justice aux mesures de salubrité publique, regrette, au point de vue du pittoresque, la disparition de certaines rues, de quelques vieux pignons et principalement du Palais-des-Marchands.

Dans la suite de ce travail, M. Cosnier exprimera, comme il a déjà commencé de le faire, quelques désirs sur la restauration de plusieurs anciens édifices.

La séance se termine par la lecture d'un nouveau chapitre de M. L. Rondeau sur l'*Histoire de Saint-Michel-du-Tertre*. Les protestants menaçant tout, la royauté ne protégeant rien, les catholiques devaient se défendre ; ce sera pour les Angevins une consolation et un réconfortant de relire dans les mémoires de notre Société l'histoire de ces temps agités au milieu desquels se développèrent de nobles caractères.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 8 MARS 1881.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte des démarches nouvelles qu'il a faites pour obtenir le rétablissement de l'allocation annuelle de 300 fr. du Ministère de l'Instruction publique.

L'Administration, tout en protestant de ses bonnes intentions pour les Sociétés de province, a répondu que par suite d'une observation de la Commission du budget, les subventions ministérielles n'auraient plus la régularité apportée autrefois dans leur répartition, mais seraient réservées aux Sociétés qui font de grandes dépenses pour la publication de leurs travaux.

Après les rapports sur leur élection, MM. Allard, E. Dusouchay et Ballu sont admis à l'unanimité.

La Société d'Agriculture, ayant été invitée à nommer des délégués à la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 20, 21, 22 et 23 avril prochain, désigne :

MM. A. Meauzé, l'abbé Bardin, Faligan, l'abbé Hy, l'abbé Litter, Maisonneuve, Perrin, pour la représenter à cette séance.

Elle désigne également M. Éliacin Lachèse comme délégué à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne, et M. l'abbé Ravain pour le Congrès des électriciens qui doit se réunir au mois de septembre à Paris.

M. le Président prévient la Société que, moyennant l'envoi de cinq exemplaires de ses Mémoires, le Ministère lui adresserait en échange la Revue scientifique du Comité des travaux historiques et scientifiques MM. les Secrétaires devront s'entendre avec M. le Bibliothécaire pour cet envoi.

M. l'abbé Hy propose de demander à l'Association française l'échange de son bulletin. Cette proposition est adoptée.

La parole est donnée à M. Cosnier pour la continuation de ses études sur Angers.

Après avoir exposé ses regrets, M. Cosnier exprime ses désirs : la restauration de l'église Saint-Martin, le remplacement du marché de la place Cupif par un square, la restauration de l'ancienne chapelle qui avait été construite par Jean Fallet, l'érection d'une école en face de cette chapelle. Il désirerait un lieu de promenades pour le peuple ; le Mail, resserré par une usine, est insuffisant ; la Baumette est enlevée aux promeneurs par le chemin de fer ; les Fours à chaux par l'industrie. Avec dix hectares à acquérir du côté de la route des Ponts-de-Cé, on pourrait créer un parc et un jardin d'acclimatation. Un autre vœu est celui que David avait émis lors de sa dernière visite à Angers, en 1855 ; le remplacement de l'abattoir par un jardin où le grand sculpteur s'offrait de mettre la statue de Robert-le-Fort. M. Cosnier voudrait encore la création de logements à bon marché (sur des terrains que la ville pourrait concéder), dont les ouvriers deviendraient propriétaires par des payements annuels, à l'exemple de ce qui se fait à Lille.

M. de Capol a ensuite la parole pour la lecture d'un Mémoire sur le Charlatanisme et la méthode en agriculture. Aujourd'hui il faut la culture intensive, donc *méthode* et *balance;* il faut la science. Le charlatanisme s'appuyant sur la routine, tend à se substituer à la science. Il se manifeste surtout dans la presse. Ses manœuvres sont coupables, mais la justice est impuissante. Pour le combattre, les Sociétés d'agriculture devraient prendre l'initiative des *annonces* des engrais, en tenant compte des enseignements de la méthode expérimentale, qui cherche dans les faits la base de ses traitements, et s'efforce de déterminer le rapport qui doit exister entre la terre et l'engrais.

M. d'Espinay demande si on greffe la vigne dans nos pays. Il croit le cas fort rare. M. de Capol répond que dans le Bordelais on greffe beaucoup sur cépages américains. M. Levat envoyé par la Société industrielle, a constaté que les meilleurs résultats obtenus contre le phylloxéra l'ont été dans les terrains sablonneux.

M. Grille termine la séance par la lecture de scènes tirées de sa traduction en vers du *Stichus*, dans lesquelles on est heureux de trouver au milieu de l'antiquité païenne, le tableau de mœurs honnêtes et douces.

Plusieurs travaux portés à l'ordre du jour n'ont pu être lus en séance, les auteurs ayant été empêchés au dernier moment et s'étant excusés. Ils sont remis aux séances suivantes.

La séance est levée à neuf heures et demie.

A. Meauzé.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1881.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président procède à la distribution des cartes aux délégués de la Société à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

M. Cosnier s'excuse de ne pouvoir donner lecture de son éloge de M. Hélot, n'ayant pas encore tous les renseignements qu'il attend.

M. l'abbé Bardin présente à la Société les conclusions de son étude sur les faluns de l'arrondissement de Baugé. Ces terrains ne présentent pas un terme nouveau dans les terrains miocènes de l'Ouest. Dans l'échelle du miocène Bordelais, ils correspondent plus particulièrement aux faluns de la Brède et de Saucats. Les dépôts du Breil-de-Foin et de la Beurelière se sont effectués sur des fonds sableux, à proximité d'un rivage rocailleux et d'affluents d'eau douce, ainsi que permet de le conclure la faune mixte de ces localités. Enfin, le synchronisme des faluns de l'arrondissement de Baugé et de ceux de Touraine ne peut plus faire question; ils appartiennent donc non au miocène supérieur, comme l'écrivait M. Millet, mais au miocène moyen.

M. Bardin donne ensuite le compte-rendu du dernier volume des Mémoires de l'Institution Smithsonnienne.

« On y remarque une notice sur le professeur Henry, ancien secrétaire de l'Institution, récemment décédé,

des biographies de savants, notamment de Condorcet, d'après Arago ; une étude sur les travaux de Henry par Taylor, qui le présente comme l'un des inventeurs de la télégraphie électrique ; une étude sur la fièvre, le compte rendu d'une exploration ornithologique aux Caraïbes et au Groënland ; et des recherches sur la propagation du son, notamment des signaux de brume. »

En l'absence de M. de Farcy, M. d'Espinay donne lecture de ses communications sur la nef de Saint-Jean-Baptiste de Châteaugontier. L'enlèvement d'une partie du badigeon a laissé voir à l'auteur les détails de l'architecture et des matériaux. La partie supérieure des murs est en simple moellons, peut-être par suite d'un manque d'argent ou d'un achèvement précipité après une longue interruption des travaux. La nef a neuf travées ; une est en tuffeau, les autres en grès. Elles sont irrégulières, peut-être à cause de la disposition des stalles et du jubé. Les fenêtres sont cependant également espacées, et ne sont pas par conséquent au milieu des arcades. L'auteur espère un enlèvement complet du badigeon.

M. d'Espinay donne lecture d'une lettre M. Toussaint Grille au Préfet de Maine-et-Loire, communiquée par M. Cosnier, relativement au tombeau du roi René et d'Isabeau, sa première femme. Ce tombeau existait d'abord dans l'abside, à gauche du grand autel. Il fut transporté dans la nef en 1783. Il fut détruit pendant la Révolution, vendu à un marbrier, et transformé en cheminées, dont plusieurs existent à la Préfecture. Des iconoclastes de la Révolution crurent avoir retrouvé les

cendres du roi René et d'Isabeau auprès du monument, mais les ossements trouvés étaient ceux de deux évêques d'Angers. Les témoignages et l'examen des lieux démontrent que les restes du roi René, rapportés d'Aix en 1481, n'avaient pas été déplacés en 1783 en même temps que le monument, et sont encore dans le caveau où ils avaient été déposés.

A la suite de cette communication, M. Rondeau expose à la Société que, il y a quinze ans environ, faisant partie d'nne Commission nommée, pour rechercher les cavaux du roi René et d'Isabeau, il avait reconnu derrière les boiseries du chœur, les vestiges de la fresque qui représentait le roi René sous forme d'un squelette couronné.

M. de Capol achève la lecture de son travail sur la méthode expérimentale et le charlatanisme en agriculture.

Les engrais vendus dans le commerce prennent des noms tellement bizarres et indépendants de leur origine et de leur nature qu'ils ne pourraient servir de base à des procès attaquant leur falsification. Des mesures qui, à première vue, paraissent sauvegarder les intérêts des cultivateurs, notamment celles prises d'accord avec le gouvernement Péruvien, ne profitent qu'aux intermédiaires, et non aux cultivateurs qui achètent toujours l'engrais le même prix, quelle que soit sa composition. En admettant même la teneur exacte des engrais conforme aux annonces et factures, la méthode expérimentale exige des champs d'observations, où chaque engrais est essayé, sur de petites parcelles, en vue de chaque culture. Cette analyse faite par la plante elle-même donne

eule à l'agriculteur des renseignements certains sur ce qui manque au sol pour chaque culture.

En un mot, le charlatanisme en matière agricole ne peut amener que des mécomptes. La méthode expérimentale mène seule a un résultat pratique en tenant compte de toutes les conditions de la vie des plantes cultivées, de la nature du sol et du climat. Par contre-coup, elle fournit le seul procédé pratique, à la portée de tous, d'analyse des engrais ; elle éclaire le cultivateur ouvre son observation des horizons nouveaux et guide sa raison et son jugement vers de saines et justes conclusions.

M. Rondeau s'excuse de ne pas pouvoir continuer la lecture de son histoire de la paroisse de Saint-Michel du Tertre, empêché qu'il est par d'autres travaux.

La séance est levée à neuf heures.

A. Meauzé.

SÉANCE DU 3 MAI 1881

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. d'Espinay donne avis à la Société de l'ouverture d'un concours hippique à Tours ; de la formation d'une caravane pour une excursion scientifique en Afrique. Il fait connaître la fondation, à Boston, d'une Société internationale d'échanges d'objets d'histoire naturelle.

Puis il communique à l'assemblée une proposition de M. Giffard demandant que la Société veuille bien,

par une souscription, s'associer aux dépenses qu'il se propose de faire pour le moulage des statues des Plantagenêts, de Fontevrault.

L'état des finances de la Société ne lui permettrait pas de souscrire en ce moment. Cependant, désireuse de montrer à M. Giffard sa sympathie et sa gratitude pour les dons qu'il a déjà faits au musée Saint-Jean, elle nomme une commission composée de MM. Dussauze, Pavie et Godard-Faultrier, chargée d'étudier la question et d'indiquer dans quelle mesure elle pourrait plus tard participer à cette œuvre intéressante pour l'Anjou.

Enfin M. le Président transmet à l'Assemblée une lettre lui annonçant que la question de la subvention du Conseil Général ne peut être traitée qu'à la session du mois d'août et donne espérance de voir cette subvention rétablie.

M. l'abbé Ravain lit ensuite un travail de M. E. Faligan. C'est une notice sur M. Wolski, ingénieur, ancien membre de la Société d'agriculture d'Angers.

Savant distingué, M. Wolski joignait à l'amour de ses devoirs professionnels les qualités de l'homme du monde et du chrétien. En retraçant dans ces pages la vie de cet ingénieur, M. Faligan était animé d'un sentiment d'affection personnelle que partageaient d'ailleurs, dans une large part, ceux de nos collègues qui avaient connu M. Wolski.

M. Léon Cosnier nous raconte ensuite, dans un langage ému, les tristesses de l'expulsion des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de l'hôpital Saint-Jean pendant la première Révolution et les joies de leur retour.

L'impuissance des femmes du monde à suppléer la Sœur de charité, l'admiration qu'inspire son dévouement, le soulagement efficace qu'elle apporte à tous les genres de souffrance montrent combien serait funeste un retour à ces regrettables mesures.

Nul mieux que M. Cosnier ne pouvait nous redire les vertus des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Pendant de longues années, il les a vues à l'œuvre, et il faut bien le dire, son cœur vibrait à l'unisson du leur; les attaquer, c'est le blesser à la prunelle de l'œil. A cette lecture, interrompue parfois par l'émotion, on sentait que le cœur de l'auteur avait dirigé sa plume.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. RAVAIN.

SÉANCE DU 7 JUIN 1881.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président annonce à la Société que le *statu quo* a été maintenu pour la chapelle Saint-Jean de Saumur et que M. le Curé pense qu'une démarche auprès de la nouvelle administration préfectorale pourrait ne pas être sans utilité.

M. Ph. Bellanger adresse à la Société une lettre dans laquelle il la prie de s'employer pour obtenir que le cachet artistique de Morannes soit conservé dans les plans de restauration actuellement proposés.

La Société nomme une Commission composée de MM. Cosnier, Rondeau et Lelong, qui devra examiner les plans sur le terrain.

M. le Président apprend à la Société que le dernier reste des arènes d'Angers est sur le point de disparaître dans les constructions de l'hôtel de M. de Moulins. On trouverait encore la trace de deux précinctions, dont la plus extérieure venait aboutir à la rue Hanneloup.

M. Rondeau lit un nouveau chapitre de l'histoire de la paroisse Saint-Michel. Ce chapitre embrasse les principaux événements qui se sont écoulés entre 1562 et 1584. — Les voyages du roi à Angers. — Les relations des paroisses avec l'autorité royale. — Cérémonies religieuses. — Détails de mœurs à cette époque, composant un tableau de nature à nous représenter la vie angevine au XVIe siècle.

M. l'abbé Hy fait ensuite une communication assez importante sur la *Bryone commune*. Dioïque dans nos contrées, cette plante paraît surtout monoïque dans les contrées du Nord. Linné regardait ces deux types comme appartenant à une même espèce.

M. Naudin et les auteurs des *Annales des sciences naturelles* regardent la spécification du type dioïque comme parfaitement établie.

De plus, M. Naudin crut pouvoir affirmer qu'un pied femelle parfaitement isolé avait donné des fruits. Karsten pensa que l'individu devait être polygame. M. Baillon constata la polygamie dans d'autres cucurbitacées, mais non dans la bryone.

Or, M. l'abbé Hy apporte un fait précis à l'appui de

l'opinion de Karsten. Le 12 mai dernier, dans les coteaux de Mozay, il a observé la bryone polygame. Les grains de pollen paraissaient parfaitement constitués.

Dans cette plante ordinairement l'androcée est composé de deux étamines dianthérées et d'une étamine monanthérée. M. Naudin le regardait comme composé de deux étamines et demie.

M. Baillon, suivant en cela l'interprétation de Linné, y voyait cinq étamines monanthérées dont deux soudées par paire.

La plante observée par M. l'abbé Hy, présentait cinq étamines monanthérées parfaitements accusées.

M. l'abbé Hy termine son intéressant Mémoire en posant comme conclusion que dans la bryone il faudrait conserver le type du *bryonia alba*, de Linné, dans lequel on distinguerait plusieurs races.

Le même naturaliste annonce à la Société que, dans cette même journée du 7 juin, en compagnie de M. Trouillard et de M. l'abbé Ravain, il a trouvé aux enviro d'Angers le *Rosa borœana* qui semblait perdu depuis quelques années.

M. Éliacin Lachèse prend ensuite la parole. De plus en plus fidèle au culte des arts, M. Lachèse exprime le regret que l'influence de la musique allemande soit trop exclusive en France. Les richesses nouvelles, nous dit-il bien justement, ne doivent point faire oublier les anciennes, et l'harmonie ne doit pas nous dégoûter des mélodies entraînantes. Ne serait-il pas possible de passer du grave au doux?

Enfin la soirée se termine par une ode religieuse dédiée au R. P. Prével des missionnaires du Mont

Saint-Michel. M. le Dr Grille et M. Eliacin Lachèse s'appliquent à montrer à leurs collègues plus jeunes, que le culte des arts et des muses ne fait que grandir avec l'âge dans les âmes habituées à vivre dans les régions élevées de la foi et de l'imagination.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. RAVAIN.

SÉANCE DU 22 JUIN 1881.

La Société d'Agriculture s'est réunie sur convocation spéciale, le mercredi 22 juin, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. le Président donne communication à l'assemblée de la note insérée dans les journaux par la *Société Académique* et qui est ainsi conçue :

« Par arrêté du 10 juin, M. le Préfet de Maine-et-« Loire a autorisé la *Société Académique* à remplacer « son titre par celui d'*Académie des Sciences et Belles-« Lettres d'Angers* et il a approuvé ses nouveaux sta-« tuts.

« En vertu de son titre et de sa nouvelle constitution, « la jeune Académie devient l'héritière légitime de « l'ancienne *Académie Royale des Sciences et Belles-« Lettres d'Angers*, créée par lettres patentes de « Louis XIV, en date du 6 septembre 1685, et sup-« primée par décret de la Convention nationale du « 8 août 1793. »

Il fait ensuite connaître à la Société la réponse

adressée par le Bureau aux journaux qui avaient reproduit cette note.

La Société, à l'unanimité, approuve le texte de cette lettre, et, après échange d'observations entre divers membres, elle donne pleins pouvoirs au Bureau pour agir dans cette circonstance au mieux des intérêts de la Société, et pour obtenir de l'autorité compétente le retrait d'une mesure qui porte atteinte aux droits et aux intérêts de la Société en favorisant des prétentions contraires à la vérité historique.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire, É. LELONG.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1881

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président rend compte du résultat des démarches faites par le bureau près de M. le Préfet, au sujet de la chapelle de Saint-Jean de Saumur et du nouveau titre accordé à la Société académique.

M. le Préfet a répondu que l'affaire de la chapelle de Saint-Jean était soumise au Comité des monuments historiques. En ce qui touche le nouveau titre pris par la Société académique, M. le Préfet estime que cette question n'est point de sa compétence et qu'il n'a pas à retirer son arrêté du 10 juin. Il s'agit suivant lui, non d'une question administrative, mais d'une question de propriété de nom, pour laquelle la Société d'agriculture

doit si elle se croit laisée, s'adresser aux tribunaux, sur la propriété de M. le Président, la Société décide qu'une lettre contenant tous les documents relatifs à cette affaire sera adressée aux Sociétés correspondantes.

M. le Président annonce à la Société l'envoi par le Ministre, de la *Revue des travaux scientifiques*. Il lui transmet le programme des concours de l'Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz pour l'année 1881-1882, une demande de renseignements sur les documents angevins qui pourraient concerner l'ordre hospitalier de Saint-Antoine du Viennois.

Au nom de la Commission récemment nommée et à laquelle il s'est adjoint, il donne connaissance d'une lettre adressée à M. le Préfet pour être transmise à la Commission des bâtiments civils, ayant pour but d'obtenir que l'on conserve à l'église de Morannes son cachet artistique qui serait menacé par les plans de restauration proposés.

Ce projet de pétition est approuvé à l'unanimité par la Société. (Voir cette pétition, page 497.)

M. Eug. Lelong propose M. Georges de Blois comme candidat. M. Cosnier est chargé du rapport sur cette élection.

Il apprend à la Société qu'un de ses membres, M. l'abbé Bourgain, professeur à la Faculté des Lettres vient d'obtenir une mention honorable au Concours des antiquités nationales pour sa thèse de doctorat.

La parole est donnée à M. Rondeau pour la continuation de son histoire de la paroisse de Saint-Michel du Tertre. Dans ce chapitre il traite principalement de certains faits administratifs et des relations des paroisses avec le pouvoir royal.

M. Cosnier retrace en quelques pages délicates la vie méritoire de M. Hélot que la mort nous a ravi trop tôt.

Enfin la séance se termine par une lecture que fait M. d'Espinay de quelques Chroniques saumuroises dues à la plume spirituelle de M. Ratouis.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. RAVAIN.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1881

La séance est ouverte à huit heures moins un quart sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. le président annonce à la Société qu'à la date du 11 juillet dernier il a reçu de M. le Préfet de Maine-et-Loire une lettre renfermant l'exposé des motifs qui le portent à maintenir son arrêté au sujet de la Société académique.

La Société décide que l'original de cette lettre sera déposé aux archives et qu'une copie en sera imprimée et jointe aux autres pièces du débat.

M. le Président fait part à la Société d'une circulaire ministérielle invitant chacune des Sociétés savantes de province à lui transmettre l'histoire de ses travaux. M. Eug. Lelong, secrétaire, est prié de vouloir bien se charger de ce travail.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse aussi à la Société un exemplaire de son instruction sur la nouvelle organisation qu'il compte donner à la *réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne* ainsi qu'un programme pour la prochaine réunion.

M. le Président présente les Bulletins de plusieurs Sociétés et transmet la demande qu'elles font des Mémoires de la Société d'agriculture.

Une convocation pour une réunion générale de la Société centrale d'horticulture est également présentée, mais malheurement trop tard, cette pièce étant arrivée pendant les vacances.

La Société décerne ensuite à l'unanimité le titre de président d'honneur à M. Lenepveu, membre de l'Institut de France.

La Société vote également à l'unanimité l'admission de M. Georges de Blois.

M. le Secrétaire annonce ensuite la candidature de M. l'abbé Dubois et celle de M. l'abbé Téton. MM. Maisonneuve et Hy sont chargés des rapports sur ces élections.

M. Rondeau commence l'histoire de la Ligue dans les paroisses d'Angers.

M. Hy, à propos des herborisations de la Faculté des Sciences d'Angers, expose quelques idées sur la valeur de la méthode expérimentale en botanique et sur les difficultés qu'elle peut présenter dans la pratique.

M. d'Espinay termine la séance en lisant une nouvelle chronique saumuroise de M. Ratouis, intitulée le *Trou du Diable.*

La séance est levée à neuf heures et demie.

e Secrétaire général, J.-R. RAVAIN.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1881

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. le président donne avis à la Société d'un Concours général d'animaux gras dans le département de la Nièvre.

A la suite des rapports sur leurs élections, MM. Dubois et Téton sont admis à l'unanimité.

M. de Tarlé propose la candidature de M. Deltour directeur de la sucursale du *Crédit Lyonnais*. M. L. Cosnier est chargé du rapport sur cette élection.

M. l'abbé Hy, continuant son travail sur les herborisations de la Faculté des sciences en 1881, mentionne la floraison précoce du *Coleanthus subtile*, Seid., et des cas remarquables de polymorphisme dans les *Plantago lanceolata*, L., *Leersia oryzoïdes*, Swartz, *Ilysanthes gratioloïdes*, Benth, et le *Lindernia pyxidaria*, All. Il propose de réunir cette dernière plante au genre *Vandallia*, L. Enfin. il termine en citant quelques hybrides spontanés appartenant à divers genres et annonce qu'il a commencé quelques expériences pour trancher la question d'hybridation de plusieurs espèces appartenant au genre *Rosa*.

Sur la proposition de M. E. Lelong, la Société nomme une Commission chargée d'étudier un projet de réforme de la nomenclature zoologique proposé par la *Société zoologique de France*.

Les membres nommés sont :

MM. Maisonneuve, de Tarlé, Bonneville, Hy, Ravain.

M. Rondeau lit ensuite la continuation de son travail sur l'histoire de la paroisse Saint-Michel.

Cette nouvelle étude, comme les précédentes, retrace

la physionomie non seulement d'une paroisse, mais de la cité tout entière au milieu des luttes politiques et religieuses du XVI[e] siècle et se termine à l'abjuration de Henri IV.

M. le D[r] Maisonneuve donne alors lecture d'un travail sur l'*Individualité dans le règne animal.*

Cette notion, très claire dans les animaux supérieurs, devient difficile à préciser lorsqu'elle s'applique à certains êtres inférieurs qui peuvent être partagés en plusieurs tronçons susceptibles de conserver la vie comme l'*hydre* et le *lombric* ou qui constituent des aggrégations comme le *corail.*

La question se complique encore lorsque l'on vient à envisager certains phénomènes de greffes animales dans lesquelles une partie d'un animal greffée sur un autre d'espèce voisine se développe comme elle l'aurait fait sur le sujet auquel elle appartenait originairement. Certains physiologistes, Virchow en particulier, ayant observé une individualité nette et précise dans quelques êtres uni-cellulaires, tels que les monères et les amibes en ont conclu que les êtres supérieurs devaient être considérés comme des aggrégations de cellules analogues ; à leurs yeux, dans les vertébrés, les individus cellules constituent, par leur réunion, des individus organes.

Est-ce donc la cellule, ou est-ce l'homme qui est l'individu dans le type le plus élevé du règne ?

Pour M. le D[r] Maisonneuve, l'individualité consiste surtout dans le principe animateur.

C'est lui qui commande à toutes les cellules, et sans lui l'animal complet n'existe pas. Chez les animaux, autre

que l'homme, ce principe est anéanti lorsque le corps lui-même est détruit.

A la suite de cette lecture importante, une conversation s'engage entre plusieurs membres sur la nature et les propriétés du principe animateur.

L'heure étant avancée, la lecture des travaux de MM. d'Espinay et Faligan est remise à la prochaine séance, et l'on procède aux élections.

A la suite d'un scrutin secret, le bureau est ainsi constitué pour l'année 1882 :

Président, M. d'Espinay;
Vice-Président, M. Pavie;
Secrétaire général, M. Ravain;
Secrétaire, M. Eug, Lelong;
Trésorier, M. Rondeau;
Bibliothécaire-Archiviste, M. Maisonneuve.

Dans le Comité de publication, une place étant devenue vacante par suite du décès de M. Hermite, M. l'abbé Hy est délégué pour la remplir. Le Comité de publication est donc ainsi composé pour l'année 1882 :

Mgr de Kernaëret, président;
M. l'abbé Pasquier,
M. Léon Cosnier;
M. le Dr R. Grille;
M. F. Lucas,
M. l'abbé Hy,

La séance est levée vers neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire général, J.-R. Ravain.

ANNEXES AUX PROCÈS VERBAUX

I.

Lettre relative à l'église de Morannes.

(*Séance du* 5 *juillet* 1881.)

Angers, le 5 juillet 1881.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les observations suivantes relativement à la restauration projetée de l'église de Morannes et de vous prier de vouloir bien les transmettre à la Commission des bâtiments civils.

L'église de Morannes est composée de portions d'époques diverses. La nef en petit appareil irrégulier, remonte au moins au XI^e^ siècle. Les fenêtres, aujourd'hui ogivales, ont été refaites, il y a quelques années. Le bras gauche du transept offre peu d'intérêt; mais on remarque au côté droit une fenêtre en plein cintre ornée à l'extérieur d'une bordure en zig-zag, du plus pur style roman. Le chœur comprend trois absides : celle du centre est en style Plantagenet avec nervures d'une remarquable élégance; celle de droite et celle de gauche sont en style flamboyant du XV^e^ siècle; les sculptures des piliers et celles des fenêtres trahissent, en effet, cette époque; cette portion du chœur est aussi

d'un bon style. Le rétable du XVII^e siècle est un souvenir de l'évêque Arnauld.

La tour du clocher située à l'intérieur est portée par de gros piliers qui paraissent avoir déjà subi des remaniements ; à la corniche on remarque de vieilles sculptures dans le style archaïque du XI^e siècle. La partie inférieure de la tour, en petit appareil, remonte à cette même époque ; la partie supérieure, percée de fenêtres ogivales, est du XIII^e siècle. Elle est surmontée d'une charpente dont l'effet est assez disgracieux. On regrette qu'elle ne porte pas au lieu de cette lourde toiture, une flèche élégante qui se marierait bien mieux avec le style de la tour.

Le projet de restauration de l'église conserve avec raison le chœur en style Plantagenet et ses deux annexes du XV^e siècle. Mais il ferait disparaître, dès à présent, le clocher du XIII^e siècle avec les deux bras du transept, et dans un avenir rapproché la nef elle-même. Il serait, à notre avis, très regrettable d'abattre ce clocher qui est d'un très bon style (sauf la charpente) et produit un très bon effet au centre de l'église. On le remplacerait par un clocher placé à l'extrémité de l'un des bras du transept, ce qui est d'un effet moins heureux. Le centre de l'église est la vraie place du clocher ; c'est non seulement la place liturgique, celle qu'indique le symbolisme chrétien ; c'est aussi celle que demande le bon goût, le sens artistique. Rien de plus élégant à la fois que le clocher central autour duquel se groupent les absides de nos vieilles églises romanes. Il rompt la monotonie de la longueur du toit, dont l'effet est peu gracieux quand la nef et le

chœur se suivent sans brisure. Les divers membres de l'église rayonnent autour de lui et semblent le soutenir. Le clocher, au contraire, manque de base et n'a plus l'air que d'un hors-d'œuvre architectural quand on le rejette à l'extrémité du transept.

La conservation du clocher de Morannes nous semble donc à tous égards désirable.

Quant à la nef, sa destruction serait également regrettable.

Les églises en petit appareil deviennent rares et constituent aujourd'hui de véritables curiosités archéologiques. On en a détruit un grand nombre et il ne nous en reste presque plus. Si l'accroissement de la population rendait ce sacrifice nécessaire, il faudrait préférer les besoins du culte et les intérêts moraux de la paroisse à ceux de l'archéologie ; mais il n'en est pas ainsi ; la population de Morannes diminue plutôt qu'elle n'augmente (V. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, art. Morannes). Il n'y a donc aucune nécessité de détruire cette nef intéressante pour l'histoire des monuments angevins et qui est d'ailleurs en très bon état et fort solide.

Telles sont les observations que la Société d'agriculture, sciences et arts croit devoir vous soumettre, Monsieur le Préfet, et qu'il semble utile de présenter à la Commission des bâtiments civils dans l'intérêt de la conservation d'un édifice qui a sa valeur artistique et archéologique.

Veuillez agréer, etc.

II.

Documents relatifs au nouveau titre pris par la Société Académique de Maine-et-Loire.

(*Séances des* 22 *juin et* 15 *novembre* 1881)

Le Bureau a adressé le 1er juillet 1881, aux Sociétés avec lesquelles la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, est en relation, la lettre suivante, qui reproduit les documents de cette affaire :

Angers, le 1er juillet 1881.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les documents suivants :

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 10 juin 1881, la Société Académique de Maine-et-Loire a été autorisée à remplacer son titre par celui d'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES D'ANGERS.

En annonçant au public, par la voie des journaux, la faveur dont elle venait d'être l'objet, la Société Académique ajoutait :

« En vertu de son titre et de sa nouvelle constitution, la jeune Académie devient l'héritière légitime de l'ancienne *Académie royale des Sciences et Belles-Lettres d'Angers*, créée par lettres-patentes de Louis XIV, en date du 7 septembre 1685, et supprimée par décret de la Convention nationale du 8 août 1793. »

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts a répondu

à cette note par la lettre suivante, qui a été également publiée par les journaux :

« Le bureau de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, a le devoir de protester contre les termes de cette note.

« La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée le 18 janvier 1828, reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 5 mai 1833, a seule le droit de se dire héritière de l'ancienne Académie d'Angers. C'est ce que constate M. Port dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 93. Après avoir tracé l'histoire de l'Académie des Belles-Lettres et du Bureau d'Agriculture, et rappelé leur suppression à la Révolution, il continue ainsi : « Après plus de vingt années d'isole-« ment, et dans le vif mouvement littéraire qui est « resté l'honneur de la Restauration, le centre qui « manquait à Angers se créa enfin par l'initiative de « quelques esprits éclairés, Millet, Beauregard, Blor-« dier-Langlois, Pavie et nombre d'autres qui entre-« prirent de renouer les traditions longtemps chères à « la province, et malheureusement interrompues de « l'ancienne *Académie des Belles-Lettres* et du *Bureau* « *d'Agriculture*, sous le titre commun de *Société* « *d'Agriculture, Sciences et Arts.* »

« Dans l'introduction historique, au tome Ier des *Mémoires* de la Société, Blordier-Langlois écrivait dès 1831 : « Depuis longtemps, à Angers, des savants, des gens « de lettres et des agronomes aspiraient à renouer les « fils rompus de l'*Académie* et de la *Société d'Agricul-« ture.* En 1827, plusieurs se réunirent dans ce dessein,

« Elles n'avaient point été légalement supprimées; « elles n'étaient que tombées en désuétude par l'effet « des circonstances. Des règlements furent rédigés et « soumis à l'autorité locale, qui permit à la Société « nouvelle de s'assembler provisoirement. C'est de « cette époque que date effectivement l'existence de la « *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, « *comme confondant en elle les deux Sociétés de* 1685 « *et de* 1761... *Elle existe donc comme continuation* « *des deux établissements précédents.* »

« Enfin, les *Mémoires* de la Société portent en sous-titre les mots : ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

« La Société d'Agriculture, Sciences et Arts est, du reste, la seule Société savante du département qui ait été reconnue d'utilité publique, et qui ait, par suite, le droit de porter le titre de *Société nationale*.

« Elle comptait trente années d'existence, lorsqu'en 1857, la Société qui se prétend aujourd'hui « l'héritière légitime de l'ancienne Académie royale d'Angers », fut fondée sous le titre de *Société Académique de Maine-et-Loire*, sous le patronage de M. de Las-Cases, qui en fut le premier président. La nouvelle Société prétendait alors si peu à l'héritage de l'Académie royale qu'elle n'a jamais élevé aucune réclamation contre le sous-titre pris par son aînée. »

Aux témoignages de MM. Port et Blordier-Langlois, la Société aurait pu ajouter celui d'un de ses anciens présidents, M. Lachèse, qui, dans une séance solennelle tenue le 29 décembre 1862, et présidée par M. le Préfet de Maine-et-Loire, s'exprimait en ces termes :

« La Société d'Agriculture n'est point indigne d'un

« si haut intérêt, j'ose le dire, Monsieur le Préfet. Elle « n'a aucun titre légal pour affirmer qu'elle est la « continuation de cette Académie, qui, fondée dans « notre ville il y a bientôt deux cents ans, autorisée « par Louis XIV, compta au nombre de ses membres « correspondants des savants tels que Voltaire, Réau- « mur, Aubert du Petit-Thouars; elle sait bien que, « sur le rapport de Grégoire, la Convention avait dé- « crété, le 8 août 1793, que toutes les Académies et « Sociétés littéraires patentées par la Nation étaient « supprimées, mais, en fait, il y a plus de quarante « ans que des hommes studieux, botanistes, littéra- « teurs, médecins, se sont réunis pour rappeler à la « vie et reconstituer, autant que cela leur serait pos- « sible, cette Académie qui n'a pas laissé trace de ses « travaux depuis 89. Depuis, ils n'ont pas discontinué « leurs labeurs; ils ont appelé à eux tous les hommes « de bonne volonté, et ils sont parvenus à constituer la « Société telle qu'elle est aujourd'hui. Pourquoi n'au- « rions-nous pas la légitime ambition de succéder aux « premiers académiciens angevins, alors que nous « comptons dans nos rangs des descendants ou héri- « tiers de plusieurs d'entre eux, tels que les de Con- « tades, les Gourreau, les Hunault, les Prévost, les « Pocquet de Livonnière, les Brevet de Beaujour? »

Le Conseil provisoire de la nouvelle Académie d'Angers a répondu à la lettre de notre Société dans les termes suivants :

Angers, le 24 juin 1881.

« Monsieur le Directeur,

« Ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu, dans votre estimable journal, la protestation par laquelle la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers *revendique un titre qui ne lui a jamais appartenu et qu'elle n'a jamais eu le droit de porter.*

« L'Académie royale d'Angers a été légalement supprimée par un décret de la Convention nationale du 8 août 1793; depuis cette époque, aucun acte officiel n'est venu la reconstituer avant l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 1881.

« L'addition des mots : *Ancienne Académie d'Angers*, placés en sous-titre, sur la couverture des *Mémoires* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, addition faite seulement en 1860, ne constitue qu'une illégalité et rien de plus.

« Nous engageons les membres de la Société d'Agriculture qui nous attaquent, en invoquant l'autorité, sans valeur dans cette circonstance, de MM. Blordier-Langlois et Port, à étudier leurs statuts, l'ordonnance du 5 mai 1833, leurs déclarations au ministère de l'Instruction Publique, et à lire dans les *Mémoires* de la Société Académique de Maine-et-Loire, t. IX, l'*Histoire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers*, par M. Boreau. Alors, nous en sommes certains, ils reconnaîtront eux-mêmes tout ce que leurs prétentions ont d'illusoire.

« A l'avenir, sans nous préoccuper de ce qui sera

dit contre nous, nous entourerons de notre respect la vieille Académie d'Angers, cette œuvre municipale dont l'origine remonte aux premières créations de ces sortes de foyers intellectuels en France; nous nous glorifierons d'être nés sous les mêmes auspices, nous suivrons ses principes de loyauté, nous publierons ses travaux restés inédits, et, tout en nous rattachant à son passé, nous marcherons avec ardeur dans la voie du progrès, dans les sciences, les lettres et les beaux-arts. »

La note suivante a mis fin au débat :

« Angers, le 26 juin 1881.

« Le Conseil provisoire de la nouvelle Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire), a fait insérer une réponse à la protestation du Bureau de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts (ancienne Académie d'Angers).

« La Société d'Agriculture, Sciences et Arts n'entend point répondre à cette lettre qui ne fait que reproduire les prétentions de la note anonyme et ne détruit en rien les arguments historiques de sa protestation. Peut-être s'étonnera-t-on de voir la nouvelle Société contester l'autorité d'un historien dont elle devrait mieux que qui que soit connaître la haute valeur.

« Il n'appartient à personne d'empêcher les faits d'être ce qu'ils sont, et toutes les prétentions de la nouvelle Société ne peuvent faire que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts n'ait été fondée trente ans avant la Société Académique, dans l'intention, affirmée

par ses ses fondateurs mêmes, de faire revivre dans une institution unique l'ancienne Académie d'Angers et l'ancien Bureau d'Agriculture. »

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts devait la communication de ces documents aux Sociétés avec lesquelles elle a l'honneur d'être en relations.

Elle ne veut rien y ajouter.

Le monde savant jugera, entre les deux Sociétés d'Angers, laquelle a le droit de se dire continuatrice de l'ancienne Académie d'Angers.

Il appréciera aussi de quel côté se rencontrent dans cette affaire la courtoisie et la bonne confraternité académique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Bureau de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts (Ancienne Académie d'Angers),

D'ESPINAY, *président.*
V. PAVIE, *vice-président.*
J.-R. RAVAIN, *secrétaire général.*
E. LELONG, *secrétaire.*
L. RONDEAU, *trésorier.*
Dr P. MAISONNEUVE, *bibliothécaire-archiviste.*

M. le Préfet de Maine-et-Loire a adressé au Président de la Société la lettre suivante en réponse a celle par laquelle la Société avait protesté contre l'arrêté préfectoral du 10 juin 1881, en invoquant les arguments historiques contenus dans la lettre qui précède.

Angers, le 11 juillet 1881.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Par lettre du 23 juin, reçue le 27, vous me demandez, ainsi que plusieurs co-signataires, le retrait de l'arrêté préfectoral du 10 juin qui, en autorisant la *Société Académique de Maine-et-Loire* à remplacer son titre par celui d'*Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers* porte atteinte à des droits acquis à la Société au nom de laquelle vous protestez.

Cette atteinte résulte, à votre avis, de ce que le nom d'*Académie des Sciences et Belles-Lettres* a désigné de 1685, date de sa fondation, à 1793, date de sa suppression, une association dont votre Société se prétend l'héritière, à l'exclusion de toute autre, par droit historique et par possession d'État.

La question de savoir si vous êtes ou non les continuateurs et les héritiers légitimes de l'Académie d'Angers n'est pas de ma compétence et ne peut être tranchée par voie d'arrêté. Il ne m'appartient, au point de vue administratif, ni d'approuver, ni d'improuver la thèse historique de votre généalogie qui, vous en convenez, n'est pas juridiquement défendable puisqu'il n'existe entre votre Société et la précédente d'autre lien que la

volonté exprimée par vos fondateurs, de réveiller son esprit et ses traditions.

L'Académie de 1685 a cessé d'exister depuis près d'un siècle. Or, si l'Administration a le droit de veiller, si elle veille en effet à ce qu'une agrégation qui veut être autorisée ne prenne le nom d'une Société légalement existante, elle ne saurait, sans abuser du droit discrétionnaire d'autorisation, écarter les demandes de ce genre, sous prétexte que le nom choisi par les postulants se trouve être celui d'une Société dissoute depuis près d'un siècle.

Si la propriété du nom que porte une association lui est contestée par une association concurrente, le litige doit être porté devant les tribunaux ordinaires, et à défaut d'un droit positif, devant l'opinion publique. Quant à l'Administration, elle ne saurait prendre parti dans une question qui, pour elle, se résume en une question de propriété et qu'elle est par suite inhabile à trancher.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

E. Schnerb.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

POUR 1881

COMPOSITION DU BUREAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Comte de Falloux, membre de l'Académie française.
Chevreul, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Jac, premier président de la Cour d'appel.
Lenepveu, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

Ad. Lachèse, docteur en médecine,
Mgr Sauvé, recteur des Facultés catholiques,
} anciens Présidents de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1881

MM.

D'Espinay, *président.*
Victor Pavie, *vice-président.*
L'abbé Ravain, *secrétaire général.*
Lelong, *secrétaire.*
Rondeau, *trésorier.*
Dr Maisonneuve, *bibliothécaire-archiviste.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Montrieux, ancien maire d'Angers, ancien député.
Le commandeur J.-B. de Rossi, associé étranger de l'Institut de France, à Rome.
L'abbé Crépon, chanoine honoraire, ancien curé de Notre-Dame.

Bellanger (Philippe), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Textoris, capitaine en retraite.
De Lens, inspecteur honoraire d'Académie.
Mourin, ancien maire d'Angers, recteur de l'Académie de Nancy.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Affichard, avocat, bâtonnier de l'Ordre.
Allard (Gaston).
Auriau (Ch.), commissaire-priseur.
Baraudon, conseiller à la Cour.
Bardin (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences.
Bazin (l'abbé), archiprêtre de la Cathédrale.
Bazin (René), professeur à la Faculté de Droit.
Beaumont (l'abbé de), chanoine honoraire.
Belon (A.), avocat.
Berger (Eugène), ancien député de Maine-et-Loire.
Billard (Gabriel).
Blois (Georges de), à Daumeray.
Bodinier (Guillaume).
Bonneville, ancien officier.
Bordereau, peintre-verrier
Bourgain (l'abbé), professeur à la Faculté des Lettres.
Bourquard (Mgr), professeur à la Faculté des Lettres.
Bricard (Ernest), docteur en médecine.
Bricard (Georges), avocat.
Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée.
Capol (de), ingénieur civil.
Cars (comte Charles des), à Sainte-Christine.
Chapin, notaire.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire.
Clamens, peintre-verrier.
Cosnier (Léon).
Dainville (Ernest), architecte du département.
Dauge, directeur de l'usine à gaz.
Delahaye (Dominique), manufacturier.

Deltour, directeur de la succursale du *Crédit Lyonnais*.
Dolbeau, imprimeur.
Dubois (l'abbé).
Duhourcau, docteur en médecine.
Dusouchay, architecte.
Dussauze, architecte.
D'Espinay, conseiller à la Cour.
Fairé (Alexandre), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Fairé (Paul), avocat.
Faligan (Ernest).
Falloux (comte de), membre de l'Académie française.
Farcy (Louis de).
Freppel (Mgr), évêque d'Angers.
Gardais (l'abbé). supérieur de l'Externat Saint-Maurille.
Godard-Faultrier, directeur du Musée d'antiquités.
Godard (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné.
Grille, docteur en médecine.
Grimault (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.
Guérin de la Roussardière, avocat.
Guinoyseau, ancien manufacturier.
Hervé-Bazin, professeur à la Faculté de Droit.
Huault-Dupuy, avocat.
Huguet de Chataux, avocat.
Hy (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences.
Jac, premier président de la Cour d'appel.
Joubert (André).
Kernaëret (Mgr de), professeur à la Faculté des Lettres.
Lachèse (Adolphe), docteur en médecine.
Lachèse (Eliacin), conseiller honoraire à la Cour.
Lachèse (Paul), imprimeur.
Ledroit, ancien notaire.
Le Guay (baron), sénateur de Maine-et-Loire.
Lelong (Eugène), avocat.
Lemarchand, bibliothécaire en chef de la Ville.
Lemoine, horticulteur.
Lenoir-Maunoir, notaire honoraire.
Lieutaud, docteur en médecine, directeur du Jardin botanique.

Litter (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie.
Loir-Mongazon, professeur à la Faculté des Lettres.
Lucas, avocat, professeur à la Faculté de Droit.
Maisonneuve, docteur en médecine et ès-sciences, professeur à la Faculté des Sciences.
Maricourt (Mgr), doyen de la Faculté des Lettres.
Meauzé (André), directeur d'assurances.
Megnen, peintre-verrier.
Mieulle (de), conseiller général.
Pasquier (l'abbé), professeur à la Faculté des Lettres.
Pavie (Victor).
Perrin, avocat, professeur à la Faculté de Droit.
Pessard (l'abbé), vicaire général.
Pineau (l'abbé), curé de Saint-Joseph.
Pinoteau, commandant d'état-major en retraite.
Ravain (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences.
Richecour (de), avocat, professeur à la Faculté de Droit.
Rondeau (Louis), ancien négociant.
Sauvé (Mgr), recteur des Facultés catholiques.
Semery, avocat.
Subileau (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire.
Tarlé (de), avocat.
Téton (l'abbé), aumônier de Bellefontaine.
Turquan, professeur à la Faculté des Sciences.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Ballu-Blaive, inspecteur de l'Enregistrement, à Orléans.
Bénard (Henry), à Cholet.
Chevallier (l'abbé), curé de Combrée.
Gillet (l'abbé), aumônier de l'hôpital de Beaufort.
Guillet (l'abbé), curé de Noyant.
Mérit (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Saumur.
Ratouis (Paul), ancien juge de paix, à Montpellier.
Réchin (l'abbé), professeur au Collège de Mamers (Sarthe).

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ABBEVILLE. Société d'émulation.
AIX. Académie d'Aix.
ALGER. — Association scientifique algérienne.
AMIENS. Académie d'Amiens.
— Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. Société d'horticulture.
— Société industrielle.
— Société académique.
ANGOULÊME. Société archéologique de la Charente.
ARRAS. Académie d'Arras.
AUTUN. Société Éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
BAYONNE. Société des sciences et arts.
BÉZIERS. Société archéologique.
BORDEAUX. Académie des belles-lettres, sciences et arts.
BOSTON. American academy of arts and sciences.
— Society of natural history.
BREST. Société académique.

CAEN. Académie de Caen.
— Société d'agriculture et de commerce.
— Société linnéenne de Normandie.
CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.
CHERBOURG. Société académique.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts.

ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges.

GRENOBLE. Académie Delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.

LA ROCHELLE. Académie des belles-lettres, sciences et arts.
LAVAL. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
LE HAVRE. Société havraise d'études diverses.
LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
LE PUY. Société académique.
LILLE. Société des sciences, agriculture et arts.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
LYON. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts.

MACON. Académie de Mâcon.
MARSEILLE. Société de statistique.
MEAUX. Société d'agriculture, sciences et arts.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Société d'agriculture.
— Académie des sciences et lettres.
MONTPELLIER. Société d'horticulture et d'histoire naturelle.
MOULINS. Société d'émulation de l'Allier.
MULHOUSE. Société industrielle.

NANCY. Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine.
NANTES. Société académique.
NEVERS. Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
NICE. Société des lettres, sciences et arts.
NIMES. Académie du Gard.

ORLÉANS. Société d'agriculture, sciences, lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

PARIS. Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres
— Académie des sciences.
— Société centrale d'agriculture.
— Société centrale d'horticulture.
— Société philotechnique.
PAU. Société des sciences, lettres et arts.
PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire
PHILADELPHIE. Academy of natural sciences.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
— Société d'agriculture, sciences et arts.

REIMS. Académie de Reims.
ROCHEFORT. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.
ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société libre d'émulation, commerce et industrie.

SAINT-ÉTIENNE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
SAINT-LÔ. Société d'agriculture, archéologie et histoire naturelle de la Manche.
SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-QUENTIN. Société académique.
SENLIS. Comité archéologique.
SENS. Société archéologique.

TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.
TOURS. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société archéologique.
TROYES. Société académique.

VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
VALENCIENNES. Société d'agriculture, sciences et arts.
VANNES. Société polymathique du Morbihan.

VENDOME. Société archéologique du Vendômois.
VERDUN. Société philomatique.
VERSAILLES. Société des sciences morales, lettres et arts
— Société d'agriculture et des arts.
VESOUL. Société d'agriculture, sciences et arts.

WASHINGTON. Patent office.
— Institut Smithsonien.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Etudes paléontologiques sur les terrains tertiaires miocènes du département de Maine-et-Loire. — M. l'abbé Bardin. 1

Quelques lignes sur la peinture sur verre. — MM. Mégnen, Clamens et Bordereau 116

Le genre bouffe. — M. E. Lachèse..... 127

Sur un cas de polygamie observé dans la Bryone commune. — M. l'abbé Hy..... 134

Les sœurs hospitalières, souvenirs de Saint-Jean et de Sainte-Marie. — M. L. Cosnier 145

Notice biographique sur Antoine-Napoléon Wolski, ingénieur civil. — M. E. Faligan 241

Chroniques Saumuroises. — M. P. Ratouis 257

Nécrologie. M. Jean Sorin. — M. L. Cosnier..... 284

— Sur la tombe de M. Jean Sorin, poésie. — M. J. Daillère..... 287

Deuxième note sur les herborisations de la faculté des sciences en 1881. — M. l'abbé Hy..... 289

Deux statues sépulcrales du XIVe siècle. — M. V. Godard-Faultrier..... 314

La nef de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Château-Gontier. — M. L. de Farcy..... 320

Restes des plus anciennes constructions de la cathédrale d'Angers. — M. L. de Farcy 323

Remarques sur les escaliers des piliers du transept de Saint-Maurice. — M. L. de Farcy..... 325

Saint-Michel-du-Tertre d'Angers. — M. L. Rondeau..... 328

De la méthode expérimentale en agriculture. — M. G. de Capol 399
Au révérend Père Prével, poésie. — Dr Grille 442
De l'individualité dans le règne animal. — Dr P. Maisonneuve 445
Procès-verbaux des séances :
Séance du 11 janvier 1881 471
— 8 février 475
— 8 mars 478
— 5 avril 481
— 3 mai 484
— 7 juin 486
— 22 juin 489
— 5 juillet 490
— 15 novembre 492
— 6 décembre 494
Annexes aux procès-verbaux 497
Liste des Membres de la Société 509
Liste des Sociétés correspondantes 513

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.